

Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

see
The Treasury
& Cant. Sec. of
Metropol. Govt.

$\frac{SB}{25}$ 3
Coton



Coll. Ebréd. Soc. jet at.

D V

TRES-SAINCT,
ET TRES-AVGVSTE
SACREMENT, ET
SACRIFICE DE
la Messe,

*Des merueilles, figures, verité, antiquité,
& parties d'icelle.*

DISCOVERS

Contre les erreurs de nostre siecle, & les
cayers d'un Predicant à Grenoble.

Par PIERRE COTON Foreſien
de la Compagnie de I E S V S.

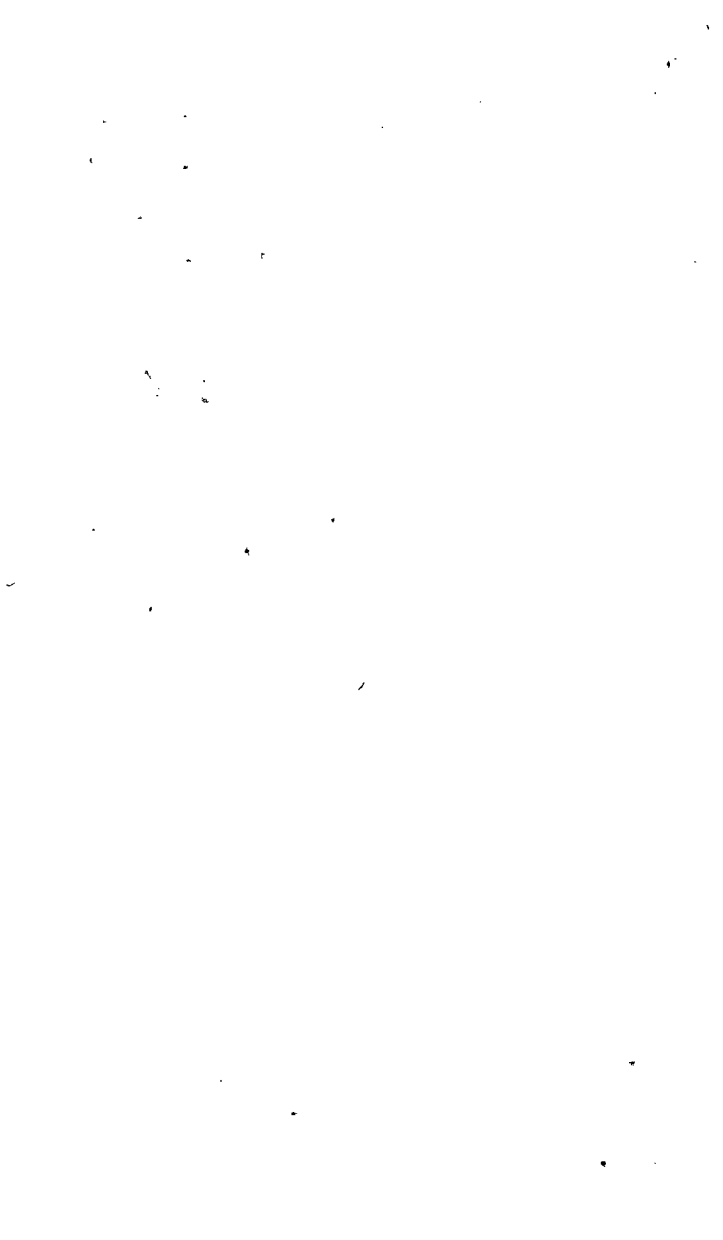
Χείρων ἢ κακοπρίλα τῆς Απιστίας. *Epiph.in Anc.*



EN AVIGNON,

De l'Imprimerie de I A Q V E S B R A M E R E A V.

I 6 0 0.





A HAVT ET PVISSANT
SEIGNEVR CHARLES SIRE
de Crequi, Prince de Poix, Baron
de Dommard, Seigneur de Pont-
dormi, Morueil, & Canaples, &
Capitaine de cinquante hom-
mes d'armes, des ordonnances
du Roy.



MON SEIGNEVR

*Le zeile que vous auez receu du
ciel, à la gloire & service de
celuy, duquel nous sommes tous originai-
res subiects par nature, & cōme Emphy-
teotes par grace : la ferme foy & viue af-
fection qui vous retient constant dans le
giron de la vraye Eglise, nostre commane
mere : les vertus infuses & acquises, na-
turelles & surnaturelles, spirituelles &
corporelles, qui reluisent en vous, & sont*
† 2 d'un

EPISTRE.

*d'un chacun admirees: l'estoc tres-noble
dont vous estes issu, & le sang tres-illu-
stre qui coule dans voz veines, la prou-
esse, generosité, & valeur, qui ont leur
siege dans vostre cœur, place metropoli-
taine de vostre ame: les lauriers qui co-
ronnent vostre chef, desia tout chargé de
trophées, antidatant vos années, & pre-
posterant le poil chenu des autres, le prin-
temps de prosperité, qui a faict verdoier
jusqu'à present le bel Avril de vostre a-
dolescence, & qui ores s'en va vous con-
duisant à sa maturité: les sages mœurs &
benignes humeurs, qui captivent l'affe-
ction de ceux qui ont l'honneur de vostre
familiarité, & qui moulent les actions de
ceux qui vous abordent: en substance
la vraye noblesse de corps & d'ame qui
vous rend aynable aux bons, & redou-
table aux pervers: ces choses, Monsei-
gneur, & autres que le papier ne peut
porter mises en consideration, me fournis-
soient*

EPISTRE.

soient assez de motifs pour recourir à l'aile de vostre protection, & reclamer l'honneur de voz faueurs, cas que les tenebres d'erreur & la nuit espaisse du mensonge fissent prendre à ma plume le vol de verité, pour se porter au iour de quelque impression sans y estre engagé par les refrains, & ordinaires balades des Ministres d'erreur : editions autant precipitées qu'elles sont ennemyes du vray, ignominieuses à vostre excellence, iniurieuses à celuy qu'elles attaquent, & blasphematoires contre Dieu: & d'effect, si noires & palpables tenebres, quoy que mises en lumiere, seroient demeurees invisibles, si elles n'eussent emprunté à vostre inscén, ou pour mieux dire desrobé cōme par crime de perduellion, la clarté de vostre nom tres-illustre, reuoquant à leur pouuoir en doute la vraye foy que vous portez autāt & plus grauee dans vostre ame, qu'elle vous est hereditaire de voz maieurs.

EPISTRE.

Puisque donc ils ont esté si temeraires à l'endroit de vostre grandeur, & si outrecuidez contre la verité mesme, puisque l'affection m'y porte, l'honneur qu'ils vous enleuent, & que chacun vous doit, m'y conuie : puisque l'vtilité publique me le commande, tous les bons sont en cette expectation, & ma promesse m'y tient pieça volontairement obligé : & sur tout puis que la gloire de Dieu, unique blanc de nos intentions, m'y contrainct, j'emploieray quelques heures, pour faire voir à l'œil l'institution, l'antiquité, verité, & les parties du tres-sainct, tres-auguste, & tres-admirable Sacrement & Sacrifice de la Messe, quoy que Sathan & tous ceux qui ont pour Trebelliane son esprit, sçachent huer & braire à l'opposite.

Il vous plaira, Monseigneur, d'estre le spectateur, & comme Agonothete de ce combat de plume, où vous verrez suiuant la rare estimatiue que Dieu vous a donné, &

EPISTRE.

né, & selon les veritables preiugez que vous en auez tousiours fait, vne Caille pesante au vol, chargée de corps & de graisse, suivie à la departie à tire d'aile, puis iettée & prise au pied: vous y cõtẽplerez l'ennemy de verité tomber deuant icelle à tout propos: vous luy verrez chercher, en fuiant, les quatre coings du mōde & le centre de la terre, & en fin perdre bec, ailes, & plume, chassé, combattu, & battu de la Verité mesme.

Vray est que de là, l'Antagoniste d'icelle pourra retirer vn apprentissage pour l'aduenir, s'il est tant soit peu susceptible de doctrine, & de conseil. sçauoir est, de iamaïs pour leur honneur luy & ceux de sa farine, ne s'attaquer à qui que ce soit de cete Cõpagnie, en laquelle il a plu à Dieu me faire charger la sottane que ie porte. Car estant en icelle des moindres, que seroit ce de ces chäpions aguerris, dont elle est composee, deliberez, assurez, & qui

EPISTRE.

ont les armes extrêmement bien en main, pour contrequarrer le pere de mensonge, à tout sa fille aisnée l'insolente heresie ? Le Ministre en auoit desia fait preuue avec le caustique d'un immortal des-honneur: les playes sont encore freches, qu'il a receu de ce grand personnage le Docteur Costerus, en la responce à son ridicule & temeraire abregé, où il impugnoit, cōme il faict de present, le S. Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie. Il se mussé, il se cache: il dissimule de l'auoir receu, n'ayant de quoy repartir & purger telle hypotheque. Mais quoy? peu chant à telles gens d'estre battus, moyennant qu'ils ayent combattu: moins d'estre vaincus, pourueu qu'ils ne soyent notoirement conuaincus.

Ne refusez donc s'il vous plait, Monseigneur, d'entrer & de prendre la place qui vous est deüe en ce chāp clos: desdaignez celui à qui la verité fera plier le gantelet, & iectez l'œil de bien-vueillance sur celui

EPISTRE.

celuy qui en à fidelement espousé la querelle. Le subiect le merite: car il s'agit de l'un des principaux mysteres de nostre creance, mystere qui constitue, ou nous enormement idoladres, ou noz aduersaires horriblement blasphemateurs. L'vtilité ny peut estre petite, car il est question du fils de Dieu victime iournaliere en ce grand sacrifice, & sacrificateur eternal selõ l'ordre de Melchisedech. L'ennuy sera osté par la varieté des occurences & rencontres diuerses, qui seruent de parties ingredientes à ce traicté. L'attention naistra de la clarté & briefueté des responses reduittes en discours & redigees en paragraphes. En fin Iesus Christ mesme, à la gloire duquel vniquement nous visons & qui est l'essentiel, le principal, voire le total de ce grand holocauste, en sera le remunerateur; vous reseruant pōur le peu d'heure & temps que vous employerez ou à la lecture de ces pages, ou (ce que plus im-

ÉPISTRE.

porte) au culte de l'obiet qui leur sert de subiect, la visiõ intuitive de sa diuine Majesté, non plus souz le voile & souz l'enigme des accidens Sacramentaux, mais tel qu'il est en soy-mesme à descouuert & face à face en cette bien-heureuse immortalité de gloire, laquelle ie prie ce mesme vray Dieu d'amour & pere de misericorde de vous donner vn iour, apres vous auoir conduict en ce bas pelerinage par les sentiers de ses commandemens, en suite d'vn comble de graces que ie luy demande d'ordinaire pour vous, & pour tout ce qui vous attouche, de mesme cœur, affection, & volonté que ie demeure.

Monfieur

Vostre tres-humble seruiteur
selon Dieu,

Pierre Coton de la Compagnie de IESVS.

D'Auignon ce iour
de la Conuersion S.
Paul 1600.



ADVERTISSEMENT AV

LECTEUR.



MY lecteur, ces discours paroissent deuât tes yeux, plus tard que tu n'eusses cuidé, & que ne portoit ma promesse, à quoy satisfaira, s'il te plait, la consideration de deux choses: l'une que n'estant à moy mesme, ie n'ay peu disposer de moy mesme: l'autre que depuis la parole donnée, i'ay esté continuellement assiegé d'occupations extraordinairement ordinaires, qui m'ôt rauy le temps que ie t'auois dedié: comme sont encore de present les predications iournalieres, & leçons assidues, voyages necessaires, frequentes disputes, & conferences de bouche & de plume, qui m'abordent à toute heure, outre le soin tât des sains, que des malades, & autres exercices de pieté, qui accōpagnēt la moisson du fils de Dieu à Nismes, & ailleurs, où i'ay esté destiné par ceux qui ont le pouuoir absolu, de donner le
branle,

bransle, & le mouuement, cōme ils le iugent expedient selon Dieu , à toutes mes actions. Que si ces raisons ne te semblēt de mise, prenāt d'abōdāt en main Geneue plagiaire, & le Traitté Apologetique, qui va en suite de ces discours, tu auras le prīcipal avec les apports, & le capital qui t'est deu avec les arrerages. Et ne t'ennuye ie te supplie , de ce que ie n'ay tousiours traduit en langue commune ; les sentences Grecques, ou Latines , car la où i'ay laissé de le faire , ç'a esté ou parce que le subiect appartenoit aux doctes , ou pour euitier prolixité. Que si tu desires de cōmodemēt accarer ces réponses , avec les obiections des Ministres , tu trouueras à la marge leur imprimé , cité fidelement, page à page, la poursuite duquel m'a contraint de changer à tout propos de demarche, entrecoupper le stile, rompre le fil, & entrelacer le rōd & le corps des periodes. Aussi s'agit il icy de verité , & de creance, non de bien dire & d'eloquence: & de faict, elles rouleront assez, quād elles te seront agreables , & i'auray dequoy louer Dieu, si tost, ou tard, ie te puis estre vtile. Adieu.



In Ministrum Gratianopolitanum
Caluinistam.

EPIGRAMMA.

Callia se verbo, quidquid premis, expedit vno,
Dum mira sese dexteritate clepit.
Sive patres, seu scripturas, sive omnia dicas,
Omnia pyrrichio digerit, aut tribracho.
Obijcis antiqui concordia tempora secli,
Prima uamque fidem qua tenuere? negat.
Sanctorum adglomeras veneranda volumina patrum,
Gracia quos, Latium quos celebrat? dubitat.
Urget Apostolici nunquam interrupta tot annis
Pontificis series indubitata? negat.
Insta etiam, quibus in terris, bone Callia, dormit
Illa fides? vel qua parte latet? dubitat.
Languentem premere, & iusto pro Marte crepantem
Iurgia vis solida cum ratione? negat.
Colligis? haud meminit. stringis? crepat. inijcis? odit,
Iamne negata? probat. iamne probata? negat.
Prisca tonas? ridet. noua das? spuit. ardua? nescit.
Imperplexa? fugit. testificata? furit.
Callia (dic) stertis? ridet, nescit, spuit, odit,
Et fugit, & furit, & nescit, & haud meminit.
Infremis vltrices flammis properantis Auerni,
Pendentemque homini perniciem? dubitat.
Pandis Achillaos, scriptura interprete, nodos,
Exhibet, & codex quidquid vterque? negat.
Urge iterum. nunquid tibi, Callia, mens latrat intus?
Consule te, intra te. non negat. haud dubitat.
Intentas tandem celos? aliquemq³ supremum,
Esse Deum, & superos? aut negat, aut dubitat.

A D E V N D E M A. C A I L L E.

C O T U R N I X.

Ode Tricolos Tetraastrophos.

I Nuise Diuis, siue Cyclopea
In arma surgis, seu toties fidem,
Frustratus innuptum cuculum,
Fadifrago temeras cubili;
Effata longo crimine viscera
Vitalis vllus si vegetat calor,
Reuertere, antennâsque serus
Retrogrado moderare vento.
Sin nulla toto pectore palpitat,
Turbâ tue sensus aura phreneticos,
Tibi Coturnicem paratam
Lacte, Melampodiôque mando.
Illa interemptum sospitat Herculem,
Redditq; terris: illa furoribus
Succurrit, & vertiginosum
Occiput Herculeum resoluit.
Hac vna quanquam est ales in omnibus
Comitali subdita turbini:
Medetur, & laxata sanat
Membra, melancholicâque bilem.
Sic virulentis toxica viperis
Cessere venis fusa medullitus,
Tabo venenatâq; tetrum
Theriaca superante virus.
Aduerte quantum crimen inospita
Ferat coturnix, seu Venerem prociæ
Depugnat, inuisosq; nota
Nequitia superos fatigat.

Rixosa

Rixosa quando praelia masculi
 Mouere, victum victor in exitu
 Obscena deposcit trophæa,
 Viribus in venerem solutis.
 Quaecunque pugnas, Callia, quidquid est
 Quod praliaris, vindicat hoc sibi
 Incesta pellex, illa culpæ
 Causa fuit, fuit illa pugna.
 Quod perfricata fronte monasticos
 Præuicator deseris ordines,
 Quod tonsus, ô mores ! sacerdos
 In calidum properas lupanar;
 Quod improbatam pectore, corpore
 Calvinianam perfidiam tenes,
 Libido, vxoriûmque tantum
 Criminis extimulauit astrum.
 Sed rursus ille Athleta libidinum.
 Obscena præter praelia, celites
 In bella consertum vocare
 Non dubitat petulans volucris.
 Surgente luna, murmur in obuiam
 Inauspicatum clangit, & aurei
 Titanis indignatus almos
 Prouocat exorientis ignes.
 Curuis arenas vnguibus impetit
 Rostroq; vulsas præpete pinnulas
 In luce conscribillat ardens
 Ex odio redeuntis astri.
 Sic viuus, amens Callia, sic agis
 Ne sorte ducto nomine bestia
 Dicare, dum latrantis intus
 Iussa fugis, monitusq; mentis.

Micante verò pressus, & vndiq;
 Hac luce captus desipis, ac fera
 Ad instar vrsæ, candicante
 Sole oculos, animumq; perdis.
 Atqui Coturnix non etiam bibit,
 Hauritve puris fontibus innocens,
 Impura calcaturumque fadat
 Vnde bibit, laticemque turbat.
 Clarum bibisti, Callia, Callia,
 Ex amne puro, quando meram fidem,
 Quando cucullatus tremendum
 Calicolis epulum tenebas.
 Pudore postquam præcipiti, impotens,
 Clathrisq; fractis in barathrum ruis
 Discinctus emissariamq;
 In venerem furibundus erras.
 Iam sacra calcas, transfuga, nec Deo
 Parcis prophanum synciput! ô pudor
 Qui lora restrictis lacertis
 Sensit iners, timuitq; furcam.
 Patrem Angelorum despuit, impudens
 Harpyia quadras intemerabiles
 Conspurcat, atque intaminato
 Rostra cibo violenta figit.
 O templa! ô ara! læsaq; numina,
 Si iusta pendent fulmina, quamdiu
 Proh! excucullarum cadauer
 Tardigradas patietur iras?
 Delicta iam iam sacrilegus lues,
 Deserta donec templa reuiseris,
 Numenq; contemptum, & cucullum
 Posthabita meretrice quaras.



PREMIER
DISCOVERS

SVR

LES MERVEILLES
*contenues au tressainct Sacre-
ment de l'Eucharistie.*



A MESSIEURS DE
L'EGLISE CATHOLIQUE
à Grenoble.

MESSIEURS, depuis le temps, au-
quel il pleut à la Diuine prouidence
de me choisir pour truchement de sa
parole, au milieu de vous, & pour interprète
de ses saintes, & equitables ordonnances,
ie me suis recogneu vostre engagé, en trois ma-
nieres : de cœur, de langue, & de main, pour
deformais mediter, parler, & m'exercer en

A

tout ce qui cōcerne vostre salut, & service, selon la portée & petite estendue de mes forces. Le premier vous est demeuré hypotequé en défaut du pouuoir. La langue vous a serui d'organe tout le temps qui m'a esté accordé par ceux, entre les mains desquels j'ay posé toutes mes intentions, & voué le service que ie dois en ce bas monde à nostre cōmun Pere, Seigneur, & Créateur. Le troisiēsme sera vostre maintenant à l'occasion qui se presente. La mesme diuine Prouidence l'ayant ainsi ordonné, pour escorner le Pere de mensonge, & pōur retirer los, & gloire de cela mesme, que pour ignominie, & deshonneur luy auoit esté ourdy, & tramé par l'autheur, & promoteur de toutes heresies. Occasion, qui fournit de subiect au dernier discours qui vous fut faict par moy en vostre cathedrale, & qui intercepta l'action de graces, que ie deuois, & desirois vous rendre auant que de partir.

Or ie remercie Dieu, d'autant que par le moyen de ces caracteres, ie seray quelque fois pres de vous, traictant d'un mystere le plus digne, aimable, & admirable qui soit en tout le pourpris de nostre creance, Mystere des Mysteres, Sacrement des Sacremens, Sacrifice des Sacrifices, & Merueille des Merueilles de la loy Euang.lique.

*Je m'en vay donc vous tracer briefuement
deux mots de sa grandeur, hauteur, & profon-
deur, & puis soudain ie ioindray l'aduersaire
de verité, en toutes les parties de son menson-
ge par escrit.*



§ Premier.

Des merueilles de la sainte Eucharistie.



C E V x qui ont receu de Dieu quelque
talent remarquable, & comme trans-
cendant la commune categorie des
viuans, ont cela de propre, & particulier que de
dresser quelque beau, & grand chef-d'œuvre.
par lequel ils s'estudient, avec toute l'industrie
qui leur est possible, de laisser viue leur memoire
à la posterité, mesmes apres le tombeau, tāt
desireux sont ils de s'immortalizer, s'il se peut
faire, par voye de choses caduques & mortel-
les. Telle fut la Sphere d'Archimede, dans la *Claud.*
quelle on vooyit tous les mouuemēs, branles, *poet.*
& trepidatiōs des cieux, les oppositions, retro-
gradations, & conionctions des Planetes. Telle *Plut. en la*
la statue de Mennon, qui demenoit grād bruit *vie de*
aussi tost que le Soleil rayonnoit sur icelle. Tel *Mar.*
le la colombe d'Architas le Tarentin, laquelle *Strab. Ta-*
par secrets contrepoix & ressorts, voloit & re- *cite, Suid.*
tournoit; à certains, & determinez periodes. *Sabell. l.*
Tel le Cyclope de Timante sur yne pitte de *10. c. 8.*

cuiure, estendu de son long au milieu des Saty-
Plin. l. 11. res, & autres Cyclopins, prenât avec vne aulne
 35. c. 10. la mesure de son poulce. Tel le chariot de Phaë-
 ton, avec tout son attelage d'yuoire. Tel le na-
Gal. l. 17. uire du mesme, avec son equipage. Tel le coche
 de *ysu* de Phaëton dans Galien, qui tous pouuoient
 par. estre à couuert sous l'aile d'yne mouche, ou au-
 tre semblable volume. Tel le rideau de Parase,
Plin. l. 1. qui encourrinoit, & deceuoit les yeux des pre-
 35. c. 10. miers peintres, & des plus clair-voyans. Telle
 la vigne de Zenxe sur vn fonds imptimé, con-
 tre laquelle les oyseaux venoyēt bequeter pour
 y prandre pasture. Telles grand nombre d'au-
 tres pieces artistement elaborees, qui sont vi-
 ure sur terre le nom de leur autheur, & l'ame,
 apres la lame.

Avec bien plus de raison, & incomparable-
 ment plus haute entreprise le Redempteur du
 monde vray $\chi\rho\iota\varsigma$, vray $\delta\eta\mu\acute{o}\varsigma$, seul sa-
 ge ouurier, & supreme architecte, auant son
 depart de ce siecle, & le retour à son pere, print
 resolution de laisser au mōde vn abregé de ses
 graces, vn tableau racourci de ses merueilles, &
 vn epitome de ses misericordes, volume de son
 amour, parangon de ses liberalitez, & chef-
 d'œuvre de toutes ses entreprises. Ce fut vn
 sacrement, lequel contient non seulement la
 grace, mais aussi l'auteur de la grace, vn sacri-
 fice qui eut à presenter, & représenter tout en-
 semble, la redemption parfaicte, & accomplie
 sur la Croix. & qui offrit à Dieu le pere, sans
 effusion de sang, la sanglante victime, qui luy
 fut

fut alors immolée. *Memoriam fecit mirabilium
sitorum misericors & miserator Dominus, escam de-* *Psal. 110.
a. 4.*
dit timentibus se.



§. 2. Merueilles de puissance.

ELle paroît en ce que le corps du filz de Dieu se trouue en ce sacremēt, & sacrifice, par voye & mutation non cogneüe à la nature, la difficulté de laquelle se descouure par vne regle que les Theblogiens apportent communement es escholes. C'est qu'en matiere de mutation, on peut auoir l'œil à trois choses, ou au terme d'où l'action procede, qu'ils appellēt, *a quo*, ou à celuy, auquel elle se rapporte, qu'ils nomment *ad quem*, ou à la distance & interualle qui est de l'un à l'autre, qu'ils disent *Medium*. En consideration du premier, la *Creatio*, c'est à dire l'action par laquelle Dieu produit vne chose de neant, est la plus difficile: attendu que la cause efficiente doit d'autant plus estre puissante & forte, que son effect proiecté est esloigné de sa production. Or qui ne scait que du non estre, à l'estre, il y a distance negatiuement infinie? & que partant, autre dextre que celle du tout puissant, ne peut faire sortir, ce qui n'est pas, de l'abyssme du neant, pour luy donner quelque estre. Que si on a esgard à la distance interiectée, l'œuvre de l'incarnation est la plus ardue, attendu l'interualle infiny, & la carrière à perte de veüs, qui se treuve entre la

creature, & le Createur, Dieu, & sa facture, l'Existence créé, & la subsistence incréé, la nature diuine, & la nature humaine, entre lesquelles se doit faire, & trouuer vne liaison, & conionction si estroitte que'est l'hypostatique, & personnelle. En laquelle tout ainsi qu'en la tres-saincte, & tres-haute Trinité se trouuent trois personnes en vne seule substance, & nature; aussi a l'opposite se retreuve vrayement vne Trinité de substance, en vnté de personne, Sçauoir est la nature diuine, la spirituelle de l'ame, & la substance du corps. Que si nous considerons le troisiésme, qui est le but de cette mutation, & s'il conuient niueller les actions, les peser, & lester selon le terme specificatif, & determinatif, ainsi que parlent les Philosophes, & Theologiens, que dirons nous de ce grand Mystere Eucharistique auquel la creature n'aboutit pas seulement avec le Createur, & le finy avec l'infiny, comme en celuy de l'incarnation; mais (ce qui surpasse toute admiration) la creature passe en son Createur, à raison de la suite & necessaire concomitance de la diuinité & personne du verbe avec le corps & le sang, propres termes de la transubstantiation; l'Ames-tres-saincte du filz de Dieu par mesme voye s'y treuve, veu que *Christus iam non moritur, mors illi ultra non dominabitur*. Et derechef d'autant que le corps est avec ses vaisseaux, muscles, veines, arteres, & tendons, de la procede que là où est le corps, est le sang, & à l'opposite où est le sang là est le corps, sans que la communiõ sous les

Rom. 6.
b. 9.

les deux especes soit en rigueur de precepte ou de sacrement necessaire. Et en fin par ce que la diuinité du verbe est la mesme que celle du Pere, & celle du Sainct Esprit, & que iamais sa diuine bonté n'a faict, & ne fera diuorce auec la nature qu'il a vne fois espousée, comme ainsi soit qu'en ces Mysteres sur tout ἀμέλντα τὰ τοῦ θεοῦ ἴσα de la vient que le terme total, entier, accomply de toutes ses appartenances, est en cette action le corps, & le sang, l'ame, & la diuinité du verbe, qui est la mesme que celle du Pere, & du Sainct Esprit. Bref le thresor incomparable du ciel, & de la terre.



§ 3. *De l'admirable mutation qui se faict en l'Eucharistie.*

Les Philosophes ne cognoissent que quatre sortes de Mutations, desquelles vne seule s'appelle en propriété de parolle, & rigueur de signification, Mouuemēt. La premiere se termine d'une forme inferieure, substantiele, à vne plus esleuée & plus noble, & se nomme Generation, qui a pour son contraire la Corruption, lors que la forme subsequente est d'inferieure condition à la precedente: exemple dequoy est la terre, lors qu'elle nourrit les herbes, l'herbe les animaux, & puis iceux retournent en icelle. La seconde a son giste (pour ainsi dire) à l'enseigne de Qualité, & s'appelle Alteratiō: Com-

me quand le vicieux deuiant vertueux, l'indocile ſçauant, & le timide courageux. La troiſieſme eſt dicte Augmentation, le bout deſinitif de laquelle eſt la Quantité, ſelon ſes diſenſions, de longueur, de largeur, de hauteur, & de profondeur, telle que nous l'experimentons depuis le berceau, iuſques à l'aage que les Philoſophes & Medecins appellent Conſiſtence. La quatrieſme ditte proprement Mouuement, eſt la mutation locale, qui ſe va foudre, & terminer à quelque ſituation, place, ou arreſt de lieu qu'ils appellent Vbication : & ce mouuement eſt encore de quatre façons, car il eſt, ou naturel, ou violent, tant au centre, que du centre, ou progreſſif ſur le centre, ou circulaire à l'entour de ſon centre. Naturel eſt comme celui de la pierre, & de toutes choſes peſantes, qui vont & deſcendent au centre, par naturel contrepoix, donné à leur forme par ſa cauſe efficiente, ce qu'ils entendent diſant, tant des legeres que des peſantes, que *mouentur à propria forma, vel à generante*. Le violent, eſt comme d'une ſagette décochée, ou d'une pierre iettée, que la vertu imprimée en icelle, & par force inſérée, de celui qui la meut, ſouſtient, porte, eſſance, contre ſon poix naturel, ſoit par vection, attraction, roulement vertigineux, ou par commune impuſſion. Le progreſſif eſt celui des animaux qui ſe transportent à diuerſes poſitions, & ſituations. Le circulaire à l'entour du centre, & des globes celeſtes, & Spheres ſuperieures.

Et faut remarquer qu'entre ces mouuemens il y a

il y a telle difference encore: que les vns ont plus de branle, & plus de force au commencement, comme le progressif, la force des animaux estant alors plus rigoureuse; autres au milieu, comme le violent, ainsi la balle assene bien d'autre sorte quant elle ioinct son blanc portée en raisonnable distance, que quand elle le frappe, & rencontre de pres; autres à la fin tel est le naturel des choses pesantes, lesquelles on sent tomber, & hurter avec autant plus de vitesse, & roideur, qu'elles s'approchèt, & auoifinent plus de leur centre. Le circulaire est toujours esgal & semblable à soy-mesme comme il appert au roulemēt des cieux, & nommēmēt du premier *Moteur*, & des Spheres qui luy sont subalternes. Tout cecy seruira pour l'intelligence de cest admirable mystere, l'ame duquel nos aduetfaires mesmes recognoissent asses, estre la Transubstantiation.

Nous disons donc premierement qu'il n'y a point de generation en ce mystere, attendu que rien de substantiel ne se produit en iceluy de nouveau, les choses estant comme elles sont. Ce que j'adiouste, pour accorder au subtil Escot, que si Dieu ne s'estoit incarné, & qu'il eut ordonné neantmoins ce sacrement tel qu'il est, il y auroit vrayement en vertu des parolles, nō seulement significatiues, ou adductiues, ou effectiues, mais en tel cas aussi productiues, procreation, & production de substance, avec incarnation, & incorporation du Verbe, à raison dequoy l'on cite communement de Sainct Au-

gustin ces parolles, *ô magna Sacerdotû dignitas, in quorum manibus, velut in vtero Virginis, Christus incarnatur.*

D'abondant Generation (proprement parlant) n'y peut estre, d'autant que la matiere preiacente, ne subsiste comme aux deux formes, ores que l'on puisse dire avec Sainct Ambroise, que *de pane fit caro Christi*, & du vin le sang du filz de Dieu. Et ce d'autant que la particule prepositiue, *de*, signifie quelque fois la cause efficiente, comme quand on dit, qu'il a esté conceu *de Spiritu Sancto*. Autrefois la materielle, *Natus de Maria virgine*. Quelquefois la source, & le principe d'une chose seulement, *Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero*. Et finalement, elle signifie le terme, ou negatif, ou positif de quelque mutation: le negatif, comme quand nous disons que Dieu a faict de rien toutes choses: le positif encore doublement, ou permanent, lors que les deux termes demeurent; ou transitif & passager, comme quand la femme de Loth fut muée en vne statue de sel, & la forme de l'eau en celle du vin, aux nopces de Cana en Galilée. Telle est (sauf le droict de plus) la Mutation qui se trouue en ce grand Sacrement de toute la substance du pain, & de toute celle du vin, au corps & sang de nostre Redempteur, par tout nommée tresproprement en l'Eglise

Genes. 19.
4. 26.
Ioann. 2.
9.
Seßio. 13.
cap. 4.

Transubstâtiatiôn, comme le remarque le Concile de Trente apres l'antiquité.

Secondement nous disons que ce n'est point Alteration: d'autant que les accidens qu'on
apper

apperçoit de Blancheur, Rondeur, & Saueur, ne se reposent sur la substance du pain, puis qu'elle n'y est plus, ni sur celle du corps de Iesus Christ, attendu qu'il y est en maniere d'indivisible, & sans coëxtention, ou adaptation au lieu qui le contiët, c'est adire sans que les parties du corps qui est placé ayent correspondance aux parties du lieu qui l'entoure, estant tout en tout, & tout sous chasque partie.

Que si quelque effect substantiel en procede aucunes fois, tel que celuy de Nutritiõ, c'est d'autant que la main du tres-haut leur communique miraculeusement la vertu emanée, & yssue de la pristine matiere, qui leur seruoit de soubassement, & de plus, de pouuoir estre separez, & se tenir d'eux mesmes sans appuy de substance, ce que nous disons, *per se existere*: & non pas *subsistere*: & ce aux fins qu'ils seruent de signe sacramental à cest ineffable mystere, & que nous puissions sans horreur nous approcher d'iceluy, comme la bien obserué Theophilacte in 14. Marc. & 6. Ioann.

Troisièsmemët ce n'est point par voye d'Augmentation, ou de son contraire. Car le corps de nostre Seigneur ne croist, & ne descroit (comme le disoit S. André au Procõsul Egée.) pour toutes les consecrations, & cõsompions d'hosties, qui se font en grand nombre par l'vniuers, veu qu'il y est inalterable, immortel, impassible, douaires du corps glorieux, qu'il faisoit paroistre mesme deuant sa resurrection, quelque fois pour faciliter cette creance, laissant reiaillir la gloire de son ame, à trauers le treillis de son

*Abdias
in S. And.
& Dia-
con. in ep.*

corps, ores sur la montagne de Thabor, le iour
 de sa transfiguration, ores dessus les eaux, che-
 minant sur icelles, sans contrepoix, ou pefan-
 teur actuelle, ores perçant à trauers de la foul-
 le comme inuisible, & comme aussi il estoit nay
 de sa mere sans froisser en rien les feaux de sa
 virginité immaculée. C'est ce que S. Cyprien
 vouloit en ces mots, *Ser. de cœna Domini*. Toute
 l'Eglise est conuïée à ce banquet, vne mesme
 portion est donnée à tous, & à vn chacun. Il est
 donné entier, il est distribué, & non desmem-
 bré. Il est receu, & non enfermé, d'autant qu'il
 est en l'Eucharistie, non par mutation de lieu,
 mais par conuersion de la substance du pain,
 au corps, qui se treute en mesme temps en
 plusieurs lieux, par la toute-puissance de
 Dieu. Et en cela consistoit tout le scandale
 passif des Capharnaïtes, lesquels estimoyent
 que tout ce qui se dit de la manducation ordi-
 naire, s'entendoit aussi de cette cy, qu'on luy
 tronçonneroit le corps, qu'on luy hacherait
 bras & iambes, qu'on l'aualerait à morceaux,
 qu'on le traitteroit à la Cyclopie, comme si
 c'estoit mesme chose, manger, & mastiquer.
 Sainct Augustin le remarque: O Seigneur &
 maistre, commēt est ce que vostre chair ne pro-
 fite de rien, veu que vous avez dit, *Celuy qui*
ne mangera ma chair n'aura la vie dans soy: la vie
 ne sert elle de rien? Et pourquoy sommes nous
 ce que nous sommes, sinon pour auoir la vie
 eternelle, laquelle vous avez promise par vos-
 tre chair? Qu'est ce donc à dire, Ne profite de
 rien? Comme les Capharnaïtes l'ont entendue.

Traitté
 17. sur S.
 Iean.

Car ils ont entendu la chair comme elle est decoupee en vn corps mort, ou vendue au marché, non comme elle est viuifiée par l'esprit. Sainct Athanase en dit autant sur les paroles, *Quicumque dixerit*. Et S Iean Chrysostome parlant au peuple d'Antioche, enseigne que sous les accidens de pain & de vin, la substance du corps de Iesus Christ demeure induisible, & que les choses qu'il dit ne sont point charnelles, mais spirituelles; & que son corps couppé en pieces, & morceaux, comme les Capharnaïtes le prenoient, n'eut peu seruir à tout le monde, que ceste chair est vne viande d'enhaut. De mesme S. Cyrille, S.Iean Chrysostome, Theophilacte exposant le sixiesme de saint Iean. Et nostre Seigneur mesme és paroles qu'il adioute: *Que sera ce quand vous verrez le Fils de l'homme monter là où il estoit premierement*? Voulant dire, si ce que ie vous ay dit vous scandalize, que direz vous si vous voyez le Fils de l'homme monter en corps, & en ame par sa propre vertu sur les cieux? Scachez que par ceste mesme puissance, ie peux donner ma chair à mâger, sans qu'elle soit en rié endommagée. C'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite de rien, les charnels ne sont capables de ce que ie dis, c'est aux spirituels, ausquels il n'est mal-aisé de croire, que ie peux quelque chose de plus, que le sés naturel ne peut apercevoir, & comprendre.

Reste de sçauoir s'il y est par mutatiō locale, & en vn mot, il apparoit que non: car les paroles de la consecration ne sont si tost acheuées,

par

En l'homelie 60

par la bouche du Prestre, que le pain se trouue mué au corps de nostre Redempteur, corps qui est là, & à la dextre du Pere, & telle autre part qu'il luy plaist se placer. En la mesme façon dit

Amb. li. 4. de fide ad Grat. c. 4. & 5. et libro de iis qui mys. mit. cap. 9. & c. panis de Cōsecra. 2. S. Ambroise, qu'à la prolation du consentement de la Vierge, en vn instant le corps sacré de nostre Seigneur fut créé, & formé de la plus pure & entiere substance de sa mere. Et tout ainsi que nos ames se trouuent toutes portées, créées & infuses dans l'embrion organisé, lors qu'il ioinct au dernier periode de sa formation, ainsi, di ie, le fils de Dieu se treuve entre les mains du prestre, au lieu des prealables substances tout en tout, & tout sous chasque partie.

Or qu'un corps puisse estre en plusieurs lieux par le diuin pouuoir, quelle occasion d'en douter? puis qu'il nous conte par le neufiesme, & vingtsixiesme des Actes, & par la premiere aux Corinthiens 15. que nostre Seigneur, qui ne bouge de la dextre du Pere, apparut à S. Paul lors qu'il alloit à Damas: là il le vit, il luy parla, & entendit de sa bouche quel il estoit: aussi met il en la premiere aux Corinthiens, lieu que dessus, cette cy entre les vrayes apparitions faictes aux Apostres, aux disciples, & aux Maries, en preuue que le corps de nostre Seigneur estoit veritablement resuscité. Et de faict il estoit bié conuenable, que le corps de nostre Seigneur eut quelque chose de moins que la diuinité, & qu'il ne fut par tout: & à l'opposite quelque chose de plus que les nostres, à raison de l'vniō hyposta

hypostatique : & partant qu'il puisse estre , & soit de faict en plusieurs places, soit circonscriptiue-ment qu'ils appellent, soit sacramentale-ment, suyuant son bon plaisir.

D'abondant comme sans mutation locale, & changement de lieu , il se treuue entre les mains du sacrificateur : de mesme quand les signes, & accidents sont dissipés , il ne s'y treuue plus , non par transport local & retirement corporel : mais par abandonnement de place, tout ainsi que l'ame n'informe plus la main, qui a esté coupée au malfaicteur , par l'exécuteur de iustice, ou le bras istiotomé & pourri, qu'elle animoit au préalable. Non que l'ame se soit retirée, car desia elle estoit actiue, & informante tout le reste du corps : & si cela estoit, il faudroit que deux fois elle fut en mesme lieu : chose beaucoup plus difficile que d'estre vne seule en deux lieux. Comme donc l'ame est toute en tout le corps, & toute en chaque partie, comme ell' est en la teste sans estre proprement en haut, ez pieds sans estre en bas, és mains sans estre de trauers , comme on coupe le corps sans qu'elle soit diuisée, comme il cheoit sans qu'elle tombe, comme il s'estend sans que elle soit estendue : ainsi les accidents, sous lesquels est contenu le corps du Fils de Dieu , se peuuent alterer en diuerses manieres , iceluy demeurant en son entier, & tousiours entierement le mesme. Le corps de nostre Seigneur est en l'hostie, sans y venir, & s'y acheminer (parlant proprement) il n'y est plus quand elle est

con

consumée, & ce sans se retirer, mais par desitiō tant seulement, & cessation d'y estre, ne plus ne moins que le son, & la voix (disoit Samonas Euesque de Gaza) qui peuuent se perdre en l'oreille de l'vn, & se treuuer en l'oreille de l'autre.

Difons donc ce qui est de ce mystere selon la verité, la parolle de Dieu, les Peres, & les Conciles, que nostre Seigneur est au saint Sacrement, par vne nouuelle maniere, & forme de mutatiō, plus certainé aux yeux de la foy, quelle n'est inuisible & incogneuë à ceux du corps, proprement appellée Transubstātiatiō par les Latins, & par les Grecs *Μεταβολή, Μεταποίησις, Μετασχηματισμός, Μεταρρύθμισις* dās S. Cyrille Euesque de Hierusalē. S. Gregoire de Nisse, & S. Iehan Chrysostome, comme il sera dict apres. S. Ambroise la appellée quelque fois Conuerſion & Transfiguratiō. Eusebe Emisene Chāgement, Commutatiō, & Conuerſion. S. Gregoire de Nisse à fait vn discours entier *ὅτι ὁ ἁγιασμένος ἄρτος εἰς τὸ σῶμα, καὶ θεὸς μεταποιεῖ*. C'est à dire, que le pain consacré à l'Autel est conuertī au corps de Dieu; où il dit entre plusieurs autres sentences de mesme conception: C'est donc à insle raison, qu'à present nous croyons le pain sanctifié par la parolle de Dieu, estre trāsformé au corps de Dieu *Verbo*, & peu apres; le pain, le vin, l'herbe en mon estomach, en vertu de la chaleur naturelle, sont conuertis en chair; Dieu n'aura il donc point autāt de pouuoir & de force? Sainct Cyrille, en la Catechesē quatriesme, apporte la
conuer

conuerſion faiète aux nopces de Cana en Galilee, pour confirmation de cette nompareille.



§. 4. *Brief denombrement des merueilles de la ſainte Eucharistie.*

DOuze en ſubſtance ſont les merueilles de ce prodige celeſte, Sacrement & ſacrifice ineffable. La premiere que le ſacré corps de noſtre Redempteur y eſt auſſi grand en ſoy, & avec autant de diſpenſions, qu'il en a à la dextre du Pere, & ſi pourceſtant il n'excede la circumſerence de l'hoſtie.

La ſeconde, que les accidents, ſçauoir eſt la blancheur, faueur, rondeur, fluidité, rougeur, & autres ſont là d'eux meſmes, ſans ſubiect, & ſans fonds qui les ſouſtienne, fors la Quantité.

La troiſieſme, que iamais il ne croiſt, décroiſt, ſe change, ſ'altere, & ſe muë pour toutes les conſecrations, conſomptions & alterations qui peuuent ſuruenir.

La quatrieſme, que la ſubſtance du pain & du vin ne ſont plus, apres la conſecration, & ſi toutesſois elles ne ſont pas aneanties.

La cinquieme, que le corps de noſtre Seigneur en meſme temps ſe treuve en pluſieurs lieux definitiuement, circumſcriptiuement & ſacramentallement, ſans qu'une ſituation repugne à l'autre.

La ſixieſme, qu'il ne ſe froiſſe, & ne ſe brize,

il ne se multiplie, ores que l'hostie estant rom-
pue; il se trouue tout soubs chascue partie d'i-
celle, laquelle estant entiere, il n'y estoit qu'v-
ne fois, comme l'on voit és miroirs entiers vne
seule, & quand ils sont cassez plusieurs images.

La septiesme, que quand on le voit, quand
on le touche, quand on le buuste, tout cela se
reçoit en l'espece, sans lesion quelcôque ou at-
teinte du corps, attêdu qu'il est en ce Sacremēt
avec les proprietiez de la beatitude corporelle
en partie, lesquelles sont en general d'estre.

Impassible, subtil, leger, resplendissant,

Comme le ciel, l'esprit, l'esclair, l'astre luisant.

Ainsi que dit l'vne des meilleures plumes de ce
siecle.

La huitiesme, que quand les accidents du
Sacrement viennent à se consumer & dissoudre
le corps du filz de Dieu laissè d'y estre, sans estre
aneanti, ni transferé ailleurs. Ce qui peut arri-
uer ou plustost, ou plus tard, selon la foiblesse,
ou la force des estomachs & suyuant la plus
grande ou moindre qualité des especes, & tout
cet espace de temps Dieu est avec nous en corps
& en ame, diuinité & humanité, & s'il ne tient
à nous, par grace & benediction singuliere.

La neuuesme ores qu'il n'y ait ny pain ny vin
les accidentz toutesfois de l'un & de l'autre ont
les mesmes operations; de rassasier, & nourrir.

La dixiesme, iagoit que la derniere actuation
& perfection de ce corps soit par tout, sçauoir
est l'hypostase & subsistance diuine, & qu'icelle
subsistence soit vne mesme chose avec la diui-
nité:

nité: ledit corps toutesfois n'est pas par tout, comme veulent les Vbiquistes. Tout ainsi que la où est le corps solaire son globe y est & non à l'opposite.

L'onzième, que l'Eucharistie est Sacrement, & sacrifice tout ensemble: Sacrement, tant en son vlage, qu'en son estre permanent: le signe visible sont les especes, la chose invisible est la grace, & l'auteur d'icelle. Il est sacrifice lors que trois choses concourent, la consecration faicte sous l'une & l'autre espece; l'oblation, & consommation de l'hostie, laquelle respond à la maictation des victimes.

La douzième merueille qui comprend tout ce qui est, & tout ce qui peut estre, d'admirable au monde, est la concomitance, & suite nécessaire des choses admirables, qui se treuvent en ce grand sacrifice. Car avec le corps est le sang, & avec le sang le corps respectiuellement, & avec l'un & l'autre l'ame, avec l'ame le corps & le sang, la personne du verbe, & avec icelle la nature & les personnes diuines.



§ 5. *Merueilles de sapience en l'accomplissement des figures, & propheties qui regardent le saint Sacrement de l'Eucharistie.*

VOila le Minha hadasha: voila le Missat nedaba, le Thoda, le Mishthe, duquel il nous conuient parler, le *conuiuium pinguium, conuiuium* Isa. 25.
vers 6.

§. 6. *Merucilles de Bonté.*

EN ce Sacrement est l'vnique bien-aymé de nos cœurs, nostre victime, sacrificeur, & sacrifice. Icy nostre Isaac, nostre Ioseph, & nostre *Epi. 5. 7.* frere. Icy le *Primogenitus omnis creatura*, Le *primogenitus in multis fratribus*, nostre *pedagogue*, *Gen. 22. 7. 6.* nostre Capitaine, nostre Prince, nostre Roy, le *ad Coloss. 1. 7. 15.* Monarque de noz vies, le Dieu de noz esperances, nostre tout. Nous n'auons plus que faire *ad Rom. 8. 29.* d'enuier la condition des Apostres, ou celle des trois Maries. Il boit, il mange, il conuerse avec nous, voire mesme il est mangé de nous. On s'embaissoit de ce qu'il ne desdaignoit personne, & *Matth. 9. 7. 31.* de ce qu'il banquetoit avec les pecheurs, mais icy luy-mesme est l'eschançon, le tranchant, la viande, & le banquet des pecheurs, non vne fois, non vne annee, mais tous les iours, mais toute nostre vie, mais iusques à la consommation des siecles.

Sa tres-sacree mere le conceut vne fois, dans ses flancz, & le porta quelque mois faicte temple de la Diuinité, & tabernacle du verbe eternal incarné : icy il est conceu en parlant, aualé tous les iours, si nous le voulons, & logé au plus profond de nos cœurs. Il est vne fois né dans vn estable, le voicy au milieu de tant d'ordres poitrines, passant par le trauers de leurs puantes bouches, & ce qui plus luy desplaist au milieu de la fienté de tant d'execrables pe-

chez, qui ont libre entree & pouuoir dans vntas d'ames, magasins d'iniquité, formilieres de sales passions, tanieres de malice, & comme aisenatz d'impieté.

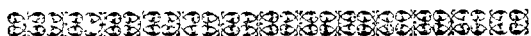
Il fut mis dans la cresphe, le voila sur le foin de vanité, & sur la paille de nostre propre misere. Il fut enmailloté, & colloqué entre le beuf & l'asne : plus souuent on le voit entre l'irascible & concupiscible, bestes farouches, & fieres dangereuses : vne fois son liét fut la pierre, le chaume son duuet, ses seruiteurs deux animaux sans raison, ses tapisseries les toiles d'aragnee, ses parfuns l'immondicité du lieu public, & ouuert à chascun, son chauffe liét, & ses langes mollets le vent, le froid, le mesaise. Incomparablement plus souuent, ores immortel & impassible il descent à noz ames, trop plus ordes, sales, & contemptibles, que tout ce que dessus.

Heb. 6.

Vne fois il fut vendu, trahi, lié, garrotté, vilipendé, honni, mis à mort, enseveli. Combien de scelerats, fedifrages, Deicides, le baissent, le honnissent, le vendent, le crucifient, par leurs pechez en eux mesmes, cōme dit l'Apostre, & l'enferrent dans la pierre dure, froide, tenebreuse de leur obstination : que si du moins la spelonque en estoit neufue : mais ce sont grottes à basilics, ce sont cauernes à serpens, repaires des demons, retraite de Belzebut, dans lesquelles ezhontément ils logent la lumiere avec les tenebres, l'Arche avec Dagon, & Iesus Christ avec Belial, tant il est vray q ce sacremēt est le

est le *μνημονικὸν τῶν τῆς Χρ. ἡμῶν παθημάτων*, & que en iceluy le Reparateur de nostre salut a faict vn epitome de les misericordes, & nous a laissé le vray memorial de ses passions douloureuses, comme il disoit

*Sint hominum, sint corda silex sint deniq; saxum,
Condar & in tumulto, nascer & in silice.*



§ 7. Apotheose d'Affection.

L'Ambre attire la paille, l'aimant le fer, & le Lunaire l'acier : d'où vient d'oc que cest ay-mant celeste n'enleue à soy nos cœurs, quoy q̄ malins, quoy q̄ durs, quoy que vains, & quoy q̄ accariaftres? c'est à nous particulièrement de luy rendre l'honneur qu'en ce sacremēt il me-rite, & de luy donner le contentement que son cœur, Archiue de dilection, y souhaite : voire comme par antiperistase, de renforcer la deuotion, a mesure que le froid d'heresie nous auoïsine de plus pres. Il conte (s'il faut pailer ainsi) les heures, les periodes, les minutes, quād il pourra estre nostre d'effect, cōme il est d'affection. Il est à la porte hurtant & requerant d'estre hebergé chez no^r, & dedās nous: sa tresse est Cant. 5.
v 2.
toute moite, & sa cheuelure couuerte de rosee, il desire de nous conferer en la participation de sō corps tresprecieus, les arrhes de l'immortalité qu'il nous a acquis au peril de sa vie.

La philopatrie ne l'a retenu sur les cieus, inuincible, & redoutable comme autresfois: la phi-

l'anthropie l'a rendu nostre, & nous a mis en possession de sa Diuinité : la Philogamie l'a si estroittemēt espousé avec nostre nature, quoy que prostituee & abandonnée, que iamais on n'y verra diuorce: lors il lairra d'estre Dieu, quand il lairra d'estre hōme, & d'estre *θεός ὁ ἄνθρωπος*: c'est à dire Dieu & hōme. La philotechnie l'a saisi, sui-

Pa. 53. 7. uāt le conseil de Dieu son Pere. *Si posuerit animā suā videbit semen tōgaeum*. Le desir de cette pro-

10.

pagation & tant heureuse lignee luy a fait subir sur la croix les destresses, & angouilles de celle qui deliure, apres nous auoir conceu & porté comme dedans ses flancs, l'espace de trente

Ioan 3. 7. trois annes. Ainsi le Pere nous a donné le Fils:

16.

le Fils nous a meritē le S. Esprit: le sainct Esprit avec ses dons a rendu l'eternelle majestē de la tressaincte ineffable Trinitē toute nostre, le *σλόγη φυσική* & affection naturelle du pere enuers les enfans, l'a trāsporté en sorte, que s'il

Ioan. 17. est loisible de dire, il s'oublie (incomparable pe-

7. 11.

Gen. 9. 7. lican) de foy mesme, & s'entrouure les veines,

20.

pour nous animer de son sang. Admirable Noē qui se laisse enyurer du fruiēt qu'il a si laborieusement planté, poiué, biné, & tiercé tant de fois, seruant au bout de fable & de rīsee à ses propres enfans.

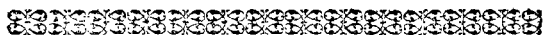
Serm. 3. Resteroit la Philautie, qui est l'amour de foy mesme: mais voicy comme en parle Sainct

de circō. Bernard, *Verē nullus vnquam homo alteri homini ad*

seruiendum traditus, ita proprius eius fuit, ac verbū illud æternum Patrisq; imago, & vniuersis hominibus, & singulis tributus, concessus, donatus est. Il ne

faut

faut d'ôc la chercher icy, si c'e n'est en la permutation, charitablement transmutative, qu'il semble auoir faict de nous en soy, par le moyen *Ioan. 6.* de cette viande celeste. *Sicut misit me viuens Pater, & ego uiuo propter Patrem*, dit il, *& qui manducat me, & ipse uiuet propter me.* Et ailleurs: *Et sicut tu Pater in me, & ego in te, & ipsi in nobis vnũ sint.* Faisant allusion à l'incomparable *περὶ χάριτος* & *circum inſeſion*, de laquelle il a dit à Philippe, qui *videt me, videt & patrem meum.* Et *Nescis* *Ioan. 17.* *quia ego in Patre, & Pater in me est.* Et le tout à *v. 21.* quelle fin? *Vt ubi ego sum illic sit & Minister meus.* Et à celle fin que là où il est nous soyons, non seulement vnis: mais aussi incorporez, vnanimez & deifiez avec luy.



§ 8. *Vnion actiue & passiue.*

PLus grande vniõ ne se voit guiere, que celle de la viande avec l'estomach, où elle repose: lors l'attractiue & concoctiue en font le chilus; le foye cuisinier la reduict en sang, le cœur l'espure, Cane-porte, Capillaires communiquent l'aliment à tout le corps, en proportion de iustice distributiue. De sorte que ce qui estoit prealablement viande terrestre, insensible, inanimée, deuiet chair animée & partie integrante de la creature raisonnable. Tout de mesme, cet Eternel amateur, industrieux & inuctif en stratagemes d'amour, nous a laissé heritiers de toute la substâce & de celle de son Pere, de son estre, & de soy mesme, & ce en ma-

niere de viande, afin que nous soyons & res-
fortifions en luy en certaine maniere comme
la viande se transforme & transmue en nous.

- Io. 6. r. A raison dequoy il disoit : *Ego sum panis vivus,*
 51. non seulement viuifiant, mais viuant, *Eγὼ εἰμι
 ὁ ἀρτος ὁ ζῶν, qui de cælo descendi, Si quis manduca-*
uerit ex hoc pane, viuet in æternum : & panis quem
ego dabo, caro mea est pro mūdi vita. Et peu apres,
Qui manducat meam carnem, & bibit meum san-
 Ioann. 6. *guinem in me manet, & ego in illo.* Il s'estoit don-
 r. 57. né à la nature humaine, se reueſtāt de nos des-
 pouilles, pour nous affeubler de sa gloire, en-
 treprise qui ne luy cousta rien moins que sa
 propre vie. *Nec enim,* dit S. Bernard, parlant de
 De dili- chascun en sa personne, *tam facile refectus, quàm*
 gēd. Deo. *factus. Nam qui me semel & tantum dicendo fecit, in*
reficiendo, profecto & dixit multa, & gessit mira, &
pertulit dura : nec tantum dura, sed & indigna : in
primo opere me mihi dedit, in secundo se, & vbi se de-
dit me mihi reddidit : datus ergo & redditus me pro
me debeo, & bis debeo. Quid Deo retribuam pro se?
nam & si millies me rependere possem, quid sum ego
ad Deum. Or ce ne luy a esté assez, c'estoit à la
nature humaine en cōmun, à laquelle il s'estoit
donné. Il a voulu faire le mesme à chascun par-
ticulier, comme ainsi soit que bonum quo com-
munius, eo diuinius, & a voulu descendre aux in-
diuidus d'icelle, aux fins de pouuoir dire vne
 Isa. 5. r. *bonne fois : Nunc ergo habitatores Hierusalem, &*
 4. *viri Iuda, iudicate inter me & vineam meam, quid*
est, quod debui vltra facere vinea mea, & non fe-
ci ei?



§ 9. *Motifs pour la frequente
Communion.*

LE voila donc avec nous bien d'autre sorte, que quand il parloit à Moÿse, & non seulement avec nous, mais aussi dedans nous, cœur à cœur, corps à corps, la chair, son ame, sa personne, sa diuinité, son humanité, Pere, Filz, S. Esprit tout est nostre, dans nos mains, dans nos bouches, dans nos corps, dans nos ames. Caius Cesar Caligula (ainsi qu'escriit Seneque) fit vn banquet à ses amis, de la valeur de dix millions d'or. Apicius de cent millions. Alexandre presenta mille coupes d'or massif à autant de Gentilshommes Persans, à l'yslue de table. Antoine & Cleopatre & semblables victimes destinées aux flammes eternelles, abusans des biens de Dieu, faisoient fondre les pierres de prix inappretiable, & se les versoyent respectiue-ment à boire. Mais quel rapport, quelle comparaison, analogie, ou proportion, à tout cela avec le banquet, duquel il est escriit, que: *Homo quidā fecit cœnam magnā*, & où l'on ne sert rié de moins, que la viande des Anges, & l'essence de Dieu, ioincte à son humanité sacrée? D'où il appert combié deceuz sōt ceux, lesquels sous pretexte de pieté, humilité, circonspection, & de plus grande deuotion, se retirent de la participation de cette table celeste, à laquelle sont conuiez boiteux, estropiés, & perclus. Il n'en est pas

De cōsolat. ad Alb. c. 9. & 10.

Quint. Curt. Plut. in Ant.

est pas de Dieu comme des hommes. A mesure que l'on fréquente plus les hommes, on les decouure plus imparfaits, & de là procede que la familiarité engendre le mespris. Avec Dieu c'est l'opposite, & plus on s'en approche, & plus on le trouue parfaict, aymable, & admirable: qui sont les vrayes & infaillibles amorces de nostre volonté. *Accedite ad eum, & illuminamini* (dit le Psalmiste) *& facies vestrae non confundentur: & gustate, & videte, quoniam suavis est Dominus.* Il conuient le goustier, auant que le cognoistre: vne communion sert de *Parasceue*, & preparation à l'autre. Estre froid, n'est pas raison pertinente pour se retirer du feu, ou estre malade & famelique, de la viande & du medecin, ains subiect du contraire. *Que* nostre indignité donc nous face recourir à sa dignation, nostre pauvreté aux thresors inespuisables de sa munificence, nostre misere à sa misericorde: attendu qu'il le desire, & que *facile est in conspectu diuitis subito honestare pauperem.* Visiter le saint Sepulchre en Hierusalem, se transporter à saint Iaques en Compostelle, ou *ad limina Apostolorum* à Rome: aller par deuotion à Laurette, voir la maison où nostre Dame fut esleuee & nourrie, où l'Archange la salua, où elle conceut le fils de Dieu, & tant d'annees elle cōuerfa avec luy: ce sont deuotions saintes & loüables, & qui ressentent l'ancienne pieté des Chrestiens. Porter reliques, & honorer les cendres des Saints qui regnent avec Iesus Christ, chose recommandable, & tresvtile. Mais quelle chose

*Psal. 33.
v. 6. & 9.*

*Eccl. I. v.
23.*

le chose, en toute l'estendue de l'univers, equipolente à celle cy? Icy reside celuy, qui a sanctifié le Sepulchre, annobli la maison de Laurete, & qui seul a donné tant la grace, que la gloire aux Saints, non pour y estre seulement visité, honoré, adoré, mais pour y estre baizé, receu, mangé, & pour y seruir de pasture & nourriture à nos ames.



§ 10. *Des moyens que tient l'ennemy, pour nous retirer de ce Sacrement.*

L'Ennemy de nature & de grace, ayant appris par l'experience de tant de siècles, qu'en ce Sacrement consiste nostre Panoplie, Alexipharmaque & Asyle asseuré, toute autre deuotion n'estant que comme nourrisson, ou l'accessoire de celle cy, il trauaille à son possible de nous en retirer, ores refroidissant la volonté, ores obscurcissant l'entendement: la volonté est refroidie avec les excuses que nostre Seigneur preuoyoit, & predisoit en S. Luc: car ^{14. 20.} il fait dire à l'un, *Villam emi, & necesse habeo exire & videre illam, rogo te habeme excusatū,* & à l'autre, *Iuga boum emi quinque, & eo probare illa,* & au tiers, *Vxorem duxi, & ideo non possum venire.* Mais ce qui est plus à craindre, est lors que ce vieil Nimbrot aguerri à l'a chasse, & acharné à la proye de nos esprits, met la hache à la racine du tronc, & qu'il sappe à toute force le

ce le pied de l'edifice, combattant l'entendement d'infidelité, l'espouuantant de difficultez, l'investissant de doubles, l'assaillant de curiositez, l'expugnant par le moyen du peché, l'enuahissant par heresies, le possédant par libertinage, & le regissant a regles d'Atheïsme. Ce malheur à prins terre depuis quelques annees en France, le peché ayant serui de fourrier à l'erre-
reur, & présenté les matériaux combustibles à l'herésie. De là tant d'abus & insolences entre les Ecclesiastiques, tant de mespris du service de Dieu, tant de negligence en l'administratiō des Sacraments, tant de simonies ez benefices, tant de scandales és Eglises, autels abbatuz, images brisees, chapelles demolies, oratoires renuersez, Moines apostatz, Nonains deuouilees, prestres reniez : qui estoient l'esgout des cloistres, & ordures des monasteres. De là ce torrent de guerre, & de misere, qui à effleuré nos lis, leué la bonde à tous malheurs, & rauagé le plus beau, & le meilleur de la France. Et quand nous arriuera ce bien, ô protecteur d'Israel, quand sera ce, ô reparateur de nos vies, que tant de brebis esgarees retourneront au bercail d'où elles se sont licentieusement sequestrees? nous ne iouïrons oncques solidement de ce bien, que vostre volonté ne soit la règle & le niveau de la nostre : que, comme nous vous auons pour pere, nous n'ayōs aussi la vraye Eglise vostre espouse pour mere : que nous ne soyons souples, & purement obeissans, tant pour le faict de nos ames, à celuy qu'il vous a plu
de

de nous laisser vicaire de vostre Majesté, & lieutenant de vostre celeste couronne sur terre, que du surplus aussi, au fils aîné de vostre dicte espouse, le Roy tres-chrestien nostre souuerain Prince.



§ II. *Conclusion de ce que dessus.*

SUr tous les ingredients necessaires à la confection salutaire du medicament Cardial, & vray Antidote à noz maux, est l'honneur enleué pieçà, & deu de tousiours au fromēt des esleuz, duquel il est predict, *Et erit firmamentum in terra in summis montium, super extolletur super Libanum fructus eius*, & dict de ceux, qui luy rendrōt l'honneur qui luy est deu, *Et florebunt de ciuitate sicut fœnā terra.* Ouvrons dōc (Messieurs) les yeux à la presence d'un si rare, digne, & remarquable object; & du remede que la diuine bonté nous a laissé pour cause de salut, n'en prenons ocaseō de ruine, ne combattons par ténacité la liberalité de nostre createur, sa pieté par impiété, sa clemence par felonnie, sa bonté par malice, ses bien-faicts par mal-faicts, sa grace par disgrâce, & la pandecte & royalle munificence des benefices diuins, par extreme & desnaturee ingratitude.



§ 12. *Auant-propos aux discours suiuaus,
avec la lettre du Ministre, qui leur
à seruy de subiect.*

L'Apostre en la 2. à Timothee c. 3. descriuāt le naturel des heretiques, dict qu'ils seront amateurs deux mesmes, auariteux, vanteurs, orgueilleux, diffamateurs, desobeissans, ingrats, profanes, sans affection, sans loyauté, calomniateurs, incontinans, cruels, haïssans les bons, traistres, temeraires, enflés, amateurs des voluptés, ayans l'aparence de pieté, & rien plus, captiuant à soy femmelettes chargees de peché, & transportees par diuerfes conuoitises, apprenāt tousiours, & n'arriuant iamais à la cognoissance de verité: puis apres il adioust, Comme Iannés
Verf. 8. & Iambres ont résisté à Moÿse: ceux cy pareil-
Exo. 7. v. lement résistent à la verité, gens du tout cor-
 rompus d'entendement, reprouués quant à la foy, mais ils n'aduanceront point plus outre: car leur folie sera manifestee à tous, comme l'a esté celle de ceux là. La missiue qui suit, à serui d'ouuerture à la verification des susdictes paroles: elle me fut rendue le quattiesme Fe-
 -urier.

Lettre

Lettre de M. Caille Ministre.

Monsieur, le bruit & reputation de vostre sçavoir, & modestie, m'a causé un extreme desir de conferer avec vous familièrement, & sans passion, pour essayer s'il sera possible de vous faire voir, combien grande est la lumiere de verité. Certes c'est un grand dommage, que les dons qui sont en vous, qui deuroient servir à Christ, qui les vous a dōnez, seruent à l'Antechrist : excusez moy, s'il vous plaist, si ie parle franchement à vous. Or il semble bien que pour cette conférence, la forme raccourcie, à la façon des Logiciens, est la plus convenable, pour estre plus brieve, & qu'une fallace y est plus aisément descouverte, que nō parmy les grands discours. Outre ce les preuues & argumēts ne doiuent pas estre probables ou raisonnables seulement, ains necessaires, indubitables, & qui causent une certaine science, veu le subiect de cette conference, qui est du vray & legitime seruice de Dieu, & de la doctrine de salut. Sur tout il vous faut garder de toute sophisterie: car cela tesmoigneroit une mauuaise conscience. Il vous faut bien aussi garder de prēdre pour but de nostre conference la victoire; au nous resou-

C

dre

dre à opiniâstrer, ains la recherche de la vrité vous doit estre pour but, avec resolution de luy ceder Ces choses estant bien obseruees, nous pourrons tirer de nostre cōferēce quelque fruiēt, si toutesfois vous semble qu'il soit besoin de quelque autre condition, vous la pourrez proposer. Que si elle est utile & raisonnable, ie ne la refuseray point. Pour vous donner donc quelque subiect, ie mettray icy trois choses, auxquelles ie vous prie respondre simplement, & sans fallace.

Tout sacrifice legitime & receuable en l'Eglise doit estre fondé sur l'ordonnance de Dieu, contenue es sainctes escritures.

Les sainctes escritures ne font mention aucune du sacrifice de la Messe.

Le sacrifice de la Messe n'est ny legitime ny receuable en l'Eglise.

Responce en forme racourcie.

La proposition majeur de ce syllogisme se doit nier, comme il se verra après : toutesfois ie viens à l'autre.

Ie nie donc la mineur, pour les raisons qui suivent, & dis,

Tout

Tout sacrifice ordonné de Dieu, & couché en l'Ecriture sainte, est legitime & receuable.

Or le sacrifice de la Messe est ordonné de Dieu, & couché en la sainte Escriture.

Le sacrifice de la Messe est donc legitime & receuable.





*Que la sainte Messe est le vray
continuel sacrifice de la loy
Euangelique, institué &
ordonné par Iesus
Christ.*

SECOND DISCOVRS,
ENVOYE AV MINISTRE
en forme de missiue, pour
response à ses de-
mandes.



Onsieur, quant à la suffisance qu'il
vous plaist de recognoistre en moy,
Non is sum quem fingit amor tibi pluri-
mus, aut quem

Nescio quis vulgi rumor & aura facit.

Bien desire-je d'estre d'effect ce que ie suis d'af-
fection, profession, condition de nature, & choisis
de propre volonté, sçauoir est, treshumble ser-
uiteur de Iesus Christ, & de tous ceux qui luy
appartiennent. La conference, ou de viue voix,
ou par ce muet langage, seruira pour faire re-
cognoi

cognoistre ceux cy d'entre les supposts de l'Antechrist, au nombre desquels, par ie ne sçay quel ridicule preiugé, vous me rangez au frôispice de vostre escrit. Je supplie le pere de lumiere, de defillier les yeux à tous vos semblables, pour vous faire vne bonne fois recognoistre, que tous ceux qui se debandent de l'Eglise Romaine, & de celuy qui est & se dit en icelle Seruiteur des seruiteurs de Iesus Christ, sont precursseurs de celuy duquel vous nous estimez porter la casaque. Or d'autant que ce que vous requerez de moy, peut servir à ces fins, i'accepte vos theses & hypotheses : bien que ce que vous me proposez soit plustost syllogisme, que these ou position. En voicy la forme.

Tout sacrifice legitime & receuable en l'Eglise, doit estre fondé sur l'ordonnance de Dieu contenue és saintes Escritures.

Les saintes Escritures ne font aucune mention du sacrifice de la Messe.

Le sacrifice de la Messe donc n'est legitime ny receuable en l'Eglise.



R E S P O N S E. § 1.

LA maior prise vniuersellement, comme le porte son terme modificatif, est (sous correction) fausse, d'autant que l'Eglise estoit du temps mesme de la loy de Nature, en laquelle Abel a esté le premier iuste. Or en la loy de Na-

ture il y auoit maints sacrifices , qui n'estoyent portez ny couchez en l'Escripture sainte, attendu que l'Escripture & la Loy donnee à Moÿse, n'estoit encores. Reste donc qu'il y a quelque sacrifice légitime , iacoit qu'il ne soit ordonné en la sainte Escripture. Tel fut celuy d'Abel en agneaux, de Noé en oiseaux, d'Abraham en taureaux, de Melchisedech en pain & vin, & autres.

Mais d'autant que i'accorde celà estre vray en l'Eglise Chrestienne, & en la Loy Euangelique, ie viens à la mineur, & monstre qu'il est fait non seulement mention du sacrifice de la Messe en l'Escripture sainte, mais aussi que son institution y est tresexpresse, & premierement par le vieil Testament.



§ 2. *La Messe est sacrifice par l'ancienne Escripture.*

1. **A**V I. des Rois, c. 2. vn Prophete anonyme predit à Heli, que son sacerdoce viendroit vn iour à faillir, & que Dieu susciteroit vn Prestre fidele, qui chemineroit deuant son Christ à tousiours. S. Cyprian l. 1. cont. Iud. c. 17. S. Augustin 17. de ciuit. Dei, c. 5. & S. Gregoire in comm. l'entendent & l'expliquent du sacerdoce & sacrifice de la Messe. Et de fait, il ne parle de la prestrie de Iesus Christ, puis qu'il denonce de luy, qu'il cheminera deuant le Christ

Christ: ny moins de la prestreſſe generale, que S. Pierre attribue aux Chreſtiens, attendu qu'il parle d'un office particulier, & d'une ſacrificature qui ſuccederoit à celle d'Heli. Autrement il eut ſalu dire *un peuple*, & non *un ſacrificateur*. Or qui ne void que Sacerdoce, Autel, & Sacrifice, ſont termes correlatifs? En meſme ſens expliquent S. Auguſtin au lieu cité, & S. Cyprian l. 2. ep. 3. ce qui eſt és Prouverbes c. 9. *Sapientia edificauit ſibi domum, &c. poſuit menſam, &c.*

2. En Malachie c. 1. v. 10. *Ma volonté, dit Dieu, n'eſt pas en vous, & ie ne receuray point les dons de vos mains. Car depuis le leuant iuſques au couchant mon nom eſt grand entre les Gentils; & en tout endroit eſt immolee & ſacrifiée à mon nom vne oblation munde. Par ce que mon nom eſt grand entre les Gentils.* Ceſte prophetie eſt rapportee au ſacrifice de la Meſſe par S. Irenee l. 4. adu. hæref. c. 32. par S. Iuſtin Martyr cum Tryph. par Tèrtul. l. 3. contra Marc. S. Cyprian l. 1. contra Iud. c. 16: Eufèbe l. de Dem. euang. c. vltimo, Chryſ. in pf. 95: Hier. comm. in Zach. 8. Aug. l. 1. cont. aduerſ. leg. ca. 20. & 16. de ciuit. c. 22. & l. 17. c. 17. & 18. c. 39. & 19. c. 23. Cyrillus de adoratione in ſpiritu & verit. Theodor. & Ruper. in Mal 1. Et en effect ceſte oblation ne peut pas eſtre entendue de l'oraiſon, ſoit mentale, ſoit verbale: veu qu'auffi bien & mieux elle eſtoit en Iſrael qu'en la Gentilité. Et puis il appert, que Dieu entend vne vraye oblation, nette & pure de tout poinct. Telles ne ſont nos oraiſons, à cauſe du meſlange de nos imperfections, qui ſont l'appennage

de la premiere coulpe, En Esa. 64.

3. En la Gen. 14. Melchisedech Roy de Salem offrit pain & vin, pource qu'il estoit Sacrificateur de Dieu souverain. Or au ps. 109. & aux Heb. 7. il est dit que Melchisedech a esté figure du sacerdoce de Iesus Christ. Il faut donc que Iesus Christ ayt sacrifié sous apparence de pain & vin, pour donner quelque chose de plus à la chose figuree, qu'à la figure, & au corps qu'à son ombre, comme l'enseignent S. Cyprian l. 2. ep. 3. & au l. de Coena Domini, S. Clement lib. Strom. 4. S. Iean Chrys. homel. 35. & 36. sur la Genese, S. Ambroise l. 5. de sacr. c. 1. Aug. conc. in ps. 33. & epist. 95. ad Innocent. Papam, Hier. epist. ad Marcellam, Dam. l. 4. c. 14. D'abondant, sur la croix il fut Prestre selon l'ordre d'Aaron. C'est donc en l'institution de ce Sacremēt qu'il a esté selon l'ordre de Melchisedech. Et d'autāt qu'il adioustē au ps. 109. *in eternum*, il faut dire que ce sacrifice dure, non celuy de Caluaire: car, comme dit l'Apostre aux Rom. 6. Iesus Christ ne meurt plus. Reste que ce soit celuy de l'Eucharistie.

4. L'agneau paschal en Exode 12. luy a aussi serui de figure, ainsi que marque S. Paul en la 1. aux Corinth. 5. & les anciens peres l'enseignent. S. Clem. Const. Apost. 18. Tertull. 4. in Marc. Cyprian l. de vnit. Eccles. & serm. de Coena. Ambr. in 1. Luca, Hier. in 26. Matth. Chrys. hom. 83. in Matth. & hom. de proditiōe Iudæ, August. l. 2. cont. epist. Petil. c. 37. Grego. hom. 22. in Euang. Et font à ce propos les mots d'immolation en

Exode

Exode 12. d'oblation & sacrifice aux Nombres 9. En Dan. 12. v. 11. Depuis le temps auquel le sacrifice continuel sera osté, passeront mille deux cents nonante iours. Ce passage ne peut estre entendu que de la Messe. Si non, exposez de quel sacrifice il parle.



§ 3. *Au nouveau Testament, par les paroles de l'institution mesme.*

EN saint Luc nostre Seigneur ordonne, que Luc 22. l'on face le mesme que luy en sa memoire. Matt. 26 Or il le fait par voye de sacrifice, non seulement par voye de sacrement.

La preuve en est peremptoire és paroles de l'institution & consecration. Car il ne dit point, *Voicy mon corps lequel sera trahi: Voicy mon sang lequel sera respendu*, en saint Luc 22. mais bien en present, *qui se donne & qui se respend pour vous: δίδωμεν ἐν χυμώμενον*. De plus, s'il eust donné son corps seulement pour Eucharistie & Sacrement, il eust dit à vous, & non pour vous, (terme qui denote sacrifice) & pour plusieurs en la remission des pechés. Et ne peut on dire que ces paroles se rapportent à la croix future, tant pource que la parole est du temps present, que pource qu'il y a κλώμενον, de laquelle aussi vse saint Paul en la 1. aux Corinth. 11. parole qui ne peut conuenir au corps crucifié, attendu que *os non comminuetis ex eo*, Io. 19. & Exode 12. ains aux especes du pain, sous lesquelles il se donne, comme l'a remarqué

qué saint Iean Chrysostome en l'hom. 24. sur l'ep. I. aux Corinth.

D'abondant, en la consecration du calice il y a dans saint Luc 22.v.2. en nominatif, τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυρόμενον. ce qui ne peut estre referé à la croix: mais à ce qui estoit beu lots, & mis en bouche, sçauoir est, τὸ ποτήριον. Autrement il eut falu dire ὅς ἐκχυρόμενος, pour le faire correlatif de ὅς αἰμαῖσι. Ce qui a tellement donné de la peine à Beze en ses comm. sur le 22. de S. Luc, qu'il est contraint de dire que saint Luc, comme mauuais grammairien, a vsé d'un solécophanes, quoy qu'il ayt escrit en langue Attique, ou que c'est vn erreur, lequel s'est glissé de la marge au texte, à la similitude de τὸ διδόμενον, par vn imaginaire δμοιολογία τῶν.

De plus, en l'Escripture sainte ceste parole *facite*, signifie sacrifier, aussi bien qu'entre les prophanes. Au Leu. 15. *facite vnum pro peccato*. Au 3. des Rois, c. 18. Elie dit, *Ego faciam bonum alterum*. En Olee 2. Dieu se plaint qu'on sacrifie ses biens au diable, *Dedi fructum quem fecerunt Baal*. Et au ch. 9. *Facite, & apparebit gloria eius*. & au 14. *faciet sacrificium pro peccato*. 3. Reg. 8. *Salomon fecit quippe holocaustum*, Et ailleurs. Or nostre Seigneur leur dit & à nous, *hoc facite in meam commemorationem*.



§ 4. Par les Actes des Apostres.

AVx Actes 13.v.2. il y a λεγόντων δὲ αὐτῶν ὅς κενός, parlât de la fraction eucharistique:

ristique : c'est à dire, *Sacrificātibus autem illis Domino*, Eux sacrifians à Dieu, comme mesme l'a rendu & tourné Erasme. Et l'ordinaire en l'Ecriture *λατρυειν* signifie *sacrifier*, quand on parle de chose sacrée, comme il appert en S. Luc chap. 1. v. 23. & aux Hebr. 8. 9. 10. & par le mot de *Liturgie* des Peres, comme de S. Iaques, de saint Basile, de S. Iean Chrysost. de S. Ambr. on n'a iamaïs entendu, ou peu entendre autre chose que *sacrifier*, & ce que nous disons *Messe*.



§ 5. *Par saint Paul.*

EN la premiere aux Corint. 10. reprenant les insolences qu'ils commettoient en la synaxe & participation de l'Eucharistie, il oppose l'autel de Dieu à celui du diable.

Et aux Hebr. 13. il dit, *Nous auons vn autel, auquel ne peuuent participer ceux qui sont au tabernacle*. Or qui ne sçait qu'autel & sacrifice sont termes correlatifs, qui s'entretiennent & s'entremettent l'un pour l'autre?

Aux Hebr. 5. l'Apostre dit, que le principal office de tout Prestre est de sacrifier tant pour ses pechez, que pour ceux peuple. Et ne faut dire, qu'il parle de Iesus Christ : car il est *ἀμωμῶς καὶ ἀνμακρῶς* [C]

§ 6. *Par les Peres.*

Tous vnanimement l'ont recogneu pour sacrifice, au rapport de Luther mesme. Voicy ses paroles au ch. i. de sa Babylone, *Je confesse manifestement, que la doctrine & l'vsage de la Messe est autorisé des saincts peres & de tout le monde.* & en la preface du liu. de abrogatione Missæ. *C'est grand chose, dit-il, parlant de la Messe, de repugner à la coustume de tant de siecles, au iugement de tant d'hommes, à l'autorité de si grands personnages.* Calvin en dit presque autant au 4. de ses Instit. ch. 18. § 1. n. 12. 18. Beze au liure des questions & resp. p. 2. l. 165. dit que *la Cene assurement est sacrifice.* Or voicy les Peres.

Abdias, disciple des Apostres, escriuant la vie de saint Matthieu, raconte que ce saint personnage fut tué par les soldats de Hirtacus, aupres de l'autel, apres auoir celebré la Messe. Et faut noter, que Iules l'Africain, qui a traduit Abdias en latin, il y a de treize à quatorze cens ans, vse du mot mesme *Missæ*.

Les prestres & diacres d'Achaïe, disciples de saint André, tesmoignent en sa vie, qu'estant en son martyre, il dit au Proconsul *Ægee*, que *sa coustume estoit d'offrir chaque iour à l'autel l'agneau immaculé, qui demeuroit entier, apres auoir esté immolé & mangé du peuple fidele.*

Les Liturgies de S. Iaques, de S. Clement, & de S. Basile sont pleines du nom d'oblation &
de

de sacrifice. Le mesme S. Clement, au 8. des Const. Ap.c.5.& 36. & saint Denys au 3. chap. de sa Hierar. Eccl. par. 3. où l'Euesque s'excuse de ce qu'il sacrifie l'hostie salutaire qui est par dessus soy. Le mesme S. Denys en l'epist.ad Demoph. recite comme Carpus Euesque ne celebroit iamais à l'autel, qu'il n'eust eu au prealable quelque vision remarquable, comme celle qu'il raconte là, touchant l'infinie misericorde & charité de Dieu.

Alexandre premier, qui vescu il y a quinze cens ans, en l'epistre l. ch.1. Il faut, dit il, *mesler la passion de N. S. avec l'oblation du Sacrement qui se presente à Dieu en solennisant la Messe.*

Saint Irenee l.4. chap.34. *Il enseigna, parlant de nostre Seigneur, vne oblation nouvelle du Nouveau Testament, laquelle receue des Apostres, l'Eglise offre à Dieu par tout le mode.* Tertull. au l. de vel. virg. *Il n'est pas permis en l'Eglise ny d'enseigner, ny de baptizer, ny d'offrir.* Et au l. de exhort. castit. il dit que ces choses sont propres aux prestres.

S. Cyprian l. 2. epist.3. *Qui est, dit il, plustost prestre de Dieu souverain, que nostre S. Iesus Christ, lequel a offert sacrifice à Dieu le pere, & l'a offert tel que celui de Melchisedech, à sçauoir le pain & le vin, c'est à dire son corps & son sang.* Et de rechef en la mesme epistre: *Nostre Dieu & Seigneur Iesus Christ est luy mesme souverain Prestre de Dieu son pere, luy ayant premier offert sacrifice, & puis commandé de faire le mesme en memoire de luy. Reste que ce Prestre là est vrayement vicair de nostre Sauueur Iesus Christ, lequel imite ce qu'il a fait &*
qui

qui offre en l'Eglise vray & entier sacrifice à Dieu le pere, puis qu'il l'offre en la maniere que Iesus Christ l'a fait.

S. Cyrille Hierosolymitain, en sa catech. 4. expose vne grande partie de la Liturgie & du Canon de la Messe. Le mesme S. Basile & saint Ambroise és leurs.

Saint Ambroise au 5. l. de ses epist. en la 33. parlant des barricades qui se dresserent à Milan par les Arriens, dit qu'il estoit lors pour dire Messe, & qu'il ne laissa de la dire. *Missas facere cœpi.* Ce sont ses mots, il y a treize cens ans. Et sur saint Luc 1. *Quand nous sacrifions, Iesus Christ est present, Iesus Christ est immolé.* Optat. Milieu. cont. Par. *Quelle chose plus pleine de sacrilege, que de rompre les autels, sur lesquels vous mesmes avez autrefois offert?* Il parle aux Donatistes.

S. Iean Chrysost. en l'homelie 79. au peuple, Le Prestre, dit-il, estant à l'autel, a commandement d'offrir à Dieu pour tout le monde, pour les Euesques, pour l'Eglise, & pour ceux qui la gouvernent. Et sur saint Matth. hom. 71. il adioute qu'il doit faire le mesme pour les fructs de la terre, pour les sains & pour les malades. Et sur les Actes, en la 21. pour les ames qui sont eu purgatoire. De mesme au liure 6. de sacerdotio.

Saint Ierosme sur le chap. 11. des Prouerb. Iacoit, dit il, qu'il n'y ayt point d'esperance de pardon pour le meschant apres la mort, si est ce qu'il y en a, lesquels estans decedez avec des fautes seulement legeres, en peuuent estre absous, par le châtiment des peines qu'ils endurent apres la mort, &
par

par les prieres & aumosnes de leurs parens, & par la celebration des Messes.

S. Aug. au 10. de la Cité, chap. 20. parlant du sacrifice quotidien en l'Eglise Chrestienne l'appelle non seulement vray sacrifice, mais dit en outre, qu'il a esté signifié par les sacrifices diuers de l'ancienne loy : & que tous faux sacrifices luy ont cédé. Au l. 18. ch. 35. il luy applique la Prophetie susdite de Malachie, & la figure de Melchisedech chap. 1. en la Genese 14. Au liure de Spiritu & litera, il l'appelle *tresvray & singulier sacrifice*. Et au l. 22. de la Cité, ch. 8. il recite comme vne maison champestre fut deliuree des furons & lutins par la celebration de ce sacrifice en son territoire & diocese d'Hippone. Sainct Leon en l'ep. 79. saint Gregoire en l'ep. 12. du premier liure, & en la 10. du 4. & au 4. des dialogues, c. 58. S. Iean Damasc. l. 4. de fide, ch. 14. *C'est, dit-il, ceste pure & non sanglante hostie, que Dieu par le Prophete dit qu'on luy offre d'Orient au Ponent, à sçauoir le corps & le sang de Iesus Christ, pour l'establissement de nostre ame.* Et saint Ambroise prouue cecy au 4. de Sacram. ch. 4. & autres.



§ 7. *Par les Conciles.*

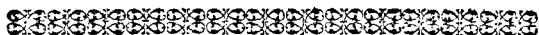
LE premier Concile de Nicee, ch. 14. dit ces paroles, *Il a esté raporté au concile, qu'en quelques endroits certains Diacres s'ingerent de donner la communion aux Prestres. Il n'y a reigle ny coustume*
me

me qui permette à ceux qui n'ont pouuoir d'offrir le sacrifice. de donner à ceux qui offrent le corps de Iesus Christ.

La 2. Synode de Nicee, act. 16. tomo 3. *Que nous n'auons pas seulement quelque chose au lieu de luy, mais luy mesmes.*

Les Canons 3. & 4. des Apostres, aduoués & receus au 6. Concile general, dient que nous auons le vray autel.

Au demeurant, Caluin au l. 4. de ses Inst. ch. 9 §. 8. reçoit les quatre premiers Conciles, comme contenans la pure & naïue interpretation de l'Eseriture.



§ 8. *Par raisons.*

1. **S**ainct Augustin en l'ep. 118. *Que c'est vne tres insolente folie, de reuoker en doute & dispute ce que l'Eglise fait par tout le monde.* Or Luther au l. de capt. Bab. ch. 1. & Caluin l. 4. de ses Instit. ch. 18. §. premier, 11. 12. & 18. aduouent que l'usage de ce sacrifice est autorisé des SS. Peres, & de tout le monde. Temerité donc tresgrande de le reuoker en doute.

2. Aristote au 8. des Eth. c. 9. & au 7. des Polit. c. 8. & l'Orateur Romain avec la lumiere naturelle enseignent, que la religion ne peut estre sans sacrifice.

3. S. Cyprian au sermon de Cœna Domini, dit que la religion viendrait à perir, si le corps de N.S. pour estre mangé en l'Eucharistie venoit à se

à se consumer. Car lors, dit il, aucun sacrifice ne resteroit, sans lequel la religion ne peut subsister. Parquoy l'Antechrist fera lors ce qu'il voudra, quand le sacrifice continuel viendra à manquer. En Daniel 8. & 12.

4. Sainct Iean Chryf. sur l'epistre aux Hebr. enseigne que le sacrifice de l'Eglise n'est different, quant à la substance, de celuy que Iesus Christ son espoux offrit à Dieu sur la croix: &, par consequent, que celuy là estant vray, sainct, & salutaire, on doit confesser de cestuy-cy le mesme.

5. Si la Messe n'estoit sacrifice, la figure seroit plus noble que le prototype & l'autographe. Car ceux qui mangeoyent de la Manne, & beuoyent de la pierre, (il n'y a que manger & boire,) mangeoyent & beuoyent la mesme viande & le mesme breuvage, en la premiere aux Corinth. 10. & de surplus auoyent vne viande Angelique, sçauoir est, la Manne. Leur condition donc estoit meilleure que celle de Caluin, s'il n'y a que du pain, comme il dit, en la Cene: attendu que la Manne surmonte de beaucoup en son materiel nostre pain: & quant au formel, qui est le fils de Dieu, ils l'auoyent, dit l'Apostre, & le mangeoyent comme nous.

§ 9. Par les Rabbins.

R Abbi Kimhi sur le Ps. 100. & Hier. 33 & Ghi Kitilia in Soare ora: & Rabbi Salomon sur
D le

le Ps. 72. citant les autres , disent qu'à la venue du Messie tous sacrifices sanglās & Mosaiques cesseront. & que en leur place succedera ce Minha , duquel parle Malachie ch. premier, & le Toda, duquel ont predit & parlé les autres Prophetes. Minha signifie en Hebrieu sacrifice de farine , ou entouré de paste , & Toda sacrifice Eucharistique & d'action de grace, different de l'hostie pacifique, d'autant que *Toda erat ex placentis* , (dit le Lexicon de Pagninus imprimé à Geneue.) celle là *ex pecoribus*.



§ 10. Par les Sibylles.

Saint Clement Alexandrin au l. 6. de ses Tapissieries remarque comme la prouidence de Dieu a donné à la gentilité souuent par les Sibylles, ce qu'il a donné aux Iuifs & à la Synagogue par les Prophetes. Lactance en remarque plusieurs au l. premier de ses Instit. c. 6. & de Ita l. premier, ch. 22. & au l. 6. des Instit. c. 9. & l. 2. c. 13. Avec Lactance Theophile sixiesme Euesque d'Antioche. Voicy que dit la Sibylle:

οἱ δὲ θεοὶ τιμῶντες ἀληθινὸν ἀέναντε,

ζῶν κληρονομοῦσι τὸν αἰῶνα χρόνον αὐτοῖ

δικοῦντες παρ' ἁλειτων ὅμως ἐσθλὰ καὶ κῆπον

σαινύμενοι γλυκὺν ἄρτον ἀπ' οὐρανὸς ἀστερόεντες.

Au liure 5. elle appelle l'Eglise *θεομήτορα νάν*: car ainsi faut il lire , & non comme vulgairement.

ἔκον αἰὶ γάλλοντα θεὸς θεομήτορα νάν

Ὁ ἅγιος γεγάωτα, &c. Et du liure 7. predifant
la renouation de l'Eglife ἅλλ' ἅμα πάντες

Μάνω τὴν προσεγλὺν λευκοῖς ὑπ' ὁδοῖσι φάγον)
Et du l. 6.

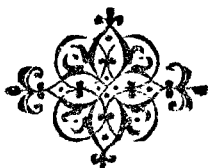
ἐν δὲ μῆς ῥίξης ἄρ' & κορὸς ἕσ' εἴ) ἀνδρῶν.

Tout cecy est de la Sibylle Erythree, laquelle
sainct Iustin met pour la plus ancienne, attendu
qu'ell'à esté plusieurs annees, ainsi qu'aucuns
estiment, mesme deuant l'vniuersel cataclisme.

L'apporteroy le tesmoignage des demons
malheureux & des bestes miraculeusement ex-
torqué, n'estoit que vous vous rendez difficiles
à croire ce q̄ vos propres yeux ne descouurent.

Tout ce que dessus seruira pour rendre rai-
son de ma negatiue.

Quant au mot de Messe, ie vous fey tost
voir son antiquité, & comme il se treuve en
l'Escripture sainte, Dieu aidant, lequel ie prie
vous descourir sa face.





Troisiesme Discours.



AVANT-PROPOS.



LE V tout puissant, auteur & pere de lumiere, ayant espuré les leures d'Isaye, par le ministere d'un Ange, avec un charbon vif, qu'il luy commāda prendre dessus l'autel, l'envoya porter au peuple d'Israel ces paroles, En oyant vous oyrez, & si n'entēdrez point: aveugle moy le cœur de ce peuple icy, & estoupe ses oreilles, & luy ferme les yeux, affin qu'il ne voye d'iceux, qu'il n'oye des oreilles, & qu'il n'entende du cœur, & qu'il ne se convertisse, & ie ne le guerisse. Ces paroles se verifient en la personne du ministre: car ayant leu, il n'a veu, & ayant ouy, il n'a entendu les preuves du tout conclusives, touchant le saint sacrifice de la Messe, ains de là il a prins occasion (comme ainsi soit que les viandes pour bonnes, succulētes, & nutritives qu'elles soyent, degene

Isa. 5.
7. 16.

degenerent en humeur peccante, quand elles rencontrent un estomach cacochime) de faire courir un imprimé, qui sert de crise à sa maladie, & d'argument pour nous faire descouvrir les symptomes d'icelle. Le discours & le traité, qui suit, fera paroistre au vray ce qui est de ce corps si mal habitué. Car ie suis resolu, le caustique en main, de le suivre, moyennant l'aide & le secours de celuy auquel il faict iniure, & à la gloire duquel doivent butter toutes nos intentions.



§ Premier.

Confirmation des arguments & preuues apportees pour le saint sacrifice de la Messe, avec la response aux objections & reparties du Ministre.



Monsieur Caille, il semble que vous estes marry, de ce que ie m'industrie d'vser en vostre endroit de toute la modestie, & de tout le respect que nostre anticeace peut porter : vous esuertuant de faire entēdre, que ie vous ay appellé heretique. Je vous tiens pour tel, il est vray. Mais ie ne

J'ay dit onques soit en public, soit en particulier en termes que l'on dit syllabiques, ne voulant vous depeindre ou charbonner de voz couleurs, de peur de vous offencer.

J'ay donc occasion d'estimer que vous auez à dessain choisy ce pretexte, pour auoir plus de liberté à continuer vos inuectiues contre le successeur de celuy auquel il a esté dit par l'Oracle de verité, *Repay & regis mes ouailles* : en termes emphatiques, *ποιμνε τὰ πρόβατά μου* iouxte la force du *רָבָה* *rabah*, & *מָשַׁל* *mashal*, c'est à dire de paistre & de regir tout ensemble.

Quand vous aurez prouué, que l'Euesque de Rome soit le *υἱὸς τῆς ἀπολείας*, le *ὁ ἀνθρώπου τῆς ἀμαρτίας*, le *Τῆταν ἄντεμι*, l'*ἀρξίμαχ*, le *λαμπέτης*, l'*ὁ Νικέτης*, le *καυὸς ὀδονγὸς*, le *Αμνὸς ἄδιν*, le *ἀληθὴς βλαβερός*, que son nom compose le nombre de six cens soixante & six, qu'il impugne le fils de Dieu, qu'il nie iceluy auoir esté le Messie, qu'il se die estre le vray Christ, & non le seruiteur des seruiteurs d'iceluy, qu'il introduise les prohibitions legales, touchant la qualité essentielle discretiue des viandes, qu'il reprouue le mariage en ceux qui n'ont empeschement de vœu, ou autre obstacle legitime de le cōtracter: lors il y aura quelque apparence en vostre dire.

Or d'autant qu'ailleurs il sera traicté d'iceluy, pour maintenāt ayez memoire de ce qu'escrit sainct Cyprian, en l'epistre 3. du 1. liure: Les heresies, dit-il, & les schismes n'ont prins d'ailleurs leurs sources, que de ce que l'on refuse de recongnoistre celuy qui est iuge pour quelque

quelque temps en l'Eglise, & Vicaire de Iesus Chri Et lors que vous m'obiectez, cōme l'on faisoit a S. Hierome, que ie presche la doctrine de l'Antechrist, prenez pour responce ce qu'il escrit en l'epist̃re ad Damasum, *Ego cum successore Piscatoris & discipulo crucis loquor. Ego nullum primum nisi Christum sequens Beatitudini tue, id est cathedræ Petri communione confector, super illam Petram adificatam Ecclesiam scio. quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est: si quis in ea non fuerit, peribit regnante diluvio. Non novi Vitalem, Meletium respuo. Ignoro Paulinum. Quicumque tecum non colligit, spargit, hoc est, qui Christi non est Antichristi est: qui extra hanc domum comedit agnum, in arca Noë non est, & peribit regnante diluvio. Et apres, Arriana rabies fremit, hinc in tres partes scissa Ecclesia, ad se rapere me festinat, monachorum circa me manentium antiqua in me surgit authoritas. Ego interim clamito, si quis cathedræ Petri iungitur, meus est, Meletius, Vitalis, Paulinus tibi habere se dicunt. Et apres, Idcirco obtestor beatitudinem tuam, vt nihil iteris tuis, apud quem in Syria debeam communicare significes: noli despicere animam pro qua Christus mortuus est.*

Vous tenez à grand honneur, dites vous, que ie vous aye accordé de conferer par escrit sous certaines conditions proposées par vous. Je ne sçay d'ou vous puisez cet hōneur; si heu esgard à l'Antagoniste, vous m'en donnez plus que ie n'en desire: si à cause des conditions, c'est vne cenodoxie puerile ἀμαθία τὸ ἱράσθαι, δ'ἀλγισμὸς δὲ ὄντος φέρει, dit Thucidide.

Page 12. Sauuez vostre honneur plustost en ce que vous soustenez tout sacrifice estre nul, s'il n'est ordonné ez saintes escritures : & ne pouuez respondre aux sacrifices d'Abel, d'Abraham, de Noë, de Iob, & autres couchez en l'escriture, & qui ont esté faicts deuant l'escriture, sçauoir est en la loy de Nature. L'escriture les recite après auoir esté offerts, comme elle narre la creation du monde : direz vous que pourtant l'escriture ait esté ou deuant iceux, ou deuant la creation du monde?

Seroit ce bien argumenter: Les commandemens de Dieu sont au Deut. 6. Doncques l'escriture estoit deuant les commandemens. Les miracles, & le narré tant de la vie que de la mort de nostre Redempteur sont inferez au nouveau Testament. Le nouveau Testament a donc esté deuant nostre Seigneur.

Dans la Genese il est parlé d'Adam, de Noë, d'Abraham; l'escriture a donc esté deuât Adam. Voila toutesfois vos illations, quand vous dites, que tout sacrifice legitime & receuable en l'Eglise doit estre fondé sur l'ordonnance de Dieu, contenue és saintes escritures. Et repliquant sur l'instance des sacrifices d'Abel, de Noë, d'Abraham, & de Melchisedech, vous respondes qu'ils sont en l'escriture, comme si tout ce qui est en la sainte escriture auoit esté ordonné de Dieu en icelle : ou comme si elle estoit anterieure à tout ce qu'elle recite.

Pauvre homme, apprenés que quelques fois l'escriture parle en ordonnant, quelques fois en exhorta

exhortant, autres fois en racontant, souvent en priant & maintes fois en predisant. La Genèse & l'Exode en partie, racontent: le Leuitique, les Nombres & le Deuteronome ordonnent; le liure de Iosué, celui des Juges, l'histoire des Roys, avec le premier & second des Chroniques, les liures d'Esdras, Tobie, Judith, Esther, Job, & les deux liures des Macabées narrent & recitent: les cent cinquante psaumes prient, louent, remercient: les Prouerbes, l'Ecclesiaste, la Sapience, l'Ecclesiastique exhortent & conseillent: Les Prophetes tant maieurs que mineurs, pour la plus part predisent. Tout le nouueau Testament raconte, commande, exhorte, prie. En fin le fait d'Abel, de Noé, d'Abraham & de Melchisedech appartiennent à la narratiue Parquoy vostre proposition est nulle, la replique nulle & repartie sur icelle, ains mal consideree & tres absurde. Et vous dis de rechef qu'il n'y a aucune ordonnance des sacrifices susdits en toute l'escriture, que d'un seul que fit Abraham en la Genèse. 15. La simple susdite v. 9. narratiue en fait foy, comme en la Genèse. 4. v. 4.
πλείονα θυσίαν Αβελ παρά Κάϊμ προσώεγκε τῷ θεῷ. Et aux Hebrieux vnziesme, & en la Genèse huietieme, *καὶ ὠκοδόμησε Νῶε θυσιαστήριον τῷ θεῷ:* Et en la Genèse 22. *καὶ ἐπορένθη Αβραάμ,* v. 20.
καὶ ἔλαβε τὸν κῆριον, &c. Icy ie vous l'airray pour vn temps, pour parler au lecteur, quelque autre fois ie reuiendray à vous.



§ 2. *De cette locution & maniere de parler,
Sacrifier en agneaux, &c.*

IE donnerois volontiers pour salutaire conseil au Ministre de ne se mesler iamais de rié reprendre en aucune langue. Car pour l'Hebraïque, il n'y entend du tout rien : & mesmes il ne le nie pas à ses amys : pour le Grecque c'est beaucoup s'il y sçait lire & escrire quelque peu ; de la Latine ie ne peux faire autre iugement que celuy qu'en ont fait ceux qui luy ont veu diuerfes fois souffleter Priscian : quant à la Françoisë, il n'y a faict grand progrès, ainsi que r'apportent ses auditeurs, ausquels il rompt par son beau dire les oreilles. Il ose neantmoins reprendre la susdite phrase & maniere de parler, ayant opinion que sacrifier soit le mesme que occire : & partant comme occire en agneaux seroit vne locution impropre, que de mesmes sacrifier en iceux soit vne cacologie. Il doit doncques sçauoir ou apprendre qu'il y a beaucoup de sacrifices qui se font dans le Leuitique & dans le Deuteronomie en fleur de farine, en gateaux, en choses aromatiques, &c. Et autres en agneaux, genisses & taureaux : & cōsequemment que tout sacrifice n'emporte & ne denote pas maëtation de victime. Deut. 16. Leuit. 23. Et les abecedaires mesmes en l'escriture sainte sçauent, qu'il y a vn sacrifice de leures, de louange, &c

ge, & de cœur : & que pour denoter le sacrifice entre vne action de l'attie extérieure presuppofant l'intérieure, il a partant esté à propos de dire, que Abel auoit facrifié en agneaux, Noé en oifeaux, Abraham en taureaux, & Melchisedech en pain & vin : & mal à propos de le reprendre. Il conuient pefer τὰς δυνάμεις τῶν ἱερῶν τῶν, dit Euthalius.

*In Ana-
cephal. in
Epist. ad
Coloss.*



§ 3. *Le Ministre remplit ses pages de rapsodies.*

L'Aueuglement & le malheur des desuoyez procede de ce qu'au lieu de puiser aux viues sources, ils s'arrestét aux ruisseaux, ou pour mieux dire, de ce que laissant les viues eaux & fontaines, ils boient les eaux relantes des cisternes creuacees. Ils employent tout le temps à rapsodier de Kemnitius, Pierre Martyr, Calum, & Bese, & se couurent de pieces mal ropporrees, vieux haillons, & s'habillent de fripperie comme Roys de theatres : sans prendre garde aux interpretations des anciens Peres, ny aux responses claires & peremptoires de Demochares, de Sainctes Gregorius à Valentia, Belterminus, Costerus, Turrianus, Echius, Roffensis & autres docteurs Catholiques qui ont cent fois respondu à leurs difficultez.

*Jerem. 2.
v. 13.*

Le demande donc l'institution de ce sacremēt *Page 23.*
& sacrifice admirable au nouueau testament. Le
le luy

le luy ay monstté par l'ancien, par le nouueau, par les Peres, par les raisons, par les Conciles, par les Sibyles, & en toutes les manieres qu'on peut auer vn faict & faire paroistre vne verité, de façon que d'y adiouster autre chose, c'est esclairer au Soleil. Pource toutesfois qu'il estriue encores contre la verité, & tous tenans & aboutissâs d'icelle, i'en esclairciray ou estenderay les preuues.



§ 4. Du premier des Roys, chap. 2.

LA premiere preuue estoit prinse du premier des Roys, chap. 2. en ces paroles, καὶ ἀναστήσω ἐμαυτῷ ἱερέα πιστόν, &c. καὶ ἰκοδομήσω ἐμαυτῷ οἶκον πιστόν, καὶ διελθείσει ἐν ὀπίσθῳ χειρὸς μου πάσας τὰς ἡμέρας, lesquelles il adiouste apres auoir aduertie Hely de la mort future de ses enfans Ophni, & Phinees, predisant par merueille que ce prestre chemineroit tousiours deuant le Christ. *Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui iuxta cor meum & animam meam faciet, & edificabo ei domum fidelem, & ambulabit coram Christo meo cunctis diebus.*

Au lieu de respondre à la force de ce passage, le Ministre faict de l'esbahi, & pense d'estre bié à couuert sous le toict de son admiration. Qu'il nous die de quel prestre il est icy parlé, comme on luy a obiecté : c'est sur quoy Il se falloit arrester.

Au demeurant, le poids de cette preuue est tel, *lib. x. cōt.*
 au iugement de S. Cyprien, qui ne se peut ap- *Ind. c. 17,*
 propriier veridiquement à autre chose qu'à no-
 stre Sacerdoce. Sainct August. lib. 17. de la Cité
 de Dieu, ch. 5. Eusebe lib. 4. de demonst. Euāg.
 c. 26. S. Greg. le Venerab. Bede, & Eucherius en
 leurs comment. sur ce liure, font la mesme re-
 marque. Voicy les propres mots de S. Augustin
 audit liure 17. chap. 5. de la Cité, apres auoir
 monsté que l'eiection de Hely representoit l'e-
 iection du sacerdoce d'Aaron, & que l'assum-
 ption du sacerdoce de Samüel fut l'ombre du
 sacerdoce des Chrestiens, & apres auoir cité ce
 passage que nous traittons, *Non est vt dicatur ista
 prophetia vbi sacerdotij veteris tanta manifestatione
 prenunciata mutatio est, in Samuele fuisse comple-
 tam : quamquam enim non esset de alia tribu Samuel
 qua constituta fuerat à Domino, vt seruiret altari,
 tamen non erat de filiis Aaron, cuius progenies fue-
 rat deputata, vt inde fierent sacerdotes, ac per hoc
 in ea quoque re gesta eadem mutatio, qua per Chri-
 stum Iesum fuerat, adumbrata est. Et ad vetus testa-
 mentum propriè, figuratè verò pertinebat ad nouum
 prophetia, tam facto etiam ipso quàm verbo. Et peu
 après, Quæ itaque de sacerdotio mutando tanto antè
 prædicta sunt, effici per Christum oportebat. Quis au-
 tem nunc fidei oculo hæc intuens non videat esse com-
 pleta ? Et sur la fin du chapitre, Quod ergo addi-
 dit manducare panem, etiam ipsum sacrificij genus
 eleganter expressit, de quo dicit sacerdos ipse, Panis
 quæ ego dederò caro mea est pro sæculi vita. Ipsum est
 sacrificium, non secundum ordinem Aaron, sed se-
 cundum*

cundum ordinem Melchisedech, qui legit intelligat.

Les paroles & autorités que dessus mettent à neant toutes les reparties du Ministre, & le laissent engagé plustost à recognoistre l'esclat brillant de verité, que de s'occuper à responses qui ne trebuchent & ne peuuent estre de mise. Et ne faut qu'il impute son insuffisance au peu de fonds qu'il a en la cognoissance des sainctes lettres, mais à l'iniustice & peu de droict qui se treuve en la cause qu'il soustient, laquelle estât mauuaise, ie luy sçay gré de la soustenir malement. Bien le prieray ie de n'estimer, & de ne iuger les choses n'estre point lors qui les ignore. C'est vn vice qui luy est assez domestique, & à tous ses semblables, de dire, & d'escrire, *Qui iama*
mais a dit telle chose? où trouuez vous cela? vous l'im
posez; il n'en est rien, & semblables, au lieu de di
re, ie ne l'ay point leu, ie ne l'ay iamais appris, ie ne
l'entends pas, i'en suis ignorant. Metiri se quemque suo
modulo ac pede verum est.



§ 5. *De la Prophetie de Malachie,*
chap. 1. ver. 10.

Pag. 26. **A**Vec la mesme charité le Ministre nous impose d'auoir adiousté à la prediçtion de Malachie, chap. 1. la parole de sacrifice & d'imolation. Pleust à Dieu que ceux qui le ressemblent redoutassent autant que nous la menasse portée en l'Apocalypse 22. *Si quis apposuerit ad*
hæc. apponet Deus super illum plagas scriptas in libro
hæc.

vers. 18.

Voyons donc les paroles expressees de la version de S. Hierosme & s'il est vray que nous y ayons adiousté quelque chose. *Ab ortu enim solis vsque ad occasum magnum est*, dit-il, *nomen meum in gentibus & in omni loco sacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda: quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit dominus exercituum.*

Conferés ces paroles avec celles que ie vous escriuis, & voyés s'il y a aucune difference, & si le *sacrificatur & offertur*, que vous disiez estre du mien, n'y est pas. Or que cette version soit de S. Hierosme, on le veoit en la preface des pseaum. ad Paul. & Eustoch. & en l'Epistre *ad Suniam & fretellam*, & en la preface sur le Pentat. & au liure de *optimo gen. interp.* & en l'epistre *ad Aug.* qui est lonziésme *inter epist. August.* & dans saint Gregoire l 20. des morales, chap. 24. Mais d'autant que ou par faute de loisir, ou à faute de liures vous voulés qu'on vous releue de peine en la citation des passages, voicy les propres termes de saint Hierosme en l'epistre. *Ad Panlinū. De omnibus diuinæ historiae libris Malachias aperte & in fine omnium prophetarum de abiectiōe Israel & vocatione gentium, non est mihi voluntas in vobis, sicut dicit dominus exercituum: & munus non suscipiam de manu vestra: ab ortu enim solis vsque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus: & in omni loco sacrificatur & offertur nomini meo oblatio munda.* Que le Ministre maintenant soustiēne, s'il peut, que le (*sacrificatur & offertur*) n'y est pas.

Or quand ces termes & paroles n'y seroient
si ex-

si expresse, il appert du moins que le Prophete parle distinctement d'un futur sacrifice en la gentilité : & la question sera seulement d'entendre la force du mot, sçavoir s'il se doit prendre proprement pour sacrifice, ou seulement pour encensement d'oraison, de louange, patience, persecutions & bonnes œuvres : vous l'expliqués en ceste seconde maniere, avec Calvin, & Kemnitius en la seconde partie de son *examen* & Philippe en l'Apol. pour sa confessiō.

*l. 4. des
inst. c. 18.
§. 4. p.
760.
Page 27.*

Vous tirés vostre premiere preuve de la parole מִנְחָה *minha* disant qu'au Leuitique elle signifie seulement oblation de fruiets & choses inanimees. Dictes au vray ce qui en est, *minha* signifie vn sacrifice exterieur *quod ex simula oleo & thure consciebatur* comme il apert au second & au sixiesme du Leuitique, & non sacrifice d'odeur ou d'eucens seulement: chose qui confirme merueilleusement ce que nous disons. Car par là le Prophete denote d'une part, que par l'oblation monde & nette il n'entend point, comme vous faictes, nos prieres ou bonnes œuvres, attendu l'imperfection d'icelles. *Facti sumus ut immundi omnes nos & quasi pannus menstruata universa iustitie nostre.* Lieu qui argue nos actions non de peché mortel, mais d'imperfection: quoy que d'ailleurs elles soient bonnes & louables: d'autre part signifie que cette oblation ne consistera en bœufs & moutons, comme celle d'Aaron: mais comme le *Minha* susdict en apparence de fleur de farine: d'où aucuns ont probablement estimé le mot François de *mi-*
che

che auoir prins son extraction. Et de faict quād l'escriture prend le mot de sacrifice improprement, elle ne dict pas seulement & simplement, sacrifice: mais elle adioust de louange, de Iustice, d'oraison *Sacrificium laudis honorificabit me &c.* Ce que recognoissant Kemnitius au lieu susdict, il met peine d'y respondre, mais il ne peut, & c'est de là que vous aués prins les passages cottés en vostre escrit.



§ 6. Du lieu de Tertulien cité doublement, de celui de saint Hierosime & de Theodore &c.

LE premier est du liure troisieme contre Marcion, mais mutilé & tronqué: voicy les propres mots, *In omni loco offertur sacrificium nomini meo, & sacrificium purum, gloria scilicet relatio & benedictio, & laus & hymni, quæ omnia cum in te quoque reprehendantur, & signaculum frontium & Ecclesiarum sacramenta & mundities sacrificiorum &c.* ^A

Esquelles paroles Tertulien, à son accoustumee, touche briefuement toutes les parties de la Messe: en laquelle auant & après la consecration (qu'il appelle avec les Euangelistes, *Benediction*) Dieu est loué & prié, & les hymnes sont chantés: & d'autant que nostre Seigneur *gratias egit benedixit & fregit &c. & hymno dicto exijt in montem oliuarum,* Tertulien exprime tout

E cela

cela en ces paroles, *gloria relatio, benedictio, laus, hymni &c.*

Matt. 4 Vous auiez donques cité ce passage à limita-
2.6. tion de celuy qui voulut vn iour persuader à
Psal. 90. nostre Seigneur de faire vn fault perilleux, sous
 l'asseurance du psalmiste, recelant le *Super aspi-*
dem & ce qui suiuoit.

pag. 27. Vous apportés vn autre passage du mesme
 Tertulien, liure 4. contre Marcion, où il expli-
 que ce sacrifice de l'oraison simple & de la pure
 conscience: la responce est courte & nette. Ter-
 tulien explique le mot d'encensement & non
 celuy de sacrifice, ce que deuant luy auoit faict
 S. Irenee, liure 4. chap. 32. & S. Hierosme après
 luy en ses commentaires. Aussi le mot de Sacri-
 fice suit après immédiatement, non, par tau-
 tologie mais par distinction & comme auxese
 (qu'ils appellent) de parole, *καὶ ἐν παντὶ τόπῳ*
θυμιαμα προσάγει ὁ θεὸς ὀνόματί μου καὶ θυσιὰ κα-
θαρά incensum offertur nomini meo, & sacrificium
mundum.

pag. 27. Vous adioustés S. Hierosme sur Esaye, & sur
& 28. Malachie, & ne puis comprendre à quel pro-
 pos. Car au premier il faict pour la preuue sus-
 dictée du sacrifice, & au second par le mot d'en-
 cens il entend l'oraison: & par celuy de sacrifi-
 ce l'oblation de l'Eucharistie: ez ceremonies
 (dict il) des Chrestiens, on presente à Dieu
 l'hostie monde.

pag. 28. Vous ioignes Theodoret, comme s'il faisoit
 pour vous, & il faict directement contre vous:
 attendu qu' au mesme endroict où vous le cités
 il dict en termes exprés, que au lieu de victi-

mes irraisonnables, maintenant selon la prophétie de Malachie en immole l'aigneau sans macule. Je vous ay marqué les autres passages en leur propre texte, avertis de les lire en leur source & de les bien entendre, & non de gauchir le coup par Epiphonemes eslançés contre les Iesuistes. Mais que dirés vous de Iustin martyr escriuant contre Triphon l'an cent quatre vingts apres nostre Seigneur? *De nostris, gentium que in omni loco offeruntur, sacrificiis, hoc est pane Eucharistia, iam tum loquutus est Malachias.* Quoy de S. Irenee liure quattiesme contre les heresies, expliquant ces paroles. *Hoc est corpus meum? de quo in duodecim prophetis Malachias sic prefiguravit.* Et de Sainct Damascene liure quatriesme? *est purum & incruentum sacrificium, quod a solis ortu vsque ad occasum dominus oblatum iri per prophetas predixit.* S'il est vray qu'en la bouche de deux ou de trois vrais tesmoins toute parole repose, il sera malaisé au Ministre d'eschapper: veu que

σοφὸς παρ' ἀνδρὸς ἡ σοφὸν τι μαρτάνειν

& que

ἀναπαίρετον κτῆμα ἐστὶ παιδεία βροτῶν

§ 7. De la figure de Melchisedech en la Genese quatorziesme au Ps. 109. &

aux Heb. 7.

Page 29.

Cette preuue, pour estre du tout peréptoire, met en extreme peine & faict preque

muier de chemise au Ministre à force d'exclamations, son accoustumé refuge, lors que la raison à son ordinaire luy défaut. Il dit trois choses ineptement. La premiere que la parole dont a usé Moyse, est hors d'usage en tout le contenu de l'escripture sainte, en matiere de sacrifice: *pag. 29.* & que partât i'ay falsifié le passage. Secondemét que le Grec porte *ἐξήνευκε* traduit par saint Cyprien & par saint Iean Chrysostome, & par saint Ambroise *protulit*, & par Arias & Caietain *eduxit*. Troisiemement que i'ay adiousté la particule (Car) laquelle il dict n'estre reconnuë par aucun.



§ 8. *Que la parole הוציא hot si signifie sacrifice en la sainte Esriture.*

Voila que c'est d'auoir pour guide vn auengle:
voyons s'il a icy des yeux.

AV6. des Iuges, il y a הוציא המנהתי *vehotsethj eth minhathi*, la Bible de Geneue de l'imprimerie de Crespin, de l'an cinquante quatre, & de François Estienne, de l'an soixante sept, & les autres communement l'ont rendu par ces parolles, i'offriray mon oblation.

D'abondant le verbe הוציא *hiqrib*, qui est usurpé ordinairement pour offrir (d'où vient aussi le Coiban de l'Euangile) signifie quelque fois amener, approcher: & quelque fois offrir: dequoy la preuue manifeste est au sixiesme des Iuges,

Iuges, où par deux fois on lit la mesme parole qui est en ce lieu, en signification de sacrifice: & le verbe **הוֹדִיעַ**, qui signifie proprement amener, à tout propos en l'escriture, à la restriction au sacrifice, comme il appert en la Genese quatriesme, où est décrit le sacrifice de Cain & d'Abel.

Vatable mesme, ez premieres éditions de l'an mil cinq cens quarante cinq, en ses annotatiōs sur la Geneze, auoit marqué ces paroles (*Cum ait Moses protulit panem & vinum, intellige vt sacrificaret, vel vt offerret Deo: nam, inquit, erat sacerdos Deo altissimo, id est apud Deum excelsum*) passage qui a esté depuis falsifié ez dernieres impressions de Geneue, de l'an mil cinq cens huitante six, comme il peut apparoir à ceux qui les confronteront avec les premieres. En celle là ils verront la contradictoire de ce qu'auoit dict Vatable en celle cy. *Neque enim exponendum est, disent elles, ipsum protulisse panem & vinum, vt offerret Deo in gratiarum actionem, quod sacerdos esset.* retrenchant aussi l'explication du mesme Vatable, *Benedixit illi sub Deo, id est, gratias illi egit de victoria,* & au lieu d'icelle substituant ces paroles, *quomodo sacerdotes iussi sint benedicere, populo, vide num. 6.* Voyla la syncerité avec laquelle ils nous impriment tant l'escriture que les expositions d'icelle.



§ 9. De la parole ἱερευνη.

LE Ministre cite S. Cyprien & S. Jean Chrysostome, l'un & l'autre mal à propos. Voicy les propres mots premierement de S. Cyprien apres auoir produict le dire du Psalmiste, Tu es sacrificateur, selon l'ordre de Melchisedech, à perpetuité. *Qui ordo utique hic est de sacrificio illo veniens, & inde descendens quod Melchisedech sacerdos Dei summi fuit, quod panem & vinum obtulit, quod Abraham benedixit: nam quis magis sacerdos Dei summi, quam Dominus noster Iesus Christus, qui sacrificium Deo Patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est panem & vinum suum scilicet corpus & sanguinem, qu'on voye par là comme il entend la parole ἱερευνη & le λόγος ἱερέως.*

Le mesme S. Cyprien au traicté *de eena Domini*, dict ces mots, Les sacremens iadis figurés dès le temps de Melchisedech, se mettent en avant, & pendant que les enfans d'Abraham font les œuvres d'iceluy, le souuerain Sacrificateur presente pain & vin disant, *Cecy est mon corps*. Et peu apres il adioust, que c'est vn continuel sacrifice & perpetuel holocauste. Il est d'oc vray que S. Cyprien recognoist nostre Seigneur estre sacrificateur selo l'ordre de Melchisedech, pource que ledit Melchisedech offrit pain & vin, sous les especes duquel le mesme fils de Dieu sacrifia son corps.

Il apporte S. Jean Chrysostome : voicy ses propres termes sur le Pseaume 109. Et pourquoy a il dict selon l'ordre de Melchisedech ? C'est à cause des sacremens, pource qu'il offrit du pain & du vin. pag. 29.

Il l'allegue aussi sur l'homelie 35. sur la Genese. On luy respond. que comme il vse du mot des septante Interpretes *ἑξένεγκε*, il vse aussi apres de la parole *προσφέρειν*, qui signifie offrir en sacrifice : voicy ses propres termes, *ἐπεὶ δὲ Μελχισεδέκ ὁ βασιλεὺς σαλήμ ἄρτους καὶ οἶνον ἔωξεν ἑξένεγκας προσφέρειν, ὡς ὃ ἱερὰς φησι τῶ θεῷ ὑψίστῳ παρ' ἐκείνου δέχεται τὰ προσενεχθέντα*. Que l'on iuge si ces paroles font rien pour le Ministre. Philippes du Mont dict d'auoir tiré ce lieu, selon sa correction naïfue de la librairie mēme du Roy, selon sa correction Latine, *Postquam autem & Melchisedech rex Salem panem & vinū cū ipsis attulisset, obtulit (erat enim sacerdos Dei altissimi) ab illo accepit oblata.* & il conste que le verbe *προσφέρειν*, dans S. Jean Chrysostome, se prend ordinairement pour sacrifier, comme sur le 2 chapitre de la premiere à Timothee, où il parle de l'Eucharistie, *ἡ προσφορὰ, ἡ ἀοτὴ ἔστι καὶ ὁ τυχὼρ προσενέγκη*, l'oblation & sacrifice est le mēme, quel que soit celui qui l'offre.

Il produict saint Ambroise sur le ch. 7. aux Hebreux. Je luy pourrois respōdre, que les doctes ne recognoissent ces commentaires estre de saint Ambroise: comme ainsi soit qu'ils ont des chapitres entiers traduits mot à mot de S. Jean Chrysostome: mais ie veux m'en seruir

pour maintenant, & me plains de ce qu'il dissimule & le sens & les paroles de ce Docteur, faute, veux-je croire, d'auoir veu le lieu qu'il allegue.

Il est vray qu'au commencement du chapitre l'auteur dict, Abraham auoir apporté pain & vin pour la refection & rafraichissement des soldats : mais il est vray aussi, que tost après descriuant la sacrificature & le sacerdoce de Melchisedech, & celuy de l'ordre Leuitique, il dict que Melchisedech offrit en pain & vin : voycy ses mots : *Neque carnis & sanguinis victimas immolauerit, & brutorum sanguinem animalium dextera suscepit, sed pane & vino simplici puroq; sacrificio Christi dedicauerit sacerdotium* : Et sur le chapitre 5. de la mesme epistre, *huius ordinem sacrificij per Mysticam similitudinem Melchisedech iustissimus Rex instituit, quando Domino panis & vini fructus obtulit : constat enim pecudum victimas periisse, quæ fuerant in ordine Aaron, non Melchisedech, sed hoc manere potius institutum, quod toto orbe in sacramentorum erogatione celebratur.*

Oyons le mesme Docteur ailleurs en paroles qu'il a infailliblement couchees par escrit, c'est au 4. de sacramentis, cap. 3. *Abraham reuenant victorieux, Melchisedech luy alla au deuant, & luy offrit pain & vin.*

Au mesme liure 4. ch. 6. il allegue ces paroles du canõ de la Messe, *Et quod tibi obtulit summus sacerdos Melchisedech.* & au premier chapitre du cinquiesme liure, *Cognouimus sacramentorum istorum figuram Abrahæ temporibus præcessisse*

sisse, quando obtulit sacrificium sanctus Melchisedech, &c. & peu après, Quomodo ergo Melchisedech pauerem & vinum obtulit? quid sibi vult admixtio aque?

Le M. faict pauois d'Arias & littiere des anciens interpretes : mais puis qu'il en veut de modernes, qu'il prenne en eschange Philippes du Mont : & quant à Caietain, lors qu'il le voudra produire, que ce soit en Scholastique, ou en Metaphisique : car alors il sera plustost aduouié qu'en la positue. Et en ce qu'il a dict la parole latine, *protulit*, la greque *ἔκνευκε*, & l'hebraïque *hotsi*, estre en l'escriture sainte hors de tout vsage en matiere de sacrifice, qu'il sache Kemnitius, par la bouche duquel il parle, auoir esté vn deceu trompeur : & qu'il lise le 6. des Iuges, comme on luy a dict, où il la trouuera par deux fois, & vne fois au 4. de la Genese, & qu'il die hardiment en toute humilité,

ἢ ἄρα δὴ μάλα πάντες ἁμαρτίνοσι πελόμεσθα ἄνθρωποι.



§ 10. *De la particule causatine enim.*

IL se formalize de ce que i'ay vsé de ce mot, faute de sçauoir, qu'en l'escriture sainte la copulatiue ordinairement se prend pour la causatine : sçauoir est le *⁂* pour *⁂* ce que en Grec a remarqué Theophilacte sur le second de S. Luc, les grammeriens, ausquels le Ministre merite d'estre renuoyé, en fournissent exéples. En la Geneze vingtiesme, *Habet enim virum* : & au

24. *Habitabat enim in terra australi.* Exod. 19. *Nam profecti de Raphidim.* 1. Reg. 4. *Egressus est namque Israel.* Cant. 2. *Nam vinea nostra floruit.* Abacuc 1. *Equites namq; eius de longè veniunt.* 1. Reg. 28 *siquidem Philistini pugnabant aduersum me* 4. Reg. 7. *Siquidem dominus audiri fecerat,* esquels endroits le y est expliqué par *nam*, *enim*, *siquidem*, & si le Ministresçauoit son dicduc, il le treuueroit chés les Hebreux.



§ II. *Que Melchisedech a sacrifié selon l'exposition tant des anciens Peres que celles des Rabins.*

PHilon le Iuif au liure de la vie d'Abraham escrit, qu'icelluy esleuant les mains au ciel, benissant Abraham & priant Dieu pour sa prosperité, apres auoir sacrifié en action de graces pour la victoire obtenue, le festoya & traicta ceux de sa suite : voicy les mots de Philon, καὶ τὰ ἐπινίκια ἔθυσεν καὶ πάντας συναγαμένους τῷ ἀγῶνι λαμπρῶς ἐίς τὴν voila la parole θύειν qui signifie sacrifier, comme dans Sophocle θύματα πάντα πα.

S. Hierosme plus versé ez sainctes escriptures & en la langue originaire d'icelles que tous les Ministres enséble, ez questions sur la Genesze, parlât de ce mesme subiect escrit, *Or quant à ce qu'il diët, tu es sacrificateur eternal selon l'ordre de Melchisedech, cela signifie nostre mystere en ce mot d'ordre,*

d'ordre, non pas pour immoler les victimes irraisonnables, mais ayant offert pain & vin, c'est à dire, le corps & le sang de nostre Seigneur Iesus Christ.

Et sur S. Matthieu 26. *quomodo in præsfiguratione eius Melchisedech summi Dei sacerdos panem & vinum offerens fecerat.*

Et sur le 22. du mesme il enseigne que Melchisedech offrit à Dieu le pain & le vin, auant que le presenter à Abraham, *Pro quo Melchisedech obrulerit panem & vinum.*

On ne peut mieux entendre la force de ce passage, qu'en ioignant au consentement des saincts Peres l'interpretatió que les Rabins luy donnent: ie parle de ceux qui sont hors de soupçon pour ce respect, & qui ont deuanté la venue de nostre Seigneur. Au liure donc Berescit Rabba, on lit ces paroles de Rabbi Samuël sur le quatorzième de la Genese, *Actus sacerdotij tradidit, erat enim ipse sacrificans panem & vinum Deo sancto & benedicto.* & Rabbi Phinees sur le 28. des Nombres, *Tempore Messiae omnia sacrificia cessabunt, sed sacrificium panis & vini non cessabit, sic dictum est Gen. 14. & Melchisedech rex Salem protulit panem & vinum. Melchisedech enim, id est Rex Messias excipiet à cessatione sacrificiorum sacrificium panis & vini, sicut dicitur Psal. 110. Tu es sacerdos in aeternum, secundum ordinem Melchisedech.*

Et communement tous les Rabbins parlant de ce faict de Melchisedech, l'appellent minha & nescheh: c'est à dire, offrande & sacrifice non sanglant. De quoy se pourra voir vn bon nombre

bre de tesmoignages dans Galatin liure 10. ch. 5. 6. & 7. & dans Lyranus, sur le 14. de la Genese.

En somme qu'on prène garde au texte Grec, & on cognoistra la force du passage, lequel le Ministre a peruertey, mettant *ε* pour *αυτεμ*, και Μελχισεδεκ βασιλεὺς σαλῆμ θζάνειν αἶτας, και οἶνον ἦν δὲ ἱερὸς τδ θεδ ὑψίς, και διλόγησε τὸν Αβραῆμ και ἔπερ, *ε* &c. Et quant à l'Hebrieu. Kemnitius & Caluin ont falsifié l'accent que les Hebrieux appellent soph pasuch, lequel termine la periode, & le ioignent aux paroles qui suiuent, *ε* benedixit Abrahæ. Ils ont, di-ie, diuersifié le Grec, & falsifié l'Hebrieu.



§ 12. *Des passages que le M. obiecte à l'opposite.*

Loppose S. Augustin és questions sur le nouveau Testament: ne s'apperceuant que ce liure n'appartient à S. Augustin, attendu qu'il est dict leans Melchisedech auoir esté le S. Esprit: & veu que S. Hierosme en l'epistre *ad Euagrium*, qui est toute de Melchisedech, & lequel d'ordinaire marque tout ce qu'il treuue de scabreux, dans S. Augustin, refutant cet erreur, ne faict aucune mention d'iceluy: ne voyant aussi que ce passage faict plustost contre luy, que pour luy. Car il dict que Melchisedech presenta à Abraham l'Eucharistie du corps & sang de nostre

stre

stre Seigneur. Pseudomartyr eut mieux faict de ne produire ce passage, & le Ministre de ne le emprunter de luy si mal à propos.

Quant à S. Iean Chrysostome qu'il allegue, i'ay monstté cy dessus commét il est pour nous.

Tertulien, Epiphane, Damascene, Pierre le Lombard, & S. Thomas disent qu'il presenta pain & vin à Abraham: il est vray: mais ce fut apres l'auoir offert à Dieu, comme les passages marquez cy dessus l'ont notifié.



§ 13. *Confirmation du mesme, par
les Peres.*

Sainct Iean Damascene au liure 4. de fid. orthodox. chap. 14. escrit expressement que Melchisedech presenta de ce pain à Abraham & à sa suite, *vt de sacrificio participarent.*

S. Iean Chrysostome en l'homilie 35. sur la Genese, *Ab eo Abraham accepit oblata.* S. Augustin en la missiue 45. au Pape Innocent, *prolato sacramento.* Clement Alexand. lieu que dessus, *vinū & panem sanctificatum dedit nutrimentum in typon Eucharistie.* Le mesme au l. des heresies en la 55. quand Abraham fut de quatre vingts ans, alors Melchisedech luy vint au deuant, & luy proposa pain & vin, enygme des mysteres, & type seruant à son prototype. Ainsi Achimelech presenta à Dauid au premier des Roys des pains de proposition, lesquels au preallable on auoit exhibé & presenté à Dieu. 4. Strom.
vers la
fin.
c. 21 v. 6.

Sainct

S. Cyprien en l'Epistre 3 du 2. liure, *quis magis sacerdos quàm dominus noster Iesus Christus, qui sacrificium Deo patri obtulit, & obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, hoc est panem & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem, & au sermon de cœna domini, Significata olim à tempore Melchisedech prodeunt sacrificia, & peu après, est hoc sacrificium & semper permanens holocaustum.*

Eusebe Cesariense escriuant l'an 330. apres nostre Seigneur au liure 5. de *Demonstratione Evangelica* chap. 3. *Quemadmodum ille (parlant de Melchisedech) qui sacerdos gentium erat, nusquam videtur sacrificijs corporalibus functus, sed vino solo & pane dum ipsi Abraham benedicit: ita sanè primus ipse saluator ac dominus noster, deinde qui ab eo profecti sunt sacerdotes in omnibus gentibus spirituale secundum Ecclesiasticas sanctiones sacerdotij munus obeuntes, vino ac pane corporis illius & salutaris sanguinis mysteria representant, quæ sanè mysteria Melchisedech tanto ante spiritu diuino cognouerat & rerum diuinarum imaginibus vsus fuerat.*

Sainct Epiphane en l'heresie 55. qui fut des Melchisedeceans enseigne que le sacerdoce d'Aaron a esté transferé au Sacrement de Melchisech, *quod sanè nunc viget in Ecclesia à Christo & huc vsque, dum non amplius semen secundum successionem eligitur: sed forma iuxta virtutē queritur.*

Sainct Hierosime *ad Marcellam* vt migret Bethleem, *recurre ad genesim & Melchisedech regem salem, huius principem inuenies ciuitatis qui iam tū in typo Christi panē & vinū obtulit & mysterium Christianū in saluatoris sanguine & corpore dedicauit.*

Le mesme es questions sur la Geneze chap. 14. & en ses comment. sur saint Matth. 22. vers la fin, & au chapitre 26. dict que Melchisedech prestre du grand Dieu offrant pain & vin presigura le mystere de l'Eucharistie.

Saint Iean Chrysostome en l'homelie 35. sur la Geneze *videns typum cogita oro & veritatem*, de mesme en l'homelie 36.

Saint Augustin en lep. 95. & au liure 16. de la Cité chap. 22. *Ibi primum apparuit sacrificium quod nunc à Christianis offertur Deo toto orbe terrarum.* & au liure 17. chap. 17. & l. 18. c. 35. & sur le ps. 109. & au l. 1. *contra aduers. leg. & proph.* chap. 20. *nouerunt qui legunt quid produxerit Melchisedech, quando benedixit Abraham & iam sunt participes eius, vident nunc tale sacrificium offerri Deo toto orbe terrarum, Dei autem iuratio incredulorum est increpatio: & quod Deum non poenitebit, significatio est, quia hoc sacrificium non mutabit: mutauit quippe sacerdotium secundum ordinem Aaron,* & au sermon 11. de sanctis, parlant des reliques qui reposent sous l'autel, *Quid reuerentius (dict il) quid honorabilius dici potest quam sub illa ara requiescere, in qua Deo sacrificium celebratur, in qua offeruntur hostie, in qua dominus est sacerdos, sicut scriptum est, Tu es sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech.*

De mesmes en disent Theodoret en ses commentaires sur le ps. 109. S. Leon Pape au sermón second de *Anniuersario assumptionis sue.* Eusebe Nissene. serm 5. de *Paschate.* Eucherius l. 2. ch. 18. sur la Geneze. Primasius sus le chap 5. de l'e-
pistre

pistre aux Heb. Oecumenius sur le mesme, & Theophilacte & saint Anselme, & saint Iean Damascene, liure 4. de fide, cha. 14. & autres que Gregorius à Valentia, Sanctesius, & Bellarminus ont fidèlement rapportees, en propres termes. Ce que dessus suffira quant aux autorités pour faire vne bonne fois recognoistre au Ministre le tort qu'il faict à la verité, à foy & aux siens, supposant à contrepoil les sentences des peres, trāsporté de l'esprit de contradictiō: auquel partāt on peut dire, avec Euenus Parius, πολλοῖς ἀντιλέγειν μὲν ἐστὶ περὶ πάντων ὁμοίως, ὁρθῶς δὲ ἀντιλέγειν ἕκети τῶν ὧν ἐστὶ. καὶ πρὸς τὴν τῶν ἀρκῆ λόγον ὡς ὁ παλαιός.



§ 14. *Le mesme par raisons.*

1. **P**Remierement si le faict d'Abraham n'eust esté autre chose qu'un manger profane, qu'on nous die, comment & pourquoy Iesus Christ est appellé prestre à perpetuité selō l'ordre de Melchisedech?

2. Pourquoy est il parlé en ce chapitre quatorziesme d'offrir, de benir, de décimes, de prestre: & que veut dire la particule *causatiue*.

3. Pourquoy Abraham, ayant rapporté les despouilles & victuailles de ses ennemis, eut eu besoin d'une si froide refection que celle cy? veu mesme qu'il respondit ne vouloir rien de tout ce qui auoit esté sauué de la main des ennemis *exceptis ijs quae comederunt iuuenes*: & puis quelle

quelle collation digne d'un Roy, de recevoir Abraham harassé, & ne luy presenter que du pain & du vin, largesse toutesfois que le Ministre appelle royale, digne pour vray d'un Roy de Salem & Prince des Iebuzeans s'il n'y a eu autre chose, que ce qui est porté communément par le mot de pain ainsi que le ministre signifie.

4. A il iamais prins garde que le verbe *וּנְתַנְתִּי* hotsi, comme il a esté signifié est de la coniu-gaison sacree, & que le *προσφέρειν* s'applique ordinairement au sacrifice en la sainte escriture.

5. Pourquoy l'Apostre aux Habr. 7. trauaille-roit tant à monstrier non seulement que Melchisedech a esté la figure de Iesus Christ (car autant s'en pouuoit il dire d'Aaron) mais aussi que nostredit Seigneur a esté prestre selon l'ordre de Melchisedech, & non suiuant l'ordre d'Aaron ? c'est le but de l'Apostre & il conste d'ailleurs, d'autant qu'il estoit en droite ligne de la tribu de Iuda, selon la predictiõ du S. Patriarche en la Geneze 49. & par quelque alliance seulement du costé de sa sainte mere de celle de Leuy, cõme le preuuent & l'enseignent Nazianz, *Carm. de Geneal salu.* Epiph. heresi. 75. Hil. can. pri. in Matth. Ambros. lib. 5. in Luc. Aug. lib. 83. quæst. 9. cap. 61.

Comment seroit il prestre eternellement, & pourquoy prouueroit l'Apostre de ce qu'il vi-ura eternellement, qu'il peut aussi exercer vn perpetuel Sacerdoce ? *Christus autem eo quod manet in æternum perpetuum habet sacerdotium*

Concluons donques en vn bref syllogisme

F

de

de premiere figure en troisieme poinct qu'ils appellent, puis que le ministre se plaist à demander syllogismes, que le moindre logicien luy pourroit enseigner.

Toute chose figuree & tout prototype contient plus que sa figure & son ombre.

Or le sacerdoce de Melchisedech en pain & vin purement (comme il a esté preuuvé) a esté la figure, & la Sainte Eucharistie au sacrifice de la Messe a esté la chose figuree.

Il y a d'óc quelque autre chose plus excellente que le pain & le vin au sacrifice de la Messe.

C'est inferer plus que le Ministre n'eust cuydé, car il eust suffi de dire à sa demande,

Psa. 109.

& ad

Heb. 7.

Le sacerdoce de Melchisedech ne seroit figure de Iesus Christ s'il n'auoit sacrifié (à sa façon) en pain & vin.

Or selon l'Apostre & suiuant le psalmiste, il a esté figure d'iceluy.

Iesus Christ d'óc a sacrifié comme dict a esté.

Cet argument, avec plusieurs autres, a mis martel en teste au Ministre: & n'ayant dequoy vuyder la difficulté à guise de celles qui ont habandoné leur honneur, il s'est ietté sur les conuices, qui luy sont si familiers, que sans y prendre garde, il les crache quatre à quatre. En voicy vne preuue.



§ 15. Du sacrifice fait sur le mont
de Caluaire.

Page 32.

LE M.n'ayant assez de bras pour embrasser le tronc, il se pend aux branches, & s'attache aux fueillages. I ay dict que le fils de Dieu sacrifia sa vie à Dieu le pere sur le Caluaire : & pour distinguer cette actiō de celle de la Pasque sacramentale, ie l'ay nommee sacrifice de Caluaire. Il corne la dessus *ἐγχεῖται ἐν τῷ ἀγῶγῳ, καὶ τῷ ἱερῷ.*

Où qu'il fulmine dōques contre S. Matthieu ch. 27. v. 33 où il est dict, *Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Caluarie locus,* & S. Marc *vers. 22.* chap. 15. & *perducunt illum in Golgotha locum quod est interpretatum Caluarie locus.* & S. Luc 23. & *vers. 33.* *postquam venerunt in locum qui vocatur Caluarie.* & *vers. 17.* S. Iean chap. 19. *Barulans sibi crucem exiuit in eum qui dicitur Caluarie locū, hebraicē Golgotha vbi crucifixerunt eum, & cum eo alios duos hinc & hinc, mediu auctē Iesum,* où la substāce du sacrifice exploitée sur le Caluaire est d'escrie en peu de mots.

L'vn des deux, ou les quatre Euāgelistes sont blasphemateurs, où le Ministre est vn insigne calomniateur & sycophante à gros grain.

Il demande peu apres ce que ie veux dire. *Page 32.* Ie dis que la crise luy espaisist la veüe, & l'empesché de voir ce que ie conclus avec l'Apostre aux Rom. 6. v. 9. sçauoir est, que le fils de Dieu ne meurt plus, & consequemment qu'il ne sa-

crisie plus soy mesme selon l'ordre d'Aaron avec effusion de sang, & que pourtant il faut verifier par autre voye la sacrificature eternelle d'iceluy qui est selon l'ordre de Melchisedech, ce qui est du tout impossible hors du Sacrement & sacrifice de l'Eucharistie, que les SS. Peres avec l'Eglise Catholique ont de toute memoire appellé la sainte Messe. La cholere luy auoit fillé les yeux, pour ne s'apercevoir de telle illation, ie le coniecture aisément tant de ses paroles iniurieusement atroces, que du dire sententieux.

πρὸς σοφίαν ἢ ἔχον τόλμαν, μάλα σύμφορόν ἐστι
χωρὶς, καὶ βλαβερὴ, καὶ κακότητος φέρει.



§ 16. *Pourquoy se donne à la S. Messe tant le nom de Sacrement que celui de sacrifice, & comment c'est la mesme victime que celle de la Croix,*

Page. 32. **M**. C. ie reuiens à vous, de peur que vous ne sorties de chez vous par force d'epiphonemes. Vous apostrophés les cornes de la Lune d'une part, & de l'autre à la didactique, vous vous esbahissés pourquoy i'appelle quelque fois Sacrement, quelque fois sacrifice la sainte Eucharistie. Bien disoit le Philosophe que l'ignorance est mere d'admiration. Mais où treués vous que i'aye dict qu'il faille l'un des d'eux,

deux, ou que nostre Seigneur meure tous les iours, demeurant perpetuellement attaché à la croix, ou qu'il y ait vn autre sacrifice, *ποῖόν τε ἐν ᾧ φθγερ ἐρεῖ ἰδὸν ἴσας*. Ce n'est que vostre coustume, quand vous ne pouuez répondre à vne chose, de faire croire que l'on en ait dict vne autre, contenant quelque manifeste absurdité : & vous ruez là dessus, glissant par ce moyen & gauchissant le coup qui vous est puissamment assené. De là retentit vostre pitoyable voix : *Est il bien possible que vous Chrestien, &c.*

Page. 32.

Or sachez que l'Eucharistie en la sainte Messe est l'un & l'autre, sacrement & sacrifice : partant tout ainsi que Iesus Christ est appelé indifferemmēt Fils de Dieu & fils de l'homme, ainsi est il loysible d'vsurper alternatiuement ou ensemblement la locution susdicte.

Nous vous disons de rechef que Iesus Christ est mort vne seule fois pour nos pechez, sacrifiant soy mesme selon l'ordre d'Aaron sur le mont de Caluaire, & qu'en cette consideration les anciens sacrifices luy ont esté agreables, & ont eu cours & mise deuant Dieu son pere. Sur quoy tombent tous les passages, que pour remplir vos pages & iecter de la poussiere au le-

Page. 33.

cteur, vous spécifiez avec accēt de preud'homme aux Romains 5. v. 8. & 10. Gala. 1. v. 14. à Tite 2. v. 28. aux Hebr. 2. 9. 10. .v. 10. v. 14. Et vous adioustons de surplus le mesme sacrifice qui fut sanglant sur la croix, estre celuy que nous presentons à Dieu tous les iours à l'autel, comme Symmistes & administrateurs du grand &

Supreme Pontife, qui est le sacrificeur principal & la victime mesme, qui se sacrifia volontairement pour nous à Dieu son pere sur le mont de Caluaire, ἀμφω ὃ ἐν οὐ καὶ ἑυτὴρ καὶ ἑυοία, dict Cyrus Theodorus, d où il est aisé à conclure; que c'est le mesme sacrifice, exhibé seulement en diuerses manieres, & que de cette action le prestre choisy & ordonné de celuy, est l'administrateur organique, representât la personne de celuy qui dict en consacrant *Ceuy est mon corps.*

Prenez donc garde qu'il ne vous en prenne en reprenant la messe, comme vous mespreniez cy dessus en redargüant le sacrifice du Caluaire: puis que le sacrifice de la croix, du Caluaire, & de l'autel est le mesme, & n'est possible de s'offenser de l'un, sans encourir le scandale passif de l'autre; donnant & embattant tant dans la malice des Iuifs, qu'en la sottise des Gentils, desquels disoit l'Apostre, *Non*

1. Cor. 1. autem prædicamus Christum crucifixum, Iudeis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam.



Passages citez auxquels le Ministre n'a seulement touché.

Pour monstrier qu'il vous couste peu d'imposer, vous dictes par merueille que ie ne produicts aucun passage de l'escriture sainte, ou que si i'en produis ie les corromps. Auez vous donc

donc si peu de memoire, & si peu de bonne volonté en mon endroit que de dissimuler le tiers du cayer pour le moins, que ie vous auois enuoyé, duquel les preuues sont prinſes tant de l'ancien que du nouueau Testament, & par ordre,

Auec la mesme conscience, pour n'auoir ou le vouloir ou le pouuoir de respondre aux S S. Peres, vous dictes que ie ne specifie rien, & que quand on va voir les lieux, on ne trouue chose qui face pour les Catholiques. En quoy pour yray vous faictes grand tort à tous ceux qui lisent vos escrits, ou qui escoutent vos paroles, sans auoir esgard à vostre honneur, ny mesme au salut de vostre ame. Et, qui vous croira désormais?

Ie vous ay cité Alexandre premier qui vescuſt il y a quinze cens ans & ses paroles en l'epistre premiere chap. 1.

Tertullien *de uelendis virginibus* & ses paroles.

S. Irenee l. 4. ch. 34 & ses paroles.

S. Cyprien l. 2. epist 3. & ses paroles.

S. Cyrile en sa cathechese myst. 4. exposant vne partie de la Messe.

S. Ambroise en l'ep. 33. & ses paroles.

Optatus Milleuitanus contra Par. & ses paroles.

S. Iean Chrysostome en l'hom. 72. & 79. & en la 21. & ce qu'il dict.

S. Hierome, S. Augustin, S. Ambroise, & ce qu'ils disent.

Et quant à ce que vous n'y treuuez rien (di-

êtes vous) qui face pour moy, c'est pource que vous ne l'avez cherché, & n'avez veu peut estre de vostre vie l'esforce de ters liures, si peu vous leur portez de creance, & si chargé d'enfans & de famille vous estes.

Au demeurât respōdés à Luther, duquel voycy les mots au chap premier de sa Babylone, *Je confesse manifestement que la doctrine & l'usage de la Messe est autorisée des SS. Peres & de tout le monde, & en la preface de son liure de Abrogat. Missæ, C'est grand chose (dict-il parlant de la Messe) de répugner à la coustume de tant de siècles, au iugement de tant d'hommes, à l'autorité de si grands personnages.*

Satisfaiētes aussi à vostre maistre, puis que tel le voulés, & si beau triage en aués faict, ie dy à Calvin au quatriesme de ses Inst. chapitre 18. §. 7. 11. 12. 18.



§ 17. *Que tout ce qui est escrit de Iesus Christ ne se dict & ne se verifie pas, parlant precisement de la Messe.*

IEnsse desiré vn Antagoniste mieux aguerry, & vn peu plus subtil que vous, qui combattés de poincte de taille, à tors & à trauers, à guise d'Andabate, remplissant vos passages soit de vray, de faux, de blanc, ou noir affirmatiue ou negatiue, pourueu que vous contredisiés, & qu'en ne disant rien vous dissiés quelque chose.

Tcl

Telestes vous, escriuant qu'en tout mon escrit ie ne produis vn seul passage de l'escriture pour preuue de mon dire : en quoy il faut bien dire que vous entriés en oubliance de vous mesmes : car vous mesme auez imprimé cinq pages entieres de mes citations prinſes de l'Eſcriture Saincte, la 6.7.8.9.10.11. & ores comme ſi vous auies perdu le iugement, ou ſi le lecteur deuoit perdre la memoire à l'ouuerture de voſ pages, vous taſchés de perſuader que noſtre couſtume eſt ou de n'alleguer en rien l'eſcriture, ou de la conuertir. Ie ne penſe pas que Sathan puiſſe paralogizer & dementir la verité plus hardiment, & plus impudemment. Excusés moy, puis que vous me contraignez de le dire.

.Vous dictes apres, que les peres par moy allegués ne diſent de la Meſſe pas vn mot. Or vous aués deuant vous les paſſages & les paroles meſmes qui vous pourroient pocher les yeux.

Vous adiouſtez que tout ce qui eſt dict de Ieſus Chriſt, ie l'applique à la Meſſe rempliſſant & entaborinant vos ioües du graue mot de Theologie Chreſtienne, lequel vous faiçtes couler de voſtre plume par Emphaſe. Comme ſi vous eſtiez vn tiercelet de ſainct Gregoire de Nazianze ſurnommé par excellence le Theologien, ou comme quelque diminutif du Docteur Affriquain

Mais où treuüés vous dans nos liures, ou dás *Page 35.* nos eſcrits, où quand iamais nous aués vous ouy dire, que la Conception ou Naïſſance de

Iesus Christ soit la Messe? que sa Circoncision, fuite en Egypte, dispute au Temple, son Baptême, son Jeusne, la Resurrection du Lazare, l'illumination de la vefue, sa Doctrine, ses Miracles, sa Coronation, sa flagellation, Mort, Resurrection, Ascension soient appellés la Messe, ou applicquez denominatiuement à la Messe? Le voy que c'est, vous tomberiez aisement en l'elenque ou sophisme que les Logiciens appellent *Captiorem accidentis*, Concluant tout de mesme que si ie disois, M. Caille a esté maître des nouices à Aix chez les Carmes: doncques le mariage de M. Caille a esté maître des nouices & ses enfans sont des Adoniques: que diriez vous la dessus? vous accorderiez, comme i'estime, l'antecedent à cause de son euidence & nieriez la consequence, attendu que tout ce qui se dict de M. Caille ne s'entend pas de son mariage, n'y de ses preches, n'y de sa pharmacie. Aussi vous disons nous, que tout ce qui se dict de Iesus Christ nes'applique pas à la Messe: ou bien à celuy qui est contenu en la Messe. Et si quelque phrase ou maniere de parler approche de là, dans quelque auteur, elle se doit prendre & entendre *specificatiue* comme disent les Logiciens & non *reduplicatiue*: mais ces termes aussi bien que tout le reste de la philosophie s'ont lettres closes, pour vous & ceux de vostre quilibre.



§ 18. Du Iuge Sacrificium en
Daniel 12.

N'ayant que répondre sur ce passage vous desirez qu'on vous montre en l'autographe Hebrieu le mot de sacrifice. Je respons que là ou nous lisons en Daniel 8. **הַחֲמִיר** *hattamid* vers. 12. les septante ou Theodotion selon S. Hierosme ont traduit *θυσια* & en vos Bibles mesmes de l'an 1545. & 1557. il y a *Iuge Sacrificium*, & au chap. 12. v. 11. La mesme parole **הַחֲמִיר** *hattamid* que les septante auoient rendu *ἐνδελαισμός*, vos Bibles Françoises de l'an 1552. l'ont tourné *continuel sacrifice*; comme S. Hierosme & toutes les versions Latines le portent; En l'edition aussi de Robert Estienne de l'an 1557. prinse de vatable & de *Santes Pagninus* & ioincte à celle de Theodore de Beze sur le nouveau Testament, vous aués par trois fois le *Iuge Sacrificium* au c. 8. v. 11. & 13. & au 12. & 13. vostre dict Robert en sa preface appelle cette version *ad vetustissima exemplaria accuratissime emendatam; versibusq; ut in Hebraicis codicibus distinctam.*

Quand au bel & charitable aduis que vous me donnés de ne prendre les ans pour les iours: Je vous pourrois répondre ce que dit Ezechiel. c. 4. *Diem pro anno dedi tibi* & nostre Seigneur en S. Luc 13. *oportet me hodie & cras & perendie ambulare.* c'est à dire, que ie viue trois ans: comme vostre Chytræus le remarque sur l'onzième de l'Apo

l'Apocalypse. Mais & *ἡ ἀπὸς τρεῖς τὰς μὲν*. La verité est qu'il est parlé là des iours naturelz composés de vingt-quatre heures. Si celuy qui print l'extraict de ma minute equiuoqua, il estoit aisé à voir qu'il n'entendoit la force de l'argument que j'aduançois alors, & que j'auois amplement expliqué deuant nos Sieurs de la Cour quelques iours au parauant en l'Eglise Cathedrale, discourant de l'Antechrist, & rapportant à ce mesme propos ce qui est escrit au chapitre douziésme de mille deux cens & nonante iours, & ioignant ceux qui couleront apres la mort d'Enoch & d'Elie & ce que le mesme S. Jean en auoit dechiffié clairement au chapitre 13. sçauoir est, qu'il regneroit quarante deux mois, & en l'onziésme qu'Helie & Enoch prescheroient mille deux cens & soixante iours, qui font le mesme nombre. Brief ie vins a confirmer le tout par l'autorité de S. Hypolite en l'oraison de *Consummat. sac.* & de S. Irenee liure 5. chapitre 30. & de S. Hierosime sur le 7. de Daniel. *Le temps* (dit-il) *signifie vne annee: les temps, selon la propriété de la phrase Hebraïque, deux ans, & la moitié du temps six mois, esquels les saints seront sous le ioug de l'antechrist.* Sainct Cyrille en dict de mesme en la cathecheze 25. S. Augustin au 20. de la cité de Dieu chap. 23. Theodoret sur le 7. de Daniel, Primasius, Beda, Anselmus Ahimo, Arethas, Ricardus & Rupertus, sur l'Apocalypse.

Or voicy vn iugement de Dieu M. C. sur vostre teste, car pendant que vous aymés mieux
de

de vous exhiber critique admoniteur, que raisonnable Docteur & d'assortable conuention, vous vous estes de vous mesme stigmatizé : car vous contredisez directement à voz centuriateurs de Magdebourg, lesquels en la centurie premiere liure 2. chapitre 4. col. 438. disent, que dans S. Jean & dans Daniel les iours se prennent pour les ans; & qu'ils entendent mille deux cens & soixante ans, produisans à ce propos les hebdomades du c. 9. & le dire de Bullingerus sermon 46. sur l'Apocalypse. A l'aduenir doncques praticques le conseil de Naumachius.

ἵσχει δ' ἐν τέτταρσι τὰ σά κήδεα, μὴδ' ἀγέροει.

Au demeurant il conste de ce lieu, que le Pape ne peut estre l'Antechrist, & que l'on ne peut soustenir l'opinion contraire, qu'en prononçant autant d'absurdités, que le Pontificat du vicaire de Dieu sur terre a subsisté d'annees, s'il est vray, comme il est, que le regne de l'anti-Iesus Christ ne doit durer que trois ans & demy.



*§ 19. Des figures singulierement appropriées
à la personne de Iesus Christ.*

AL'argument absolu que vous marquiez comme hypothetique, ne l'estant que de voix, & non de portee, on vous a desia respondu, que toutes les figures qui estoient de Iesus Christ ont esté accomplies en luy: soit que vous le consideriés à la dextre du Pere, ou apparois-
sant

- act. 9. &* *23 & 1.* *ad Cor.* *13.* *Marc. vi.* *Gen. 2. v.* *21.* *Gen. 2. v.* *9.* *Gen. 9. v.* *21.* *Gen. 8. v.* *4.* *Exod 25* *v. 10.* *Exod 25.* *& seq.* *Gen. 17.* *v. 6.* *Gen. 22.* *v. 6.* *Gen. 27.* *v. 21.*
- lant à saint Paul au chemin tendant à Damas,
ou aux Maries, au au saint Sacrement où nous
le croyons estre. Bref elles se verifient de Iesus
Christ quelque part qu'il soit. Vray est qu'elles
ne s'appliquent pas à luy en toute considera-
tion : mais selon les diuerfes actions ou pas-
sions de sa vie.
- Il est ce nouuel Adam, de la coste duquel est
sortie l'Eglise sur la croix.
- L'arbre de vie, qui nous rend la ieunesse &
printemps de vertu au tressainct sacrement de
l'Eucharistie.
- Le bon Noé enyuré du fruiet de la vigne,
qu'il auoit laborieusement planté, & charmé
d'amour fut estendu nud sur la croix comme
ioüet, fable & l'opprobre de ses propres enfans.
- Arche qui se repose apres le deluge de ses
passions, sur les môtagnes d'Armenie de haute
perfection & d'immortelle gloire : arche hors
de laquelle il n'y a point de salut.
- Arche d'alliance, de bois incorruptible, em-
baumee de la Diuinité.
- Arche, en laquelle se treuve la verge de tou-
te discipline, les tables de l'obeyssance pater-
nelle & la Manne de la Diuinité.
- Le vray Abraham, & grand Abraham pere
treshaut & pere de multitude.
- Isaac portant sur ses espaules le bois dessus
lequel il deuoit estre immolé.
- Iacob le doux & simplement prudent, reue-
stu en apparence de la robe du malicieux Esäu,
mais en effect innocent & ne respirant autre
chose

chose que toute pieté, bonté, & misericorde.

Vray supplantateur, frappé en son corps, & meurtry en la cuisse de son humanité, retournât victorieux à l'aube de sa resurrection, & dorât l'horison de son apparition glorieuse.

Ioseph, qui a nourry du froment de sa grace la disette & l'extreme famine de nostre Ægypt.

Melchisedech, qui a sacrifié le pain & le vin de son corps & de son sang precieux, pour le presenter a ceux qui retourneroyent victorieux de la messe du monde, r'apportant les despouilles gaignees sur les ennemis, qui les auoient enleuez & miserablement captiuez.

Moyse qui nous faict passer à trauers de la mer rouge de son sang precieux, au desert de penitence & où nous sommes alimentez miraculeusement de la manne de sa grace, defendus en bras puissant & dextre estendue contre nos aduersaires, & de là conduicts en la terre promise, d'où distille le lact & le miel des celestes douceurs & consolations eternelles.

Moyse, qui faict sortir des rochers & poitrines plus acerees l'eau des larmes & de contrition.

Moyse qui donne la victoire aux siens estendant les bras sur la Croix.

Aaron, qui faict tant de merueilles avec la houffine de sa croix.

Preux & bien aguerry Iosué, qui arreste le cours du Soleil, & le contrainct de brunir sa face pour continuer sa victoire sur les ennemis de Dieu.

- Jud. 15.* Sanſon le fort, qui a deſconſy ſes aduerſai-
v. 15. res, avec la machoire de noſtre humanité, &
Jud. 16. qui en a plus ſurmonté en mourant, qu'en vi-
v. 30. vant
Jud. 16. Iofué le vaillant, qui abbat les murailles de
v. 12. Iericho avec les trompettes du ſon des ſept pa-
Jof. 6. v. roles, qu'il prononça ſur la Croix.
20.
Num. 13. Grappe apportee de la terre promiſe, coulee
v. 24. ſur le preſſoir de la croix, enyurât de ſa liqueur
 les ames alterees de ſon amour.
Jud. 7. v. Gedeon le genereux, qui ne veut pour ſoldats
6. ceux qui ſe courbent & hument de leur lōg les
 torrents voluptueux de ce monde: ains ceux qui
 ſe contentent de prendre ce qui leur eſt vtile a-
 vec le creux & la main de pure neceſſité.
Jud 7. v. Gedeō redoutable, qui fit paroître le flam-
20. beau de ſa diuinité, le vaſe eſtant froiſſé de ſon
 humanité.
1. Reg. 17. Daud le triomphât, qui cōbattoit les ours &
v. 36. les lions d'enfer, & qui avec les cinq cailloux
Là meſ- de ſes playes prinſes au torrent de ſa paſſiō, mi-
me ch. 17. ſe en la fonde de ſon humanité teraſſa cette
v. 46. tour de chair qui honniſſoit les armees d'Iſrael.
49.
1. Reg. 18. Daud le debonnaire, perſecuté à mort &
 par ſes ennemis, & par ſes propres enfans.
ch. 2. aux Pacifique Salomon, en l'ame duquel reſident
col. v. 3. les threſors de la ſcience & ſapience du pere.
Jon. c. I. Ionas l'angoiſſé, ſur lequel tomba le ſort de
v. 12. nos miſeres iecté dans l'Océan d'amertume,
 reſuſcitant le troiſieſme iour, pour nous affran-
 chir de la mort gloutonnement auide de nos
 corps & de nos ames.

Clef de David, qui nous ouvre les cieux.

Isa. 22.

Boys, qui adoucit les eaux amaires de Mara

v. 12.

4. Reg.

en l'exil de ce monde par la vertu de sa croix.

2. v. 20.

Isaie le tres-sage, denué & mocqué lors que

Isa. 20.

plus il trauailloit pour l'enseignement de son

ver. 2.

Osee 1.

v. 2.

Osee espousant la nature humaine abandon-
nee & prostitué en toute sorte de peché.

Elie enleué sur le chariot flamboyant de sa

4. Reg. 2.

v. 11.

diuinité.

4. Reg.

Elizee resuscitant apres sa mort les morts.

13. v. 21.

Elizee qui nous commande de sept fois nous

4. Reg. 5.

plonger dans le fleue de Iugement pour l'v-

v. 10.

sage de sept Sacremens, aux fins de nous puri-

fier de tout peché, mezelerie mortelle de nos

4. Reg. 4.

ames.

v. 30.

Elizee qui nous donne la vie s'estendant sur
la croix.

Dan. 6.

v. 23.

Daniel yssu de la fosse infernale d'où il a re-

Num. 4.

tiré les Peres sans lesion quelconque, pour les

v. 7.

enleuer avec foy à la gloire de son pere.

Exod. 39.

Pain de proposition, pour les mondes seule-

v. 12. &

ment: tabernacle diuinement elaboré par le

33.

S. Esprit. *Sancta Sanctorum.*

Exod. 25

v. 8. &

26. v. 34.

Temple de Salomon: Autel d'encensemens:

3. Reg. 6.

Hostie pacifique: Victime pour nos pechés, &

& 7. &

holocauste en tesmoignage d'amour.

9.

Bref *omnia in figura contingebant illis*: ainsi

Exod. 30

c. 20.

qu'enseigne l'Apostre, & le tout selon la multi-

Exod. 10.

tude des operatiōs heroïques & remarquables

18 & 32

peristases, qui denoient acompaigner la vie & la

& leuit.

mort de l'Agneau, qui fut occis en la prescience

34. 67.

1. Cor. 10.

98 DE LA VERTÉ ET ANTI,
du Pere dès la constitution du monde.

De telles & plusieurs autres expositions & applications des anciennes figures, sont pleins les escrits des saincts Peres; mais ce n'est là où maintenant ie vise.

Quant à celles, qui ont relation au tressainct sacrifice de la Messe, elles ont esté examinees en particulier cy deuant, & le seront, Dieu aydant à autre occasion, Et quant au *Iuge Sacrificium*, que le Ministre demande, il a esté représenté cy dessus & prouué.



§ 20. *Du nouueau Testament, & des
preuues tirees d'iceluy.*

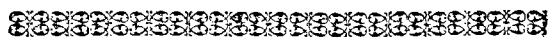
pag. 36.

VOUS appelez legeres cōiectures les preuues qui ont esté puisees de la parole de Dieu & des termes exprés de l'Euangile. Et apres vous dictes, que ie fais instance sur l'institution de la Cene. A quoy ie vous diray premierement, que ie n'ay oncques parlé ny pensé de vostre Cene, si ce n'est pour vqus demander ce que fit avec tant d'instance (& à quoy vous demeurastes sans replique) le R. Pere frere Hilaire de Trauail, iadis vostre disciple à Geneue, & maintenant exemplaire de vertu & docte Religieux en l'ordre de S. François entre les Peres Capucins. Car, si bien il vous en souuient, sa demande estoit, que vous eussiez à nous marquer vn seul d'entre tous les anciens depuis le temps

temps de Iesus Christ iusques au siecle de Calvin, qui ait dict & faict comme vous en matiere de Cene, & autres articles de vostre creance.

D'abondant on desireroit fort d'entendre pourquoy vous faictes la Cene de matin, le filz de Dieu vous ayant donné exemple de la faire le soir : pourquoy aussi vous n'y receués les enfans & pourquoy vous y admettés les femmes, veu qu'il n'y a rien de tout cela en l'escriture sainte, sans & hors de laquelle vous n'aués (dictes vous) ny mouuement ny vie.

Vous accordés, apres que l'institution du Sacrement y est bien expresse, mais non pas celle du Sacrifice. Si vous parlés du mot, celui de Sacrement n'y est non plus que celui de sacrifice. Si de la chose, elle y est, pour les raisons auxquelles, comme ie le vay monstrier, vous n'aués donné, ny pourrez iamais donner aucune response qui soit de poids & solide. page 36.



§ 21. *Des paroles en temps present διδόμενον, κλώμενον, ἐυχωόμενον.*

LA premiere est prinse des paroles de l'institution & consecration selon le texte, page 36.
Grec, auxquelles vous ne respondés rien qui soit, sinon que nostre version a *effundetur* en futur. A quoy on vous a dict & predict que cela mesme confirme l'institution du sacrifice, puis que par la nous entendons, que ce qu'il ordonnoit & faisoit alors se feroit tousiours *vsque ad* Matt. 28
v. 20.

consummationem seculi, ainsi qu'il a promis de se treuver avec nous.

Parquoy l'*effundetur* ne regardoit point tant la croix, comme la continuation de ce sacrifice qui estoit lors exhibé & présenté à Dieu, & qui le deuoit estre iusques à la consommation du siecle.

Iuge sa-
crificium
Dan. 8.
& 12.

Et c'est pour la mesme raison qu'il est appelé par Antonomasie & absolument le *iuge* en l'Ecriture Saincte, laquelle on sçait bien auoir ceste coustume, de mesler les differéces du tēps, quand nommément elles parlent des choses, qui doiuent estre infalliblement ou necessairement.

Le futur y est pour le passé quelque fois, cōme remarque Arias Montanus au liure de Hebraïc. Idio. & cite à ce propos le dixseptiesme de la Geneze v.7. *dedi* pour *dabo ex ea filium*. & au 18.v.12. *fuit mihi voluptas*, pour *erit*: & ce d'autāt que l'aduenir est tousiours present à Dieu, l'eternité duquel, selon le dire des sages, est *interminabilis vita tota simul & perfecta possessio*.

Le futur plus souuēt se met pour le present, tāt pout la susdicte raison anagogique, que d'autāt qu'entre les Hebreux il a vne certaine force de contenir tout temps, comme au Pseaume 65. *Qs habent, & non loquentur: oculos habent, & non videbunt, &c.* voulant dire, ils ont pieds, mains, yeux & bouche: & toutesfois ils ne cheminent, ne touchent, ne voyent, ne parlent, & ne l'ont oncques faict ny feront. Telle est l'emphase du futur, où il conuient remarquer que le *vau bip*
puc.

pus, porte tousiours mutation, & tousiours le futur en sa vertu passe, & le preterit dure. Et quand *אז* precede, alors le futur se prend au lieu du preterit.

Or que le futur se mette pour le present (cōme au lieu dont il s'agist) quand principalemēt il y a continuation d'ac̃tion ou de subiect, voyez Xantes Pag. cap. 12. du l. 3. de sa grammaire, où il raporte quatre lieux au 1. des Roys cha. 24. *ut* *quid audies*, pour *audis*, en la Geneze 2. *diuidet se*, pour *diuidit*, *יפּרד* *ippared*. Là mesme au 32. *quo* *vades* *תלך* *telech*, pour *vadis*, & au 32. *non comedent* *לא יאכלו* *lo iokhelu*, pour *comedunt*. A quoy on peut ioindre le 31. du Deut. v. 21. le 4. d'Esdr. chap. 7. v. 4. Isaie 72. v. 5. Isa. 19. v. 10. Isa. 45. v. 29. Isa. 57. v. 16. Daniel 4. v. 14. Ioel 3. v. 4. Nahu. 3. v. 1. Vray est que tout ce que dessus ne faict icy rien pour vous, qui faictes estat de suivre le grec au nouveau Testament, auquel le *ἀνέμενον*, *κλώμενον*, *ἐκχλώμενον*, sont absolument du temps present, & signifient, est donné, rompu, respondu. Origene & S. Cyprien sont citez par vous sans marquer l'endroit, retenants en ces paroles le futur. Les raisons deduites en ont esté le motif: c'est pour le particulier de saint Cyprien au liure 2. epist. 3.

§ 22. *Le la parole ὑπὲρ ὑμῶν pro vobis.*

Vous ne respondes non plus à la force de ces mots. *Pour vous & pour plusieurs*, & non à vous & à plusieurs, lesquelles accouplees aux

susdites en temps present, indubitablement denotent sacrifice deuant les plus grossiers. Et si en ce sens vous appelez cette preuue grossiere, on vous l'accorde : si autrement, on vous dira avec le comique & avec supposition

*Homine imperito nihil quicquam iniustus,
Qui nisi quod ipse facit nihil rectum putat.*

Et que

ὁ γράμματ' εἰδώς, καὶ περὶ αὐτὸν ὅρ ὅρ ἔχει. Et de faict il vous faict beau voir argumenter lors que vous deuez respondre, & apporter en miserable Logicien vostre conclusion pour raison de vostre dire.



§ 23. De la parole καὶ ὁμοιωσιν.

VOUS ne respondes non plus à celle cy de laquelle se sert l'Apostre en la 1. aux Cor. chap. 11. & à propos de laquelle S. Iean Chrysost.^{pag. 38.} a dict en l'hom. 24. *Christum in Sacramento pati fractionem quam in cruce pati noluit*: que Iesus Christ endure au Sacrement de l'Eucharistie la fraction qu'il n'a pas voulu endurer sur la croix. Car bien que la parole de rompre se puisse entendre de l'ouuerture de ses veines : si est ce que plus proprement, & selon la phrase de l'escriture, ce mot regarde l'espece du pain, ^{vers. 7.} comme en Esaie 38. *frange esurienti panem tuum,* ^{vers. 15.} & en la 1. aux Cor. 10. *panis quem frangimus nonne communicatio corporis & sanguinis Christi est?* & aux

& aux Actes 2. ver. 46. *frangentes circa domus panem.* & au 20. *conueni ad frangendum panem.* & v. 7. ne se peut le κλώμενον susdict entendre du pain puremēt, car les paroles annexees y repugnent, *Hoc est corpus meum, quod pro vobis frangitur* : Le vray sens doncques & net, est tel, *Cecy est mon corps, lequel maintenant est donné & immolé pour vous*, sous les apparences du pain que ie brise & q̄ ie vous presente : ce que plus peremproirement & plus clairement apparoit encores en la consecration du calice.



§ 24. Du τὸ ἐκχωρόμενον.

LA consecratiō de ce diuin breuuage porte. pag. 38. *Cecy est le calice du nouueau Testament en mon sang, lequel est respandu pour vous*: esquelles la particule relative lequel reclame le calice & non la parole en mon sang, τὸ τοῦ ποτήριου τὸ ἐκχωρόμενον autrement il y eust salu τῷ ἐκχωρόμενῳ. A quoy ne pouuant respondre vous me réuoyez à Beze, qui ne la peu faire à Castalion lequel le reprend meritoirement, de ce que en ses commentaires il a taxé S. Luc de Solécisme, en corrompant le texte ou le sens d'iceluy, plustost que de recognoistre la verité de sa portee. Audacieuse temerité & sacrilege par trop insupportable. Prenés tant que vous vouldres le contenant pour le contenu, vsés de Metonymies & Synechdoches tant qu'il vous plaira, ce que le fils de Dieu presentoit lors dans le Calice, estoit

M. de
Serres.

son sang, & cela mesme qui deuoit estre respan-
du pour nous, & pour plusieurs comme le mō-
stre le τὸ ἐκχυρόμενον, correlatif en ce lieu de τὸ
ποτήριον, & faut que vous preniés patience L'un
des vostres a dict ce qui en est, que selon le
Grec tous les Ministres du monde ne scauroiēt
respondre pertinemment à la force de ce passa-
ge. Mais quoy ὁ γραμμάτων ἀπειρος, ὁ βλέπει
βλέπει.



§ 25. *Que l'Aigneau Paschal a plus propre-
ment esté figure du sacrifice Eucharisti-
que que de celui de la croix.*

P Our vous trop aduancer, vous m'accusez
de Pseudologie, & me renuoyez au prouer-
be. En eschange ie vous prieray d'auoir deuant
les yeux le σπῦδι βραδέως & le ἡγνικόν plustost
que le ἐρισικόν.

Sçachez doncques que l'Aigneau Paschal a
esté principalement & directement figure de
l'Eucharistie, & d'autant que l'Eucharistie est
la viue & réelle representation de la passion,
il a aussi esté d'icelle par suite & consequence
nécessaire.

Qu'il ait esté donc *primò & perse* figure de
l'Eucharistie, en voicy les preuues.

L'Aigneau Paschal deuoit estre immolé &
mangé le quatorziesme iour du premier moys,
sur le vespre, en l'Ex. 12. Ce mesme iour & en ce
mesme

mesme temps nostre Seigneur institua l'Eucharistie.

2. L'Aigneau estoit immolé pour estre mangé & pour seruir comme de viatique aux pelerins, à cause dequoy il tenoient ez mains des bastons, & auoient la chaussure ez pieds. l'Eucharistie n'est elle pas le viatique & la refection des voyageurs, qui passent pelerins par le trauers du monde?

3. L'Aigneau ne pouuoit estre mangé que des mondes & circoncis, & non ailleurs qu'en Hierusalem: l'Eucharistie ne le doit estre sinon des baptizés, confessez & incorporez en l'Eglise.

A l'opposite la Passion de nostre Seigneur ne tumba pas le quatorzième, ains le quinzième de la Lune de Mars: Non sur le vespere, mais à midy. Il ne fust sacrifié en memoire d'aucun passage. Il ne fust crucifié pour estre mangé. Ce ne fut dans Hierusalem, ains hors la porte, *extra castra* (dict l'Apostre) & *extra portam*. Finale- *Hebr. 13.*
ment ce ne sont pas les seuls baptizez & mon- *v. 11. &*
des qui le mangent en cette sorte. Car la foy *12.*
doit preceder le Baptisme, & la confession marcher auant la perception & participation de l'Eucharistie, comme le denota l'ablution des pieds en S. Iean 13. v. 6. 8. & 10. & le Concile de Trente l'a declaré & commandé tresexpressement quand aucun est tumbé en offense mortelle. Et ce d'autant que l'Eucharistie est proprement la viande des viuans.

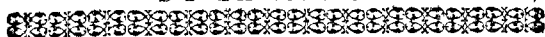
Ainsi l'ont entendu les Peres. Tertullien l. 4. contre Marcion sur la fin, exposant de l'Eucha-

ristie ce qui est en S. Luc 22. *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum : professus*, dict-il, *se concupiscentia concupivisse edere Pascha, ut suum. Indignum enim erat quod alienum concupisceret, Deus acceptum panem corpus suum fecit.* Le pain qu'il print il le fit son corps. S. Cyprien de mesme au liure de cœna Domini, l'ancien agneau estant cousumé, nostre Seigneur mit devant les disciples la viande inconsumptable : & en cette sorte Cœna disposita obuiauerunt sibi instituta antiqua & noua.

S. Ambr. sur le 1. de S. Luc. Quand nous sacrifions Iesus Christ est present. *Quia pascha nostrum immolatus est Christus.*

Tom. 3. S. Augustin l. 2. cont. lib. petit. ch. 37. dict, Autre est la Pasque que ceux la celebrent en aigneaux, autre celle que nous faisons au corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ. S. Iean Chrysostome en l'hom. de prodit. Iuda in ipsa mensa vtrumque Pascha & typi & veritatis celebratum est. Isychius liure 2. sur le leuit. chapitre 8. *Præ figuratam ouem cum Apostolis cœnans dominus, postea suum obtulit sacrificium.*

Que direz vous à ces passages ? vous les dissimulerez, peut estre, comme les autres, & pour ne voir chose qui vous desplaie, vous destournerez vos yeux, tant vous ayez les tenebres, si est ce que *καλὸν ἂν καὶ γέροντι μανθάνειν σφόδρα.*



§ 26. *De la locution (pour Sacrement)*

Vous vous iectez de rechef sur la propriété, *Page 37.*
 & me reprenés d'auoir vsé de cette manie-
 re de parler, Iesus Christ donna son corps pour
 Sacrement.

Vous errés, en l'intelligence que vous aués,
 & en la description que vous donnez au Sacre-
 ment, disant, qu'il n'est autre chose que le si-
 gne, & partant le pain est le Sacremét de l'Eu-
 charistie. Grand Theologien, dictes donc aussi
 que l'eau seule est le Sacrement du Baptême
 & qu'il n'y faille autre chose pour l'essence du
 Sacrement.

L'eschole & la verité vous enseignent, que
 trois choses se retreuent au Sacrement le si-
 gne, la chose signifiée, & l'un & l'autre ense-
 mble, comme en l'Eucharistie, l'espece du pain,
 c'est à dire, la blancheur, la rondeur, la faueur
 sont la marque, le voile, le mereau & le signe.
 Le corps de Iesus Christ sous tels accidens
 tenans le lieu & place de la substance du pain,
 auteur & collateur de grace, est la chose signi-
 fiée. L'hostie considérée en elle mesme est l'un
 & l'autre, c'est à dire *res & Sacramentum simul.*

Ainsi le saint Esprit (sauf que ce n'estoit
 Sacrement) en saint Mathieu 3. estoit soubz la
 figure de columbe, & aux Actes 2. sous celle
 des langues de feu. Vray est que pour faire &
 ordonner vn Sacrement il y faut la puissance
 qu'ilz disent d'excellence, propre de Iesus-
 Christ.

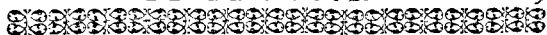


§ 27. *Des paroles, Hoc facite, faites cecy.*

pag. 39. **S** Vr la force de ce mot vous respondrez premierement, que les Aposttes & les Euan-
gelistes ont escrit en Grec, secondement que *ποιᾶν* ne signifia iamais sacrifier: troisiemement
que pour cela peut estre les Grecs n'ont voulu
recevoir la Messe, non plus que le Purgatoire:
finalement que le mot *ἡσῃ* *hasha* se prend
pour sacrifier avec adionction, & non autre-
ment. M. C. autant d'articulations, autant de
fautes.

Car en premier lieu vous deuiez excepter S.
Matthieu, lequel a escrit en Hebrieu, comme
l'enseigne S. Iean Chrysost. en l'hom. 1. sur ice-
luy: & S. Hierosme au l. de vir. illust. & au pro-
logue sur S. Matth. asseurant mesme de l'auoir
veu & leu. Origene & Papias dans Eusebe l. 3.
de son hist. chap. 39. Epiphane en l'heres. 30.
Theoph. en la preface sur S. Matth. & autres. &
fut ledit Euāgile depuis mis en Grec par saint
Iaques frere de nostre Seigneur, comme le dict
S. Athan. in *synopsi*, ou par S. Iean, comme le
veut Theophilacte au lieu preallegué. Les Iuifs
l'ont encores de present en Hebrieu, & fut im-
primé il y a peu d'annees.

§ 28.



§ 28. De la parole *עשה* *hasha*, ποιῆν
facere, faire.

LE dis qu'il ne faut chercher ny le Grec ny Page 40.
l'Hebrieu en ce passage, mais le Syriaque: car
nous n'auons le nouveau Testamēt en Hebrieu,
mais en ladicte langue qui estoit la domestique
& commune de nostre Seigneur, tesmoing leur
אבל רמא aux Act. 1. appellé en leur propre lā-
gage *Aceldema*, c'est a dire *Le champ de sang*: & tāt
d'autres mots qui sont demeurez dans le texte
Grec & dans la version Latine quoy que Sy-
riaques:

Voicy donc les propres termes de nostre Re-
dempteur en sa langue,

הבא הבויחן הבא *hada bauithun ha-*
uadin leduchrani. où il a mis le mot *עבד* *bauad*,
qui signifie *seruire, colere, sacrificare, adorare*, *λα-*
τρεῖν, selon la source hebraïque: d'où nous
apprenons que sacrifice est l'originelle & pro-
totypique signification de ce mot *עבד* *bauad*,
l'antype & secundaire est *facere*, comme l'a
bien enseigné André Mafius. Exod. 7. *Dimitte*
populum vt sacrificet mihi, au Grec *ἵνα λατρεύσῃς* vers. 27.
vaiaabdani. Et le Chaldee *רפלהח*
vaiphlehhun duquel aussi se sert nostre Seigneur
en S. Jean 6. v. 27. *רפלהח* *tephlehhun*. *Operami-*
ni non cibum qui perit, sed cibum illum qui perma-
net in vitam aeternam, quem filius hominis dabit vo-
bis, ou la parole *רפלהח* *tephlehhun*, & en Grec
ἐργάζεσθαι signifie ce que les Latins disent *operari*.

Imprimis

Imprimis venerare Deos atque annua magna

Sacra refer Cereri latis operatus in herbis.

ce que nous disons sacrifier. Et de fait ce passage de saint Jean ne peut auoir autre exposition. Car si vous l'entendez de la parole, il auoit desia presché : & puis il parle & les admoneste du futur. Si des bonnes œuvres, elles auoyent precedé. Si de la Foy, elle estoit desia annoncee. Reste donc qu'il parle de son corps, disant, *Operamini cibum*. Or dire, Trauaillez mon corps, ou Trauaillez ceste viande, n'a point de sens, s'il ne se prend, comme dict est, pour dire Sacrifiez mon corps, sacrifiez ceste viande, laquelle ne perit, & laquelle le Fils de l'homme vous donnera : car l'usage ne la consumera iamais. Voyez s'il est veritable que *facere* se doie entendre comme il vous a esté proposé :



§ 29. *Qu'il n'est necessaire de rien adiouster à la parole facere, pour luy donner la signification que dessus.*

C'Est vostre eschapatoire en quoy vo^r estes fort hardy à monstrez vostre ignorance : car voicy le 9. du Leuit. *Iste est sermo quem precepit Dominus facite & apparebit vobis gloria eius.*

*Psal. 40.
v. 6.*

זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יי תַעֲשׂוּ וַיֵּרָא אֲלֵיכֶם
זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יי תַעֲשׂוּ וַיֵּרָא אֲלֵיכֶם
ze haddauar asher tdsua Adonai ta-
ashu vaira elekhem Keuod Adonai où vous voyez
que le Latin correspond à l'Hebrieu. Et aux
Nomb.

Nombres 28. *ita facietis per singulos dies.* les 70. v. 24.
 ταῦτα καὶ ταῦτα ποιήσετε. l'Heb. **באֵלֶיךָ תַּהֲשִׁבּוּ**
celle tahashu, secundum ista facietis. Quel corol-
 laire, quelle adionctiō, quelle apposition trou-
 uez vous en ces passages ? voyez vous que
 vous impugnez ce que vous ignorez: ou si vous
 l'aimez mieux, ce que mesme vous sçauiez, faute
 de science ou bien de conscience.

Que si vous voulez vn passage mot à mot tel
 que celuy de l'institution du sacrifice que nous
 examinons , prenez le mesme vingthuiet des
 Nombres v. 23. ou la vostre françoise de l'an
 1588. *Vous offrirez ces choses.* Il y a en l'Hebrieu
תַּהֲשִׁבּוּ אֵלֶיךָ *tahashu eth elle, facietis ista,*
qui est tout le mesme q̄ hoc facite, parole q̄ vous
 rendez par celle d'offrir en toutes vos Bibles.
 Au Leuit. 15. v. 15. vous auez tout de mesme
 en vos propres Bibles traduit la parole ποιήσῃ
 pour sacrifier καὶ ποιήσῃ δὲ τὰ δ' ἱερὰς. Vous l'a-
 uiez ainsi en la Bible de l'an 1554. par Crespin: &
 en celle de l'an 1561. par Antoine Reboul: & en
 celles de l'an 1588. & autres en ces mesmes syl-
 labes, *Lors le sacrificateur les sacrifiera,* ποιήσῃ. Et
 si cela ne vous suffit, prenez vostre Mercerus &
 Ceuallerius en la racine **הִשָּׁב** *hasha.* Car de
 vous remplir ces passages de citations pour
 vous releuer d'une peine que ie cognois vous
 estre salutaire, ie n'en ay ny la volonté ny le
 loisir. Ce que dessus suffira pour faire paroistre
 à chacū quelle foy l'on doit adiouster tant à vos
 escrits qu'à vos presches.



§ 30. *Je vous prens au mot.*

A Pres vous paroissez faifant de l'efueillé, & me prenant au mot quand ie cite l'Apoftre : donc (cornes vous) S. Paul a ordonné prestres tous les Corinthiens. Ie dy que si vous n'avez autre fufeau, vous tordiez mal le filet de vos conclufions.

S. Paul premierement n'a iamais vsé du mot que vous dites en tout lieu & que vous citez, si ce n'est *recitatiue*, & par voye de narratiue, rapportant les paroles desquelles vsa nostre Seigneur en fa derniere Pasque avec les Apostres.

Secondement si la Theologie vous estoit cogneuë tant soit peu, vous scauriés que S. Paul ne pouuoit estre instituteur des Sacremens, ains seulement la trompette & le promulgateur d'iceux : d'autant que comme il appartient à Dieu seul, de remettre les pechez en premier refort (dict saint Augustin liure 3. cont. les Donat chapitre 10.) Ainsi à luy seul appartient d'ordonner les instrumens de iustification, & les vaisseaux de sa grace, c'est a dire, les Sacremens, & à son fils vnique nostre Sauueur & Redempteur Iesus Christ, auquel residoit le pouuoir que les Theologiens appellent d'autorité primitive, qu'il n'a peu, & celuy d'excellence, qu'il n'a voulu communiquer a aucun autre, comme l'enseigne particulierement saint Thomas, en la troisieme partie de sa somme Theologale q. 64. art. 3. & 4.

L'Apo

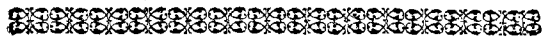
L'Apostre donc a esté seulement le clairon; trompette & comme nonce de la sainte Eucharistie, en la premiere qu'il escriuit aux Corinth. chapitre 11. Aussi dict il, *Ego enim accepi à v. 23. Domino, quod & tradidi vobis.* Saint Iaques en la mesme maniere l'a esté de l'extreme onction au chap. dernier de sa canonique.

Estes vous à sçauoir que tant en matiere d'ordre, que de tout autre Sacrement il y faut trois choses? la forme, la matiere & l'intention de l'administrateur, d'où naist que quand saint Paul eut peu, quand il auroit voulu, aux fins que vous proposez, vsurper les paroles susdictes, rien n'auroit esté fait. Et quand il leur cõmande de faire cela en memoire du Seigneur, c'est nostre Seigneur qui le commande: & saint Paul le rapporte. De peur toutesfois qu'il ne semble par là qu'en l'Eucharistie il n'y ait autre chose qu'une nuë & simple representatiõ, nous disons que comme Herodes faisant vn banquet tous les ans le iour de sa naissance, en memoire du premier qu'auoit fait son pere en tel iour, le faisoit reel, somptueux & Royal, comme l'auoit esté celuy de son diët pere, & comme vn Prince se peut trouuer en personne à la representation de quelque victoire qu'il auroit prealablement emporté sur ses ennemis: ainsi reelement luy avec nous, & nous avec luy, representons ce qu'il a fait, & faisons tout le mesme en substance luy & nous.

On commande aux Magistrats & gouuerneurs des Prouinces, à l'abord de leurs charges,

H d'a

d'avoir memoire du Roy & de son service, & de (faire cela) c'est à dire, d'exercer leur fonctions memoratifs de ses ordonnances. Qui dira que cela empesche, qu'ils ne soient bien establis en leurs charges, & qu'ils n'ayent receu vn grade bien different des autres? Nous concluons doncques que le saint Sacrement & sacrifice de l'Autel est *μνημονικὸν τῶν τῷ Χριστῷ παθημάτων, καὶ ἐπιδιδασκαλικὸν τῆς χάριτος, καὶ προγνωστικὸν τοῦ αἰώνιου καὶ ὑπερχομένου βίου* & disons avec le Concile de Trente en la session 22. *Si quis dixerit illis verbis hoc facite in meam commemorationē Christum non instituisse Apostolos Sacerdotes, aut non ordinasse ut ipsi alijq; sacerdotes offerrent corpus & sanguinem suum, anathema sit.*



§ 31. Λειτουργοῦντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ καὶ νηστεύοντων. Αἰ. 3. v. 2.

Page 41.

VOus respódez que λειτουργῆν signifie prescher, comme les vostres communement l'exposent. Or il apert du contraire manifestement, & que proprement il denote sacrifier.

Premierement il y a λειτουργούντων τῷ κυρίῳ, lequel des deux sera mieux dict (à vostre aduis) prescher au Seigneur, ou sacrifier au Seigneur? le premier est absurde, comme il le seroit aussi le prenant pour l'administration & dispensation des Sacremens, veu que ce n'est à Dieu, à qui ils sont conferez. Reste donc que λειτουργοῦντων τῷ κυρίῳ ne peut importer autre chose sinon *Ipsis autem sacrificantibus Domino.*

En aprez, il y a, pendant qu'ils offroient leur miniftre à Dieu, & qu'ils ieufnoyent, le faint Efprit leur dict, *Segregez moy Paul & Barnabas, pour l'œuvre à laquelle ie les ay destinez.* Ce n'est en prefchant, lors qu'on est attentif à escouter & discourir, que telles visions & apparitions se font, s'il est vray que ce bienheureux Efprit faict toutes choses en poids, nombre, & mesure.

Vous vous targuez de deux obiections, l'une de ce qu'en nostre version Latine il y a *ministrantibus autem illis Domino*, eux servant en leur miniftre au Seigneur, sans prédire garde qu'il n'y a pas seulement *ministrantibus*, mais *Domino ministrantibus*. Et quand ceste adionction n'y seroit point, *ministrare*, en nostre version se prend fort souuent pour sacrifier.

Aux Hebr. 10. *Omnis sacerdos quotidie ministrans*, λαϊσργῶν. ad Hebr. 9. *vasa ministerij tuis λειτουργίας.* & Luc 1. *impleti sunt dies ministerij eius*, τῆς λαϊσργίας αὐτοῦ.

Vostre seconde obiection est prinse de saint Iean Chrysost. en l'hom. 27. sur les Act. de Oecumenius & de Caietain.

Voicy donc, comment S. Iean Chrysostome entéd le mot de Liturgie en sa propre Liturgie, & puis nous examinerons la force de la parole. Voyons donques ses propres mots, *Idoneos nos redde ad inferenda tibi dona & sacrificia pro peccatis nostris & populi ignorantibus.* & au 6. liure de *Sacerdotio*. Le prestre (dict il) entreuient legat pour tout l'vniuers, & supplie deuant Dieu à ce qu'il soit propice aux pechez, non seulement des

viuans, mais aussi des morts.

S. Basile a fait vne Liturgie: voyez comme il entend la force de ce mot au commencement d'icelle: Rendez nous dignes de paroistre deuant vous d'un cœur espuré, & de vous seruir & sacrifier ce venerable sacrifice en abolition de nos pechez, & pour l'expiation de vostre peuple.

S. Iagues en sa Liturgie dict, Nous vous offrons ce sacrifice non sanglant pour nos pechés & pour les ignorances du peuple.

S. Cyrille en la Catech. 5. apres auoir appelle l'Eucharistie hostie de propitiation, adiouste, Nous offrons Iesus Christ immolé pour nos pechez, aux fins de faciliter & plier tant en leur endroict qu'au nostre celuy qui est tresbenin.

S. Cyprien au sermon de *Cæna Domini*, appelle l'Eucharistie holocauste pour purger nos iniquitez.

S. Aug. quest. 57. sur le Leuit. dit, En plusieurs sacrifices de l'ancienne loy qui estoient offerts pour les pechez, ce nostre vnique Sacrifice est signifié, auquel se fait la vraye remission des pechez. Iugez M. C. si la Messe est sacrifice expiatoire & propitiatoire ou non, au rapport des saints Peres. Mais de cecy peu après, aux fins que vous puissiez dire *βλέπωρ πεπαιδευμαι* avec l'un des sages.



§ 32. *S'il est vray que ladicte parole λειτουργία se prenne pour toute fonction publique.*

VOUS citez Oecumenius sur le 13. des Act. & voulez que la parole λειτουργία soit prise pour toute fonction publique. Je vous accorde que λειτουργία, κυρίως ἢ δημοσία, ὑπηρεσία παρὰ τὸ λήϊτον καὶ τὸ ἔργον, comme dit Suidas, & que le mot est deriué de la parole λήϊτον, qui signifie public, & ἔργον charge ou œuvre. Mais il conste, que quand il est attribué aux choses sacrees, il se prend pour sacrifier. Aux Hebr. 10. πᾶς ἱερεὺς ἐστὶν καθ' ἡμέραν λειτουργῶν καὶ τὰς αὐτὰς πολλὰς προσφέρων θυσίας, c'est à dire, & offrant souuent mesmes sacrifices tous Prestres se tiennent debout chasque iour en sacrifiant.

En saint Luc chap. 1 ἐπλήρησαν ἡμέρας τῆς λειτουργίας, les iours de son sacerdoce furent accomplis.

Ad Hebr. 8. τῶν ἁγίων λειτουργῶν, officiant ez saincts.

Aux Hebr. 9: τὰ σκεύη τῆς λειτουργίας, les vaisseaux du sacrifice.

Ad Philipp. 2. σπένδομαι ἐπὶ τῇ θυσίᾳ καὶ λειτουργίᾳ τῆς πίστεως ἡμῶν, que ie sois immolé sur le sacrifice de vostre foy.

S. Greg. de Nazianz. en l'epitaphe de son pere, τὰ μυστικὰ γὰρ ῥήματα τῆς λειτουργίας πάντες

ἑλεγον, chascun prononçoit les paroles mystiques de la Liturgie.

S. Basile en sa Liturgie, καὶ μὴ λειτουργικῆς πάσης καὶ ἀναιμακτοῦ θυσίας τῶν ἱερουργιῶν παρέδοξας, tu nous as donné la façon de sacrifier ce sacrifice liturgique & non sanglant.

Theodoret l.4. de l'hist.Eccles. καὶ τῶν ἑσπериῶν λειτουργιῶν συνθηῶς ἐπιτελέσας, ayant faict l'office des prieres du soir selon la custume.

Iustinien en la nouuelle 7. pag.36. μοναστήρια ἐν οἷς ἱερὰ γέρονε λειτουργία, les Monasteres où se faict la sainte Messe la communion sacree estât donnee ἱερᾶς καὶ ἀρρήτου κοινωνίας μετὰ διδουμένης.

Ce que Iustinien en la nouuelle 7. appelle λειτουργία, Iulien l'antecesseur l'appelle Missam.

Vostre Henry Estienne mesme confesse que selon Budée il a cette signification en l'histoire Ecclesiast. Refert Budaus ex historia Ecclesiastica λειτουργεῖν, pro, fungi sacerdotali munere. Et luy mesme recognoit qu'il est ainsi plurimi autem cœnam dominicam dixerūt λειτουργία, sicut & graeci ἱερουργία, & cite Hesichius sur la parole λειτουργεῖν & λειτουργεῖν, qui signifie ceux qui prae-
tant sacris.

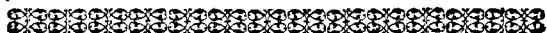
Ie ferois tort aux desireux de verité, de leur receler vn passage du Concile de Trulle. ch.32. Ιάκωβος ὁ κατὰ σάρκα Χριστὸς ἀδελφός, καὶ βασιλεὺς ὁ τῆς καίσαριων ἐγγράφως τῶν μυστικῶν ὑμῶν ἱερουργιῶν παραδεδωκότες, ἐν τῇ θείᾳ λειτουργίᾳ διὰ ὑδάτος καὶ οἴνου, τὸ ἱερόν ποτήριον δεδώκασι. Iaqués frere de Iesus Christ, selon la chair, & Basile de Césaree qui nous ont laissé par escrit la mystique façon

façon de sacrifier la sainte Liturgie, nous instruit de meller le sacré Calice d'eau & de vin.

Synesius en l'epistre contre Andronique, page 28. ἡ θυσιασμένη λειτουργία, sacrifice de l'autel.

Marcus Ephesinus ἡμῶν δὲ παρὰ τῶν Αποστόλων τῇ τῆς μυστικῆς λειτουργίας ἐκθεσιν παρὰ λήφει τῶν, ὃν μὲν ἡ τῆς συγγραφῆς διὰ Κλήμεντος λειτουργία τῶν ἱερῶν Αποστόλων, &c. Mais nous ayāt receu des Apostres cette exposition de la mystique Liturgie. Car en la Liturgie des Apostres escrite par S.Clement, &c.

Que dira maintenant le Ministre? Que les Peres ne se sont souuenus de nos subtilitez? nous n'arriuerons iamais à la hauteur de leur entendement non plus qu'à la profondeur de leur humilité.



§ 33. *Syllogisme recherché par le Ministre.*

AVx passages prins de saint Paul en la premiere aux Cor. 10. & celle des Hebr. 13. où l'Apostre parle de l'Autel du vray Dieu & du chapitre 5. de la mesme, où il est parlé du prestre qui sacrifie pour ses pechés, le Ministre n'a respondu chose quelconque sinon que ie reduise ces trois passages en forme de Syllogisme. Responſe qui monstre bien son autheur estre hors de responſe.

Il estend par dessus, pour cacher la petite souche de sa capacité, les pampres d'une admiration. Comment (dict-il) vous qui faictes le si grand Logicien, tirés vous des consequences si cornües? C'est grãd plaisir de le voir recourir en ce destroit, à la logique, ce qu'il n'a voulu faire iusques à maintenant, & l'appeller à son aide, car faute d'icelle il tient communement pour impossible ce qui est tres-aisé. Voicy donc le syllogisme qu'il requiert, timbré de la premiere figure, & moulé en *Barbara*.

Quiconque met vn terme corrélatif il presuppose l'autre.

Or autel, sacrifice, & sacerdoce, sont termes corrélatifs.

En la 1.
aux Cor.
10. &
aux Heb.
5. & 13. Quand donc saint Paul, & les autres ont parlé d'Autel & de sacerdoce au nouveau Testament, ils ont presupposé quant & quant le sacrifice. Et faire telles demandes ne sera pas *nodum in scirpo querere*? I'eussè plustost desiré tãr pour son bien que pour son honneur, qu'il eust respondu au catalogue des Peres qu'on luy auoit denombé & spécifié.

On luy a representé Abdias & Iules l'Affricain avec l'epistre des prestres & diacres d'Achaïe, à quoy il ne respond rien.

Les Liturgies de S. Iaques. S. Clement & Saint Basile, rien.

S. Denis au 3. c. de sa Hierar. Eccle. rien.

S. Denis ad Demophilum. rien.

Alexandre 1. ep. 1. ch. 1. rien.

S. Irenee l. 4. c. 14. rien.

Saint

S. Cyprien l. 2. ep. 3.	rien.
S. Cyrille Hierosolimitain cate. 4.	rien.
S. Ambroise l. 5. de ses Epist. en la 33.	rien.
Sur saint Luc	rien.
Optat. Mill. cont. Parm.	rien.
S. Iean Chryf. en l'hom. 72. ad Pop.	rien.
Sur saint Matth. hom. 72.	rien.
Sur les actes en la 21.	rien.
S. Hierosme sur le chap. 11. des prouerb.	rien.
S. August. au 10. de la cit. de Dieu c. 20.	rien.
Au 18. chap. 39.	rien.
Au liure de spir. & lit.	rien.
Au 22. de la cité chap. 8.	rien.
S. Leon en l'epist. 72.	rien.
S. Gregoire en l'ep. 12. du 1. liure	rien.
En la 10. du 4.	rien.
Au 4. des dialo. chap. 58.	rien.
S. Ambroise 4. des Sacremens 4.	rien.

Rien, di-ie, quoy qu'on luy ayt apporté les mesmes paroles des susdicts Autheurs presque paistout. N'est ce pas bien se releuer de peine que de negliger tout cela? N'est ce pas proprement respondu, que quand on les va voir on ne treuve rien qui face pour nous, quoy que les parties y soient expressees & soient antiparties, pour ceux qui opinent du contraire?

N'est ce pas bien faire le rodomont d'estude & le carrabin d'eschole, de ne redouter riē pour tout ces SS Peres, & les tenir pour amis, lors qu'ils le battent dos & ventre?

N'est ce point faire brauement le litoarque & larchicolonel de sagesse, de s'establir iuge &

comme surintendant des siècles presens, passez,
& aduenir, donner gain de cause à qui l'on veut,
& passer condamnation à l'encontre de tout
autre ?

Page 44. Et d'autant que monté sur ses *Ergos* herminé
de sa robe fourree il donne leçon aux Peres, di-
sant qu'il ne les reçoit sinon lors qu'ils se seruēt
de l'escriture, & ce encores clairement & ex-
pressément. J'ay occasion d'estimer qu'il ne re-
çoit en vn mot que l'escriture interpretee à sa
poste, & frappée du coing de son propre iuge-
ment, & que toute l'antiquité ne luy est qu'un
zero en chiffre.



§ 34. *Qu'il y a plusieurs choses contenues dans
le pourpris de nostre foy qui ne se trou-
uent en l'Escriture sainte.*

PVis que nostre aduersaire baille pour fon-
dement à l'Eglise la sainte Escriture, on a
raison de luy proposer vne vintaine de deman-
des qui seruiron à l'esclercissement de cette
conclusion.

1. Comment faisoit on deuant Esdras, du tēps
que les escritures saintes n'estoient encores
redigees en forme de liures, pour le pouuoir
commodement auoir, & quelque fois demeu-
roit on fort long temps sans le pouuoir recou-
urer? Comme il apert au quatriesme des Roys
chapitre. 22. v. 8. & 13?

2. Comment faisoient les Chrestiens en ces premieres annees, auant que l'escriture fust escrite, mesme du temps de saint Irenee, au tesmoignage duquel liure 3. chap. 4. quelques nations viuoient alors sans l'escriture, par seule tradition?

3. Quoy du temps de la loy de Nature, deuãt & après le Deluge iusques à la venue de Moysse, l'espace de plus de trois mille & cinq cens ans.

4. Quand ils estiment qu'il n'y a rien de necessaire à salut qui ne se treuve és saintes pages: ou cela se doit entédre de toute la Pancharte, & de tout le canon de l'escriture en general, ou des parties d'icelle & de chacune à part. Si le second, nostre creance donc totale est comprise en quel liure que ce soit, ce qui est manifestement absurde, voire faux. Car saint Iean ne dict rien de l'Annóciation, Naissance, & adoration du fils de Dieu. Saint Marc rien de sa fuite en Egypte, de sa Circoncision, de sa Presentation. Saint Matthieu rien de ce qu'il fut treuvé au Temple: de ce qu'il rencontra les filles de Sion en portant sa croix, de la priere qu'il fit pour ses crucifixes. Saint Luc ne dict rien de beaucoup d'apparitions que recite S. Marc apres la Resurrection glorieuse d'iceluy: ainsi de plusieurs autres. S'ils entendent parler de tout le Canon ensemble, il s'ensuit que plusieurs choses necessaires à salut nous manquét, comme pieça la remarqué saint Iean Chrysosteme en l'hom. 9. sur saint Matth. & en la 7. sur la 1. aux Corinth. Et il est tres-aisé de le recueillir

cueillir du 3. des Roys chapitre 4. vers. 32. où il est faict mention de trois mille paraboles, & cinq mille vers de Salomon. Comme aussi du 1. des Chron. ch. dernier, v. 29. où nous trouuons citez les liures de Nathan le Prophete, & le volume de Gad le voyant: & du second, où les paroles de Nathan sont alleguees & les liures de Ahias Silonite, & la vision d'Addo le Prophete. Et quant au nouveau Testament ie demande où est l'epistre de saint Paul aux Laodiceans, que luy mesme allegue escriuant aux Collosiens ch. dernier. vers. 16. & autres qu'on pourroit rechercher?

5. Où treuuent ils que nostre Seigneur ait commandé aux Apostres, ou à ses disciples, d'escrire ce qu'ils ont escrit? Nous trouuons au contraire dans Epiphane, Nicephore, & Eusebe aux lieux prealegués que ce fut par necessité & comme par contraincte qu'ils le firent. Saint

1. 3. ch. 18. Matthieu escriuit son Euangile, dict Eusebe
 & Nicephore l. 2. pour laisser aux Hebreux quelque memo-
 ch. 45. rial de sa doctrine, estant sur le point de les
 Euf. l. 2. quitter, pour aller prescher aux Gentils. Saint
 ch. 14. Ni Marc escriuit le sien importuné par les prieres
 ceph. l. 2. des Romains. Saint Luc, dict Eusebe, print la
 ch. 15. & plume, pour destourner les Chrestiens des dis-
 45. Eusebe l. cours & narrez incertains que quelques escri-
 3. c. 18. uains temeraires auoient mis en auant: comme
 & Ni- il le signifie au commencement de son Euan-
 ceph. l. 2. gile. S. Iean, ainsi qu'à obserué saint Epipha-
 Cha. 45. ne en l'heres. 51. en son extreme vieillesse escri-
 uit son Euangile, contrainct de ce faire, par les
 Euesque

Euesques d'Asie, à cause de l'heresie de Cerinthus & des Ebionites, qui se banderent contre la diuinité du fils de Dieu & son Incarnation.

6 Si l'escriture dict tout le necessaire à salut, où est il parlé du remede contre le peché originel pour les femmes de l'ancien Testament, ou pour les masles qui trespassoyent deuant le huitiesme iour ? Où est l'escriture touchant les Gentils de cẽ temps là viuans selon la loy de Nature, ausquels n'auoit esté donné le remede & le precepte de la Circoncision?

7 Où est l'escriture qui rend authentique l'escriture? où est celle qui discerne les quatre Euāgiles dont nous vsons, de ceux de Thomas, de Barthelemy, de Nicodeme? attendu que ceux là ont esté ou Apostres & tesmoings oculaires, ou disciples- & tesmoings auriculaires de Iesus Christ: ce que ne peut estre dict de S. Luc ny de S. Marc, qui ne l'ont esté que des Apostres, l'un de saint Pierre, & l'autre de S. Paul.

8 Où est l'escriture, qui nous enseigne à preferer l'epistre aux Romains à la susdite aux Laodiceans : attendu qu'il cite cette cy & non iamais celle là?

*Aux col.
c. dern. v.
16.*

9 Quel passage de l'escriture a enseigné à Calvin que l'epistre de S. Iaques est vrayement Apostolique, pour conuaincre Luther, qui tiẽt tout le contraire? Oũ que l'Euangile de S. Marc ne soit de praué, comme le disoyent autresfois les Manicheans, & le disent aujourd'huy les Anabaptistes? Que s'ils respondent avec Calvin au premier de ses Instit. chap: 7: § 4. que le
saint

sainct Esprit le leur dict, pourquoy ne croiront ils ceux qui leur dirôt de mesmes, ou les saincts Peres en tout ce qu'ils asseurent?

10 Que veut dire Origene chés Eusebe, l. 6. chap. 18. de l'hist. *Ex traditione didici de quatuor Euāgeliis, quòd hæc sola, &c.* Et sainct Basile au l. de spirit. Sanct. chap. 27. disant que si on neglige vne fois les traditions non escrites, l'Euangile va par terre. & sainct August. cont. Epist. fund. chap. 5. asseurant haut & clair qu'il ne croiroit à l'Euangile, si l'autorité de l'Eglise ne le contraignoit à ce faire?

11 Quelle escriture nous enseigne l'egalité des trois personnes diuines, & nommément du sainct Esprit: & qu'iceluy S. Esprit procede du Pere & du Fils comme d'un seul principe?

12 Où se treuve la descente aux enfers, si lon interprete le mot d'enfer par sepulchre, comme font Calvin & Beze sur les Act. ch. 2. v. 27?

13 Où se treuve en l'escriture saincte la virginité de nostre Dame apres l'accouchemēt pour combattre Heluidius?

14 Où l'escriture, pour prouuer qu'il faut celebrer la Pasque, ainsi que faict l'Eglise, contre les Quartadecimains?

15 Où l'escriture qu'on doie selon l'Eglise Catholique baptiser les enfans auant l'vsage de raison, à l'opposite des Anabaptistes?

16 Où est il dict, qu'il faille celebrer maintenant le Dimanche au lieu du Sabbath contre l'eprez commandement de l'escriture saincte, en l'ex. 16. vers. 23.

17 Où

17 Où la cessation des choses legales , contre ce qui est escrit en saint Matthieu 5. *Non veni solvere legem sed adimplere* : & ce qui est dict aux Act. 21.v.26. Où se trouuera que l'on puisse vser de choses suffoquees en leur sang , contre l'ordonnance portée au 15. des Act. v.10.

18 Où , que les femmes puissent chanter les Pseaulmes dans le Temple, attendu que l'Apostre leur commande de se taire , en la premiere aux Cor. 14. & en la 1. à Timoth. 2. vers. 11. & 12. vers. 34.

19 Où est il escrit , que le frere ne puisse espouser la vesue de feu son frere , lors notamment qu'il est trespasé sans hoirs de son corps, comme il estoit loisible en la Genese 38. vers. 8. Deut. 25. vers. 5. & 7.

20 Bref où est il ordonné, qu'il faille croire au Credo, dict le Symbole des Apostres, comme l'a remarqué saint Ambroise au sermon. 38. & le recevoir avec tant de certitude & assurance qu'il a esté receu de tout temps , pour l'Eglise Catholique. Car supposans vostre erreur nous tirons de la & formons tel argument.

Il ne faut rien croire que ce qui est en l'escriture, de façon qu'il n'est loisible d'y rien adiouster, dict Calvin l. 4. ch. 10. sect. 17.

Or le symbole ne se treuve en toute l'escriture.

Il ne faut donc de tout poinct croire ny recevoir le symbole des Apostres.

On pourroit faire la même demande touchant beaucoup d'autres traditions de l'Eglise.
Celles

Celles cy suffiroit pour faire cognoistre, qu'il y a beaucoup de choses qui seruent d'obiet à la foy sans estre contenues dans l'enceincte des sainctes escritures.

Mieux & plus sagement parloit saint Iean Chrysostome, conformément à ce que nous enseigne l'Apostre à la 2. aux Thessalon. chapitre 2. *Il est clair (dict-il) que les Apostres nous ont laissé plusieurs choses en escrit, & plusieurs sans escrit lesquelles esgalement doiuent estre creües & receües de nous. Traditio est? Nihil queras amplius.*

Tertulien ne dict pas moins de Coronta militis, parlant des ceremonies du Baptisme, du signe de la Croix, & autres: *Si tu requiers des escritures, & vne loy touchant les peristases du Baptisme & autres actions pareilles, tu n'y en treuueras point: c'est la tradition, qui les a establies, la coustume qui les a confirmees, & la foy qui les obserue. Et au liure des prescriptiōs, il nous enseigne, de rembarrer les heretiques non par les escritures, mais par les traditions.*

Et partant ce n'est de merueille s'ils leur font tant la guerre. Saint Basile au liure de Spiritu sancto chapitre 27. *Nous auons (dict-il) la doctrine qui est gardee & preschee en l'Eglise, partie de de l'escriture, partie de la Tradition des Apostres, & peu apres il adioute, que l'un & l'autre ont la mesme force, pour acquerir la pieté, voire donnant plus auant, il dict, que l'Euangile mesme, sans les traditions, n'est qu'un pur nom & de nomination exterieure.*

• Saint Augustin au liure de vnit. Eccl. chapit.

12. Quoy que cela ne se lise en aucune escripture, il faut neantmoins croire au tesmoignage de l'Eglise, laquelle Iesus Christ nous a assuré estre du tout affranchie & exempte de mensonge.

En fin, pourquoy donques reçoit Calvin les quatre premiers Conciles avec S. Gregoire qui les compare aux quatre Euangelistes : sçauoir est celuy de Nicee assemblé cõtre Arrius : celuy de Constantinople contre Macedonius : celuy d'Ephese contre Nestorius : & celuy de Calcedoine contre Eutyches ? Et qui ne sçait que ce qui 'est auiourd'huy ἑγγραφον a esté autrefois ἀγραφον ? Je desire donc que le Ministre apprenne de ce lieu, que c'est chose tres-aisée, que παροζηλία degenerate in ἀθέωτητα, & que celuy qui veut deuëment s'acquitter de son deuoir en la recherche de quelque difficulté, ne se doit ietter sur ce que lon ne dict pas, & dissimuler ce qu'on dict, negligean, comme il fait, les choses qui ont esté réellement proposees.

Car où est ce que iamais il m'a ouy dire & faire telle consequence, laquelle il m'obiecte ?

Les Peres ont donné le nom de sacrifice à la sainte Cene. Ergo ils ont parlé de la Messe, où lon voit qu'il refuse le nom de sainteté aux Peres, pour introduire sur le Calendrier de Geneue avec Jean Hus & autres saints Martyrs de l'Euangile reformé, ceste nouvelle Sainte, appelée par eux emphatiquement Cene.

Pauvre abusant & abusé ! tant s'en faut que les saints Peres & nous à la piste d'iceux, ayôs iamais appelé vostre Cene sacrifice, que iamais

elle n'a esté cogneue d'eux, ny recogneue d'aucun des nostres. Vous avez veu naistre cette chimère : vous la verrez mourir. Vous avez veu les entrees de vostre Cene, vous en verrez tost le dessert, Dieu aidant. La nouveauté vous a mis en nature : comme vous blanchirez, vous foudrez. Le monde est desia las & ennuié de vos fadaïses. Et ne fut le peu d'honneur que vous acquerez parmy vos vendeurs d'eau ardent, en vous attaquant comme que ce soit contre les Catholiques, vous n'auriés plus de nom, plus de vol, plus de plume. Ce syllogisme concludant tout ce que dessus vous en fera demonstration.

Quand les saincts Peres ont parlé d'un sacrifice propitiatoire & expiatoire, ilz n'ont iamais entendu parler de la Cene : car iamais, dictes vous, ils ne l'ont ainsi nommee.

Or ils ont appelé nostre sacrifice propitiatoire & expiatoire, côme je m'en vai le preuver.

Ils n'ont donc iamais parlé de vostre Cene, ny entendu la nature d'icelle, ains du sacrifice seul & veritable qui se treuve entre nous. Cet argument est ἀναντίλεγον.



§ 35. *Que le sacrifice de la Messe
est propitiatoire.*

LE fils de Dieu oracle de toute verité & bouche de sapience increé, l'enseigne clairement

rement és paroles de l'Institution, *Cetuy est mon sang* (dict il) *lequel est resspandu pour vous, en la remission des pechez:* paroles auxquelles le Ministre n'a resppandu en maniere quelconque.

Sainct Paul organe de la mesme sapience, aux Heb. 5. v. 1. *Tout Pontife choisy d'entre les homes est estably entre Dieu & iceux, à fin qu'il presente dons & sacrifices pour le peché: & apres au v. 3. Tellement qu'à cause de cette infirmité il doit offrir pour soy tout ainsi que pour le peuple, &c.* paroles qui se verifient non seulement de l'ancien Testament, mais aussi du nouveau: comme il appert par sainct August. en la q. 57. sur le Leuitiq. *En ces sacrifices, ce nostre vnique estoit signifié auquel se fait la vraye remission des pechez.* Et de peur qu'aucun ne l'entende du sacrifice de la croix, il adioust, *à cuius sacrificij sanguine in alimentum sumendo, non solum nemo prohibetur, sed ad bibendum potius omnes inuitantur.* où il appert qu'il parle de la diuine Eucharistie.

S. Iaques en la Liturgie, *Offerimus tibi sacrificium incruentum pro peccatis nostris & ignorantius populi.*

Origene en l'hom. 13. sur le Leuit. ayant apporté les paroles de la consecration, adioust, *Ista est commemoratio sola que propitium facit Deum hominibus.*

S. Athanase au sermon pour les trespassez, lequel sainct Iean Damascene rapporte en vn sermon du mesme subiect, dict l'oblation de l'Hostie estre propitiation.

S. Iean Chrysoft. au liure 6. du sacerdoce,

Sacerdos pro vniuerso orbe terrarum legatus intercedit deprecatorq³ est apud Deum, vt hominum omnium non viuentium modò, sed etiam defunctorum peccatis propitijs fiat Et en la Liturgie, *Idoneos nos redde ad inferenda tibi dona & sacrificia pro peccatis nostris & populi ignorantis.* Le mesme en l'hom. 3. sur l'epist. aux Ephes. souuent appelle le sacrifice de l'Eucharistie *Hostie salutaire.*

S. Iean Damascene l. 4. ch. 14. dict, *Hoc sacrificio sordes peccatorum purgari.*

S. Cyprien au serm. de cœna Domini, *Eucharistiam esse holocaustum ad purgandas animas.*

Sainct Ambroise in exhortat. ad virgines, sur la fin appelle le sacrifice de l'autel, *Hostiam salutarem, per quam peccatum huius mundi aboletur.*

S. Hierosme en ses comment. sur le chap. 1. de l'epist. ad Tit. *Si laicis imperatur vt propter orationem abstineant se ab vxorum coitu, quid de Episcopo sentiendum est, qui quotidie pro suis populiq³ peccatis illibatas Deo oblaturus est victimas?*

Le mesme en l'epistre à Damasus, de filio Prodigio, & ad Fabiolam, de veste sacerdotali.

S. August. q. 57. sur le Leuit. *In multis sacrificiis quæ pro peccatis offerebantur, vnum hoc nostrum sacrificium significabatur in quo vera fit remissio peccatorum.* & au 20. de la cité de Dieu chap. 25. il enseigne que ce sacrifice sera offert & présenté iusques au iour du iugement, & non plus: d'autant qu'apres iceluy il n'y aura plus de pechez pour la remission desquels il faille offrir.

Et au liure 1. contre Cresconius grammairien chap. 25. il appelle le sacrifice de l'Eucharistie *vnique sacrifice pour nostre salut & pechez.*

Or que le Ministre voye maintenant s'il est vray que les Peres ayent recogneu à l'Autel vn sacrifice propitiatoire, & que de bonne heure il se desdie de ce qu'il dict, tel sacrifice leur auoit esté incogneu, ou qu'il accorde sa Cene leur auoir esté incogneue, & qu'il raye hardiment ces mots de son imprimé, *Quand les Peres ont donné le nō de Sacrifice à la Cene, ils n'ont iamais entēdu dire que ce fut vn sacrifice propitiatoire ou expiatoire pour nos pechez.*

Que peut on esperer de luy à ce propos, sinon que sautant de branche en perche à son accoustumee, & dissimulant les sentences preallegees, il appelle sur nous l'imprecation de S. Michel, promettāt, menaçant, s'escrimant, fulminat, esclatant en conuices, en iniures, en cris, en exclamations, en adiurations?

Il auoit escrit & faict imprimer, que dās peu de iours il feroit voir vne liste de fausses citations prinſes de l'escrit que ie luy auois adressé: il n'a eu faute de loisir depuis le mois de Feurier. Il n'a eu ny Aduent ny Quaresme à prescher, ny autres occupations iournalieres de charité Chrestienne telles que nous les auons en l'Eglise Catholique. Car ce peu d'heures qu'on entend retentir son ame creuse, c'est à tour de roolle alternatiuement avec M. Cresſon, & de vieilles querelles routinees mille fois contre le grand clauandier & sa pantoufle, car telle est leur modestie.

Ie voy que c'est: il se repaist de fumees, & se deffend par menasses, resolu quoy qu'on die,

& quoy qu'il conſte du contraire de corner la victoire & trompetter ſes phanatiques & imaginaires lauriers : mais auſſi de luy ſe verifie le dire de Simonide

ὁ δ' αὖ γάνατ' ἐφῆκε καὶ τὸν πυγόμενον.



§ 36. *Que le ſainct Sacrifice de la Meſſe eſt impetratoire.*

Pour ayder & faire plaiſir au Miniſtre, ie m'aduanceray encore d'une demarche, & luy feray voir que les Peres ont appellé noſtre ſacrifice, non ſeulement *propitiatoire* mais auſſi *impetratoire*.

L'Apoſtre en la 1. à Timothee 2. veut qu'on face en l'Egliſe obſecrations, oraiſons, poſtulations, actions de graces, pour les Roys & tous ceux qui ſont en charge, afin que nous puiſſions mener cette vie en repos. S. Iean Chryſoſtome, Theoph. & Oecum. en ce lieu, diſent, que l'Apoſtre commandoit qu'on preſentat auſſi à Dieu les ſacrifices dreſſés à ces meſmes fins. De meſme ſainct Ambroſe liure 6. de ſacram. cha. dernier, & ſainct Auguſtin en l'epiſtre 59. ad Paulin.

Tertulien ad ſcap. *nous ſacrifions* (diſt-il) *pour la ſanté de l'Empereur.*

Sainct Cyrille Hieroſol. en la catech. 5. myſtagogique. *Après la confection (ou conſecration) de ce ſpirituel ſacrifice & que le culte non ſanglant,*
eſt

est paracheué, sur la mesme victime de propitiation nous prions Dieu pour la paix commune de l'Eglise, pour la tranquillité de l'univers, pour les Roys, pour les gens de guerre, pour nos associés, pour les malades, & en somme pour les necessiteux.

Sainct Iean Chrysostome en l'hom. 18. & 21. sur les Actes enseigne, que l'on presente les sacrifices pour les fruiets de la terre & autres necessités.

Sainct Augustin au 22. de la cité de Dieu ch. 8. parle du sacrifice celebré pour chasser les Lutins & furons d'une maison, qui en estoit infectee au terroir de Zubbedi.

Prosper au liure de prædict. Dei chapitre 6. escrit, que de son temps on presenta le sacrifice de la Messe pour vne possedee, & qu'icelle aiant esté deliuree, on sacrifia de rechef pour en remercier la Divine bonté.

Sainct Gregoire hom. 37. sur les Euang. & Bede en l'histoire des Anglois chapitre 22. racontent souvent estre aduenu, que pendant qu'on presentoit le sacrifice de la Messe pour vn captif, à l'heure mesme du sacrifice les ceps & les cadenes s'entr'ouuroient & rompoient d'elles mesmes, comme il se verifioit apres.

De ce que dessus il appert les SS. Peres n'auoir cogneu la Cene des Huguenotz: puis que par la propre confession du Ministre elle n'a rien de tout ce que dessus.

Il appert aussi a l'opposite que le saint sacrifice de la Messe est non seulement *ευχαριστικόν* & *λατρευτικόν* mais aussi *καθαριστικόν καὶ κατασθεντι-*

ad v. & que tres à propos les Peres assemblez au Concile de Trente sess. 22. can. 2. ont conclud *Sacrificium Missæ non solum propitiatorium esse propænis, sed etiam pro culpis* & d'abondant que *crimina & peccata etiam ingentia dimittit.*

De telles conclusions prinſes par les Conciles en matiere de Foy, disoit le Pape Zozimus can. contra statuta 25. q.1. *Contra statuta Patrum condere aliquid, vel mutare nec huius quidem sedis potest auctoritas. Apud nos enim inconuulsis radicibus viuit antiquitas.* Passons donc aux Conciles.



§ 37. Des preuues tirees des Conciles pour le S. Sacrifice de la Messe.

Pag. 46. **P**OUR ne voir vn iugement particulier tel que celui de M.C. contrequarrer le iugemēt de tout le monde Chrestien, en bassouant les mesmes Peres assemblez en gros d'armee sainte (quel est vn Concile Oecumenique & vniuersel) comme il les auoit au parauant mesprisé en detail, ie m'estois industrié de ne luy représenter que les quatre premiers receus de saint *Greg. l. 2.* Gregoire en mesme qualité que les quatre Euā-
epist. 10. gelistes & recognus de Calvin son archicater-
indict. 11. chiste. Tel est le premier de Nicee chap. 14. où il est dict, que les Diacres ne doiuent donner la communion au prestre, attendu que c'est à luy d'offrir le sacrifice.

Item, que ce n'est à eux de la donner à ceux, qui

qui offrent le corps de Iesus Christ. Sur quoy le page 46.
 Ministre escrit, qu'il ne peut croire que ie par-
 lasse serieusement, comme si cela n'eust esté à
 propos, en preuue du sacrifice que nous croyõs
 & soustenons estre en l'Eglise. De moy, s'il con-
 tinue, à respondre de la sorte, il n'y a homme du
 monde, qui m'empesche de croire, qu'il a enuie
 de se pocher les yeux & les creuer aux autres.

La seconde synode tom. 3. dict que nous auõs
 non seulement quelque chose au lieu de luy,
 mais luy mesme.

Or le M. n'ose dire que sa Cene soit luy
 mesme.

Le Concile parle donc d'autre Sacrement
 que la Cene.

Les Canõs 3. & 4. des Apostres aduoués au
 sixiesme Concile general, disent que nous auõs
 le vray Autel, conformement à ce que nous cer-
 tifie l'Apostre en l'epistre aux Hebreux 5. & 13.

Or qui ne voit que Autel & sacrifice sont
 termes correlatifs & qu'ils se presupposent res-
 pectiuement? pour le Ministre, avec suppor-
 tation à faute de iugement, quant par ironie &
 derision, il s'escrie, *Ergo la Messe*: s'il ne faiçt
 mieux, il ny a celuy qui ne luy conseille pour
 son honneur de se taire.

Car selon le dire du sage, *Stultus quoque si ta-*
cuerit sapiens reputabitur, & si compresserit labia
sua, intelligens.

Prouerb.
 17. v. 28.



§ 38. *Du mot de Pasteur & de Cene.*

IL faiët beau voir M.C. estendre les philactaires tant qu'il peut sembridant du beau, illustre & graue nom de pasteur, *les pasteurs sont là appellés prestres*, dict-il du Cócile de Nicee, d'où ie tire coniecture que l'vn de ces iours ils s'appelleront aussi prestres : car ils aduoüent ce Concile, & desia ils s'appellent Euesques en Grec, si ce n'est en François par humilité reformee comme on le voit ez frontispices de leurs lettres : & peut estre que peu à peu on ira baiser la pantoufle à Geneue, comme disoit n'agueres l'vn de vosdicts Euesques, aiant quicté le Ministère d'erreur, pour r'entrer en la bergerie dót il estoit sorti, & dans laquelle seule se treuuent les vrais pasteurs, avec le Prince & souuerain des pasteurs.

Quant au mot de Cene le monde est fort desireux d'entendre s'ils ont encores prins resolution de l'appeller sacrifice ou non. Ils en trefluent d'angoisse, car s'ils disent que non, les saincts Peres qui ont esté cités cy deuant & toute l'antiquité les condamne, appellant l'Eucharistie presentee à Dieu, *Sacrifice*. Si du contraire, les voila engagés de nous dire quelle en est la victime, quel le sacrificateur. Si la victime, est ce le pain ? si le prestre, est ce le Ministre ? si Iesus Christ, est il icy present ?

L'on

L'on voit bien que Calvin au 4. de ses *De-* 4. *Inst. c.*
struction chapitre 18. aduoüe en terme exprés 18. §. 10.
 le Sacrement de l'Eucharistie estre appellé sa-
 crifice par les Peres.

L'on sçait que Bèze l'a nouuellement souste-
 nu au liure des questions & réponses p. 2. q. 165
 Et dans Kemnitius pag. 182. on liët ces mots.
On ne peut nier que quand les anciens parlent de ce-
lebrer la Cene du Seigneur, ils vsurpent les mots de
Sacrifice, immolation, oblation, Hostie, victime,
l'infere donc quant au mot de pasteur ce que
dict vn des anciens.

ἀλλ' ὑπεροπλῆ καὶ ἀμαρτωλῶσι νόοιο
 ἴσα δι' βρομέει, κεφαλῶ δ' ὑπὲρ ἀνχέναις ἴσχα,
 καὶ περ ἑὼν ὀλίγος.

Et quant à celuy de la Cene qu'en cette cene
tres mihi conuiuæ prope dissentire videntur,
Poscentes vario multum diuersa palato.



§ 39. Des raisons preallegues.

Sainct Augustin en l'ep. 118. nous enseigne *Page 47.*
 que c'est tresinsolente folie de reuoyer
 en doute ce que l'Eglise faiët par tout l'v-
 niuers.

Le M. accorde ceste proposition. Or la
 Messe est celebree par tout, ce qu'il ne peut
 nier. Reste donc que pour se targuer & met-
 tre en posture de deffense, il die cette coustume
 n'estre en la vraye Eglise. Mais on luy clorra sur
 ce,

ce, tout aussi tost, la bouche: car Calvin en la pref. de ses Instit. & au 4. l. d'icelles presque en tous ses discours la recognoit pour telle, preuuant qu'il ne faut se separer de l'Eglise encore qu'il y ait quelque vice ou en la doctrine, ou en l'administration des sacremens, ou quelque de-

1. 4. des prauation és mœurs. En quoy il taxe les Ana-
 inst. ch. 1. baptistes, montrant que l'Eglise ne laisse d'estre
 sess. 12. 13 Eglise, encore qu'elle soit entachée de beau-
 14. 15. 16. coup de vices, dequoy a tresbien discouru ce
 & en la bel esprit & rare iugement du sieur de Reboul
 sess. 17. en ses Schismes & Salmonees: les veilles, estu-
 18. & 19. des, & labours duquel ne visent auioird'huy
 qu'à l'extirpation de cette maudite plante qu'il
 auoit autresfois arrousé parmy vous, & à estou-
 fer ce monstre & prodige d'opinions, qu'il ge-
 mit maintenant d'auoir tant & si long temps
 alimenté & nourry dans son ame.

J'ay dict qu'il ne peut nier la seconde propo-
 sition pourautant que Luther (l'autorité du-
 quel a plus de force à l'endroiect du Ministre
 bien souuent que la verité mesme) en sa Baby-
 lone ch. 1. *Je confesse (dict il) manifestement que la*
doctrine & l'usage de la Messe est autorisee des SS.
Peres & de tout le monde. Et en la preface du liure
 de Abrogat. Miss. dit, C'est grand chose de repu-
 gner à la coustume de tant de siecles, au iuge-
 ment de tant d'hommes, à l'autorité de si grâds
 personnages; comme on l'a desia marqué par cy
 deuant.

Caluin de rechef au 4. de ses Instit. chap. 18.
 § 1. à ces mots, *Mais le chef de l'horrible abomi-*
nation

nation a esté quand il a esté aveuglé (parlant de Sathan) quasi tout le monde de cette erreur pestilencieuse qu'ont creu la Messe estre sacrifice & oblation pour impetrer remission des pechez. & apres, Que les lecteurs soyent aduertis, que mon intention est de combattre contre cette maudite opinion de laquelle l'Antechrist de Rome avec tous ses supposts a enyuré le monde en faisant, &c. Ainsi la Messe, par le tesmoignage mesme de ses ennemis, est celebrée par tout.

Que le Ministre donques se desdise, ou qu'il demente ses Maistres : ou bien saint Augustin le dire duquel a esté prouué en toutes les parties.



§ 40. *De l'impudence, insolence, & arrogance de Luther, Calvin & de leurs associez.*

IE ferois tort au lecteur, si aiant parlé icy de l'autorité de Luther & de son corriual, ie recelois quelques sentences d'iceux, & principalement de ce grand archiheresiarque de la haute Alemaigne, pour faire cognoistre en quelle escolle & academie se graduent nos aduersaires.

Si on n'a rien que respondre (dict Luther l. i. de sa Babil.) il vaut mieux nier tout, que d'accorder la Messe estre sacrifiée. *Tutius est omnia negare, quam Missam sacrificium esse concedere.* & au l. de l'abrog. de la Messe au commencement, le proteste contre

tre ceux, qui crieront que i'enseigne contre la coustume del'Eglise & les ordonnances des Peres, que ie ne pren rien de tout cela en payement, & au liure contre le Roy d'Angleterre, Qu'il ne se soucie si mille Augustins & mille Cypriens s'esleuent contre luy, & au liure de la Meille priuee. Il ne nous chaut, que les Papistes s'escrient icy, l'Eglise, l'Eglise, les Peres, les Peres: d'autant que, comme i'ay d'ët, nous n'auons que faire du dire des hommes & de leurs faicts en chose de si grand' importance: Car nous scauons que les Prophetes mesmes sont tumbés, voire les Apostres. avec la parole de Christ nous iugeons & les Apostres & les Anges & l'Eglise. Hic non moramur (ce sont les propres syllabes) si clamitent Papiste Ecclesia, Ecclesia, Patres, Patres: quia, vt dixi, hominum dicta aut facta nihil in tam magnis causis curamus: scimus enim ipsos Prophetas lapsos esse: adeoque Apostolos. Verbo Dei iudicamus Ecclesiam, Apostolos, adeoque ipsos Angelos. Voyez le iargon de cet homme, οὗτος μὲν πανάρετος & ὁς αὐτῷ πάντα νοήσῃ

L'archimandrite Calvin au 4. de ses Institut. ch. 18. §. 10. avec les subsequens, constitue iuge des saincts Peres & des Conciles chascun fidele en particulier, ne laissant aucun iugement commun, ny auctorité de rien decider à l'eglise, qui puisse estre asseuré.

La Causee dial. 6. 7. 8. parlant de saint Gregoire de Nazianze, lequel les anciens ont honoré du tiltre de Theologien sans adionction, tout ainsi que saint Iean l'Euangeliste, à raison de la profondeur de sa doctrine, l'appelle vn res-
neur

neur qui faißt des compres, & qu'il ne sçauoit ce qu'il vouloit dire. Il dit que saint Ambroise a esté enforcelé du grand diable, & que saint Hierosme est aussi bien damné que le diable. Qu'il faißt tort & iniuré à l'Apostre saint Paul, qu'il est grand blasphemateur, meschant tout outre & malheureux pour son impieté.

Les Centuriateurs de Magdeb. en la preface de la cent. 5. escriuent que saint Iean Chrysostome a vilainement obscurcy & gasté la doctrine de la iustification, qui se faißt par la seule foy, à leur dire.

Beze sur le 23. des Act.v.3. *Hoc ego coram Deo & angelis eius affirmo* (parlant de S. Hierosme) *intolerandam esse multis in locis in detorquēdis scripturis illius audaciam : quod fatebitur quisquis vel ea diligenter legerit quæ in Iouinianum aduersus secundas nuptias, & aduersus Vigilantium de Mortuorum Inuocatione differit.*

Gregoire Massouie, ainsi qu'escriit Stanch. au liure de la Trinité faißt plus de conte d'un seul Iean Calvin, que de cent personnages tel que saint Augustin a esté. Bon Dieu qui ne frissonne d'horreur lisant tous ces outrages! ô maudite heresie! comme enforcelles tu ainsi qu'une Circe ceux qui ont vne fois aualé le bolus de tes diaboliques & infernales drogues?

Ie laisse à part les iniures esparfées çà & là contre toute l'Eglise Catholique, les Papes, les Pasteurs, les Docteurs, Conciles Oecumeniques, & Prouinciaux, contre les familles Religieuses, contre la Sorbonne & les Vniuersitez, dans

dās les Instit. de Calvin, comme humeur noire & visqueuse qui entache & salit tout ce qu'elle touche & n'est à la teincture,

Ie ne dy rien du Jugemēt qu'ils font, en broquardāt & vomissant mille calomnies, d'Optat Mileuitain, saint Hilaire, saint Athanasē les deux saints Cyrilles, Basile, Epiphane & Vincens de Lerins, saint Fulgence, saint Leon, S. Gregoire Pape de Rome & d'autres grands personnages, qui ont iadis porté deuant nous le chandelier de la foy: i'ayme mieux rendre quelques raisons qui les ont ainsi transportés, & rendu semblables aux compagnons d'Ulisſe.



§ 41 *Raisons pour lesquelles communement les Heretiques bassouient les SS. Peres, & mesprisent l'Antiquité.*

LE Philosophe disoit au 1. de ses Morales, ἡ πᾶσα τέχνη καὶ πᾶσα μέθοδος ὁμοίως δὲ πράξις ἔχει ἀγαθὸν τινος ἐπιτελεῖσθαι δὸν: voulant denoter qu'il est impossible à nostre volonté de s'affectionner à chose quelconque, sinon par la conduite & adresse de l'entendement, duquel elle reçoit iour & lumiere, pour s'acheminer à son obiect & au bien qu'elle pretend Car cette faculté est au eugle, quoy que grand dame & princesse des autres. Or d'autāt que depuis le desarroy de la Iustice originelle, la partie inferieure de nostre ame, le corps & ses fonctions n'obey-

sent

sent plus despotiquement, comme elles eussent fait en estat d'innocence, ains nous courbent & nous puent tousiours à ce qui leur est de plus conforme, tels que sont les plaisirs, les honneurs, & profits de cette miserable vie. De là procede, que l'entendement depraué trouue plus de raisons ordinairement pour affectionner la volonté au bien apparent, quoy que faux, qu'à celuy qui est solidement & veritablement tel, & que *Decipimur specie recti.* Ce qui mouuoit l'Apôstre en la 1. à Timoth. c. i. v. 19. de nous aduertir en la personne de son disciple qu'ayons à retenir la foy par le moyen d'une bonne conscience, *Quam quidam repellentes* (dict-il) *circa fidem naufragauerunt. Ex quibus est Hymeneus & Alexander.*

Nous le voyons par experience iournaliere en ceux qui se debandent de l'Eglise Romaine, & se bandent contre l'autorité des saints Peres & de la venerable Antiquité, ausquels l'enueie prend, de se iecter à Geneue ou ailleurs, à mesure qu'ils se retirent de Dieu, de l'observation de leurs vœus, & de l'obeissance qu'ils doiuent aux commandemens de nostre createur & Sauueur, & de la sainte Eglise.

Et de fait comment seroit il possible. que Nouatus, contre lequel saint Ambroise a escrit les deux liures de la Penitence, & saint Iean Chrysostome 12. homil. sur ce mesme subiect, ayma la confession auriculaire, aiant l'ame chargée de tant & tant de crimes & noircie de tant d'Apostasies?

S Gre. au
poem. du
silen. S.
Bas. en l'h
2. des cho.
du S. Leō
en 12. ser.
du caref.
S. Iean
Ch. en l'h.
73. ad po.
En cel-
les du ieu
ne 18. &
72.

Ceux qui haïssent à mort le ieune ordonné à certain temps par l'Eglise, comment ne seroient ils mal affectionnés à saint Basile, saint Gregoire de Naz. saint Leon le grand, & saint Iean Chrysostome, lesquels ont redigé par escrit tant d'homelies & doctes sermons du Carême & du Ieune, comme de chose vñtée & practiquee en l'Eglise de leur temps?

Et ceux qui ont fait voile en Cypre, pour sacrifier à Venus, qui n'ont autre blanc deuant les yeux que l'honneur & le profit, en vn mot

*Quicumque circes pocula deuouet,
Et vile carnis mancipium suæ
Litat voluptati, futurus
Victima nil miserantis orci.*

Comment aimeroient ceux là ou approuueroient ils saint Basile, saint Chrysostome, S. Hierosme, saint Augustin, & infinité d'autres, les œuures desquels sont remplies de la louange des moynes & religieux qui quittent tout & abandonnent tout pour viure tout entierement & seruir à Dieu seul;

Comment est ce que ceux qui nous veulent faire à croire nostre volonté estre subiecte à ie ne sçay quelle fatalité; qui ont aboly les obseques & funerailles; qui ont bruslé & iecté dans les riuieres les ossements & reliques des saints pourroient regarder de bon œil saint Augustin en trois liures qu'il a escrit du franc arbitre, & en celuy où il declare le soing qu'vn chacun doit auoir des trespasés, & qui parle avec tant d'aduantage des reliques de saints des miracles

cles faicts par eux & des lieux dediés auecque ^{& aux} tant d'honneur à la memoire des martyrs? ^{serm. ad frat. in heret.}

Ceux qui mesurent leur foy à l'aune de leur ^{S. Aug.} iugemēt & qui suiuent la piste de l'ōbre de leur ^{au 22. de la cit. ch. 8. & au ser. 34. de diue. mat.} cerueau cōment ne donront ils du piedau mes- ^{& aux} me S. Aug. lequel nous a laissécet admirable di- ^{suuans.} scours qu'il à couché cōtre l'epistre fondamen- ^{S. Hie. au cata. des escriuains Eccles.} tale des Manicheens, où il faict profession de ^{En lep. x. du Syn. d' Ale d'as le 1. tom. des cons.} s'arrester du tout en matiere de foy, tant à l'an- ^{perpetuelle} tiquité, comme au consentement & succession ^{des Euesques,} perpetuelle des Euesques, & au nom de Catho- ^{lique} lique que l'Eglise retient comme par prescrip- ^{tiō} tiō de tēps immemorable entre tant d'heresies.

Ils recoiuent le Symbole de sainct Athanase: ^{mais} mais quel iugement font ils de ce grand per- ^{sonnage} sonnage au liure qu'il a composé de la vie & ^{des} des louanges de S. Antoine l'Egyptien, espou- ^{uentail} uentail de Sathan, triomphateur du monde, & ^{la} la merueille de son siecle? Serà il receu par eux ^{en} en l'epistre du Synode d'Alexandrie, à Felix se- ^{cōd} cōd Pape: où il appelle au iugement du sainct ^{siege} siege Apostolique, auquel il recognoit les suc- ^{cesseurs} cesseurs de sainct Pierre? Receuroient ils sa sen- ^{tence,} tence, quand en l'oraison de *sancta nostra Deipara* ^{il} il prie en ces termes.

χαῖρ ὦ ἡ ὄρη πάρχαιτῆ μητερ παρθένε

ὀυρανίωνων ταγμάτων ὑπερτέρα

δέσποινα παντᾶν ἀνα χάσμα τῶ γένους.

appellant la vierge mere de Dieu, nostre Dame, maistresse & Royne de toutes choses, & la plus digne de toutes les creatures? Comment rece- ^{uroient} uroient ils l'autorité de Prudentius, lequel

en l'hymne de saint Laurés, de S. Vincent, de saint Agnes, & autres Odes composées à l'honneur des Saints, combat diametralement la fureur & folie des Iconomaques.

Pourroyent ils estre d'accord avec S. Hierome, qui a escrit si amplement & si disertement contre l'endormy Vigilance, pour la defense du culte qui est deu tant aux Saints qu'à leurs saintes Reliques: qui l'a si dignement defendu le celibat & la virginité contre Iovinien?

¹⁰⁰ S. Ambr. S. Ambroise qui a honoré comme ses patrōs
aux fre- contre les Arriens & aduocats enuers Dieu les
res d'Ita- saints martyrs Geruais & Prothais freres, &
lie & en qui a escrit tant de louanges de la virginité, &
la 81. à sa déclaré les merueilles de la Transubstantiation
seur & avec tant d'emphase, de quel estime sera il en-
au serm. uers ces nouateurs: duquel toutefois saint Au-
91. & au gustin l. 22. de la cité de Dieu cap. 8. & au 9. de
4 l. de fide les confess. ch. 3. & saint Gregoire de Tours, de
ch. 5. & qui myst. glor. Mart. louent grandement & celebrent avec
au l. de ijs tant d'accent les paroles & les gestes?

& au 4. Que pourroient ils dire de S. Cyprien au l. de
de sacra. Cœna Domini, & de saint Irenee l. 5. cont. les he-
ch. 4. res, ch. 2. lesquels si clairement & si asseurement
nous parlent de la Transubstantiation?

Quoy de S. Greg. de Nicē en l'oraisō catechetique de *transmutatione corporis & sanguinis* dans Euthymius en sa Panoplie, tiltre 21: Quoy d'Eusebe Emisienne en l'hō. 5. de Paschate & de conséc. distinct. 2. C. qui ad corpus. ou de S. Cyrille Hierosolymitain en sa premiere Catechese mystagogique ch. 8. lesquels soustiennent avec tant d'as-
seurance

seurance ce que nous affermons?

S. Gregoire le grand en ses morales, & au l. 9. de ses epist. en la 9. & en la troisieme distinction de *Consecratione C. perlatum*. & en tous ses escrits est tellement tout nostre, que nos aduersaires n'en peuuent ouvr parler qu'à cōtre-cœur. & avec belles iniures. Bref les SS. Peres ont presque tous esté ou Papes, ou Cardinaux, ou Euesques, ou Religieux confirmants nostre foy, nō à pieces rapportees, mais à discours & pages entieres. Que leur peuuent ils donques dire, sinon ce que le Roy d'Israel disoit à Iosaphat, parlant de Michee le Prophete? *Odi eum quia non prophetat mihi bonum sed malum*. au 22. du 3. l. des Roys v. 8?

Ce sont là les raisons qui leur donnent tant de licence à blasonner les saints Peres, & tant d'outrecuidance à mespriser sans raison ce qui ne leur agree. Telles sont les affections d'une ame. *ὡ ἐπιθυμία ὡ ἰσχυεῖ μάργοισι χαλινούς,*



§ 41. De la seconde raison prinse
d'Aristote.

LE Philosophe au 8. des Eth. chap. 9. & au 7. des Polit. ch. 8. & l'orateur Romain apres luy, enseignent esclairez de la seule raison & lumiere Naturelle que la Religion & le sacrifice vont de suite, & que l'un ne peut estre sans l'autre.

Quelle absurdité treuve le M. en cette rai- Page 47.
son?

son? quand ie l'eusse apportee, sans rapporter Aristote, eust elle esté sans nerfs & sans force? Qu'auoit il à drapper sur l'Aristote, l'appellant ferial autheur? comme si la lumiere Naturelle ne pouuoit faire escorte à la surnaturelle, ou la Philosophie ne seruoit de marche à la Theologie, ou les raisons laisseroyent d'estre raisons pour auoir esté puisees de la viue raison? Est il donc tant ennemy de raison? On luy auoir apporté l'ancienne & la nouuelle escriture, figures & propheties, Cóciles & saincts Peres. Ne pouuoit on citer par dessus aucune raison naturelle tiree de la Philosophie sans faire naufrage à la Theologie?

Il est tresvray que chacun reprend & se moque volontiers de ce en quoy il n'entend du tout rien : Telle redargution luy sert comme au Renard la queuë, pour cacher finement sa honte, persuadant aux idiots que ce n'est pas qu'on ne puisse, mais qu'on neglige de sçauoir, quoy que l'vn & l'autre soit grandement reprochable.

De là procede qu'ils disputent sans ordre & sans methode : que souuent ils crient, Logique, Logique en disptant, comme en preschant: Euangile, Eufangile, Religion, Escriture: n'ayans de tout cela que l'escorce, ou bien l'ombre. Qu'en disputant ils vsent de redictes. Qu'ils fautent de petche en branche, & de truele en chaussepied : & que pout estre Theologien entr'eux, il suffit d'auoir vn peu plus de langue que M.C. n'en a, & sçauoir quelque lieu

commun contre le clauandier & la tyare, contre la Messe, contre l'idolatrie pretendue des Images.

1. Tim. 2.

De là procède contre l'ordonnance de l'Apôstre, que les femmes ont liberté de Theologizer & faire les maistresses, Ministresses, Doctoresse: & , si Dieu ne nous ayde , nouuelles Pythonesse. La preuue en est manifeste.

7. 11. C

12.

Toute leur Theologie consiste à bien sçauoir & entendre l'escriture, les artisans & le sexe le plus fiesle l'entendent à pur & à plein , attendu que de foy, selon leur aduis, elle est à tous facile & fort intelligible. Les artisans donques sont aussi bons Theologiens que peut estre M. C, & sa femme aussi bonne Theologienne , que luy Theologien. Pourquoy donc en son absence ne montera elle en chaire? O combien est vray le dire d'un ancien,

ἀπαντὲς ἴσμεν εἰς τὸ νῦν ἑταῖρ σοφοί
αὐτοὶ δὲ ἀμαρτάνοντες, ὃ γινώσκουσιν.



§ 42 *De combien sert la Philosophie & la
cognoissance des choses prophanes
pour la Theologie.*

Les nouueaux esgarez ne tomberoyent en ces inconueniens, s'ils escoutoyent de l'oreille du cœur Sainct Clement Alex. en huit liures tous entiers τῶν ἑπομάτων, où il enseigne que la Philosophie nous a esté donnee comme

vn grand don & singulier de Dieu, & qui facilite grandement la connoissance des choses surnaturelles.

Autant en pourroyent ils apprendre de saint Iustin Martyr escriuant contre le Iuif Tryph. *Ἐπὶ τῷ ὄντι φιλοσοφία μέγιστον κτῆμα καὶ τιμιώτατον ἦν ὡς, ὅτε προσάγει καὶ σωίσῃσιν ἡμᾶς μόνη καὶ ὅσοι ὡς ἀληθῶς ἔσσι, εἰσιν οἱ φιλοσοφία τὸν νοῦν προσεσχὲς κότες.* La Philosophie est vn tresgrand bien & tresagreable à Dieu : car elle seule baste pour nous conduire à luy & nous rendre recommandables. En fin ceux là sont heureux qui cultiuent leurs ames par la Philosophie. Et peu apres, *χρὴ πάντα ἀνθρώπων φιλοσοφείν καὶ τὸ μέγιστον καὶ τιμιώτατον ἔργον ἡγεῖσθαι, καὶ δὲ λοιπὰ δυντερά καὶ τέτα, καὶ φιλοσοφίας ἢ ἀπορρήκτα μέτρα καὶ ἀποβολῆς ἄξια γενεῖσθαι, καὶ μὴ παρέμπολὺς τοῖς μετὰ χειρὸς αὐτῶν ἀφορῖν καὶ βάνασα.* Tout homme doit mettre peine d'entendre la philosophie, & iuger cette occupation digne & excellente : & les autres choses doivent marcher apres, se laisser & ennuyer en celles cy, & en celles là cheminer constamment & avec raison. S. Iean Chrysost. en enseigne tout autant en l'hom. 4. sur le 2 chap. sur la 2. aux Corinth.

Eugubinus luy applique le dire du Psal. 18. *Desiderabilia super aurum & Topasium.* De mesme Theodoret, Cirille, Origene, lesquels approuuent communement le dire de Platon in Phædon & enseignant la philosophie estre νόμισμα ὁρθὸν ἀντὶ τοῦ δὲ πάντα ἑαυτὰ κατὰ ἀλλὰ τεσσάρων *nummum esse rectum & genuinum cuius vice, cetera omnia sunt commutanda.*

Et

Et faut bien qu'ils ayent peu feuilleté S. Augustin entre autres : car au l. 2. de doct. Christ: ch. 16. 28. 29. 31. 36. 37. 40. il enseigne combien la science des arts & choses naturelles sert pour arriuer à la cognoissance des surnaturelles, que la foy nous apprend, & singulierement au c. 31. il recõmande pour ce respect la Dialectique, laquelle sert de mineau, reigle, & contrepoids à l'eschole, & au c. 40. il apporte la similitude des enfans d'Israel qui emporteroient les vases d'or & d'argent des Egyptiens, pour le seruice de Dieu : *& ce n'est desrober ains reprendre le nostre: car ils ont foui dans nos mines* (dict il) *Deum non glorificabant sicut cognoscebant & veritatem Dei in iniustitia detinebant.* Ad Rom. Ce que nous ne faisons pas, nous en seruants à meilleur vsage. l'en ay dict d'auantage ailleurs en Genẽue plagiaire: D'oũ nos aduersaires pourront retirer vne plus saine instructiõ, & se resoudre d'appeller les Philosophes avec Platõ, *ἄνδρας χρησίμους καὶ χρησιμωτάτους* & la mesme Philotophie *ἀρχιτεκτονικὴν* in Dial. pour toute sorte de cognoissance & comme a l'o- ἐρασαὶ ἡ πολιτε τὸν θεὸν μὴ φιλοσοφοῦντα ἀνελεύθερόν τινα, περὶ τῆς φίλοσο- φίας. *εἶναι, καὶ οὐδέποτε οὐδέποτε ἀξιῶσονται ἐαυτοὺς οὔτε καλοῦ οὔτε γενναίᾳ πράγματι.*



§ 43. D'un passage de saint Cyprien impu-
gné par le Ministre.

CE grand docteur & martyr au sermon, de
Cœna Domini, dict que la Religion vien-
droit

droit à manquer, si le corps de nostre Seigneur pour estre mangé en l'Eucharistie venoit à se consumer. *Car lors (dict-il) aucun sacrifice ne resteroit, sans lequel la Religion ne peut subsister.*

Est ce preuuer ou non, que l'Eucharistie est sacrifice & qu'il y ait vn sacrifice permanent en la Religion Chrestienne? le M. toutesfois soustient qu'il ne faiët rien pour ces fins, *μίσω τὸν ἄνδρα τὸν διπλοῦν πεφυκότα.* Iamais homme de iugement ne deuroit perdre le temps de discourir avec semblables esprits de contradiction, n'estoit le scandale passif des infirmes & la perte des ames qui en resulteroit.

Il falloit donc respondre à ce passage. Premièrement pourquoy pensoient aucuns qu'ils consumoient le corps de nostre Seigneur en le mangeant. s'ils ne le prenoient en ce temps la sinon, comme vous dictes, & à vostre mode, par la seule foy. Secondement d'où vient que saint Cyprien l'appelle sacrifice. Troisiësmement s'il n'est pas vray, au tesmoignage de saint Cyprien, que la Religion & le sacrifice sont termes qui se reclament l'un l'autre, comme cy deuant le remarquoit Aristote. Vous y aduiserés peut estre.

Δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι.



§ 44. *Du passage de saint Iean Chrysostome
prins de l'homelie 17. sur l'epistre
aux Hebreux.*

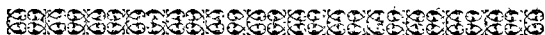
LE Ministre faict du diligent la où il a esté Page 47.
Extremement negligent : il a laissé souz si-
lence tous les passages, peu s'en faut, qu'on luy
a allegué, & maintenant il recherche la mar-
que & la citation de l'un d'iceux laissée par
mesgarde. Dieu veuille que du moins il le re-
garde maintenant d'œil ouuert & le lize atten-
tiuement.

C'est d'oc en la 17. hom. sur l'ep. aux Heb. iuste-
ment sur le milieu en ces propres paroles. *Quid
verò nos non quotidie offerimus, offerimus quidē,* &
qui suit. Je le mettray en langue intelligible à
tous. Partant c'est vn seul sacrifice pour ceste raison,
mais estant sacrifié en plusieurs endroits, pour cela ne
sont ce point plusieurs Iesus Christs ? non, mais vn seul
Iesus Christ, qui est icy entier & là aussy, c'est vn mes-
me corps. Adonc tout ainsi comme nonobstant diuer-
ses oblatiōs faictes en diuers endroits, il est tousiours
vn mesme corps & non plusieurs, ainsi c'est vn seul &
mesme sacrifice : c'est nostre Pontife qui presenta l'ho-
stie qui nous purifie, & c'est la mesme que nous pre-
sentons maintenant, laquelle ne se peut consumer.
Cecy se faict en remembrance de ce qui se fit lors.
Car il a dict, Faictes cecy en memoire de moy. Nous
n'en sacrifions point d'autres différentes de celle là,
comme faisoient les Pontifes Hebreux quand ils im-
moloient

moloient les agneaux, mais c'est toujours la mesme que nous sacrifions, ou plustost continuons la premiere en faisant memoire & recordation d'icelle.

Et faut noster, que S. Ambroise sur le 9. cha. de la mesme epistre aux Hebr. syllabe à syllabe vse demesmes paroles.

Après il exhorte à la communion, & enseigne la maniere de la bien faire, expliquât pourquoy le prestre depuis le milieu des espouventables mysteres commandoit aux indignes de vuyder. Algerus parle à ce propos en ces termes, ὡς περ οὖν πολλὰ καὶ προσφερέμεν & ἐν σώματι ἐστίν.



§ 45. *De la cinquiesme raison fondee sur le verset 6. & 11. du chapitre 10. de la 1. aux Corint.*

LA force de l'argument se met en fonte aisement quoy que le Ministre n'en vueille recognoistre le moule.

La vaine que nostre Seigneur nous a laissée à manger, doit surmonter d'autant la Manne des anciens Israélites, que le corps est superieur à son ombre, le type au prototype.

Or cela ne seroit, s'il ny auoit en l'Eucharistie que ce que vous dictes, scauoir est exhibition du pain & du vin, & spirituellement par seule foy le corps & le sang de Iesus Christ.

Il faut donc dire qu'il y a quelque chose de plus.

On

On ne peut nier la maieur sâs dementir l'Apostre, au lieu preallegué, & aux Gal. 4.v.9. où il appelle le contenu de l'ancienne loy *egena elementa*, rudimens vains & sans vertu, & aux Heb.7.v.19. *La loy n'a rien amené a perfection, mais ce qui a esté introduit par deffus.*

La mineur aussi est trefaïcée à preuuer : car tout cela estoit en la manducation des Israëlités, sçauoir est la foy en Iesus Christ, lequel ils mangeoient & beuuoient (dict S. Paul) *omnes eandem escam spiritualem manducauerunt, & eundem potum spiritualem biberunt : bibebant autem de spiritali consequente eos petra : petra autem erat Christus.* Ils auoient d'abondant la Manne, viâde miraculeuse, & l'eau diuinement yssue de la pierre. Ils auoient donc tout ce que nous auôs, voire d'autant plus que la Manne & le breuage susdict miraculeux surmonte le pain & le vin de la Cena, & consequemment l'ombre sera plus que le corps :

Aucuns d'entre eux ont voulu recourir à la Foy, disans que celle des anciens regardoit les choses futures, & que la leur se rapporte aux passées. Mais c'est augmenter & non afoiblir la force de l'argument proposé : car s'il y a rien de plus difficile en la foy, c'est indubitablement, ce qui regarde les choses futures, lesquelles il est plus difficile de se persuader que de croire les passées. Celles la n'ont eu l'estre, celles cy ont desia esté : voicy donc de rechef l'argument *in festino* de seconde figure, puis que le Ministre veut qu'on luy marque iusques à la boîte de l'argument.

La figure ne doit iamais surmonter la chose figuree en ce qui est de figure.

Or la figure de l'Eucharistie surmonteroit la chose figuree, s'il n'y a en icelle que pain & vin, & foy, & Iesus Christ par foy.

Il n'y a donc pas seulement pain, vin, foy, & Iesus Christ par foy, en l'Eucharistie. La preuve de la mineur a esté faicte notoirement.

Ie voy bien la perplexité à laquelle cet argument les porte: si ne l'airray-ie, pour l'amour du filz de Dieu, qu'il combat, & du saint Esprit qu'il contriste, de l'accroistre par cette petite demande.

Qui empesche vn Religieux estant au refectoire pour prendre son repas, de faire la Cene autant de fois qu'il porte le pain ou le breuvage à sa bouche? Est-ce la foy en Iesus Christ: il l'a déjà: la deuotion? il l'excitera: la lecture spirituelle, le presche ou le sermon, il s'y faict pour l'ordinaire. Faut il que le prestre l'ancien ou le diacre en soit l'administrateur? ils le sont pour la pluspart. Y faut il aller seulement à ceste fin? les mieux apprins & les plus deuots Religieux y vont plus pour repaistre leur ame de la parole & lecture diuine, que pour nourrir le corps: tesmoing celuy qui disoit *Antequam comedo suspiro*: & puis on sçait bien que les indignes, non seulement les indeuots le mangent, quoy que les leur condamnation: au dire de l'Apostre, en la premiere aux Cor. ii. vers. 29. Ioinct que le filz de Dieu & les Apostres celebrerent la Cene mystique de l'Eucharistie immédiatement, ou peu apres

apres la typique de l'aigneau Paschal, & la commune du souper ordinaire: de sorte que l'action de l'un ne peut meritoirement empescher les effects & l'actiō de l'autre. Ce sera peut estre le Temple & quelque lieu separé qui y sera necessaire: mais premierement le lieu n'a point d'influence essentielle sur l'Eucharistie. En apres les sales & chambres communes ont autant de cōsecration & benediction que leurs Temples pour grands, ronds, ou quarrés qu'ils soyent, fussent ils bien en forme d'amphitearre comme celuy de Nismes. D'abondant combien de fois les celiers, les granges & les tripots leur ont seruy de sacré rendez-vous, de retraicte & de temple? Pourquoy dōc ne pourra le Capussin ou le Chartreux, ou tout homme deuot faire la Cene, autant de fois qu'il prendra son repas?

Secondemēt que faut il faire ou laisser dire, ou penser, agir, ou patir, pourestre Ministre, & pour estre honoré du pouuoir d'administrer la Cene? est ce monter en chaire, parler en public, à propos ou sans propos, appeller le Pape Antechrist, se rire des Saints, se faire beffes de la Messe, corner la guerre, trompeter la sedition, chanter la victoire auant que de cōbattre, se nourrir d'impostures, se paistre de vanitez, faire lard du mensonge? Si ainsi est, & qu'il n'y faille autre imposition de mains (quoy qu'en die l'Apostre en la 2. à Tim. i.v.6. & au ch. 4. v.14.) quelle difference entre le Lay & l'Ecclesiastique, le Regulier & le Seculier, le Ministre & le Menestrier.

De plus, quelle chose faict la Cene, & la constitue en nature de Sacrement? est ce l'autorité du Ministre, ou la foy de celuy qui la prend? & s'il y faut l'un & l'autre, que faisoient d'oc les anciens lors qu'ils prenoient l'Eucharistie en main, la portoient en leurs maisons & se communioient à leur deuotion, comme on le voit dans

Tertull. l. Tertulien, SS. Clement Alex. Cyp. Bas. Hieros.

2. ad rxo. Ambr. Aug.

Cl. Alex.

Quatriesmement pourquoy ne donnent ils l'Eucharistie aux malades, attendu que c'est le viatique de nostre pelerinage, & que toute l'antiquité en a usé, ainsi qu'il est à voir au Concile de Nicee premier, can. 12. & dans Eusebe, par le rapport de Denis Alex. l. 6. c. 34. & S. Iean Chry. l. 6. de sacerdotio, & dans Paulin en la vie de S. Ambroise?

Ioninian.

Cinquiemesme, en cas qu'ils se resolussent de la communiquer au malades, ainsi que plusieurs d'entre eux commencent d'en estre d'avis, la porteroient ils dans vne corbeille ou autrement, comme faisoit Serapion, dans Eusebe, ou les députés aux Euesques d'Orient par le siege de Rome, dans Irenee en l'epistre ad Victorem: ou se contenteroient ils de prendre le pain qui se treuueroit à la maison du malade, sans auoir esgard ny au leuain ny à l'azyme?

Aug. ser.

Faudroit il prescher en presence du malade, pour donner l'estre & la forme à ce Sacrement? faudroit il appeller les voisins? & si c'estoit en maison champestre, à quoy faudroit il se resoudre, tant pour le respect de la Cene, que pour

152. de

le Bap

le Baptême des petits enfans.

En sixiesme lieu quād on prend la Cene, comment & en quel periode de temps est ce que lon communie au fils de Dieu ? est ce en portant le pain en la bouche, ou en le mangeant, ou en l'aualant, ou en le digerant ? le prend on absent, ou present ? si absent comment est ce que son saint corps se ioint au nostre ? si presant, descend il corporellement à nous, ou si nous montons à luy au ciel, pour nous vnir à luy corps à corps ?

Finalement quand ils disent , que par foy il est & on le prend en l'Eucharistie , ou cette foy est faulse, ou elle est vraye. Si faulse, elle n'est plus foy : si vraye, Iesus Christ doncques est là , puis que la foy le dicte , & partant il est en plusieurs lieux. Et si la foy a cette force de l'establir corporellemēt entre nous , pourquoy nō sa parole ?

Voilà que c'est de s'estre retranché du corps vniuersel de l'Eglise , & d'auoir laissē le grand chemin , pour se fouruoyer par vn monde de destours , & se iecter dans vn tenebreux labyrinthe , d'où sans le filet de la grace & le iour de la foy on ne peut ressortir. De telles ames parloit Ieremie chapitre 2. vers. 12. en s'escriant. *Obstupescite cœli & porta eius desolamini vehementer, Mon peuple a fait deux maux. Il m'a abandonné, qui suis la source d'eau viue, pour se fouyr & cauer des cisternes creuassées , qui ne peuuent contenir les eaux de grace, & la courante de verité.*

ὁφθαλμοί, καὶ γλῶσσα, καὶ ἄτα, καὶ νόος ἀνθρώπων
ὃν μέσσω σκιδῶν ὃν συνειτοῖς φέεται.

Le Ministre toutefois dit, que ie ne sçay que c'est : que ie n'ayme qu'à babiller : & que la Messe est vn magazin d'idolatrie. O lāgue maudite, fourmillante en blasphemes, *Vniuersitas iniquitatis*, & qui meritoit mesme recompense que celle de Nestorius.



§ 46. De l'hautorité des Rabbins.

Page. 48. **I**'Auois cité tels auteurs sur le ps. 100. & sur le ps. 72. en confirmation des passages puisés de l'ancien Testament, d'autant que par leur interpretation il nous predisoient vn futur sacrifice, entouré de paste, qui est le Minha de Malachie, & le Toda *ex placentis*, Sacrifice Eucharistique : & tiés pour assésuré, qu'il n'y a homme de iugement, auquel telles preuues & tels argumens n'ayent semblé dignes de remarque. Car ils sont tesmoins sans reproche en telle matiere.

Les argumens (disent les iuriscs.) prins de la bouche de l'aduersaire, portent condemnatiō pour l'vn, & gain de cause pour l'autre, en chose substantiele, quand ils sont bien auerez : mais en ce poinct nous ne les deuōs prendre comme tels, car il y a deux genres & comme categories de Rabbins : les vns ont succédé à nostre Seigneur, & ceux la nous sont suspects en l'interpretation des escritures, non en tout, mais en ce qui concerne la venue de nostre Redempteur, les autres ont deuancé son incarnation, & ceux la sont hors d'exception entre les hommes doctes

ctes, & les refuser est faire comme les criminels, lesquels se sentans atteints & comme cōvaincus alleguent incompetence de Iuge, cherchent des *alibi* forains, se ruent sur les excuses & tergiversations frustratoires.

Sainct Hierosme tome 4. sur le 22. d'Esā. les a cités diuerſes fois. Galatin liure 10. de arcan. fid. ch. 6. Boſius liure 14. cha 1. & autres representēt à ce meſme propos les expositions de Rabbi Barachias, Rabbi, Isaac. R. Arabam, R. Moſes Hadarſan, R. Pinhas filz de Iair, R. Iohai. R. Chana, R. Iuda. R. Dauid Chimhj.

La demonſtration euangelique d'Eusebe de Ceſaree est presque toute entretieſſue d'oracles, & teſmoignages prins tant des philoſophes, que des commentaires & traditions Iudaiques. S. Thomas 2. 2. q. 10. remarque apres S. Auguſtin in Pſal. 65. v. 3. que la diuine prouidence les a laiſſez, *tanquam capſarios Chriſtianorum*, & deſquels il est dict *mentientur tibi inimici tui*, choſe qui ſert à confirmer nos veritez, & à faire paroître que la clef a eſté rapportee à ſon reſſort, & que *mentita eſt iniquitas ſibi*,

Pſal. 26.

En ſin la verité est ſi grande de noſtre croyance qu'elle ne redoute le iugement meſme de ſes aduerſaires, ains va recherchant librement leurs ſentences, comme remarque Tertull. au liure de Trinit. ch. 8.



§ 47. Des Sibylles.

*in l. rer.
diuin ad
Caj. & au
l. i de ver.
& fal. rei.
ch. 46. in
nom. Se-
hyua.
de Arusp.
resp.*

Θεοβόλου Σινοβόλου signifie conseil de Dieu;
 d'où a esté tiré le mot de Sibylle. Car les
 Aëoles appellét les Dieux Σίβης, comme remar-
 que S. Hierosme l. i. cont. Iouin. d'autant que
 ces Vierges auoyent receu de Dieu le don de
 prediçtion, pour descouurir à le gentilité les
 choses futures : ainsi que le faisoient en Israel
 les Prophetes, & iacoit que, selon Varron, La-
 tance, & Suidas, elles ayent esté en nombre de
 dix : deux toutesfois ont esté les plus fameuses,
 l'Erythree & la Cumane qui fut en Italie, com-
 me il est à voir, mesme en l'orateur Romain.

Les Peres ont souuent cité leurs prediçtions:
 & le Ministre trouue estrange que ie m'en sois
 seruy. Voicy qu'en diçt S. Clement Alex. au 6.
 de ses tapiss. Tout ainsi que nostre Dieu donna aux
 Iuifs des Prophetes pour les sauuer, ainsi vsa il de pri-
 uilege particulier à l'endroit des principales parties
 de Grece : car outre la predication de S. Pierre & de
 S. Paul, ils eurent les Sibylles, comme le mesme saint
 Paul le declare, disant, Prenez les liures Grecs, con-
 sultez la Sibylle : voyez comme elle signifie Dieu
 seul, & les choses futures. Prenez Hydaspe & lisez,
 & vous treuueriez là le fils de Dieu tresclerement &
 manifestemēt, & y verrez les Roys de la terre animez
 contre luy, & contre ceux, qui portent son nom,
 comme aussi la vertu de patience & la propagation
 d'iceux.

La Persique prediçt qu'il naistroit d'une vier-
ge,

ge, & qu'il entreroit en Hierusalem porté sur l'Aneffe.

Virgine matre fatus pullo refidebit afello, &c.

La Lybique preuit la remiffion des pechez, qui fe feroit en vertu de fes merites.

Sordida qui folus referabit labra reorum, &c.

La Delphique presentit qu'il feroit porté dās les flancs d'une vierge, & qu'il naiftroit d'icelle, fur tout ordre accouftumé en la nature.

Qui virginea conceptus ab aluo

Prodibit fine contactu maris.

La Samiene difoit qu'il accompliroit tout ce qui eftoit efcrit.

Mox veniet foluens nodofa volumina vatum.

La Cumane, qu'il apporteroit la paix, qui efface les pechez, & nous purifieroit par fa diuinité.

Qui toti veniens mundo cum pace placebit,

In cunctis humilis caftam pro matre puellam

Diliget, &c.

L'Helefpontique, que fa mere deliureroit de luy fans douleur, & qu'il naiftroit au monde à guife des rayons qui percent la verriere.

Qui sobolem multo pareret splendore micātem.

La Phrygiēne, qu'il s'affeubleroit du mâteau de nostre humanité pour la reueftir d'innocēce, nettoyant les pechez defquels elle fourmille.

Et quia fic noſtram complerent crimina pellem,

Virginis in corpus voluit demitte calo

Ipſe Deus prolem, &c.

La Tybuttine qu'il n'aiftroit en Bethleem, conceu en Nazareth.

Concipietque Nazaraeis in finibus illum.

Quæ sub carne Deū Bethlmitica rura videbunt.

L'erithree qu'il endureroit longues annees
sur terre, depuis sa tendre & plus basse ieunesse.

In terris multùm teneris passurus ab annis.

La Cimmeriene, qu'il seroit adoré des Ma-
ges conduis à luy par l'apparition de l'estoile.

Eoo lucebit sydus ab orbe.

Mirificum sua dona Magi cum laude ferentes

Obiicient puero Mirrham, aurum, thura sabaa.

Quoy plus? elles ont recognu le nombre du
nom de nostre Redempteur, & tout ainsi que
celuy de l'Antechrist fera le nombre de 666.
comme l'a predict sainct Iean en ses reuelatiõs,
cha. 13. ainsi dict la Sibylle au liure 1. de ses car-
mes, que le nom du Messie seroit de 888.

i	10
x	8
σ	200
θ	70
υ	400
ς	200
	888

*Apol. ad
Anton.*

Peut on dire rien de plus expres? & c'est
pourquoy, dict sainct Iustin martyr, que gran-
des peines & supplices furent decretez contre
ceux qui liroient les liures des Sibylles & d'Hy-
daspe, par les Empereurs & Monarques payens,
& que ce fut pour autant qu'ils fauorisoient
aux Chrestiens. Voicy les paroles de Vopiscus:
*in valeriano imp. Vos, patres sancti, tandiu de ape-
riendis libris Sibyllinis dubitastis, perinde quasi in*

Christianorum Ecclesia & non in templo omnium Deorum tractaretis.

Le pere de menfonge s'esuertua depuis d'abolir du tout ces liures, par le moyen de Iulian l'Apostat, lequel commanda de les iecter dans le Montgibel dict Aetna, comme Ammianus Marcellinus le tesmoigne, mais pour neant. Car les Chrestiens auoient desia inseré plusieurs vers d'icelles en leurs escrits, & d'ailleurs on en treuua des exemplaires, tels que sont encores pour le iourd'huy ceux de la Babylonienne, dicté autrement Erythree (ce qu'elle auoit predict de soy mesme) dequoy Lactance faict vne notable remarque l.i. des Instit. ch. 6. & de ira l.i. chap. 22. & tels exemplaires ont esté imprimés à Basle par Oporin heretique Zuinglien les annees passees.

Pour ces mesmes raisons les Peres s'en seruoient si souuent comme dict a esté, & chacun le peut voir dans Eusebe l. 4. de la vie de Constā. Arnobe en ses liures contra gentes. Lactance son disciple l. 4. de Iustitia cha. 18. S. Augustin l. 18. de ciuit. Dei chap. 23. où il apporte les vers mesme de la Sibylle en grand nombre, & raconte que Flauianus procōsul luy auoit montré vn volume en Grec contenant les vers de la susdicte Erythree, lesquels en vn endroict estoient mystiquement Acrostiques, comme Ciceron l'auoit pieça remarqué, & faisoient les lettres initiales desdicts Acrostiques le nom futur du fils de Dieu tant propre qu'appellatif, *Ιησους Χριστος υιός σωτηρ*, Iesus Christ fils de

Dieu Sauveur. Eusebe les a en grec ὁ ὁ λόγος βασιλικῶς Et S. Augustin au lieu preallegué les rapporte traduits en Latin.

Les poëtes mesmes profanes en tirent souuent des sens mystiques & anagogiques. Homere se seruoit des compositions de là Delphique, Virgile de celles de la Cumane, comme le scauent les petits humanites.

Vltima Cumæi venit iam carminis ætas.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

Iam redit & virgo redeunt saturnia regna.

Iam noua progenies cælo demittitur alto.

vers que S. Augustin cite diuerses fois en l'oraison cont. Iud. Pagan. & Arr. & au 10. de la cité de Dieu, ch. 27. & en l'ep. 155. ad Martian. & en l'exposition sur l'epist. aux Rom. monstrant qu'ils ne se peuuent rapporter à Solonius ou Solonius fils d'Asinius Pollio, ou à Erigon pour raisons tresque pertinentes. Disons deux mots touchant l'Eucharistie, que la mesme Sibylle a pieu & predict outre ceux qui ont esté produicts cy deuant.

Εκ δὲ μίης ῥίζης ἀρτὸς κορὸς ἕσπευ ἀνδρῶν
 οἰκῶν ὅταν λαβὶδ' φυῇ φυτὸν ἐν χειρὶ δ' αὐτῶ
 κόσμῳ ἑλθῇ, καὶ γαῖα καὶ ὕψος ἡ δὲ θάλασσα.

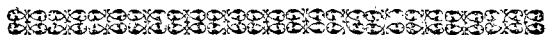
Et peu au parauant.

Ἀλλὰ μέγαν γενετῆρα θεῶν πάντων θεοπνύσω
 ἐν θυσίαις ἐγέραιρον, καὶ ἀγλαὺς ἐκαστόμβαις.

Et peu après.

αὐτὸν ἀπτόμλιον νέφειον, καὶ πᾶσιν ὁρατὸν
 ὥστε βλέπειν πάντας πηγὰς, πάντας τε δικάους
 δόξαν αἰδίδει θεὸς πεποθημλὶον ἔειπεν.

Le M. n'a eu donc aucun sujet de refuser ces témoignages, si ce n'est l'insuffisance & faute de moyens à y répondre. Moins auoit il raison de treuver estrange que ie citasse Aristote, attendu que ce n'estoit en semblable preuue que celle cy tiree des Sibylles : sçauoir est pour l'Eucharistie ou la Messe ; mais pour preuuer qu'en toute Religion il y a quelque sacrifice. Et partant telles allegations n'ont pas esté comme ils estiment *ἐκ τῶν ἐλεῶν*.



§ 48. *Du témoignage miraculeusement
extorqué des demons &
des bestes.*

C'Est en cette sorte, que ie l'auois escrit, & non comme le Ministre l'aduance. Or que cela se doiuë & se puisse, qu'il oye S. Augustin au 12. de ses confess. ch. 25. parlant de ceux qui n'appreuuent les interpretations de l'escriture, sinon lors qu'elles sont yllues de leur teste. *J'aime ce qu'ils disent : non pource qu'ils le disent, mais pource qu'ils le disent avec verité : parquoy ie n'ayme rien du leur : car parlant avec verité ils ne parlent point eux mesmes. Et ideo iam nec ipsorum est, quia verum est : si autem ideo amant illud, quia verum est, iam & nostrum est, & meum est : quoniam in commune omnium est veritatis amatorum.* Et Tertulien en l'apologetique. *Sed demonstrabimus vobis idoneos testes Christi quos adoratis.*

Et combien de fois , est ce que les malheureux demons ont rendu tesmoignage à nostre Seigneur & aux Apostres, en saint Marc 5. Matthieu 8. Luc. 4. Act. 19. Que si quelquefois le fils Dieu leur deffendoit de parler, c'estoit ou pour ce que l'heure de sa manifestation n'estoit encore venue, ou pour n'emprunter le tesmoignage de la verité du pere de mensonge, comme remarquent Tertull. l. 4. contre Marcion & saint Jean Chrysostome, & Euthymius sur le premier de S. Marc. Ou de peur que les Juifs ne prissent de là occasion d'estimer qu'il eut commerce & association avec Beelzebub : comme autresfois ils le luy auoient reproché en saint Matth. 12. Ou pour ce que iusques là , ils auoient parlé avec verité, & s'ils eussent continué ils y eussent entremeslé du leur; sçauoir, est le mensonge. Ce que toutesfois est loisible, quand à force d'exorcismes , iussions, & adiurations on extorque la verité de leur bouche , comme on la fait esclater & bondir de celle des criminels estendus à la torture. Je l'auois ainsi proposé vsant du mot, *extorquer*, que le Ministre malicieusement dissimule.

Page. 48.

Or qui pourroit douter que le fils de Dieu n'ait laissé tel pouuoir en son Eglise ? & que c'est vne des marques, par laquelle il veut & que nous recognoissions sa legitime d'auec celles qui en desrobent le nom & le renom, & sont de fait des abandonnees & perdues ? En saint Matthieu 10. en saint Marc. 16. és actes 19. saint Luc. 9. & 10. & ailleurs, les preuues en sont claires. S. Augustin au 10. de la cité chapitre 22. S.

Iustin au dialog. cum Triph. S. Cypr. au liure ad Demetrianum, le confirment parlans de l'energie des exorcismes sur les energumenes.

Et en particulier, peut on nier, que le tesmoignage cotté cy dessus ne fut bon? Ces hommes là sont seruiteurs du treshaut qui vous 'annoncent la voye de salut. Ce fut en Philippe ville de Macedoine, lors que S. Paul & S. Luc rencon-

Act. 16.

v. 17.

trerent emmy la rue vne fille possedee, laquelle continuoit de dire le mesme plusieurs iours.

Et celuy qui respondit *μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίῃν
λάχοι οἰδαρ εβραῖοι αὐτογεννητορ ἀνατᾶ σεβάζόμε-
νοι θεὸν αὐτῶς.*

Aux Chaldeans la sagesse lon donne,

Et les Hebreux à bon droit on blasonne,

Pour adorer vn Roy né de soy mesme.

C'est S. Iustin qui les rapporte en l'Apologie adu. gent. Memorable est celuy qu'Apollon rendit aux ambassadeurs d'Auguste, dans Nicephore l. i. c. 17. Suidas in verbo, Augustus & Cedrenus in compend. hist.

*Me puer Hebræus diuos Deus ipse gubernans
Cedere sede iubet, tristemq; redire sub orcum:
Ergo dehinc aris tacitus discedito nostris.*

Ce petit enfant Hebrien

Qui commande aux Dieux à baguette

Me faiët desloger de ce lieu

Et faire aux enfers ma retraite:

Allés vous en donc desormais

Laißans noz temples à iamais.

A raison de quoy Arnobe liu. 8. parlant aux Gétiles leur disoit, ce Saturne, ce Serapis, ce Iuppiter &

ter & tous les demons que vous adoies, vaincus de douleur, déclarent ce qu'ils sont. Et Tertul. en l'Apolog. ch. 23. Qu'on fasse venir quelqu'un en voz parquets, qui soit vexé du diable en son corps, & vous verrez qu'infailiblement il confessera ce qu'il est, si quelque Chrestien le luy commande: autre part mentant impudemment il à cuidé d'estre Dieu, mais icy il ne peut estant adiuré par les Chrestiens, parler contre la verité. Lactance li. 2. c. 16. liu. 5. c. 22. *les diables fligés, non seulement: confessent qu'il sont diables, mais encore disent leurs noms, & au liu. 2. c. 10. les Diables, courés au nom du vray Dieu, s'enfuyent, tremblent: hurlent quand on leur applique ou les escourgees, ou les flammes, & interrogés quels ils sont, quand ils sont venus, comment ils sont entrés ez corps, ils le confessent & publient.*

Lactance parloit apres son maistre Arnobe au liure 8. contre les Gentis. *Plusieurs de vous scauent que les diables violentez par nos adiuations, confessent ce qu'ils sont, & que tout aussi tost qu'ils sont commandés de partir, vaincus de douleur par la vertu des paroles, & pressés du feu des oraisons, ils prononcent ce qu'ils sont, non pour se diffamer, mesmement en vos presences, mais d'autant qu'ils sont adiurez au nom de Dieu viuant: nom qui les force & contrainct de vuidier des corps: aussi haissent ils les Chrestiens de loing, & les fuyent de pres & les redoutent, & leur nuisent à leur possible.*

Si le Ministre donc desire de telles preuues, laissant à part & le fait de Laon de l'an 1565. en la personne de Nicole, & en la presence de tant
& tant

& tant de tesmoins: & celuy, & de plus fresche datte de Cantoyne au pays de Roüergue, de l'an 1597. duquel on peut auoir tesmoins irreprochables: comme aussi de celuy de Ieanne de Lery, qu'il lise saint Bernard; en deux endroits de sa vie, descrite par auteur autant digne de foy du moins que Tite Liue. Là il est dit, qu'une fois il deliura un possédé, en luy mettant sur le chef le ciboire ou reposoit le corps du filz de Dieu. L'autre fut à Milan en celebrant la sainte Messe, quant il se retourna tenant en main le Sacrement sur la patene, & arraisonnant en ces termes l'ennemy de nature & de grace. *Voicy malheureux ton iuge, voicy le tout puissant, resiste maintenant si tu peux, voicy celuy lequel allant à la mort dit à ses Apostres, C'est maintenant que le Prince de ce monde sera chassé dehors, voicy le mesme corps qui a esté prins du pur sang & de l'immaculée substance de la vierge: le mesme corps qui fut estendu sur le tronc de la croix, mis au sepulchre, qui resuscita & monta aux cieux immortel, au nom de cette Maïesté espouuentable & terrible ie te commande, malheureux, que tu departes de cette seruan-
te de Dieu, &c.*

Mais ie le dis en soupirant, ie crains fort que celuy à qui ie parle, ne soit du nombre de ceux desquels saint Augustin dict, *tract. de cantico nouo & reditu ad coel. patr.* Que les hommes charnels n'ont autre regle pour croire que la coustume de voir, croyans ce qu'ils ont par coustume, & mes croyans ce qu'ils ne voyent point. *Si carnalis adsit qui totum per oculos carnis*
nihil

nihil per aciem mentis intelligit , irridens respondet, quæ sunt ista noua &c.

Je viens aux tesmoignages exhibés & non cogneus par les animaux sans raison.



§ 49. Des preuues de la saincte Eucharistie, tirees diuinement & miraculeusement des bestes.

E Saye le Prophete commence ainfi ses prediCTIONS & visions , Vous, cieux, escoutés, & toy, terre, prestel'oreille : car l'eternel a parlé. J'ay nourry des enfans & les ay esleués, mais iceux se sont rebellés contre moy, le beuf cognoit son possesseur, & l'asne la cresche de son maistre, mais Israël n'a point de cognoissance : mon peuple n'a point d'intelligence. ah nation pecheresse, peuple chargé d'iniquité, engeance de gens malins, enfans qui ne font que se deprauer, &c. Et quoy, dira M. Caille, le Prophete nous renuoye aux bestes, pour apprendre l'amour & la crainte de Dieu ? nous faudra il aller au beuf & à l'asne ? en Ionas 3. v. 7. & 8. Que l'homme, ny beste ny beuf, ny brebis ne goustent aucune chose, qu'ils ne repaissent point, & qu'ils ne boient point d'eaux, & que les hommes & les bestes soient couuerts de sacs, & qu'ils crient à Dieu à force, & qu'un chascun se conuertisse de sa mauuaise voye & de la violence qui est en leurs mains. Et quoy dira le Ministre, nous r'enuoye il au bœuf & à la brebis, pour apprendre la penitêce, nous
confiné

confine il au royaume des taupes pour l'expiation de noz coupes?

En Esaye 7.v.5.6.7.8. il y a. Et iustice sera la ceinture de ses reins, & fidelité la courroie de ses flancs. Le loup habitera avec l'agneau, & le leopart gistera avec le chameau. Le veau & le lionceau & autre bestail qu'on engresse seront ensemble & vn petit enfant les conduira. La ieune vache paistra avec l'Ourse, leurs petits auront mesme giste: & le Lyon mangera comme le beuf du fourrage. Et l'enfant qui tette s'esbatra sur le tronc de l'aspic: & l'enfant qu'on sevre mettra sa main au pertuis du basilisc. Commét, dira M.C. le prophete nous veut faire escoliers du loup & du leopart, du veau, & du chameau, du lionceau & de la vache, de l'aspic, & du basilisc, tellement qu'à ce compte pour apprendre que c'est de Iesus Christ & de sa venue, il nous faudra recourir aux bestes.

En Ieremie 17. v. 11. Celuy qui acquiert des richesses, & non point selon le droict, est vne perdrix qui couue ce qu'elle n'a point pondu: il les laira au milieu de ses iours, & sera trouué fol à la parfin. Quoy? pour scauoir & connoistre comment on doit acquerir & conseruer les biens, faut il tirer apprentissage de la perdrix? estudier avec les bestes?

Benissez le Seigneur, dit le Psalmiste ps. 148.9. & 10. montagnes & costaux, arbres fructiers, & tous cedres, bestes sauvages, & tout bestail, reptiles & oyseaux qui auez aïles. C'est bien nous apprendre à louer Dieu, que de nous adresser à l'eschole
des

des bestes, ou pour ne deuenir paresseux, nous conuier au fourmy. Prou. 6. 6.

Ainsi respondroit la sapience du Ministre, & pour vn besoing se formaliseroyt, ou mettroit en rusee la prouidence de Dieu, qui se voulut seruir d'une Asnesse aux Nomb. 22. v. 28. pour catechifer vn Prophete.

Dieu donc ne s'est il iamais miraculeusement feruy des bestes, pour monstrier ou sa iustice, ou sa prouidence, ou sa bonté? Pour nous mōstrer le soing & la prouidence que Dieu a des siens? que pourroit on représenter plus à propos, que ou les courbeaux, qui nourrissoient Helie, au 3. des Roys chapitre 17. 4. & 6. ou saint Paul premier hermite es deserts: comme le recite saint Hierosme en sa vie: ou les moineaux, oyseaux, & les lis de nostre Seigneur en saint Matth. 6. v. 26. ou les corbillards de Dauid. Ps. 46. 9.

Pour faire redouter la desobeissance & transgression de ses ordonnances, qui le persuadera mieux que de voir vn lyon sortir & occire vn Prophete au 3. des Roys 13. v. 28. pour s'estre tant soit peu destourné du chemin, sous apparence de bien, poussé à ce mesme par vn autre Prophete. Pour apperceuoir combien Dieu est ialous de l'honneur de ses Saints, & comme il est protecteur de ceux qui se confient en luy. Quel moyen plus propre que l'*ascende, calue*, mōte teste pelee, du 4. des Roys 2. 23. ou que de voir Daniel au milieu des lyons dans la fosse, Dan. 13. 36. 39. Or sçachez donc M. C. qu'à guise d'abeilles nous faisons de toute fleur miel & cire,

cire, qui sert de spirituelle nourriture à noz ames, & de flambeau à la gloire de Dieu. Attendu mesmement que le moindre des auteurs d'où nous tirons noz preuues outre la saincte Escriture est du moins d'esgale autorité à Plutarque, ou à Q. Curce que vous n'oseriez refuser en matiere d'histoire. Prenés donc le loisir & la volonté de lire Thomas Bosius liure 14. c. 3. & voiés les Annales de ce digne Cardinal Cesar Baronius, & vous trouuerés avecque la descouuerte des voz Centuriateurs, que souuent Dieu (suyuant ce qui est escrit en la sapience. 5. 21. qu'il armera l'vniuers contre les insensez) à fait adorer aux bestes le tressainct Sacremér de l'Eucharistie: & encores ferés vous de lestonné, si les hommes la reuerent & l'adorent. Oyez ce que dict saint Ambroise sur le Ps. 98. v. 5. & apres luy saint Augustin, *nemo illam carnem manducat, nisi prius adorauerit*: Personne ne mange cette chair, qu'il ne l'ait adoree. Et apres, *non solum non peccamus adorando, sed peccamus non adorando*: Non seulement nous ne pechōs point en l'adorant, mais nous pechons si nous ne l'adorons. Et saint Iean Chrysostome en l'hom. *adora & communica*, Adore & communie: parlant à ceux d'Antioche.

Que si le Ministre estoit vn peu versé tant es lettres sacrees que profanes, & s'il ne faisoit parade d'ignorance, il eut appris comme les saincts Peres & l'Eglise se sont seruis non seulement des tesmōignages que dessus, mais aussi des fables & fictions poëtiques. Comme ainsi

Rom. 8. 7 soit que *diligentibus Deum oīa cooperantur in bonū*.
28.

Tout sert & vient à point à qui ayme Dieu. S. Cyrille Hierosolimitain en la catechese 12. & Ruffin en l'exposition du Symbole Apostolique, enseignent à la confusion des Payens & consolation des Chrestiens, avec combien plus de raison nous croyons du filz de Dieu, & de sa mere, ce qu'ils disoient de leur Minerue, l'appellans ἀμύτορα sortie de la teste de Iupiter, & de Baccus, issu de la cuisse du mesme, & de Vulcain, qu'ils disent ἀπάτορα, sorti de Iunon sans pere: puis de Venus, Castor, Pollux, Hercule, Deucalion, Pyrrha, & autres tels materiaux d'impieté à ceux là, & de pieté à ceux cy, & à tous ceux qui se sçauent ayder de la mythologie. Mais quoy? *quidquid recipitur, per modum recipientis recipitur*: à vn estomach renuersé tout se conuertit en malignes humeurs.



§ 50. *Blaspheme du Ministre appellant
la Messe chimere.*

MAis comment, malheureux (prenez en bonne part ma iuste douleur, & accusez vostre iniuste creance, & vostre execrable blaspheme) comment appelez vous l'espouuentable sacrifice, Chymere, Harpye, Syrene, & Cerbere?

ἀνόλαστον ἔσχε γλῶττι ἀσπίσω νόσον.

On vous a prouué, ame esgaree, non seulement

ment l'antiquité du nom, mais de la chose mesme, & vous ne respondes qu'en vomissant injures contre Dieu?

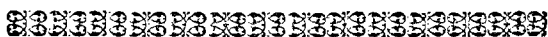
Chimere, reelement & de faict est vne montagne de Lycie, iettant feu & flammes de tous costez au dessus de laquelle habitoiēt les lions, au milieu les cheures, & au pied les couleures: de là sort la fiction d'Homere.

πρόσθε λέων, ὅπωςθεν δὲ δράκων, μέσση δὲ χίμαιρα
λεινὸν ἀποπνέουσα πυρὸς μὲν ☉ αἰθόμενοι.

Que Lucretse a ainsi expliqué.

Prima leo, postrema draco, media ipsa Chimera.

Hieroglyphique representant naïfvement l'heresie, laquelle est soutcillāte, & brauache en lyon, lubrique & intemperee en bouc, dange-reuse & venimeuse en serpent, iettant par la gorge soulfre, salpêtre, poudre, flammes & feu de mesdisances & blasphemés.



§ 51. Blaspheme 2.

H A R P I E.

H Arpies estoient

*Virginei volucrum vultus, fœdissima ventris
Ingluuias, vncæq; manus ☉ pallida semper
Ora fame.*

Toufiours puātes, toufiours rauiffantes & toufiours affamees, n'ayant rien de l'humain que la teste à face de pucelle, que les anciens tenoyent trois en nombre estre filles de Neptune & de la

M 2 terre:

terre: & la dernière d'icelles auoit esté mere de Zephire. Vray symbole de l'heresie.

*Tristius haud illâ monstrum, nec senior vlla
Pestis & ira Dei Stygiis sese extulit vndis.*

Vrayemēt fille du siècle & de la terre produite au milieu des vagues & tempestes, vrayemēt αἰλῶ pour les orages qu'elle excite par le monde, ἀνέτη, pour son impetuosité κελάνω, pour sa noirceur & deformité. Ceux qui en sont infectez, nous les pouuons iustement appeller ἀρπαγῆικὸς δαίμονας: comme Suidas appelle les Harpies mesmes, esprits & demons rauisseurs, la bouche desquels est l'esgout, la saburre & la cloaque de toute impureté, ordure & vilenie: l'infection de laquelle contamine non la table profane d'un Phineus, mais le tressainct autel de Iésus Christ, & l'incomparable banquet de l'Eglise Chrestienne.



§ 52. Blaspheme 3.

SIRENE.

Monstra maris Sirenes erant quæ voce canora
Quaslibet admissas detinuerat rates.

Les Sirenes estoient des monstres de la mer,

Qui souloyent de leur chant les nauires charmer.

Filles d'Achelous & Steropé, dit le Scholiaste Odyss. μ. sur les paroles σερῆνας μὲν πρῶτον, appelées de ce nom ἀπὸ τῆς σύρειν. Telle iustement est l'heresie issue du torrent ou fleuve de nos miseres

miseres & de l'une des Pleiades enleuee & esleuee par Venus ennemie de la virginité, compagne de Proserpine, qu'ils figuroiēt Deesse des Enfers, appelée *Parthenope*, *Lygia*, *Leucosia*, pour n'auoir rien par antiphrase de net, de blanc & d'honneste que le nom. Dicte Sirene, non seulement pource qu'elle attire aisement vne ame libertine & chargee de lard de ses concupiscences: mais aussi *παρὰ τὸ σέλιον*: qui signifie deceuoir & tromper, ou bien *ἀπὸ τῆς σαρῆς*: d'autant qu'elle captiue les ames à Sathan, & les met à la cadene du peché. La voix & face effeminee en est douce, attrayante, piperesse, mignarde, mais le surplus n'est que prodige, sa demeure les escueils, sa fin derniere le naufrage. De celuy qui en est charmé ne pourra on pas dire, *Sirenium cantus & Circes pocula nosti?* Ou encore mieux ce que dict Esaie, chap. 13. sur la fin. *Et requiescent illic bestia & implebuntur domus sonitu, & accubabunt ibi Sirenes, & demonia illic saltabunt, & Onocentauri illic habitabunt & nidificabunt hericij in domibus eorum.* Illec reposeront les bestes, & leurs maisons seront remplies de dragons, & habiteront là les austruches, & les furons sauteront là, & illec respondront les chats-huans en leurs maisons, & les sirenes seront au temple de volupté. Ainsi l'a leu S. Basile, Symmachus, Aquila, & Theodotio: voyez saint Hierosme au liu. 6. sur le 14. d'Esaie. Et vous donc M. C. pouuez dire avec vn saint personnage, si toutesfois vous desirez de l'estre, *frater factus sum* Iob. 30.
sirenium & socius strutionum, & cutis mea obtene-

brata est valde, & ossa mea ab astu, versa est autem in luctum cythara mea, & psalmus meus in fletum mihi, Iob. 30. Et Dieu veuille que tant de grace vous arriue.



§ 53. Blaspheme 4.

CERBERE.

VOus voulez imiter en singe les langues de Beelzebub, lāgues de fiel & d'absinthe, qui appelloient la sacrosaincte Trinité vn Gerion à trois corps, vn Ianus à trois faces, vn Cerbere à trois testes. O combien il est vray que l'heresie iappe, gronde, abbaye, grince des dets, & mord tousiours, vray Cerbere, portiere des enfers!

Cerberus hac ingens latratu regna trisauci

Personat aduerso recubans immanis in antro.

Vraye *μῆτις* & *φύξις*, vray serpent habitant pres des promontoires d'orgueil, & mortellement blessant de sa siffade ceux qui s'accostent d'eux, & de laquelle se peut dire ce qui est en la Gen. 49. 12. *Dan coluber in via, ceras-tes in semita mordebit ungulas equi & cadere faciet ascensorem.* Dan sera vn serpent sur le chemin, & vne coleuvre sur la voye mordant les pasturons du cheual, dont le cheuaucheur en tūmbe à la renuerse. Coluber pour la malice, Cerastes, à cause de la force qu'ell' a sur la nature, depuis que par le peché son apantage a esté l'infirmité & la malice.

Retirés,

Retirez, bon homme, vostre ame de si dangereuse demeure, r'entrez és parterres de l'Eglise d'où vous estes issu: si vous desirés estre affié à la grace de Dieu, & transplanté vn iour du paradis terrestre au celeste. Vous demandez la chose ayant esté conuaincu du mot. Vous a- Page 49.
uez l'vn & l'autre amplement & distinctement au second cayer, que ie vous enuoyay, & qui se suiura cy apres. Voyons ce q̃ vous y respondés. Ce ne sera pas grand chose, & moins que le passé, i'en tire double coniecture. L'vne de ce que vous ignorez, ou faites semblant d'ignorer le contenu d'iceluy, puis que vous demandez la preuue qui est là expressement & amplement couchee.

La seconde, de ce que vous luy baillés pour front le mot de briefue, & en la prefate vous declarés, que ce que vous en auez faict, a esté par maniere d'acquit, pour dire, l'ay parlé, Non que i'eusse semé les bruits que vous faignez, mais ils estoient excités par les vostres mesmes, qui voyoient de combien vous m'estes redevable, estant demeuré court en toutes noz conferences: & il les falloir contenter de foin ou de paille comme que ce fut. Car tout est bon pourueu qu'on puisse produire vn papier, & avec vn peu de faste, prononcer vn, *l'ay dit.*

Au demeurant touchant vostre forme r'ac- Pag. 50.
courcie, que vous auez souuent en bouche, cōme si vous estiez vn abregé ou diminutif de Logique, i'ay appris du Sieur de la Chaulsaye la conuersion duquel vous dissimulez aussi bien;

que celle de plusieurs autres, que si ie vous eussés ouuert cette porte, ce n'eussent esté que breuets & billets à tous coings de rue, & tousiours à refaire : vostre but n'estant que de pratiquer ce que Tertullien disoit quelque part des heretiques de son temps au l. de *prescript. heret. scripturas obtendunt, & hac sua audacia statim quosdam mouent: in ipso vero congressu firmos quidem fatigant infirmos rapiunt medios* cum scrupulo dimitunt, pour du moins en auoir pied ou aile, poil ou plume : si ie ne vous eusse respondu, chanter vne victoire salmacide, en arpentant comme le champ de bataille: & si ie l'eusse faict, endommager le public, auquel ie deuois seruir, & non perdre le temps avecque vous, comme qui laue vn More. Ie scauois aussi que vous estiés vn peu dur de bouche & que, vous mordiez de la langue, & picquiez de la plume fort aisément. Or i'auois apprins de l'Apostre *Cum huiusmodi disputationem non habere.* 1. Cor. 19. & aux Philip. 2. l'aduifay donc de vous presenter quelque chose de substance pour vous gorger, & repaistre vn peu mieux. Mais, à ce que ie vois, vous faictes à la Cynique, & estes attaché, laissant la viande succulante, à ronger des os qui vous ensanglantent les maschoires, rompent les dents, & en fin vous estranglent : vous le monstrez assez en m'appellant de plume sophiste, de mesme encre que m'auies marqué vn peu au parauant grossier, ignorant, & confiné non seulement aux recoings, mais aussi à l'impossible de logique. Mais apres tout cela, pour vous la-

uer

uer la bouche, vous faictes vne belle (ce vous Page. 50. semble) & nette profession de foy, laquelle ne faisant rien pour maintenant contre nous, ie m'areeste au premier, *Amen*, avec vous. Et quant aux deux autres, vous ressemblez celuy qui disoit, *Que tes tabernacles sont beaux iacob, & tes pavillons, ô Isral, ils sont estendus comme torrens, comme des iardins pres des fleuves, comme les tentes que le Seigneur a plantees, & comme les Cedres auprès des eaux.* au nomb. 24. v. 5.

Concluons doncque la maieur de vostre syllogisme, sur lequel le discours a esté dressé, est notoiremēt faulx. De la mineur on vous a fait preuve du mesme. Reste que vous faciez illation du sur plus. Et à l'opposite.

Tout sacrifice ordonné de Dieu & couché en l'Escripture sainte est legitime, comme vous l'accordez.

Le sacrifice de la Messe est ordonné & couché en l'escripture sainte, comme ie l'ay preuvé.

Le sacrifice de la Messe donc est legitime & veritable.

Et celuy qui cherra sur cette pierre sera du tout froissé, & celuy sur qui elle cherra, elle le brisera. *Matth. 21. v. 44. Esai. 8. v. 5. Luc 20. v. 18.*



§ 54. Du liure du Sieur du Plessis.

Pour corolaire, & comme colophon, de vostre penible elucubration & comme pour giste de voz couruees & laborieuses iournees,

M 5 vous

vous dites d'auoir veu vn escrit où ie me metts
 Page. 50. en cholere contre le Sieur du Pleffis. A quoy ie
 respons, la bordure de vostre cayer estre raison-
 nable, si vous parlés de la cholere comme en
 parloient les Peripateticiens, l'appellans *cotem
 fortitudinis*, la pierre d'aguisoire de force, Et com-
 me les Grecs qui d'un mesme mot signifient le
 Cic. 4. courage & la cholere, *θυμὸν*, & d'un mesme
 Tusc. l'œuvre & l'animosité, *δύναμις*; Où comme l'en-
 tend le psalmiste ps. 4. v. 5 *Soyez esmeus & ne pe-
 chez point, penés en vous mesmes sur vostre couche,
 & vous tenez coys*: Et comme il est dit d'Helie en
 l'Ecclesiastique 48. *Il a suscité Helie le Prophete
 comme vn feu: la parole duquel bruloit comme vne
 lampe*: Ou comme Dauid le confesse de soy, Ps.
 118. v. 133. *Mon Zele m'a animé, pource que mes aduer-
 saires ont oublié tes paroles*: & du fils de Dieu en
 sa personne il auoit predict; le zeile de ta maison
 m'a rongé, ps. 68. v. 10. rapporté en S. Iean 2. v. 17.

Ce que j'ay dict du Sieur du Pleffis Mornay
 est, qu'il a imprimé vn liure de fraiche datte
 plein d'erreurs, fausses citations, & absurdités
 enormes, & que ce que i'en touchois n'estoit
 en luy que broncher & chopper au pris des
 cheutes, precipices, & abyssmes qui remplissent
 presque tout le reste de son œuvre, & qui sont
 ja, & seront de plus en plus descouuertes &
 mises en euidence à tout le monde, par plusieurs
 doctes plumes.

Or qu'avec raison j'aye parlé de cetté sorte
 d'un tel liure voicy dequoy. Tous les liures de
 damnable doctrine doiuent estre brüllés par l'un
 &

& l'autre droict, Ciuil & Canonique. l. quicumque & l. damnato. C. de hæretic. & man. c. fraternitatis, de hæret. in Decret. Tel est celui de du Plessis.

Les liures où il y a du peril d'apprendre ou de s'affectionner aux choses vicieuses & meschantes, sont tous prohibez & defendus. Tels sont les liures d'Astrologie iudiciaire, de Sorceries, de diuinations, liures d'Amour, & de choses impudiques, & libelles diffamatoires, & autres de mesme estoffe, qui sont plus curieusement recherchez, & mieux venus à l'édroit de la plus part du monde, que tout autre liure de pieté qui enseigne à bien viure.

Or d'autant que pour le iourd'huy l'vsage de diuination & sorcelerie s'est fort auant glissé dans la France aussi bien qu'en Allemagne, depuis que l'heresie porte d'impiété, & fourrière de tout malheur y a faict son entree, ie feray à cette occasion vn brief Catalogue & dénombrement des principales & plus fréquentes pour seruir d'aduertissement à ceux qui en vsent comme de chose honneste & licite, du danger qu'il y a. C'est vne digression, mais elle ne sera inutile. Et par ce d'un παράγωγον, pour le present se pourra faire vn ἐργον.

Le droict Canon en rapporte aucunes c. *Ilud* 26. q. 2. & seq. & c. *igitur* & seq. q. 3. les autres sont dans Giraldus, de diis. seu idol. *Gent. Syntag.* 7. de *Apolline*. & en autres auteurs outre les Rabins, in *comment. ad præcepta affirmat.* 36. & 52. *Franciscus Venetus in problem. sacra Script. tom.* 2. *sect.* 6. *Probl.* 275, 276. 277. & 286.

λεκανομαντῆα Le moyen de consulter les demons avec l'eau dans l'airain.

κατοπτρομαντῆα Par miroirs.

κρυσταλλομαντῆα Par voye de Cristal.

διακτυλομαντῆα Par anneaux roulez à l'influence des Aſtres.

ὕδρομαντῆα Par eau, comme quand on se mire dans l'eau, ou quand lon faiſt ſuperſtitieusement heurter l'anneau contre le verre: ce que certains attribuent aux celestes influences & causes naturelles occultes. Mais il n'y a rien d'asseuré, dont vaut mieux s'en abstenir. Et cette hydromantie est defendue nommeement au c.
nec mirum. 20. q. 5.

πυρομαντῆα Par le feu & la flamme.

Ονυχομαντῆα De l'ongle d'un enfant vierge.

κοσκινομαντῆα Par la voye du crible.

ἄξινομαντῆα Par des coignes ou haches.

γαστρομαντῆα Par un esprit Pythonique parlant du ventre.

κεφαλομαντῆα Par la teste d'un asne mise sur les charbons.

κληρομαντῆα Par le sort & hazard de fortune qu'ils disoyent Prænestine, & de rencontre d'icelle parle Valeré le grand l.i.ch.4.

Ονειρομαντῆα Par voye de songes dequoy se seruent avec plusieurs autres superstitions les filles à marier.

Βότανομαντῆα Par voye d'herbes comme la graine de fougere, & autres cueillies par charmes la veille de la S. Iean.

Νεκρομαντῆα Par les corps morts.

σκιομαντεία Par l'ombre de quelque corps.

ἀτραγαλομαντεία Par le ieu du grignon qui est vn osselet au talon, ou au bout d'une esclanche de mouton, duquel on iouë au lieu de dez.

γεομαντεία Iettant vn tel poinct, ou telle ligne ou figure.

ἀστρομαντεία Quand elle est iudiciaire par les Astres, tels que sont plusieurs Almanachs & propheties d'Astrologues.

φυσιογνωμία En regardant la face & lineaments du visage.

χειρομαντεία Par les lignes de la main contre laquelle est le c. illud. 26. q. 2.

κοτλαβομαντεία Auec vne phiole d'airain pleine de vin le versant d'en haut dans vne autre.

κηρομαντεία Auec vne pile de cire allumee. Coel. Rhod. l. 15. c. 5,

σπατυλομαντεία Auec l'os d'un bouc freschement occis. Sophocles in Oedipo.

σπλαγχνοσκοπία En regardant les entrailles des bestes comme faisoient les idolatres anciennement.

οἰωνοσκοπία Des oiseaux qui s'appelloient Prepetes, si c'estoit en volant: si en chantant, Oscines, dict Varron l. 5. de ling. lat.

Les Hebreux en auoient diuerses, comme celle qu'ils appelloient **חֲזֹן** c'est à dire presagium & presentement des choses futures, de laquelle il est parlé au deut. 18. & en Hier. 27. Et **שִׁנְיָ** augure de laquelle les prohibitions sont au Deut. 18. & 2. Paralip. cap. 33. Ezechiel en touche d'autres chap. 21. où il dit, vers. 21. *Stetit in*
biuio

biuio in capite duarum viarum diuinationem querēs, cōmiscens sagittas, interrogās idola, & extra consulēs.
 Que le Roy de Babylone, s'arresta au chemin fourchu au commencement de deux voyes en demandant diuination en meslant des fleches, & qu'il interrogea les idoles, & print conseil par les entrailles, & que la diuination fut faicte à sa dextre sur Hierusalem.

Au c. Sortilegi 26. q. 1. Il est faict aussi mention de ceux qui deuinent, proferās le nom des Apostres, ou des Saincts, comme font ceux qui tournent le crible ou la clef.

La literomantie à l'ouuerture du liure defendue c. 1. de sortil.

Sortes Virgiliana. Rencontres fortuites qui se recherchent à l'ouuerture de Virgile, desquelles se seruoit l'Empereur Adrien.

in quest. ad Iauar. Les diuinations aussi faictes par voye des sainctes Bibles deplaisent à S. Augu. Ceux qui cherchent, dict-il, les euenemens fortuits es pages du sainct Euangile, ores qu'il pechent moins, que s'ils consultoient des diables me desagreent: & cette coustume doit estre ostee de conuertir à choses seculieres & profanes & à la vanité de ce siecle les diuins oracles. Ainsi vsa des Euangiles l'Empereur Heraclius pour scauoir ou il feroit hyuerner son armee, comme le raconte Cedrenus. A cecy se peut rapporter l'vsage de quelques paroles de la saincte Esriture pour guerir soit les hommes, soit les bestes de certaines maladies, qui est vne grande iniure faicte au S. Esprit autheur des sainctes lettres,

Comme

Comme est l'abus de s'en seruir en gaufferie
defendu par le Concile de Trente en la sessiō.4.

Autres prennent augure des esterneuements,
bruit ou quignement des soris, du hurt contre
le sueil de la porte, des sanglots, du battement
du poux, de certains rencontres d'hommes, ou
bestes, des oppositions, retrogradations, &
coniōctions de la Lune, des calendes, des iours
Ægyptiaques, & autres sans fin, toutes lesquel-
les superstitions, diuinations, prestiges, & sorti-
leges sont defendus es lieux cités & au c. *Illud*
quid est 26. q. 2. & c. *non licet*, & c. *si quis* & c. *ad-*
monent & c. *pen.* 26. q. 7. Comme il se faut moc-
quer de telles folies, voyez entre autres Poly-
dore Virgile l.i. de Inuent rerum c. 23. & 24.

Je dis donc retournant à mon propos si tous
les liures qui traictent de ces choses doiuent
passer par le feu, si tous ceux qui enseignent
dogmes pernicioeux doiuent estre consacrez à
Vulcain, comme veut la loy tant ciuile que ca-
nonique ja citee, combien plus ce liure qui est
escrit avec tant d'outrage à la diuine Maiesté
contre la sainte Messe? Car c'est chose toute
certaine & aueree en saine Theologie que la
Magie bien que tresgrand peché, est toutesfois
moins mauuaise, moins pernicioeuse, & moins à
craindre que l'heresie, masquee de pieté, & voi-
lee de verité apparente. Et qui ne sçait que la
Magie est opposee à la Religion, vertu morale,
& que l'heresie l'est diametralement à la foy
vertu theologale?

Si les liures qui traittent des choses ordres &
sales

l. cetera
D. famil.
ercisc. l.
II. C. de
Episc.
aud.
L. Dam-
nato §. r.
& 2.
l. Qui-
cumque.
§. nulli &
§. seq. C.
de heret.
S. Th. 2. 2
q. 10. a. 3.

Val. max. sales doivent estre reiettees, quand ce ne seroit
l. 6. c. 3. qu'à l'exemple des Lacedemoniens qui exterminèrent les œuvres d'Archilochus pour cette seule raison, que faudra il faire de celuy dont il est question.

Si par arrest du Senat de Rome les liures de Labienus furent bruslez, mesme de son viuant que meritera le liure de du Plessis?

Sen. l. 10. Si C. Lutorius Priscus poëte fameux fut con-
de Clem. demné du Senat, pour s'estre esgayé dans quel-
in princ. ques vers sur la mort de Drusus, que doit on dire du liure de du Plessis qui faict ieu de la Messe?

Dio. Cas. Anaxandride poete Comique fut condemné
sius l. 57. seulement pour auoir dict que les Atheniens
hist. Rom. auoient de bonnes loix, mais qu'ils en prati-
 quoyent de mauuaises : que meritera ce liure
 qui fait vne table profane du tressainct Autel?

Ouid. in l. Si Sotades de Crete poëte bouffon pour auoir
ibim. Plut vn peu trop gaussé du Roy Ptolomee fut trai-
in Pedag. cté selon son impudence, que doit on iuger &
Athen. faire de ce liure magasin de blasphemés contre
dipnos li. le fils de Dieu en son sainct sacrifice?
14. c. 4.

Si du temps de la seconde guerre Punique le
Titel. l. 1. Senat commanda à M. Æmilius Preteur de faire
5. Dec. 3. venir à soy tous les augures, prestres & sacrifi-
 cateurs avec leurs liures, d'autant que peu à peu
 par la negligence des Ædiles & du Triumvirat
 surintendant de ces choses, vne nouvelle ma-
 niere de sacrifier s'estoit introduite en la ville,
 dequoy le Senat les reprint aigrement & furent
 mis dans le feu tous les liures. *Ne quis in publico*
sacrôue

sacræ loco, nouo aut extraneo ritu sacrificaret,
 que meritera celuy qui nous veut renuerfer
 l'vnique sacrifice & culte du vray Dieu.

En fin si vn poëte de nostre siecle a faict brus- Gambara
 ler grande partie de ses œuures, pource qu'elles
 seruoient d'alumettes au feu de concupiscence,
 que deuroit faire celuy dont il est question des
 fiennes qui corrompent les ames, & les font a-
 dulterer en ce qui est de la plus viue foy & di-
 gné creance de Chrestien? Le tresgraue, tresla-
 ge & tresCatholique Parlement de Bourdeaux
 a vuidé ce different par la iuste sentence qu'il
 en fit executer.

Je supplie le pere de misericorde & Dieu de
 verité qu'il luy plaise de tellement rayonner sur
 l'ame de l'autheur que s'as attendre le rigoureux
 iugement de Ta diuine & humaine Majesté de
 son cher fils lezeé, en gemissant pour si enorme
 scâdale il die tout contrit & repentí du profond
 de son ame, avec le Poëte susdict deplorateur de
 ses fautes.

Multa quidem scripsi quæ non scribenda putauí:

Emendaturis ignibus ipse dedi.

Chose qui adoucira le passé, s'il est vray que
quem pœnitet peccasse penè est innocens, ainsi que
 dict Seneque,

N

LE



LE NOM
DE LA SAINCTE MESSE,
ET LA CHOSE MESME,
auec son antiquité

Prouuee de siecle en siecle depuis
IESVS CHRIST.

Quatriesme Discours.

P R E F A C E.



Onsieur, vous ne courez ia-
mais plus grande fortune de
vostre vie, que quand vous
vous attaquez à ce tresaugu-
ste sacrifice, que saint Iean
Chrysostome en l'hom. 41. au peuple d'Antio-
che appelle περὶ τοῦ εὐχαριστοῦ, c'est à Iesus
Christ mesme à qui vous en voulez, quand vous
vous prenez à la Messe: c'est contre luy (s'il
faut vser du mot) que vous gigantomachiez.
Entreprise trop hardie & non moins perilleu-
se: voire d'autant plus ignominieuse, qu'elle
sert

sert de marque à recognoistre les supposés & precursseurs de l'Antechrist, duquel il est dict en Daniel, qu'il combattra le iuge sacri- Dan.8.v. 12. & c. 12.v.II.
ficiu, & qu'il ne cessera qu'il ne l'ayt supplânté & mis bas son saint lieu. Saint
Irenee au l.4.cõtre les heresies.ch.32. & saint
Jean Chrysostome en l'hom.49. sur S. Matth.
avec S.Hippolyte en l'oraison de consummati-
one seculi, l'ont ainsi remarqué. Pour donc ne
vous estre inutile en la creance & cognoissan-
ce de chose si necessaire, & pour vous ayder à
destourner l'ire de Dieu qu'il me semble devoir
desia rougissante sur vos testes, i'ay choisi ce
peu de loisir pour vous faire voir en suite de
ma promesse le mot de Messe & sa significa-
tion en l'Escripture sainte, & dans toute la
plus entiere & pure antiquité, que Calvin livre 4.de l'insti c.7 § 22 & ch.17. §. 49.
mesme reçoit. Il prie le pere de misericorde
de regarder la face de son fils qui luy est im-
molé chaque iour comme unique & singuliere
viõtime pour nos pechez, hostie pacifique en
action de graces & holocauste en tesmoignage
d'amour, en ce tres-saint sacrement & sacri-
fice qui est admirable aux Anges, amiable aux
hommes, & formidable aux enfers : & par les
merites de ce que vous impugnez, ne faire avec
vous selon vos demerites.



§ 1. *Les noms de la sainte Messe par
toutes nations.*

LEs Hebreux l'ont appelee de quatre noms *Missa Minha*, *Pissa*, & *Toda*, au Deutoron. 16. Malachie 1. & 26. du Leuit. au Ps. 72. & 99. où il faut remarquer le changement mystique du מ en נ, comme il sera dit apres en l'exposition particuliere de la parole חסם.

Les Ethiopiens l'appellent *Corbon*, dit Aluares en l'histoire Ethiopienne, ch. ii. mot qui signifie oblation. Ils l'appellent aussi *Canon vniuersalis*, d'autant qu'elle est chantee & tenue comme vne reigle certaine qui ne change iamais.

Les Egyptiens Cophtites l'appellent *Curbona*, c'est à dire oblation, & *Raze*, c'est à dire Mysteres, dit Seuerus in Syriaca diat.

Les Maronites & autres Syriens, *Curbo*, & *Anaphoro*, mots synonymes, l'un purement Syriacque, & l'autre pris du Grec: & signifient Oblation.

Les Syriens orientaux vsent mesme de la parole *Eucharistia* en leur Testament Syriacque, Act. 2. & 20.

Les Arabes l'appellent *Alcorban*, & par fois *Al-humaah*, qui respond à nostre synaxe ou collecte,

§ 2. *Entre les Grecs.*

TΕΛΕΤΗ τελετῶν, par S. Denys en sa Liturg. c. 2. où il expose les ceremonies & parties essentielles de la Messe: & signifie Sacremēt des Sacremens, Mystere des Mysteres, Hostie des Hosties.

ιεργγία, là mesme: & denote operatiō sacree, ou confection sainte. Car le prestre, dit l'Areopagite, *ιεργγεῖ τὰ θεοταῖα, sacramentalibus verbis conficit diuinissima.*

συνάξις dans le mesme, c'est à dire collecte ou collection, ou cōiunction: ce que l'Hebreu a dit au Leuit. 32, *קָרָנָה*, signifie vne multitude de fideles assemblez pour louer Dieu de mesme cœur, affection & charité. Et en l'histoire Ecclesiastique souuent *συνάξιν, συνάξις ποιῆν, καὶ ἐκκλησιάζειν.* Socr. l. 3. c. 9. & l. 4. c. 18. & l. 9. c. 36.

κοινωνία, cōmunion, de laquelle l'Apostre en la premiere aux Corinth. 10. v. 16.

μυσίς, initiation ou operation des mysteres: & signifie le mesme que mystere, excepté qu'il adioute l'action de la chose, comme sacremēt & consecration. Dion. ibid.

μυσταγωγία, action mystique. *προσφορά*, oblation. *οικονομία* & *συχαισία* dans Epiph. hær. 75. & S. Jean Chryl. hom. 26. in Matth.

μυσταγωγία, dans S. Ignace, reception au festin, *δοχή.*

λατργία, diuin & public ministere, propre des prestres: nom le plus vniuersel & plus com-

mun qui soit demeuré pour le iourd'huy entre les Orientaux & Septentrionaux, different mesme dans Isocrate de ἐργασία, qui signifie operation pour soy.

† ἑρσιασμός ἢ λητουργία, Synesius ep. ad Andron. pag. 28. 1. *altaris sacrificium*, sacrifice de l'autel.

τελετή ἀπόρρητος, *arcanum & mysticum sacrificium*, secret & mystique sacrifice, dit le mesme Syn. & dans S. August. au 10. de la Cité τελετή signifie consecration & culte secret, ou cerimonie pleine de reuerence sacree.

ἱερὸν καὶ φρικτὸς μυστήριον, sacré & horrible mystere, dans saint Iean Chrysost. l. 4. & 6. de sacerd.

μυστήριον καινῆς διαθήκης, *Mysterium noui Testamenti*, dans S. Clement es Const Apost.

μυστικὴ δόξα, benediction mystique. S. Cyril. Alex. ep. ad Calosyrium Arsenoiten

μυστικὴ λατρεία τῆς καινῆς διαθήκης, Le mystique & secret seruice du nouveau Testament. Clem. 8. Const. Apost. & autres.



§ 3. Entre les Latins.

Missa.
Corpus Domini.
Dominicum.
Sollemnia.
Sacrificium.
Agenda.

Dans S. Cypr. ep.
63. ad Cecil. &
lib. de oper. &
elem. Tertul. li.
ad uxorem, & de
fuga. Possid. in vi.
Com

Communio.	<i>ta Aug. c. 28. Pau.</i>
Oblatio.	<i>lib. 4. de vita S.</i>
Sacrificium altaris.	<i>Mart. Ambro. ep.</i>
Sacrificium Ecclesiæ.	<i>33. ad Marcel. for.</i>
Sacrificium pretij nostri.	<i>Gelasius discip.</i>
Celebratio sacramentorum.	<i>Augustini lib. de</i>
Sacramenta omnium consum-	<i>Missar. solemn.</i>
mans.	<i>Damas. ep. 4. ad</i>
Hostia hostiarum.	<i>orthod. Cœt. Car.</i>
Actio sacra.	<i>2. cap. 9. Aug. li. 1.</i>
Sacrificium quotidianum.	<i>con. aduers. leg. &</i>
Missarum solemnia.	<i>proph. cap. 20. l. 9.</i>
Officia diuinorū sacramento-	<i>Conf. c. 19. Ambr.</i>
rum.	<i>lib. de sacr. seu li.</i>
Gratiarum actio.	<i>de vita mart. Hil.</i>
Collecta.	<i>in Ps. 65. Clem. li.</i>
Sacra mysteria.	<i>1. Const. apost. &</i>
Et plusieurs autres.	<i>alij.</i>

Entre tous ces noms, celui de *Messe* entre les Latins, de *Liturgie* entre les Grecs, de *Corbo* entre les Orientaux, sont les plus vñitez: nommément & sur tous celui de la *Messe*.



§ 4. Le mot de *Messe*, & sa signification en l'Escrirure sainte.

C E mot est parole Hebraïque, plustost que grecque ou latine: iacoit qu'aucuns le de-

duissent de *מִנְחָה*, autres à mittendo: ce que mesme pieça a remarqué Reuchlin l. 2. Rudiment., & Munster in lex. rad. *Mosas*. lequel adiouste que plusieurs mesmement ont estimé le mot de Messie en auoir esté deriué.

Il se trouue donc en trois endroits du moins en la Bible, au Deut. 16. v. 10. au Ps. 72. v. 16. & en Esa. 25. v. 6.

Au Deut. 16. Dieu commande à Moÿse, que sept sepmaines apres la moisson il prêne du pain de pur froment, & qu'il luy en dresse vn sacrifice, que la version commune appelle *oblationem spontaneam*, oblation volontaire. En l'autographe Hebrieu il y a *Missa* comme il se voit es Bibles imprimees à Anuers. *מִסָּה נִדְבָת* *Missat nidbat*, c'est à dire Messe nouuelle, oblation volontaire, & sacrifice de chair couuert de pain, ou, si lon prononce le Tauf sans daghes comme il faut, il y aura *Missas*. Le texte Chaldaïque y adiouste vn iod, *מִסָּה נִדְבָת* *Missa nidbat*, Messe nouuelle volontaire, laquelle tous les anciens Rabbins ont appellé, *sacrificium carnis pane inuolutum*, à cause qu'au Leuit. 23. v. 19. 20. 21, Dieu commandoit qu'avec ces deux pains des premices, le prestre esleuast & offrist deux agneaux sans macule, tous en vie, couuerts de ces pains, ronds, sans mixtion de sel & d'huile; circonstances qui n'arriuoient iamais aux autres oblations farinees, qu'ils appelloient *Menaorb*.

Et de faict, relations & conformitez se treuuent

uent de ce sacrifice tant myſterieux avec la S. Meſſe, 1. La premiere eſt le nom de *Miſſa* commun à tous deux.

2. La ſeconde, que l'un & l'autre eſt appelle ſacrifice nouveau, & ſacrifice volontaire. *Deſider. ꝑ deſiderau hoc paſcha manducare vobiſcum.* De grand deſir i'ay deſiré de manger cette paſque avec vous. Luc. 22.

3. Ce ſacrifice eſtoit couuert de pain, auſſi l'eſt le noſtre en apparence, & en ſon ſigne viſible de la choſe inuiſible, qui eſt le corps du fils de Dieu, ſacrement & ſacrifice tout enſemble ſur l'autel.

4. Sous le pain eſtoit la chair viuante de deux agneaux: ſous les accidens du pain eſt la chair viuante du fils de Dieu, immortelle & impaſſible: car *Chriſtus iam non moritur: mors illi vltra non dominabitur.* ad Rom. 6.

5. Dieu commandoit qu'après l'oblation des premices on cōtaſt ſept ſepmaines: au bout deſquelles, c'eſt à dire la cinquantième, on fit vn nouveau ſacrifice d'iceux pains des premices, avec deux Agneaux, qui ſeruiroient d'holocauste, & de victime pour les pechés. C'eſt iuſtemēt le nombre des iours & ſepmaines qui coulerēt depuis la premiere inſtitution & oblation de ce ſacrifice faiète en la 14. Lune de Mars, que nous diſons le ieudi ſainct, iuſqu'au iour de Pētecoſte, nommemēt depuis le iour de la glorieuſe anaſtaſe de noſtre redempteur. Or que la premiere Meſſe des Apoſtres ait eſté celebree le

iour de Pentecoste, voicy qu'en dit Hesychius, disciple de S. Gregoire de Nazianze, & condisciple de S. Hierosme, l. 4. Leuit. c. 9. & l. 10. c. 13. *Apostolos impleuisse die Pentecostes quod scriptum est in Leuitico & Deuteronomio de oblatione noua & voluntaria, dum sacra mysteria, perageret.* Les Apostres en general accōplirent le iour de la Pentecoste, ce qui est escript au Leuitique & au Deuteronomie de la nouuelle oblation & volontaire, lors qu'ils celebroyent les SS. Mysteres. Ce que Epiph. en l'heresie 79. & Proculus in litur. enseignent encore, & le peut on aisement recueillir du 1. ch. des actes.

6. En sixiesme lieu, on faisoit la benediction sur ce pain & aigneaux selon le commandemēt, *iuxta benedictionē Domini.* De mesme Iesus Christ fit la benediction sur le pain & le vin, *Gratias agens benedixit.* En S. Marc 14. λαβὼν δὲ ἰησοῦς ἄρτον, εὐλογήσας ἐκλάσει. Ce que S. Luc & S. Matthieu 22. & 26. auoyent dit καὶ εὐχαριστήσας.

7. Elle s'offroit à Dieu; & puis le prestre la māgeoit. L'Eucharistie est offerte, puis mangée par le prestre.

Elle s'appelloit pain des primices: aussi faisoit anciennement l'Eucharistie, dit S. Iean Damascene au 4. de fide ort.

8. Dieu commandoit que ce fut vne solennité particuliere. Et que ce iour là fut singulièrement celebré. Aussi n'auons nous iour plus celebre que la Pasque, où nous communions tous, s'il n'y a remarquable obstacle, sous peine de desobeissance mortelle.

D'où

D'où il appert pourquoy Dieu parlât à Moïse à fait si grand' cas de cette oblation par dessus les autres, & luy a donné le nouueau nom & surnom de *Minha hadassi*, oblation nouvelle, d'autant qu'elle signifioit quelque chose de grand & de diuin plus qu'à l'ordinaire.



§ 5. Du Ps. 72. vers. 16.

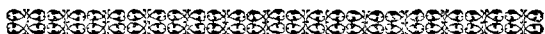
LE Pseaume commençant, *Deus iudicium tulum Regi da, & iustitiam*, &c. auquel David raconte à Salomon vne partie de la vie du futur Messie, comme il naistroit pauuement, seroit adoré des Mages, comme il conuertiroit à soy l'vniuers, monteroit es cieux, & particulierement comme il ordonneroit ce sacrifice admirable, & dit, *Erit firmamentum in terra*, &c. vne poignée de bled sera en terre sur la cime des montagnes, &c. au texte original il y a *Pissa Bar*. la version commune dit *frumentum* ou *firmamentum*, la particuliere *Erit substantificus panis*; dit ailleurs *אֶרֶץ חֵמָה*, *הַיָּרִיחַ* Temidi, c'est à dire sempiternel & iamaïs defaillant. La version Hebrayque, *erit pugillus frumenti in terra; salus in capite montium*. S. Hierosme, *erit memorabile triticum*, Il y aura vn memorable & remarquable froment, & son odeur sera comme la gloire du Liban. Car il sera esleué sur la teste des prestres, lesquels doyuent surmonter autant en sainteté de mœurs & de vie tout le reste du peuple, que les collines

collines sont esleuees par dessus les vâlees. *Hic titulos mirare tuos, venerande sacerdos, Et talis, qualem te decet esse stude.* Rabbi Salomon, ennemy du nom de Chrestien au possible, & qui a vescu enuiron l'annee mil cent quatre vingts & cinq, a laissé par escrit, *Magistri nostri bonæ memoriæ exposuerunt hoc esse placentarium in diebus Messia, Et totum psalmum de rege Messia esse explicandū.* Ainsi le rapporte Galatinus l. 10. chap. 6. Rabbi Ionathas fut vingt ans auant nostre Seigneur, *Erit* (dit-il) *sacrificium panis in terra in capite montium Ecclesiæ, id est sacerdotum.* & R. Kimhi dit, qu'il y aura vn froment si miraculeux, que sa nature sera transmuee au temps futur du Messie. Voicy ses paroles fidelement translatees de ses commentaires Hebraïques, *Magistri nostri feliciæ memoriæ exponunt, quod erit transmutatio nature (sinnui teba) in tritico in futurum quādo venerit Redemptor.* Nos maistres, dit-il, d'heureuse memoire ont entendu & exposé qu'il y aura transmutation de nature au froment à la venue du Messie. Ce qu'ils ont tiré de ce que prophetiquement Dauid a dit *Pissa* au pseume susdit au lieu de *Missa*, changeant le *Π* en *Μ*, i. Men! P ou φ. Et l'ont appellé, *sinnui Tebaa*, c'est a dire changement de nature. Autres ont tiré de ce lieu, que l'opinion de ceux qui s'opposeront à ceste verité sera de peu de duree.



§ 6. Du lieu d'Esaie 25. vers. 6.

ET faciet Dominus omnibus populis in monte hec conuiuium pinguium, conuiuium vindemia pinguium medullatorum, vindemia defacata. Le Seigneur fera en cette montagne à tous peuples vn banquet gras & succulent, où fera le vin genereux espuré de sa lie. En l'Hebrieu il y a : *Mishte* Pamelius enseigne doctement que ces mots ne peuuent estre entendus (puis qu'il a dit de faire ce banquet à toutes nations) que du festin incomparable institué sur la montagne de Sion, duquel dit l'Apotre, *omnes vnum corpus sumus, qui de vno pane participamus.* & Dan. 10. *panem desiderabilem non comedi.* Et en la Sap. 9. *venite & comedite panem meum, & bibite vinum quod miscui vobis.* Or d'autant qu'entre les Hebreux, *He in fine quiescit*, il appert que le mot de Missa demeure tout net. Qui plus en desirera voir, qu'il lise Isidore, l. 6. Rabbanus, lib. 1. ch. 32. Cassien. l. 3. ch. 7. Melaus & Munster és lieux cités.



§ 7. Que l'on a congnu, dit, & nommé la
Messe depuis Iesus Christ ius-
qu'à present.

LE dire de S. Jean Chrysostome en l'homelie 4. sur la seconde aux Thessa. & de Theophylac, au mesme endroit, nous suffiroit, *Traditio est, nihil*

nihil queras amplius, C'est la coustume, c'est la tradition:contente toy, ne cherche autre chose. L'autorité aussi de quatre grands personnages, receus & recognus pour tels de Calvin mesme, nous pourroit suffire, dans les escrits desquels nous trouuons la Messe en termes expres & formels. S. Hierosme sur le 11. des Proverbes, S. Ambroise au l. 5. de ses Epistres, en la 33. ad sororem Marcellinam, S. Augustin au l. de bono perseuer. c. 13. & au sermon 91. 237. & 251. de tempore, par quatre fois. S. Leon en l'Epistre 81. & 88. comme il sera dit epres. Mais voyons la par tous les siecles.



§ 8. *Au premier siecle.*

Iesus Christ fils de Dieu, non seulement l'institua en S. Marc 14. S. Luc 22. & S. Matth. 26. mais aussi la celebra, comme il conste par ces paroles, *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum ante quam patiar*. J'ay desiré d'un tresardent desir de manger avec vous cette pasque auant que d'aller à la mort. S. Luc 22. & des termes qui signifient sacrifice, *κλῆμενον, διδόμενον, ἐκχωόμενον, ἐνχαριστίας, εὐλογίας*. Et par saint Augustin, qui rapporte à ce propos la figure de Daud, lequel deuant Achis *ferebatur manibus suis*, selon la version des 70. Aug. conc. in pl. 33.



§ 9. Les Apostres ont dit Messe.

L Es Apostres l'ont dit aussi, comme le remarque Hesychius sur le Leuit. *Apostolos impleuisse die Pentecostes quod scriptum erat in Leuitico & Deuteronomio de oblatione noua & voluntaria dum sacra mysteria peragerent.* Les Apostres accomplirent le iour de la Pentecoste ce qui estoit escript au Leuitique & au Deuteronomie de l'oblation nouuelle & volontaire, pendant qu'ils celebroyent les sacrés mysteres. Hesychius l. 4. in Leu. ch. 9. & au liu. 10. ch. 13. & S. Epiphane en l'heresie 79. l'ont de mesme affirmé, & il appert au 13. des Actes es paroles ia citees, *λατρεῖν αὐτῶν τῷ κυρίῳ*, paroles qui ne se peuuent entendre de la predication, quoy que die Caluin. Que voudroit dire, prescher à Dieu?

S. Pierre.

S. Pierre est le premier qui a faiçt le Missel appellé *ordo Romanus*, dit Isidore en ses off. eccl. l. 1. cha. 15. *Ordo Missæ primùm à S. Petro institutus est.* Abdias dit qu'il la celebra à Naples & en Antioche.

S. Iaques.

S. Iaques Euesque de Hierusalem, dit la Messe le iour de Pentecoste, comme le dit Epiphane en l'heresie 79. l'appellant pourtant *mysteriorum & sacrificij ducem inter apostolos.* Et saint Iean Chrysost. contre les Hydroparastes heretiques.

tiques. Et le Concile de Constantinoble, composé de deux cents vingt sept Euesques en ces mots, *laques frere, selon la chair, de nostre Seigneur, nous a le premier donné par escrit le sacrifice mystique.* Et c'est la liturgie, de laquelle auiourd'hui se seruent les Syriens seulement és festes solennelles. Ce que Flaccus Illyricus recognoit mesme au l. Missa Lat. p. 73. produisant vne epistre de Charles le Chauue, qui sera mise cy apres.

S. Paul.

S. Paul disposa la liturgie des Corinthiens, comme il leut auoit promis 1. Cor. 11. S. Augustin le dit en general de plusieurs autres choses venues de luy iusques à nous par tradition, en l'ep. 118. ch. 6. & 1. de eccl. dogm. c. 30. & apres luy Th. VVald. l. 4. c. 44. Et les paroles de l'Apostre le monstret, qu'il appose soudain apres les auoir exhorté à se deuëment preparer à la S. communion lesquelles sont, *τὰ δὲ λοιπὰ ὡς ἂν ἔλθω διατάξομαι.* & au cha. 10. vers. 16. *τὸ ποτήριον τὸ εὐλογίας δὲ εὐλογούμεν, ἔχῃ κοινωνία τοῦ σώματος τοῦ χριστοῦ ἔστιν, καὶ τοῦ αἵματος, τὸν ἄρτον ὃν κλῶμεν, &c.* Le calice de benediction, que nous benissons, n'est-ce point la communion du sang de Iesus Christ: le pain que nous rompons, n'est-ce point la communion du corps de Iesus Christ?

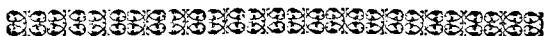
S. André.

S. André la disoit, au rapport des Diacres d'Achaïe en l'epistre de sa vie & de sō martyr.

S. Matthieu.

S. Matthieu la disoit en Ethiopie, & fut occis mesmes à l'autel disant la Messe cōme escrit
Abdias

Abdias en sa vie, & Iulius Africanus l'a interpreté. A ce mesme premier siecle appartient ce qui est escrit au 10. canon des Apostres, & en l'epistre 3. de S. Clement, & la liturgie de S. Denys, où il expose toutes les particularités essentielles de la Messe, comme nous la disons aujourd'huy, de eccl. hier. c. 3.



§ 10. *Au second siecle, le nom de la Messe.*

TElesephore Pape ordonna, que le iour de Noel la Messe se diroit de nuit, epistola ad omnes Episc. c. 2. Higinus, en ce mesme siecle, ordonna, que quand il seroit question de consacrer vne Eglise, on celebrait la Messe.

La chose mesme.

Au canon 13. des Constit. Appost. il est dit, que sur l'autel on exerce le sacrifice non sanglant, que le corps de Iesus Christ y est consacré, l'ordre & le sacerdoce de Melchisedech pratiqué, & l'Eucharistie exhibee par le commandement & ordonnance de Iesus Christ, en memoire de ce qui s'est passé sur la croix. Et au l. 8. c. 5. descriuant les prieres qui se doyent faire sur le Prestre quand on le sacre, il est escrit, *Donnez luy, Seigneur tout puissant, la participation de vostre S. Esprit, & le pouuoir de remettre les pechés, & de vous plaire en mansuetude & pureté de cœur, vous offrant tousiours sans coulpe & sans crime le sacrifice pur & monde, & ce qui suit.* Et au ch. 36. *Le premier & souverain Pōtife Iesus Christ, quoy que tel*

par nature, ne s'est point vsurpé c'est honneur, mais l'a tiré de Dieu son pere, se rendant victime à Dieu mesme pour nous, auquel il s'est offert, mesmes deuant sa passion, nous ordonnant de faire le mesme, Iustin Mart. au dial. cont. Tryph. Dieu n'accepte les sacrifices de personne que de ses prestres, lesquels il a commandé de luy estre presentés en l'Eucharistie. Irenee au 4. aduersus hæres. c. 32. Il a ordonné la nouuelle hostie du nouueau Testament; laquelle prinse des Apostres l'Eglise presente à Dieu tous les iours. Alex. 1. en l'epistre ad oēs orthodoxos, En l'oblation qui se fait à Dieu du tēps de la Messe on mesle l'eau avec le vin, &c

S. Martiā, en l'epistre qu'il escrit à ceux de Bordeaux. Le sacrifice qui est présenté sur l'autel n'est pas présenté à vn homme, ou à vn Ange: & est vn sacrifice pur & net, non seulement offert sur vn autel, mais par tout, suyuant le tesmoignage & intention mesmes de celuy duquel nous offrons le corps & le sang pour obtenir la vie eternelle.

S. Ignace (s'il n'est du premier siecle) Il n'est permis, sans l'autorité de l'Euesque, de baptiser, sacrifier, & celebrer les SS. mysteres. Ign. ep. ad Smirn.



§ II. Du troisieme siecle, le nom de la Messe.

Iulius Africanus in vita S Matthæi, Il fut occis par les soldats d'Hirtacus, dit-il, pendant qu'il celebrait la Messe.

S Hippolyte de consummatione sæculi, explique ce que Daniel a dit c. 11. & 12. de la Messe.

La mesme chose.

Ter

Tertullien lib. de velan. virg. Il n'est permis aux femmes, n'y d'enseigner en l'Eglise, ny de baptiser, ny de sacrifier. Et au liure de exhort. castit. L'office du prestre est d'enseigner, de baptiser, & de sacrifier. Le mesme Tertulien au l. de la Penitence, descriuant les austerités des penitents de son aage. Vous les verrez ieusner continuellement, prier, pleurer, gemit, sanglotter iour & nuict, se iecter aux pieds des prestres, s'agenouiller aux pieds des autels. Et au liure de Præscrip. se riant de la façon de faire des heretiques de son temps, Auioird'huy, dit il, cestuy sera Euesque, demain cestuy là. Auioird'huy celuy sera diacre, qui demain ne sera que lecteur. Auioird'huy celuy sera prestre, qui demain ne sera que laic. S. Cyprien liu. 2. epistre 9. aux prestres & diacres, Il deféd qu'on ne face memoire à l'autel de Victor, à cause qu'il auoit en viuant retiré de l'autel les prestres & leuites, & que pour tels apres leur trespas on ne preséte sacrifice. Et en l'epistre 3. du mesme 2. liure, Le prestre imite en consacrant ce que Iesus Christ a faict, & est veritablement lieutenant de nostre Seigneur: & offre alors vn vray, parfaict & accompli sacrifice en l'Eglise fidele à Dieu le Pere, s'efforçant de le faire ainsi que Iesus Christ mesme le fit en son dernier repas.



§ 12. *Au quatr siecle, le nom de la Messe.*

Syluestre premier en l'epilogue du general Cócile de Rome, & le Concile de Caithage,

2.cha.3.defendent aux prestres de recôcilier aucun en Messe publique & solemnelle. Et le Concile 4. de Carthage, où assista S. Augustin, canon 84. que iusques à la Messe des Catechumenes on ne dechasse personne. Au Milleuitain aussi, où assista S. Aug. c. 12. il est dit que les prieres, Messes & oraisons, qui ont esté approuuees du Concile, soyent celebrees de tous.

S. Ambroise lib. 5. ep. 33. à sa sœur Marcelline, dit, que pour appaiser la fureur des barricades dressées par les Arriens cõtre les Catholiques, il se mit à l'autel, & commença la Messe, implorant avec larmes, à l'heure du sacrifice, l'aide & le secours du ciel. Saint Hierosme sur l'onzieme des Prouerbes: Ores que les impies apres la mort soyent hors d'esperance de salut, ceux toutesfois qui meurent chargés de moindres pechés, peuuent estre eslargis de peines, ou par la force des peines qu'ils endurent, ou par prieres & aumosnes; ou par la celebration des Messes. Esquelles paroles appert & le Purgatoire & la Messe.

S. Augustin au serm. 91. de tempore, dit, En la lecture qui vous sera faicte à la Messe, nous entendrons, &c. Et au sermon 137. Apres la predication on dit la Messe des Catechumenes. Les fideles demeureront: & ce qui s'ensuit. Et au sermon 251. Le iour du dimanche, que personne ne perde la Messe, demeurant vaincu de paresse en sa maison. Et apres, Aucuns n'entrent point en l'Eglise: autres y sont sans prier Dieu: autres ne peuuent avec silence attendre la fin de la sainte

de Messe. Et apres, Les plus riches & mieux aisés cōtraignent le prestre de racourcir & despescher tost sa Messe par leur indeuotion, gourmandise ou auarice. Au liure de bono perseuerantiæ, c. 13. il remarque la responce que fait le peuple à la Messe, au *Gratias agimus Domino Deo nostro*. Ce que fait aussi S. Cyprien au sermon de orat. dominica, sur ces paroles, *Præceptis salutaribus moniti*, & ce qui suit.

La chose mesme.

Au premier Concile de Nice' general (receu de Caluin, 4. de ses Inst. c. 17. §. 36.) il est expressement au canon 14. que les diacres n'ont le pouuoir d'offrir sacrifice: mais que c'est la propre charge des prestres. Le Concile d'Arles premier, can. 20. de Carthage 2. can. 8. de Cart. 3. canon 24. celui de Cefaree c. 9. de Laodicee can. 19.

S. Ambroise, sur le ps. 38. Entores que l'on ne le voye pas maintenant, si est ce que Iesus-Christ est offert en terre, quant son corps est offert. Et sur le premier de S. Luc, Quand nous sacrifions, Iesus Christ est present, Iesus Christ est immolé. De mesmes au l. premier des offices. ch. 48. & lib. 4. 5. & 6. de sacramentis, où il expose vne grande partie de la liturgie & de la Messe.

S. Cyrille en l'Epistre 10. ad Nestor. Nous faisons en l'Eglise vn sacrifice non sanglant, representant la mort selon la chair de l'vnique fils de Dieu. Il escriuoit au nom du 3. Concile general tenu à Ephese contre l'heresiarque Nestorius.

Epiphanius en l'her. 79. Il n'est loisible aux femmes de sacrifier. Iesus Christ mesmes ne l'a

permis à sa propre mere : mais à ses Apostres qu'il a institués sacrificateurs.

S. Cyrille cat. mystag. Apres que nous auons parfaict ce sacrifice spirituel & culte non sanglant, nous prions Dieu sur cette hostie propitiatoire, &c. Sainct Athanasé sermon pro defunc. L'oblation de l'hostie non sanglante est propitiatoire.



§ 13. *Au cinq. siecle, le nom de Messe.*

LE concile Agathense ch. 21. & ch. 47. Nous commandons expressement & specialemēt aux laics & seculiers, d'entendre le iour de dimanche la Messe entiere, en façon que personne n'en sorte deuant que la benediction soit donnee par le prestre. Le mesme mot de Messe est dans le Concile Milleuitain ch. 12. dans S. Leon en l'ep. 81. à Dioscore, c. 3. & en l'ep. 88. aux Euesques d'Allemagne & de France, dans Cassian au l. 3. de horis. c. 7. & ch. 8.

La chose mesme.

S. Iean Chrys. en l'hom. 24. sur la premiere aux Cor. Au lieu des victimes & anciēs sacrifices, il commande que nous le sacrifions luy mesmes. Et en l'hom. 17. sur l'ep. ad Hebr. En diuers lieux & plusieurs endroits on offre non plusieurs Iesus Christs, mais vn seul Iesus Christ, n'estant icy & là qu'vn seul corps, & non plusieurs. Et en l'hom. 79 ad pop. Le prestre estant à l'Autel, prie pour le monde, pour les Euesques, pour l'Eglise, & ceux là qui la gouuernent : & en la 72.
pour

pour les fruiçts de la terre: & au 21. sur les Actes, comme aussi au 6. de sacerd. pour les morts: Le mesme en l'hom. 2. sur la 2. à Timoth. La sacree oblation, soit que Pierre ou que Paul, ou autre prestre de quelque merite qu'il puisse estre, la presente, c'est celle mesmes que Iesus Christ fils de Dieu a donné à ses disciples, & que les prestres maintenant consacrent: laquelle n'est rien moindre que l'autre. Pourquoy? d'autant que ce ne sont les hommes qui la sacrifient: mais Iesus Christ, qui parauant l'a consacrée. Et comme les paroles qu'a dit nostre Seigneur, sont celles mesmes que maintenant les prestres proferent, aussi c'est vne mesme oblation du precieux corps & sang de Iesus Christ.

S. Augustin en son manuel, c. 12. Accordez moy, Seigneur, vne vraye contrition de cœur & abondance de larmes, lors principalement que i'assiste, quoy qu'indigne, à vostre Autel pour vous offrir cet admirable & celeste sacrifice digne de toute reuerence & deuotion, lequel vous, mon Dieu & Seigneur & immaculé sacrificateur, auez institué & commandé d'estre offert en memoire de vostre charité, sçauoir est de vostre mort & passion pour nostre salut & pour reparer ce qui est de nostre fragilité quotidienne.

Le mesme S. Aug. expliquant la prophetie d'Esaië 66. au 20. de la Cité de Dieu, c. 21. Nous voyons que ce que Dieu auoit iadis promis par Esaië, qu'il choisiroit quelques vns des gentils conuertis pour estre Sacrificateurs & Leuites, se

fait maintenant, lesquels ne sont appellés à cette charge pour le respect de la chair & du sang, comme on faisoit anciennement selon l'ordre d'Aaron : mais il conuient au nouveau Testament, où le souverain Prestre Iesus Christ selon l'ordre de Melchisedech choisit des Prestres & Leuites, selon que chacun s'en rend capable par la grace de Dieu. Et au 8. de la cité, chap. 37. Qui des fideles a iamais ouy le prestre estant à l'autel dressé sur le corps de quelque S. Martyr, à l'honneur de Dieu & de sa gloire, dire en priant, le vous presente ce sacrifice, Pierre ou Paul ou Cyprien, lors qu'on le presente, és lieux bastis en leur memoire, à Dieu qui les a faicts & hommes & Martyrs, & les a. associés, avec ses Anges en la gloire celeste? Le mesme, au 20. de la cité de Dieu, ch. 25. En l'Eglise s'offre sacrifice continuellement pour expier les pechés iustiques au iour du iugement, & non apres iceluy, d'autant qu'il n'y aura lors aucun à qui les pechés puissent estre remis. Et au liu. premier. conc. Cres. cap. 25. Nous n'auons maintenant autre sacrifice pour nostre salut, que celuy seul de l'Eucharistie.

S. Hierosme sur le chap. i. de l'ep. ad Tit. Si l'Apostre commande aux gens mariés de s'abstenir de temps en temps du mariage, pour plus aisément & deuotement vaquer à l'oraison: que doit faire l'Euesque auquel il appartient iournellement de sacrifier à Dieu pour ses propres pechés, & pour ceux de tout le peuple?

Le mesme S. Hierosme, exposant la predi-
ction d'Esaie ch.19.verf.21.Le seigneur sera cog-
nu de ceux d'Egipte, & en ce iour la, les Epypt-
tiens feront sacrifice & oblation, & voueront
vœus au Seigneur, & les accompliront: & ad-
iouste, L'autel du Seigneur sera au milieu du
pays d'Egipte, enseigne ce qu'a faict aussi Eu-
sebe de Cesaree au premier de demôst. Euang.c.
6.& l.2.ch.35.que cela ne peut estre entêdu que
du sacrifice de l'Eucharistie.Greg.de Naz. autât
orat.in Tul.S.Leo ep.8.& 79.ad Dioscorum, &
au ser.8.de passionne.Innoc.1. ad Exuperiũ. Aug.
lib.8.de Ciuit.c.27. & lib. 10. c. 20. & au l.9. de
ses Conf.c. 12. qu'il presenta à l'autel sacrifice
pour lame de sa mere Monique, comme il en
auoit esté prié.Lifez le ch.11.12.& 13.dudit liure
neuuiẽsme de ses confessions; & au 4.de Trini-
tate ch.14.& en l'enchir. ch. 110. & en l'epistre
19. 24. 80. 120. Le Concile d'Ephese en l'epistre
decretale à Nestorius, celuy d'Ephese en l'epi-
stre 1.ch.5.l'Agatenſe c.14. de Chalcedoine act.
3.en l'epist.contre Dioscore, & plus de cent au-
tres passages qui se pourroyent citer, prins de
ce siecle.



§ 14. *Au sixieme siecle, le nom de Messe.*

LE Concile d'Orleans premier, can.28. Her-
denſe can.4.de Valence can.premier, ordõ-
nent que l'Euãgile se recitera en la Messe, mes-
mes de ceux que lon catechisoit deuant l'os-

frande. Felix quatrieme, en l'epistre ad omnes orthodoxos. Autre ne se doit ingerer à chanter la Sainte Messe, que celuy qui a esté prestre de Dieu, auquel appartient de presenter le sacrifice sur l'autel. S. Benoit là mentionné en sa reigle, ch. 17. Victor Vticense au l. 2. de la persec. des Vand. recite comme Honoricus Roy des Vandales Arrien, en vn edict qu'il fit en faueur des Catholiques, leur disoit ces mots. *Sit vobis liberum in ecclesijs vestris Missas agere vel tractare, & quæ legis vestrae sunt, quemadmodum vultis, facere.* Il vous fera libre deormais de celebrer & chanter vos Messes dedans vos Eglises, & accomplir tout ce qui est de vostre loy & religion. Il est aussi dans le 4. Concile de Toledé, c. 12. & ailleurs.

La chose mesme:

Primasius sur le 10. ch. de l'epistre aux Heb. Cè nostre sacrifice est en cèla different des anciennes victimes, que celles là n'estoient que la figure, le nostre est la verité mesme: celles là n'estoient que d'ombre, cestuy le corps: celles là ne perfectionnoient l'homme, cestuy le rend parfait. Et ne se reitere point à cause d'imperfection, mais à cause que le fils de Dieu a commandé de ce faire. Plusieurs choses miraculeuses en mesme preuue sont in prato spiritali de Sophronius Archeuesque de Ierusalem, dans la biblioteque des Peres, & dans Greg. de Tours, qui vescu en ce siecle, au liure de gloria confessorum, & en celuy de gloria mart. & ailleurs. S. Gregoire le grand, au 4. de ses dialogues, ch. 58. Qui

58. Qui peut douter, dit-il, qu'à l'heure du sacrifice, à la parole du prestre, les cieux ne soyent comme ouuerts, & que les chœurs des Anges n'y accourent.



§ 15. *Au septieme siecle, le nom de Messé.*

Le mesme mot se trouue au 4. Concile de Tolete ch.12. comme il est rapporté au c. des hymnes de consecrat. distinct. 1. & en celluy de Cauallon, au canon Solent plures, en la mesme distinction.

La chose mesme.

Hesychius l.6. sur le Leuit. ch.22. Isidore Hispalense li. de vocatione gentium ad Florentiam foror. c.26. Conc. Altissiodor. can. 8. & 10. Bracarense 3. c.1. Tolet. II. c.14. Tolet. 12. can. 5. Et les peres estans assemblés au Concille de Trulles, faisans expresse ordonnance que l'on mesleroit vn peu d'eau dans le calice, en rendēt cette raison d'autāt que S. Iaques frere, selon la chair, de nostre Seigneur Iesus Christ, & Basile de Cefaree Archeuesque, le nom duquel court toute la terre habitable, nous ont laissé leurs mystiques escripts, où il est ainsi porté, sçauoir de mesler le sacré calice d'eau & vin : & adiousté, Partant si quelqu'un des prestres refuse en cecy, suyuant ce qui a esté prattiqué & laissé à la posterité par les Apostres, qu'il soit demis de sa charge.



§ 16. *Au huitieme siecle, le nom de Messe.*

AV Concile de Reims, ch. 6. il fut ordonné que le Calice qui seruiroit à la Messe seroit du moins d'argent, s'il ne pouuoit estre d'or. Et apres, eu esgard à la poureté de plusieurs prestres, & de plusieurs Eglises, commande qu'il soit d'estain pour le plus bas metal, & non d'airain ny de cuiure, pour raison de la netteté. De plus, que personne n'vse Calice de verre ou de bois, d'autant que la liqueur s'imbibe en l'un, & l'autre est subiect à se rompre: & au Synode Romain, c. 13. & 14. le Pontife Zacharie commande que pas vn des Euesques, Prestres, ou Diacres ne presume d'assister à la celebration de la sainte Messe, la teste couuerte ou appuyee sur vn baston, sous peine d'estre priué de la communion.

La chose mesme.

Epiph. en la dispute qu'il eut avec Gregoire, laquelle se treuve au 7. Synode, act. 6. disoit ces paroles, Vous ne trouuerez iamais que nostre Seigneur, ou les Apostres, ou les Peres, ayent appellé le sacrifice non sanglant sacerdotal, Image, ains le vray corps & le mesme sang.

S. Iean Damascene, l. 4 c. 14. Voicy ceste pure & non sanglante hostie, laquelle nostre Seigneur veut par Malachie luy estre offerte de l'Orient iusques au Ponent, sçauoir est le corps & le sang de Iesus Christ pour l'establissement & fortification de nos ames.



§ 17. *Au neuſuieme ſiecle, le nom de Meſſe.*

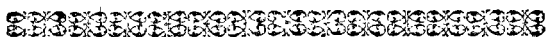
LE Concile Triburente, au canon Miſſarum. & au canon Concedimus. & au canon Vaſa la nomme comme il apert de conf. diſtinctione 1. Nicolas premier, en l'epiſtre ad omnes Epiſcopos, can. Nullus. de conf. d. 32. Que perſonne n'entende la Meſſe du preſtre, lequel tient à veuë d'œil vne concubine. De meſmes Paſchaſius Cordub. la nomme au l. de corpore Domini cap. 20.

La choſe meſme.

Haymo ſur l'ep. aux Heb. ch. 5. Ieſus Chriſt a eſté preſtre non temporel, mais eternal: non en portant ou preſentât des viſtmes royales, mais, comme Melchifedech, preſentant pain & vin; c'eſt à dire ſon corps, ſa chair, & ſon ſang: deſquels il a dit, Ma chair eſt vraiment la viande, & mon ſang eſt vrayemēt le breuuage. Et ce ſont les deux preſents de pain & vin, qu'il a laiſſé à ſon Eglife pour eſtre offerts en memoire de luy. Autant en dit il ſur le dernier cha. de la meſme epiſtre.

Theophilacte ſur le cinquieme de la meſme aux Heb. Que les Iuiſ nous diſent quel autre a eſté le preſtre ſelon l'ordre de Melchifedech, ſi non Ieſus Chriſt, attendu que c'eſt luy ſeul, lequel a conſacré ſous pain & vin le ſacrifice, cōme Melchifedech. Paſchaſius au l. de corp. Domini, c. 18. Pource a il eſté occis, à fin que no^r le
rece

receuions & mājions.& au l. premier de instit.
cleric. c. 31. il dit ,que la chair de l'agneau sans
macule estant immolee,& distribuee a ceux qui
communient.



§ 18. *Au dixieme siecle, le nom de Messe.*

Stephanus Episcopus Eduensis , au liure de
sacramento altaris, ch. 4. ysurpe disertement
& expressement le mot de Messe, & au ch. 15. dit
ces mots, Parquoy nostre foy est:& ainsi le faut
croire en toute verité, que quand le prestre dit
ces paroles, *Cecy est mon corps*, ce n'est plus le pain
terrestre, mais le pain qui est descendu du ciel:
le mediateur de Dieu & des hommes Iesus
Christ. Ce liure se trouue au l. 4. de la bibliote-
que des saincts Peres.

La chose mesme.

Fulbert, Euesque de Chartres, homme de ra-
re sainteté & doctrine, escriuant à Adeodatus,
epistre qui se trouue avec les liures de Paschase,
dit, D'autant que Iesus Christ deuoit monter au
ciel avec le corps qu'il auoit liuré pour nous, de
peur que nous ne fussions frustrés tout à fait de
sa presence il nous a laissé le gage salutaire de
son corps precieux, & ce son sang, non par sym-
bole vain seulement, mais par chef d'œuvre du
S. Esprit son vray corps: lequel tous les iours
nous consacrons par secrette vertu és solemni-
tés sacrees, inuisiblement sous la forme de crea-
ture visible. Et apres, Il ne se faut esbahir, si au
clin

clin d'œil de celuy qui a de rien formé & produit toutes choses, la matiere du pain & du vin surmonte la nature, estant changee en la substance du corps de Iesus Christ, veu que luy mesme dit, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang.*



§ 19. *En l'onzieme siecle.*

Alex. second, comme il apert mesmes dans Gratian, de cons. d. i. can. sufficit. dit, que c'est assez à vn prestre de dire chaque iour vne Messe, veu que bienheureux celuy, qui peut vne fois le iour celebrer la Messe condignement.

Et Greg. 7. en la mesme distinction. c. omnis Christianus, exhorte tous les Chrestiens de presenter à Dieu quelque chose à l'heure du sacrifice de la Messe.

La chose mesme.

S. Anseume, sur l'onzieme ch. de la premiere aux Corinthiens, Vous, prestres, faiçtes, c'est à dire, consacrez mon corps par paroles mystiques proferees sur le pain, en memoire de ma passion & remembrance de mes douleurs. Oecumenius sur le mesme passage declare, comme sur la croix le fils de Dieu n'a esté prestre selon l'ordre de Melchisedech, mais si bien en ce sacrement & sacrifice: & encores pour le iourd'huy en la personne de ses prestres. Et depuis ce siecle on commença à traicter plus amplement de la verité de la Messe, & de l'Eucharistie, à cause de Berengarius, qui sema alors ses erreurs
comme

comme l'on void en Lanfrancus, Anselmus, Guitmundus, Adelmānus, Algerus, Hugo Lingonensis, & autres qui fleurirent en ce siecle.

Es siecles subsequents il n'y a aucune occasion de douter, & nos aduersaires librement le confessent.



§ 20. *Quant au nom, au douzieme.*

HVgo à S. Victore, Richard Victorinus, Magister Sententiarum, & saint Bernard. Quant à la chose, les mesmes, & Petrus Cluniacensis, Euthymius, Zigabenus, & autres.



§ 21. *Au treiziesme, quant au nom.*

Alexandre Alensis, Albertus Magnus. S. Thomas, saint Bonauenture. Et quant à la chose, les mesmes au 4. des Sentences, & en la troisieme partie principalement.



§ 22. *Au quatorziesme, quant à tous deux.*

SCotus, Durandus, Ocamus, & tous les Scholastiques sur le quatriesme des Sentences.



§ 23. *Au quinzieme siecle, du nom & de la chose mesme.*

Saint

Sainct Antonin, Capreolus, Ioannes Maior, le Concile de Constance cōtre l'article cinquiesme de VViclef, & le Concile de Florence au decret de l'vñion: Gerson, Thomas Cāpens, Denys le Chartreux, Gabriel Biel, & autres.



§ 24. *Au seizieme, où nous sommes.*

LE Concile de Trente en la session 22. c. premier, & les deux subseqvents, & au canon premier, excommuniant & anathematisant tous ceux qui ne croient en ce grand & admirable mystere, sacrement, & sacrifice, duquel abondamment ont escrit Cajetain, Sanctesius, Alanus, Demochares, Dominicus à Soto, Ekius, Roffensis, Bellarminus, Turrianus, Gregorius à Valentia, Soarez, Bozius, Baronius, Bordeusius, & autres, les œuures desquels se voyent tous les iours.

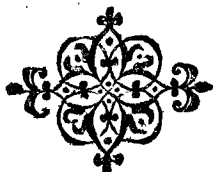
Le Sieur du Pleffis Mornay a imprimé vn liure de fraiche date à l'opposite de ses verités plein d'erreurs, fausses citations, & absurdités enormes, comme ont faict voir à l'œil deux ou trois grands personnages de nostre siecle. C'est se rendre prodigieusement monstrueux, que d'accumuler & faire volume de tant de choses diametralement opposees à la verité: comme au c.6. du premier liu. il dit telle auoir esté la sterilité iusques au quatriesme siecle de l'Eglise Romaine, qu'elle n'a eu en tout ce temps vn seul

P

docteur

docteur de marque qui ait cognu la Messe. Mais ce n'est que broncher & chopper, au pris des cheutes, precipices & abysmes, qui remplissent presque par tout le reste de son œuvre.

Venons aux circonstances du lieu, du temps & des personnes, & de là aux parties tant essentielles que integrantes du mesme saint sacrifice de la Messe. Tirant preuve de tout de l'autorité des saints Peres & Conciles œcumeniques.





LA SAINCTE MESSE,

SES PARTIES ET appartenances.

*Prouuees par la plus nette & pure antiquité,
sur l'autorité irrefragable des saincts
Peres, que les ennemys mesmes
d'icelle reçoient.*

Cinquiesme Discours.

P R E F A C E.



*Visque les heresies ont tousiours
esté si outrecuidees & insolentes,
& si auant possedees de l'esprit
de Sathan leur autheur
& leur pere, que d'attenter à la
personne de Iesus Christ mesme, & se ruer à
bec & griffes toutes forcenees de rage sur sa
diuine & humaine majesté, sans luy laisser
rien d'entier, qu'elles ne se soyent parforcees*

de déchirer & mettre en pieces. Ce n'est pas de merueille si elles se sont iettees cruellement sur son unique & legitime espouse l'Eglise Catholique, pour exercer à l'encôtre d'icelle leur mesme rage & fureur. Nous l'auons par trop veu & experimenté en ce nostre siecle miserable, lie & fondriere de toute impieté & de tout malheur; dont à bien plus forte raison nostre Seigneur se pourroit plaindre, & se monstrier à nous en mesme estat qu'il apparut à ce grand patriarche & martyr S. Pierre Alexandrin, la robe fendue & mise en deux pieces par ce scelerat & execrable Arrius, à l'occasiõ duquel S. Antoine entendit cette voix abominabatur altare meum, apres qu'il eut eu la vision des mulets enragez au dedans de l'Eglise, qui ruoyent à toute force contre le saint autel & sanctuaire de Dieu, aux fins de le destruire, & renuerfer indignement les mysteres diuins de la sainte Eucharistie. Ce qui se verifia tost apres, suiuant les lamentables discours qu'en fait, outre les historiens Ecclesiastiques, Sainct Athanase in epist. ad Orthodoxos, & S. Gregoire de Nazianze, oratione ad Arrianos ac de se ipso, & ailleurs. Qu'estce que nostre siecle n'a ressentý d'aussi cruel & furieux, que du temps des Arriens? Vrayement nous pouuons bien

Surius
tom. 6.

S. Atha.
en la vie
de S. Ant.

*bien faire les mesmes complaints que faisoient les saincts Peres contre les Arriens & Donatistes, les Gots, Huns & Vandales, & particulierement S. Hierosme in epitaphio Nepotiani ad Heliodorum, accommodans quelques paroles à nostre temps, Quadraginta & eo amplius anni sunt quod Romanus (id est Christianus) sanguis funditur, Galliã, Angliã, Germaniã, &c. Lutherus, Zuinglius, Calvinus, &c. vastant, trahunt, rapiunt. Quot matronæ, quot virgines Dei, & ingenua nobiliaq; corpora his belluis fue-
re ludibrio? capti Episcopi, interfecti præbyteri & diuersorum officia clericorum, subuersæ Ecclesiæ, ad altaria Christi stabulati equi, martyrum effossæ reliquæ, vbique luctus, vbique gemitus & plurima mortis imago. En combié de lieux les saincts autels ont esté profanez, les Eglises ruinees, le precieux corps du fils de Dieu rué par terre, foulé aux pieds, ietté aux bestes & tresignominieusement traité, avec horreur du ciel & de la terre? Partant il ne se faut estonner si les heretiques ont tousiours esté si audacieux & temeraires que de blasphemer & de langue & de plume contre le souuerain mystere du fils de Dieu, & souiller de leurs baues, noircir de*

leurs impostures, & infamer par leurs mēsonges le tresprecieux gage d'union & d'amour qui est par ce tāt admirable sacremēt, in quo habicat omnis plenitudo diuinitatis corporaliter, entre Iesus Christ & l'Eglise son espouse. Mais venons à nos preuues & tesmoignages des saincts Peres pour l'antiquité de la Messe. Et puis que tout ce qui concerne l'honneur & seruice de Dieu se rapporte principalement à ce tresauguste & treseffroyable mystere des mysteres comme à sa premiere fin, traittons en premier lieu de ses appartenances & principales cerimonies qui se rencōtrent ou d'ordinaire ou bien souuent en la celebration de la sainte Messe, laquelle sera tousiours-honoree & reueree, & Iesus Christ en icelle adoré, vray Dieu & vray homme, iusques à la fin du monde, quoy que Sathan & ses supposts puissent faire ou dire contre.



§ 1. Qu'il faut vn lieu propre pour celebrer la Messe & faire le seruice diuin, député à ces fins, autre que les particuliers Oratoires.

LA maiesté de Dieu se peut prier & adorer par tout, attendu qu'il est en tout lieu, par essence,

essence, presence, & puissance, qui est l'une des causes pourquoy l'Apostre veut que *in omni loco leuemus puras manus*. 1. Tim. 2. Ainsi Iob tout couuert d'ulceres l'a inuoqué sur le fumier, Ezechie malade en son liét, Ieremie emprisonné dans la boüe, Manasses en captiuité chargé de ceps & de chaines, Daniel en la fosse aux lions, ses trois compagnons au milieu de la fournaise ardente, Ionas au ventre de la balaine, & le larron en la croix. *Non enim locus sed propositi initium requiritur* dict S. Basile, *in exhortatione ad bapt. & pœnitentiã*, qui est l'homelie 13. Ce neantmoins la mesme diuine maiesté requiert & ordonne, qu'il y ait certains lieux destinés tant seulement & consacrés à son diuin seruice, tant pour l'inuoquer, prier, & louer, que spécialement pour luy offrir sacrifice, qui est le culte & seruice deu purement à Dieu seul. C'est ce que traite le mesme saint Basile en l'homelie 2. de bapt. ch. 8. & in reg. breuior. interrog. 310. monstrent que le bon œuure pour estre auoué tel, se doit faire en son lieu, avec toutes les circonstances & conditions requises: ce qu'il remarque encore plus particulierement du sacrifice de la Messe. *Quædam extra Hierusalem facta periculum attulerunt, quedam in ipsa Hierusalem, & magis templo & aræ quàm alijs locis deputata erant*, Et peu apres, *Nobis quoque periculum est malè obiti mandati, si loci rationem neglexerimus, maximè si sacerdotij mysteria in locis profanis celebrauerimus &c.* Par ce laissant à part le temple de Melchisedech en la loy de nature, duquel parle Ioseph. l. 6. de bello Iud.

cap.vlt. & le tabernacle de Moyse avec le temple de Salomon. En la loy escriite nous ne trouuons rien dequoy il soit plus souuent parlé en toute l'antiquité, dès le temps des Apostres, que des Oratoires, & Eglises basties par tout le monde. Vous en verrez quelques tesmoignages icy marqués.

Philon au liu. de Vita contempl. parlant des Chrestiens de l'Egypte ainsi que dit Eusebe liu. 2. de son hist. eccl. ch. 16. En chaque quartier il y a vne maison sacree qu'ils appellent *semmenon*, lieu venerable ou monastere, auquel à part ils celebrēt les mysteres d'une vie tres-honorable, *ὡ ἐκάστη δὲ ἐστὶν οἶκημα ἱερὸν ὃ καλεῖται σεμνείον καὶ μοναστήριον ἐν ᾧ μονάζουσι τὰ τῷ σεμνῷ βίῳ μυστήρια τέλονται.*

Le mesme Eusebe li. 7. ch. 24. escrit que l'Empereur Aurelian adiugea l'Eglise aux Catholiques pour y prier Dieu contre Paulus Samosatenus. Et au li. 8. ch. 1. & ailleurs il asseure, que les Chrestiens rebastirent les Eglises avec plus d'estendue & de magnificence que n'auoient les anciennes.

Le Concile d'Agde qui est Concile Agathése enuiron l'an 418. c. 2. dit, Doncques icy, c'est à dire en cette vie presente, il faut que nous cognoissions la volonté de Dieu touchant le lieu du sacrifice, pource qu'il n'est permis de sacrifier ny celebrer les Messes en autres lieux sinon en ceux que le propre Euesque aura choisi. Les Apostres ont receu cecy du Seigneur & tous l'ont delaisé & enseigné depuis iusques a nous.

En

En preuue du mesme est le Concile 5. de Carthage can. 6. celui d'Agde aussi can. 14. Eusebe liu. 4. de Vita Constant. Athanase, in Apolog. *ad Constantium*, S. Basile sur le psal. 114. Greg. de Nisse au l. de bapt. S. Amb. l. r. ep. 5. *ad felicē*, Gaudentius au traicté de la dedicace, S. Aug. serm. 251. & autres suiuaus de tempore, Gelasius in epist. 1. Felix 4. en l'epist. decretale de Eccl. & altar. consecratione. Sainct Hierosme en l'epist. ad Exuperium, escrit que Iulien l'Apostat ruina les Eglises & les conuertit en temples. Au contraire les Roys & Princes Chrestiens, nommément depuis Constantin ont edifié & doté vn grand nombre d'Eglises & d'oratoires. Dequoy traicte l'Archidiacre c. siquis 1. q. 3. & les histoires en sont toutes remplies.

Et est chose remarquable que le grand Constantin auoit fait dresser vne Eglise portatiue, qui se remuoit de lieu en autre comme l'ancien tabernacle-, pour n'auoir faute de lieu sacré quand il seroit en guerre, ny toute son armee, laquelle auoit aussi en chaéque quartier ses prestres & officiers de l'Eglise. Sozomene en fait foy liu. 1. ch. 8. & les autres historiens.

Mais que dira le Ministre, quand il verra que des Eglises ont esté basties à l'honneur de sainct Pierre & sainct Iean, voire de leur viuant, qu'il voye Petrus Canisius de Sancta Maria deipara Virgine liu. 5. cha. 23. ou il en trouuera vn bon nombre avec bonnes & suffisantes preuues.

D'où il appert que ceux ou qui demolissent les Eglises, imitateurs des Arriens, des Albi-

geois & autres, ou qui n'en veulent point, ressemblent Xerxes, lequel brula les temples d'Asie, de crainte, disoit il se gaufsât en Athee, que les Dieux qui sont libres & en la face desquels tout doit estre mis à descouuert, ne fussent captiués entre quatre murailles: ne s'apperceuant pas que Dieu doit estre ἀβυσσος, ἀπέραντος, ἀπεγλυπαντος, sans terme, sans fin, & sans limitation. Comme d'autre part ceux qui se deportent indignement és lieux sacrés, ne considerēt point que l'Eglise, *non est taberna aut constringa sed locus Angelorum, locus Archangelorum, regia Dei, cælum ipsum &c.* Suiuant le beau discours qu'en faiēt sainct Iean Chrysostome hom. 36. sur la 1. aux Cor. & hom. 15. sur l'epistre aux Hebreux.



§ 2. De la Consécration & dedicace des Eglises.

LEs Eglises basties se doiuent dedier & consacrer à Dieu pour les discerner de tous autres palais & profanes edifices, & les rendre capables de la celebration du diuin mystere, à l'exemple de Salomon au 2. des Paralip. & 3. des Roys. En voicy quelques preuues entre vne infinité d'autres.

Sainct Clement epist. 3. *ad Iacobum fratrem Domini*, deffend de celebrer la Messe & de sacrifier en aucun lieu qui ne soit consacré, assurant, que

que les Apostres l'ont appris de nostre Seigneur & nous l'ont enseigné.

Eusebe li. 10. ch. 23. & 4. de son hist. Eccl. parlant des Eglises basties & consacrées tant par Constantin que par tous les Chrestiens apres la mort du tyran Maximin, dit, qu'il y auoit par toutes les villes vn beau spectacle, les festes des dedicaces, les consecrations des oratoires nouvellement bastis, les sacrifices des Prestres. *dedicationum festiuitates, templorum nuper adificatorum consecrationes, frequentes Episcoporum in vnum conuentus, peregrinorum longè ab exteris regionibus accedentium concursus* &c. *Εγκαινίων ἑορταὶ προσδουχίων ἀφιέρωσεις, ἱερογυλαῖε τῶν ἱερωμένων*: Ce que Rodolphe sur les declamations de Senèque Romarque, à l'imitation de ce que fit Aaró apres la structure de l'arche laquelle il vouloit consacrer & en faire la dedicace au Seigneur par onctiũ de toutes les parties, avec l'õguent de bonne odeur cõposé de myrrhe trie, yreos, cinamome & calamente, ce que conste par Ioseph. li. 3. des antiq. ch. 9.

Iustinien en la nouuelle 67. cha. 1. Nous defendons (dit il) qu'aucun entreprenne de bastir Eglises, Monasteres, ou Oratoires, auant que nostre bien aymé l'Euesque de la cité ait planté la croix au lieu choisi, fait les prieres, & dit les litanies en procession.

Leon en propres termes parle de la dedicace en la nouuelle 15. & en la 131. Iustinien escrit que quand en mesme ville se treuuent deux Eglises de semblable dedicace, la plus pauvre doit estre preferee.

Sainct

Sainct Augustin traite de ce subiect au sermon 252. *de tempore*, le Concile de Carthage 5. ch.6. & celuy de Bonne, chap.46. qui est Conc. Hipponense auquel sainct Augustin dit auoir assisté liu.1. des retract. ch.17. Le Cōcile d'Agde ch.14. celuy de Bracara 2. can.6. S. Athanase en l'apologie, *ad Constantinum*, sainct Basile sur le pseau 114. Gregoire de Nazianze, *in oratione ad nouam dominicam*. S. Chrysostome au sermon de la dedicace tom.3. Sozomene liure 4. cha.13. S. Ambroise liu.1. ep.5. & en celle qu'il escriit à sa sœur, Gaudentius au traicté de la dedicace. S. Augustin en trois autres sermons de tempore, sçauoir est au 251. 253. & 254. Gelasius Pape en l'ep.1. ch.6. Felix 4. en l'ep. decretale, Prosper en la 3. partie ch.38. S. Gregoire au 3. liure de ses dialogues ch.30. S. Bernard en a fait six sermons Rupert sur le ch. 28. de la Geneze, Hugues de sainct Victor liu.2. de sacram. p.5. cap.2. & 3. Isidore liu.1. des offices ch.35.

Ceux qui blasonnent contre ces dedicaces, qu'ils lisent ce que Iustinien ordonne aux gouuerneurs d'Afrique, *de officio præsfecti prætorio Afr.* touchant ceux qui font les corps de garde & les escueries à cheuaux dans l'Eglise, & ce que le mesme ordonne en la Nouuelle 132. c.14. contre les edifices releués par les heretiques, le bastiment desquels il veut estre approprié aux Eglises du lieu.

Des



§ 3. Des Autels.

ENtre les parties des Eglises la plus sainte est l'Autel sur lequel, & nullemét ailleurs, se celebre le diuin sacrifice: ce que declare mesme l'etymologie du nom Grec & Hebrieu *מִזְבֵּחַ mizbeah ἱεραγέλειον*.

S. Denys Areop. ch. 3. de la Hierar. eccles. Iamais le prestre, dict il, ne fera les mysteres de la sainte communion, que premierement il n'ait mis sur le diuin autel le pain & vin qui sont symboles de la communion.

Tertullien au liu. de pœnit. dit que le propre du penitent est se mettre à genoux aux pieds des Prestres, s'agenouiller deuant les autels, *Presbyteris aduolui, & aris Dei adgeniculari*.

S. Ambr. l. 5. chap. 33. Les soldats se ruans sur les autels les baisoyent, montrans qu'ils ne vouloyent qu'amour & paix. Le Concile de Laodice can. 19. Qu'il n'y ait que les prestres & les clerics qui entrent à l'autel pour y communier. Theodoret liu. 3. chap. 11. Constantin le Grand en Hierusalem fit orner l'autel de tapis imperiaux. Socrate liu. 1. ch. 30. Les autels à Antioche regardent l'Occident. Le mesme dict au chap. 21. qu'un Capitaine de Iulien l'Apostat ayant vriné contre le saint autel, mourut incontinent: sacrilege ordinaire à nos heretiques.

Occumenius sur le 3. de l'epist. aux Hebrieux
le corps

le corps de IesusChrist a esté fiché en croix hors la ville, le sang est r'apporté par nostre Archipreste sur nostre autel, τὸ το οὖν τὸ αἷμα διὰ τῆ παρ' ἡμῶν ἀρχιερέως ἐσφέρεται εἰς τὸ παρ' ἡμῶν θυσιάζειον.

S. August. liu. 2. de la cité de Dieu chap. 27. le peuple Chrestien (dict-il) celebre d'une deuote solennité les memoires des Martyrs, à fin de se exciter à les imiter, & à fin qu'ils puissent estre participans & conioincts aux merites d'iceux, & qu'ils soyent aidez de leurs prieres & oraisons, en sorte toutesfois qu'à nul des Martyrs, mais au Dieu d'iceux, nous dressons des autels en memoire des Martyrs: car qui est le prelat qui assistant à l'autel és lieux des corps saincts ait quelque fois dit, Pierre, ou Paul, ou Cyprien ie t'offre sacrifice? mais ce qui est offert est à Dieu qui a couronné les Martyrs.

Voyez le canon 3. des Apostres, S. Irenee liu. 4. chap. 20. S. Athanase en la vie de S. Antoine, Optatus Mileuitain liu. 6. contre Parmenien, saint Hierosme en l'epitaphe de Nepotian, le mesme saint Aug. en l'epist. 50. saint Ciprien l. 1. epist. 9. Eusebe l. 1. demonstrationis euāg. c. 6. saint Ambr. liu. 5. epist. 33. Gregoire de Nazianze en l'oraison contre Gorgon, Greg. de Nisse au liure du baptesme, saint Chrysostome oratione 53. ad populum, & en la 20. sur la dernière aux Corinth. saint Hierome au liu. contra Vigilantium.

Outre ces autorités avec plusieurs autres discours & histoires Ecclesiastiques qui se treuvent

uent es saincts Peres, on peut voir ce que Belarmin raconte au liu. 4. *de verbo Dei non scripto* ch. 12. de la confusion d'un Ministre en Flandre, à la persuasion duquel le peuple d'un certain lieu estimant que c'estoit vne nouvelle inuention depuis cent ans, & pource destruisant les autels trouua au dedans des lettres fort anciennes qui monstroient leur antiquité.

A ce propos ie diray que l'ã 1598. Monsieur du Puy ayãt fait remuer en l'Eglise de nostre Dame le petit Autel qui est au costé droict du grand, fut trouué vn billet à demy pourry, auquel toutesfois se lisoit la cõsecration dudit autel estre, si bien me souuient, de l'an quatre cens & quatorze ou enuiron, ce n'est point fable, ledit Prelat, avec son clergé, toute la ville & tous les gens d'honneur qui passent par le Puy en sont tesmoins oculaires,



§ 4. *Qu'il faut mettre des Reliques aux Autels.*

TOut ainsi que S. Iean en l'Apocalypse 6. dict qu'il a veu les ames des saincts martyrs sous l'autel de Dieu, aussi l'Eglise honore leurs corps & leurs cédres, les posant aux lieux les plus sacrez, plus saincts & honorez de la terre, qui sont les Autels. Car l'autel represente l'humanité sacree de Iesus Christ. Cette remarque est de S. Augustin serm. 11. de sanctis, donnant la raison, *Quia super altare corpus Domini offertur*

offertur. & là meſme il dit que *Altare forma eſt corporis Chriſti*, apres S. Ambroïſe liu. 4. de ſacram. chap. 12. & liu. 5. chap. 2.

Iulle Pape qui viuoit l'an 332. en ſes decretſ dit, Si quelque Temple ou Eglife des Sainctſ a eſté renouuſſee depuis les fondements, ſans qu'on ait remué l'autel, ſans aucun doute, ſi la ſolennité des Meſſes y eſt celebree, la conſecration ſera accomplie de toute ſanctification, mais ſi on a oſté les ſanctuaires, c'eſt à dire les reliques ou autels qui y eſtoient, que de reſchef ils ſoyent conſacrez avec la celebration & ſolennité de la Meſſe.

De cette matiere parlent S. Ambr. en l' exhortation aux Vierges & en l'epiſt. qu'il eſcrit à ſa ſeur, S. Hieroſme au liu. contre Vigilance, Sozomene l. 5. c. 8. le Cōcile de Carthage 5. can. 14. Gaudētius au traicté de la dedicace de l'Eglife.

Joſeph 1. Et de faiet, ſi les douze pierres precieufes
3. ch. 9. grauees des noms des 12. Patriarches, qui conpoſoient le Pectoral du grand Preſtre rendoient double lueur & aiſeuroient le peuple de l' aſſiſtance de Dieu en leurs entrepriſes, ſi l' ombre de
Aet. 5. 7. ſainet Pierre guerilloit les malades, ſi les cou
5. urechefs & deuantiers de ſainet Paul faiſoient
Aet. 19. merueille; ſi les os d' Eliſee reſuſcitoient les
v. 12. morts, qui d' outera de l' aſſiſtance de Dieu particuliere là ou repoſeront les ſacrees depouilles de ſes bien aymez ſeruiteurs?

Ceux qui encore reſuſeront de leur rendre l'honneur qui leur eſt deu pourront lire la l. *Nemo*, C. de Sacroſanct. Eccleſ. ou Theodoze

doze deffend qu'aucun soit si osé d'achepter les reliques des Martyrs; & l'Empereur Leon en la l. decernimus C. de epif. & cler. & en la l. neque C. de operib. public. où il enioinct aux religieux & à tous autres de ne presenter les reliques des saincts Martyrs aux maisons particulieres ou lieux publics, disant qu'elles sont plus honorablement aux Eglises, selon la permission de l'Euesque.

Sainct Hierosme epist. 17. qu'il escrit au nom de Paula & Eustochium ad Marcellam tesmoigne en quel honneur de son temps estoient les reliques des martyrs. *Et martyrum vbique sepulchra veneramur & sanctā fauillam oculis apponētes, si liceat, etiam ore contingimus: & monumentum in quo dominus conditus est quidam existimant negligendum?* Nous honorons par tout les sepulchres des martyrs, & s'il nous est permis nous baisons leurs cendres & ossements ou les touchons des yeux.

Sainct Gregoire de Nazianze orat. 1. cont. Iulianum, & en l'oraison de saint Cyprien martyr, comme en ses Iambiques au 18. declare quel honneur se rend voire aux cendres & à la plus petite partie du corps des martyrs. Voyés le beau discours de Theodoret liure 8. *Græc. affect. Martyrum templa conspicua cernuntur magnitudine præstantia, &c.*

Q

§ 6. Qu'il



§ 5. *Qu'il faut colloquer les Images de Iesus Christ, de sa bienheureuse mere & des saincts, principalement ez Eglises.*

NOs Eglises estans dédiées à Dieu au nom des bienheureux saincts, à bon droit sont aussi parees & richement ornees des leurs effigies & images, non moins que les Cherubins rendoient plus illustre & venerable tant l'Arche d'alliance, que le temple de Salomon, les raisons de cette tradition Apostolique sont deduictes fort au long par diuers grands personages de nostre siecle, nous en tirerons quelques vnes des saincts Peres.

S. Augustin en l'ep. 49. On met les images dans les Eglises releuees en bosse aux fins que les ames de ceux qui prient, par la similitude exterieure, & le rapport d'icelles aux parties de nostre corps, soient rendues plus attentives, comme si elles voioient les saincts mesmes viure & respirer en icelles. Et sur le ps. 113. *Hoc enim facit & extorquet quodammodo illa figura membrorum vt animus in corpore viuens magis arbitretur sentire corpus quod suo simillimum videt*, & là mesme il met difference entre les vases de l'Eglise & telles images, d'autant que ceux là faute de similitude exterieure à nostre corps, n'ont point tant de force & de secrette energie pour nous esleuer

esleuer en deuotion : & peu apres il preuue que les Eglises ont esté erigees , *pro imaginibus uiuis & iconicis.*

Tertullien au liure de pudicitia par deux diuerfes fois tesmoigne que sur les calices sacrez Iesus Christ estoit depeinct & graué en forme de pasteur portant la brebis qui s'estoit esgaree, sur ses espaules. Sozome liu. 5. ch. 20. & Niceph. liu. 10. ch. 30. escriuent que du temps de Iulien l'Apostat l'image & statue de Iesus Christ en la ville de Paneade fut transferee par les Chrestiens dans l'Eglise. Et Eusebe liure. 3. & 4. de la vie de Constantin raconte combien grande multitude d'images d'or & d'argent furent par ce grand Empereur consacrees à Dieu.

Gregoire de Nazianze en l'epist. 49. ad Olympium se plaint de ce que la ville de Diocesaree estoit pour estre ruinee, *Neque enim, dit-il, si statue deficiantur hoc me exerceat, etiam si alioquin acerbum : verum si vrbs antiqua &c.* C'estoit pour autant qu'il l'auoit ornee & embellie d'images, desquelles il se monstre ne faire tant de cas à comparaison des ames viues images de Dieu & des habitans de ladite ville qui estoient pour perir, quoy que d'ailleurs il honoroit fort les images non seulement des hommes mais encore des Anges, lesquels, dit il, en l'oraison de laudibus Heronis, *Corporea forma pinguntur cum vestitus caudore & fulgore, ad designandam naturalem ipsorum puritatem.*

Damase en la vie de saint Syluestre escrit que Constantin fit mettre au lieu ou il auoit

esté baptisé vn agneau d'or massif, & des deux costez en argent les images de nostre Seigneur & de S.Iean Baptiste.

La 7.synode action 6, raconte comme les disciples de saint Epiphane dresserent l'image de leur maistre & l'introduisirent dans l'Eglise qu'ils auoient dressé à son nom. Saint Basile en l'oraison qu'il fait à l'honneur de S.Barlaam sur la fin, S. Gregoire de Nisse en l'oraison in Theodoru au comencement, en la Messe de S.Chrysost. traduite en latin par Erasme Euodius li. 2. des miracles de saint Estienne. Prudentius en l'hyme de S. Cassian, Paulinus epist. 12. ad Seuerum, Nycephore liu. 14. ch. 2. S. Augustin liu. 1. de consens. Euang. cap. 10. Adrian 1. pour les images à la fin du 7. synode. Le 8. synode au can.

Exod. 25

3. Reg. 8.

Ioseph. li.

4. cha. 8.

3. Le Concile Romain sous Greg. 3. Et il conste que dans le tabernacle & dans le temple de Salomon il y auoit des images.



§ 6. Du signe de la croix, releué aux Eglises.

LE principal ornement de l'autel est la croix, en vertu de laquelle il est sanctifié. La croix aussi, ou bien le crucifix, se pose au plus eminent lieu de l'Eglise pour seruir de premier obiet à tous ceux qui y entrent, à fin de les inuiter tant à la penitence qu'à l'esperance de pardon & remission de leurs pechez par le merite de la mort

mort & passion du fils de Dieu : car à ces fins entre autres principales, nous venons à l'Eglise. C'est ce que representoit le serpent d'airain dressé au desert, comme nous representons par cette coustume & tradition Iesus Christ haute esleué en croix ; qui disoit de foy mesme à Nicodeme, *Sicut exaltauit Moyses serpentem, &c.* Et Io. 3. pource de l'excés de cet amour enuers nous S. Ignace tout rauy s'escrioit, ὁ ἐμὸς ἔρως ἐς αὐτῶν, *In carm. de cru.* comme le recite S. Denis liu. de diu. nom. ch. 4.

Lactance introduict le crucifix parlât à ceux qui entrent en l'Eglise, en ces termes,

*Quisquis ades mediūq; subis ad limina templi
Siste parū, me conde animo, me in pectore serua.
Ille ego, &c.* Et peu apres.

Flecte genulignumq; crucis venerabile adora.

Sedulius.

*Néue quis ignoret speciem crucis esse colendam
Qua Dominum portauit ouans. &c.*

*In carm.
Pasc.*

L'estendart de Constantin appellé *Labaron*, & qui luy seruoit cōme d'oriflambe, auoit le signe de la croix : voire déslors que les Empeurs idolatres les deuanciers en vsoyent, comme le remarquent Tertullien in apolog. ch. 16. & saint Iustin en l'apologie 2. & Minutius in Octauio.

Socrate liu. 6. ch. 8. & Sozomene liu. 8. ch. 8. tesmoignent que saint Iean Chrysostome faisoit porter és processions les croix d'argent au milieu de deux flambeaux. Et le mesme S. Iean Chrysostome au liure *Quòd Christus sit Deus*, escrit que de son temps non seulement aux Egli-

ses on les releuoit, mais par tout au milieu des places, dans les maisons, dans les chambres, sur les vases, aux champs, dans lesbois, &c.

S. Cyrille au liu.6. contre Iulien, respond aux infideles qui reprenoyeut les Chrestiens de ce qu'ils adoroient le bois de la croix: ce que faict aussi Iustin avec Tertullien és lieux que dessus: & Origene liu.6. sur l'ep. aux Romains, rendant raison de cette deuotion, dict qu'il n'y a genre de tentation qui ne se surmonte en considerant le signe de la croix. *Si fixis oculis in eam intueamur continuè totus ille carnis ac peccati fugatur exercitus.*

S. Augustin au serm. 130. de tempore, dit que le iour du iugement la croix du fils de Dieu sera portee par les Anges, resplédisante plus que le soleil: & le tire suiuant ce qui est escrit en saint Matth. 24. *Tunc apparebit signum filij hominis in celo.* Passage qu'Origene, S. Iean Chrysost. saint Hiero. saint Hilaire, Theophilacte, Euthymius, & le Venerab. Bede sur ledit lieu de S. Matth. & saint Cyrille en la catech. 15. ont expliqué du signe de la croix permanente & visible. Et la Sibylle liu. 16.

*O lignum felix in quo Deus ipse pependit,
Nec te terra capit, sed cœli tecta videbis,
Cum renouata Dei facies ignita micabit.*

Iustinien en la nouuelle 67. ch. 1. & en la 131. ne pouuoit souffrir qu'aucune Eglise fut sacree auant que l'Euesque eut prié & planté la croix au lieu qui estoit pour cela dédié.

Theodose, C. *Nemini liceat signum salutis.* Nous deffen

deffendons (dict il) qu'aucun ne graue, depeigne, ou taille le nom du Sauueur Iesus Christ, en pierre, marbre, ou terre sur laquelle le pied de l'homme puisse passer, mais qu'il soit releué & mis en lieu honorable. Et les premiers Chrestiens non seulement se fortifioyent du signe de la croix sur le front, mais aussi ils s'en aidoyent pour asseurer leurs pactions au lieu des cachets du iourd'huy, ainsi qu'il appert en la Nouvelle 71. de Leon. Les testateurs de mesmes pour ratifier leurs dernieres volontez l. Scimus §. 2. C. de iure deliberandi : & Iustinien en la Nouvelle 90. Les estendarts & les boucliers en estoient parfemez, les hallecrets & cuirasses enrichies, la pourpre des Rois marquee, & leurs anneaux & pierres precieuses en portoyent le burin. Brief *à locis suppliciorum transiuit ad frontes Imperatorum*, dict saint Augustin sur le Psal. 36. conc 2.



§ 7. *Des vases sacrez qui seruent à l'Autel,
& pour l'usage des Sacremens.*

C'Est merueille du soing que Dieu monstra fort special de tous les vases & instrumets du Tabernacle, voire iusques aux mouchettes: car il vouloit que sa maison fut meublee conuenablement à la grandeur de sa diuine Majesté ainsi qu'il l'auoit designé & commandé de bastir. Tout y est mystereux, tout y est saint & sa-

cré, comme tout ce qui sert au Roy est tresnoble & royal. L'usage d'iceux a esté de tout tēps en l'Eglise tant pour ornement que pour necessité au ministration des diuins sacrements. Oyons comme les saincts Peres en parlent.

S. Aug. sur le Ps. 113. Nous auons (dict-il) plusieurs vases & instruments d'or & d'argent pour l'administration des sacrements, lesquels sont saincts & sacrez, ne fut que pour leur usages & à raison de ce en quoy ils ont esté employez. Damasus en la vie de saint Urbain Pape qui vescu enuiron l'an 230. & Prudentius en l'hymne de saint Laurent, qui fut martyrisé enuiron l'an 260. apres nostre Seigneur, font mention de l'or & de l'argent battu en vaisselle sacree, *Libent vt auro Antistites.*

Du temps de Syluestre qui fut enuiron l'an 300. le nombre en fut tresgrand en calices, patenes, chandelliers, encensoirs, &c. comme tesmoignent mesmes Damasus, saint Athanase en l'Apologie 2. s'excuse & se deffend sur la calomnie des Arriens touchant les vases sacrez. Et saint Greg. de Nazianze en l'oraison de seipso, compare les Arriens à Nabuzardan qui enleua, & à Baltazar qui profana les vases du temple de Hierusalem, d'autant qu'ils auoyent pillé les vases de l'Eglise.

Optatus Milienitain liu. 6. cōtre Parmenien, se plaint des Donatistes qui auoyent faict fondre, vendre, & battre en monnoye les vases les plus precieux de l'Eglise, & nommément ceux où auoit reposé le sang de Iesus Christ.

Christ. Et saint Iean Chrysostome en l'hom. 4. sur S. Matth. & au liu. de sancto Babyla, raconte la vengeance & iustice Diuine qui apparut sur Iulien oncle de l'Apostat, & sur vn certain tresorier, qui auoient osé mettre la main sur l'argenterie de l'Eglise.

Leon en la Nouuelle 86. Comme (dict-il) le commun populaire ne peut sans offense attoucher les vases qui contiennent la memoire de l'incontaminee & sacree adoration, les prestres qui se mescognoissent & oublient leur deuoir, sont sans excuse. Il n'y a rien si ordinaire en la loy que la representation des peines aux furieux qui osent mettre la main sur le prestre, rien plus frequent que les menaces contre ceux qui profanent les vases sacrez. Et Iustinié l. *Sanctimus C. de sacros. Eccles.* Nous deffendons l'alienation des tressacrez & secrets vaisseaux & des vestemens necessaires à la religion, sinon qu'il soit question de sustenter les pauures & racheter les captifs, car l'ame de l'homme est beaucoup plus excellente.

Le canon 72. des Apostres, Nous deffendons d'employer aux vsages mondains & profanes, les vases d'or & d'argent, les courtines, napes & linges vne fois sanctifiez. Et saint Hierosme *ad Rust. monachum*, epist. 61. l'Euesque Exuperius est plus recommandé d'auoir vendu les vaisseaux d'or & d'argent pour secourir les pauures, q̄ blasmé de les auoir soufferts dans son Eglise?

Allarie (comme rapporte Cassiodore liu. 21. epist. 20. pilla Rome, & aduertty, que ses soldats

s'estoient licenciés iusques aux temples , com-
 manda la restitution des calices & vaisseaux sa-
 crés, par la main mesme qui auoit fait le larcin,
 à fin que l'effrenee volonté du pillage fust cor-
 rigee par vne liberale recognoissance du mes-
 fait: mais Theodahas se monstra plus liberal,
 qui presta beaucoup d'argent au sainct Pere
 Agapite sous le gage sacré , & le rendit à l'E-
 glise sans esperance de recouurer ses deniers.



§ 8. Des cierges, & luminaires.

Comme Dieu aparut dans le buisson en for-
 me de feu ardent à Moyse, & nous est re-
 présenté és escritures sainctes par figure de lu-
 miere & de flamme esclairante , aussi a il voulu
 en l'une & l'autre loy estre honoré és Eglises.
 signamment au temps du diuin sacrifice de
 cierges & de lampes ardantes. Car outre la di-
 uinité , elles nous remettent en memoire la
 clarté de l'Euangile & beauté de la grace qui
 nous à esté abandamment communiquee par
 nostre Sauueur Iesus Christ conformement à la
 prophetie d'Isaie 9. *populus qui ambulabat in tene-
 bris, &c.*

Au canon 3. des Apostres est ordonné qu'il
 ne soit permis d'apporter à l'autel autre chose
 que de l'huile pour les lampes & de l'encens à
 la Messe. Sainct Athanase en l'epist. ad Ortho-
 doxos in Perfid. l'an de nostre Seigneur 323. se
 plaint dequoy les Arriens mettoient contre les
 paroïs

parois les chandeliers des Eglises Catholiques & là sacrifioient à certaines idoles.

S. Augustin au sermon 17. in dedic. Eccl. *quando candelabra dedicantur*, Cette leçon est à propos (dit-il) veu que nous dedions des chandeliers. Au canon 71. des Apostres, celuy est excommunié qui desrobe l'huyle ou la cire de l'Eglise. Et S. Chrysostome en l'hom. 60. au peuple d'Antioche, Tu appens des chaines d'argét aux lampes de l'Eglise. Et saint August. au sermon 215. de tempore, Ceux (dict-il) qui ont le moyen presentent des cierges. Le mesme saint Chrysostome en l'hom. *de occurſu Domini & Simeonis*, exhorte le peuple de donner des cierges à l'Eglise. S. Paulin en l'hymne 3. de S. Felice touche ce mesme subiect.

*Ast alijs pictis accendunt lumina ceris,
Multiforesq; cauis lychnos laquearibus aptant,
Et vibrent tremulas funalia pendula pennas.*

Saint Gregoire de Nazianze au sermon de Pasques, escrit que la veille de Pasques on allumoit des flambeaux & du feu par les rues: *Καλὴ μὲν ἡ χθὲς ἡμῖν λαμπρότης καὶ φωταγωγία ἢ ἰδίᾳ τὲ καὶ δημοσίᾳ σωετησάμετα διαφιλῆ ἱερῶ πυρὶ τὴν νύκτα κατὰ φωτίζοντες.*

Eusebe liu. de vita Constantini, escrit que Constantin le grand changea la veille & nuit de Pasques en lumieres equipolentes au iour, faisant allumer tant de cire par les rues que lon eust iugé que c'estoit la lumiere du soleil. Le mesme au liu. 6. de l'hist. eccles. ch. 7. escrit que le iour de la veille de Pasques en l'Eglise de Hieru

Hierusalem l'huile manquant és lampes Narcissus Euesque y fit verser de l'eau qu'il benit, laquelle brusta comme l'huile. S. Epiphane en l'epist. ad Ioan. Hierosol. dict, que passant par vn bourg & y voyant vne lampe allumee, s'y arresta pour prier Dieu.

Vigilance reprochoit à saint Hierome qu'en plein midy on allumoit des masses de cierges; auquel ce bon saint Pere respond que ce n'est pas signe d'idolatrie, mais de pieté. Puis il faut retourner à nostre maxime; que les choses indifferentes deuiennent bonnes si l'obiet est bon, l'intention tendant à l'honneur de Dieu. Quel mal a vn cierge allumé, pour apprendre au peuple que Dieu est lumiere? qu'il esclaire les Martyrs, comme dit S. Gregoire Nazianze au liu. de baptismo, *φῶς ὁ θεὸς ὁ ἄγγελος ὁ ἄνθρωπος ὁ νόμος*, Dieu est lumiere, l'ange, l'homme, la loy. Pourtant aux nouueaux baptizez on mettoit en main des cierges allumez en plain iour, & le baptisme s'appelloit *φῶτισμα*, illuminatiō, l'Epiphanie *τῶν φῶτον ἡμέραι*, iours de lumieres. En fin on allume les cierges en signe de ioye dit S. Hierome. Or est ce vne impudente folie que vouloir estriuer contre ce qu'obserue toute l'Eglise, dit S. August. en l'epist. 118.

De cecy parlent encore le Concile 4. de Carthage au can. 6, S. Chrysost. en la Liturgie, Isidore liu. 7. des etymologies, & Micrologus ch. 11.

De l'en



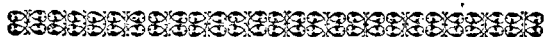
§ 9. De l'encens à la Messe.

DAuid requiert à Dieu que son oraison soit *Ps. 141.* adressée deuant sa face tout ainsi que l'encens, car le parfum denote les prieres des Saints, comme dit S. Iean en son Apocal. 5. & l'odeur de bonne & sainte vie suyuant l'Apostre *2. Cor. 2. Christi bonus odor sumus, &c.*

S. Iagues en sa Liturgie prie en cette sorte, *Reçois en odeur de suauité de nous tes mauuais seruiteurs cet encensement, & rends la puanteur de nostre ame de bonne odeur.*

Au can. 4. des Apostres, le precepte de l'encensement à l'heure du sacrifice se treuve tout au long, & la coustume de l'exhiber dans saint Denys ch. 3. de la Hier. eccl. & la benediction d'iceluy est mentionnee dans les Liturgies de S. Iagues, & de S. Iean Chrysost.

Damasus descriuant la vie de Sotere & celle de Syluestre Papes faict denombrement des encensoirs entre les autres vases de l'Eglise, cerimonie vstee mesmes des Iuifs selon le commandement de Dieu, qui ordonna à Moïse outre l'encensement, la composition d'un parfum excellent. en Exode 30.



§ 10. De l'eau benite.

CE n'est pas de merueille que Sathan ait la croix & l'eau benite en horreur: c'est son fleau

fleau, c'est la croix, parce il fait que les supposts les abhorrent & detestent. Entre les benedictiōs que fait l'Eglise, l'une des plus belles, deuotes, & anciennes, est celle de l'eau benite qui reçoit force & vertu contre les malins esprits par la priere du prestre. Sainct Cyrille catech. 3. en parle en cette maniere, Comme les viandes mōdes sont infectees par l'inuocation du diable, aussi l'eau simple est faicte sainte par l'inuocation de Dieu. Sainct Ambroise liu. 4. de sacram. ch. 5. Il faut, dit-il, que l'eau soit consacree. Et au liure de iis qui initiantur mysterijs ch. 3. l'eau n'a aucun vsage en l'Eglise, si elle n'est consacree par le signe de la croix.

S. Epiphane en l'heresie 30. Ioseph poussé du zele de Dieu fait le signe de la croix sur l'eau qu'on luy auoit apporté, la benit & la ietta sur les enchantemens & aussi tost ils furēt dissous. Theodoret en dit autant au liu. 5. chap. 21. & adiouste, que l'eau fut apportee des piles en vn benistier d'où il appert qu'en icelles on gardoit l'eau benite comme on fait à present.

Sainct Augustin contre Iulien liure 6. cha. 8. l'eau en l'Eglise se consacre par le signe de la croix. Ce que sainct Paul vouloit dire, enseignant que la creature est sanctifiee par la parole de Dieu *ἀγιασται γὰρ* &c. Dans l'histoire tripartie liu. 9. ch. 24. l'Euesque Marcellus voulant reduire en cendres le temple d'Apamee consacré à Iupiter, le Demon, qui destournoit la flamme, fut chassé par l'aspersion de l'eau benite.

Brief il n'y à presque rien plus frequent en

toutes

toutes les histoires & vies des saints, que l'eau ou l'huile benite & le signe de la croix, pour faire des miracles.

Les Abyssins & Ethiopiens subiects du Prestre Iean retiennent encore en leurs Eglises cette tradition Apostolique de l'eau benite : comme les Chrestiens de saint Thomas ez Indes Orientales. Car bien que S. Alexandre premier Pape & martyr ait ordonné que l'on vst de l'eau benite ez Eglises & maisons, si ne l'a il pas instituee, mais les Apostres. Ainsi voyons nous plusieurs ceremonies Apostoliques, auoir depuis esté commãdees & comme refraichies par les saints Peres, soit pource qu'elles s'estoient intermises en certains lieux, soit pource qu'on ne les auoit en tel honneur qu'il falloit.



§ 11. *Consecration des fons baptismales.*

L'Eau des fons du baptesme à vne speciale consecration & fort mysterieuse, laquelle se fait auant la Messe de la veille de Pasques & de Pentecoste, iours destineez anciennement aux baptesmes solempnels : de consecr. dist. 4. c. cum duo tempora, & ailleurs.

Saint Cyprien liu. 1. epist. 12. Il faut, dit il, que les eaux soient emondees & sanctifiees par le prestre deuant le Baptesme. Saint Basile au li. de Spiritu Sancto c. 27. Nous benissons l'eau du baptesme l'ayant appris de la tradition & non de l'escriture.

S. Denys

S. Denys ch. 2. de la hier. Eccl. particularise la forme de la consecration, & dit que *Pontifex aquas sancta prece atque inuocatione sanctificat, terq; in eas ad crucis effigiem sanctissimum fundit oleum.* Je laisse plusieurs beaux tesmoignages de saint Ambroise, saint Augustin & autres Peres anciens, de ce subiect, qui monstrent l'antiquité des saints fons, & de leur cōsecration. Et pour faire paroistre que c'est vn cœture & institution de Dieu, quelques fois en certains lieux ils ont esté miraculeux, comme en Portugal pres d'O-sen, au recit de S. Gregoire de tours, lib. de glor. mart. cap. 24. & 25. il y a plus de 1000. ans certifiant qu'il y auoit vne piscine de marbre bastie en forme de croix, laquelle estant toute l'année vuide & seiche, venoit le Samedi saint à se r'emplir à l'heure du baptesme, quand l'Euesque & tout le peuple estoit assemblé, & à la parfin elle regorgeoit tellement qu'elle passoit le bord de la piscine sans s'epancher aucunement. *Tunc cum exorcismo sanctificatum conspersum desuper chrisma, omnis populus pro deuotione haurit & vas plenum domi pro saluatione reportat, agros vineasque aspersione saluberrima tutaturū.* Laquelle coustume se garde encore par les Chrestiens. Que l'huguenot maintenant s'en mocque tant qu'il voudra, nous garderons inuiolablement les traditions & saintes ceremonies que noz ancestres ont fait deriuier iusques à nous par tant de centenes d'annees. Je laisse autres merueilles narrees par le mesme auteur. Si ne passeray-ie soubs silence l'accord du different qui estoit

estoit entre les Eglises de France & d'Espagne, Car la mesme piscine se remplit au iour que les François celebrent la feste de Pasques, & par ainsi mit fin au different : lisez le mesme saint Greg. de Tours liu. 5. hist. franc. cap. 14.



§ 12. Des Heures Canoniales.

TOut temps est propre à prier & louer Dieu à qui a deuotion, & faut que par nostre perseuerance en bonne & sainte vie, nous nous rendions dignes d'estre exaucez en tout temps que nous voudrons prier Dieu, suivant ce que nostre Sauueur Iesus Christ a enseigné, Luc 18. disant, *Oportet semper orare & nunquam deficere*, neantmoins le gouuerneur de l'Eglise requeroit en cecy quelque bon ordre & reglemēt selon lequel encore celuy la prie continuellement, *qui certa orandi tempora nullo die intermittit*, au dire de saint Augustin, lires. 57. à l'exemple du Prophete qui dit au ps. 118. que le long du iour il a rendu louange à Dieu par sept fois commençant des la minuit qui est le temps de matines, & au ps. 54. *vespere & mane & meridie, narrabo & annuntiabo & exaudiet vocem meam.*

Les Apostres aux actes ch. 2. prioient à Tierce quand ils receurent le saint Esprit, & au ch. 3. saint Pierre & saint Iean montoient au tēple à None heure de la priere, partant à bonne raison les Heures canoniales sont instituees en l'Eglise.

R

Saint

Sainct Athanase, au liure de la Virginité, *Meditare in sacris scripturis, habe psalterium, & psalmos discite, Oriens sol videat librum in manibus, post tertiam synaxes conficies, quoniam ea hora defixum est lignum crucis: sexta hora absolues deprecationes cum psalmis, ploratu, & supplicationibus: quoniam hac hora pendit filius Dei in cruce: nona hora rursum in hymnis & glorificationibus eius, cum lachrymis & confessione peccatorum tuorum deo supplicabis, quoniam hac hora dominus in cruce pendens reddidit spiritum suum, & post synaxim nona hora comede panem tuum, domino gratias agens in mensa tua.* Le Soleil leuant te voye vn liure és mains, apres Tierce tu celebreras la Messe, pource qu'à telle heure le bois de la croix fut planté. A Sexte tu acheueras les prieres avec pseaumes & pleurs, par ce que nostre Seigneur à telle heure fut attaché en croix. A None tu feras en hymnes & louâges, & supplieras Dieu avec larmes & confession de tes pechez; pour autant qu'à cette heure il rédit son esprit en croix. Apres la Messe de None mange ton pain, avec actiõ de graces.

S. Hierosme en l'ep 7. ad Lætam. qu'elle s'accoustume de se leuer de nuict pour les prieres & pseaumes, qu'elle chante le matin des hymnes: à Tierce, Sexte & None qu'elle se tienne à l'Eglise: à vespres, les lampes allumees, qu'elle rende le sacrifice.

Sainct Augustin au sermon 55. de Tempore, Pourtant, mes freres, ie vous prie leués vous plus tost pour les veilles, assemblés vous à Tierce, Sexte, & None. Et au liure des heresies, il dit que

que les Pelagiens se moquoient de ceux qui prioient Dieu à certaines heures. *hæresi. 88.*

Beda liu. 3. sur Esdras ch. 28. fait estat de huit heures pour la priere, quatre de iour, Prime, Tierce, Sexte, None : quatre de nuit, vespres, complie, les nocturnes, laudes. Toutesfois S. Basile ne fait mention que de sept heures, c'est au liu. de Institut. monach. La raison est par ce que Laudes sont conioinctes aux nocturnes des Matines.

Sainct Hierosme sur le c. 6. de Daniel, La tradition de l'Eglise entend l'heure, Tierce, Sexte, None : Pierre à Sexte monta en la chambre haute pour prier avant le repas. Et en l'exposition 2. sur le ps. 118. il fait mention du Lucernaire, c'est à dire, Vespere, de la minuit, du chât du coq, c'est à dire, trois heures du matin, de la poincte du iour, & en tous ces temps qu'on chantoit pseumes & louanges. Ce qu'il tesmoigne encore in epitaphio Paulæ, estre pratiqué au monastere des vierges de sainte Paule que, *mane, hora tertia, sexta, & nona, vespere, noctis medio, per ordinem psalterium contabant.* Act. 3.

De complie S. Basile en fait mention au lieu preallegué & des pseumes qui s'y chantoient puis des autres heures. Sainct Benoit en sa regle chap. 42. Qu'apres les complies aucun n'ait à parler.



§ 13. *Des vestemens sacrez & ornemens
de l'Eglise.*

CE n'est sans grand mystere que Dieu com-
manda que non seulement le tabernacle,
mais aussi le grand Prestre Aaron avec ses Le-
uites fussent fort richement & proprement pa-
rez. S. Hierosme en fait vn tresbeau discours en
l'ep. ad Fabiolam, de vestitu sacerdotum. L'or-
nement exterieur enseigne quel doit estre l'in-
terieur, & en quelle pureté de corps & d'ame le
Chrestien, qui est le sainct temple de Dieu, &
specialement le prestre se doit presenter deuant
sa diuine Maiesté, ayant à luy représenter & of-
frir ce mystere de paix & sacrifice de reconci-
liation. S. Ambroise au liu. 2. des offices chap. 21.
parlant de ce subiect. Il est bien seant, dit il, à vn
prestre d'orner & parer l'Eglise de Dieu.

S. Hierosme au liu. 2. sur le ch. 44. d'Exechiel,
De là nous apprenons, qu'il ne faut entrer ez
saincts lieux avec des habits ordinaires & com-
muns, mais en bonne conscience & ayant les
habits nets, tenir les sacremens du Seigneur,
car la religion diuine a vn autre habit au seruice
de l'Eglise, vn autre en la vie commune. Et en
l'ep. 3. ad Heliodorum, dit ces mots, Nepotian
tirant les derniers traicts, prend la main de son
oncle & luy dit, *hanc tunicam qua vtebar in mini-
sterio Christi, mitte dilectissimo mihi, et ate patri, fra-
tri Hieronimo.* Et plus auant, Quelles inimitiez y
a il

à il contre Dieu, si i'ay ma tunique plus nette & paree, si le prestre, l'Euesque, le diacre, & tout l'ordre du clergé en l'administration des sacrifices marchent en robe blanche?

Theodore liu. 2. ch. 27. escrit que Constantin le grand donna vn vestement à Machaire Euesque de Hierusalem pour en vser en l'administration du baptesme, lequel on vendit depuis à vn baladin, qui tomba roide mort aussi tost qu'il l'eut vestu.

Le Concile de Carthage 4. au can. 48. tenu du temps de saint Augustin, deffend aux diacres de porter l'aube, si ce n'est au seruice. Saint Augustin mesme, ou quelque autre plus ancien que luy en la quest. 46. du viel & nouueau Testament, escrit que les diacres portoient la dalmatique.

Eusebe aussi liu. 5. de l'hist. Eccl. ch. 24. dit que saint Iean portoit la mitre sacerdotale & l'appelle Petalon. Vualfridus adioust au chap. 24. que Estienne 24. Pape ordonna que les prestres & leuites n'vseroient point les iours ouuriers de robes sacrees, si ce n'estoit au ministere de l'Eglise: & que S. Syluestre commanda que les diacres porteroient les dalmatiques en l'Eglise, & leur main gauche seroit couuerte d'un manteau de lin.

On peut voir ce qu'en disent Innocent 3. Pape liu. 1. de mysterio missę, Rupert liu. 1. de officiis diuinis, Alcuin liu. des offices de l'Eglise ch. de vestib. sacris, Gregoire Pape chez Iean Diacre liu. 2. de sa vie ch. 37. Le venerable Bede

au 1. de son hist. ch. 29. Sainct Hierosme liure 1. contre les Pelagiens, S. Chrysostome en l'hom. 83. sur sainct Matthieu.



§ 14. Des ordres Mineurs.

VEnons aux officiers & ministres de l'Eglise & montrons quelque peu de leur antiquité: car tous sont destinez pour le ministere & service de Dieu au diuin sacrifice, *neque quisquam assumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo tanquam Aaron.*

Sainct Ignace en l'ep. ad Antiochenos, ἀναγνώστῃς, ψαλτῇς, πυλωρῇς, τῇς κοπιῶντας, ἐπορευτῇς, ὁμολογῇς; le saluë, dit il, les saincts diacres, sousdiacres, lecteurs, chantres, portiers, trauaillans, exorcistes, confesseurs.

S. Cyprian fait mention de l'office du lecteur liu. 2. ep. 10. & liure 5. ep. aussi 10. & dit qu'il à donné cet ordre à Aurelius, il parle de Mettius sousdiacre & de Nicephore acolythe.

Sainct Hierosme sur le ch. 2. ad Titum, non seulement les diacres, dit il, doiuent estre la lumiere du peuple, mais aussi le grade inferieur, les exorcistes, lecteurs, sacristes, Aeditui.

Sainct Epiphane en la page 465. du texte Grec, nomme les lecteurs, exorcistes, portiers, ἀναγνώστῃς, ἐπορευτῇς θυρωρῇς. desquels il fait mention fort expresse.



§ 15 *Des Diacres & autres officiers
seruans à la Messe.*

Sainct Clement qui fut martyrisé l'an III. en l'epist. 8. Il faut, dit-il, que tous prestres, diacres & autres clerics aduisent soigneusement qu'ils ne doiuent rien faire sans le cōgé & permission de l'Euesque. Ainsi donc nul prestre celebre la Messe, sans le commandement d'iceluy.

Sainct Ambr. au 2. liu. des offices ch. 42. rapporte les paroles de saint Laurent qui fut martyrisé enuiron l'an 269. Où voulez vous aller (disoit il, parlant à S. Sixte Pape que lon emmenoit au martyre) sans vostre fils, mon pere? prestre saint où allez vous tant hasté sans diacre? iamaïs vous n'auiez accoustumé d'offrir sacrifice sans estre assisté de celuy qui est deputé à vous seruir: qu'est ce donc, mon pere, qui vous a despleu en moy?

De ce mesme subiect est faiçte mention au Concile Romain qui fut tenu sous Syluestre, chap. 3. en celuy de Carthage 4. au can. 2. & aux suiuaus: dans Eusebe liu. 6. de son hist. chap. 33. Isidore liu. 7. des etymologies ch. 12. & en l'ep. ad Ludifredum, saint Hierosme en l'epist. 91. & en la 2. epist. ad Nepotianum: & au commentaire sur l'epist. ad Titum ch. 2. S. Ignace en l'ep. à ceux d'Antioche, & en celle qu'il escrit aux Trallians: saint Chrysost. en l'hom. 83. sur saint Matthieu: saint Clement liu. 2. & 8. des

constitutions: S. Cyprien l. 2. ep. 5. & 10. au l. 4. ep. 5. & au l. 5. epist. 14. le Concile de Laodicee can. 24. Sulpice au liure de la vie des saincts Martyrs: saint Ambroise au liure premier des offices chap. 41. saint Gregoire liure 4. des epistres, chap. 88.



§ 16. De l'onction des Prestres.

Saint Denys ch. 4. de la Hier. eccles. escrit que le Pontife vse d'huile sacré presque en toutes les consecrations episcopales, & que cette coustume est venue iusques à nous de la tradition des Apostres.

S. Greg. de Naz. estant oinct Euesque de Samemes, dit à son pere, Voila de rechef sur moy l'onction & l'esprit: & en l'oraison 1 de la paix, Basile, bien qu'il ait esté oinct de l'huile sacerdotal & de perfection, refuse neantmoins de recevoir charge d'ames.

S. Hierome en l'ep. 128. Il faut que l'Euesque soit tousiours prest d'offrir des victimes pour le peuple, faisant la chair de l'agneau de sa bouche sacrée, pource que le saint huile de Dieu est sur luy.

S. Cyrille en la catech. 2. L'huile benit & sanctifié est le symbole de la participatiō de la gresse & onction de nostre Seigneur, d'où procede le pouuoir de chasser les Diables: τὸ οἶον ἐπορκισθὲν ἔλαιον σὺμβολον ἢ τῆς κοινωνίας τῆς πιδ-
 τῆς τῆς χειρὸς φησὶ ἀδελφείαν τὴν χανον διαβόλων.

Pacia

Pacianus, contemporain de S. Ambroise, en l'ep. 3. ad Simphorianum, *Plebi vestra*, dit-il, *unde spiritum quem non consignat vnctus sacerdos?* Eusebe liu. 10. c. 4. fait expresse mention de l'onction sacerdotale: & Metaphraste en la vie de saint Iean Chrysostome parle de son onction lors qu'il fut consacré Euesque de Constantinople: & saint Gregoire liu. 4. ch. 5. sur les liures des Rois, dit beaucoup de choses à ce mesme propos. L'auteur aussi, *De operibus Christi cardinalibus sermone de Chrismate*, que l'on estime estre S. Cyprien, en rapporte encore plus.



§ 17. De la tonsure, rasure, & couronne.

Saint Denys ch. 6. de la Hier. eccl. dit que le moine doit estre premierement tondu, & apres reuestu d'un habit distingué des accoustremens seculiers; & Anicete en l'epistre ad Gallos, commande que la rasure se face en forme de sphere.

Saint Athanase au liu. de virginitate, Ton habit soit noir, ou sans teincture de couleur naturelle, ou s'il est blanc, qu'il n'ait des franges: tes manches de laine foyent de mesme couleur, & tes cheveux tondus tout autour.

Saint Hierome en l'ep. ad Subinianum diaconum, La coustume est des Monasteres d'Egypte & de Syrie, que la vierge & la veue qui se vouent à Dieu, baillent à couper leur che-

ue lure à la mere Abbelle, & déslors elles vont la teste liee & voilee.

S. Epiphane en l'heresie 80. & saint Augst. au liu. de operib. monach. c. dernier, enseignent le mesme.

Isidore liu. 2. de offic. diuin. chap. 4. tient que la couronne & tonsure tant du clergé que des moines vient de l'institution des Apostres. Le Venerable Bede liu. 5. de l'hist. des Angl. ch. 22. escrit que saint Pierre fut le premier à porter la couronne comme la portent les moines.

Iustinien és authentiques col. 7. tit. 5. chap. 2. & 3. met distinction entre la tonsure des nouices & celle des profés. Et le Concile de Carthage 4. can. 44. deffend aux prestres de pourrir leur cheuelure ou leur barbe : & le Concile 4. de Toledé, can. 40. ordonne à tous les clerics de ne porter que la petite sphere de poil qui prend son circuit pres de l'oreille : d'où il appert que la tonsure & rasure a esté mesme chose, & que la premiere a esté seulement retenue des moines.

La coustume estoit d'adiurer les prestres & les moines par leurs couronnes, comme il appert en la 26. epistre entre celles de saint Augustin, qui luy fut escrite par saint Hierosme, *Fratres tuos dominum meum Alipium, & dominum meum Euodium vt meo nomine salutes precor coronã tuam.* Et le mesme saint Augst. en l'ep. 147. ad Proculianum Episcopum, *Per coronam nostram nos adiurant vestri, per coronam vestram vos adiurant nostri.* Pareillement sur la fin du liure de operib. monach. il dit que la longue cheuelure des Nazareans

zareans signifioit que les mysteres leur estoient voilez, & la tonsure des nostres, qu'il nous ont esté reuelez. On peut dire aussi que ça esté en memoire de la couronne d'espines de nostre Redempteur avec Bede: ou pour denoter qu'ils auoient renoncé à toutes les superfluités de la vie presente avec Ildore: ou que leur vie seroit pure & leur vertu sans fard avec S Denis: ou en signe de penitence & de conuersion avec les Conciles d'Agde & de Toledo: ou pour euitter les immôdicitez & n'entrer en soucy pour y obuier avec saint Hierome.

L. 5. hist. c. 22. l. 2. off
c. 4. Eccl.
hist. c. 6.
Agath.
can. 11.
Tolet. 3.
can. 12.
ep. ad Sab-
inianũ.



§ 18. Des Processions & de leur usage.

L'Eglise est à bon droit comparee au Cant. 6. à vne belle armee bien en ordre & rengee en bataille. Telle souuent elle se presente es processions & prieres publiques: car *quid videbis in Sunamite nisi choros castrorum*? Touchons donc vn mot de leur antiquité, d'autant qu'elles precedent souuent ou suiuent quelquesfois le saint sacrifice de la Messe.

Tertullien au liu. 2. ad vxorem, S'il faut faire station à l'Eglise pour prier avec les autres, & que ton mary payen te donne heure pour te treuuer aux estuues: s'il faut iehsner, & ton mary le mesme iour face festin: s'il faut aller en procession, & lors les affaires se multipliēt, &c. Et au liure des prescriptions chap. 43. La procession est modeste, l'Eglise vnie, &c.

Saint

Sainct Hierome en l'epistre ad Eustochium,
 Cherche les martyrs en ta chābre, iamais l'oc-
 casion d'aller en procession ne te manquera, si
 tu y vas tousiours quand la necessité le re-
 querra.

Sainct Augustin liu.22. de la cité de Dieu ch.
 8. On court à moy lors que i'estois prest de
 marcher en procession, nous allons treuver le
 peuple marchāt en ordre,& l'Eglise estoit desia
 toute pleine. Le mesme au mesme endroit ra-
 conte comme Lucilius Euesque portoit les re-
 liques de sainct Estienne, le peuple marchant
 deuant & apres:& comme le iour mesme il fut
 guery d'une fistule qu'il auoit.

Sozomene liu.8.ch.8. de son hist. recite que
 sainct Iean Chrysost. auoit accoustumé de faire
 porter es processions des croix d'argent auec
 des cierges. Et le Concile de Bracare 3. can.5.
 ordonne qu'es processions les chasses des Reli-
 ques seront portees par les Euesques ou par les
 prestres.

Nicephore liu.14.c.3. d'escrit vne procession
 que Theodose le ieune fit faire, en ces paroles:
*On fit vne Litanie, ils dresserent la procession, toute
 la ville y estoit, l'Eglise assemblee vnanimemēt, Theo-
 dose chantoit le premier les hymnes habillé simple-
 ment, aussi ne furent ils frustrez de leur attente,
 car aussi tost l'air fut serain, & la nuit tranquille.*

Ces processions furent appellees Lit anies ma-
 ieurs par sainct Gregoire le grand, comme il est
 à voir en l'ep.2. du liu.11. à l'imitation de ce que
 fit le peuple d'Israel, aux Nombr. 10. reuenant
 de la

de la montaigne de Sinai lors qu'il fit marcher
 enteste l'Arche, puis les prestres & le peuple: &
 comme à la prinse de Hierico par sept fois on
 fit la procession autour des fossez avec l'arche
 & les prestres, tout ainsi qu'il auoit esté fait au
 passage du fleuve Iordain, & comme fit le Roy ^{Ios. 6.}
 Dauid quand on rapporta l'arche, & Iosaphat ^{Ios. 3.}
 contre les Ammonites & Moabites, au 2. du ^{2. Reg. 9.}
 Paralip. ch. 20. Quād à la celebrité des Litanies
 maieurs ordonnees par S. Gregoite le grand,
 Voyez Baronius en ses Annales tom. 8. l'an de
 nostre Seigneur 590.



§ 19. *Que l'ordre de la Messe vient
 des Apostres,*

ISychius prestre de Hierusalem, disciple de S.
 Gregoire de Nazianze au liu. 2. sur le 9. du
 leuit. liu. 6. sur le 27. & liure 7. sur le 24. dit que
 les Apostres le iour de Pentecoste accomplirent
 ce qui estoit escrit au Leuitique & Deuterono-
 me de la nouuelle oblation & volontaire lors
 qu'ils celebroyent les saints mysteres.

Epiphane en l'heresie 79. appelle S. Iaques
 prince des mysteres & du sacrifice entre les
 Apostres. Proclus, Nicolas de Methone, Marc
 d'Ephese, & autres Grecs, es liures de la litur-
 gie escriuent, que la liturgie fut instituee du
 commun consentement des Apostres, mais pu-
 bliee par l'escrit de S. Iaques.

Saint

Sainct Augustin au liure des dogmes de l'Eglise ch.30. Regardons, dit il, les mysteres des obsecratiōs sacerdotales, lesquels estans receus par tradition des Apostres, se celebrent d'une mesme sorte par tout le monde.

Isidore liure 1. des offices eccles. chap.15. L'ordre de la Messe & des prieres par lesquelles les sacrifices offerts à Dieu, sont consacrés, fut premierement estably par saint Pierre, la celebration duquel mystere est faicte par tout le monde vniformement. Cela s'entend des principales parties de la Messe, quoy qu'en aucunes il y ait quelque diuersité de certaines oraisons & ceremonies, comme lon voit es Liturgies des Orientaux, & au Messel de Rome & de saint Ambroise & de plusieurs Dioceses: car l'Eglise espouse de Iesuschrist se pare & paroît deuant luy, *In vestitu deaurato, circumdata varietate.* Ps.44.

Illiricus heretique de nostre siecle au liure de la Messe Latine page.73. produit vne epistre de Charles le Chaulue à l'Eglise de Rauenne, de l'an 850. pour monstrier que S.Iacques est auteur de la liturgie.



§ 20. Du temps dedié au sacrifice, & qu'il faut le celebrer à ieun.

LA sainte Messe se doit celebrer à certains iours specialement, quoy que pour la deuotion

uotion du peuple ou des prestres elle se celebre tous les iours, mais en certaines heures tât seulement, c'est à sçauoir depuis l'aube du iour iusques à midy pour l'ordinaire.

Aux Actes 20. *Vna Sabbati cum conuenissemus ad frangendum panem.* Paroles que saint Iean Chrysostome & le Venerable Bede exposent du iour du Dimanche: comme aussi ce qui est escrit en la 1. aux Corinth. 16. *Per vnā sabbati vnusquisque apud se reponat*, où tous les interpretes tant Grecs que Latins l'entendent du Dimanche.

Iustin Martyr en la 2. apolog. sur la fin parle du iour du Soleil, sçauoir est le Dimanche, disant qu'à ce iour là les Chrestiens auoient accoustumé de s'assembler. Et saint Aug. en l'ep. 118. raconte qu'en quelques endroits on s'assembloit tous les iours, & autres seulement le Dimanche. Mais cela se doit entendre principalement pour la communion, car autrement les Chrestiens ont de tout temps eu cette coustume, d'aller eu l'Eglise tous les iours, comme il appert es constitutions Apostoliques de saint Clement liure. 2. ch. 59. & 60. où il dit entre autres que le Chrestien n'a point d'excuse denant Dieu de n'aller chacun iour à l'Eglise, veu que les Payens vont à leurs idoles dès qu'ils se leuēt, & les prient auant que commencer aucun œuure. En quoy nous voyons combien est veritable le dire de nostre Sauueur, *filij huius sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.*

Luc. 16.

En apres l'heure de la Messe doit estre telle, que celuy qui celebre ou communie soit à ieun.

Tertul

Tertullien liu.2.ad vxorem, *non sciet maritus, quid ante omnem cibum sumas.* S. Cyprien liu. 2. epist.3.donne la raison pourquoy nous ne faisons comme nostre Seigneur, qui cōmunia ses Apostres apres auoir soupé.

S.Iean Chrysostome en l'hom.27.sur la 1. aux Cor.vers la fin, *Tu priusquam accipias, ieiunes vt aliquo modo dignus communicatione videaris,* & le mesme en l'ep.3.ad Cyriacum escrit qu'il auoit esté accusé à tort d'auoir donné la communion à quelques vns apres le repas: *Si id feci,* dit il, *abijciat me Christus à regno suo.*

Sainct Augustin en l'epist.118. ch. 6. respond à ceux qui obiectoient l'action & l'institution de l'Eucharistie faicte apres le repas, & adiousté: *Ex hoc enim placuit Spiritui sancto, vt in honorem tanti Sacramenti, in os Christiani prius dominicum corpus intraret, quàm cateri cibi, nam ideo per vniuersum orbem mos iste seruetur.*

Le Concile de Carthage 3. can. 29. *vt sacramenta altaris non nisi à ieiunis hominibus celebrentur.* Ainsi celuy d'Afrique can. 8. & celuy de Mascon 2.can,6.

Euagrius liu.4.de l'hist. c.35.tesmoigne telle auoir esté la coustume de Grece, & le Concile de Toledé 7. excommunie ceux qui secommunient apres auoir pris leur repas: cōme celuy de Constance en la session 13. ceux qui le font apres auoir auallé quelque viande que ce soit. Sainct Gregoire de Tours au ch.86. de gloria Martyrum, recite vn iugemēt de Dieu formidable sur celuy qui attenta de celebrer le iour de Noel ayant mangé quelque chose. De



§ 21. De la preparation à la Messe.

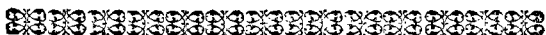
SItout Chrestien doit suivre l'admonition de l'Apostre en la 1. aux Cor. II. qu'il ait à se bien preuuer & examiner sa conscience auant qu'il s'approche de cette table celeste. A plus forte raison le prestre se doit disposer à celebrer avec toute la saincteté de vie & deuotion à luy possible: car il deuroit estre plus pur & plus clair que l'eau de roche, veu que pour manier tant seulement les vaisseaux sacrez, Dieu commande en Isa. 52. *Mundamini qui fertis vasa Domini.* Parce comme à la pureté de conscience sert la confession & penitence, aussi pour exciter la deuotion du prestre, l'Eglise a ordonné les cinq Pseaumes & oraisons preparatoires qui sont dās le Messel Romain: entre lesquelles l'vne est attribuee à S. Ambroise, au moins elle est de quelque ancien Pere & fort deuot.

S. Denys Areopag. en l'ep. ad Demophylum, dit que sainct Carpus Euesque, homme sur tous autres tresdiuin & excellent es visions de Dieu par sa grāde netteté de conscience, ne cōmençoit iamais *sacros mysteriorum ritus*, que premierēt ne luy eut esté monstré quelque heureuse & saincte vision d'enhaut faisant les prieres accoustumees de faire auant l'oblation du tres-sainct sacrifice.

Partant soit le prestre, soit le peuple se dispo- Ioan. 6.
sant de receuoir ce pain vif & de vie, suive le

S conseil

conseil de Salomon aux Prouerb. 24. *Quando sederis ad mensam cum Principe diligenter attende quae posita sunt ante faciem tuam.* Qui est faire ce que
 1. Cor. II dit l'Apostre, *diiudicare corpus Domini*, & le discerner des viandes communes. Pource S. Chrysostome nous exhorte au serm. de Eucharistia, tom. 3. de nous y approcher avec telle deuotion comme si nous venions à mettre la bouche au costé de Iesus Christ, *Reputate salutarem sanguinem quasi è diuino & puro latere affluere, & ita accedentes impollutis labiis accedite.*



§ 22. *De l'Introite de la Messe, & de la Confession.*

ENTrons maintenant aux parties de la Messe, & venons à monstrier leur antiquité : & bien qu'il suffiroit de traicter des trois principales qui sont, l'Oblation, la Consecration, & la Communion : neantmoins nous toucherons toutes les autres avec leurs appartenâces, pour mettre en euidence & faire cognoistre à tous les impostures & la malice des ennemis de la Messe. Ce que ja ont faict plusieurs grands personages de nostre siecle, par leurs tresdoctes & tresamples escrits. Parce nous vserons de briefueté, nous contentans de citer seulement quelques tesmoignages & autorités des saincts Peres.

La Messe en premier lieu se commence par
 l'Introite,

l'Introite , ainsi nommé *ab introeunte sacerdote ad altare*, lequel auant que de monter à l'Autel recite le Pseaume 42. repetant le verset *Introibo ad altare Dei*, selon l'ancienne coustume de l'Eglise, obseruee par saint Ambroise liure 4. de sacramentis, chap. 2. & au liure *de iis qui myst. initiantur cap. 8.*

Cet Introite se préd pour l'ordinaire de quelque pseaume , ce qui estoit ia vsité en l'Eglise primitive, comme il appert au liure de la Hier. ecclef. de S. Denys ch. 3. & dans les Liturgies de saint Basile & de saint Jean Chrysost. Voicy comme saint Denys en parle : Quand le Pontife a parfait la sainte oraison sur le diuin autel il commence à encenser : depuis iceluy faisant le tour du temple, de rechef il reuiet au saint autel & entonne les Pseaumes, & tous ceux qui sôt en quelque degré des ordres ecclesiastiques chantent avec luy les saints vers.

Micrologus au liure de obseruat. eccl. chap. 1. & 23. fait mention tant de l'Introite que du *Confiteor* qui se commence premierement par le prestre , suiuy puis apres de tout le peuple, tout ainsi qu'il sacrifie *primum pro suis delictis deinde pro populi*. Partant les Liturgies de saint Iaqués & de saint Basile commencent aussi par la confession. Hebr. 7.



§ 23. Du Gloria patri, &c.

Alcuinus au liu. de off. diuinis, estime que saint Hierome ait composé ce verset, mais il est plus ancien, quoy que S. Hierome & saint Damase Pape ayent esté auteurs de le faire adiouster à la fin de chaque Pseaume.

Vvalfridus au liu de obseruat. eccl. ch. 25. le rapporte au Concile de Nicee. Theodoret au liure 2. de l'hist. ch. 24. & Sozomene liu. 3. ch. 19. escriuent que du temps de Constance l'Empereur, on recognoissoit les Catholiques d'Antioche d'auec les Arriens par l'addition de ce verset à la fin de chaque Pseaume : car ceux là disoient *Gloria Patri, & Filio, & Spiritui sancto*: ceux cy disoyent *Gloria Patri per filium, in Spiritu sancto*.

Les mesmes racontent que Flauinius Euefque d'Antioche le fit chanter solennellement par les troupes des moines qu'il auoit assemblé à la confusion des Arriens. Ce n'est pas à dire pourtant que luy l'ait composé, mais il l'a rendu plus frequent & plus célébré des Catholiques.

S. Basile aussi au liu. de Spiritu sancto ch. 28. discourt sur le mesme verset. Et generalement qu'il fut ysté en toute l'Eglise, il appert par le Concile de Vaison célébré il y a plus d'onze cens ans au can. 7. Brief nous rapportons son antiquité & institution aux Apostres, puis qu'il est

est sur le commencement de la Liturgie de saint Iaqués.



§ 24. Du Kyrie eleison.

LE mot de Liturgie monstre l'antiquité de cette inuocation, & beaucoup plus le contenu d'icelle dans saint Iaqués, S. Basile, & S. Iean Chrysostome.

S. Basile en l'ep. 63 ad Neocæsariences, & saint Gregoire li. 7. ep 63. font mesme preuue. Et d'autant qu'on auoit reproché à ce saint Pontife qu'il Græcisoit chantant le *Kyrie eleison* en la Messe Latine, il respond qu'il ne l'a point pris immédiatement des Grecs, ains que c'estoit l'une des anciennes coustumes & ceremonies de l'Eglise Romaine, & le monstre tant pource que le peuple l'entonoit entre les Grecs & non le prestre, que pource que les Grecs n'y soiet du *Christe eleison*. Lisez ce tesmoignage tout au lóg. si voulez, auquel sont encore touchees d'autres ceremonies de la Messe qui s'observent par tout l'vniuers en l'Eglise Catholique.

Le Concile de Vaison, qui se tint cent cinquante ans deuant saint Gregoire, au can. 3. & 5. ordonne que desormais es Gaules il seroit vlté, & ne se rend autre raison sinó que le saint siege Apostolique & toute l'Italie l'vsurpoit.

Saint Augustin en l'ep. 178. discourant de quelque dispute qu'il auoit eu avec Pascentius, remarque que tous les Chrestiens, latins, bar-

bares, & autres demandoient pardon à Dieu en langue Grecque. Cette priere nous admoneste d'exercer les œuvres de misericorde enuers nos prochains, ou qui nous ont offensé, ou qui sont miserables & affligez, si voulons l'obtenir de Dieu, ainsi que l'a fort bien obserué saint Iean Chrysostome en l'hom. 21. sur l'ep. aux Romains.



§ 25. *Du gloria in excelsis.*

Saint Telesphore martyr, qui fut le 7. Euesque de Rome apres saint Pierre en l'ep. 1. La sainte nuit de la Natiuité de nostre Sauueur sera celebree, & en icelle on chantera solennellement l'hymne Angelique, pource que cette mesme nuit il a esté annoncé aux pasteurs par les Anges.

VValfridus ch. 22. l'attribue au susdict Telesphore Pape, autres à S. Hylaïre Euesque de Poictiers. Quoy que soit il ne desaggreà à Luther comme il appert en son liure, *de formula Missæ*. Si est il vray semblable qu'il a esté composé par les Apostres, veu qu'il est presque tout entier ez constitutions Apostoliques de saint Clement liure 7. ch. 48 En la liturgie de saint Iaques, le commencement de cet hymne, qui fut chanté par les Anges, se reitere & chante par trois fois.

§ 26. Du *dominus vobiscum*.

C'est vne des honnestes & religieuses ceremonies de l'Eglise, lors qu'on veut exciter le peuple à prier, ou à escouter, prise des Hebreux, lesquels se saluoient en ces mesmes paroles, comme il se void ez saintes escritures, & pource saint Denys ch. 3. de la hier. eccl. l'appelle *θεότατος ἀσασμός*, duquel Petrus Damianus a composé vn beau traicté qu'il a intitulé, *Dominus vobiscum*. Iud. 6.
Rut. 2.2.
Paral. 27
Luc. 1.

Dans les liturgies susdictes de S. Iaques, S. Basile, & S. Chrysostome on void ordinairement, *Pax vobis*, des Apostres & des Euesques, & le *Dominus vobiscum*, des prestres & diacres, en mesme signification que saint Augustin sur le ps. 132. remarque, que les Chrestiens auoient accoustumé se saluer l'un l'autre de cette parole, *Deo gratias*: & sainte Paule ses vierges, avec celle d' *Alleluia*, au rapport de saint Hierosme, *In epitaphio Paula*. Ce qu'on fait aujourd'huy chez les Nonnains avec celle de l' *Aue Maria*, tout ainsi qu'es Chartreux.

S. Iean Chrysostome en l'hom. 33. sur S. Matthieu, Quand nous disons, *pax vobis*, c'est à dire, paix soit avec vous, & vous respondés aussi, & *spiritui tuo*, & à ton esprit: ne respondes seulement de voix, mais aussi d'esprit: ne disant point tant de bouche que de cœur. Incontinent que le Prelat de l'Eglise entre, il dit, *Pax omnibus*, paix à tous, quand il benit, *pax*

omnibus, paix à tous, quand il commande de desirer salut, il dit, *pax omnibus*, quand le sacrifice se par fait, *pax omnibus*, & ce pendant derechef *gratia vobis & pax*, tu dis *& spiritui tuo*, & à ton esprit.

Le mesme en l'hom. 18. sur la 2. aux Corinth. Derechef (dict-il) en ces mesmes tres-redoutable mysteres le prestre souhaitte & desire du bié au peuple, & le peuple au prestre, Car, *cum spiritu tuo*, ce n'est autre chose que cela. Les choses qui appartiennent à l'Eucharistie, c'est à dire aux actions de graces, sont toutes communes.



§ 27. Des collectes & oraisons.

LA paix estant donnee, les cœurs vnés en Dieu, & par ainsi le peuple bien disposé à prier & obtenir ce qu'il desire, lors le prestre comme delegué de toute l'Eglise & Ambassade enuers la diuine Maiesté, dit à haute voix les oraisons qui sont nommees collectes, parce qu'elles se font en l'assemblée de tout le peuple, quand il doit ja estre arriué à l'Eglise. Car l'un des offices du prestre, est de prier & sacrifier pour le peuple, comme de le gouverner & instruire.

S. Iean Chrysostome au liure 6. du sacerdoce, Quel ie vous prie, doit estre celuy la, qui comme Legit pour toute vne cité, que dy-ie vne cité? mais pour tout le monde, prie & est intercesseur enuers Dieu, à fin qu'il soit propice aux pechés

pechés de tous les hommes, non seulement des viuans, mais aussi des morts? Certainement ie ne puis penser que iamais la confiance ny de Moyse, n'y d'Helie ait peu estre suffisante à parfaire telle supplication, veu que quasi tout le monde luy est baillé en garde, & que pour cela il est Pere de tous. Il vient ainsi à Dieu en le suppliant que tout ce qu'il y a de guerres en tout le pays soit esteinct, & qu'en son lieu succede vne paix & felicité perpetuelle, & vn heureux estat de toutes choses. Finablement il demande tant en priué qu'en public vne briefue extirpation de tous maux imminents à chacun.

S. Augustin en l'ep. 107. ad Vitalem, Le prestre (dit-il) estant debout à l'autel de Dieu exhorte le peuple de prier pour les incredules, à fin que Dieu les conuertisse à la foy, & pour les catechumenes, à celle fin qu'il leur inspire vn desir de regeneration, & pour les fideles, à celle fin que par sa grace ils demeurent en ce qu'ils ont commencé. Et en l'ep. 59. ad Paulinũ : Beaucoup de choses se peuuent dire sur ce lieu la de saint Paul en la 1. à Timothee, *obsecro autem primũ obsecrationes fieri &c.* Qui ne seroient point à reietter: mais j'aimeray mieux entendre par ces paroles ce que toute, ou presque l'Eglise vse & frequente, c'est à sçauoir que nous entendions par les prieres, celles que nous faisons en la celebration des Sacremens, auant que ce qui est sur la table du Seigneur cõmence à estre benit.

Tertullien en fait mention en son Apologétique ch. 39. *Coimus incertum & aggregationem vt*

ad Deum quasi manu facta precationibus ambiamus orantes, hac vis deo grata est: oramus pro Imperatoribus.

S. Iustin apolog. 2. vers la fin confirme le mesme. V Valfridus Strabo ch. 22. escrit que les premiers Pontifes les auoient dressées & composées, & que depuis saint Gregoire les compila comme nous les auons; & dit d'abondant qu'elles furent appellees collectes, d'autant qu'elles sont comme vn recueil de tout ce que le peuple doit demander à Dieu. Vray est que le mot de collecte se prend souuent pour toute la Messe, comme celuy de Dominicum, dans S. Augustin, *in breuicul. coll. 3. dist.* Et dans Tertullien au liu. de fuga in persecut.

Quant à la parole, *Oremus*, que le prestre dit auant les oraisons, elle est tiree de l'exemple de nostre Seigneur, qui inuitoit ses Apôtres, & leur monstroit la maniere de prier. C'est la remarque entre autres d'Hildebertus Euesque du Mans au Poëme de mysterio Misse, *Hinc oraturus alios hortatur ut orent, discipulis Christus iussit & egit idem.*



§ 28. Du mot Amen.

AMen, signifie ce que les Latins disent, *verè & fideliter*, vrayment & fidelement, & viét du verbe Hebrieu *אמן* lequel pûs en *hiphil*, signifie, croire, & en *Niphal*, estre stable. C'est donc à dire que vrayement & indubitablement
le peu

le peuple qui respond cette parole, desire & demande à Dieu le mesme que le prestre qui a presenté la requeste. Et de la vient que les Grecs l'ont rendu par la parole *γένοιτο*, c'est a dire *fiat*, qu'il soit fait, ou Ainsi soit.

Nonnus en sa Paraphrase de l'Evangile de S. Iean, ch. 6. luy baille ces epithetes *ἡμεῖς Ἀμήν, μὴθ, σαφερῶτα, μαρτυρ, ἐμπειρόμυθ, καὶ ἀσυφέλιν, λ' γ*, pour declarer l'assurance & stabilité de ce qui est confirmé par ce mot *Amen*, à l'exemple de nostre Sauueur.

Or que l'usage de cette response populaire soit ancien, il appert par l'Apostre mesme en la 1. aux Corinth 14. *Qui supplet locum idiote, quomodo respondebit Amen?*

Iustin Martyr en l'Apolog. 2. vers la fin, Les prieres & les actions de graces estans parfaites, vn chacun du peuple là present hausse sa voix heureusement, disant *Amen*, qui vaut autāt à dire en l'ague Hebraïque que *γένοιτο*, ainsi soit fait. S. Hierome au prologue du liu. 2. sur l'ep. aux Galates, & S. Augustin en l'epist. 107. ad Vitalem, & en la 178. confirment le mesme.



§ 29. De l'Epistre.

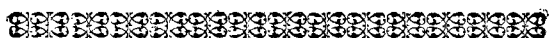
A Pres vne ou plusieurs collectes, suit la leçon prinse de quelque prophetie, ou des epistres Apostoliques, d'où particulièrement elle retient le nom d'epistre, pour l'instruction du peuple.

L'anti

L'antiquité de cette coustume se void dans Justin Martyr en l'apolog. 2. disant, qu'en la Synaxe on a de coustume de prendre des leçons, ou des Prophetes ou des Apostres. Ce que tesmoigne encore Tertullien en l'Apologetique chap. 39. & saint Denys ch. 3. de la Hier. eccles.

Luc 4. Ce que semble auoir esté institué à l'imitation
Act. 13. des Hebreux, lesquels dans leurs Synagogues
15. 17. lisent les escritures sainctes.
et 18.

Que les Apostres en foyent auteurs, il est certain par leur canon 9. de consecr. dist. 1. can. 1. *Theff. 5.* quicumque, & par la liturgie de S. Iaques, cō-
et Coloss 4. me aussi par S. Paul mesme, qui commande de lire ses epistres en l'Eglise.



§ 30. *Des Responsoires, Graduel, Alleluya, du Tractus et de la Prose.*

LA leçon ou l'epistre finie on chante quelques versets prins de la sainte escriture, pendant que le diacre prend la benediction du prestre & se dispose à la lecture de l'euangile: & ces versets s'appellent diuersement.

Premierement responsoires, d'autant que le chantre ayant entonné, le reste du chœur luy respond & poursuit, dit Rabanus liu. 2. de Instit. cleric. cap. 15.

En apres Graduel, pource qu'on le chantoit pédant que le diacre mōtoit les degrez & marches de la tribune ou du poulpitre: car l'Euan-
 gile

gile se recitoit tousiours de quelque lieu eminent, côme le signifie mesme S. Cyprien liu.2. epist. 5. parlant du Confesseur Aurelius. Et le môstrent tant les poulpitres esleuez és anciennes Eglises, que la denomination commune dans Micrologus chap.9. car ils ont esté appelez Ambones de la parole Grecque, ἀμβώνη. Monter, & l'interprete du Concile de Laodicee a traduit au ch.15. ἀμβών pulpitum.

Après le Graduel, lon adiouste l'*Alleluya*, can-
 Apoc 19.
 Tob. 13.
 tique de loüange à l'imitation des Anges, & signifie *Laudate Dominū*, Loüez Dieu. Auquel mot Hebrieu lon a porté tant de reuerence que tous les peuples Chrestiens tant Grecs & Latins, que Barbares l'ont vsurpé & retenu sans le chāger en leur propre langue, ainsi que dit S. Augustin en l'ep.178.

Et au lieu d'*Alleluya*, les iours de ieusne se chante le *Tractus*, ainsi dit pource qu'il doit estre chanté à traict, posément & lugubrement, entant qu'il represente les pleurs & lamentations de ceux qui font penitence en cette vallee de miseres. A quoy seruent les leçons des escritures qui se sont au parauant recitees, comme l'enseignent plusieurs auteurs qui ont traicté de *diuinis & ecclesiasticis officiis*.

L'antiquité se voit par les ordonnances & prohibitions faictes sur ce subiect. Car au Concile quatriesme de Toledé can.10. il est inhibé expressement qu'en Quaresme on ne chante l'*Alleluya*.

Et saint Augustin en l'ep. 119. ad Ianuarium chap.

chap. 15. escrit qu'on ne souloit le chanter qu'à Pasques, Pentecoste, & les Dimâches en signe de liesse en memoire de la resurrection de Iesus Christ. Et saint Gregoire en l'ep. 63. du liu. 7. donne raison de ce qu'en autre temps il le faisoit chanter, disant que cette coustume auoit commëcé dès le temps de Damasus, à la persuation de saint Hierosme.

On redouble aussi *alleluya*, en temps de Pasques, au lieu du Graduel: comme à l'opposite on double le Graduel en temps de penitence, au lieu d'*alleluya*.

Quant à la prose, c'est vn cantique ioyeux sur les festes & solennitez esquelles on la chante, comme à Pasques, Pentecoste & la feste Dieu. Aucunes sont attribuees à saint Ambroise & à saint Augustin, comme à Fortunutus Venātius celle de la profession du Dimanche des Rameaux. La France en chante plusieurs composees par le Roy Robert, telle qu'est celle du S. Esprit, de Noël, des martyrs & autres. *Sancti Spiritus adsi nobis gratia &c. O Iuda & Hierusalem &c. O Constantia martyrum &c.*



§ 31. De l'Euangile & benediction precedete.

Du sequentia sancti Euangelij, & du
Gloria tibi Domine.

SVit l'Euangile que se lit avec reuerence grãde, & fort belles ceremonies: & pour monstrer

strer avec quelle foy & deuotion le peuple le doit entendre, tous se leuent & l'entendent debout, prests de combatre & mourir pour l'Euangile & pour la foy Catholique.

Stans dictis, quoniam stantes pugnare solemus,

Quòd te pugna grauis sub vigili hoste manet.

Dit bien Hildebertus Fuesque du Mans en son poeme, de mysterio Missæ. Et peu aupara-
uant il rend la raison du signe de la croix, que
chacun fait sur foy.

Neue superueniens zizania seminet hostis

Frontibus imprimitur mystica forma crucis.

Pour cette cause les cheualiers du Malte
desgaignent leurs espees, d'autres mettent la
main sus.

Quant à l'antiquité de lire l'Euangile à la
Messe, toutes les liturgies en font preuue tres-
manifeste, avec le Concile de Laodicee ch. 16.
celuy de Carthage 4. can 84. Et celuy de Va-
lence en Espagne can. 1. Sainct Iean Chryso-
stome en l'hom. 6. de pœnit. Et en l'hom. 3. sur
la 2. aux Theff. S. Augustin en la preface sur
l'ep. de saint Iean, saint Hierosme en l'epistre
ad Sabinianum Diaconum: & Anastase Pape
en l'epistre decretale, où il ordonne expresse-
ment que chacun entende l'Euangile debout.
Coustume que saint Clement dit auoir esté
laissée par les Apostres au liure 2. des constit.
Apostol. chapitre 57. ou selon les diuerfes im-
pressions 61.

Il n'y a presque rien plus frequent ez œu-
res des saincts Peres que les homelies qu'ils
ont

ont faites, sur les Euangiles de la Messe, ou la mention d'iceux.

La benediction demandee & receue du prestre, le *sequentia &c.* le *gloria tibi &c.* se voient dans la liturgie de S. Chrysostome, dans Amalric, liure de offic. Missæ ch. 18. Et dans Alcuin, au liure de offic. diuinis.



§ 32. Du symbole autrement dit
le Credo.

LEs Apostres ont premierement constitué que leur symbole se recitat en la sainte Messe, comme nous le colligeons de S. Denys ch. 3. de la Hierarch. eccl. & de la liturgie de S. Iaques, là où le diacre ayant commandé silence au peuple, en disant *sapienter attendamus*, le prestre suit *Credo in vnum Deum patrem &c.* Mais puis apres S. Marc Pape successeur de S. Syluestre cōmanda qu'on chātāt le symbole du Concile de Nicee apres l'Euangile, & saint Damase celui du Concile 2. de Constantinople ez festes solennelles à cause des heresies suruenues & condamnées en iceux. Car le symbole, *est regula veritatis immobilis*, dit saint Irenee liu. 1. c. 1. Et S. Chrysostome hom. 1. de *symbolo*, apres Tertulien au liure de præscript hæret. & au liure de *velandis virginibus*, pource est il appelé *symbolum*, comme mot du guet & marque certaine pour discerner le fidele de l'infidele, & le Catholique,

lique de celuy qui est heretique. Telle est la profession de foy ordonnee par Pie 4. suiuant les saincts canons du Cōcile de Trente, suiuant la coustume de ses predecesseurs, laquelle nous voyons auoir esté gardee par S. Gregoire liu. 10. epist. 31. où il prescrit la formule de la promesse qu'un certain Euesque deuoit faire, abjurant l'heresie. Car il appartient au saint Siege tant seulement. ou à les commis, d'absoudre d'heresie & receuoir en l'Eglise ceux qui s'en seroient deuoyez, quand ils retournent par penitence: comme il le voit clairement en saint Leon, epist. 77. par laquelle il donne pouuoir à Anatole Patriarche de Constantinople, de reconcilier en son nom, Attirus ladis heretique, mais ores penitent.


Gulla.
Genre
Dominus
in primo
Cant.

Quant à l'usage de chanter le Symbole de Nicee & de Constantinople, il a commencé en Grece & es Eglises de l'Orient, puis il s'est esté du iusques à l'Occident, particulièrement depuis le Concile de Toled 3. lequel fut celebré il y a plus de mille ans, au can. 2. où il est ordonné, que tous les Dimanches, selon la coustume de l'Orient, il seroit desormais recité par toutes les Eglises, Voicy les mots, Par le conseil du tres-saint & glorieux Roy Reccared, l'assemblée a institué que par toutes les Eglises d'Espagne & de Gallice selon la forme & maniere des Eglises Orientales le Symbole de la foy du Concile de Constantinople, c'est à dire, de 150. Euesques, soit recité, & que deuant que l'oraison Dominicale se dise, soit presché à haute voix, à fin que vostre foy soit manifestee & ait res-

T

moigna

moignage, & que les cœurs du peuple purifiez par foy viennent à recevoir le corps & sang de Iesus Christ,

La France l'a singulierement vsurpé depuis Charles le grand pour faire contrecarre à vn Euesque Heretique : & l'Allemagne de mesmes dit Strabo ch.22. Quant aux Grecs, il se void en la Liturgie de S.Iean Chrysoft.



§ 33. *De l'offertoire & des offrandes.*

L'Offertoire est vn verset ou sentence qui se prend tousiours des escritures saintes, & s'appelle ainsi d'autant qu'il se chantoit pendant que le peuple presentoit ses offrandes, lesquelles accompagnent l'oblation du prestre. Surquoy S.Cyprien au sermon de Eleemosyna. reprend les dames qui venoyent sans offrandes à l'Eglise, leur mettant deuant les yeux cette pauvre vefue qui mit deux tournois dans le tronc, dont elle fut tant prisee de nostre Seigneur.

Luc 21.

Theodoret liure 5.ch.18. escrit de Theodose, qu'il presenta à l'autel τῇ ἱερᾷ ῥαπίζῃ τὰ δῶρα προσενέγκων, & qu'il voulut apres demeurer avec le Clergé dedans les ballustres, attendant la communion, τῷ δὲ αὐτῷ τὸ πανάγιον σῶμα: mais que saint Ambroise l'en fit sortir & luy apprint que c'estoit le lieu des gens d'Eglise tant seulement.

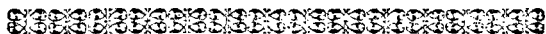
Saint Augustin en l'ep.117. ad Bonifacium,
en la

en la 122. & ailleurs, parle des oblations qui se presentent à l'autel: Les oblatiōs de ma maison (dit-il) seront portees par les mains à la table du Roy celeste.

Le canon 4. des Apostres, & le 93 de la Synode 4. de Carthage: Tertullien en son Apologetique chap. 39. & plusieurs autres font preuve de l'antiquité des offrâdes faictes par le peuple.

Innocent 3. liu. 2. de myster. Missæ, chap. 53. donne la raison de ces offrandes, qui sont cōme preuves de la foy preschee & receüe par l'exhibition des bonnes œuures. *Ordo conueniens, vt post prædicationē, sequatur fides in corde, laus in ore, fructus in opere, fides in symbolo, laus in offertorio, fructus in sacrificio.*

S. Iean Chrysostome en l'hom. 21. sur les Act. Ce n'est pas pour neant (dit-il) qu'on offre des sacrifices pour les morts, & des prieres & des aumosnes. Et peu apres, Ce n'est pas en vain que le diacre crie pour ceux qui sont morts en Iesus Christ & pour ceux qui ont souuenance d'eux en leurs prieres: ce n'est pas le diacre qui dit cette parole, mais l'esprit de nostre Seigneur.



§ 34. De la benediction des offrandes.

SElon toute l'antiquité, autre estoit la benediction des offrâdes, autre celle du tressainct sacrement: l'une estoit appelée Eulogie, l'autre Eucharistie: ce que la Synode de Carthage

tenu du temps de S. Augustin montre en ces mots: *Il n'est permis d'offrir autre chose aux saints mysteres que du pain & du vin meslé avec de l'eau, à fin que lon n'y offre autre chose que le corps & sang de Iesus Christ. Quant aux primices, soit miel, soit laiët, qu'on les presente selõ la coustume. Et puis apres: Et bien qu'on presente du laiët sur l'autel, toutesfois qu'il ait vne benediction propre separee de la sanctification du corps & sang du Seigneur.*

En la Synode de Trulle (ainsi appellé d'un palais de Constantinople nommé Trullum, où elle fut celebree) fut ordonné qu'on se donnat garde de conioindre le raisin offert à l'autel avec le sacrifice non sanglant de l'oblation, *μη σαφυλὴν ἐν τῷ ὕσσιασθὲν πρὸς φερυμένῃ τῇ ἀναιμάκῃ τῆς προσφορᾶς ὑπὸ ἀσινάπῃ*, dequoy fait mention le can. 3. des Apostres.

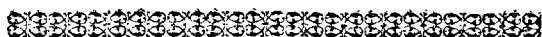
Quant à ces offrandes dites Eulogies, elles se distribuent au clergé, comme le tesmoigne S. Clement liu. 8. ch. 3. des constitutiōs Apostoliqu. & le canon 3. des Apostres.

A ces Eulogies se rapporte le Pain benit, pour ceux qui ne se cōmunient, lequel se donnoit voire aux Catechumenes, ainsi que nous lisons en saint August. liu. 2. de peccatorū mer. & remiss. chap. 26. Pareillement S. Grégoire de Nazianz. orat 19. in laudem patris sui, dit qu'il auoit accoustumé *panes benedicere ac cruce signare.*

De ces mesmes Eulogies parle saint Paulin epist. 1. ad Seuerum & ailleurs.

S. Gregoise de Tours au liu. de gloria confes.
chap.

chap. 31. raconte comme vn villageois qui auoit logé vn prestre, fut garéti d'estre precipité dans vne riuere par les malings esprits, en vertu de l'Eulogie & pain qu'il auoit mangé estant benit par ce prestre.



§ 35. *De la chaire pour prescher,
& du sermon.*

LA predication & sermon se fait en plusieurs lieux apres l'euangile & l'offertoire chanté & les offrandes finies, selon l'ancienne coustume de l'Eglise, tant pource que la plus part du peuple, encore qu'il entende la lettre, ne comprend pas le sens ny les treshauts mysteres des saintes escritures. *In quibus multa sunt difficilia intellectu, qua indocti & instabiles deprauant.* Ainsi que dit saint Pierre des epistres S. Paul, que pource que ceux mesmes qui les entendent ont souuent besoin d'estre esmeus & excitez de la viue voix du pasteur assisté du saint Esprit à cet effect. Car vn grâd nombre se treuuera de ceux qui diront, *Video meliora probog, deteriora sequor.* Outre que de quatre sortes de terre qui reçoient la semence de la parole de Dieu, les trois la perdent & n'en font aucun fruct. Venons aux preuues de l'antiquité.

S. Clement liu. 10. des recognoissances sur la fin, escrit que dâs Antioche la maison de Theophile fut couuertie en Eglise, & qu'on erigea vne

chaire à saint Pierre pour y prescher.

Saint Ambroise epist. 33. à la seur : *La lecture de l'epistre & de l'euangile étant faicte & le sermon aussi, les Catechumenes estans fortz, s'expliquoy le symbole au baptistère de l'Eglise à quelques vns demandans le baptesme qui leur estoit promis.*

Saint Augustin au liu. 22. de la cité de Dieu, chap. 8. racontant vn grand miracle faict aux reliques de saint Estienne de la guerison des enfans, que la malediction de leur mere auoit fait tomber en vn continuel & horrible tremblemēt, dit que pour lors il preschoit, *In gradibus exedra in qua de superiore loquebar loco feci stare ambos, &c.* Aussi toutes les homelies, & les sermons des autres saints Peres ont esté faictes pour la plus part en ce temps de la Messe, apres l'euangile.



§ 36. *De la Messe des Catechumenes & Energumenes.*

A Tout ce que nous auons touché cy dessus de la Messe, pouuoient assister les catechumenes, les pecheurs publics & scandaleux, les energumenes & les penitents qui estoient priuez de la communion, pour quelque crime, mais en faisoient penitence. Dequoy rend la raison S. Denys ch. 3. de la Hier. eccl. & saint Clement liu 8. des constit. Apost. depuis le ch. 5. iusques au 9. raconte tout au long cette ceremonie.

monie. Lon y enduroit aussi les infideles, Iuifs & heretiques, suiuant le canon 84. du Cõcile 4. de Carthage & de consecr. d. 1. can. Episcopus. mais le sermon finy lon mettoit tous ceux là dehors, d'autant que le prestre incontinent apres se dispose à la consecration & celebration du saint sacrifice, duquel doivent participer tant seulement les fideles qui ont la conscience nette, & sont de bonne & loüable vie.

Saint Augustin au sermon 237. de tempore, appelle ce commandement de sortir de l'Eglise la Messe des Catechumenes, parce que se finit lors ce qu'ils peuuent entendre de la Messe: *Post sermonem, Missa fit catechumenis, manebunt fideles.*

Isidore au liure des etymologies rapporte les paroles du diaere, disant qu'il crioit à haute vois *Catechumeni exeunto*, ou bien, *Siquis Catechumenus remansit, exeat.* Ce qui est cõforme à ce que dit saint Clement audit lieu où il adiouste pour ceux qui deuoient demeurer, au ch. 9. *Nemo eorum quibus non licet, exeat*, Personne de ceux qui n'ont permission n'ait à sortir.



§ 37. De l'infusion & meslange de l'eau avec le vin.

LE mystere du sang & de l'eau qui sortit du costé de Iesus Christ, avec la verité de ce qu'il fit en instituant ce S. Sacrement le Ieudy saint, est representé en cette mixtion de vin &

d'eau. C'est la doctrine de sainct Alexādre Pape 5. apres S. Pierre de consecr. d. 2. can. *In Sacramentorum* : & de S. Cyprien en l'ep. qu'il a escript de ce subiect, ad Ceciliū Papam, liu. 2. ep. 3. où il dit entre autres, Nous deuons garder la tradition de nostre Seigneur en l'oblation du calice, en telle sorte que nous ne facions autre chose que ce qu'il a fait. Parquoy le calice doit estre meslé. Et apres rend la raison disant, que l'eau signifie l'Eglise laquelle s'incorpore avec Iesus Christ son chef mystique.

Le Concile de Constantinoble 2. Iaqués frere de Iesus Christ selon la chair, & Basile de Cefaree qui nous ont laissé par escript la mystique façon de sacrifier en la liturgie, nous meslent le sacré calice d'eau & de vin. Les paroles de S. Iaqués en sa liturgie sont, *Similiter postquā cenauit accipiens calicem & permiscens ex aqua & vino & benedicens dedit &c.* De cette liturgie fait memoire aussi le Concile de Trulle assemblé il y a plus de neuf cens ans, au can. 32.

S. Clement li. 8. des const. Apost. c. 17. afferme le mesme. S. Basile, en sa liturg. Eusebe Emisene au serm. 5. de Paschate, le Concile de Carthage 4. can. 24. ordonne *ut in sacramento corporis & sanguinis Domini nihil amplius offeratur quā ipse Dominus tradit, hoc est, panis & vinum aqua mixtū.*

S. Irenee liure 4. ch. 57. *Dominus temperamentum calicis sui, &c.* Et sur tout est memorable ce qu'il dit au liu. 5. ch. 1. *Quando mixtus calix & fractus panis percipit verbum Dei, fit Eucharistia corporis & sanguinis Domini.*



§ 38, De l'ablution ou lauement des mains.

SAINCT Denys au lieu preallegué, dit que le prestre laue les extremités des mains avec de l'eau, pour declarer que ceux qui viennent à ce tressainct sacrifice doiuent estre purifiez voire des plus petites fautes, chassant tant q faire se peut *τας ἁγίας τῆς ψυχῆς παῖδας*.

La mesme ceremonie est mentionnee par S. Clement liure. 8. des constit. Apost. ch. ii. où il dit que ce lauement, *Est signum puritatis animarum qua Deo dicata sunt.*

S. Cyrille en la catech. 5. mistag. *vidisti diaconum aquam lauandis manibus porrigentem sacerdoti* puis apres il rend la raison, & dit que ce n'est pas pour necessité qu'en ait le prestre, puis que la coustume n'est pas d'entrer à l'Eglise sans s'estre laué & nettoyé, mais en symbole & signification de la pureté interieure qui doit accompagner le prestre administrateur d'un si grand sacrifice.

Or pourtant que le prestre à besoin puis apres d'une speciale assistance de Dieu, pour dignement paracheuer les diuins mysteres, & pour estre exaucé tant pour soy que pour le salut du peuple, il se tourne vers iceluy, & l'inuite à prier disant, *Orate fratres &c.* A l'exemple de nostre Seigneur qui admonestoit ses Apostres de leur deuoir, les inuitant à faire oraison avec

soy au Iatdin d'Oliuet, & de S. Paul qui desiroit d'estre aydé par les prieres des Corinthiens, *Adiuuantibus vobis*, dit-il, *in oratione pro nobis*, vt *ex multarum personis facierum eius qua in nobis est donationis per multos gratie agantur pro nobis.*



§ 39. Des oraisons secrètes & de la Preface.

L'Offertoire finy la matiere du sacrifice preparée, & posée sur l'autel, le peuple estant instruit, le prestre ayant lauë ses mains & recommandé l'oblation à Dieu, il se dispose à la consecration, & pour exciter le peuple d'estre attentif à vne tant admirable action, il conclud ses collectes secrètes à haute voix, aux fins que le peuple puisse respondre *Amen*, car les oraisons qui se recitent tout bas par le prestre apres l'offertoire & lauement des mains sont appelées secrètes.

Sainct Clement liu. 8. des constit. Apost. ch. 12. Et le Concile de Laodicee can. 19. tesmoignent que certaines prieres se font ainsi avec silence & sans bruit par le prestre apres les mains leues.

Les prieres finies il commence la preface qui est vne belle louange de Dieu ioincte à celles des Anges & hierarchies celestes, qui sont comme d'entree aux suiuañtes prieres du Canon, aux fins qu'il puisse deuëment & dignement consacrer,

erer ; car la coustume des saincts en leurs prieres est de louer Dieu premierement & de luy rendre graces, puis apres luy presenter leurs requestes, suiuant les belles instructiōs que nous en donne S. Basile en ses constit. monast. ch. 2. Et S. Ambroise liu. 6. de Sacramentis ch. 5.

En toutes les liturgies Grecques & Latines, la preface se treuve, & particulièrement le *sursum corda*, le *gratias agamus, habemus ad dominum*, & autres, comme sainct Clemēt au mesme lieu, sainct Cyprien au sermō de oratione dominica, sainct Cyrile en la catech. 5. mystag. le tesmoignent. S. Jean Chrysostome en l'hom. in Encenijs en parle en cette sorte. *Je parle à ceux qui delaissent la communion & congregation des saincts, & à l'heure de la venerable table mystique s'amusent à deuiser. Que fais tu homme ? n'as tu pas promis au prestre qui a dit, Ayez le cœur en haut, Nous l'auons au Seigneur ? Et en l'hom. 26. sur S. Matthieu, Pourtant le prestre qui assiste à l'autel, estant proposé le saint sacrifice, nous ordonne d'offrir graces à Dieu pour toute la terre, pour les absents & presents, pour ceux qui ont esté deuant nous & seront apres nous.*

S. Augustin au liure de vera religione ch. 3. dit que par toutes les villes bourgades & villages, *Vniuersum humanum genus vna plenè voce respondet, Sursum corda se habere ad dominum*. Le mesme sainct Augustin au liure de bono perseuerantiæ, Ez Sacrements des fideles on nous dit que nous ayons le cœur en haut qui est vn don de Dieu, pour lequel nous sommes aduertis par
le pre

le prestre de rendre graces à nostre Dieu, & nous respondons, Il est digne & iuste.

Ce mesme en l'epist. 57. ad Dardanum, en la 120. ad Honoratum, & en la 156. ad Probam, comme aussi au liure de Spiritu & littera ch. 11. fait mention de ces paroles.



§ 40. Des diuerses prefaces.

LEs Euesques de France & d'Allemagne interrogerent il y a plus de 1000. ans le Pape Pelagius 2. pour sçauoir de luy qu'elles estoient les prefaces authentiques : à quoy il respondit ainsi qu'il appert en son epistre, & dans Gratian au can. Inuenimus de cōsecr. d. 1. qu'elles estoient en nombre de 9. celle de Noël, de l'Epiphanie de Quaresme, de la Croix, de Pasques, de l'Ascension, de la Pentecoste, de la Trinité, & des Apostres. Celle de nostre Dame à esté adioustee long temps apres par Urbain 2. au Concile de Plaisance, comme il est à voir au canon Sanctorum, d. 70. Et il semble que saint Ambroise sur le ch. 1. de S. Luc face allusion à la preface de Pasques. Quand nous sacrifions, dit-il, Iesus Christ est present, Iesus Christ est immolé, *quia Pascha nostrum immolatus est Christus*. De mesmes presque S. Hierosme sur le 26. de saint Mathieu, & saint Augustin liu. 2. contre les lettres de Petilien chap. 37.



§ 41. *Du sanctus ou trisagion.*

S Vit le chant triomphal ainsi que le nommēt S. Iaqués & saint Basile en leurs liturgies, l'hymne de loüange & de gloire, que toutes les celestes Hierarchies rendent incessamment à la tresglorieuse Trinité, qui a esté reuelé au monde premierement par le Prophete Esaye ch. 6. puis par saint Iean en son Apocal. 4. Car en iceluy Dieu est loüé, adoré, & glorifié en vnité de nature, & Trinité de personnes, ainsi que l'a bien obserué saint Ambroise liure. 3. de Spiritu Sancto ch. 18. Et Procope Euesque de Gaze sur le 6. d'Esaye où il dit, que ce cantique n'estoit propre pour la sinagogue, & partāt il auoit esté reserué à l'Eglise par toute la terre.

Nicephore liure 18. escrit que nous auons le Trisagion de la tradition des Apostres : aussi est il couché ez constitutions Apostoliques en saint Clement liure 8. ch 16. Et la deuotion à cet hymne creut beaucoup apres cette grande merueille d vn enfant esleué en l'air, durant le tremblement de Constantinople, ainsi que le mesme Nicephore le raconte au liure 14. chapitre 51.

raison.
Au Concile de Vazence, qui se tint enuiron l'an 430. En toutes les Messes soit celles du matin, ou du quaresme, ou pour les morts, qu'o die par trois fois, *Sanctus*, du mesme ordre qu'aux

qu'aux Messes publiques, car vne voix tant douce & desirable ne pourra causer aucun desgout ou ennuy, quant bien on la pourroit chäter continuellement iour & nuict.

S. Chrysostome en l'hom. 14. sur l'epist. aux Ephesiës, Pense (dit-il) qu'elles paroles ta bouche à prononcé, qu'elle chose elle touche, de quelle viâde elle iouit, avec qui tu te trouues au temps des mysteres, avec les Cherubins & Seraphins, comment peux tu dire avec eux saint, saint, saint, qui abuses de ta bouche à mesdire?

Quant à *Osanna*, & ce qui suit, il est tiré de la loüange que les enfans & le peuple rendoiēt à nostre Seigneur tant au temple qu'à son entree en Hierusalem.

Matth. 21.

Qui voudra sçauoir l'origine & vsage de cette voix entre les Hebrieux, il pourra lire entre autres Baronius au tome 1. de ses Annales Ecclesiastiques.



§ 42. Du Canon.

LE canon de la Messe est ainsi appelé du mot Grec, comme reglement & forme legitime de parfaire & celebrer le diuin sacrifice, dont il est aussi nommé Action, *quia peraguntur in eo diuina mysteria*, qui est la plus grande & plus admirable action, la plus haute & diuine entreprise qui soit sur la terre.

Il est composé partie des paroles de nostre
Seigneur,

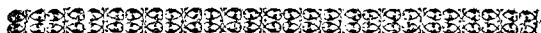
Seigneur, partie de la tradition des Apostres pour la plus part. Et en partie par l'institution des souverains Pontifes, tout ainsi que le liure des pseaumes a plusieurs auteurs, dans saint Hierosme en l'ep. ad Sophronium, & en celle qu'il escrit ad Cyprianum. Ainsi le symbole de Nicee & de Constantinople contient, & celui des Apostres, & les conclusions principales prises par les saints Peres.

*Aug. ser.
115. de
temp. &
Ruff. in
exp sym.*

Son auctorité & antiquité paroît premièrement en ce que S. Pierre a dressé le liure appelé Ordo Romanus, ainsi que dit Isidore li. 1. des offices ch. 15. lequel liure Alcuin & Amalarius qui fleurirent du temps de Charlemagne, citent & r'apportent: & de fait Alcuin expose tout le canon de mot à mot, ce qu'après luy ont fait Amalarius, Hugon, Rupert. Innocent, & autres.

En après il est cité non seulement comme en blot, mais aussi en détail par les SS. Peres saint Ambr. au liu. 4. de sacram. c. 5. & 6. recite ces paroles. *Quam oblationē tu Deus in omnibus quasumus benedictam, adscriptam, ratam &c. Qui pridie quam pateretur &c. Vnde & memores &c. Supra qua propitio ac sereno &c.* Qui sont les quatre principales parties du canon. D'où il appert, que la Messe & le canon en icelle se disoient il y a plus de 1200. ans.

Le mesme S. Ambroise au liu. 4. de Sacramēt. ch. 4. fait expresse mention de la première raison du canon, où l'on prie pour l'Eglise & pour le Roy, comme le fait aussi Optatus liu. 2. contre Parmenien, & autres anciens.



§ 43. De l'elevation des mains, des yeux,
& de la genuflexion.

DE l'elevation des yeux parle S. Iaques en la liturgie, saint Ambroise au li. 4. de sacramentis, ch. 5. & Tertullien en l'Apolog. ch. 30. escriuent que les premiers Chrestiens auoient coustume de prier ayans la teste nue, yeux & bras esleuez, & que telle fut la coustume de nostre Seigneur & maistre, en saint Matth. 14. en saint Marc 6. & 7. en S. Luc 9. & en saint Iean 6. 11. & 17.

Quant à celle des mains, c'est le precepte mesme de l'Apostre en la 1. à Timothe 2. *Volos viros orare in omni loco leuantes puras manus*, suiuañt la pratique du Psalmiste Psal. 141. *Eleuatio manuum mearum sacrificium vespertinum.* & au Psal. 142. *Expandi manus meas ad te.* de Moyse en Exod. 27. & de Salomon au 3. des Rois chap. 8. De sorte que saint Augustin dit mesme, liu. de quinque hæresibus aduersum Iud. & au liu. 12. contr. Faustum Manich. Que Moyse par l'elevation des mains representoit le mystere de la croix, *Vt hostem vinceret præstantem manus ad cælum extendit, iam tunc figuram crucis Christi ostendens.* Le mesme en dit, il ailleurs des Euesques & des prestres.

Et S. Cyprien serm. de cœna Dom. *Hierarcha pius, quem Spiritus sanctus compungit, excitat, inhabitat, & sanctificat eleuatione manuum crucis myste*

mysterium representans confidenter orat pro sua & populi ignorantia.



§ 44. *De la memoire & priere pour les viuans.*

LA pratique de ces prieres se void es Liturgies de S. Iaques, S. Basile, sainct Chrysost. en sainct Denys, sainct Clement, Tertullien, & autres anciens : mais nommément se fait mention du Pape & du propre Euesque ou prelat suivant l'Apostre aux Hebr. 13 *Memento prepositorum vestrorum, &c.* ce qui est touché par sainct Chrysostome en l'hom. 79. ad pop. Antioch.

En apres est nommé le Roy comme celuy duquel depend beaucoup la paix & prosperité de l'Eglise, ainsi que dit sainct Paul en la 1. à Timothee ch. 2. où il ordonne que lon prie pour les Rois, &c.

L'usage en est tresancien, comme il est euident par les mesmes saincts Peres & plusieurs autres qu'il n'est besoin de citer pour estre le subiect sans contradiction.

Quant aux autres, le prestre recommande à Dieu ceux pour lesquels il a proposé d'offrir specialemēt le sainct sacrifice, comme parens, amys & autres : dequoy fait mention S. Augustin epist. 59. ad Paulinum. Et les ayant nommé à part soy, il recommande à Dieu tous les constans & assistans à la Messc. Ce que nous auons ia touché cy dessus, citans S. Chrysostome hom. 26. sur sainct Matth. Car ceux qui sont

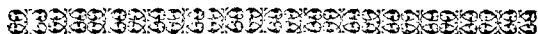
Iob 42.

presents participent singulierement de ce diuin mystere, lequel ils offrent avec le prestre & le prestre au nom de tous à Dieu, ainsi que fit Iob pour ses amys, auquel Dieu les renuoya. En cette façon parle saint Augustin ep. 122. *Oblationem ad altare per sacerdotem offerre Deo.*

Mat. 25,
Ps. 36.

Pour le regard de la maniere de parler, *Memento Domine famulorum, &c.* il ne la faut trouuer estrange non plus que celle de nostre Seigneur aux Vierges folles, *Nescio vos.* & celle du Psalmiste, *Nouit Dominus dies immaculatorum, &c.* Car nous declaronz nostre affection & charité enuers nos prochains, prians qu'ils soyents recogneus de Dieu, & mis au nombre des esleus, & non pas laissez entre ceux desquels il est dit au Ps. 15. *Nec memor ero nominum eorum per labia mea, &c.* & au Psal. 60. *Deleantur de libro viuentium, &c.* Partant, *Memento Domine*, c'est autant que *Miserere*, *Parce*, *Adiuua*, *Custodi*, *Salua* A ce propos dit bien saint Augustin au chapitre 1. du liure 11. de ses Confessions, Puisque, l'eternité est vostre, mon Dieu, pouuez vous ignorer ce que ie dis, ou bien voies vous selon le temps successiuemēt ce qui se faiēt au temps. Pourquoy donc estce que ie vous deduis & narre tant de choses? Ce n'est pas certainement pour vous les faire sçauoir par moy, mais c'est que l'excite mon affection en vous, & de ceux qui lisent ce que j'escriis, affin que tous nous disions: Le seigneur est grand & grandement louable. Je l'ay ja dit & le diray, que ie fay cecy
pour

pour l'amour de vous. Car aussi nous prions, & toutesfois la verité a dit, Vostre pere sçait ce qu'il vous faut avant que le requeriez. Nous ouurons donc nostre cœur, & declarons nostre affection enuers vous, en vous confessant nos miseres & vos misericordes sur nous.



§ 45. De la Cômémoration des saincts qui sont au ciel, Communicantes & memoriam venerantes, &c.

DE l'Eglise militante, le prestre monte à la triomphante, suiuant l'article du Symbole par lequel nous croyons *Communione Sanctoꝝ*. & vient à faire commemoration des Saincts & bienheureux Martyrs : ce qui est tesmoigné fort exemplairement par saint Denis liu. 3. de la Hierar. eccl. & par S. Clement liu. 8. des constit. Apost. ch. 13. *Quis enim fidelium habere dubiũ possit in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Iesu Christi mysterio Angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus iungi, vnum quoque ex visibilibus & inuisibilibus fieri?* Dit fort bien S. Gregoire le grand liure 4. de ses dialogues chap. 58. Car ce qu'il dit des Anges s'entend aussi des ames glorieuses, & des bienheureux Saincts.

S. Chrysostome en l'hom. 21. sur les Act. des Apostres, Que penses tu, dit-il, de ce que l'õ offre pour les Martyrs, de ce qu'ils sont appelez

à telle heure ? Ce leur est grand honneur d'estre nommez en la presence du Seigneur ce pèdant que cette mort se parfait, ce terrible sacrifice, & ces sacremens ineffables. Il faut icy noter, que les Grecs vsent de cette maniere de parler, Of-
frir pour les Martyrs, c'est à dire, en honneur & actions de graces, pour la gloire des martyrs. Car *pro valde bonis, gratiarum actiones sunt*, dit S. Augustin, in *Enchiridio ad Laurètium*, cap. 110. C'est aussi à celle fin que soyons aidez par leurs prieres : *vt Deus orationibus illorum suscipiat preces nostras*, dit S. Cyrille catech. 5. mystag.

S. Augustin au 22. de la Cité ch. 10. Nous bastissons, dit il, à noz martyrs de memoires comme à des hommes, & non des temples comme à des Dieux, & ne dressons des autels en ces memoires pour dresser des sacrifices à noz martyrs: mais nous immolons sacrifices à Dieu seul & vnique Seigneur des martyrs, aussi bien que le nostre : ausquels sacrifices les martyrs sont nommez en leur ordre comme hommes qui ont vaincu le mode en la confession de Iesus Christ. Il dit le mesme au li. 8. ch. 27. & au serm. 19. de verbis Apostoli.

Quant aux paroles suyuant *Ratam, rationabilem, acceptabilemque, &c.* avec plusieurs autres deuant & apres la consecration, ie me contenteray de citer S. Ambroise lib. 4. de sacr. chap. 5. & 6. où c'est qu'il en touche vne bonne partie. Car mon intétion n'est de les particulariser par le menu, & monstrier leur antiquité par les SS. Peres, ce que plusieurs doctes personnages de
nostre

nostre temps ont fait. Ce m'est assez de la faire voir és parties principales de la Messe, comme sont celles que nous auons ia touchees, & toucherons encore cy apres à la Confusion du Ministre.



§ 46. De la Consecration & Transsubstantiation du pain & du vin au corps & sang de Iesus Christ.

Vt nobis corpus & sanguis fiat, &c.

C'Est icy le *Lapis offensionis*, & *petra scandalis* aux mescreans & possédez de l'esprit des Capharnaïtes: mais aux vrais fideles & Catholiques, *Dei virtus & sapientia*, qui change & transmue réellement la substance du pain & du vin, en son propre corps & sang, par le ministère du prestre prononçant les paroles de la Consecration, *Cecy est mon corps, &c.* C'est la foy, c'est la doctrine de l'Eglise, qui est *columna & firmamentum veritatis*. Voyons quelle creance en a eu l'antiquité, selon la mesme doctrine.

S. Basile en sa Liturgie, Faites ce pain cy, le mesme corps precieux de nostre Seigneur & Sauueur Iesus Christ, le müant par vostre saint Esprit: & ce calice, le mesme sang precieux.

S. Ambroise au liu. 4. de Sacram. c. 4. & au canon Panis est. de consecr. d. 2. S'il y a donc si grande vertu, dit-il, és paroles de nostre Sei-

gneur Iesus Christ, que les choses qui n'estoiẽt point ont commencẽ d'estre, cõbien plus grande vertu auront elles, pour faire que les choses qui estoient soyent transmuees en autres choses. Et au mesme endroit, Tu diras, peut estre, cestuy est mon pain accoustumẽ. Or ie te dy, ce pain est pain deuant la parole sacramẽtale, mais apres la consecration, de pain il se fait la chair de Iesus Christ. Partant si on demande cõment deuiẽt le pain, le corps de Iesus Christ, c'est par cõsecration. Et quelles sont les paroles de la consecration? celles de Iesus Christ, car le surplus qu'on adiouste sont loüanges à Dieu & petitions qu'õ faict pour le peuple, pour les Roys, & pour les autres. Et encorẽ peu apres. *Ergo, dico tibi, vt respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationem, sed post consecrationẽ, dico tibi quod iam corpus est Christi: ipse dixit & factum est, ipse mandauit & creatum est.* Ie te dy donc, pour te le faire court, deuant la consecration ce n'estoit pas le corps de Iesus Christ, ce l'est apres icelle, il l'a dit, il l'a faict. Le mesme au mesme liure ch. 5. *Vide singula: qui pridie quàm pateretur in sanctis manibus suis accepit panem: antequam consecratur, panis est, vbi autem verba Christi auerterint, corpus est Christi. Denique audi dicẽtem, Accipite & edite ex hoc omnes, Hoc est corpus meum: Et ante verba Christi, calix est vini & aque plenus, vbi verba Christi operata fuerint, ibi sanguis efficitur qui plebem redemit: ergo videte quantis generibus potens est sermo Christi vniuersa conuertere.*

S. Gregoire de Nisse en l'oraison catechetique

tique de la transmutation du corps & sang de nostre Seigneur, au tesmoignage d'Euthimius in Panopli. tit. 21. Ce pain sanctifié, comme dit l'apostre, par la parole de Dieu & l'oraison, arrive iusques là de deuenir le corps du Verbe, nō pource qu'il est mangé, mais par la parole qui le change soudain au corps du Verbe, lequel a dit, Ceci est mon corps.

Eusebe Emisene en l'hom. 5 de Paschate, Le prestre inuisible, change les creatures visibles en la substāce de sō corps & de son sang par vne secrette puissance comprise en ces paroles disant ainsi, Prenez & mangez, car cecy est mon corps : & la sanctification estant reiteree, Prenez & beuez, cecy est mon sang. *Recedat ergo omne infidelitatis ambiguum, quandoquidem qui autor est muneris, ipse etiam testis est veritatis, nam inuisibilis Sacerdos visibiles creaturas in substantiam corporis & sanguinis sui verbo suo, secreta potestate conuertit ita dicens, Accipite & edite, hoc est enim corpus meum: & sanctificatione repetita, Accipite & bibite, hic est sanguis meus. Ergo sicut ad nutum precipientis domini repente ex nihilo subsisterunt excelsa cœlorum &c.*

S. Cyrille Hierosolimitain en la catech. mysta. 1. *Panis & vinum Eucharistia ante sacram inuocationem adorandæ Trinitatis, panis & vinum erat merum, peracta verò inuocatione, panis quidem fit corpus Christi, vinum autem, sanguis Christi &c.* En la catechese mystag. 3. *Panis Eucharistia, post Sancti Spiritus inuocationem non amplius est panis communis sed est corpus Christi.* Et en la catech. 4. *Aquam*

aliquando mutauit in vinum, quod est sanguini propinquum, in Cana Galilee, sola voluntate, & non erit dignus, cui credamus, quod vinum in sanguinem trāsmutasset? Sainct Cyrille Alexandrin ad Colosyrium; Ne horreremus carnem & sanguinem appositā sacris altaribus, condescendens Deus nostris fragilitatibus, inluit oblati vim vitæ, conuertens ea in proprietatem propria carnis.

Sainct Iean Chrysostome en l'ho. 83. sur S. Matth. Nous ne tenons que le rang d'administrateur. C'est luy qui fait & qui parfait ces merueilles, *Qui verò hæc sanctificat & transmutat, ipse est, c'est luy qui sanctifie & trāsmue ces especes.*

Theophylacte sur le 26. de sainct Matthieu. *Dicens, Hoc est corpus meum, ostendit quod ipsum corpus domini est panis qui sanctificatur in altario, & non respondens figura: non enim dixit, Hoc est figura, sed Hoc est corpus meum: ineffabili enim operatione transformatur, etiam si nobis videatur panis, quoniam infirmi sumus, & abhorremus crudas carnes comedere, maximè hominis carnem, & ideo panis quidem apparet, sed reuera caro est.* En disant, *Cecy est mon corps*, il montre bien qu'il ne parle pas en figure, mais en propriété, car il n'a pas dit, *Cecy est la figure*, mais *Cecy est mon corps*: car ores qu'il nous semble pain, c'est toutesfois son corps, & il l'a fait ainsi pource que nous sommes infirmes & auons en horreur de manger la chair crue, principalement d'un homme, pourtant il apparoit pain, mais vraiment c'est de la chair.

Le mesme sur sainct Marc. ch. 14. *Hoc est corpus*

pus meum, hoc, inquam, quod sumitis: non enim figura tantum & exemplar quoddam dominici corporis, panis est, sed in illud ipsum conuertitur carpus Christi. Dominus enim dicit, Panis quem ego dubo caro mea est, non dixit, figura carnis mee, sed caro mea est: & iterum, Nisi ederitis carnem filij hominis. Et quomodo? inquis, Caro non videtur. O homo propter nostram infirmitatem istud fit, quia enim panis quidem & vinum ex his sunt quibus assueuimus, ea non abhorremus, sanguinem verd propositum & carnem videntes, non ferremus, sed abhorreremus, idcirco misericors Deus, nostra infirmitati cōdescendens, speciem quidem panis & vini seruat, in virtutem autem carnis & sanguinis transelementat, μετατοίχισται. Saccommodant à nostre infirmité, il conserue les especes du pain & du vin, mais il les conuertit en la force & vertu de la chair & de son sang.

Le mesme encore sur le ch. 6. de saint Iean, enseignant que le pain & le vin est transformé au corps & sang de Iesus Christ, fait cette demande, Quomodo, inquis, non apparet nobis caro sed panis? vt non abhorreamus eum eius esu, nam si quidem caro apparuisset, insuauiter affecti essemus erga cōmunionem: nunc autem condescendente domino nostre infirmitati, talis apparet nobis mysticus cibus, qualibus alioquin assueti sumus.

Ces autoritez & professions de foy des saints Peres & docteurs de l'Eglise sur la transsubstantiation, suffiroit en ce lieu, puis que nous en auons ja cité tant d'autres cy dessus, & en pourrions citer qui feroient vn iuste volume, ainsi qu'à fait Garetius en ses centuries.



§ 47. De l'elevation de l'hostie & de
sa rondeur.

N^Ostre Sauueur a dit qu'il ne se perdra pas vn, i, en la saincte escriture, qui ne s'accóplisse en son temps. Nous le voions en cette ceremonie prophetisee par Dauid au Psal. 61. *Erit firmamentum in terra in summis montium*, lequel lieu Rabbi Ionatham autheur du Targum auât la venue de nostre Seigneur, a paraphrasé en telle maniere qu'il ne se peut r'apporter à autre chose, qu'à l'elevation de l'hostie. *Erit placenta tritici in capitibus sacerdotum*, comme nous l'auons dit ailleurs & le traicterôs pleinement cy apres. Les prestres Grecs encore la posent & portent sus leurs testes, quand ils la presentent au peuple pour l'adorer.

S. Denys ch. 3. de la hier. eccl. Quand le Pontife, dit il, ou le prestre à exalté par loüanges les dons diuins, il paracheue les immolables & consacrés mysteres, puis il les met souz signes venerables en pleine veuë, & demonstrent reueremment ces dons ou oblations diuines, luy mesme se met & se prepare à la communion d'iceux, & exhorte tous les assistans, afin qu'ils communient.

S. Basile au liu du saint Esprit ch. 27. Si nous nous mettions à reietter les coustumes non ecrites, côme n'ayant point de force ou de vertu, nous serions tresimprudens & tresmal aduisez,

car nous endōmagerions les principaux poinçts de l'Euangile. Nous restraindrions la predication à son nud & pur nom, comme par exemple (à fin que ie parle de ce qu'est le plus commun) quelle escriture nous enseigne de figurer la croix ? qui est celuy des sainçts qui nous ait laissé par escrit les paroles de l'innuocation, quand on monstre le pain de l'Eucharistie & le breuuage de benediction ? car nous ne sommes cōtens des choses seules que l'Apostre ou l'Euangeliste à redigé par escrit, mais deuant & apres, nous disons quelques autres choses prises de la doctrine non escrite, lesquelles ont grande force & efficace en ces mysteres.

Anastase en l'hom. de Synaxi ἡ ἱερὸς μετὰ τὸ ἀγιάσθηναι τὴν θυσίαν ἐκείνην τὴν ἀναιμάκτον ἀνυψοῦν τὸν ἄρτον τῆς ζωῆς καὶ πᾶσι τοῖς ἀποδιδόναι. Le prestre apres auoir sanctifié le sainct sacrifice non sanglant, esleue le pain de vie & le monstre au peuple.

Le mesme se void ez liturgies de sainct Basile & de sainct Chrysostome, & derechef en l'hom. 36. sur la 1. aux Corinth. Et en l'hom. 3. sur l'epist. aux Ephesiens.

S. Epiphane in Anchorato, Il se leua, dit il, en la cene, il prit ces choses apres qu'il eut rendu graces, il dit, cecy est mien, & cela, & cela, & nous voyons qu'il n'est ny esgal ny semblable, soit à l'image de la chair, soit à la deité inuisible, soit aux lineaments des membres, car cecy est de forme ronde & sans sentimēt. Quant à la puissance certainement il à voulu dire par
grace

grace, cecy est mien, & cela & cela, & personne ne doute de cette parole : car qui ne croit qu'icelle est veritable cōme il l'a dit, il dechoit de la grace & de son salut.



§ 48. *De la memoire & prieres pour les trespassez.*

LA charité s'estend par tout, & singulièrement elle est soigneuse de secourir ceux qui sont en necessité, où qu'ils soiēt, tant qu'elle peut. Par ce tout ainsi que nous prions & faisons memoire des viuans à la Messe, aussi la faisons nous pour ceux lesquels, bien qu'ils soient decedez & morts en nostre Seigneur, c'est à dire en estat de grace, il ont toutesfois quelque chose de reste à purger au feu de Purgatoire. Car quiconque meurt en telle sorte, *saluus erit sic tamen quasi per ignem*, dit saint Paul 1. Cor. 3. Donc pour allegger leurs peines & les ayder a en sortir, nous faisons des aumosnes, ieusnes, & autres bonnes ceuures pour les trespassez, qui est *baptisari pro mortuis*, selon la phrase du mesme S. Paul 1. Cor. 15. Mais il n'y a rien qui plus les soulage & soit plus efficace tant pour les morts, que pour les viuans, que le saint sacrifice de la Messe. Voyons en la pratique de la primitiue Eglise quant aux trespassez, puis que malgré les ennemys de la foy, *Sancta & salubris est cogitatio pro defunctis exorare, vt à peccatis soluantur*, 2. Dachab. 12.

S. Denys ch.7. p.2.& 3. de eccles. hier. décrit les ceremonies des funerailles, assurent que cette institution est des Apostres, & entre autres choses il dict, que le Prelat s'approchant fait sa priere pour le defunct, suppliant la Diuine clemence, *ut cuncta dimittat per infirmitatem humanā admissa peccata defuncto, cumq; in luce statuat & regione viuorum, &c.*

Tertullien au liure de coron.milit. rapporte pareillement à la tradition des Apostres cette coustume de prier & de presenter à Dieu le sacrifice mesme de la Messe pour les morts, *Oblationes pro defunctis, pro natalitiis annua die facimus, & traditio est auxilix, consuetudo confirmatrix & fides obseruatrix.*

Sainct Iean Chrysost. en l'hom.21 in Acta, & 69.ad populum. *Num temerè hac ab Apostolis sancta fuerunt, ut in tremendis mysteriis defunctorum agatur commemoratio? sciunt enim illis inde multū contingere lucrum, multam vtilitatem.* Le mesme en l'hom.3.sur l'ep.aux Philip.& en l'hom.41.sur la 1.aux Cor. Il n'est, dit il, question de pleurer mais d'aider celuy qui est mort par prieres & supplications, aumosnes & sacrifices: car ce n'est en vain que ces choses sont ordonnees: ce n'est pour neant que nous faisons memoire de ceux qui sont decedés, en la celebration des diuins mysteres, & nous intercedons pour eux, l'agneau estant present qui efface les pechez du monde.

Item en la mesme homelie, Ce n'est en vain que celuy qui est pres de l'autel s'escrie en la celebration des diuins mysteres,

stères , Pour tous ceux qui dorment en Iesus Christ ; car si le sacrifice de Iob a purgé les enfans , doutes tu que si nous faisons sacrifice pour ceux qui sont decedez, il n'y ait quelque soulagement pour eux ? partant avec asseurance nous prions alors pour toute la terre, &c.

S. Cyrille en la catech. 5. mystag. τὴν προσηγορίαν σοι τῶν θυσίαν ὑπὲρ τῶν ὡς ἡμῖν προκοιμημένων, μεγίστην ὄνησιν πιστέοντες ἔσεσθαι ταῖς ψυχαῖς, ὑπὲρ ὧν ἡ δόσις, ἀναφέει, τὰς ἀγίας καὶ φεικωλεσάτης προκοιμένης θυσίας : Nous vous offrons ce sacrifice pour ceux qui sont morts devant nous , croyans fermement que les ames sont fort aydees pour lesquelles la priere est offerte, le sacrifice saint, venerable & effroyable estant present, &c.

S. Gregoire de Nazianze sur le decez de Cæsarius son frere, dit, Recommandons à Dieu nos ames & celles de ceux qui nous ont deuanté.

Saint Epiphane en l'heres. 75. discourât contre les Aeriens montre l'antiquité de cette tradition & le fruit qu'en retirent les trespassez, τῶν τελευτησάντων ὅς ἐστιν ὀνομάτων τὰς μνήμας ποιῶνται, προσεχας τελοῦντες καὶ λατρείας καὶ διονομίας. Ils font, c'est à sçavoir les Catholiques, nommément memoire des morts , faisans des prieres, adorations & des Messes.

Saint Augustin traicté 84. sur S. Iean : Pourtant, dit-il, à la table du Seigneur nous ne faisons point memoire des Martyrs comme des autres qui reposent en paix, prians pour eux, mais

mais à fin qu'ils le prient pour nous. Et au ferm. 17. de verb. Apost. La discipline ecclesiastique tient (ce que les fideles entendent bien) que quand on fait mention des martyrs en ce lieu à l'autel de Dieu, on ne prie point pour eux, mais pour autres trespassez, desquels on faict commemoration, d'autant que c'est iniurier le martyr que de prier pour luy : car c'est plustost à ses prieres qu'il conuient de nous recommander. Voyez ce qu'il en escrit au liure de cura pro mor. ag. au liu. 9. de ses confess. ch. dernier, & en plusieurs autres lieux : car ces tesmoignages suffiront, pour euitier la prolixité.

Mais qui voudra voir l'effect de ces prieres pour les morts, pourra lire ce qu'escrit S. Iean Damascene en l'oraison de *fidelibus defunctis* S. Gregoire liu. 4. de ses dialogues ch. 55. & 57. & Petrus Clauinensis liu. 2. des miracles ch. 2. où il recite vn cas merueilleux aduenu au diocese de Grenoble d'vn certain qui l'espace d'vn an fut conserué dans les mines de la terre, en vertu de ce saint sacrifice, que sa femme le tenant pour mort, faisoit offrir pour luy tous les iours.



§ 49. De l'oraison dominicale.

COMME nostre Dieu & Sauueur apres nous auoir parlé & instruit par ses Prophetes en diuerses manieres, ainsi que dit l'Apostre aux Hebr. 1. nous à voulu parler en sa propre personne,

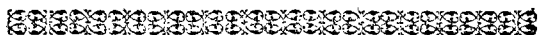
sonne, & instruire par soy mesme. Aussi nous a il voulu donner le formulaire de prier, & qui *fecit viuere, docuit & orare*, dit saint Cyprien au liure de Oratione Dominica. Le pere eternal se plait aux paroles de son fils, & *efficaciùs impetramus quod petimus in Christi nomine, si petamus eius oratione.*

Ioinct que cette oraison est vn abbrege & sommaire de tout ce que nous pouuons demander à Dieu, & *cœlestis doctrina compendium*, ainsi que le mesme l'appelle à l'imitation de Tertulien au traicté qu'il en a fait, la nommant *breuiarium totius Euangelij*. Donc puis que par ce tressaint sacrifice, nous demandons à Dieu tout ce qu'il nous faut & à nos prochains, tant spirituel que temporel, & spécialement ce pain quotidien & *ὑπερστοιον*, par lequel nous receuons l'arre de gloire & d'immortalité, c'est à tresbonne raison que *Præceptis salutaribus moniti, & diuina institutione formati audemus dicere, Pater noster qui es in cœlis, &c.* Et de fait cette oraison se treuve en toutes les Liturgies.

Saint Cyrille en la catech. 5. myst. saint Ambr. liu. 5. de Sacram. c. 4. Saint Hierosme liu. 3. con. les Pelag. saint Augustin ep. 59. ad Paulin, & le Concile 4. de Toledé chap. 17. enseignent combien il est conuenable & important qu'elle soit recitee à la Messe.

Le mesme saint Augustin au liure 3. contre Pelagius, dict que Iesus Christ à tellement enseigné ses Apostres que tous ceux qui croient au sacrifice du corps d'iceluy, osent dire, Nostre
pere

Pere qui es ez cieux. Et au sermon de la vigile de Pasques, quand le sacrifice de la Messe est acheué nous disons l'oraison dominicale laquelle vous auez apprins &c. Il entend par le sacrifice de la Messe acheué, la consecration, pour estre la principale partie en laquelle consiste essentiellement le sacrifice.



§ 50. De la fraction des especes.

Cette fraction est faicte à l'imitation de nostre Seigneur en S. Matth. 26. Et des Apostres au 2. & 20. des Actes. Et en la 1. aux Cor. ch. 10. & 11. Car que ces deux passages des Actes des Apostres soient du S. Sacrement de l'Autel les saints Peres le tiennent pour certain, voire mesme Caluin liure 4. de ses instit. ch. 17. §. 35.

De cette fraction parle clairement S. Denys au ch. 3. de la hier. ecel. S. Ignace, en l'epist. aux Ephesiens, *frangite panem qui est medicamentum immortalitatis*. S. Iean Chrysostome en l'hom. 24. sur la 1. aux Cor. Exposant les paroles de l'Apostre (ce pain que nous rompons; n'est ce pas la communication du corps de Iesus Christ?) mais pourquoy adibuste il (que nous rompons?) On peut voir cela en l'Eucharistie, mais non point en la croix, ains totalement au contraire, car aucun de ses os n'y est froissé ou brisé, mais ce qu'il n'a point enduré en la croix, il l'endure en l'oblation, & permet d'estre rompu pour l'amour

de toy. Et en sa liturgie il dit que nous rompons l'hostie en forme de croix en trois parties pour l'honneur & memoire de la Trinité sainte.

Cette fraction toutesfois ne se fait que des especes visibles, le corps de nostre Seigneur demeurant tout entier & indiuisible souz chaque piece brisée & partie de l'hostie. Et n'est pas plus en toute l'hostie entiere, ou en toutes les parties assemblees, qu'en la moindre separee: ny moins en la plus petite qu'il est en toutes conioinctes & vnies. Et c'est la l'une des grandes merueilles que nous auons touché ailleurs de ce diuin mystere.



§ 51. *De la paix.*

CE treffaint sacrifice est Sacrement d'vniõ & mystere de paix, comme l'appelle saint Chrysostome en l'hom. 60. ad pop. Antioch. Ce que mesme declarent les especes de pain & de vin, qui sont faictes de plusieurs grains & grappes, ainsi que les saints Peres l'ont bien obserué, & entre autres saint Cyprien liu. 2. ep. 3. ad Cæcilium. Et saint Augustin, au traicté 26. sur saint Iean. Partant personne n'en peut participer sans charité & sans paix tant avec Dieu, qu'avec ses prochains, qui est la cause que la paix se donne entre tous reciproquement: ceremonie vsitee des Apostres, & remarquee par S. Denys c. 3. de la hier. ecc. qui en dõne la raisõ,

Non

*Non enim possunt ad vnũ colligi, neq; vnius conianctio-
nis pacis effectrici: fieri participes ij qui inter se diuisi
sunt, ac secum discordant.* A cause dequoy lon dõ-
ne l'Eucharistie à ceux qui ont abiuré l'heresie
quand l'Eglise les reçoit, de laquelle ils s'es-
toient delvnis, ainsi que l'a obserué S. Iean
Climacus gradu. 15. de Castitate, où il dit que
elle se refuse aux luxurieux & paillards *extra-
ditiõne apostolica*, iusques à ce qu'ils ayent fait
longue penitence, & non pas aux heretiques
reconciliez.

Mais voyons comme S. Augustin parle de
cette paix au sermon du samedi de Pasques:
Après cette oraison Dominicale on dict, *Paix
soit avec vous*, à fin que les Chrestiens s'entre-
baisent d'un baiser saint: mais le signe de la
paix de Dieu, que les leures demonstrent, se
face en conscience, c'est à dire, que tout ainsi
que tes leures s'approchent, ainsi ton cœur ne
s'absente de ton frere.

S. Iean Chrysostome en l'hom. 3. *εις μυστικὸν
δῶπλον φιλήματι ἀσπάζη τὸν ἀδελφόν σου, καὶ ὅλον
μνησικακίας ἔχεις ἐν τῇ καρδίᾳ σου*, Tu salues & bai-
ses ton frere au festin mystique & tu as hayne
contre luy en ton cœur? Et peu apres, Ayons
souuenance tousiours de ce que nous auons dit
& des saints baisers du venerable embrasse-
ment qui se fait en la communion, car en la pri-
mitiue Eglise l'on s'entrebaisoit en signe de paix
& d'amitié Chrestienne: & pour l'auoir vraye
& ferme, le Pape Sergius, il y a ja mil ans, or-
donna de dire, *Agnus Dei &c.* Priere fort belle &

qui represente quant & quant le vray patron de
paix & charité de Iesus Christ.



§ 52. De la communion.

VOicy la fin de l'institution du S. Sacrement
de la Messe, & la cause pourquoy Iesus
Christ nous a donné son precieux corps & sang
par vn diuin excez d'amour, *ἐστὶ γὰρ ἐκ τῶν ὁ
θ. ἁ. ἔργων, ὅτι ἐὼν ἐαυτῶν εἶναι τὰς ἐργάτας ἀλλὰ τῶν
προσμένων*, dit bien saint Denys au liure de diui-
nis nominibus. ch. 4. nostre Sauueur nous l'en-
seigne luy mesme en saint Iean 6. *Qui manducat
meam carnem & bibit meum sanguinem in me manet
& ego in eo*, Ce que saint Augustin expliquant
au traicté 27. sur saint Iean, *Manemus in eo*, dit il,
*cum sumus mēbra eius, manet in nobis cū sumus tem-
plum eius*. Ce qui se fait par ce magnifique festin
en vertu duquel il nous communique quant &
foy la vie eternelle, *Qui manducat hunc panem
vivet in aeternum*.

Saint Hilaire au liure 8. de la Trinité trai-
ctant ces paroles de la priere de nostre Sauueur
en S. Iean 17. *Ut vnum sint sicut & nos vnum su-
mus*, nous faict voir euidentement qu'elle estoit
de son temps la foy de la France, en discourant
de cette vnion qui se fait par la cōmunication
du cors & sang de Iesus Christ: *Si enim verè ver-
bum caro factum est, & nos verè verbum carnem cibo
dominico sumimus: quomodo non naturaliter mane-
re in*

re in nobis existimandus est, qui & naturam carnis nostræ iam inseparabilem sibi homo natus assumpsit, & naturam carnis sue ad naturam æternitatis sub sacramento nobis communicandæ carnû admiscuit. Ita enim omnes vnum sumus, quia & in Christo Pater est & Christus in nobis est, &c. Si le Verbe a este vrayement incarné, & si en la viande de l'Eucharistie nous prenons vrayement le Verbe incarné, comment peut on estimer qu'il ne demeure pas naturellement en nous, puisque s'estant fait homme, il a prins nostre nature & l'a vnïe inseparablement à soy, & a conioinct la nature de nostre chair à la nature de la diuinité sous le Sacrement de la chair qui nous deuoit estre administree & communiquee? Voyez le reste de ce beau & haut discours, où il dit encore & asseure, que *de veritate carnis & sanguinis, non relictus est ambigendi locus. Nunc enim & ipsius Domini professione & fide nostrâ verè carò est & verè sanguis est; & hæc accepta atque hausta id efficiunt vt & nos in Christo & Christus in nobis sit &c.*

Il ne reste plus aucun subiect de douter de la verité de la chair & du sang de Iesus Christ. Car maintenant selon la profession & attestation de nostre Seigneur & selõ nostre foy vrayement il est chair, vrayement il est sang, & iceux estant prins & auales font cela, que nous soions en Iesus Christ, & Iesus Christ en nous.

Le can. 9. des Apostres, Si quelque Euesque, prestre, diacre, ou autre du clergé, apres l'oblation n'aura communiqué, ou qu'il die la cause, à

fin que si elle est raisonnable il obtienne pardon, ou s'il ne la dit, qu'il soit priué de la communion, comme s'il auoit occasionné scandale au peuple, donnant soupçon que celuy qui a sacrifié a indeüiement offert.

S. Iean Chrysostome liure 3. de Sacerdotio, Quand tu regardes le Seigneur immolé, le prestre s'emploiant aux sacrifices, & faisant prieres, & aussi la multitude espardue toute autour, estre teincte & comme pourpree du sang precieux, penses tu lors conueiser & hanter avec les mortels en terre? n'es tu point lors plus tost rayé & transporté promptement ez cieux? ne regarde tu pas, reiettant toute charnelle cogitation, d'un nud & simple esprit, nette & pure pensee, les choses celestes? O grand miracle, ô la benignité de Dieu, qui assis en haut avec son Pere, & ce mesme moment de temps, est receu & traicté des mains de tous, & se donne soy mesme à tous ceux qui le veulent recevoir & embrasser. Ces mysteres te semblent ils estre dignes de contemnement & mespris? ou tels que quelqu'un se puisse esleuer & bander contreiceux? Puis au sermon de Eucharistia, tome 3. Quand vous viendrez au Sacrement de l'Eucharistie, ne pensez pas que vous preniez ce divin corps par les mains d'un homme, mais par les Seraphins mesmes vous presentas vn charbon ardent avec les tenailles, selon la vision d'Isaïe, & reputes ce sang salutaire distiller du diuin costé, & vous approchant de cette sorte prenes le de vos pures & nettes leures &c.

Cela

Cela est conforme à ce que dit S. Cyprien ferm. de cœna Dom. enseignant comme en la communion faut auoir memoire de la passion de Iesus Christ. *Crucibereamus, sanguinem sugimus, & intra ipsa Redemptoris nostri vulnera figimus linguam.* Car lors nous sommes conioincts à la croix, nous suçons le sang de nostre Redempteur, & fichons la langue dans ses playes. Mais quant à ceux qui s'y presentent indignement, *melius erat mola asinaria collo alligata mergi in pelagus quàm illota conscientia de manu Domini buccellā accipere, qui vsque hodie hoc veracissimum & sanctissimum corpus suum creat & sanctificat & benedicit, & pie suuentibus diuidit.* Seroit meilleur pour eux qu'ils fussent iectez en la mer avec vne meule attachee au col, que de receuoir ce pain sacré de la main de nostre Seigneur, lequel iusques à maintenant ne manque de creer, & sanctifier, & benir son tres-vray & tressainct corps, le distribuant à ceux qui deuotement le recoiuent.



§ 53. *De l'adoration qui se faict de la sainte hostie, à l'heure de la communion.*

Tout ainsi que Sathan ne craint rien plus ez exorcismes que d'estre contrainct, comme il est, d'adorer Iesus Christ en ce sacré mystere qui repose sur noz autels (pour vsr des termes ordinaires aux Catholiques & vsitez de

Isa. 19.

sainct Augustin en l'ep. 50. ad Bonifacium. & de S. Chrysostome liu. 6. de Sacerdotio) aussi ceux qui sont conduicts & gouuernez par luy, au milieu desquels *Dominus miscuit spiritum vertiginis*, selon le Prophete Isaye, n'ont rien plus à contrecœur que de nous voir luy rendre le culte & adoration qui luy est deuë, comme à nostre vray Dieu, souuerain createur & tresdebonnaire Sauueur. Si ne lairrons nous de luy rendre, tant par ce que nous luy deuons, comme les chetifues & päuues creatures, que par ce que l'exemple de noz ancestres & de toute l'antiquité nous y conuie, & sa diuinité inseparablement vnüe à nostre humanité nous contrainct.

Sainct Ambroise liu. 3. de spiritu sancto ch. 3. Par le scabeau est entendue la terre: par la terre la chair de Iesus Christ, laquelle au iourd'huy mesme nous adorons ez mysteres, & laquelle les Apostres ont adoré en nostre Seigneur. Ce sont les paroles de ce grand docteur, exposant le dire du Psalmiste, *Adorate scabellum pedum eius. Psalm. 98.*

S. Iean Chrysostome en l'hom. 24. sur la 1. aux Corinth. dict, Les Mages honorerent ce corps gisant en l'estable, & l'adorerent en grande crainte & frayeur. Or tu ne le vois pas en l'estable, mais à l'autel: tu ne vois pas vne femme qui le tient, mais le prestre qui se tient debout aupres des mysteres & le saint Esprit qui vole & descend sur les dons là exhibez.

Le mesme en l'hom. de prodit. Iudæ. Pourtāt voyans Iesus Christ nous l'adorons comme S. Thomas

Thomas en le voyant l'adora, & en maniant ce-
luy qu'il mania, nous le louions, &c.

S. Augustin en l'epist. 120. ch. 27. dit, Tous les
riches de la terre l'ont mangé & adoré: car eux
aussi sont amenez à la table de Iesus Christ,
& prennent son corps & son sang, mais ils l'a-
dorent seulement & ne sont pas rassasiez, pour-
autant qu'ils ne l'imitent pas. Et sur le Pseaume
21. Les riches de la terre, dit-il, ont aussi man-
gé le corps humilié de leur Seigneur & maistre,
mais ils n'ont pas esté repeux comme les pau-
ures.

Le mesme sur le Pseaume 98. Et pource que
icy bas il a marché en chair, c'est à dire en no-
stre humanité, il nous a donné sa chair mesme
à manger pour nostre salut. Or nul ne mange
cette chair que premier il ne l'ait adoré. On
a trouué donc comme le scabeau des pieds du
Seigneur pourra estre adoré, de façon que non
seulement nous ne pechons point en l'adorant:
mais nous pechons si nous ne l'adorons: *Ita vt
non solum non peccemus adorando: sed etiam pecce-
mus non adorando.*

Theodoret au dial. 1. Apres la cōsecratiō, les
signes de pain & de vin demeurent en mesme
forme, mais les choses qui sont faictes sont en-
tendues y estre, & sont veües & adorees iouxte
la creance que nous en auons.



§ 54. *Des Collectes qui suivent la communion
& de l'Ite Missa est.*

NOus auons ia traitté des Collectes, suffira pour celles qui se disent apres la communion de mettre en auant S. Denys ch. 3. de la Hier. Eccl. Apres auoir prins & baillé, dit il, à tous la communion diuine, le prestre rendant graces acheue les mysteres.

Quant à l'*Ite Missa est*, c'est le congé & permission qui se donne au peuple de sortir, laquelle se treuve és liturgies tant Grecques que Latines, bien que les termes soient differents: Car les Grecs disent, Allons en la paix de Iesus Christ, *In pace Christi eamus*, & lon respond, Allons au nom de nostre Seigneur, *Eamus in nomine Domini*, comme lon peut voir dans les liturgies de S. Iaques, de saint Basile & de saint Ieā Chrysostome.

Saint Clement liure 8. des constit. Apostol. chap. 15. dit que les mysteres finis, le diacre ait à dire, *Ite in pace*.

Nostre, *Ite Missa est*, ne veut dire autre chose sinon, *Ite, dimissio conceditur*. Mais pour autant que plusieurs se departoiēt de l'Eglise auant la fin de la Messe, dequoy se plainēt S. Cæsareus Euesque d'Arles hom. 5. affin de retenir le peuple en deuoir, le Concile d'Agde can. 37. qui se treuve au decret. de consecr. d. 1. can. Missas.

Ordonna

Ordonna que le iour du dimanche personne ne bougear auant la benediction du prestre & le congé donné : & que si quelqu'un l'entrepre- noit, qu'il fut honny & publicquemēt redargué par l'Euesque.

Pour cela *Ite Missa est* se dit aux Messes so- lemnelles & iours des festes, exeptés les iours des dimanches de l'aduent & quaresme, esquels comme es feries se dit *Benedicamus domino* ainsy que le remarque Micrologus de Eccles. obser- uat. au ch. 46. lequel au 21. monstre par sainct Hierosme en l'epist. ad Rusticum Narbonēsem, l'antiquité de la benediction que donne le pre- stre au peuple.



§. 55. Du mot de Messe.

DE nostre *Ite Missa est*, aucuns estiment que le nom de Messe est Latin, comme entie autres Belarmin lib. 1. de Missō cap. 1. & Henri- ques en sa somme. Mais ie ne vois pas que la propriété du mot, ny la phrase & maniere de parler soit plus latine & mieux conuenable d'une façon que d'autre : car tirant *Missa* de l'He- brieu comme nōm propre du sacrifice & obla- tion, c'est aussi pertinemment parler de dire *Missa est*, pour *Oblatio est perfecta*, ou, *sacrificatum est*, que de dire *Missa est*, pour, *dimissa est plebs*, ou bien, *Missio est*. Ainsi ioignons nous des mots Hebrieux au Latin, & la phrase en est bonne
comme

comme *hosanna filio David*, *hosanna in excelsis*. Pareillement la commune façon de parler est telle, de nommer la chose qui s'est faicte, quand l'on veut dire qu'elle est finie: car nous disons, le conseil est leué, l'audience finie, & autres semblables, signamment des choses graues & publiques. Cette raison avec ce que i'en ay touché cy dessus, & toucheray encores au suiuant discours, me fait ioindre à la pluralité des auteurs qui deriuent ce mot de l'Hebrieu du Deuteronomie 16. comme faict le Concile de Sens & celuy de Cologne, Pagninus in *Thesauro linguæ sanctæ*; Roffensis in *defens. reg. assert.* Lindanus 4. *Panopliæ* cap. 27. Demochares lib. 2. c. 1. & li. 4. c. 32. Claudius de *Saintes* in præfat. c. 4. & autres fort bien versez en l'une & l'autre langue: jaçoit que ce different est problematique & n'importe du nom, la chose estant certaine qui est par luy signifiée.





CONFIRMATION DV
DISCOVRS PRECEDENT
& des authoritez
preallegees:

Avec response aux obiections contraires.

Sixiesme Discours.



'Est à Iesus Christ fils de Dieu à qui ie fay offre & present des heures que ie vay mettre à repliquer sur vostre pretendue response, l'image duquel ie recognois & honore es ames que vous deceuez: car au vray dire, lon vous fait trop d'honneur de s'arrester à vous qui n'auetz autre esprit que celui de contradiction, ny autre Theologie que la licence de dire & de faire ce qui vous vient en fantasie, à la ruine des ames qui ont tant cher cousté au mesme fils de Dieu.

Certainement Tertullien a fort bien dit au liu. de Prescr. haret. parlant des presches des here

heretiques, De verbi administratione quid dicam? cùm hoc sit negotium illis non Ethnicos conuertendi, sed nostros euer-tendi. Hanc magis gloriam captant si stantibus ruinam, non si iacentibus ele-uationem operentur.

§ Premier.

Faisant donc le Coruncanus en iurispruden-
ce Chrestienne, & comme nous proposant
responsa prudentum, ou les inexorables ordonnan-
ces de l'Adraſtee, vous mettez en teste de vo-
stre caïer à robbe courte (Briefue response &
solution) vous dy- ie, qui ne cognoissez meſ-
me l'escorce des Analytiques d'Aristote, si vo-
stre dire commun est vray que vous estes Theo-
logien, mais non pas Philosophe.

Et puis pour couvrir vostre nudité & vous
excuser aucunement enuers le Nonlce lecteur,
vous dictes que ce que vous en faictes est par
maniere d'acquit, plus pour satisfaire à mes im-
portunitez, qu'à l'exigence de l'affaire, & que
vous estiez resolu de ny faire autre chose.

In magnis voluisse sat est,

pourueu que vous faciez parler de vostre vie
en quelconque maniere que ce soit, fut-ce bien
comme celuy qui mit le feu au temple de Dia-
ne d'Ephese, ou comme lon parle du Cabrier
de Nimes. En cela, peut estre, auez vous meſ-
pris, m'estimant estre du rang des grâds anta-
gonistes,

gonistes, l'attaque duquel vous seroit, à vostre aduis, glorieuse, quoy qu'elle vous deult estre fatale & funeste, prenant pour consolation de vostre malheur, *Aeneæ magni dextra cadis*. Mais vn enfant suffiroit pour vous terrasser en cette lice. *Sagittæ paruulorum facta sunt plagæ eorum, & infirmatæ sunt contra eos linguæ eorum*. I'en l'air-
 ray le iugement à ceux qui sont affranchis de toute passion. Biẽ vous diray-ie $\kappa\acute{\alpha}\mu\acute{\alpha}\rho\tau\eta\mu\alpha\mu\acute{\epsilon}\nu\eta\mu\epsilon\varsigma$ se descouure en vous: car quand vous estes en humeur vous me donnez de l'honneur plus que ie n'en desire, esperant (ce semble) qu'il en pourra sur vous redonder quelque chose: autresfois vous me chargez d'opprobres, verifiant le dire du Psalmiste, *Os tuum abundauit malitia & lingua tua concinnabat dolos, sedens aduersus fratrem tuum loquebaris & aduersus filium matris tue ponebas scandalum*. Et peu apres *Intelligite hæc qui obliuiscimini Deum, nequando rapiat & non sit qui eripiat*.
 Ps. 63.
 Ps. 49. 7.
 19. & 20.
 22.

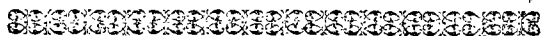
O ie vous vöy tout à coup dans vn ieu de paulme la raquette en main avec vostre robe fourree en bonne intention de gagner la partie. De là vous prenez vos belles locutions, vos frases choisies & rares metaphores, qui vallent bien chacune quinze, dites vous, & qui me mettent en danger de perdre la partie.

Et tost apres, comme ainsi soit qu'il n'y a rien de si fascheux à vn criminel que de se voir condamner, soit en forme de sentence, de preiugé ou de preface, d'abord vous vous formalisez fort de ce que ie ne vous forme
 me vostre

me vostre procez, ne vous apperceuant pas, pauvre egaré, que ce n'est pas moy qui vous condamne, ains la verité mesme, ains Dieu mesme, en la presence duquel vous ne pouuez alleguer alibi forains, incompetance de iuge, ou recourir à tergiversations, & frustratoires excuses. Oyez, oyez donc à genoux, face tremblante, vostre sentence donnee en dernier ressort, par celuy mesme que vous persecutez en ces diuins mysteres, *Qui nō crediderit iam iudicatus est, Qui ne croit il est deia iugé*, en saint Iean 3. Et par la bouche de l'un des Assesseurs de ce grand Iuge parlant aux Hebreux 11. *Sine fide impossibile est placere Deo*, sans la foy on ne peut plaire à Dieu. *Quid dicent in futuro iudicio, qui fidem stuprauerint adulterio hæretico, virginem traditam à Christo?* dit fort bien Tertullien au liu. de præscr. hæc. D'où vous deuez tirer conclusion euidente de vostre perte, puis que vous estimez qu'avec la creance que nous auons, nous pouuons estre sauuez, & n'y a celuy de vous qui nous ose condamner, comme à l'opposite il n'y a celuy de nous qui ne vous tienne pour ennemis de Dieu, de sa verité, de sa parole sainemēt entendue, & de son Eglise, & qui ne passe condamnation haut & clair sans hesiter, & en toute assurance contre vous des à present comme deslors, si vous mourez en l'opinion & pretendue foy que vous soustenez. Je m'en vay vous en rendre quelques raisons sur lesquelles vostre procez a esté instruiēt, formé, conclu & arresté, nō en bruyant cōme vous dites, ou vous impor-

tunant.

tunât de respôses. Car ie n'estime de tant vostre plume que ie songe beaucoup à icelle, moins vostre lague pour m'arrester à vos paroles:mais pour ayder ceux qui sont si mal aduisez que de perdre le temps en oyant, leur reputation en lisant, & leurs ames croyant à vos paroles.



§ 2. *Que tout homme heretique est ennemy de Dieu, & que mourant tel il est damné.*

S Ainct Augustin au liu. 4 de baptismo, Personne, dit-il, ne doit douter que l'homme heretique, pour estre heretique, quand il n'y auroit autre chose, ne soit damné : *Nulli vtiq; dubium est hereticum propter hoc solū quod hereticus est, & ab Ecclesia recessit, regnum Dei minime possiderum.*

Au sermon, 50. de verbis Domini : Il ne faut pas estimer que tous ceux qui meurent respandent le sang pour les brebis, & meurent martyrs. Les heretiques faussement & à tort se vantent du nom de martyrs en leurs passions & supplices. Les voila qu'ils endurent. les voila qui meurent, & tout cela ne leur sert de rien, pource que la charité leur deffaut.

Petilien se iactoit qu'il estoit en la vraye Eglise aussi bien que les Romains. S. Augustin luy respond, *Quicumque vnitati Ecclesie non communicant non sunt in Ecclesia, quia ipsius Ecclesia ca-*

Y pur

put non tenent. Tous ceux qui ne communiquent à l'vnité de l'Eglise ne sont pas de l'Eglise, car ils ne sont pas souz le chef d'icelle.

S. Cyprian au liu. de vnitare Ecclesiæ. Qui n'a l'Eglise pour mere, il ne peut auoir Dieu pour pere. Et au mesme liure il depeint de ses viues couleurs l'heretique, disât qu'il s'appelle Chrestien, *quomodo & Christum diabolus sape mentitur &c.* Et plus bas, *An esse sibi cum Christo videtur qui aduersus Sacerdotes Christi facit, qui se à Cleri eius & plebis societate se cernit? Arma illa contra Ecclesiam portat, contra Dei dispositionem repugnat, hostis altaris, aduersus sacrificium Christi rebellis, pro fide perfidus, pro religione sacrilegus, inobsequens seruus, filius impius, frater inimicus, contemptis Episcopis & Dei sacerdotibus derelictis, constituere audet aliud altare, precem alteram illicitis vocibus facere, dominicæ hostiæ veritatem per falsa sacrificia profanare &c.* Peius hoc crimen est quàm quod admisisse lapsi videntur. Voyez comme il egale ains prefere aucune-ment l'heresie à l'idolatrie de ceux qui y estoient tumbes durant la persecution. La raison est par ce que ceux cy auoient failly par crainte & par fragilité : mais l'heretique est tel par orgueil, malice, & obstination. Sainct Fulgence contemporain de sainct Augustin au liure de la foy c. 38. atteste que tous heretiques, Juifs & Payens sont damnez, *Firmissime teneas ac nulla ratione dubites, non solum omnes Paganos sed etiam omnes Iudaos, hereticos atque Schismaticos qui extra Ecclesiam Catholicam presentem finiunt vitam, in ignem æternum ituros, qui paratus est diabolo & angelis eius.*

Sainct

Sainct Hierosime liu. 1. dialog. aduersus Pel. explicant ce mot d'Esaye, *qui viam dereliquerint consummabuntur*. Cecy est dit proprement des heretiques lesquels abandonnans le droit sentier de la foy seront consommez, s'ils ne se resoluent de retourner à nostre Seigneur qu'ils ont abandonné.

Et sur Osee 8.1.2. *Immundum vas siue inutile Hebraei matulam vocant, qua ad suscipienda & proicienda stercora vti solemus, huic immundicie idololatrias & hereticos comparat qui miscentur gentibus cum Dei non custodiunt veritatem & facti vas in honorem conuersi sunt in vasa contumelia, talis erat Iechonias Idoliu mancipatus &c.*

Sur le 1. chap. de l'epistre aux Gal. Il leur dit anatheme. Et sur S. Matth. ch. 13. il conclud que les faisceaux ou gerbes d'yuraye que nostre Seigneur dit estre reservees pour les flammes sont les heretiques. *Quod autem dixit Zisaniorum fasciculos ignibus tradi & triticum congregari in horrea manifestum est hereticos quosque & hypocritas fidei, gehennae ignibus concremandos, sanctos vero qui appellantur triticum horreis, idest mansionibus caelestibus suscipi.* Et sur le 7. d'Esaye. *Nemo est tam impius quem hereticus impietate non vincat*, suyuant le dire de saint Iean. *Omnis qui recedit & non permanet in doctrina Christi, Deum non habet.* Il n'y a personne si meschant que l'heretique ne le surmôte en impieté. Ce n'est donc sans raison que tout heretique se doit appeller ennemy de Dieu, ainsi que saint Iean Damascene liu. 3. de fide chap. 3. appelle Nestorium Deo inuisum & li. 4.

chap. 27. *Omne hereticum Antichristum*, selon S. Jean en sa 1. can chap. 2. Ce qu'affirment plusieurs autres saincts Peres & Docteurs, comme saint Cyprien epist. ad Magnum lib. 4. ep. 7. lequel escriuant ad Stephanum Papam liu. 2. ep. 1. monstre en ces termes comme l'heresie surpasse les autres crimes: *Quod autem maius potest esse delictum, aut quæ macula deformior, quam aduersus Christum stetit? quam Ecclesiam eius, quam ille sanguine suo parauit & condidit, dissipasse? quam Euangelicæ pacis ac dilectionis oblitum, contra vniuersum & concordem Dei populum hostilis discordia furore pugnasse? Qui etsi ad Ecclesiam postmodum redierint restituere tamen eos & secum reuocare non possunt qui ab eis seducti & foris morte prauenti extra Ecclesiam perierunt, quorum animæ in die iudicii de ipsorum manibus expetentur, qui perditionis auctores ac duces extiterunt.*

Tout ce que dessus est conforme au iugement qu'en a fait nostre Redempteur, *Si quis non manserit in me mittetur foras*, Ioan. 17. Si quelqu'un ne demeure en moy il sera ietté hors. Voila l'excommunication, & *arescet*. Voila l'acariastrie & *colligent eum*, c'est le iugement canonique, & *in ignem mittet & ardet*, voila le supplice eternal.

Et en S. Matth. 18. *Si peccauerit, &c. dic Ecclesie, si Ecclesiam non audierit sit tibi tanquam Ethnicus & Publicanus.*

Et S. Paul à Tit. 3. *Hereticum hominem post vnâ aut alteram monitionem deuota, sciens quia proprio iudicio subuersus est*, Retire toy de la compagnie d'un heretique, & fuy le apres l'auoir admone-

sté vne

sté vne fois ou deux : tenant pour certain qu'il est donné en sens reprouué. C'est vne gangraine qui s'estend, vn chancre qui deuore, vne contagion qui s'allume & prend vie du peché, comme de sa connaturelle amorce. Ce sont les nées sans eau emportees des vents çà & là, arbres d'Automne sans fruiët, deux fois morts & desracinez, vagues impetueuses, mer escumant confusion, estoilles errantes, ausquelles est appresté le tourbillon des tenebres eternelles, desquelles Enoch a prophetisé ce que nous en disons en S. Iude v. 12. 13. 14. 15. adioustant au 16. Ils sont murmurateurs, quereleux, cheminās selon leur conusitise, & leur bouche pronōce propos fort enflezz.

Ce qu'il auoit dit deuant au v. 11. Malheur sur ceux qui ont suiuy le train de Caïn & se sont abandonnez en l'erreur du loyer de Balaam, & perdus en la contradiction de Coré.

S. Iean en sa 2. Can. v. 10. dit, Si quelqu'un vient à vous & n'apporte point celle doctrine, ne le receuez point en vostre maison, & ne le salüez point.

Et saint Paul derechef escriuant aux Rom. chap. dernier : Or ie vous prie, mes freres, que preniez garde à ceux qui font dissensions & scandales contre la doctrine que vous auez apprinse & vous retiriez d'eux : car ceux qui sont tels ne seruent point à nostre Seigneur, mais à leur ventre, & par douces paroles & flatteries seduissent les cœurs des innocens. Dequoy les Peres du Concile de Latran, corame il est à

voir au chap. Ad abolendam. de hæret. admonest. stoient les Rois & Princes de se prendre garde, *Principes hæreticum scelus eradicanto : id se facturos iuranto : qui non fecerint admonentor.* Et ce qui suit.

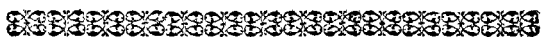
Voyez le sentiment qu'ils auoient de ce mal, fondrière de tous maux, tanière de malice, clappier d'ignorance, renardière de deception, alambic de miseres, pont de perdition, amorce de lubricité, fournaise de cōcupiscence, esponge du sang humain, Ocean de malediction, deluge de tout malheur, perte de familles, renuement de villes, subuersion des estats, aneantissement des republiques, bouleuement des couronnes, & ruine totale de l'vniuers.

Le parle des heretiques qui sont ceux que les Empereurs Valentin, Theodose, & Honore descriuent. *l. hæreticorum* 18. *De iis qui cont. de fide aut.* 16. du Cod. de Theod. & en la loy 2. Cod. eo. de celui de Iustinien li. 1. tit 8. *Hæreticorum vocabulo continentur & latis aduersus eos actionibus debent succumbere, qui vel leui argumento à iudicio catholice religionis & tramite detecti fuerit deuiare.* Sous le nom d'heretique & sous les peines infligees par les loix à l'encontre d'iceux, sont compris tous ceux qui se retirent pour peu que ce soit du iugement & sentier de l'Eglise Catholique.

Et Iustinien derechef au §. 1. v. *hæreticos autem.* en la constitution nouvelle 109. sous le Tit. de *pruileg. dot. hæret. mulieri non præst.* l. 1. Cod. de *sum. Trinit.* *Hæreticos dicimus omnes qui non sunt mem-*
bra

bra sanctæ Dei Catholica & Apostolica Ecclesia Heretiques nous appellons tous ceux qui ne sont membres de l'Eglise Catholique & Apostolique.

Valentin & Martian en la l. *quicumque*, 8. C. *de heret.* & la loy 2. C. *de sum. Trin.* appelle heretiques ceux qui ne croient aux Synodes de Nicee, de Constantinople, d'Ephese, de Calcedoine, & ceux qui n'ont mesme creance avec Athanase, Theophile, & Cyrille Euesques d'Alexandrie. & au can. *heresis*. 24. q. 3. & can. *quomodo*. 38. dist. Celuy là est dit heretique qui entend l'escriture d'autre façon que ne l'a dictée le S. Esprit, ou qui tient & soultient nouvelles opinions. can. *heret.* 24. q. 5. ou en vn mot, *qui aliter de articulis fidei credit quàm statuit Romana Ecclesia, cuius fides annunciat in vniuerso mundo*, Qui croit autrement que l'Eglise Romaine la foy de laquelle est annoncee par tout le monde, can. *hec est fides*. & can. *quoniam*. 24. q. 2.



§ 3. *Courir fortune de son salut, estre frasc Ecclesiastique.*

AY-ie donc eu occasion de dire que vous courriés fortune de vostre salut. Vous reprenez la frasc voyant la verité de la chose, tant il vous desplaît qu'on vous die vos veritez, bien que ie ne fasse icy profession de langage, mais

d'eclaircir la verité descouurant vos erreurs.

Mais Εἰ μὲν τ' ἀληθὲς φράσω ὀυχ' ἐυφρανῶ σοι
Εἰδὼς ἐυφρανῶ σοι ὅν τ' ἀληθὲς φράσω.

Si ie dis verité ie suis pour vous desplaire,

Et ie seray menteur si ie vous veux complaire.

Si faut il qu'en me reprenant vous repreniez Moysé, Leu. 16. v. 9. *Cuius exierit fors à Domino*, & au 27. ver. 24. *in sorte possessionis suæ*, au sort de sa possession, aux Nomb. 26. v. 56. *Quicquid sorte contigerit*, tout ce que par fortune arriuera. Et par commandement expres de Dieu au Deut. 1. v. 38. *ipse sorte terram diuidet*, Ps. 30. v. 16. *In manibus tuis sortes meæ*, en vos mains, Seigneur, sont mes fortunes. Pro. 1. v. 14. *Sortem mitte nobiscum*. Act. 26. v. 18. *Et sortem inter sanctos*, ad Col. 1. v. 12. & *in partem sortis sanctorum*. Et cinq cens autres passages en l'Escripture où le sort est de mesme signification que fortune. En vn mot, si vous ny aduisez mieus, vous vous mettez au nombre de ceux, lesquels sont taxez par saint Augustin au liure premier des questions sur la Geneze en la 91. parlant de Gad fils de Iacob né de Zelpha, laquelle dit, *Je suis rendue heureuse*: en Grec, *εὐτυχῆσα* qui signifie bonne fortune, estre bien fortunée. De ces endroiets, dit saint Augustin, ceux qui ont peu d'intelligence prennent occasion de reprendre, comme si ces hommes là eussent adoré la fortune, ou comme si la diuine escripture auoit receu ce mot en tel sens. Or il faut entendre par le mot de fortune les choses qui semblent fortuitement echeoir, non qu'il y ayt aucune telle diuinité, mais lors que les causes sont incogneues de quelque chose, d'où viē-

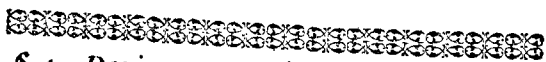
nent ces communes manieres de parler, peut estre, à l'aduenture, par hasard, de fortune, ou fortuitement. Et de la vient qu'entre les Grecs ce semble, le *τάχα* vient de *τέχνη*, &c.

Mais ie vois que c'est, ie signifiois par là, la force du franc arbitre, sçachant bien que Helene pouuoit estre Hecube, & Faustine Lucrese; comme Benoni a esté Benjamin, & Saül Paul, & Leui Matthieu, & que vous n'estes pas si miserable & tellement esgaré, que vous ne puissiez encores vous recognoistre, & estre l'un de ceux qui arriuerent sur le tard, pour trauailler en la vigne du pere de famille.

Or cela vous a peut estre despleu, conformément à la doctrine de vos escholes, lesquelles ont apprins de Calvin, que Dieu en a créé aucuns pour estre sauuez, les autres pour estre damnez. Suyuant cela vous auez treuue estrange que i'aye vsé du mot de fortune. Que ne trouuez vous plustost estrange que Calvin ait vsé de celuy de reprobation en si peruerse signification qu'il fera dit ailleurs, & de celuy de preordination ou fatalité, si vous ne voulez reprendre celuy qui a dit, *omnes homines vult saluos fieri & ad agnitionem veritatis venire*, Dieu veut que tous se sauuent & que chacun vienne à la congnissance de la verité 1. ad Timoth. 2. 4. Et en la sapièce 25. Seigneur vous ne haïssez rié des choses que vous auez faictes. Dieu n'est point misanthrope: il n'y a point en luy d'acception de personnes, il desire, voire commande qu'un chacun se sauue, & croire autrement c'est for-

ger vn principe mauuais avec les Manicheens, opinion qui faict prendre giste à l'entendement aux faubourgs d'Atheïsme.

Au demeurant, si la parole de fortune vous desplait tant, pourquoy donc vsez vous de celles de *sortè, forsan, forsiran, fortasse, fortuito*, paroles q̃ *nulla religio prohibet dicere*, dit S. Aug. l. i. chan. i. de ses retract. Ce a esté faite d'entendre la distinction qu'apporte l'eschole, touchât la volonté de Dieu absoluë & celle qui est hypothetique, de l'antecedent & consequent: & ny à toutesfois si petit Theologien qui ne sache que c'est tresmal parlé d'vsurper le mot de fortune quand on parle de la premiere: ce que S. August. reprend en ses retractations; mais en ce qui despend de la liberté de nostre franc arbitre il n'y à aucune incommodité d'vsur de semblables locutions. Voyez que c'est que de faire le maistre auant que d'estre apprentif. L'ignorâce vous fait reprendre & reprouuer plusieurs choses que la science & conscience vous feroit approuuer.



§ 4. *Des ineptes reprehensions du Ministre.*

Pour le surplus de la preface, où sans marque & sans preuue vous treuuez tant de fautes & n'y rencontrez rien, dites vous, qui res sente l'esprit & le langage de Dieu. Grand maistre de nouices, & de qui tenez vous la discretion des esprits? est-ce de l'Apollo de Lycurgue? est-ce de la

la biche de Sertorius? estce de la colôbe de Sergius, ou du taureau à la corne doree de Mahomet? La Nymphe Egerie vous l'a elle, cōme iadis à Numa, reuelé? Ce a esté peut estre lors que si souuēt vous estes rauy par vn long enthousiasme iusque au troisieme ciel, prenāt du premier les cornes du croissant qui vous font paroistre & appeller mes argumens cornus: du second, qui eit celui de Mercure, le dol; & la deceptiō; & du troisieme de Venus, les apotheoses de sainte discretion. Vous abouchez vous si souuent avec les Anges & citoyens des cieux, que desja vous soyez si fort appriuoisé & comme naturalisé à leur langage? Vous serez du nombre à ce que ie vois, si Dieu vous ayde, de ceux desquels Tertullien disoit, que *de confinio nubium, de vicinia aëris, de contubernio Angelorum caelestes habent sapere paraturas*. Voyons si vous avez eu subiect de caillation, ou de reprehension.

Ie priois le Pere de misericorde, &c. Si vous y treuuez à redire, reprenez donc l'Apostre en la 2. aux Corinth. 1. quand il dit, *Begit soit Dieu pere de nostre Seigneur Iesus Christ pere de misericorde, &c.*

Ie disois qu'il luy pleut regarder à la face de son fils: la frase vous desplaît: que le Psalmiste donc vous desplaïse au Ps. 83. où il dit, *Respice in faciem Christi tui*.

L'adioustoy, qui luy est immolé chasque iour cōme vne singuliere victime pour nos pechez, Surquoy aussi vous fronchez le nés, abbaïssat le sourcil, ignorant que S. Augustin a vsé de mesmes

mes termes en l'ep. 23. ad Bonifacium, *Seu el immolatus est Christus in semetipso, & tamen in sacramento omni die populis immolatur: nec utique mentitur qui interrogatus eum responderit immolari.* Iesus Christ a esté vne fois immolé en soy-mesme, & toutesfois chaque iour il est immolé pour le peuple; & asseurement celuy là ne mentira point lequel en estant interrogé respondra qu'il est immolé, c'est à dire, sacrifié.

J'ay dit, vnique & singuliere victime. C'est S. Paul mesme qui parle ainsi & vous n'y prenez garde, aux Hebr. 9. & 10. & aux Rom. 5. aux Galat. 1. à Tit. 2. & ailleurs fort souuent. Souuenez vous du dire d'Aristote, *ad pauca respicientes, &c.*



§ 5. *Qu'en la sainte Messe est la mesme victime qui fut immolee sur la Croix pour nos pechez, la mesme hostie pacifique en action de graces, & le mesme holocauste, en tesmoignage d'amour.*

VOicy comme en parle saint Iean Chrysostome en l'hom. 17. sur l'epist. aux Hebr. exposant les passages predits, & *ὁ αὐτὸς ἑρπυλίων, ὁ αὐτὸς ἑρπυλίων, ὁ αὐτὸς ἑρπυλίων*, nous sacrifions tousiours le mesme, non pas aujour-d'huy vn agneau, demain vn autre, mais tousiours le mesme. Et en l'hom. 26. sur S. Matthieu,

τὴν ἑνὴν κατὰ τὸν καιρὸν τῆς πάσχα, καὶ οὐκ ὡς ἄλλη ἡμέρα λαβὼν τὴν ἄρτον ἔκλασεν τε καὶ τὰ μυστήρια ἐπετέλεσε, ἵνα μάθωμεν πάντοτε καὶ τῆς παλαιᾶς αὐτοῦ ὅγῃ νομοθέτη καὶ τὰ ὡς ἐκείνη διὰ ταῦτα παρασκευασθῆντα, Pourquoi Iesus Christ en temps de Pasque non en vn autre iour prenant le pain l'a il rompu & a parfaict les mysteres? A fin que nous apprenions de toutes pars qu'il est legislateur de la vielle loy, & que ce qui est en icelle a esté la trace & l'ombrage de la nouvelle.

Qu'il soit victime, hostie pacifique & holocauste, l'on peut lire ce que saint Cyprien en dit au traité de cœna Domini, lequel porte en frontispice ces mots, *De cœna Domini & prima institutione consummantis omnia sacramenti.*

S. Iean Chrysostome en l'hom. 24. sur la 1. aux Cor. Au lieu d'immoler les bestes brutes, il a commandé qu'on le sacrificiat luy mesme. Et sur saint Marth. 26. αἷμα καὶ κῆς διαθήκης καλεῖ ὡς τὴν παλαιὰν διαθήκην σινοῦχος, Il l'appelle sâg du nouveau Testament pour ce qu'il contient l'ancien.

S. Gregoire de Nice en l'oraison premiere de resurrectione, Il s'offre oblation & victime pour nous, prestre ensemble & agneau, & quand cela? quand il donne à ses amys son propre corps à manger & son sang à boire,

S. Augustin Concione 2. in ps. 33. Il institua de son corps & de son sang vn sacrifice selon l'ordre de Melchisedech. S. Basile en sa liturgie Fay nous la grâce de sacrifier ton saint & impollu corps & ton precieux sang.

Mais

Mais què sert il d'apporter preuues & passages à celuy qui ne respond que par exclamations, digressions, dissimulations & iniures, & laisse les passages entiers sans y porter ou les yeux du corps ou ceux de l'entendement.

Ie l'ay appellé sacrement & sacrifice, qu'il oye saint Denys liu. 3. de la celeste hierarchie: O tresdiuin & sacré mystere, despouillant les vestemens des Enigmes dont tu es sacramentellement reuestu, monstre toy à nous clairement, & remply les yeux de nostre entendemēt d'une lumiere vnitime qui ne se puisse eclipser.

Et apres il dit, que le prestre s'excuse de la hardiesse qu'il prend d'estendre la main à vn sacrifice qui surpasse sa condition, luy disant avec vne sainte clameur, tu las dit, Faites cecy en memoire de moy. Mais cecy suffira, veu que nous en auons ja traicté cy dessus.



§ 6. *Que le saint sacrifice de l'Autel est admirable aux Anges*

QV'il soit admirable aux Anges, saint Iean Chrysostome le monstre clairemēt au liu. 8. de la prestrise vn peu apres le cōmencement. *Quum autem ille (parlant du prestre) & Spiritum Sanctum inuocauerit, sacrificiumq; illud horrore ac reuerentia plenissimum perfecerit, communi omnium domino manibus assidue pertractato, quero ex te quoto illum in ordine collocabimus? quantam ab eo integritatem exigemus? quantam religionem? considera enim*

enim, quales manus illas administrantes esse oporteat qualem linguam quæ verba illa effundat, qua denique re non puriorem sanctiorémve conveniat esse animã, quæ tantùm illum tamq̃ dignum spiritum receperit? per id tempus & Angeli Sacerdoti asident, & celestium potestatum uniuersus ordo clamores excitat, & locus altari vicinus in illius honorem qui immolatur, Angelorum choris plenus est: id quod credere abundè licet, vel ex illo tanto sacrificio quod tum peragitur. Ego verò & cōmemorantem olim quendã audiui cum diceret, senem quendam virũ admirabilem ac cui reuelationum mysteria multa diuinitus fuissent detecta, sibi narrasse, se tali olim visione dignum habitum à Deo esse, ac per illud quidem tempus de repente Angelorum multitudinem conspexisse, quatenus aspectus humanus ferre poterat, fulgentibus vestibus indutorum altare ipsum circundantium, denique sic capite inclinatorum, vt si quĩ milites presente rege stantes videat; id quod facilè mihi ipse persuadeo. Item & alius quidam mihi narrauit, non ille quidem ab alio edoctus, sed dignus habitus qui id & vidisset ipse & audisset quod qui è vita hac emigraturi sunt si mysteriorum huiusmodi cum pura ac munda conscientia fuerint participes, spiritum esaturi ab Angelis illorũ corpora, satellitum more, stipantibus propter assumptum illud sacrum hinc recta calum adducuntur.

Vous verrez ces passages puis que vous l'aués voulu, & cognoistrez la verité de ce mystere, où vous ferez voir au monde que vous estes du tout hors du sens & de raison & par trop indigne qu'on prenne garde à vous.

Qu'il



§ 7. *Qu'il est agreable aux hommes.*

LE mesme S. Chrysost. en l'hom. 60. ad populum Antioch. Non oportet igitur esse curiosum tali fruentem sacrificio : quo vero solaritradia non splendidiorum manum carnem hanc diudentem , os quod igne spirituali repletur , linguam que tremendo nimis sanguine rubescit , cogita quali sis insignitus honore , quali mensa fruaris , quod Angeli videntes horrescunt , neque libere audent intueri propter emicantem inde splendorem : hoc nos pascimur , huius nos unimur & facti sumus unum Christi corpus & una caro. Quis loquetur potentias domini , auditas faciet omnes laudes eius ? quis pastor oves proprio pascit erpore ? & quid dico pastor ? Matres multe sunt que post partus dolores filios alijs tradunt nutribus , hoc autem ipse non est passus , sed ipse nos proprio sanguine pascit , & per omnia nos sibi coagmentat. Et peu apres , ne torpeamus igitur tanta digni charitate & honore putari : nonne videtis quam promptitudine paruuli papillas capiunt , & quanto impetu labia vberibus infigunt : accedamus cum tanta nos quoque ad hanc mensam aviditate spiritualis poculi , quinimo cum longè maiori , trabamus tanquam infantes lactaneis spiritus gratiam , & unus sit nobis dolor hac esca privari , Et de peur que vous ne la preniez seulement en esprit il adiouste , non sunt humane virtutis opera proposita , qui tunc ipsa fecit in illa cœna , idem ea nunc quoque facit , nos ministrorum tenemus locum , qui virò sanctificat ea , & immutat , ipse est.

Qu'il



§ 8. Qu'il est formidable aux demons.

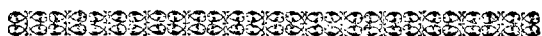
QV'il soit formidable (ce qui vous faisoit peur en troisieme lieu) aux demons, c'est outre ce que lon vous à maintenant marqué, la foy & doctrine du mesme saint Iean Chrysostome en l'hom. 61. ad populum Antioch. *Hic mysticus sanguis demonas quidem expellit & procul effe facit, ad nos autem Angelos vocat & Angelorum dominum, ubi namque dominicum viderint sanguinem, damones quidem fugiunt, concurrunt autem Angeli, hic sanguis effusus omnem terrarum orbem abluit.* Ce sang mystique chasse les demós arriere de nous, & nous attire les Anges & le Roy d'iceux, car aussi tost que ces maudicts voient ce sang ils se mettent en fuite & les Anges s'approchent & ce sang laue tous les pechez du monde.

Le mesme en l'hom. de prodit. Iudæ & en celle de filio prodigo l'appelle *φρουρὸν καὶ φρουρώδης μυστήριον*, Et comprenant toutes ces trois proprietiez ensemble il parle ainsi en la susdicte 61. ad populum Antioch. vers le commencement, *necessarium est, dilectissimi, mysteriorum dicere miraculum, quid tandem sit & quare sit datū & quæ rei utilitas. Vnum corpus sumus & membra ex carne eius, & ex ossibus eius. Sequamur autem initiati ea quæ dicuntur. Ut itaque non tantum per charitatem hoc fiamus, verum & ipsa re in illam misceamur carnem, hoc per escam efficitur quam largitus est nobis volens ostendere desiderium quod erga nos habet,*

pererea semet ipsum nobis immiscuit & corpus suum in nos contempnauit, vt vnum quid efficiamur tanquam corpus capiti coaptatum. Ardenter enim amantur hoc est; hoc itaque Iob insinuans dicebat de serenis quibus erat supra modum desiderabilis, quod desiderium ostendentes dicebant, Quis dederit nobis ex carnibus eius impleri? Propterea quidem & Christus id fecit in maiorem nos inducens charitatem & suum erga nos ostendens desiderium, non tantum se præbens cupientibus videndum, sed & palpandum & comedendum, & carni dentes insigere & complicari & omne desiderium implere. Tanquam leones igitur ignem spirantes ab illa mensa recedamus facti diabolo terribiles & caput nostrum mente reuoluentes, & charitatem quam nobis exhibuit. Nam parentes quidem alijs saepe filios tradunt alendos, ego autem, inquit, non ita, sed carnibus meis alo, me ipsum vobis appono, vos omnes generosos esse volens & bonas vobis prætendens de futuro expectationes: quippe qui vobis hîc me ipsum trado, multo magis in futuro volui frater esse vester. Carnem propter vos & sanguinem assumpsi, vobis vicissim ipsam carnem & sanguinem perque cognatus vester factus sum, trado.

Iugez maintenant sans passion, si ç'a esté bié opiné & bien dit à vous, que autant de paroles, autant d'erreurs, & que de tout cela rien ne resentoit le langage de l'esprit de Dieu. S'il y a vn autre saint Esprit à Geneue que celuy qui a dicté les saintes pages, & si celuy de M. Caille est autre que celuy des saintes Peres, mes raisons sont de belle deffaite. Mais qu'il nous declare quel est son saint Esprit & d'où il procede,

cede. Car celuy de Calvin ne procede ny du Pere ny du Fils, le sien doit estre de mesme qualibre.



§ 9. *Que le Pape ne peut estre l'Antechrist par demonstrations tresclaires.*

Vous ne faites iamais fin d'inuectiuer contre le vicaire du fils de Dieu, legitime successeur de S. Pierre, encore faut il icy dire deux mots pour escorner vostre ignorance.

P. 103.

1 Il y a long temps, dites vous, qu'il est en possession du tilre d'Antechrist, & cette raison esgorge vostre dire, car l'Antechrist ne le doit estre que bien peu de temps, *per tempus & tempora & dimidium temporis*, mil deux cens & tant de iours comme on vous l'a dit ailleurs, Ainsi l'explique saint Augustin liure. 20. de la cité de Dieu ch. 19. & 23. S. Hypolite Martyr en l'oraison de consommatione sæculi. S. Irenee liu. 5. sur la fin, S. Cyrille en la catechesse 15. Theodoret sur le 7. de Daniel & autres. Il y a peu de Papes qui n'ayent passé le nombre en leur Pontificat.

2 L'Antechrist sera vn homme particulier *Ἀνθρωπὸς τῆς ἀμαρτίας ὁ υἱὸς τῆς ἀπωλείας*, en la 2. aux Thessal. 2. Ainsi l'ont entendu tous les peres & tout l'vniuers iusques à Luther premiere souche des blasphemes de cesiècle. Theodoret sur ce lieu. D'où appert que cet homme

de peché est l'Antechrist qui doit venir sur la fin du monde. S. Iean Chrysostome, Qui sera ce-luy la, sera ce Sathan? non, mais vn certain homme qui humera toute la vertu de Sathan.

3 L'Antechrist doit venir aux derniers temps 1. Ioan. 2. & en S. Paul 1. ad Tim. 4. Il y a mil six cens ans peu s'en faut, que les Papes se succedent immediatement. S. Irenee fait le catalogue de ceux qui auoient esté iusques à luy, & S. Augustin le denombrement de ceux qui auoient remply le saint Siege iusque à Anastase qui viuoit lors que ledit saint personnage escriuoit en l'epistre 165. & lib. de vtil. cred. c. 19.

4 En la 2. aux Theff. c. 2. Que nul ne vous seduise, dit l'Apôstre, car ce iour la ne viendra point que la reuolte n'arriue au prealable & que l'homme de peché ne soit reuelé le fils de perdition qui s'esleue & s'oppose contre tout ce qui est nommé Dieu & que l'on adore, iusques à estre assis comme Dieu au temple de Dieu, se monstrant soy mesme comme s'il estoit Dieu. Et qu'il doine estre vn seul, & non plusieurs les saints Pères d'un commun accord le confirment saint Ambroise, S. Chrysostome, Theodoret, Theophil. Sedulius, Primasius, Haymo, en leurs commentaires sur le 2. ch. de la 2. aux Theff. S. Augustin de ciu. Dei 20. ch. 19. S. Hierome in Dan. c. 7. & 11. & ad Algasian q. 11. Irenee liu. 5. ch. 25. Theodoret in epitome diuinorum decretorum, saint Gregoire liu. 4. moral. in Iob cap. 11. & Hyppolitus libello de consummatione mundi.

5 L'Euangile doit prealablement estre presché par tout (dit le Fils de Dieu en S. Matth. 24) *Pradicabitur hoc euangelium regni in vniuerso orbe in testimonium omnibus gentibus*, comme le remarque S. Hilaire au can. 25 sur S. Matth. S. Cyrille en la catechese 15. Theodoret sur la 2. aux Thess. ch. 2. S. Iean Damascene liure 4. de fide c. 28. Or Origene du temps duquel estoient les Papes ainsi qu'il appert par S. Augustin lieu que dessus en l'hom. 28. sur S. Matth. dit que l'Euangile n'auoit point esté presché par tout de son temps, c'est à dire enuiron trois cens ans apres nostre Seigneur. Ruffin liu. 10. de son histoire chap. 9. dit que du temps de Constantin trois cens ans apres nostre Seigneur, l'Euangile n'auoit encore penetré iusques aux Indes. S. Augustin dit que de son temps il sçauoit par preuue asseuree plusieurs nations qui n'auoient iamais ouy parler de Iesus Christ. Et qui ne sçait combien de terres ont esté incogneues iusques à maintenant outre celles qu'on n'a encore peu penetrer comme la Chine, & ou il n'a encore esté presché, comme en la plus part de l'amerique. Or tant s'en faut que la reuolte de l'Euangile soit arriuee à l'occasion des Papes, que par leur moyen il s'estend plus & plus chascun iour ez Indes tant Orientales qu'Occidentales & iusques à nos Antipodes.

*Excunda latè brachia porrigens
Quacumque sub cælo repostas
Gens hominum colit orbis oras.*

6 La persecution de l'Antechrist sera la plus sanglante que iamais ait esté & soit iamais pour estre. Dieu le dit en S. Matthieu 24. *erit tunc tribulatio magna qualis non fuit ab initio mundi neque erit.* Et en l'Apocal. 20. que Sathan sera lors deslié. Or si lon parle de la tribulation temporelle, le mode a esté plus troublé qu'il n'est. Que s'ils entendent de la puissance du Pape, son auctorité a esté incomparablement de plus grande estendue autresfois qu'elle n'est de present, veu que l'Eglise Chrestienne n'est auourd'huy qu'un diminutif de ce qu'elle a esté tât en Europe qu'en Asie & en Afrique.

7 L'Antecrist est appelé homme de peché & fils de perdition. Il y a eu tant de Papes saints de faict & de nom : ausquels Calvin mesme ne refuse ce tiltre au 4. de ses institut. chap. 7. §. 22. parlant de S. Gregoire, Linus, Clement, Anaclete, Euariste, Alexandre, Sixte, Telesphore, Igin, Anicete, Pie, Soter, Eleuthere, Victor, Zephirin, Calixte, Urbain, Fabian, Cornelius, Leó, Damafus, & autres en grand nombre.

8 L'Antechrist se dira estre le vray Christ, & enseignera que Iesus Christ a esté faux Propheete (blasphemateur horrible qu'il sera) le Pape se dit son lieutenant & vicaire avec analogie d'attribution qu'ils appellent, & avec antilogie de pur homme à celuy qui est & se dit *θεός ὁ γω-*
νός, c'est à dire vray Dieu & vray homme tout ensemble.

9 L'Antechrist s'esleuera sur Dieu mesme. Le Pape se dit seruiteur des seruiteurs de Dieu, il adore Dieu, il innoque Dieu, il sert à Dieu, il la-

tie & baïse les pieds aux pauvres chasque annee, il se traine à genoux & se prosterne en terre deuant le fils de Dieu représenté sur vne croix : il demande pardon, il vse d'exomologese, il purge sa conscience ainsi que Dieu l'a ordonné à la guise des autres, & se recognoit pecheur & indigne de la charge à laquelle Dieu l'a appelé : est-ce se faire Dieu?

10 Les signes de l'Antechrist seront supposez & mensongers, 2.ad Thess. 2. les Papes ont fait de tres euidents miracles & qui surmontoient tout l'ordre & toutes les forces de la nature.

11 L'Antechrist sera receu des Iuifs pour leur Messie, comme dit S. Hilaire in Matth. can. 25. S. Irenee liu. 5. saint Ambroise liu. 10. sur saint Luc ch. 21. & si aucuns specifient qu'il sera de la tribu de Dan, conformément à la prediſtion de Iacob, Gen. 49. & de Ieremie 8. C'est l'opinion du mesme S. Ambr. li. de Benediſt. Patriar. de Theodoret q. 109. in Gen. & de S. Gregoire lib. 31. moral. c. 18.

12 L'Antechrist aura vn nom particulier contenant le nombre de 666. selon la supputation Grecque. Qui des Papes a iamais eu ce nom? Respondrez vous avec Chytreus, que ce soit la parole grecque *λατῆν*, ou l'hebraïque *רומי* *Romith*, vous ne le pouuez, car en l'vn pour signifier par le mot *λατῆν* *Romain*, il y faudroit vn simple *ι* & non *α*. Et pour l'autre *Romanus*, ne se peut terminer en *ν* estant vn nom masculin: car entre les Hebrieux cette lettre est pour la terminaïson feminine. Or ostee que sera cette

lettre il y aura defalcation de quatre cens sur le nombre de six cens soixante & six. De plus S. Iean parle du nom propre & non appellatif.

Mais pourquoy ne remarqua il aussi tost que $\Sigma\alpha\acute{\xi}\acute{\omicron}\nu\epsilon\iota$ fait ce nombre, s'il est question de s'arrester aux noms appellatifs? voire le mot de Lulter si on l'escriit en Hebrieu, & celuy de Maomet en lettres Grecques, comme Genebrard l'a remarqué en sa Chronologie.

σ	200	L	30	μ	40
α	1	V	6	α	1
ξ	60	L	30	$\omicron$	70
$\omicron$	70	T	400	μ	40
ν	50	E	0	ϵ	5
ϵ	5	R	200	τ	300
ι	10		666	ι	10
$\omicron$	70			ς	200
ς	200				666
	666				

Sainct Iean pouuoit aussi remarquer le nom de Dauid Citreus, qui a esté si subtil rechercheur de ces choses, car il faict en Hebreu luy mesme ce nombre. Or le nom de l'Antechrist sera Hebraïque.

ד	4
ב	2
י	10
ה	4
כ	20
י	10
ת	400
ך	200
י	10
ז	6
666	

דביר
ביתריו

D	4
A	2
V	10
I	4
D	20
C	20
I	
T	400
R	200
E	
V	
S	6
666	

C'est à ce propos que saint Hierome disoit, *Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinũ, Quicumque tecum non colligit, spargit: hoc est, qui Christi non est Antichristi est.* Je ne cognois point Vital, ie refuse Meletius, i'ignore Paulin, Qui-conque ne recueille avec toy, il dissipe : c'est à dire, Qui n'est avec Iesus Christ, il est du costé de l'Antechrist. Or saint Hierosme escriuoit & parloit ainsi au Pape Damasus, tom. 2. ep. 57.

Voyez ce qu'il escrit contre Iouinié, tom. 2. liu. 2. ch. 13. au commencement : & au Dialogue contre les Luciferiens, ch. 9. vers la fin, parlant de ceux qui prennent le nom de leurs sectes, comme estoient les Montanistes, Marcionistes, Valentinien, & sont aujourdhuy Lutheriens,

Caluinistes, Zuingliens, Oecolampadiens, Vvicleffistes & autres.

Que si voulés vous voir conuaincu tout au long, prenez en main le liure de ce tresdocte Conseiller du Parlement de Bourdeaux Monsieur de Rimond sur ce subiect, qui vous fera rougir de honte, & vos semblables.



*§ 10 Response à la vulgaire obiection
prise de S. Gregoire.*

LE Ministre entre tousiours en fripperie, & fort couuert de pieces dorlottees & tresque mal rapportees: voicy donc la vieille chanson cuite & recuite tant de fois. S. Gregoire a dit que celuy là seroit l'Antechrist qui s'attribueroit le nom d'Euesque vniversel.

I'y respons, mais auant que cela soit, que M. C. responde à ce syllogisme en troisieme figure:

L'Antechrist sera assis au milieu de la vraye Eglise.

Or l'Antechrist est assis au milieu de l'Eglise Romaine.

L'Eglise Romaine donc est la vraye Eglise.

La majeure est de l'escriture & de S. August. 20. de Ciuit. ch. 9. La mineure est du M. & de toute l'eschole de Geneue, mienne donc est la conclusion.

Or quand à l'argument *νεοπάλαιον*, en vn mot, S. Gregoire s'oppose là à l'ambition de l'Euesque de Constantinople, lequel contre tout l'ordre

dre de l'Eglise vouloit estre appellé Euesque vniuersel ou Patriarche œcumenique, prerogative d'appellation & iurisdiction singuliere qui ne se doit qu'au successeur de S. Pierre. Oyons ce qu'il dit au liure 7. de ses epist. en la 63. ad Ioannem Episcopum Syracusanum: *Nam de Constantinopolitana Ecclesia, quis eam dubitet Apostolica sedi esse subiectam? quod & dominus piissimus Imperator & frater noster Eusebius eiusdem ciuitatis Episcopus assidue profitetur.*

Oyons le mesme S. Gregoire en l'explication sur le Psal. 4. penitentiel, *In tantum sua temeritatem extendit uasania ut caput omnium Ecclesiarum Romanam Ecclesiam sibi vendicet & in Dominum gentium terrena ius potestatis exerceat.*

En l'epist. 42. du liure vnzieſme ad Ioānem Panormitanum Episcopum, *Illud admonemus ut Apostolica sedis reuerentia nullius presumptione turbetur, tunc status membrorum integer manet si caput fidei nulla pulset iniuria.*

Et qu'il se soit recogneu chef de l'Eglise en propre personne, oyez luy mesme encore ad Hennadium liu. 1. epist. 72. *Ex Concilio Numidia si qui desiderauerint ad Apostolicam sedem venire permittite, & si quilibet eorum via contradicere voluerint obuiate.* Où son autorité apparoit là sur les euesques d'Afrique.

Et au liu. 2. ad Natalem, epist. 73. *quod si quilibet ex quatuor Patriarchis fecisset sine grauissimo scandalo tanta contumacia transire nullo modo potuisset:* où il monstre qu'il estoit plus que les quatre Patriarches.

En

En l'epistre 56. du liu. 4. *Pallium Ioanni fratri nostro Corinthiorum Episcopo nos transmississe cognoscite, cui vos magnopere conuenit obedire.*

Et clairement au liu. 2. epist. 57. ad Natalem Salonitanum, il dit, *qui etsi hanc non vita tamen loco transgredior.* Par où il appert, & en ses epistres dictées souuent aux Euesques de France, d'Italie & d'Espagne, qu'il se prefere luy mesme & se recognoit chef des Eglises d'Ilirie, de la Grece, de l'Afrique, & generalement de toutes. Et cela vous doit suffire pour entendre la sentence susdite obiectee à l'opposite. Et consequemment l'Antechrist n'a pas commencé de regner au monde du temps de Phocas, comme disent les vostres en la personne de Boniface troisieme enuiron l'an 666.

Caluin aussi aura mespris, liu. 4. instit. c. 7. §. 22. disant que saint Gregoire a esté le dernier des bons Pontifes, & l'allegant comme saint personnage. Ce sont meandres, labyrinthes & perplexitez où le mensonge se porte & se conduit soy mesme.

Et tout ce qu'on peut obiecter à ce propos se conclud avec la respõse que le mesme saint Pontife donna, au liu. 4. epist. 36. ad Eulogium, *humilitatem teneamus in mente, & tamen ordinis nostri dignitatem seruemus in honore,* Ayans l'humilité en l'interieur, & toutesfois gardans la dignité de nostre grade avec honneur: lequel est tel que Iustinien le recognoit en la Nouuelle 132. en ces termes: *Ideoque sancimus sanctissimum senioris Romæ Papam primum esse omnium*
sacerdo

sacerdotum, beatissimum autem Archiepiscopum Constantinopoleos nouæ Romæ secundum habere locum post sanctam Apostolicam senioris Romæ sedem, & conformement à la respõse qui fut faicte à Barberouffe lequel auoit ainsi menacé l'Eglise Romaine:

*Roma diu titubans variis erroribus acta
Corruet & mundi desinet esse caput.*

Auquel fut répondu de mesme accent.
*Niteris in cassum nauem submergere Petri,
Fluctuat, at nunquam mergitur illa ratis.*



§ II. Du nom de Pape, de son antiquité,
& de sa signification.

LE mot appellatif de Pape monstre assez la preeminence de l'Euesque de Rome sur tout le reste de l'vniuers : car il se trouue premierement dans saint Ignace en l'epistre premiere *ἐτι ζῶνς σου ἐν τῇ Ῥώμῃ παρὰ τοῦ μακαρίου πάπᾱ Ανακλήτω*, quand vous estiez à Rome sous le bien heureux Pape Anacleite.

En apres il se prend de l'ancienne maniere descrire, ioignant deux PP. qui denotoient & vouloient dire *patrem patrum*. Ou de *πάππας*, c'est à dire *Pater*, ou de *πάππς* qui signifie, *auius*, grand pere.

Vray est que ce nom s'estendit apres iusques aux Euesques, dequoy infinis exemples se treuuent dans saint Cyprien, S. Hierome, S. Augustin,

gustin, Rufin, Prudentius, Seuerus, Sulpice, Sidonius Apollinaris, Venantius, Fortunatus, & Eulogius Cordub.

Gregoire septiesme en fin l'an 1073. tint à Rome vn Synode contre les Schismatiques, où il deffendit que autre que le souuerain Pontife ne s'vsurpast ce tiltre.

Les Grecs de mesmes par ce mot entendent vniquement le Pape, comme l'on voit Nicetas Choniata à tous propos.

S.Eugenius Euesque de Carthage, dans Victor liu. 2. de persecut. VVand. dict, parlant aux Arriens, *Scribam & ego fratribus meis, vt veniant Episcopi mei qui vobis nobiscum communem fidem nostram valeant demonstrare, & prapicue Romana Ecclesia que est caput omnium Ecclesiarum.*

Le Concile Provincial d'Epire en l'epistre Synodale escriuant au Pape Hormisda, luy parle comme suit.

Synodus veteris Epiri, Ioannes, Mattheus, Constantinus &c. Domino nostro per cuncta sanctissimo & beatissimo Patri Patrum administro ac Principi Episcoporum Hormisda Papæ.

D'où ie conclus que qui voudra asseurer sa cōscience, en vn temps si perilleux & qui fourmille si aysement en erreur il ne pourra suyure meilleur conseil que de tenir celuy que donnoit saint Augustin à Honorat de vtilitate credendi, chap.17. Douterons nous, dit il, de nous reposer au giron de l'Eglise, laquelle par succession des Euesques a tousiours eu souueraine autorité de la chaire de saint Pierre, nonobstant

stant que les heretiques ayent abbayé contre icelle, qui ont esté condamnez partie par le iugement du peuple, partie par l'autorité des Conciles, partie par l'excellence des miracles. De laquelle succesiō des Euesques il fait mention en l'epistre 165. escriuant à vn Donatiste, Dieu a dit à Pierre, Sur cette pierre j'edifieray mon Eglise & les portes d'enfer ne la pourront surmonter. A Pierre a succédé Linus, à Linus Clement, à Clement Anaclete, à Anaclete Euariste, à Euariste Alexandre, à Alexandre Xixte, à Xixte Telephore, à Telephore Iginus, à Iginus Anycete, à Anycete Pie, à Pie Sother, à Sother Eleuthere, à Eleuthere Victor, à Victor Zephyrin, à Zephyrin Calixte, à Calixte Urbain, à Urbain Pontian, à Pontian Antherus, à Antherus Fabien, à Fabien Corneille, à Corneille Lucius, à Lucius Estienne, à Estienne Xiste, à Xiste Denys, à Denys Felix, à Felix Eutichian, à Eutychian Caius, à Caius Marcellin, à Marcellin Marcel, à Marcel Eusebe, à Eusebe Melchiades, à Melchiades Syluestre, à Syluestre Marc, à Marc Iule, à Iule Liberius, à Liberius Damasus, à Damasus Sirice, à Sirice Anastase. En cet ordre de succession ne se peut treuver aucun Euesque Donatiste.

Ce sont les paroles du bien heureux S. Augustin qui peuvent seruir de miroir, sur la glace duquel apparoit l'image de la vraye Eglise & la face de la verité. Et au contraire (chose remarquable) il n'y a eu Heresiarque qui ne se soit bandé

bandé contre le saint Siege & le Pontife Romain. Nouatus attaqua Cornelius, les Arriens Liberius, Visicinus & sa suite Damasus, Theodore, Auguste & les siens, Syluerius : Les Constantinopolitains Vigilius, les Grecs Schismatiques, Honorius : ainsi de tous les precursseurs & bisayeulx de nos modernes reformez.



§ 12. *De la forme de prier impugnee de re-
chef par le Ministre.*

Bien disoit l'Apostre en la 1. aux Cor. ch. 2. *Animalis homo non percipit ea que sunt spiritus Dei stultitia enim est illi: & non potest intelligere.* L'auoys prié celuy *cuius natura bonitas cuius voluntas potētia*, de regarder la face de Iesus Christ son Filz, & en vertu de ses merites ne faire avec vous selon vos demerites. Vous qui treuuez à y redire & faites le subtil anatomiste des choses spirituelles, Dites nous, mescongnoissez vous Iesus Christ? si vous ignorez ses merites, vous ignorez vostre redemption, ce sont les richesses desquelles l'Apostre nous disoit, *In omnibus diuites facti estis in Christo*, en la 1. aux Cor. 5. Iesus Christ vous à du tout enrichis de richesses, qu'il appelle *diuitias gratia eius* aux Eph. c. 1. v. 7. *diuitias gloria*, au verset 18. *et abundantes diuitias gratia eius* ch. 2. v. 7. *Et inuestigabiles diuitias* au 3. v. 8. & aux Coloss. ch. 1. v. 2. *diuitias gloria sacramenti*, & au 2. v. 2. *diuitias plenitudinis*, & au chap. 2. de celle

celle aux Eph. v. 7. Affin qu'il feit monstre des threfors fureminens & fubabondans de fa grace aux fiecles à venir &c. Si vous treuuez donc mauuais que nous recognoiffions quelques merites en Iefus Chrift, dites le franchement, oſtez le maſque au menſonge. Il ſemble que vous viſez là, puis que vous encernez cette particule avec le total de la raiſon que vous redarguez. Quoy que ce ſoit, faites ou laiſſés, dites ou vous tailez, ie ne lairay en mon particulier, tant que vous ſerez en ce mortel pelerinage, de preſenter en general pour vous & voz ſemblables cette ſaincte & admirable hoſtie, laquelle reconcilie en chef Dieu avec les hommes. Venons à voſtre bien impliquee replique.



§ 13. *Combien puiſſante eſt la preuue priſſe
du conſentement vniuerſel de
toutes les nations.*

S Ainct Cyrille en la catecheſe 18. Si tu vas (dit-il) en quelque ville ne demande point où eſt l'Egliſe ou la maiſon de Dieu: car les heretiques diſent qu'elle eſt chez eux: mais demande où eſt l'Egliſe Catholique, l'Egliſe vniuerſelle, car voila le nom de cette ſaincte Eglise mere de nous tous. Voulant dire à cette interrogation, il n'y a heretique qui te puiſſe indiquer ſon Eglise.

Et Vincentius Lirinienſis traictant ce meſme

A a ſubiect

subiect contre les heretiques de son temps. *In ipsa Ecclesia Catholica est id quod tenemus* : en l'Eglise Catholique nous trouuons ce que nous conuient de croire, *quod vbique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*. Sçauoir est, ce qui est creu & aduouié par tout, & l'a tousiours esté de tous.

S. Augustin liu.7. contre les Donatistes, *Tutum est quod vniuersalis Ecclesie consensione corroboratum est*. C'estoyent les raisonnables motifs qui m'auoyent porté à la preuue du treshaut sacrifice de la Messe, par le consentement de l'vniuers, par l'antiquité & vniforme suite des siecles, monstrant par les Hebrieux, Ethiopiens, Egyptiens, Maronites, Syriens, Arabes, Grecs & Latins, que cette creance estoit catholique, puis qu'elle est vniuerselle, & conséquemment que l'opposite est heretique.

A cette preuue vous respondes quatre choses. Premieremēt qu'il s'agissoit de l'*an sit*, & que c'estoit ce dont il estoit question, sçauoir mon si la Messe estoit. Secondement que *non entis nulla sunt qualitates*. Troisièsmement qu'il y a différence entre le Missat des Hebrieux & nostre Messe, & qu'il y a difference entre le seruice public des Grecs & Syriens, & le nostre. Quatrièsmemēt que la diuersité ou l'antiquité des noms, ne fait point preuue sur la verité d'une chose. Examinons tout cela.

§ 14. *An sit.*

Nostre question n'a iamais esté, & ne peut estre *an sit*, absolument: on voit bien que la Messe est quelque chose, puis que c'est vne action, mais plustost *quid sit*, sçauoir mon si elle est sacrifice vray, legitime & ordonné de Dieu: c'est chercher l'essence & non l'existence. Voyez vous comme vous bronchez au seuil de vostre porte: c'estoit vn mauuais augure entre les anciens, & dans Aristote, *aberrare à ianuis*, signe de grand lourdisse.

Or le mesme Aristote nous enseigne qu'on peut preuuer l'essence & la verité d'une chose en deux façons, par raisons prieures & par postérieures: les premières sont prinſes des causes, les secondes des effets de la chose qu'on traite; Les causes sont communement quatre, deux interieures, la materielle & formelle: deux exterieures, l'efficiente & la finale: les effets sont en grand nombre, car par ce mot on comprend les signes, les accidents, les peristases, les circonstances adiacentes. Or en toutes ces manieres ie vo⁹ prouuois & de fait ay prouué la Messe à *priori* au premier cayer, c'est à dire par les figures & propheties qui la deuancerent: au second, à *posteriori*. Là i'auois apporté pour cause efficiente Iesus Christ, lors qu'il institua ce Sacrement & sacrifice, Pour formelle, les paroles

de la consecration, & l'institution. Pour materielle le pain & le vin, qu'il print, benit & rompit, donna & changea en prononceant que c'estoit son corps, & voulant qu'on le mangeat, pource que c'estoit son corps, qui est la cause finale, sçauoir est pour nous vnir & incorporer avec soy, non seulement par foy (ce qu'auoient les Anciens & peuuent auoir tous ceux qui croient en luy) mais corps à corps & face à face, comme luy mesme le dit, & S. Cyrille Alexandrin l'explique liu. 4. in Ioan. *Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy & ie en luy. Sicut enim si quis liquefacta cera aliam ceram superinfuderit alteram cum altera per totum immisceat necessesse est, sic qui carnem & sanguinem recipit, cum Christo ita coniungitur vt Christus in ipso, & ipse in Christo inueniatur.* Comme deux cires estans fondues, si on iette vne sur l'autre elles s'incorporent, ainsi qui mange la chair & boit le sang du Filz de Dieu, il se ioint à luy de telle sorte que Iesus Christ est en luy & luy en Iesus Christ. Et apres il apporte la similitude du leuain qui se mesle avec toute la masse voulant par telles similitudes denoter combien intimement Dieu est en nous & nous en luy à l'heure de la communion, ditte pourtant comme vne vnion de luy & de nous.

L'autre S. Cyrille Euesque de Hierusalem en la catechese mystagogique. 4. *In specie panis dat nobis corpus, & in specie vini, dat nobis sanguinẽ, vt cum sumpseris gustes corpus & sanguinẽ Christi, factus eiusdẽ corporis & sanguinis particeps, sic enim effici-mur Christiferi, hoc est, Christum in corporibus nostris ferentes*

ferētes, cum corpus eius & sanguinem in membra nostra recipimus. Souz l'apparence du pain il nous dōne le corps, & le sang souz l'espece du vin, de sorte que le prenant, tu goustes le corps & le sang de Iesus Christ, fait participāt d'un mesme corps & d'un mesme sang: car en cette sorte nous sommes rendus Christiferes, c'est à dire portans Iesus Christ, lors que nous receuons le corps & le sang de Iesus Christ dās nostre propre corps. Et peu apres, Partant ie ne veux point que tu regardes ces choses comme si elles estoient purement pain ou simplement vin, car elles sont le corps & le sang de Iesus Christ. Et encores que le sens dise l'opposite, que la foy se roidisse & confirme au contraire. *Quamobrem non sit hac attendas velim tanquam sint nudus & simplex panis, nudum & simplex vinum: corpus enim sunt & sanguis Christi, nam et si sensus illud tibi renunciat, fides tamen te confirmet.* C'est la similitude de la Manne qui estoit reellement mangée en S. Iean 6. & du pampre de la vigne en saint Iean 15. & de l'uniō des diuines personnes (sauf le plus de la περιχώρησις circuminseſſion) en S. Iean 6.v.57. & au ch.17.v.21. où il prie fusement à ce que nous soyons en luy, comme il est en son pere.

Voila les raisons que ie vous proposay, à priori, deduites & tirees encore de l'ancien Testament où vn si grand mystere auoit esté figuré en toutes les manieres que ie vous traçay & les Peres l'ont expliqué.

A posteriori, ie vous ay mis deuant les yeux

le consentement & iugement de l'univers sur le fait de la Messe, qui doit, sans comparaison, peser autant, que celui de Calvin & que le vostre. Que si tout le monde a failly, à vostre iugement, pourquoy n'aurez vous aussi failly, & ne serez vous encore en erreur, au iugement de tout le monde? Quelle superbe diabolique est cette cy, dementir l'univers, & tenir soy mesme pour infallible & pour oracle de verité?

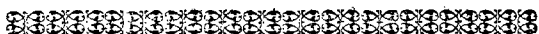
Je vous ay donc dit que les Ethiopiens appellent la sainte Messe, Corbó, & que par ce mot ils entendent oblation, car c'est la naïve signification & portée d'iceluy, & vous ay cité Aluates. Ce n'est donc pas vne Chymere, ils l'appellent, Canon universalis, d'autant qu'elle est tenue comme vne regle certaine qui ne change jamais. Ce n'est donc pas vn nom sans realité, ny vn Cerbere ou fantosme Ideal d'imagination, comme vous dites.

Les Egyptiens Cophites l'appellent Curbono, c'est à dire, mystere & oblation, & raze, c'est à dire mystere. Or mystere & oblation sont quelque chose, ils la prennent donc pour quelque chose.

A posteriori. Je vous ay mis devant les yeux du corps, mais à ce que vous signifay, non devant les yeux de l'ame, le consentement de l'univers, c'est à dire toutes les nations où Iesus Christ est nommé, Hebreux, Ethiopiens, Egyptiens, Maronites, Syriens, Arabes, Grecs, Latins, puis vne suite de siècles, où par tout le nom & la chose vous a esté exhibée avec autorité claires en
propres

propres termes peremptoires prinſes des premiers perſonnages que la prudence de Dieu a donné il y a mille ſix cens ans à ſon Eglife.

Grand cas! qu'un iugement erroné, vne teſte particuliere ſ'oppose, dement, & fait liſtiere de tout cela. Cinq cens fois les Peres appeleront la Meſſe ſacrifice, oblation, victime non ſanglante, hoſtie pacifique, myſtere des myſteres, autel eſpouventable: & cinq cens fois ils en aurônt menty, & cinq cens fois il n'en fera rien, cinq cens fois la Meſſe ne fera qu'une chymere, Harpye, Cerbere, Sphinx, Sirene. *φσ' ἡ λόγος* *έκας έκας έσε βέβηλοι*, que peut on, que doit on dire autre choſe?



§ 15. Non entis nullæ ſunt qualitates.

*La choſe qui n'eſt pas, n'a point
de qualitez.*

Socrate diſoit, *Hoc vnum ſcio quodd nihil ſcio*, Je ſçay bien cela que ie ne ſçay rien. Ariſtote reſpondoit en ſousriant plutôſt que pour argumenter ſerieuſement.

Sçauoir de ne rien ſçauoir eſt ſçauoir quelque choſe.

Or Socrate ſçait cela:

Ne ſçachant rien, il ſçait donc quelque choſe.

Tout autant & en meſme façon en pourrois ie dire au Miniſtre, lors qu'il dit la Meſſe n'eſtre rien, Eſtre ſubiect de controuerſe & obiect de diſcours, c'eſt eſtre plus que rien: La Meſſe eſt

telle, subiect & obiect de dispute. La Messe d'oc n'estant rien sera aussi plus que rien. Mais il ne le faut gueres enfoncer en Logique, il crieroit à la desesperade, au Sophiste. Vray est qu'ignorant les premieres regles de Dialectique, il ne se devoit mesler d'en citer les maximes. Auoit il donc iamais apprins que les enunciations du second ou troisieme adiacent qu'ils appellent, presupposent celles du premier, & que la cõsequence de l'un est necessaire à l'autre? Grenoble est belle & noble ville, donques Grenoble est. M. C. plante des pourteaux, & arrouse souuent en son iardin ses laictues: donc M. C. est. Or iusques là & en tout ce qui suiuoit que monstrois ie sinon que la Messe estoit cogneue, recogneue, appelée, celebree comme sacrifice par tout? Mais quand nous eussions bien eu le *An sit*, pour subiect de dispute, falloit il alleguer pour responce & pour raison sa propre conclusion & son opinion negative sur laquelle on controuerse?

Ie dy par exemple que M. C. a esté lecteur des compagnons Pharmaciens, & qu'il est à son opinion aussi bon medecin des ames que du corps. Qui le nieroit disant, *non entis nulla sunt qualitates*, respõdroit-il à propos? Si d'oc en prouuant que vous estes gymnaste de pharmacie, & que vous la lisez à vne couple d'apprentis de boutique, il s'ensuit bien que vous estes quelque chose, & que du moins vous estes au mode & en nature? Tout de mesme en prouuant que la Messe est sacrifice, qu'elle est expiatoire, qu'elle

qu'elle est propitiatoire, qu'elle a esté celebree depuis son institutiõ faicte par Iesus Christ iufques à present, que toutes les nations du monde l'ont receuë, que les SS. Peres l'ont expliquée, les Conciles l'ont aduoüee, tout peuple & toutes nations regenees de l'onde baptismale l'ont cõfessée, reuerée, pratiquée. Il s'ensuit bien qu'elle est, & que vostre, *An sit*, est du tout ridicule. Pour moy voyant vn si foible iugemēt ie n'ay peu adoucir vne si rude & si grosse ineptie qu'en estimant que vous auez craché ce mot pour monstrier que vous sçauiez ce petit traict de Logique, contre la commune opinion qui porte que vous au vray n'y sçauiez du tout rien; ressemblant en cela l'Italien qui (malheureux) renioit Dieu en François, ne sçachant autre mot, pour monstrier qu'il y entendoit quelque chose.

Est-ce donc comme cela M. C. que vous employez le temps? ainsi vos pages? ainsi vos caracteres? Mal appris & mal aduisé fera celuy qui s'amusera à rien qui sorte de vous, & qui fera estat de rien qui soit en vous, hors l'image de Dieu qui reluit vuillez vous ou non sur le fonds de vostre ame, ores que vous en ayez effacé la semblance.



§ 16. Sur la protestation du Ministre.

*Car quand à nous qui sommes
Chrétiens, &c.*

A Μα δὲ χιτῶνι ἐνδιδυμῶ ἐκδύεταί η̃ τὸν αὐτῶ
γυνή. Mais quoy que ce soit, *Simia semper
erit Simia etiamsi aurea gestet insignia*, en voicy
des preuues & les marques.

Vous formez vn argument cornu (pour vser
de vos mots) & puis vous escrivez contre
iceluy à outrance, Le Missah des Hebreux, le
Corbon des Ethiopiens, le Curbono des Egy-
ptiens, le Curbo & Anaphore des Maronites
sont vne mesme chose : la Messe donc est bõne.
Voilà l'entimeme forgé & timbré par vous : si-
non, spécifiez en quel endroit vous l'avez leu
de mes cayers ? Ainsi les enfans se fabriquent
des phâtosmes de foin, & des colosses de chaum-
me, contre lesquels ils combattent, tirent à la
quintaine, & font les rodomonts.

Ce vous est vn vice coustumier, comme il est
domestique à tous ceux qui soustiennent le mē-
songe, d'auoir *ἕνα ἀλλοτρίοταλλον* qui est l'epi-
thete que Nonnus donne aux mescreans en sa
paraphrase du 5. de S. Iean, de sauter çà & là
sans auoir arrest : *exhibere sugam pompæ similem*,
comme dit Ciceron des Aduocats qui ont mau-
uaise cause, de respondre à ce que l'on ne dit
pas, & de ne rien dire à ce que lon propose,
quoy que souuent on vous a tiré l'oreille & dō-
né sur

né fut le doigt à telle occasion. Je vous desiré à l'aduenir *εὐβελίαν, διάνοιαν, κῆσιν*, car faute de ce, vous iugez ordinairement à perte de veuë appellant hypothetique ce qui est absolu, syllogisme ce qui est simple these, entrer en argument categorique ce qui n'y entre point, & maintenant recherchez vn theoreme l'ayant deuant les yeux. Que vouloient donc dire ces paroles, l'ay choisi ce peu de loisir pour Pag. 74. vous faire voir en suite de ma promesse le mot de Messe & sa signification en l'escriture sainte & dans toute la plus pure antiquité? Ne les auez vous point leu ou bien en auez vous si tost esgaré les Idees. C'est la these que j'ay verifié, la base sur laquelle j'ay dressé les discours precedents: & maintenant vous direz que c'est bastir en l'air, m'ayant vous mesmes prouqué à ietter tel fondement, & à faire surgir tel edifice. Aduisez s'il est raisonnable de nier ce theoreme vniuersel; Qu'il faut plustost s'arrester au iugement vniuersel de toute la Chrestienté, & au sens commun de toutes nations, qui nomment la sainte Messe & la reeognoissent pour vray sacrifice, comme on le vous à fait voir, que à Calvin, Beze, & tels nouueaux venus de mesme halene, qui ont paru en vne nuit comme champignons issus des excremes & de l'escume de la terre. Et si leur iugement merite d'estre escouté, d'autant qu'ils crient, Euangile, & cornent escriture, pourquoy non Luther? pourquoy non Ecolampade, qui se vantent du mesme? & si ceux cy, pourquoy non les

Puritains

Puritains VVicleffistes, Zuingliens, Anabaptistes & autres qui chantent la reformation, trôpettent l'Eglise, & toutefois la combattent de toute l'estendue de leurs forces? Vous y penserez, & quand vne autre fois vous voudrez ta-

Pa. 105. xer quelqu'un de cenodoxie vous vous souviendrez, *Mantica quid in tergo*. Neron estimoit qu'il n'y auoit personne qui fut pudique & chaste, d'autant qu'il estoit vn lutin de chair, tison de cōcupiscence & le plus intemperé de son siecle.

Sic nemo in se se tentat descendere, nemo,

Sed precedenti spectatur mantica tergo.

Et la raison en est experimentable: car quel est le vicieux, tels il iuge les autres. Ce que ie vous disois est que ie me recognois treshumble & tres-indigne seruiteur de Iesus Christ & de

1. Cor. 4. tous ceux qui l'ayment, *de reliquo pro minimo mihi est vt à vobis iudicer aut ab humano die.*

2. 3.

ad Rom.

14. 4.

Ad Phil.

4. 12.

1. Cor. 7.

31.

Je sçay *Domino suo quisque stat aut cadit*. Et que *sive per bonam famam, siue per infamiam*, il est expedient quelque fois *abundare*, autres fois, *penuriam pati*. Et pour tout, *praterit figura huius mundi*. Ce sentiment, quoy que vous en iugiez, ne m'a esté difficile depuis qu'il pleut à ce bon Dieu de me retirer du milieu de l'Egypte de ce siecle, *in manu forti & brachio extento*, pour me sevrer des affections de cette vie perissable & me faire cognoistre.

Que cil qui veut aymer le monde,

Entre dans vne mer profonde

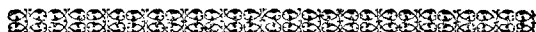
D'où a peyne il eschappera:

Plus il pressera son voyage,

Et

Et plus cruel sera l'orage
Qui loing du port l'escartera.

Il vous sera, peut estre, mal aisé de le croire d'autant qu'il vous est mal aisé de le faire & que, *quidquid recipitur per modum recipientis recipitur*. Aussi vous n'avez rien de goust des conseils Euangeliques, ce sont lettres closes pour vous & vos semblables.



§ 17 Du Missah des Hebreux.

Vostre troisieme subterfuge est que le Missah (ainsi faut il dire hors de coniugaison & non Missat comme vous reciterés si souuent) est autre que nostre Messe & que si le mot venoit de là ce seroit Iudaïser. M. Caille qui vous aura visagé entre deux yeux cognoistra bien en ce lieu, que *nullus malus magnus piscu*. Et qui vous a enseigné que la figure & la chose figuree doiuent estre tout le mesme? ou que ce soit Iudaïser d'emprunter & retenir quelque parole de l'ancien Testamēt? Mettés donc le bonnet iaune en teste de vostre symmiste & collateral lequel a tiré de Iudée le nom de Benjamin comme s'il eut esté baptisé au Jourdain. Prenés vous mesme le Tulban Oriental, car triplemēt vous aués tantost Iudaïsé disant du plus profond de vostre ame & auec grand ardeur *amen, amen, amen*, parole autant du moins hebraïque que celle de *Missah*. Appelés, *recutitos*, tous les Peres, nommez

Pa. 106.

Béiamin
Cresson
Ministre.

més l'Eglise synagogue : puis que ceux la avec elle vsent si souuent du *Sedai*, *Adonai*, *Elohin*, *Iehouha*, *Sabbaoth*, *Osanna*, *Alleluya*, & autres qui nous sont demeurés en toutes langues inuariablement. Tazés S. Iean Bapt. pour auoir nommé IesusChrist Aigneau, raportant la figure des aigneaux qui s'immoloient pour les pechés, à la verité mesme.

Mais le Missah des Hebreux signifie oblation volontaire, dites vous: aussi le signifie le nostre: là on offroit les primices des fructs, icy nous offrons celuy duquel *in capite libri scriptum est* au ps. 39. 9. & qui est appelé l'aîné des vians & des morts, voire de toute creature, aux Rom. 8. 29. auz Coloss. 1. 15. & 2. 18. aux Hebreux 1. 6. En l'Apoc. 1. 5.

L'ordonnance du Missah est au Deut. 16. celle du nostre est en saint Luc. 22. saint Matth. 26. S. Marc 14. & en S. Iean 6. Voyez vous le reciproque rapport en celle mesme où vous mettes toute la difference?



§ 18 *De la Messe des Gres, Syriens, Egyptiens Maronites Ethiopiens & autres.*

Vous dites trois choses : qu'ils ne reconnoissent le Pape: qu'ils nient l'ame de la Messe qui est la transubstantiation, comme aussi le purgatoire : & quand ainsi seroit, que la multitude ou pluralité des langues ne luy change en

ge en rien sa substance, & ne la rend en rien meilleure.

La premiere repartie, bat l'air & n'est à propos. Car nous ne cherchôs pas si les Grecs & Syriens reconnoissêt le Pape, mais bien s'ils reconnoissent la Messe : cecy ne pouuez vous nier comme ie vous en vay faire la preuue, apres vous auoir aduertty que les cinq premiers siecles, esquels vostre Calvin reconnoit la cresse du Christianisme soustenât que l'Eglise alors estoit en son entier, lors, dis-ie, la Grece, la Syrie, l'Ethyopie, l'Arabie, l'Afrique ont recogneu, receu & respecté l'Euesque de Rome comme Vicaire du fils de Dieu, souuerain Pontife & general de l'Eglise.



§ 19 *Que les Grecs & les Orientaux ont recogneu le Sainct Siège.*

THeodorete escriuant à Leon 1. faiët comparaison du refuge qu'eut S. Paul à S. Pierre pour la resolution du debat qui estoit entre les Antiochiens des institutions de la loy, à celuy qu'à plus forte raison il deuoit auoir au mesme siege pour en prendre la medecine à toutes les vlceres des autres Eglises.

Le mesme en l'epistre à René prestre Romain, met en main du Siege Apostolique le gouuernail de toutes les Eglises de l'vniuers & particulierement pour n'auoir onque senty la puanteur de l'heresie.

Origene

Origene sur le passage, *Et porta inferi non praualebunt, &c. Manifestū est et si non exprimaturs quod nec aduersus Petrum, nec aduersus Ecclesiam porta prauallere poterūt inferorum, nam si praualerent aduersus petram in qua Ecclesia fundata erat, contra Ecclesiam etiam praualerent* Et S. Chrysostome sur le mesme lieu: L'establissement de l'Eglise si cōstante & entiere parmy tāt de tempestes sur vn pescheur & de basse cōdition, auoit esté vn traict de la seule main toute puissante de Dieu.

A quel autre tiltre S. Ignace auroit il tiltre son epistre aux Romains, *Ecclesia sanctificata que præsides in regione Romanorum.*

S. Irenee liu. 3. ch. 3. parlant de l'Eglise Romaine, *Ad hanc enim Ecclesiam propter potentiorē principalitatem, necesse est omnem conuenire Ecclesiam, hoc est eos, qui sunt vndique fideles, in qua semper ab iis qui sunt vndique conseruata est ea que ab Apostolis est traditio*, tous ces mots sont fort remarquables.

Epiphane en l'heresie 68. qui est des Melitians, raconte que Ursatius & Valence s'estans recogneus s'acheminèrent à Iule Pape pour rendre compte de leur faute & erreur. Ce que saint Athanase en la 2. Apologie confirme, & dit encores en l'epistre à Felix Pape, que pour secourir aux necessitez de tous les Chrestiens il auoit esté mis au feste & sommet de l'Eglise, & pour auoir charge de toutes les autres.

S. Basile en l'epistre 52. à Ath. trouue bon de demander l'aduis du successeur de saint Pierre, luy aduoüe l'authorité de visiter les Eglises d'Orient,

d'Orient, de faite nouueaux decrets, & de retrancher ce qui auroit esté couché avec violence au Concile d'Arimini, qui toutesfois estoit general.

S.^r Gregoire de Nazianze aux carmes de sa vie dōne cette prerogatiue à l'Eglise Romaine d'auoir esté tousiours saine en ses opinions.

Sainct Cyrille en l'epistre 10. à Nestorius, en l'onzième au clergé & peuple d'Antioche es-crit, que si Nestorius ne se contient dans les bornes à luy donnees par Celestin Pape, reuouquant ses heresies, qu'il soit tenu comme excommunié, & déposé de sa charge, outre l'aduuis qu'il en demande en l'ep. 18. à Celestin, conformément à ce qu'il dit in lib. thesauri : *Debe-mus nos, vt qui membra sumus, capiti nostro Romano Pōtifici & Apostolica sedi adherere*: Nous qui sommes membres deuons estre vnis à nostre chef qui est le Pōtife Romain & le saint siege Apostolique.

Sozomene au liu. 3. ch. 9. recite que Iulle I. à cause de la dignité de son siege, auoit charge de tous les autres de reestablis Athanase en Alexandrie, Paul en Constantinople, &c.

Iustinian Auguste en l'ep. à Iean 2. du nom, appelle sa Sainteté le chef de toutes les Eglises.

Da là vient que la diuine prouidence a tousiours maintenu les Papes en leur siege de Rome, quoy que les Gots qui estoient Arriens ayent occupé tant Rome que les Itales l'espace de soixāte ans ou enuiron: & encores que les Papes par diuerses tyrānies, schismes, ou rebelliōs

ayent esté ou martyrisez, ou enuoyez en exil, ou bien contraincts de se retirer pour quelque temps ailleurs, ce neantmoins le saint Siege n'en a bougé iamais ny la souueraineté de l'Eglise, laquelle à tousiours esté est, & sera recongneue par tout le monde, en son chef & pasteur visible le Pape de Rome, où qu'il puisse estre, comme vray & legitime vicaire de Iesus Christ successeur de S. Pierre, & souz elle en la personne d'iceluy ont fait ioug à la parfin ses propres ennemys qui la persecutoient. Ainsi l'auoit predict Isaye 49. *Et erunt Reges nutritij tui & Regina nutrices tua, vultu in terram demisso adorabunt te, & puluerem pedum tuorum lingent, &c.* & au chap. 60. *Et venient ad te curui filij eorum qui humiliauerunt te, & adorabunt vestigia pedum tuorum omnes qui detrahebant tibi, &c.* Cela se voit accomplir, & s'accomplira tousiours, quoy que Sathan en gronde, & *porta inferi*, qui sont les heresies, *non praualebunt aduersus eam.*

Cela se verifie encore par la consideration des villes & prouinces, où les Apostres auoient planté leurs sieges. Car elles sont souz la puissance des infideles, & la succession legitime des Euesques leur à failly par tout avec la foy & Religion Catholique. La seule chaire de saint Pierre demeure ferme comme vn rocher, & demeurera telle iusques à la fin du monde.

Que



§ 20. *Que les Grecs ont recogneu le saint sacrifice de la Messe.*

VOus me ferez icy monstrier le peu d'estude qu'auuez fait en la lecture des saints Peres & obseruation de l'antiquité, ou bien vostre malice en dissimulant, voire niant tout à plat la verité cogneue, peché tresenorme contre le S. Esprit, tel qu'a esté celuy de Calvin, de Beze, & de la plus part des vostres, si n'aymes mieux estre de ceux que vouloit auoir vostredit Patriarche Calvin. Car comme les Ministres qu'il auoit à Geneue perdoient beaucoup de tēps au jeu de paulme & ailleurs, estant admonesté par M. Balduin grand Iuriconsulte & homme de grand estude, qu'il les deuoit contraindre de lire les saints Peres & de mieux estudier pour se rendre dignes de leur charge, il respondit qu'il traualloit pour eux, & que feroit assez qu'ils enseignassent ce qu'on leur donroit par escrit. Je croy que cette responce seruit de beaucoup audict Balduin pour se retirer au giron de l'Eglise, comme il fit & mourut Catholique à Paris. Je l'ay ainsi appris de personne digne de foy. Que si vous estiez aussi soingneux de rechercher la verité & lire les anciens Peres & Docteurs, comme vous estes à les impugner, vous ne nieriez tant impudemment ce que vous creueroit les yeux à l'ouuerture de leurs liures, par la lecture desquels vn grand nombre des vostres s'est con-

uertir, & seriez encores pour vous conuertir si veniez à les lire humblement, avec vn vray desir de vostre salut, & non avec vn esprit de contradiction, selon vostre obstination ordinaire. Quāt à ce subiect de la Messē suffiroient les auctoritez ia cy dessus en diuers lieux alleguees tant des Grecs que Latins, mais ie vous donneray encores de surplus à vostre confusion les passages qui suiuent.

S. Chrysostome en la troisiēme homil. sur l'Epistre aux Philipp. *Non frustra hac ab Apostolis sunt legibus constituta, vt in venerandis & tremendis mysteriis memoria eorum fiat, qui decesserunt. Nouerant enim hinc multum ad illos lucri accedere, multum vtilitatis; cum enim totus constiterit populus extensis manibus & sacerdotalis catus, & istud horrorem venerationis plenum incutiens sacrificium proponatur, quomodo Deum non placabimus pro his deprecantes?* Ce n'est pas sans cause que les Apostres ont ordonné qu'es venerables & espouuentables mysteres on face memoire de ceux qui sont decedez. Car ils entendoiet bien qu'ils tiroient d'iceux grand profit & vtilité, d'autant que le peuple se tenant à bras ouuers & la troupe des prestres, & c'est espouuentable sacrifice (le texte Grec à *ἐπὶ τῇ θυσίᾳ*) estant proposé comment est ce que nous ne leur rendrions Dieu propice priant pour eux?

Il semble que ce saint Docteur vouloit expressement fermer la porte à cette heresie future quand si souuent il appelle les sacrez mysteres, qui est ce que nous disons Messē, du nom de
sacri

sacrifice: ainsi le treuuez vous en l'homil. 3. sur l'epist. aux Ephes. où il repete ce mot cinq fois l'appliquant à la sainte Messe. *Cogita qui veteris participes erant sacrificij quanta utebantur frugalitate & abstinencia, quid non agebant, quid non faciebant vndique & semper expurgabantur & expiabantur: tu autem accedens ad sacrificium, quod ipsi stupent & venerantur Angeli, voluentibus temporū cursibus, rem definis ac circumscribis.* Considere quelle estoit la sobriété & abstinence de ceux qui participoient à l'ancien sacrifice: qu'est ce qu'ils ne faisoient. Ils se purifioiēt tousiours & de toutes parts. Et toy voulant approcher de ce sacrifice espouventable & venerable aux Anges mesmes tu t'obligeras à certain temps? Et vn peu apres. *Dic mihi, velles ne ad sacrificium accedere illotis manibus? Non opinior.* Dy moy voudrois tu bien approcher au sacrifice sans auoir laué tes mains? Et plus bas: *O consuetudinē, ô presumptionē! frustra quotidianum est sacrificium, frustra adstamus altari.* O la coustume, ô la presomptiō! En vain le sacrifice est quotidien (il y a au texte Grec *ἐκὼς θυσίας καθήμερον*) En vain nous tenons nous à l'autel. Deux ou trois lignes apres il dit, *Non es dignus sacrificio, neq. participatione? ergo nec prece.* Si tu n'es digne du sacrifice ny de la cōmunion, tu ne l'es pas de la priere. Le Grec dit *ὅτι ἂν τῆς θυσίας ἄξιός ἐσθι τῆς μεταλήψεως*. En fin concluant tout ce discours pour couper broche à tous vos eschapatoires, & vous faire entendre que ce n'est pas du sacrifice de la croix duquel il parle, ains de celui de la Messe, il apporte en propres termes

la formule de la Messe la nommant sacrifice. *Cum offertur sacrificium & Christus sacrificatus & ouis dominica, quando audieris, Oremus omnes communiter, quando videris trahere in ostijs sunt cortinas, tunc existima catum supernè diduci & descendere Angelos.* Quand lon offre le sacrifice & Iesus Christ sacrifié & la brebis du Seigneur, lors que tu oyras dire, Priors Dieu tous enséble, lors que tu verras tirer les rideaux qui sont aux portes, pense pour lors que le ciel s'entreouure, & que les Anges descendent. Or parce que vous estes de telle sorte de gens qui treuuent tousiours quelque voye pour eschaper, & vous desrober à ceux qui vous pressent de pres, on diroit proprement q̃ S. Chrysostome a prins à pris faict de mettre vne cheuille à tous les trous que vous pourriez faire pour euader. Car si vous vouliez à l'auenture respondre, que par le mot de sacrifice, il n'entendoit vn sacrifice propitiatoire tel que nous disons estre la Messe, ce passage est desia fermé par les paroles qu'il adioust peu apres, *Quomodo mansisti & mensa non es particeps? Sum, inquit, indignus. Ergo illa quoque communione & Societate quæ est in precibus es indignus. Nõ enim solum per oblata, sed etiam per cantica vndique descendit Spiritus sanctus.* Comment est ce que tu es demeuré en l'Eglise (il parle à ceux qui oyent souuent la Messe & communient rarement) & tu ne communies pas? I'en suis, dit il, indigne. Tu es donc pareillement indigne de la communion des prieres. Car le saint Esprit ne descéd pas seulement par le moyen de ce qui est offert, mais aussi par le moyen des prieres.

A ce que i'ay apporté de ce saint Docteur est conforme ce qu'il dit en l'hom. de proditiōe Iudæ: *Ille eum triginta denariis paciscebatur, vt venderet, & Christus ei sanguinem quem vendidit offerrebat, vt haberet remissionem peccatorum, si tamen impius existere nolisset. Nam affuit Iudas & illius sacrificij communicationem meruit.* Iudas marchandoit de le vendre pour trente deniers, & Iesus Christ luy presentoit le sang qu'il auoit vendu, afin qu'il eut remission de ses pechez, s'il eusse voulu desister de son impieté: car Iudas fut present & fut admis à estre participant de ce sacrifice.

Prenez moy garde au dire de ce saint Pere, que Iesus Christ presentoit son sang à Iudas, afin qu'il eut remission de ses pechez, & ce en la communion de ce sacrifice de son sang: & osez moy dire par apres que ce n'estoit pas vn sacrifice pour la remission des pechez ce qu'il faisoit en ce temps la. Si vous estes si effronté que de dire cela, vous vous trouuerez manifestemēt conuaincu par le discours suiuant de cette mesme homelie, en laquelle il nomme ce saint mystere sacrifice par diuerfes fois.

Premierement, *Sacerdotis ore verba proferuntur & Dei virtute consecrantur & gratia, Hoc est, ait. corpus meū: hoc verbo proposita consecrantur.* Et peu apres: *Vox illa semel quidem dicta est, sed per omnes mensas Ecclesie vsque ad hodiernam diem, & vsque ad eius aduentum præstat sacrificio firmitatem.* Les paroles sont proferees de la bouche du prestre, & la consecration se faict par la vertu

& grace de Dieu. Cecy est, dît-il, mon corps: par ces mots ce qui est proposé est consacré. Ces mots ont esté dits vne fois, mais iusques au iourd'huy & iusques à sa venue ils seruiron pour l'establissement du sacrifice.

Secondement il nomme la Messe sacrifice, disant, *Nemo sit Iudas in mensa: hoc sacrificium ci-bus spiritalis est*, Qu'il n'y aye point de Iudas en la table, ce sacrifice est viande spirituelle.

Tiercement quand il dict, *Pura igitur mens, in omnibus pura cogitatio, quia & sacrificium purum est*. Ayons donc nostre ame & nos pensees pures, car le sacrifice est pur. Et pour ne nous laisser en doute de quelle sorte de sacrifice il parloit, voycy ce qu'il adioust avec vne si frequente repetition du mot, Sacrifice, qu'il semble l'auoir fait tout exprés pour vous clorre la bouche: *Merito nostre reconciliationis causa, hoc sacrificium constitutum est: & si sacrificij precepta contempseris, sacrificij remedium sentire non poteris. Comple illud cuius causa sacrificium factum est, ut sacrificio perfruaris.* A bon droit ce sacrifice a esté institué pour nostre reconciliation: que si tu ne tiens compte des ordonnances du sacrifice, tu ne pourras ressentir le remede du sacrifice. Acomplis ce pourquoy ce sacrifice a esté establi, affin que tu ayes la iouyssance du sacrifice. Cecy est si manifestement contre vos erreurs, qu'à bõne raison ie vous puis dire ce que disoit S. August. à Iulian liure 2. sur la fin; *Qualiscunque homo sis, tamen quia homo es, videre mihi videor verecundiam tuam, si tamen non in te spes est omnis æmorta salutis,*

lutis, & quodammodo audio vocem tuam. Respōdēs. Absit vt audeam cecum istum virum vel cogitare, vel dicere.

Auec S. Chrysostome ie vous veux mettre en auant le compagnon de sainct Basile, la doctrine duquel a esté de tout temps receüe & reuerée en l'Eglise, i'entends ce grād Theologien sainct Gregoire de Nazianze, qui parle ainsi en son Apologetique, τὰυτα ἔν ἐδὼς ἐγὼ καὶ ὅτι μὴδὲς ἄξι' ὁ τῶ μεγάλῃ καὶ θεῷ καὶ ἡύματ' ὁ καὶ ἀρχιερέως, ὃς τις μὴ πρότερον ἑαυτὸν παρέστησε ἱερῷ θεῷ θυσίαν ζῶσαν ἁγίαν, μὴδὲ τὴν λογικὴν λατρίαν ἀνηρεστοῖ ἐπεδείξατο, μὴδὲ ἔθυσε ἱερῷ θεῷ τὴν θυσίαν αἰνέσεως, καὶ πνεῦμα σωτὴριμμλόν, ὡς μόνῳ ὃ πάντα διὰς ἀπαιτῆ παρ' ἡμῶν θυσίαν, πῶς ἐμελλεν θαυρῆσαι προσφέρειν αὐτῷ τὴν ἑξωθεν τὴν τῶν μεγάλων μυστηρίων ἀντίτυπον, ἢ πῶς ἱερέως σχῆμα καὶ ὄνομα ὑποδέξῃ. M'apperceuāt donques de cecy & que personne n'est digne de ce grand Dieu, & Pontife, & sacrifice, si premierement il ne se faiet hostie viuante, saincte, s'il ne monstre vn seruice raisonnable & acceptable, & s'il ne sacrifice à Dieu vn sacrifice de loüange, & vn cœur contrit, qui est le seul sacrifice que celuy qui a tout donné demande de nous (ils entendent que c'est le seul sacrifice que Dieu demande necessairement d'un chacun en l'interieur sans esclorre l'exterieur) commēt eusse-ie eu la hardiessē de luy offrir l'exterieur sacrifice representant les grands mysteres? comment eusse-ie osé prendre l'habit & le nom de prestre?

Adioustez à cecy, ce qu'il dit en la premiere

inuectiue contre Iulien l'Apostat en cestermes,
*καὶ τὰς χεῖρας ἀφαινεῖται τῆς ἀναιμάκτου θυσίας
 ἀποκαταύρων δι' ἧς ἡμεῖς χρῖσθαι ποινῶν ἔμελλομεν καὶ τῶν
 παθιμάτων καὶ τῆς θεότητος* ①. Il profane les mains
 (dit-il de Iulien l'Apostat) pour les purifier &
 lauer du sacrifice non sanglant, par lequel
 nous communions à Iesus Christ, à sa passion,
 & à sa diuinité. Voyla la Messe sous le nom de
 sacrifice en ces deux passages.

Le mesme treuuez vous en Theophylacte
 sur le 10. chap. de l'epist. aux Hebreux : *Subori-
 tur hic quaestio, num & nos hostias incruentas offera-
 mus? cui respondemus: Omnino. Caterum memoriā
 facimus mortis Domini: estq; vnā ipsa non multā,
 quandoquidem semel oblatus est. Nam eundem sem-
 per offerimus, immō potius memoriam illius oblatio-
 nis facimus, qua se ipse obtulit, seu iam cunc facta
 sit. Proinde vnum est sacrificium.* On demande en
 cet endroit si nous ne faisons pas aussi des sa-
 crifices non sanglants. A quoy nous respon-
 dons qu'ouy : mais qu'en iceux nous faisons
 memoire de la mort de nostre Seigneur, & que
 c'est vne mesme hostie, nō plusieurs, par ce que
 il n'a esté offert à la mort qu'vne fois : car nous
 offrons tousiours le mesme, ou plustost nous
 faisons memoire de cette oblatiō, en laquelle il
 s'offrit luy mesme, tout ainsi que si elle se fai-
 soit maintenant. Et partant ce n'est qu'un sacri-
 fice.

S Cyrille Alexandrin en la declaration des
 douze articles & anathematismes, faiçte au Sy-
 node general d'Ephese : *Sanctum ac viuificum in-
 cruen*

in cruentumq^{ue} in Ecclesiis celebramus sacrificium: non hominis alicuius nobis similis & communis corpus aut preciosum sanguinem esse quod proponitur credentes, sed magis tanquam proprium viuificantis Verbi corpus & sanguinem accipimus. Communis enim caro viuificare non potest. Nous celebrons en l'Eglise vn saint, non sanglant & viuifiant sacrifice, ne croyans pas que ce qui est offert soit le corps ou sang precieux d'un homme vulgaire semblable à nous, ains nous le tenons pour le propre corps & sang du Verbe viuifiant: car vne chair vulgaire ne pourroit viuifier.

Ie ne veux me mettre en peine desormais de vous citer autre tesmoignage des Peres Grecs, touchant la croyāce qu'ils ont eu de la Messe: car cette declaration faicte & approuuee en vn Concile general, & confirmee par le Pape Vigilius en vne constitution faite en vn Synode Romain, selon le rapport de Baronius en l'an 553. de nostre Seigneur, nous informe plainement de la foy que toute la Grece assemblee en ce Concile auoit anciennement de la Messe: sçauoir est, que le sacrifice qui se celebre en l'Eglise, est non sanglant (pour exclorre le sacrifice de la croix) du propre corps & sang du Verbe, affin de boucher l'entree à vos figures & representations imaginez: viuifiāt pour monstrier qu'il donne la vie spirituelle, qui est la grace & charité, & par consequent il est propitiatoire, veu qu'il ne peut donner la vie sans chasser la mort, qui est le peché.

Voyla ce qu'avec l'Eglise Catholique nous
tenons

tenons de la Messe, & qu'en ont tenu tous les Peres de l'ancienne Eglise Grecque. Si vous estes d'autre aduis, il n'importe: vous n'estes pas si grand docteur, que nous deuions *sapere ex ore tuo*, cōme dit Lucrece, & abandonner l'opinion de tant de Peres & saincts personnages qui auoyent plus oublié que vous ne sçaurez iamais.



§ 21. *Que les Grecs ont recogneu le Purgatoire.*

EN consequence de la probation que nous vous auons faicte de la foy qu'a eu l'Eglise Grecque en ce qui concerne le sainct sacrifice de la Messe, il est besoin de vous faire voir ce qu'elle a tenu du Purgatoire, & consequemmēt des prieres qui se font pour ceux qui y souffrent les peines temporelles meritees par leurs pechez.

Saint Gregoire de Nisse en l'oraison de mortuis : *Hanc diuina sapientia rationem excogitauit, vt in iis hominem esse sineret quæ sibi ipse elegisset, quo gustatis malis quæ concupierat, exprobandis discens quæ quibus commutasset, ea cupiditate rursus incenderetur vt vitiorum & perturbationum, quæ rationi inimica sunt, onere deposito & vel in presenti vita precibus sapientiæq; studio purgatus vel post obitum per expurgantis ignis fornacem expiatus ad pristinam redire vellet felicitatem* La diuine sapiēce a trouué ce moyen de laisser l'homme en ce qu'il auroit

roit choisi, affin que ayant gousté les maux qu'il auoit desiré, & ayant appris par experience quel changement il auoit fait, il print de rechef vn desir de retourner à sa premiere felicité dechargé du fardeau des vices & passions, & purgé ou en cette vie par prieres & par l'estude de sapience, ou apres la mort par la fornaise du feu de purgatoire.

Et plus bas au mesme liure, *Egressus è corpore cognita qua inter virtutem & vitium est differentia, non poterat diuinitatis particeps fieri, nisi maculas animo immistas purgatorius ignis abstulerit.* L'homme estât party de cette vie & ayant cogueu la differéce qui est entre le vice & la vertu ne pourra estre participant de la diuinité, si le feu de Purgatoire ne luy efface les souilleures de l'ame.

Au liure de anima & de resurrect. il repete si souuét cette sentéce du Purgatoire, que l'on ne scauroit douter en façon du monde de la foy & doctrine, *Planè necesse est, dit-il vne fois, vt dum vitiositas purgatorio igni absumitur, anima quoque qua cum vitiositate iuncta est in igni sit.* Il est tout à faict necessaire pendant que la tache du vice se consume au feu de Purgatoire que l'ame iointe à cette tache demeure au feu. *Si ergo vel nunc adhibita cura & diligentia vel posthac per ignis purgationem anima nostra libera fuerit ab ea coniunctione qua cum ratione carentibus affectibus coaluit, nulla re à boni & honesti contemplatione impediatur.* Si donques ou maintenant par nostre diligence ou par apres par la purgatió du feu, nostre ame est

est deliuree de la cōionction qu'elle auoit avec les passions animales, rien ne la pourra empêcher de la contemplation du bien. *Non enim par est vtrumque tum eum qui in malis vetitis diu versatus est, tum eum qui in mediocria quedam delicta inciderit per purgationem vitiosi habitus ex aequo discutiari atque dolere, sed pro modo & quantitate materia, aut longiore, aut breuiore temporis spatio, illa flamma dolorifica quandiu fuerit id quod eam allat ascendetur.* Car il n'est pas raisonnable que tous deux, c'est à dire, celuy qui longuement a demeuré en peché, & celuy qui a encouru quelques petites fautes soyent également tourmentez par la purgation de leurs vices : mais selon la quantité de la matiere, cette flamme douloureuse brulera ou moins ou plus de temps, tant qu'elle tfeuuerà matiere pour s'entretenir.

Origene plus ancien que luy en l'homelie 10. *In diuersos : Et sicut diaboli & omnium reproborum & impiorum qui dixerunt in corde suo, Non est Deus, credimus aterna tormenta, sic peccatorum, & tamen Christianorum quorum probanda sunt atque purganda in igne opera, moderatam arbitramur & mixtam clementia sententiam iudicis.* Et cōme nous croyōs que les peines des diables & des reprouuez & impies qui ont dit en leur cœur, Il n'y a point de Dieu, sont eternelles, aussi nous croyons que la sentence des pecheurs qui sont toutesfois Chrestiens, les œuures desquels doiuent estre prouuees & purgees par le feu, sera moderee & meslee de clemence..

S. Basile sur ces paroles du 4. d'Esaye quand
le Sei

le Seigneur aura caué les ordures des filles de Syon en esprit de iugement & en esprit d'ardeur & combustion, dit sur ces derniers mots, λέγει τὸν ὃν τῷ μέλλοντι αἰῶνι διὰ τῆς πυρὸς δοκιμασίαν. Je parle de l'examen qui se fera par le feu au siecle futur.

S. Clement Alexandrin liure 5. de ses tapisseries assure que ce que les Philosophes disoient de la purgation par le feu, laquelle enduroient ceux qui auoient mal vescu, a esté prins par eux de la loy ancienne, car apres auoir marqué quelques autres larrecins faicts par eux de l'ancien Testament, καὶ μέντοι καὶ δίκη κατὰ λήψεται ψευδῶν τεκτονῶν καὶ μάρτυρας ὁ Εφεσίος φησιν, οἵτινες γὰρ καὶ ἔτι, ἐκ τῆς βαρβαρῆς φιλοσοφίας μαθὼν τὸν διὰ πυρὸς κάθαρσιν τῶν κακῶς βεβιωκότων, ὡς ὑτέρον ἐκπύρωσιν ἐκάλεσαν οἱ Στωϊκοὶ. Voire mesme la Iustice attrapera les menteurs & faux tesmoins, dit Ephesius. Car cestuy cy recongneut encores, l'ayant ainsi aprins de la philosophie barbare (il appelle en tout ce discours la doctrine de la loy ancienne philosophie barbare à la façon des Grecs, qui appellent tout autre nation que la leur barbare) la purgation qui se doit faire par le feu en ceux qui aurót mal vescu laquelle finablement les Stoiciens appellerent combustion.

Diadochus au liure de perfectione spiritualité cité par Anastase Euesque de Nice, ez questions qu'il a faict sur l'escriture, *Qui vel breui tempore extimescunt, tempore mortis relinquentur in omnium aliorum multitudine, vt qui iudicio iustitie*
& exa

& examinationi sint obnoxij, vt per ignem probati, sibi debitas hereditatis partes rescipiant, conuenienter eorum actionibus. Ceux qui craignent tant soit peu en leur mort seront laissez en la troupe des autres comme subiects au iugement & examen de iustice, afin que espreuues par le feu ils recoiuent leur part de l'heritage qu'ils ont merit   selon leurs   uures.

Toutes ces auctoritez de ces saincts Peres Grecs monstrent tresclairement quelle a est   la foy de l'Eglise Grecque touch  t le purgatoire, appell   par eux t  tost *πϋρ καθ  ρισιον*, tantost *καθα   ριον*, tantost *καθαρισμ  ς*, tantost *κα  αρσις τ  ς πυρ  ς*, si bien que ce ne doit estre merueilles si consequemment    cette croyance ils ont est   si soigneux de recommander les Messes & oblations pour les trespassez, comme ie m'en vay vous monstrier maintenant.



§ 22. *Qu'on doit dire des Messes pour les trespassez selon l'Eglise Grecque.*

Cette question a est   si plainement & expressement debatue par S. Iean Damascene en cette belle oraison qu'il a faict pour les fidesles trespassez o   il faict veoir par auctoritez expresses des Docteurs de l'Eglise Grecque que cette coustume a est   l  iss  e en l'Eglise par les Apostres & conseruee iusques alors par toute la Chrestient  , que ie seray deliur   de b  ne par

ne partie de la peine que i'eusse deu prendre à rechercher les authoritez des saincts Peres de cette Eglise. Mais premierement ie desire que vous preniez singulierement garde à cette conclusion generale que tire sainct Damascene des authoritez greques qu'il a citeez des SS. Peres, *Diuiinarum rerum pracones Apostoli & sacri magistri, & spiritu sancto inspirati patres ac numine diuino, quantum fas est, correpti, potentiaque ipsius, quæ hominem extra se rapit participes effecti, diuino ore uti deo gratum erat, ista omnia, hoc est, liturgias & preces ac psalmorum cantus anniuersariasque eorum qui morte præcepti sunt commemorationes instituerunt, quæ quidem ad hanc usque diem benigni Dei gratia ab ortu solis usque ad Occasum Septentrionem ac Meridiem in Domini Dei qui regum in reges imperium obtinet, laudem & gloriam augentur.* Les Apostres prescheurs des choses diuines & les saincts Peres nos sacrez maistres diuinement inspirez & plains du sainct Esprit ont de leur bouche sacree ordonné tout cecy, c'est à dire dez Messes, oraisons, chants des psalmes, anniuersaires & commemorations des trespassez. Ce que iusques à present par la grace de Dieu se va tousiours accroissant depuis l'Orient iusques à l'Occident, & du Septentrion au Midy à la gloire de Dieu Roy des Roys.

Cette conclusion est conforme à sainct Jean Chrysostome cy deuant cité au §. 20. en l'hom. 49. ad populum Antioch. & en l'homelie 3. sur l'epist. aux Philip. où il dict que c'est le S. Esprit qui a esté autheur. *Et in sacro ac tremendo mysterio*

Diaconus clamet, Et pro his qui defuncti sunt in Christo. Qu'en la sainte Messe le diacre crie, Pour ceux qui sont trespassez en Iesus Christ. Il tepe- te le mesme en l'homelie 21. sur les Actes.

S. Cyrille hierotol. en la catechese 5. mysta- gogique, *Pro defunctis patribus & Episcopis, denique pro omnibus oramus qui inter nos vita sancti sunt, ma- ximum esse credentes animarum inuamen, pro quibus offertur obsecratio sancti illius & tremendi quod in altari positum est sacrificij.* Nous prions pour noz peres & Euesques trespassez. Et finalement pour tous ceux qui sont decedez entre nous, estimans que les ames recoient grand soulas pour les- quelles on offre les prieres qui se fôt à ce saint & espouuentable sacrifice de l'autel.

S. Epiphane en l'epitome de la foy Catho- lique, confirme cette coustume de l'Eglise grecque, adioustant que l'on nommoit par leurs noms les trespassez aux oraisons de la sainte Messe, comme ia nous l'auons cité au discours precedent, ἐπὶ δὲ τῶν τελευτησάντων ἐξ ὀνόματ' & τὰς μνήμας ποιῶνται προσευχὰς τελοῦν- τες καὶ λατρείας καὶ ὁικονομίας. Ils font' memoire des trespassez les nommās par leurs noms auec prieres, adorations, & Messes qu'ils celebrent.

Et cela quant aux noms des trespassez se ra- porte fort bien à ce que dit S. Cyprian en l'epist. 66. *Quod Episcopi antecessores nostri religiosè consi- derantes & salubriter prouidentes censuerūt ne quis frater excedens ad tutelam vel curam clericum nomi- naret, ac si quis hoc fecisset non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione eius celebraretur neque*
enim

enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece qui ab altari sacerdotes ac ministros voluit auocare.

Theophilacte sur le 12. chap. de saint Luc, *Non semper qui moriuntur peccatores mittuntur in gehennam, sed sunt in potestate Dei ut etiam dimitti possint. Hoc autem dico propter oblationes & distributiones quæ sunt pro defunctis, quæ non parum conducunt, etiam his qui in grauibz peccatis mortui sũt.*

Ceux qui meurent pecheurs ne sont pas tousiours enuoyez en enfer, mais demeurent au pouuoir de Dieu en sorte que mesmes ils peuuent estre relachez. Je dis cecy à cause des oblatiõs & autmolnes qui se font pour les morts lesquelles ne seruent pas peu voire à ceux qui meurent en des griefs pechez.



§ 23. *Que les Syriens, Perses, Armeniens, Abyssins, Cophites, & autres, ont la Messe comme nous, & recognoissent le S. Siege de Rome.*

Leur Messe s'appelle, *Curbon*, ou, *Curbono*. Ils la distinguent par Euangiles & par epistres, les vnes pour les iours de festes, autres pour les iours de ieufne; autres pour les solemnitez de nostre Dame, autres de la sainte croix, autres à l'honneur des saints Moynes, & Confesseurs, pour les veilles & autres, comme nous.

Ils ont l'office de la sepmaine saincte, & nommément du Ieudy sainct, auquel iour ils celebrent la premiere institution de la Messe.

Ils appellent cet office du Ieudy sainct, *kurbo Raze*. Car l'aleph, ne se lit point au commencement, à cause de l'*othonatho mitaphon*. C'est à dire l'oblation des mysteres ou Sacremens, d'où est venu que les prestres en l'ague Ethiopienne sont appelez Razenni, appellation prinse de la racine *רר* qui signifie en Syriaque, *arcano & secreto modo significare & adumbrare*.

Or le iour de l'institution susdite ils lisent à matines & à la saincte Messe le 26. cha. de sainct Matthieu, iusques au verset 31. auquel iour aussi ils consacrent la saincte cresse, en recitant le commencement du ch. où l'effusion de l'agneau est représenté. Le mesme iour, à Tierce ils lisent le 7. ch. de S. Luc, depuis le 36. verset iusques à la fin, & pour la consecration du S. Cresse, le ch. 14. de S. Marc iusques au verset 27. Le mesme iour est représenté le lauement des pieds où est leu le ch. 13. de sainct Iean. Puis à la Messe ils lisent, *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis* ch. 11. de la 1. aux Corinth.

Quand au ch. 6. de S. Iean depuis le nombre 47. il sera au *Curbo* *כרבו* oblation de tous les iours. Oyez le chancelier Io. Alber. *VVidinenstad hebdomada quæ à passione & quiete Christi nomen accepit, in qua Iouis dies propter sacræ Synaxeos mysteria, secretorum nuncupatur, quo & Chrisma ob sacerdotium eo die institutum à Pontificibus cōsecratur ablutionisque pedum ceremonis peragitur.*

Bref

Bref que l'on prenne le nouveau Testament Syriaque, imprimé premierement à Vienne en Autriche l'an 1555. en langue & caracteres Syriaques à la requeste de Mosé Marden en Mesopotamie, lequel pour ces fins, auoit esté enuoyé en Europe par le Patriarche d'Antioche, & aux despés de Ferdinand alors Roy des Romains, & l'on verra vne conformité admirable de toutes les Eglises d'Orient avec la Romaine, touchant le sacrifice de la Messe, l'adoration de la sainte Croix, les ieunes, le quaresme, l'honneur qu'on doit au saints, & autres appartenances du seruice diuin. Dequoy s'apperceuant Tremellius Emanuel Iuif Iacobin, puis sacramentaire, en l'impression qu'il en procura à Geneue en caracteres Hebrieux osta toutes ces marques avec la table ou index qui suyuoit le volume, & au lieu d'iceluy apposa vn brief alphabet plein d'ignorance & qui n'a rien de conforme à la grammaire soit ancienne soit recente, cōme le remarque Genebrard en sa chronologie anno 1555. fol. 732. de l'impress. de Paris de l'an 1585. Et il est tres aisé à le verifier, prenant le Testament Syriaque de toute autre impression que celle de Geneue, mere de corruption & nourrice de deprauation. Il cōste aussi qu'il est de saint Marc, comme l'ancienne tradition entre eux le porte, & l'on voit d'effect, que toutes les paroles originaires qui n'ont esté translatees, toutes sont Syriaques, où nommément on lit les paroles de la consecration & transsubstantiation.

Hélias Leuita Iuif en sa preface troisiéme sur le Mazoreth escrit que de son temps souz le Pontificat de Leon 10. trois Caldeans arriuerét à Rome, demarchez des terres de *Iean le Belul*, *c'est à dire, le haut & precieux*, portant l'Euangile en Syriaque que nous tenons avec eux estre de Sainct Marc, lequel fut collationné avec le Latin & trouué du tout & par tout conforme à iceluy.

Que si encores vous reuoquez cette verité en doute, prenez en main le tome 6. des annales du docte César Baronius, & vous trouuerez sur la fin, la legation & embassade tout au long du Patriarche d'Alexandrie dressée & enuoyée à nostre saint Pere le Pape Clement huitiéme feant pour le iourd'huy de l'an depuis les Martyrs (qui fut le premier de l'Empire de Diocletian) mil trois cens & dix, le 16. du mois de *may benoist*. C'est à dire l'an mil cinq cens, de nostre Seigneur, quatre vingts & treize, qui reuiet à cause du Thoth. auquel ils commencent leurs année, quatre iours deuant les kalendes de Septembre à l'année mil cinq cens nonâte quatre. En icelle vous apprendrez que nostre Seigneur estend la foy de son Eglise, plus & plus, à mesure que vous la combattez, & qu'il redouble ses graces, lors que vous accroissez vos disgraces. Ce que saint Augustin marque signalemét sur le Ps. 54. suauant ce que Dauid respondit au 2. des Rois 16. *Peut estre que Dieu regardera mon affliction, & qu'il me fera du bien en consideration de l'affliction qui me presse aujourd'huy.*

Lettres du Patriarche des Cophites
au Pape.

Le commencement est tel.

Au nom du Pere, du fils, & du S. Esprit
vn seul Dieu sainct.

Au nom de Dieu plein de compassion
& misericorde.

Gloire eternelle à Dieu.

Nostre salut vient de Dieu.

O Dieu sauuez nous.

IE Gabriel par la grace de Dieu seruiteur du
Siege S. Marc en la ville d'Alexandrie,
d'Egypte & es lieux & terres adiacentes tant
australes & meridionales que du costé d'Ethio-
pie le nonantesep tiesme Patriarche succes-
seur de S. Marc Euangeliste, Salue humble-
ment & presente le baiser spirituel à nostre
Seigneur & Pere des Peres & Prince des Pa-
triarches, treziesme Apostre de nostre tres-il-
lustre Seigneur Iesus Christ, & cinquieme Euā-
geliste successeur de S. Pierre, & qui est assis
sur la pierre de la foy, & la chaire d'iceluy en
Rome la grande, à qui la puissance de lier &
deslier a esté donnée de Dieu, duquel est faite
mention au sacré Euangile quand il dit: A toy

ô Pierre ! i'ay donné les clefs du Royaume des cieux, ce que tu lieras sur terre sera lié ez cieux, & ce que tu deslieras, deslié. Car vous estes estably en son lieu & son successeur sur terre, nostre Pere & nostre Seigneur, coronne de nostre chef, Seigneur Pape Clement huiëtisme, Pape de Rome. Dieu ayt pitié de moy par la benediction des prieres.

Le surplus de la lettre cõtient vne reünion, abiuration de tout schisme, protestation de foy commune, exhibition de submission, & promesse à l'aduenir d'obeissance trefexacte.

Suyuent aussi apres les documêts qu'il bailla à ses Ambassadeurs ou Nonces, lesquels sur tout il charge d'obeir au S. Pere.

Ideo ea suscipite eisq; obedite, & mandatis eius non sitis repugnantes. Quicumque enim diuinis eius præceptis non obtemperauerit, Christo Domino, qui sua gratia ipsum erexit, minimè obtemperat. Itaque omnia quæ vobis dixerit D. Pater circa sanam professionem atque rectam in Catholica & Apostolica Romana Ecclesia fidem, nobis referetis & ea exequemur una cum gente nostra. Receuez ces ordonnances, & obeissez sans repugnance à ses commandemens Car quiconque resiste à ce qu'il

qu'il ordonne, il resiste à Iesus Christ, qui par sa grace l'a esleué à ce grade. Parquoy tout ce que le Seigneur & Pere vous dira touchant la vraye profession, saine & droite creance en l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, vous le nous rapporterez, & nous le mettrons en execution avec tout nostre peuple. Et sur la fin. *Horum autem omnium fundamētum est, ut Ecclesia Romana & Alexandrina sit una vinculo charitatis, sine diuisione colligata.* Nous visons à ce but que l'Eglise de Rome & celle d'Alexandrie soit une mesme ioincte respectiuelement par le lien de charité.

Après vient les lettres de Iean Comus d'Alexandrie, comme Suffragant ou second Euesque du Patriarche, du rang de ceux que les anciens appellent Chorepiscopi, & auiorud'huy ils se nomment Disciples.

Lettres de Iean Comus d'Alexandrie.

Discipulus peccator inutilis osculatur terram, inclinans caput suum peccatis obnoxium, inquinatum, vile, subtus pedes mundos, dominicos, paternos, patriarchales Patris nostri, capitis & Principis nostri, & vigilantis de salute animarum nostrarum, Patris nostri iusti & vasis honorabilis, electi Patris Patri-

& Principis Principum, tertijdecimi Apostolorum mundorum, & quinti Euangelistarum sanctorum, Patris corporalis & Angeli spiritualis, sedentis supra sedem S. Petri Apostoli, tenentis in manu sua pura sceptrum principatus & crucē fidei, mitrati, induti stola sacerdotali, Sacerdotis in eternum secundum ordinem Melchisedech, in cuius manu est absolutio & ligatio, & honoratio, timentis Deum, Pastoris boni ouium rationalium, patris honorandi, electi Papæ Clementis octavi in urbe magna Roma Catholica Apostolica. Perpetuet Deus excelsus principatum eius pacificū à molestiis, & misereatur serui pauperis peccatoris, per exauditionem orationum & petitionum suarum, Amen, Amen, Amen.

Le disciple pecheur inutile baise la terre & courbe sa teste chargee de pechez, sale & abiect, sous les pieds seigneuriaux, paternels & patriarchaux de nostre Pere & chef, de nostre Prince veillant au salut de nos ames, nostre iuste Pere & vase d'honneur, choisy Pere des Peres & Prince des Princes, trezieme des purs Apostres. & le 5. des saints Euangelistes: Pere, homme & Ange spirituel, assis sur le siege de S. Pierre l'Apostre, tenāt en sa sainte main le sceptre de printipauté & la croix de foy, portant

tant la thiare & l'estole sacerdotale du prestre en eternité selõ l'ordre de Melchisedech: en main duquel est la liaison & deliaison, & l'exaltation: craignant Dieu, bon pasteur du bercaïl où la raison a lieu: Père treshonoré, choisy, Pape Clement huitième, en la grande ville de Rome Catholique Apostolique. Plaise au Dieu hault & puissat de rendre sa principauté perdurable, affranchie de tout encombrer, & pacifique, & d'auoir pitié de son pauvre seruiteur pecheur en vertu de ses oraisons & prieres. Amen. Amen. Amen.

Suit apres la profession de leur foy toute conforme à la nostre, la quelle ils prononcerent & presenterent par escrit deuant nostre saint Pere & le consistoire des Cardinaux, l'an que dessus, ou en particulier en l'article 5. ils reçoient noz sept sacremens, sçauoir est le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Ordre, le Mariage, & l'extreme Onction. Adioustant, *Recipio insuper quicquid de eisdem sacramentis sancta & catholica Ecclesia Romana docet & prædicat.* Je reçois d'abondant tout ce que la sainte Eglise catholique Romaine enseigne & annonce des susdits sacremens.

Et au 7. article touchant la Messe & le Purgatoire, voicy leus propres paroles. *Credo quod si verè pœnitentes in Dei charitatē decesserint antequam dignus pœnitentiæ fructibus de commissorum & omissorum pœnis satisfecerint coram diuina iustitia*

tia, eorum animas pœnis Purgatoriij post mortem purgari, ut q̃s à pœnis eiusmodi releuentur prodesse eis fidelium viuorum suffragia, Missarum scilicet sacrificium, orationes & eleemosynas ac alia pietatis officia, quæ à fidelibus pro alijs fidelibus fieri consueverunt secundum Ecclesie instituta. Je croy que quād les vrayment repentis passent de cette vie en charité de Dieu, deuant auoir fatisfait par fruiçts dignes de penitence à la diuine iustice, leurs ames sont espurees par le feu de Purgatoire, & que pour les releuer de ces peines leur seruēt de beaucoup les suffrages & prieres des viuans, le sacrifice de la Messe, les oraisons & aumosnes, & autres œuures & exercices de pieté, que coustumierement les fideles, selon l'ordonnance de l'Eglise, font les vns pour les autres.

En l'article 10. ils reçoient les mesmes liures canoniques & reiettent comme apocryphes tous les mesmes qui sont ou receus ou reiettez par l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Et au 19. le Concile de Trente en particulier comme les quatre premiers ecumeniques.

Et au 20. ils promettent obeïssance exacte à toutes ordonnances, constitutions, preceptes, censures, & iussions qui emaneront du saint Siege Apostolique de Rome, & presentement d'obeïr en tout ce qui regarde la foy, les meurs & la Religion à nostre saint Pere Pape Clement huitième.

Est il donc vray maintenant qu'il ne couste rien aux Ministres de dire tout ce qui leur vient
en bou

en bouche, & que c'est comme par hazard quād ils rencontrent de dire verité? Enfans des hommes serez vous endurcis de cœur, vous paistrés vous de vanité & queimanderés vous le mensonge? Voila les Mores & les Ethiopiens qui blanchissent par vraye foy leurs ames, pendant que par vos dsfesperees erreurs vous noircissiez les vostres, & de ceux qui vous croient.

Vostre dernier eschappatoire, à tant de tesmoignages choisis de toutes nations, est que ce qui est faux en la bouche de l'un l'est en la bouche de l'autre, prenant tousiours pour raison ce qui est en controuerse, & s'appelle en logique *petere principium*.

Si ainsi est, le fils de Dieu n'auoit que faire de dire en S. Matth. 18. v. 16. *Vt in ore duorum vel triū stet omne verbum*. Qu'en la bouche & sur la deposition de deux ou de trois la verité de quelque fait resposeroit. Car M. Caille luy dira que ce qui est faux en la bouche de l'un l'est en celle de l'autre.

Pour neant on examine les tesmoins en questions criminelles, en vain on les appelle aux testaments, stipulations, mariages, pour la mesme raison. Que c'est que d'auoir à faire à un homme qui extrauague de la raison!

On cherche si la Messe est sacrifice & si elle a esté nommee en l'escriture, renommee par l'uniuers, celebree par toute la Chrestienté: on luy apporte escritures tesmoignages irrefragables & tesmoins irreprochables. Pour responce il apporte sa conclusion & sa these, que la Messe n'est rien & que cela n'y fait rien, que plusieurs

disent qu'elle est vne chose ou autre. Car, *non entu nulla sunt qualitates*, & ce qui est faux en la bouche de l'un l'est tousiours. Et que pourra on preuuer si ces responses sont de mise? Si vous dites que Caille est Ministre ou qu'il est en son iardin, ou qu'il est dur d'oreilles, ie nieray avec les maximes *non entis &c.* Ce qui n'est point n'a point de qualitez, mais tels & tels l'ont veu, luy ont parlé l'ont trouué en cet equipage. Cela n'y fait rien: ce qui n'est pas est aussi bien faux en la bouche de l'un qu'en celle de l'autre. Quel Grammairien, quel idiot, quel homme, qui ait vne once de raison ou vn grain de discours, vsera de ces responses? Ce sont toutesfois les vostres escrites, datees, & imprimees: & à la fumee d'icelles on vous a veu regenter, & hocher la teste dans les boutiques des libraires, vous appuyer sur leur estaux, arraisonner les allans, mettre le pris à vos liures, auoir le soing de la debite d'iceux & de tout le commerce, escumer le teston la dessus pour le mariage d'une prairie de filles & entretien de vostre petit peuple. On vous a veu avec M. Cresson, apres mon depart arpenter la place S. André faisant le pot aux anses en desmarche de victorieux. Si quelqu'un se presentoit, bien espouffeter les absens, à iouës enfilees faire le, *Quos ego*, qu'il n'en viendrait pas vn à qui l'on ne feist perdre terre, bref pratiquer le prouerbe, *lepusculus barbam vellit leont mortuo*, Ne vous resouenant plus des beaux & sages d'ocumêts que Mōseigneur les Diguieres songneux de vostre honneur vous a donné si souuent

souuent, que si vn tel estoit là vous n'oseriez ouvrir la bouche, & que vous ne vous en meslissiez plus, que vous estiez trop souuent sur voz choux & pourreaux, & que d'heureuse memoire vous auiez n'agueres fait gagner vne bataille au Pape presumant de disputer avec Monsieur Tholosain à S. Marcellin, & que toute chose vous seroit mieux que la langue en la bouche, ou la plume en la main. Veritez qui vous cuissent, car vous avez faict le possible pour faire paroistre du contraire, en vostre epistre liminaire: ce que lisant quelqu'un en souffrant respondit, Il fait bon battre glorieux, il ne s'en vante jamais.

Je veux conclurre ce point à l'opposite du vostre que la Messe est figuree, prophetisee, mentionnee, nommee, instituee, ordonnee, expliquee, & pratiquee en l'escriture, recogneüe, aduouëe, & celebree pat toutes nations, peuples & siecles depuis Iesus Christ: & qu'estant bonne en vne langue, elle l'est aussi en toutes, & que c'est auoir la langue & le palais chargez d'humeur peccante, de sauourer amerement & gouter autrement que les autres. Mais quoy? vous estes comme vn autre Mithridate accoustumé au poison des François, au boucon des Italiens, au venenum des Latins, au φάρμακον des Grecs, pour vser de nos termes, & vous pourfiler de vostre propre pinceau. De là & des la Pharmacie vous prenez vos similitudes: or croyez, que puis que le Pharmacum est dangereux, & que vous nous en aduisez, iamais sage homme ne se seruira de vostre pharmacie.



§ 24. *En quoy consiste la diuersité des opiniōs
entre les Catholiques, & que iamais
ils ne sont en different pour ce
qui est de la foy.*

ICy n'ayant que respondre vous sortez par
mesme porte que dessus quand nous parlions
du iuge *sacrificium* & du κλῶμενον διδῶμενον,
& semblables. Respondez à telle chose, & puis
ie vous respondray. Et c'est pour pratiquer le
prouerbe Italien, *Qui ha tempo ha vita.*

Or ie vous veux satisfaire, quoy que vous
soyez malaisé à contenter.

Nous vous aduison donc que trois sortes de
choses sont traictees en la Theologie. 1. Les
dogmes de la foy articulez en l'escriture où dās
les Cōciles oecumeniques, ou par le sainct Sie-
ge. ou par les traditions, ou par l'vniforme con-
sentement de l'Eglise. 2. Les conclusions
problematicques. 3. L'incertitude du droit ou
du faict. Ez premiers nous sommes tous vnīs
sans varier en rien, & quand il sembleroit bien
à quelqu'un du contraire, il range neantmoins
son iugement à celuy des autres, & rapporte la
singularité à la pluralité. Ainsi S. Cyprien en
fit sur l'opinion indecise du baptesme admini-
stré par les heretiques, s'il estoit reiterable ou
non.

Les conclusions problematicques sont celles
desquelles on peut soustenir l'affirmatiue ou la
nega

negatiue, cōme on veut , sans preiudice de la foy. l'en mettray icy aucunes.

Si vn Ange inferieur cognoit mieux l'essēde diuine en recognoissant & regardant foy mesme, qu'en considerant vn Ange superieur?

Si S. Paul, en son rauissement eut la vision de l'essence de Dieu intuitiuement?

Si nous eussions esté creez *in puris naturalibus*, c'est à dire, sans grace, estans tombez en peché & declinans de la rectitude naturelle, nous eussions peu nous redresser par les seules forces de nature?

Si l'esperance est vne vertu moindre que la foy diuine?

Sçauoir mon si la charité est plus parfaicte que la grace?

Si l'ame du fils de Dieu auoit la science infuse par voye d'une seule espece ou de plusieurs?

Si quand le fils de Dieu donna pouuoir aux Apostres de consacrer & puis d'absoudre, il leur imprima caracteres diuers?

Sont la problemes Theologiques, qui comme i'ay dict peuuent estre defendus, soustenant soit l'affirmatiue, soit la negatiue sans aucun interest de la foy.

Pareillement la troisieme sorte des choses deduiçtes par les Theologiens , sont ou sur le fait d'une histoire: par exemple, sçauoir si saint Clement succeda au Pontificat immediatement à saint Pierre , comme il semble se colliger de la 2. à Timothee ch. dernier & du 8. des constitutions Apostoliques ch. 12. où s'il a esté le troi-

sieme, comme semble que saint Ignace en la 4. de ses epist. le nous donne à entendre & saint Hierosme l'asseure, *in catalogo*, avec S. Epiph. en l'heresie 27.

Ou sur le nom, comme si Clete, Clyte ou Anaclete signifie le mesme.

Ou sus l'annee, le iour, qualitez & circonstances, esquelles Vespasien erigea en Prouinces Achaie, Lycie, Rhodes.

Ou sur l'escriture Sainte pour sçauoir quelle est la force d'une telle parole Hebraïque ou Grecque, comme sur le commencement de la Genese où il est dict, *hic est liber*, S. Ambroise li. 7. sur S. Luc ch. 15. le couche ainsi, *hic dies generationis, cœli & terræ cum facta sunt, qua die fecit, &c.* S. Augustin sur le 2. de la Genese contre les Manicheens c. 1. & 5. de la Genese *ad litteram*, le cite en cette sorte, *hic est liber creaturæ* (autremēt *facturæ*) *cœli & terræ cum factus est* (autremēt, *effect*) *dies quo fecit, &c.* Et principalement au 5. liure. Il dispute abondamment de cette sentence. L'interprete aussi d'Origene au liure. 6. contra Celsum, & Philon au liu. de mundi opificio, ont la mesme. Mais soit il ainsi ou autrement, qu'il importe il pourtant à la foy? Comme quand il est dit plus bas; *fons autem &c.* Aquila la traduit ainsi, ἐπιβλυγμός ἀνέβη ἐκ τῆς γῆς καὶ ἐπότισε πᾶν τὸ πρόσωπον τῆς χθονός, *Scaturigo abundans ascendit de terra & irrigauit omnem faciem terræ*, c'est tout vn. Pareillement quand il est dit, *puluer de terra &c.* Comme le dit S. Augustin au liu. 6. & 7. de Genese *ad lit.* le mesme S. Augustin au 2. de la Gen.

Gen. contre les Manicheens met, *fixit Deus hominem de limo terra*: en quelques editions Grecques ils escriuent *χοῖν λαβὼν ἀπὸ τῆς γῆς*, & Ruffin en l'exposition du symbole, *accipiens Deus limum terra, plasmauit hominem*. Ainsi du mot, *faciem*, pour lequel Aquila & Symmachus mettent, *μυκρῶρα, nasum*.

Autant en est il de la diction, *ecstasim*, Aquila *καταφοράν*, Sym. *κάρου*, lesquelles dictions signifient vn profond sommeil: & quelques vns en ce lieu se seruent du nom de *sopor*. Ainsi le nom de *mulier* a esté traduit par Symmachus, *ἀνδρῆς*, *virago* par S. Hierome, lequel aux traditions, rapporte que Theodotio, auoit pēlé cette autre etymologie estre vraye, *hac vocabitur assumptio, quia ex viro sumpta est* En cette mesme façon dōc nous oppinons du mot de *Missa*, sans rien alterer de la verité de la chose signifiée, & sans preiudice de la foy. Car c'est en ces choses que l'Apostre aux Rom. 15. permet à vn chacun, *abundare in suo sensu*. Et voila le chef d'euure ou M. Cresson a tant sué & pené, comme qui pui-feroit vne aiguiere d'eau dans vn fleuve: le monde aussi s'en mocque, les plus grossiers s'en sont apperceus, & commence on bien à voir, que ce vous est assez de ietter de la poussiere aux yeux, & de faire parler de vostre vie à quel pris que ce soit, & puis il semblera que vous ayez dit quelque chose.



§ 25. *De la reciproque contrarieté & contradiction des heresiarches en choses fondamentales de la foy.*

C'Est vne chose veritable & qui a esté bien remarquée par le Concile de Gangre des sectateurs d'Eustathius, que les heretiques ne sont iamais d'accord entre eux. *Vnusquisque enim istorum posteaquam recessit ab ecclesiastico Canone, tanquam proprias atque priuatas leges instituit. Nec enim communis ipsorum sententia, nec vnus animus post modum fuit, sed vnusquisque quod intra se cogitauit hoc addidit in Ecclesia calumniam atque iniuriam.* La raison est l'orgueil, *superbia hereticorum mater*, dit saint Augustin, *contra epist. Manich. chap. 6.* & saint Hierome sur le Prophete Abdias, *superbia cordis tui extulit te habitantem in scissuris petrae.* Notés que le Prophete ne dit pas, *habitantem super petram*, mais es fentes de la pierre, *ut hareson à Petra Christo & ab Ecclesia significet scissiones.* C'estoit donc à vous d'accorder vos maistres, peres, & bisayeulx au fort de leur meslee. Chacun scait les differents entre les Lutheriens, Zuingliens, Caluinistes, Seruetistes, Anabaptistes, & les Sacramentaires. En voicy d'autres qui firent sectes à part, & se retrancherent de vostre corps dès l'annee 1555. chacun desquels s'estant forgé vne foy à sa phantasie sera desauoué aussi bien de vous comme de

me de nous, & des autres vos frerots comme de vous. Jugés le par ces erreurs.

1 Les Brentiens, vbiquistes mettent l'humanité du Fils de Dieu par tout à l'égard de la divinité.

2 Les Osiandrins, que l'homme est iustifié & sanctifié par la mesme iustice & saincteté qui est essentielle à Dieu.

3 Les Stancarians, que Iesus Christ, entant qu'homme seulement, nous iustifie.

4 Les Ansdorfiens, que les bonnes œuvres sont preiudiciables & nuisent au salut.

5 Les Maioristes, que les enfans qui passent de cette à meilleure vie, ne se sauvent point en vertu du baptesme.

6 Les Antinomiens, que l'homme n'est point obligé d'observer les loix que Dieu a promulgees.

7 Les Suenckfeldiens, qu'il faut reietter toutes les escritures, & despendre de la seule inspiration de Dieu, & partant furent ils appelez Prophetes celestes.

8 Les Trinitaires ou Trideïtaires, qu'il y a trois Dieux.

9 Les Antitrinitaires, que les trois personnes ne subsistent pas en elles mesmes, mais en la diuine essence, en laquelle elles sont comme trois residences ou qualitez, suyuis des Sabeliens, Lutheriens & Caluinistes.

10 Les Autotheans, que Iesus Christ est Dieu de soy mesmes & αὐτοθεός aussi bien que Dieu le Pere: & que les Peres du Cōcile de Nissē ont

impropremēt parlé l'appellans *Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero* : Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, Dieu vray, du vray Dieu. A quoy s'accorde Calvin au 1. de ses Institut. ch. 13. §. 23.

11 Les Biblistes, qu'il ne faut rien proposer soit au peuple dans les Eglises, soit à la ieunesse dans les Academies que la seule Bible.

12 Les Sabbathariens, qu'il ne falloit chomer ou garder le Dimanche, & qu'il ne falloit inuoker ny Dieu le Fils, ny le saint Esprit, ains seulement Dieu le Pere.

13 Les Stebleres, qu'il ne faut porter ny glayue ny poche, qu'il ne faut plaider ny comparoistre iamais en iustice.

14 Les Demoniaques, que les Diables se fauueront apres la fin du siecle.

15 Les George-Davidiciens, que George David estoit Iesus Christ, qu'il n'y a point de Demons, point d'anastase ou de resurrection,

16 Les Memmonites, que Iesus Christ n'auoit prins sa chair de la Vierge.

17 Les Ochinistes ou Polygamistes, qu'il est loisible à l'homme d'auoir en mesme temps plusieurs femmes.

18 Mulsculus, que la Diuine nature mourut en Iesus Christ avec l'humaine.

19 Ioannes Langus, que la chair de Iesus Christ fut deïficee & qu'elle fut transmuee comme le vouloit Eutyches.

20 Matthæus Flaccus Illyricus, nō seulemēt ne vouloit point prier les Saincts, mais vomissoit à l'encontre d'iceux des horribles blasphemes.

21 Malancthon singulier en opinions, sert de iouët & de fable aux Lutheriens.

22 Hieronimus Zanchius, & Iacobus Shekius medecin, lesquels ont auancé de la sainte Trinité & de l'incarnation du fils de Dieu, choses prodigieuses, horribles, & du tout espouuentables.

23 Theodore de Beze qui soustient que la Cene est sacrifice. Et s'il faut ranger les Predicantereaux de ce iour avec ces gros arcsboutans d'erreur, le Ministre Musnier à Nismes soustiét le signe de la croix estre bon, & que l'vsage d'iceluy a tousiours esté la marque de la Chrestienté contre ses freres en Christ, qui n'ayment les croix sinon pour les abattre ou pour les battre en quarts d'escus & monnoye, bref qu'ils n'en veulent point si ce n'est dans leur bourse.

24 Le Ministre Chamier ne peut nyer de m'auoir soustenu en particuliere conference à Grenoble, que les pechez de S. Paul & ceux de Marie Magdeleine & de tous les predestinez deuant Dieu ne sont point pechez, mais seulement deuant le monde.

25 Feu M. de Serres trouuoit bon que lon fàlust nostre Dame de la mesme salutation que l'Archange luy auoit presentee, & desia il minutoit peu à peu vne generale recognoissance de ses erreurs, comme il conste par l'armonie qu'il dresseoit de l'vne & l'autre religion vraye & pretendue. Aucuns ont estimé que pour cette occasion le naturel arrest de sa mort luy fut antidaté.

26 Le Ministre Falgueroles treuveroit bon qu'on celebrat la feste de Noel, aussi tost que le Mecredy matin de Calvin.

27 Le mesme estime que lon deuroit baptiser les enfans quand ce seroit biẽ hors du presche, & qu'il faudroit porter le viatique aux malades : vray est qu'il seroit bien empeschẽ à nous dire s'il suffiroit de prendre le pain fourbannal de la cene en la maison du malade , ou s'il le faudroit porter de la maison du Ministre sous le bras.

28 Quant à vous, vous tenez, à cẽ qu'on dit, que pendant qu'on met le pain à la bouche faisant la cene, le pain est le corps du fils de Dieu, & que lon peut dire d'iceluy, Cecy est le corps du fils de Dieu.

Que s'il y a tant de controuerſes entre ceux qui ont vescu de mesme siecle, que doit on croire de ceux qui se sont deuancẽs ou reciproquement suyuis.

Les Athees ne veulent croire que Dieu soit esprit ou corps, & n'en croient du tout point.

Les Antropomorphites le croient de telle sorte qu'ils le font corporel. Les Payens confessent qu'il y a pluralitẽ en la diuinitẽ non seulement de personnes, mais aussi de nature, & voire mesmes distinction de sexe. Les Iuifs à l'opposite qu'il n'y a ny pluralitẽ de nature ny pluralitẽ de personnes. L'Eglise tient le milieu, là où les heresies se iettent aux extremitẽs, suivant ce qu'en escrit S. Augustin au liure de fide & operibus ch.4.

Les Arriens disoyent que le fils de Dieu pro-

cede tellement du Pere qu'il luy est inferieur.

Caluin à l'opposite enseigne qu'il est tellement egal au Pere qu'il ne depend & n'est point essentié de luy. Au 1. de ses institutions ch. 13. §. 2. ch. 19. §. 23. & 24. L'Eglise tient le milieu enseignant qu'il prend tellement son essence du Pere qu'il luy est consubstantiel.

Les Eutychiens meslangent les deux natures, & n'en recognoissent qu'une seule en Iesus Christ. Les Nestoriens à l'opposite luy attribuent deux personnes. L'Eglise confesse deux natures en une seule hypostase & personne, comme il fut déterminé es Conciles de Calcedoine & d'Ephese, & de tout temps l'Eglise l'a cōfessé.

Les Pelagiens attribuoient tout à la nature, les Caluinistes donnent tout à la grace: l'Eglise dit avec S. Paul en la 1. aux Cor. 15. v. 10. *Non ego, sed gratia Dei mecum.*

Les Lutheriens enseignent la consubstantiation: les Caluinistes nient tant la consubstantiation que la transubstantiation: l'Eglise enseigne la Transubstantiation.

Les Vbiquistes mettent le corps du fils de Dieu par tout comme dit a esté: les Caluinistes le confinent es cieux à la dextre du Pere: la foy tient le milieu, & nous dicte qu'il a quelque chose de plus que nos corps, parquoy il peut estre en plusieurs places, & beaucoup moins que la Diuinité, partant qu'il ne doit estre par tout.

Les Caluinistes se rient de nos matines & heures canoniales: les Euchites & les Messa-

liens sont tousiours en priere : la coustume & la doctrine de l'Eglise tient & nous enseigne l'entredeux.

Les Adamites s'abstiennent de toute sorte de chair. Les Calvinistes reiettent absolument la discretion des viandes : l'Eglise les reçoit cōme bonnes & en deffend de temps en temps l'vsage, soit pour imiter le fils de Dieu ou pour matter le corps ou pour quelque autre pertinente raison.

Les Colliridiens honoroyent la Vierge de telle sorte que les femmes Arabesques luy offroyent sacrifices, l'adoroyent & tenoyent cōme Deesse. Les Lutheriens & Calvinistes deffendent tellement l'opposite qu'ils ne luy rendent aucun honneur, & appellent superstition la reuerence & le respect que tous les bons luy portent.

Bref. *In circuitu impij ambulans,*

Le meschant va & tousiours roule,

Pirouëtant comme vne boule,

Cà & là par extremitez.

ne s'accordans entr'eux qu'à guise des Renards de Samson, au dire de S. Augustin sur le Psal. 18. qui auoyent les testes opposees l'une à l'autre, & les queües attachees toutes ensemble, pour mettre & rediger en cendres la cueillette du fils de Dieu: ne plus ne moins que les malings esprits conspirent à nostre damnation, estans d'accord pour offenser Dieu, quoy qu'entre iceus, *nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat.*

Les Catholiques à l'opposite sont tous vnis
en ce

en ce qui est de la foy, & pour le surplus ne sont differents qu'en certaines choses qui ne sont aucunement determinees par l'Eglise, comme est l'etymologie & l'origine du nom de la Messe. Car quant à la verité de la chose, *sunt omnes cor vnā & anima vna*. Voyons donc les raisons de ceux qui deduisent le nom & l'appellation de la sainte Messe de l'Hebrieu, puis que de rechef vous nous y rappelez.



§ 26. *Que le mot de Messe est plustost prins de l'Hebrieu que du Latin.*

LE mot de Messe estant au Deuteronomie 16. *ps* 109. En termes expres & avec les relations sus mentionnez pleines de merueilles & de mysteres, c'à esté seconder le S. Esprit que de suivre cette etymologie & fauoriser à la verité de dire que le mot de Messe est plustot tiré de l'Hebrieu que du Latin. Ainsi l'a entendu Alcuinus & Isidore liu. 6. & Rabanus liu. 1. ch. 32. Cassi. l. 3. cha. 7. Genebrad en sa liturgie, Demochares. Et Melanchthon mesme en l'Apologie pour la confession d'Auguste, Reuclin aussi en ses rudim l. 2. *Missa neque Græcum neque Latinū est sed Hebraicum vocabulum & significat oblationem, quæ fit superiori Domino*. Munster en son lexicon, *Missa est oblatio, pensum, munus quod manu offerri solet*, & cite à ce propos le 16. du Deut. & dict apres, *Ex nostris quidam putarunt hinc Missam nomen sortitam*. Et de faict la sainte Messe ayant tousiours esté

esté dicté en Hebrieu iusques à prés de cent ans apres la mort de nostre Seigneur, & selon aucûs iusques à Traian ou Adrian, qui fut cent & dix-huict ans apres, selon le tesmoignage du docte & graue Durand. l. 4. c. 1. *In primitiua ecclesia mysteria Hebraicè celebrabantur, sed tēpore Adriani imperatores Grecè cōpere in Ecclesia Orientali.* Il n'est point probable qu'elle ait esté sans nom & appellation tout ce temps la, veu que l'vsance & pratique de quelque chose, principalement quand elle est publique & solemnelle, comme à tousiours esté la Messe, ne peut estre sans nom. Aussi les Grecs dés aussi tost qu'ils commencerent à la celebrer luy donnerent le nom de lyturgie. Ce qu'estant, & les Hebrieux n'estant pauures de vocables, ils n'en auront queimandé ailleurs, ains en auront pris de leur creu propre, voire il est tresprobable que ceux qui de plus pres auoy sinans le temps des Apostres ont vsé du mot de Messe, l'auoient emprunté des Hebrieux comme Pie Pape escriuant ad Iustum Euesque de Vienne au tom. 1. de la Bibliot. des Peres. Nostre seur Euprepia, dit il, comme scauez, donna sa maison aux pauures là où nous demurons avec eux & y celebrons la Messe.

Le Pape Cornelius ep. ad Lupic. Euesque aussi de Vienne, Il n'est plus permis aux Chrestiens de s'assembler pour ouyr Messe publiquement, pas mesme dans les charniers qui sont vn peu renommez.

Le mesme est au Concile Romain, qui se tint au temps de S. Syluestre Pape, & de Constantin le

le Grand au Concile de Carthage 2. can. troiſieſme, au 4. can. 84. en celui d'Agde ca. 47. & au Cōcile d'Orleāſ 1. can. 48. il y a plus de mille ans.

Obiecter icy qu'en lāgage commun l'on dict ſimplement *Miſſa*, & non point *Miſſah*, ce ne ſeroit que monſtrer ſon ignorance, puis que comme j'ay deſia dict le π ſe perd & reſoſe à la fin. Je ne veux dire pourtant que les autres deriuations ne ſoient bonnes & pertinentes, comme auſſi Bellarmin ne condamne pas abſolument cettcey. Car tout ainſi que le ſens hiſtorique & literal de la ſaincte eſcriture, ne repugne pas au moral & tropologique, ny cetuicy au myſtique, ny le myſtique à l'anagogique, ainſi vne etymologie ne deſtruiſt l'autre, proueu q̃ toutes deux aient de la poſſibilité & probabilité. Qu' ἀνθρωπῶ, par exemple vienne de ἀνὰ τρεπὸν τὰς ὀπώπας, c'eſt à dire qui tourne le viſage en haut, ou de ἀνὰ θεοῦ ὀρᾶν regarder en ſus, comme Platon l'a enſigné, peu importe, & que le nom de θεὸς vienne de θεῖον à currendo, comme Platon le veut en ſon Cratyle & Proclus ſon interprete, ou qu'il ſoit deduiſt ἀπὸ τῆς θεοσεως, comme diſoit Cornutus, ou bien ἀπὸ τῆς θεᾶδος, qui eſt la deduction vulgaire, ſuiuant ce que chante l'Egliſe, *Speculator aſtat de ſuper, qui nos diebus omnibus actusq̃, noſtros proſpiciat à luce prima in veſperum*, cela releue peu quant à la verité & quand à l'vſage des mots, ἀνθρωπῶ & θεὸς, & de meſme en eſt il du nom appellatif de Meſſe.

Mais d'autant qu'à tout propos le Miniſtre renuoye ſes ſéblables au raſtelier des  ſoy

foy disant grand Rabbin yssu de la grammaire, deuoit il ignorer que les mieux entendus & aduisez le deduisent de נספס *nasas*, ou נספס *nasah*, qui signifie esleuer, duquel vient Missah, c'est à dire eslevation de present ? C'est Munster qui luy enseigne apres Rabbi Abrahā Aben-ezra remarquant de ce que נ est doublé au deffaut de ה premiere radicale de Nasah, la deduction commune estre tresraisonnable.

Que si le M. ayme mieux la deduire d'autre sorte & escrire de cette façon נספס Missa en Syriaque signifiera viande suiuant ce que tant de fois nostre Seigneur a dit & reiteré en saint Jean 6. Mais tout se rapportera à la confirmation de la verité & destruction de l'erreur heretique.



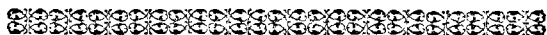
§ 27. *Que le mot de Messe est veritablement Hebrien.*

LE M. faict icy comme l'auteur du liure des doleances pretendues, il crie & pleure le premier pour faire, cōme dit le vulgaire, payer l'amende & porter la folle enchere aux battus. Il se formalise des grosses dents, & se faict entendre à chacun, comme si i'auois peruertiy l'écriture, & m'adiure en conscience de chose en laquelle il se monstre auoir perdu science & conscience.

Ie luy dy donc qu'au Deuteron. 16. v. 10. il y a מסה נדבא *Missah Nedaba*, & faut que M. C. pratique

Etique icy la belle Paranomasie de son corriual, qu'il faut apprédre-avant que de reprendre, s'il le fait, il sçaura distinguer le syntacticon ab absoluto, & ne fera le profés avant que d'estre novice, ie veux dire le maistre avant que d'estre apprentif; & se portant encore vne desmarche plus avant en modestie, il confessera ce que Beze faiët de soy, de ne rien ou comme rien sçauoir en Hebrien.

Missah dōc est מוכרת *mukrath* & le Missac est סמוך *samuch*, lesquels mots i'ay expliqué *oblationem spontaneam*, oblation & sacrifice volontaire. Le Ministre l'auoit aduouié en la page iii. de son imprimé : mais voicy que maintenant il s'escrie, *Vous corrompez le texte*. Je n'ay autre chose que luy dire sinon, avec sa permission, ce que disoit vn homme graue en semblable occasion; *Eligat in qua pagina malit mentiri*, & qu'il s'accorde avec soy mesme avant que de contrepoincter les autres. Je viens en fonds aux passages de l'ancien Testamēt où se trouue cette parole, à raison de laquelle nous parlemontons avec tant d'affection, & Dieu vueille que cela de son costé soit sans passion, comme du mien ie l'en puis asseurer.



§ 30. Du Deuteronomie 16. v. 10.

M. C. n'osant attaquer la place, lasche vne pistoletade comme l'on dit aux portes en passant, & luy suffit. Car au lieu d'entrer

trer en l'explication du passage, il recourt au magasin des syllabes & dispute si vne lettre qui ne mord & ne rue quant à la signification du mot, *possit actu poni ubi est potestate*, & se plaint du tort que luy à faict celuy qui coppioit ma minute. Il y auoit vn sceu qui melquin dormoit soubz le dalet, & *per summum nefas*, il l'a refuseillé du bout de sa plume. Pour ce mechef si Dieu ne nous ayde la Messe ira par terre, cōme si d'autant que les voisins des monts Pirenees font sonner N.en parlant, le Royaume de France se deuoit perdre, & quand l'Italien & l'Allemād prononcēt l'vn ses voyelles en diphthongues & l'autre ses consonantes en catacactes de cailloux, tant les Itales que la haute & basse Allemagne se deuoient renuerser.

Mais de quoy nous accuse M. C. d'auoir retranché des liures entiers de l'escriture Saincte? d'auoir falcifié ses passages? d'auoir adiousté ou transporté vn verset? de nous estre bandez contre l'antiquité? de deguïser ou de dissimuler ce qu'on propose? de nous ruer sur les exclamations, iniures & digressions impertinentes? c'est d'auoir faict bruïre le $\aleph$ dalet vn peu trop fort lequel deuoit en bon nouice garder exactement le silence. En ce silence ie luy veux donner loisir de mediter ce syllogisme pour le iōindre de plus pres. Les sacrifices non sanglans n'ont point esté figure du sanglāt sacrifice de la croix.

Or le Minha Hhadāṣah, le Miṣṣah Nedabah, מִסַּח נִדְבָת ou Miṣṣat-nidbat, & toutes les oblations farinees, ont esté non sanglantes. Elles n'ont

n'ont donc point esté figures du sacrifice de la croix.

Qu'il nous die donc , y ayant bien pensé , à quel propos cette ombre , & à quel prototype, à quel corps elle se doit rapporter. Il cognoïstra par là si nous flechissons les escritures à nos intentions , ou s'il est plustost raisonnable qu'il courbe les siennes au vray & legitime sens d'icelle, dicté & entendu par l'esprit Paraclete auteur des sainctes lettres.

Ie voulois venir au passage du Leuitique, mais ie descouvre icy vne nouvelle malice , & toute telle absurdité que

Humano capiti ceruicem pictor equinam

Iungere st velit & varias inducere plumas.

Car ce qui est prins d'un passage le Ministre l'a transporté à vn autre, & ce qui est mis en teste il le met à l'extremité, renuersant le milieu.

I'auois cité le 23. du Leuit. où il est parlé du sacrifice de deux Aigneaux viuā couuerts d'un gasteau de pure farine, ce que i'appellois avec les anciens Rabbins, sacrifice de chair couuert de pain : pour desguiser cette admirable figure, Caille le transporte au 16. du Deut. où il n'est parlé que des premices & de l'oblation spontanee susdite , nommee Messe , & puis il s'escrie que l'impose à l'escriture, que personne n'y treuve ce que ie dis, faisant ne plus ne moins que quand si souuent au lieu de respondre aux argumens qu'on luy propose , il en forge de nouveaux à sa mode , & là dessus il vous crache des *Ergos* quatre à quatre, estant le premier

E e à se

à se rire, sans y prendre garde de ses absurdités,
Venons ores au passage prins du Leuitique.



§ 31. Du Leuitique chap. 23. v. 19. 20. & 21.

ועשיתם שעיר עזים אחר לחטאת ושני כבשים
בני שנה לזבח שלמים :

*Et facietis seir izzim ehhad lebhataith ushne
kebashim bene shanah lezebahh shelamim.*

ποιήσῃτε χίμαρον ἓξ ἀγῶν ἕνα ἐπὶ ἁμαρτίας, καὶ
δύο ἁμνὸς ἐνιαυτοῦς εἰς θυσίαν σωτηρίας, μετὰ τῷ
ἄρτῳ τῶν πρωτογεννημάτων.

*Facietis & hircum pro peccato, duosq; agnos annicu-
los hostias pacificorum, cum panibus primitiarum.*

וְהָנִיחַ הַכֹּהֵן אֹתָם עַל לֶחֶם הַבְּכֻרִים תְּכַוֶּחַ לִפְנֵי
יְהוָה עַל שְׁנֵי כַבָּשִׁים קֹדֶשׁ יִחְיֶהוּ לִיהוָה לִכְהֵן.

*Veheniph haccoën otham al lebbem habbiccurim te-
nuphah liphne adonai al shene kebusim kodesh ibih
ladonai lacoheh.*

καὶ ὑψώσει αὐτὰ ὁ ἱερεὺς μετὰ τῶν ἄρτων τῶν πρω-
τογεννημάτων ὑψίθεμα ἐναντίον κυρίου ἅγιον τῷ
ἁμνῷ, ἁγία ἔσον ὃ ὅτι κύριον ὅτι ἱερεὺς ὅτι προσφέ-
ρουν αὐτὰ αὐτῷ ἱερεῖ.

*Ei eleuabit sacerdos super eos panem primitiarum
eleuationem ad facies Domini super duobus agnis
sanctitas erunt Domino, sacerdoti.*

וְקָרְתָם בַּעֲצָם הַיּוֹם הַזֶּה מִקְרָא קֹדֶשׁ יִחְיֶה לָכֶם
כָּל-מִלֵּאכֶת עֲבוּרָה לֹא תַעֲשׂוּ חֻקַּת עוֹלָם בְּכָל
מִשְׁבּוֹתֵיכֶם לְדֹרֹתֵיכֶם

Vqrathem

*Vqrathem beetsem haïom hazze miqra kodesh ihie
lakhem col melekhet auodah lo thaashu bhugqath
olam bechol mofebotkekhem ledorothkekhem.*

καὶ καλῶτε τάωτην πᾶν ἡμέραν, κληῖν ἁγία ἔσται
ὑμῖν, πᾶν ἔργον λατρείας ὃ ποιήσετε ἐν αὐτῇ νόμι-
μον αἰώνιον ὅς τις γενεὰς ὑμῶν, ἐν πάσῃ κατοικίᾳ
ὑμῶν.

*Et vocabitis in corpore die huius, conuocatio sancti-
tatis erit vobis, omnem functionem seruitutis non fa-
cietis, statutum sæculi in cunctis vestris habitaculis,
in generationibus vestris.*

Ce passage est l'un des plus releuez & remar-
quables de la sainte escriture pour les raisons
que i'ay deduit ailleurs, auxquelles pour tout le
M. ne respond que deux choses, l'une que i'y ay
adiousté, & l'autre, que les Apostres & les SS.
Peres ne s'en aduiferent iamais.

L'ampliation qu'il m'impose est, que ces deux
agneaux couverts de pain n'estoient viuans, les
propres termes sont tels, *Cumque eleuauerit eos
Sacerdos cum panibus primitiarum, cedent in vsum
eius.* Et auparauant, *facietis & hyrcum pro peccato
duosq; agnos anniculos.* Que veulent donc dire ces
paroles, vous m'offrirez vn bouc pour le peché
& deux agneaux d'un an, hosties pacifiques, &
quand le prestre les aura esleuez avec les pains
& primices: Ne les voila pas couverts de pain?
ne les voila pas esleuez? non apres estre occis,
car le sacrifice consiste en la mactation, & n'y
auoit autre oblation apres icelle. Que reste il
donc, sinon qu'ils ayent esté offerts au prealable
c'est à dire viuants 𐤀𐤍𐤏𐤃𐤁 al lehhem souz du

pain en la mesme maniere qu'en la Genese 1. verset. 20. Il est dit que les oyseaux voleroient
 על פני רקיע השמים al pene rekia hafshamaim
 sous l'estendue du ciel.

Ioinct qu'il est dit apres, *Et cedent in usum eius*, sçauoir est que les ayant présenté à Dieu avec les pains des premices il en feroit ce qu'il voudroit, parlant du sacrificateur.

Page.III. La passion offusquoit la veue du Ministre pour n'appercevoir ces veritez, comme aussi en ce qu'il obiecte, que de mon creu i'ay controuué qu'il n'y auoit n'y sel, n'y huile es pains & gasteaux que dessus. Voicy donc le verset 17. où il est ordonné & parlé des pains de primices lesquels dieu vouloit estre ioincts aux agneaux.
Et sic offeretis sacrificium nouum Domino ex omnibus habitaculis vestris, panes primitiarum, duos de duabus decimis simila fermentata, Ce qu'ils ont traduit en leur Bible, & vous apporterez aussi de vos habitations deux pains de ventilation de deux dixiesmes de farine lesquels seront cuits avec le leuain en premices au Seigneur. Cuits, notez, avec le leuain, mettant distinction spécifique entre cette oblation & l'autre de laquelle il auoit parlé auparauât, v. 13. en ces mots, *Et l'oblation d'iceluy sera de deux dixiesmes de fine farine, petrie à l'huile pour sacrifice fait par feu au Seigneur en souëfue odeur, & sera faite aspersión de vin, la quatrieme partie du hin*. De tout cela il n'est rien dit au verset 17. où il est parlé des susdits pains de premices, qu'ils appellent ventilation.

Ioseph mesme liu. 3. des ant. Iud. expliquant
 certe

cette oblation, ne faiët aucune mëtïon d'huile. Et diray d'abondant au Ministre que s'il estoit enfariné tant soit peu de vraye intelligence, il auroit appris qu'il y a grãde difference entre les galettes sans huile, & les autres: car ou il y auoit de l'huile elles deuoient passer par le feu avec le reste du sacrifice Leu. 2. v. 1. Les autres restoiët puremët sans estre cremies pour l'vsage des prestres. Vray est qu'au nōbre 28. il est parlé de quelque aspersïon d'huile, en sëblable occasïō, mais ce n'est pas sur les pains de propositiō, ains sur le reste, des mesures des farine, qui deuoïët accompagner chaque hostie & qui estoïët destinees aux sacrifices. Le Ministre neâtmoins pour donner feuille à son dire, veut faire entendre qu'il y a quelque grande difference entre le pain leué & noz mysteres, ne s'apperceuant, le pauvre homme, que quant à la consecration ce nous est tout vn, que le pain soit azyme ou leué, chasque Eglise garde en cela sa coustume, la Grecque, di-ie, & la Latine, ores qui l'Occidentale soit meilleure, attendu que nostre Seigneur consacra le 14. de la lune, auquel iour commençoit la solemnité des azymes. Parquoy le Ministre feroit mieux ou de se taire, ou d'apprendre la difference qu'il y a, *Inter necessitatem precepti & necessitatem Sacramenti*. Et quand il inste que tout estant consommé, il dit bien sans y penser, mais il pesche comme on dit aux escreuices, car de fait ce sacrifice auoit esté institué, ainsi qu'il a esté dict & prouué peremptoirement, en la derniere manducation de l'agneau Pascal.

Pag. 112.

Il poursuit sa pointe neantmoins & s'escrie que pas vn des anciens ne s'est apperceu de tels passages, ayant mis en oubly ce que luy mesme auoit escrit en son bel imprime feuil. 80. prins de Hesychius disciple de S. Gregoire de Nazianze & condisciple de S. Hierosme lib. 2. sur le ch. 9. du Leuit. & liu. 6. sur le 23. & liu. 7. sur le 24. *Apostolos impleuisse die Pentecostes quod scriptum est in Leuitico*, Que les Apostres auoient accompli le iour de Pentecoste ce qui est escrit au Leuitique, & au Deut. de l'oblation nouuelle & volontaire. Et le, *dum sacra mysteria peragerent*, pendant qu'ils paracheuoient les sacrez mysteres. Epiphane & Proclus luy ont esté sur ce mesme propos aussi representez, mais ie veux biẽ qu'il apprenne de S. Basile au liure du S. Esprit ch. 17. que nous auons vn grand nombre de traditions que l'Eglise n'a point receu par escrit des Apostres, ains luy ont esté laissées par vne cõmunication secrete, & avec silence pour plus grande reuerence, desquelles parloit l'Apostre, en la 1. aux Cor. 11. *Cætera autem cum venero disponam*. Et aux Hebreux 5. *De quo nobis grandis sermo & interpretabilis ad dicendum, quoniam imbecilles facti estis ad audiendum*, Et l'oracle mesme de verité en saint Iean 16. *Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo*. Voicy les propres termes de S. Basile, Pour cela Moyse ne voulut point que le peuple entra au porche des Leuites ny qu'il apperceut tout ce qui estoit au temple, & en la mesme façon les Apostres nous laisserent par tradition des mysteres ausquels
le silen

v. 34.

v. 11.

v. 12.

le silence secret se gardoit plus assurement avec sainte dignité & gravité venerable. Car a la verité on ne peut appeller mystere ce qu'on esuente iusques aux oreilles de la populace, & c'est pourquoy on n'a point voulu mettre par escrit quelques choses qu'on a laissé par tradition de peur que par accoustumance, la cognoissance des dogmes n'en engendra quelque mespris au peuple. Car c'est autre chose quand on parle d'un dogme ou d'un mystere, autre quant on parle d'un edict, les dogmes se tiennent secrets, & les edicts se publient: autrement *ἐν τῇ φάτῃ κύων*.

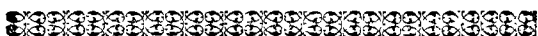


§ 32. *Du mot de ventilation es impressions de Geneue,*

IE n'obmettray d'vsér de charité en cet endroit, remonstrant aux esprits de contradiction nouvellement venuz combien mal à propos parlant du pain des primices ils vsent du mot de ventilation. Ce mot est prophane, obscur, peu François & mal naturalise & ressent sa gentilité, au genre de purgation qui se faisoit en l'air, qu'ils appelloient, *Ethnicas, & prophanas oscillationes & ventilationes, aut vortigines Corybantum*. Que si nous voulôs distinguer le תנופה *tenuphah* du תרומה *terumah*, Le Ministre deuoit suivre l'explicatiō qu'en donne Pagninus selon l'auctorité de tous les Hebreux, prenant le mot *thenupha* pour l'oblation & eleuatiō de l'hostie,

qui se faisoit *antrorsum, retrorsum, dextrorsum & sinistrorsum*, figure remarquable de la future croix de nostre Redempteur, de laquelle nous nous seruons en la maniere que Tertullian nous l'enseigne au liure de *Corona militis*. A tout progrez, toute desmarche, & tout auancement, en entrant, en sortant, au vestir, chauffer, lauer, à la table, à la lumiere, au coucher, estant assis, faisant exercice, ou conuersant en qu'elle maniere que ce soit, nous imprimons sur noz frôts le signe de la croix. De mesmes S. Cyprian au sermon de lapsis, & en l'epistre 6. du liure 4. Origene en l'homelie 6. sur l'Exode 15. & saint Hierosme ad Demetriadem.

Adioustons de surcroist l'auctorité des Rab-
bins qui receurent deuant l'incarnation de no-
stre Redempteur, & qui nous ont déclaré l'es-
criture, selon le sens qu'ils tiroient des parol-
les d'icelle, le tesmoignage desquels est sans
soupon & reproche.



§ 33. Du Pseaume 72. & de l'interpre-
tation des Rabbins.

CE Pseaume de Dauid contient comme en
Cepitome l'anthropotathie de nostre Sei-
gneur.

Ante solem permanet nomen eius. C'est l'*ante lu-
ciferum* du Pse. 109. touchant sa diuinité. v. 17.

Descen

Descendet sicut pluuia in vellus. C'est sa conception. v.6.

In diebus eius orietur iustitia & abundantia pacis. Sa natiuité. v.7.

Procident Aethyopes, Reges Tharsis. L'Adoration des Mages. v.9.

Iudicium Regi da. L'office qu'il a receu du Pere, & son dernier aduenement. v.11.

Dominabitur à mari vsque ad mare. L'estendue de l'Eglise. v.8.

Animas pauperum saluas faciet. La redemption. v.13.

Tota die benedicent ei. Le seruice iournalier que luy rend l'Eglise. v.15.

Erit firmamentum in terra. l'Eucharistie. v.16.

Saper extolletur super libanum fructus eius. L'exaltation de la sainte Hostie. v.16.

Ce qui est de plus remarquable à nostre propos, est qu'au lieu de *Erit firmamentum*, il y a en l'Hebreu *יהי פסח בר בארץ lehi pissat-bar baarets.*

Rabbi Solomo en ses commentaires sur ce passage dit *ורבותיו פירשו לשון גלוסקיאו לימות המשיח וכל המומר במלך המשיח.*

Verabothenu perashu lesbon geluskaoth limot ham-mashiabb vechol hammizmor bemelech ham-mashiab.

C'est à dire: Et nos deuanciers ont expliqué cette parole par le mot de *galette*, qui seroit es iours du Messie, & luy appliquent tout le pseaume. Et pour nous faire entendre iusques à la grandeur, forme, figure & quantité dicelle, Aben-ezra l'a comparé *Vola manus* כמו פס ידא כף

kemo pas ieda caph. Qui veut dire comme la paume de la main, ce que tous les Hebreux en leur ספיר siphre expliquent כמלא היסות יד *kimla pissat iad.* C'est à dire, *placentula rotunda instar plenitudinis volæ vel palma manus.* Le Tharghum de Jonathan fils d'Vsiel encor plus expressement dit רעיבורא רעיבורא *vibi kurban de-ibbura.* Et il y aura vn sacrifice de pain cōfortatif: citation prise du ספר קבוצים & le Tharghum que nous auõs és Bibles d'Anuers ioinct aux commentaires d'Aben ezra & Rabbi Selo-mo porte סעיר לחם *iehi saer labhma.* *Erit fulciens aut confortans, aut substantificus panis.*

Et pour ne laisser en arriere ce que nous auõs dit des montagnes de l'Eglise, qui sont les Prestres. Voicy ce que le mesme sepher kibutsim en dit גלסקא בעשות קורבן בראשי חתכים שהם *gelsuqa neeshith korban berashe haccoanim sheem bichneseth.*

Placenta fiet sacrificium in capitibus Sacerdotum qui sunt in Ecclesia, Ce gasteau sera vn sacrifice esleué sur la teste des Prestres en l'Eglise.

Le mesme dit Moseh Haddarlan expliquât le sacrifice de Melchisedech sur le 14. de la Gen. ומה תלמוד לומר הוציא לחם ויין שנאמר והי היסות בר בארץ והוא שכתוב והוא כהן לאל עליון.

Umah tilmod lomer hotsi lehem vaiain sheneemar iehi pissat bar baarets uehu shekhatub, vehu cohen laël elion.

Et que veut il enseigner quand il dit, *Pro-tulit panem & vinum?* sinon ce qui est escrit au Pseume 71. vne galette de froment sera sur le chef

chef des Prestres, selon ce qui est écrit en ce lieu de Melchisedech, qu'il estoit le Prestre de Dieu tres-haut.

Et à fin que lon voye ce qu'il estimoit de ce sacrifice, le mesme R. Moshe, sur le Pseaume 136. *כל וְהוּא בֶּשָׂרִי* *chi halebbem natno lechol vehu beshari. Panis enim quem dat omnibus, ipse est caro eius*: Le pain qu'il a donné à tous est sa propre chair.

Pouuoit il de plus pres marquer les paroles de la consecration, qui sont telles en S Matth. 26. *זֶה חֲמַי בָּרִי* *ze hugouphi. Cecy est mon corps mesme*. Ou comme elles sont au texte Syriaque de S. Marc ch. 14. *הוּא אִיתְּחִי בָרִי* *hono ithau pagri, Hoc est idem corpus meum*.

Dira on peut estre que les ennemis du nom Chrestien, qui ne respirent autre chose que la supplâtation d'iceluy, de gayeté de cœur, ayent voulu donner tesmoignage à l'aduantage des Chrestiens & de leur creance, laquelle n'estoit encore?

Qu'il apprenne donc de rechef de S. Hierosme sur le 25, de S. Matth. que l'un des plus asseurez tesmoignages qu'on puisse choisir est, quand il est prins de l'aduersaire, & de faiët luy mesme tire vne tresbelle & rare moralité de la tradition des Rabbins : *Doceamus, dit il, aliquid quod forte lectori utile sit : Traditio iudeorum est Christum media nocte venturum in similitudinem Aegyptij temporis quando Pascha celebratum est, & exterminator venit, &c.*

Tel a esté celuy de R. Barachias touchant la
virgi

virginité de nostre Dame, à laquelle il applique ce qui est en Zacharie 6. & en Esaïe 53. *Et ascendet sicut virgultum, &c. & Ecce vir germen nomen eius, & subter se, id est, per te germinabit.* Comme aussi ce qui est au Pseaume 2. & au 109. ainsi qu'il appert au liure Midras Tillim.

Tel Rabbi Moyse Hadarfan & Rabbi Ioden sur le Ps. 84. *Veritas de terra germinabit, &c.*

Tel Rabbi Haccados apposant au Messie le dire de Hieremie 31.

Tel Rabbi Hunna sur le mesme, & R. Sincon Benjohai, & R. Iodan, sur les Prouerb. 30. *Tria difficilia mihi & quartum penitus ignoro: & autres qui confirment merueilleusement nostre creance, & font paroistre le contraire du tout erronee.*



§ 34. Du passage d'Esaïe ch. 25. v. 6.

VOicy les paroles du Prophete ועשה יהוה
צבאות לכל העמים בהר הזה משתי שמנים
 משתי שמרים שמנים ממחים שמרים מוקקים
Veasha adonai tsebaoth lechol ammu baar hazze
mishte shemamim, mishre shemarim, shemanim me-
muhhaim, shemarim mezukkahim.

Et faciet Dominus exercituum omnibus populis in monte isto conuiuium pinguium, conuiuium vindemie, conuiuium pinguium medullatorum, vindemie defacata. Et le Dieu des armées fera en cette montagne vn banquet gras & opulant banquet de vendange, banquet des engressez & moëlleux,
banque

banquet de vendange espuree de sa lie.

Le Ministre sur ce lieu a perdu les yeux, le front & l'esprit, ne voyant, niant insolemment & n'entédant faute de cōprendre qu'il y a deux fois *vindemia*, avec l'energie & l'emphase du *Shemarim* par deux fois repeté.

Entendoit il que veut dire *mezukkakim*, & ce que les Grecs appellent *ἀμύαυτα ἀποτρυνό-
γυντα*? L'experience ne luy auoit elle point en-
seigné que les vins espurez de la mere, sont or-
dinairement les plus delicats & genereux, & c'est
le *defacata*, ou *mesukkakim*, susdict qui ne
peut estre sans *זיקות* *zigoth* c'est à dire leurs
flammes. A raison dequoy les septante l'ont ren-
du *ἐυφροσύων* lieffe.

Pourquoy donc ce grand Docteur oseta dire
qu'il n'est pas specifié dans le texte se meslant
si hardiment des choses qu'il ignore? mais
quoy? *ἐπιστά δὲ δοκᾷ μάλιστα τῇ ἀγνοίᾳ ἢ ἀναι-
σχυωτία.*

Au demeurant pour l'obligation singuliere
que j'ay avec toute l'Eglise à ce tresgrand &
tresauguste sacrifice duquel principalement
nous attendons l'ouuerture & l'entree des cieux
ie ioindray à ce que dessus vn passage lequel
ayant rapporté, j'auray couché en mesme temps
les tesmoignages d'Origene, Eusebe, S. Basile &
de S. Iean Chrysostome lumieres de l'Orient,
c'est de Procope lequel à compilé ses commen-
taires des œuvres elaborees par les susdicts
Peres reduisant la substâce d'icelles en abregé.

Traictant donc ce passage d'Esaië il dit qua-
tre

tre choses, La premiere, que ce banquet duquel parle le Prophete n'est pas seulement promis aux Iuifs, mais à la Gentilité *πᾶσι δὲ τοῖς ἔθνεσι λέγει παρασκευάσειν τὸν κύριον*. La seconde, que ce seroit, *in monte Syon*, ou le hanap & breuvage d'immortalité seroit présenté à ceux qui auroient esté tirez de la masse de perdition des Gentils, *βασιλεύει κύριος ὁ ὄρασιων, ἐκεί τοῖς ἔθνεσι τὸ συμπέσιον καὶ τὸ τῆς ἀθανασίας ποτόν*, & puis apres, *πίονται τῆς ἀληθινῆς οἶνον ἀμπέλους, περὶ ᾧ ὁ σωτὴρ ἔλεγεν, ὃ μὴ πίω αὐτὸ, ἕως ἂν πίω αὐτὸ καὶ γόν μεθ' ὑμῶν ὃν τῇ βασιλείᾳ τῶν ἁγίων*.

La troisieme, qu'il dit ceste montagne estre l'Eglise, *ὅς ἐστι μὲν ἡ ἐκκλησία ἥσα σκοπευτήριον*:

La quatrieme, que par le vin & l'onction qu'il promet auz Gentils qui entreront dans l'Eglise est entendue l'onction mystique & le sang de nostre Sauveur, duquel les Iuifs par leur indignité ont esté de snuez, *οἶνον δὲ καὶ μυστὸν σαφῶς τὸ μυστικὸν χρίσμα καὶ τὸ σωτήριον αἷμα παρέσθαι*.

Tout cecy est de Procope en sesdits commentaires sur Esaie, lequel fleurissoit du temps de Theodose premier il y a douze cens ans, & effleura toute la doctrine des Peres, ainsi qu'il appert en l'epistre liminaire de ses commentaires.

S. Cyrille Hierosolymitain en la catechese 3. mystagogique l'auoit dit & remarqué tout de mesmes, *ut enim, dit-il, panis Eucharistie post illam Spiritus sancti inuocationem non est amplius panis terrenus, sed Christi corpus, sic sanctum hoc un-*
guentum,

guentum, &c. Et peu apres, *Est enim hoc chrisma sanctum spirituale, corporis custodia, animæ salutare.* De hoc iam olim prophetans Esaias aiebat, & *faciet dominus omnibus gentibus in monte hoc (montem vocat Ecclesiam) bibent letitiam, &c.*

S. Cyrille l'appelle *Propheticum vinum benedictionum*, & ἀναίματον θυσιαν. Theophanes Euesque de Nice l'approprie, l'explique, & le cite tout de mesme au liure de symphonia vet. & noui test. sur ces paroles, *bibent vinum* : *Explicans propheta quam letitiam diceret demonstrat eam in symbolis diuinis, dicens, illam dico qua specie vini apparet & sumitur.* Et apres, *vide quemadmodum vniuersalem Ecclesiam vocat montem.*

Par ces passages le Ministre verra où l'ignorance l'a porté, disant que pas vn des anciens ne s'estoit aduisé de nos interpretatiōs Et d'abondant combien peu raisonnable est sa demande lors qu'il veut tous les mots essentiels de nostre creance se treuver syllabiquement en la sainte page, sous peine de n'y adiouster creance? Qu'il nous monstre donques le mot de Trinité, ou d'incarnation, ou le symbole mesme, ou le mot de ὁμοῖος, & de ἑορτός, & tant d'autres. Que s'il parle de la chose mesme, qu'il nous face voir dans la sainte Escriture, ce que fit nostre Seigneur depuis la Circoncision iusques au iour de sa presentation le quarantiesme apres sa naissance, quelle fut sa conuersation en Egypte, & combien de temps il y seiourna: Depuis le douziesme de son aage, & sa dispute au temple en quoy il s'occupa dixhuit ans tous entiers

tiers iufques au trentieme de fa vie: où il fut, & à quoy il vacquoit les quarante iours qui coulerent depuis la Refurrección iufques au iour de fon Afcenfion: quelle à efté la naiffance, la mort & la plus part de la vie de fa treshonnoree mere, quelle celle de fon pere nourricier faint Iofeph. Et en vn mot il cõfte, *quæ sunt alia multa quæ fecit Iefus quæ fi fcribantur per fingula, nec ip-*

Ioan. 21.
v 25.

fum arbitror, mundum capere poffe eos qui fcribendi sunt libros, dict le bien aymé Euangelifte.



§ 35. De la parole מִשְׁתֵּחַ Misteh.

page. 116.

Comme ainfi soit que l'audace va tousiours prouignant, le Ministre s'escrime à guise d'Andabate contre le Misteh. Ainfi le dis-ie, & non comme ou le correcteur Geneuois, ou le copiste me l'impose. Merueille que ce grand archicritique & hipercritique ne se soit apperceu, que la Tmesis ne pouuoit auoir lieu en vne simple lettre, sans tumber en section du moins autant ridicule que celle d'Ennius, *Saxo cerè comminuit brum*. Et quant à la prolatiõ, quel Ephraimite luy auoueroit iamais ces siffilades pierreufes à guise des cataractes du Nil?

Il me reprend doncques de ce que ie mettois, dit-il, le *inter litteras quiescentes*. A quoy ie respons que si luy ou son protocole eussent eu tant soit peu de cognoissance de *quiescentibus* lamed he, *sive nominibus siue verbis*, son honneur

neur ne feroit engagé comme il est.

De quelle grande mere ou bisayeule tient il que *quiescentes non possunt esse de radice?*

Que M.C. me croye, il faut estre autre pour respondre qu'il n'est, & peut estre cinq cens toises au dessus de tout ce qu'il peut estre. Car ou il sçait cōiuguer, ou il ne le sçait: s'il l'ignore, qu'il iuge de soy mesme: s'il le sçait est il à cognoistre *quoties π radicale quiescit in אלע* aalah *inter coniugandum?*

N'auoit il iamais ouy dire, quoy que dur d'oreilles, que les Hebrieux ostent cette lettre biē que radicale, deriuant leurs noms à *verbis quiescentibus* lamedhe לעס maal de אלע aalah צו tsau de צוה tsua חש de חש shala אב & בן de אבה aua & בנה bana. Esquelles il n'y a Cyclope pour peu qu'il examine τὰς δυνάμεις τῶν ῥημάτων, qui ne s'apperçoieue que π radicale *simul quiescit & tollitur*. Et qu'à plus forte raison on le peut oster de *miscel* quoy que radicale.

L'appelle, dit-il, tous ceux qui sçauēt quelque *page. 116.* chose en la langue Hebraique Grand Rabbin pour certain. Et quel Ben-Akados pourroit parler avec plus de faiste? Je ne luy veux dire autre chose, sinon ce que respondit le Roy de Macedoine à vn balon d'orgueil tout bouffi *Ælian. l. 12. var. hist.* d'arrogance, *Philippus Menecrati sanitatem.*



§ 36. *Des Cabales touchant les noms & que plusieurs mots en l'une & l'autre langue Hebraïque & Grecque se forment avec transmutation, transposition & adionction d'une lettre.*

Pag. 114.

L'Ay dit qu'au Pseaume 71. selon les Latins, & 72. selon les Hebreux nous lisõs au verset 16. מִשֶׁתַּח שְׁמַנִּים pissat bar & en Esaie. 25. v. 6. מִשֶׁתַּח שְׁמַנִּים miseth semanim, & que les vns ont tiré le mot de Messe d'une racine, & les autres de l'autre, soit par allusion ou par analogie. Le Ministre s'en scandalise, s'en gausse, & en tire des puâtes conclusions. Je m'en vais pour preuue luy en reciter aucunes de mise plus difficiles, & puis ie les ioindray en son particulier. En Hierem. 25. v. 26. מֶלֶךְ שֶׁשַׁח melech sheshach, pour melech babel. Ainsi que Jonathan paraphraste Caldeã, Vatable, & Mercier l'interpretent מַלְכָּא דְּבַבְל umalcha deuauel, ce que Muuster encore aduouë, & tous ceux qui entendent, confessent que le ב beth est changé en ש shin & le ל lamed en כ caph. La mesme permutation se trouue au ch. 51. du mesme Prophete v. 41. Et au Pseaume 87. v. 7. ou les septante ont traduit ἐν σκιά θανάτου, en l'ombre de la mort, ils se sont seruis de la Cabale appelée תְּמִירָה themura transmuante les lettres & d'un seul mot בִּמְצֻלֹת bimtsulot en ont faict les deux mots בֶּצֶל מוֹת betsal maueth.

Que

Que s'ils n'ont vſé de tranſmutation, ils liſoiēt autrement que nous , & faudra confeſſer à ce compte que les exemplaires de Geneue ne peuvent eſtre moulez ſur l'autographe , puis que nous nel'auons en ſa pureté.

Au pſeume 4. par voye de Cabale , autrement אֶתְבַּח etbach , nous auons לֵב lech pour לֵב leb, ſelon l'opinion de Genebrard, laquelle doit eſtre neceſſairement receüe du M. ſ'il n'ayme mieux confeſſer l'autographe corrompu ou lors que ſe faiſoit noſtre verſion , ou maintenant quelle eſt reuouquee en doute par ſes ſemblables. Et leur Oſiander meſme, bien qu'avec trop de temerité & trop peu de raiſons, nous à dreſſé la Cabale du ſainct nom יֵשׁוּעַ Ieſus où il a forgé vn nom monſtrueux pour denoter l'incarnation par voye de la corpulence du ו interiecté au milieu du Tetragrammaton , nous retranchant la derniere lettre radicale, laquelle ſelon le rapport de Helias Leuites, auoit eſté éleuee par les Iuits en haine & deteſtation des Chreſtiens , & nous à partant metamorphoſé le יְהוּה ihuh en ieheshu. Surquoy ie ne veux faire pied ferme, attendu que Caninius la doctement-releué de cette cheute.

S.Iean en l'Apoc.13. cabaliſe mal à propos, au dire du Miniſtre, ſur le nom de la beſte le rapportant au nombre de 666.

S.Auguſtin aura erré, à ſon compte, quand ſi Lib. 18. ſouuent il s'arreſte & ſur l'harithmetique & ſur ciuit. c. 23 les acroſtiques es liures de la cité de Dieu.

S.Hierolme s'eſt meſconté, à ſon dire, & fol-

lement occupe en diuers endroits, mais specialement sur Zacharie 8. où il explique le passage du 3. des Roys cha. 19. *per ἰσόψηφα*, ou la *ארישג* gematria des Hebreux prinse de la troisieme sorte de Cabale. *Quod autem*, dit-il, *numerus 7000. ad Christianorum nomen diximus pertinere supputa* Grecè *ἐπτακὶς χιλιάς & χριστιανός & eundem numerum summamq̃, reperies.* Et sur le 3. des Roys, quand il a expliqué la diction *נִמְרֹסֶתֶת* nimretseth par autant d'iniures que shemej auoit dit à Dauid, qu'il y a de lettres en ce mot.

L'Ange qui escrinoit la condamnation du Roy Baltasar contre la paroy de son Palais, par voye de Cabale, comme elle est couchee en Dan. 5. v. 25. faisoit tort à Dieu le representant comme iuge Cabalistique des Roys. Et le Mitatron *מִטְרַטְרֹן* mis pour *שַׁדַּאֲי* shadaj est il pas cabalistique, l'un & l'autre ayant le nombre de 314. La Sibylle cy dessus ne nous a elle pas aussi dechiffre le nom de Iesus Christ par le nombre de 888. & le nom d'Adam qu'elle explique au liure 2. *Ανατολήν τε Δύσιν τε Μεσημβρίαν τε καὶ Ἀρκτορ*, en quoy S. Cyprian, S. Augustin, & le venerable Bede la suiuent.

Que s'il falloit reciter les mutations & observations prinsees sur le Hexaples d'Origene, ne seroit ce pas cingler en haute mer à perte de fonds & de riue.

En Ioel ch. i. v. i. *βαθὺν* pour *φαιδὺν*.

En Osee premier Iuda pour Iehu.

En Abdias v. 20. *ἐνφραγα* pour dire *σαφάραδ*.

Beniamin 2. Paral. 31. pour Meniamin ou le M.
remar

remarquera אותיות הספה מתחלהות Ha
beth ue ha mem othiiioth hafshapha mithhale-
lephot.

Cerethi 4.Reg.11.pour Cari.

Damascenus 1.Paral.18. pour Darmascenus.

Elul.3.Reg.6.pour Bul.

Felethi 4.Reg.11.pour zahin.

Seraheni Marc.5. & Luc 8. pour Hadareni.

Helochias, pour Malchias, Hier.38.

Mitathias, pour Mathanias, 4.Reg.24.

Nebo, pour soba, Neem.7.

Obed, pour Oded, 2.Paral.15. & 28.

Rama 1.Reg.30. pro Horma.

Sennaar, pour Sennab, Hierem.14.

Sunamitis, pour Sullamitis, Cant.6.

Theglatphalazar, 1.Paral.5. & 28. pour Thel-
gatphalmasar, & autres sans nombre.

Que dira nostre grand Iurifconsulte à ces
tesmoignages ? *Leguleius acutus prece actionum,*
Auceps syllabarum, bien versé à espier, *verborum*
angustias & angulos literarum atque insidias, grād
Chaldean, *in singulis literis atque interpunctionibus*
occupatus, subtil Cn. Flaccus, *qui cornicum oculos*
confixerit.

Renuoyons le pour ce qui est des Metathe-
ses Hebraïques au Mukereth & Samuch. Car
ce n'est la Cabale qui le vexe proprement, at-
tendu que l'usage d'icelle est aussi bon lors que
lon s'en sert, à l'exemple des saincts Peres, qu'il
est ridicule à la façon des Iuifs. C'est le mystere
qu'il impugne, la verité duquel le tourmente.

Et quant aux Grecques, puis qu'il y entend

si peu, faisons luy humer en passant ce que les petits enfans apprennent en nos classes dès leurs premières gorgées de grammaire, quand ils donnent flux & reflux, course & carrière aux dialectes Grecques, en autant de manieres qu'il y auoit de contrees en la Grece.

Les Atheniens changeoyent le κ en γ , $\kappa\alpha\phi\epsilon\omicron\nu\gamma\alpha\phi\epsilon\omicron\nu$.

Les Doriens le transportoyent en τ , $\kappa\epsilon\iota\nu\tau\epsilon\iota\nu$.

Les Æoliens muent le τ en π , $\tau\epsilon\tau\alpha\kappa\tau\alpha\pi\epsilon\pi\alpha\kappa\tau\alpha$. Le π en μ , $\mu\alpha\tau\omega$, $\mu\alpha\tau\omega$.

Les Atheniens de rechef le τ en θ , $\mu\omicron\lambda\omicron\kappa\iota\omega\tau\alpha$, $\mu\omicron\lambda\omicron\kappa\iota\omega\theta\alpha$.

Les Spartiates le θ en Σ , $\theta\alpha\mu\iota\nu\alpha$, $\Sigma\alpha\mu\iota\nu\alpha$.

Les Æoliens le σ en ρ , $\epsilon\tau\epsilon\sigma$, $\epsilon\tau\omicron\rho$.

Les Ioniens le π en κ , $\pi\omicron\sigma\kappa$, $\kappa\omicron\sigma\kappa$.

Et pour rendre cette these à quelque hypothese, puis que le Predicant a esté si insolent que de chager par execrable & insupportable blaspheme vne lettre du mot de Messe : prenons le sous les bras, & chargeons sa puante charongne sur vne monture aux prominentes oreilles, & le promenons par la Grece pour le faire voir & cognoistre maistre Fi fy, & tres-infame forger de fetides cabales.

A l'entree de la Grece il seroit appellé Caille de son nom, sa femme Caillette, & sa fille Caillarde. Et selon les regles couchées cy dessus arriuant en Athenes où le langage est plus delié, on luy diroit Gaille, Gaillette, Gaillarde, selon le dialecte.

Entre

Entre le Doriens, Taille, Taillette, Taillarde, par mutation du γ en τ .

Et passant outremer au dela de l'Hellespont, les courtisans *Æoliens* muants le τ en π le nommeroient Paille, sa femme Paillette, sa fille Paillarde.

De plus sans sortir des marches d'*Æolie* ceux qui sont plus auant en terre ferme, changeants le π en μ , leur diroyent Maille, Maillette, Mail-larde.

Et s'il rebrouffoit en *Athenes*, pour Caille ou Taille il entendroit Thaille.

Et parlant aux *Lacedemoniens*, Saille, Saillette, Saillarde.

Retournant en *Æolie*, à peine seroit il à la premiere riue de la *Propontide*, que le σ des *Spartiates* se metamorphoseroit en ρ , & leur diroit on par honneur denominatif de la gloire qui conuient à ce qu'ils ont imprimé, monsieur Raille, madame Raillette, & mademoiselle Raillarde.

Que s'il s'ennuyoit & vouloit prendre la route de l'*Archipelago*, il entédroit les manans & habitans de l'*Isle de Delos*, dite anciennement *Ortigie*, à cause que les Cailles s'y retiroient, & y surmontoient en nombre toutes les autres bestes, il les orroit, dy-ie, changer de rechef le π en α , & consequemment il se treueroit exposé à la tettigotirie de son pays, Caille comme deuant, sa femme Cailllette, & sa fille Caillarde,

Je sçay qu'il se seroit bien passé de faire cette

couruee, & que telles promenades peu luy duissent : car d'une part il hayt les pelerinages, & de l'autre il n'est ny Peripateticien ny Philosophe. Mais il se fut bien passé aussi du blaspheme tant execrable qui luy coula de la plume, & qu'il a osé graver à force de caracteres en la page 114. de son infame caier.

Sainct Pierre parlant à Simon le Magicien, aux Actes 8. luy disoit à moindre occasion, *Malheureux non est tibi pars neque fors in sermone isto, cor enim tuum non est rectum coram Deo.* Et partant s'il a vn grain de sentiment qu'il escoute le mesme Apostre luy disant, *Pœnitentiam age ab hac nequitia tua & roga Deum si fortè remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui. In felle enim amaritudinis & obligatione iniquitatis video te esse.* I'ose dire que s'il ne se recognoit de cette faute tant & si prodigieusement releuee en bosse de deformité, l'ire de Dieu desia rougissante sur sa teste ne tardera d'en faire telle & si exemplaire iustice, soit en cette vie, soit en la future, qu'il dira à ses despens avec ses semblables, *Discite iustitiam moniti & non temnere Divos.* Ou pour mieux dire ce qu'est couché en la Sapience 5. *Ergo errauimus à via veritatis, &c.*

ταῦτα δὲ τινὸς ἐστίν, ὧ κινᾷ & , ῥήμα ἃ ἢ ἡ ἀνομιᾷ.

Que si la parole est la tapisserie de l'ame, cōme le disoit Themistocle, si la gorge paroît sur les dents & la bouche, s'il est vray que ματᾷ & ματᾷ λαλεῖ. Si d'une boîte à parfum ne peut sortir qu'odeur aromatique, & d'un sac à charbon rien que de la poussiere noire : iuge le lecteur

lecteur quelles doiuent estre ces belles ames triees sur le volet de l'Eternel, combien pure & immaculee celle du Ministre, combien blanches & nettes celles qui seruent d'esgouts & lacunes à si orde & puante doctrine.

φεῦ τῆς ὑπαλίας.

L'orateur Grec *Quem mirabantur Athana.*

Torrentem, & pleni moderantem frana Theatri, apostrophoit vn iour porté & comme transféré d'un iuste desdain & courroux ἡ μνηστὴρ αὐτῇ τὰ μιὰ καὶ ἀπίθανα ῥήματα, ὡς ποθ' ὑμεῖς ὧ σιδίρειοι ἐκάρτερετε ἀνθρώποι: avec vous memoire, disoit il, de ses impures & impies paroles: & comment, ô ames d'acier & de bronze avez vous eu la patience de les escouter? Autant m'en eut peu dire vn chacun, si ie n'eusse aucunement releué telle si enorme & si execrable iniure, vomie contre le plus haut & le plus sacré mystere de l'Eglise Chrestienne: iniure à l'esclat de laquelle il m'a semblé de voir crouler les colonnes du firmament, & toutes les creatures se mettre en deuoir de vouloir venger l'outrage faite à leur Createur. Car ὁ δὲ μάστιγι βῆ ἐτι ἀνεχνῶς. Mais l'infinité de Dieu patiente encores, l'attendant à penitence, qui est plus à desirer qu'à esperer de luy & ses semblables.

Il prie donc de rechef le Chrestien lecteur de remarquer de quel magasin sortent leurs espicerics & de quelle boutique leurs denrees. Car c'est de Luther, de Calvin que ce predicant à apprins le mestier des basses œuures. Les alle-

gories de cestuicy , ses allusions, metonimies, translations, epithetes pour l'ordinaire ont leur extraction des serpents, coleures, crapaux, mastins, pourceaux, & semblables termes de ci-

In actis
Lutheri
fol. 63. de
l'Impress.
de Paris.

uilité Geneuoise. Celles de Luther, des lendes, punaises, vermine, latrine : à raison dequoy Choclæus l'appelloit *stercorarium nebulonem*. Et de faiët in libello Theutonico, qu'il presenta pour estreine au S. Siege, il commence de cette sorte: *Martinus Lutherus sanctissima sedi Romæ, & toti eius parlamento meam gratiam & salutem. Imprimis, sanctissima sedes, crepa & non frangere ob hanc nouam salutationem, in qua nomen meum pono, & in supremo loco pono, osculandorumq; pedum obliuiscor.* Et apres auoir recité la Bulle. *Ego autem dico ad Papæ & Bullæ huius minas istud: Qui præ minis moritur ad eius sepulturam, pulsari debet crepitibus ventris.* Voila la modestie de ces nouueaux reformateurs & peres illuminez, voila la soëfue odeur de leur couuersation & le parfun de leur vertus. Caille soy disant diminutif de Caluin, & s'estimant vn Tiercelet de Luther, à voulu en cella mesme les imiter, comme le singe & le Bertrand de ces deux venerables personnages. C'est pourquoy avec toute la raison du mōde, on luy peut meritoirement obiecter, ce qu'un Poëte de nostre siecle reprochoit à l'un de ses bisayeulx sus mentionez.

Chochl.
fol. 42.

Dum stomachās loqueris stercus tibi semper in ore est,

Andr.

Aut sædo crepitum gutture ventris bias.

Frufius.

Os ea si vulgo loquitur quibus & cor abundat;

Proh pudor in stomacho quanta latrina tuo est!

Qui

Qui ne pourra en mesme temps mettre sous le nez ce que disoit saint Hierosme escriuant contre Iouinien l.2. *Guttur tuum factum est medietorium latrinarum.*

N'a il pas des raisons à hottees, & des responses à reuendre, quand il se plaint qu'on l'appelle heretique, & veut bien qu'on supporte les iniures atroces & blasphememes enormes qu'il crache contre Dieu, appellant nostre Sacrement Dieu de paste, & la tressainte Messe ce que l'on n'ose dire ?

Nous ferons idolatres, artolatres, infanticides, carniuores, anthropophages, misanthropes, & tout ce qui est pl^o execrable sous la vou-
te des cieux : & l'on n'osera toucher du petit doigt le sacrosaint Ministre ?

Je confesse que le tort & le deshonneur faict au S. Sacrement auquel nous recognoissons, croyons, & adorons le vray Dieu, sont les plus cuisantes playes qu'on puisse infliger à vn esprit vrayment Chrestien & Catholique. Si est-ce que l'esprit de vengeance ne m'a à rien poulsé en tout ce que dessus, mais bien celuy qui faisoit dire au Psalmiste, *vidi prauaricantes & tabescebam &c. Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me &c. Et super inimicos tuos odio tabescebam.* Et au precurseur de nostre Redempteur en S. Luc 3. v. 7. *Genimina viperarum quis ostendit vobis fugere à ventura ira ?* à S. Paul aussi au 23. des Actes reprenant l'iniustice du Pontife Ananie, *Percutiet te Deus, paries dealbate.* Et à nostre Seigneur

Psf. 119. v.

158.

Psf. 68. v.

10.

Psf. 138. v.

21.

gneur mesme en saint Luc 13. *Ite & dicite vulpi illi*, signifiant Herodes.

Act. 5. C'est le mesme Esprit qui porta le Prince des
2. 3. Apostres contre Ananie & Saphire, le vaisseau
1. Cor. 5. d'election contre l'incestueux Corinthien, & à
2. 5. l'encontre d'Elymas magycien, S. Iaques contre
Act. 13. 7. Hermogenes, S. Matthieu contre Hirtacus, S.
9. 10. 7. Gregoire l'Armenien contre Teridate, Aphraa-
12. tes contre Leon l'Iconomaque, S. Basile & S.
 Gregoire de Nazianze contre Iulien l'Apostat.
 Tous les saints, & Dieu mesmes contre les
 peruers & meschants en Esaie 42. v. 13. *Dominus*
sicut vir fortis egredietur sicut vir praeliator suscitabit
Zelum, vociferabitur & clamabit, super inimicos suos
confortabitur. Tacuit semper, silui, patiens fui, sicut
parturiens loquar, dissipabo & absorbebo simul, deser-
tos faciam montes & colles & omne gramen eorum
exsiccabo. Et en Osee 13. v. 8. *Et ego ero eis quasi*
leona, sicut pardus in via Assyriorum, Occurram eis
quasi vrsa raptis catulis, & dirumpam interiora ie-
coris eorum, & consumam eos ibi, quasi leo, bestia
agri scindet eos. Taire le mal, dit le canon, c'est
 l'approuuer: en parler froidement, c'est l'auto-
 riser: en dire peu, c'est le louer: & le traiter a-
 uec circonspection, c'est le respecter & presque
 canonizer.

Que si du moins il eut vſé d'un *ὑποκρισις*,
 comme l'enseigne S. Hierosme, mais il à voulu,
 le puant, blazonner ses ordures de sable en
 champ de gueules à ceux qui prennent plaisir
 de l'entendre. On ne luy à donc rien dit qu'il ne
 merite: & veux conclure.

Augia hoc stabulum est, cuius nec tollere faeces,

Fatorem Alcides nec tolerare queat.

Est stabulum istud ubi iumenta in stercore, sicut

Verba Isœlis habent, computruere suo.

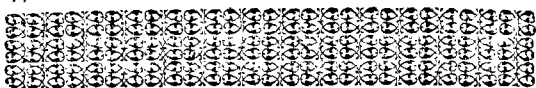
Ite, in stercorebus iumenta putrescite vestris,

Obstructis aliò naribus ipse feror.

Et qu'il se souviennne du dire de Platon, que
 ἀλόλουθ' ὅ τῆς ἀδικίας ἡ τιμωρία, ou comme ad-
 joustoit Hesiodé, ἡλικιώτις.



Septiesme



Septiesme Discours,

CONFIRMATIF DE
L'INSTITUTION DV
treffainct sacrifice de la
Messe, faicte par
Iesus Christ.



Ant plus que ie confere avec les Ministres , ou que ie lis leurs escripts , tant plus ie descouvre & admire leur obstinee malice. Il n'y a point de fond, point de limite, point de fin. Superbia eorum qui te oderunt ascendit semper, dit fort bien le Royal Prophete, Pf. 73. C'est en quoy consiste l'excellence du grade , & la perfection du ministeriat, que de fructifier en enormes mensonges, selon le dire de S. Irenee lib. i. cap 15. Perfectus nemo est, nisi qui maxima mendacia apud eos fructificauerit. S. Gregoire de Nazianze, orat. 2. de pace, n'en dit pas moins, declarant qu'elle est la Theologie de telles gens , & quelles sont les louan

louanges qu'ils chantent à Dieu: Certi homines ascensionis in corde suo disponūt non confessionis, sed abiurationis: nec Theologiæ, sed blasphemix. Etenim de liberalitate ac munificentia in profundis impietatis opibus, inter se certant, perinde atque non id metuant, ne impiis erroribus sese constringant, sed ne in hac re leuius tolerabiliusque peccent quàm cæteri. Cela se recognoit clairement en ce que nous auons ia touche cy dessus de l'escrit du M. Voyons le reste de ses mensonges, & les mettons au iour par ce dernier Discours.



§ 1. *Preuves tres-euidentes que la cene Calvinienne n'est & ne peut estre le sacrement de l'Eucharistie que Iesus Christ a institué.*

IE vous ay cité l'institution de la Messe en S. Marc 4. S. Luc 22. S. Matth. 26. & la celebration d'icelle en ces parolles; *desiderio desiderauī*, de S. Luc. 22.

Au premier vous respondes qu'ayant leu diligemment tous ces passages vous y auez treuvé la Cene, & non la Messe: à quoy ie dis que si vous parlez du mot vous n'y auez trouué en syllabes

syllabes formées, ny l'une ny l'autre ; si de la chose, vous y avez trouué la Messe & non la Cene, par les raisons qui suyuent.

1 De ce que nostre Seigneur donna , il a dit, *Cecy est mon corps*. Vous n'oseriez dire de ce que vous donnez, *Cecy est le corps de Iesus Christ*. Vous ne faites donc pas ce qu'il a fait.

2 Nostre Seigneur benit ce qu'il donna : vous ne benissez point ce que vous donnez.

3 Nostre Seigneur mit en main & en bouche à ses Apostres son corps, disant, *Prenez, mangez, cecy est mon corps*. Ce que vous mettez en la main & en la bouche n'est pas son corps : vous ne faites donc pas le mesme.

4 Ce qu'il donnoit estoit son corps , vous dites bien qu'on le prend, mais non pas que vous le donniez, vous ne faites donc pas le mesme.

5 Ce qu'il donnoit estoit son sacrifice, *quod pro vobis datur, frangitur, funditur*. Ce que vous baillez n'est point alors sacrifice : ce n'est donc pas le mesme.

6 En vostre cene il n'y a que pain, vin, & foy : en celle de N. Seigneur estoit son vray corps present : ce n'est donc pas mesme chose.

7 En vostre cene où vous dites que le pain y est seul, ou le corps avec le pain, ou que le corps de N. Seigneur deuiant pain : si vous dites le troisieme, vous estes impanateurs ridicules, aimans mieux croire que le corps de Iesus Christ deuiene pain, qu'à l'opposite le pain soit transubstantié en son corps : si le second vous estes Lutheriens, & il faudroit adorer ce que vous mettez

mettez en la bouche : si le premier , vous faites & dites le cōtraire de ce que Iesus Christ a fait & dit, *Cecy est mon corps* , montrant vne chose exterieure , & vous ne pouuez rien exhiber de semblable : vous ne faictes donc pas ce qu'il a fait.

8 Ce que nostre Seigneur fit, fut apres souper, ce que vous faites est deuant disner. Raison qui vous combat d'autant que vous ne voulez rien recevoir qui soit hors l'Escripture : l'Eglise Catholique le fait pour la raisõ qu'apporte S. Aug. en l'epist. ad Ianuarium, *Placuit Spiritui sancto in honorem tanti sacramenti , vt in os Christiani prius quàm ceteri cibi, Christi corpus intraret.*

9 N. Seigneur commande que lon face cela non seulement en memoire de luy , mais aussi en sa commemoration : ainsi disertement parle l'Apostre. Ce que vous faites est , peut estre, en memoire de luy , mais non en commemoration ou exhibition de la chose.

10 Ce que N. Seigneur faisoit alors, il ne l'auoit iamais fait , car il desiroit d'ardant desir de venir à cette heure la, en S. Luc 22. Or souuent il s'estoit donné à manger & boire par foy, dit l'Apostre en la 1. aux Cor. 10. sçauoir est aux peres du desert, qui mangeoient avec la manne par foy la mesme viande : vous ne faites donc pas le mesme.

11 Ce que N. Seigneur donna lors est plus que la manne , le pain que vous donnez est moins : vous ne faites donc pas le mesme.

Ce qu'il mettoit en main, & dequoy il disoit

G g

Prenez,

Prenez, estoit le pain descendu du ciel, en saint Iean 6, vous ne mettez rien en main qui soit descendu du ciel.

12 De ce qu'il met en bouche à ses Apôtres, il dit que c'est vrayment son corps, en S. Iean 6. vous dites que ce l'est figuratiuement, ce sont deux termes apposez : ce n'est donc pas le mesme.

13 Si on luy demande, Le pain que vous donnez qu'est-ce? est-ce la figure, ou si c'est vostre corps? il respond, *Le pain que ie donneray est ma chair*, en S. Iean 6. vous n'oseriez ne voudriez & ne sçauriez dire du pain que vous donnez, Ceci est la chair de Iesus Christ, en verité de parole substantielle.

14 De vostre pain vous n'oseriez dire, que c'est vn pain viuant. Or Iesus Christ dit de cetuy cy, *le suis le pain viuant*, en S. Iean 6.

15 Vous n'oseriez dire qu'un qui se communie indignement, qui, par exemple, n'aura la foy requise, qu'il reçoive le corps de Iesus Christ. Et l'Apôstre toutesfois dit 1. Cor. II. que qui le reçoit indignement il le prend, mais il mange sa condamnation.

16 Vous n'oseriez dire que le corps de nostre Seigneur soit là autrement que par foy. S. Paul au lieu cité dit, qu'encores que quelqu'un ne discernat cette viande des autres, qu'il mange, le corps du fils de Dieu, mais qu'il peche pour ne le discerner & faire difference de cette manducation aux autres.

17 D'un meschât qui iroit à vostre cene, vous
n'oseriez

n'oseriez dire qu'il soit participant de vostre sacrifice. Or S. Iean Chrysost. en l'hom. de prod. Iudæ dit ces mots, *Adfuit Iudas & illius sacrificij communicationem meruit.* & S. Cyrille Hierosol. en la catechese 13.

18 Vous n'accorderez iamais que vostre pain soit oblation, ny moins que vostre oblation soit la mesme que celle de Iesus Christ. Or le mesme S. Chrysost. en l'hom. 2. sur la 2. à Timoth. dit, Tout ainsi que les paroles que Iesus Christ prononça sont les mesmes que celles de nos prestres, aussi l'oblation est la mesme, & la mesme maniere de baptizer.

19 Vous n'oseries dire qu'en vostre cene le corps de nostre Seigneur entre dans vostre bouche & S. Aug. escriuant *ad Ianuarium* ep. 118. dit, qu'en l'honneur d'un si grand sacrement le S. esprit à voulu, *ut in os Christiani prius dominicum corpus intret quam ceteri cibi*, que le corps de nostre Seigneur fut le premier à entrer dans la bouche du Chrestien.

20 Vous n'oseriez dire que vous fassiez & consacriez de vostre bouche le corps du fils de Dieu. Or S. Hierosme dit en l'ep. 1. A Dieu ne plaise que ie die mal de ceux lesquels succedans au grade des Apostres, consacrent de leur sacree bouche le corps de Iesus Christ, par lesquels nous sommes faicts Chrestiens, lesquels ayans les clefs du Ciel nous iugent quasi en dernier ressort, mesme devant le iour du iugement.

21 Vous n'oseries dire qu'en vostre cene Iesus Christ soit tous les iours immolé. Et S. Hieros-

me dit qu'il est en l'Eglise tous les iours, or il parle de la vraye, en l'epist. *ad Damasum de filio prodigo.*

22 Vous n'aduouerez iamais que par la parole prononcee le pain de vostre cene soit changé au corps de nostre Seigneur. Or voicy les mots de saint Gregoire de Nisse orat. catech. chez Euthymius in Panoplia tit. 21. *Panis statim in corpus per verbum mutatur, vt dictum est à verbo, Hoc est corpus meum* : le pain est par la parole changé soudain au corps, tout ainsi qu'il a esté dit par le verbe, Ceci est mon corps

23 En vostre cene vous n'adorez pas ce que vous mangez ny deuant que manger, ny en autre temps. Or saint Augustin sur le Ps. 98. dict que Iesus Christ à prins sa chair de la vierge Marie, & qu'il nous à donné la mesme chair à manger, & que personne ne la mange qu'il ne l'ayt prealablement adree.

24 Vous n'oseriez appeller vostre cene, sacrifice d'Autel ny propitiatoire. Or S. Augustin en son enchirid. ch. 109. dit, Lors que le sacrifice de l'Autel est offert pour ceux qui ne sont du tout mauuais, il est propitiatoire & impetre remission des pechez à ceux pour qui il est offert.

25 Vous refusez de dire de vostre cene que l'ordre d'Aaron ait esté osté, & que le sacrifice, selon l'ordre de Melchisedech, du corps & sang de Iesus Christ soit en vsage en tout lieu. Et ce sôt les paroles mesmes de S. Augustin sur le Ps. 33. serm. 1. n'y moins q ce sacrifice ait succédé à tous

tous les sacrifices du viel Testament, or il le dit au 17. de la cité ch. 20.

26 Du pain de vostre cene vous n'oseriez dire qu'il n'y ait que l'apparence extérieure, mais que la substance d'iceluy soit changée. Or de celle de nostre Seigneur S. Cyprien au sermon de Cæna dom. à ces mots, *Panis iste non effigie sed natura mutatus, omnipotentia verbi factus est caro*, Ce pain changé non en apparence, mais en sa nature, par la toute puissance du verbe a esté faict chair.

27 Du pain de vostre cene vous n'oseriez dire, Je croy que ce pain soit transmué & transubstantié au corps de Iesus Christ. Or de cettuicy S. Gregoire de Nisse in orat. catechet. c. 37. dit *Dei verbo sanctificatum panem in Dei verbi corpus credo transmutari*, Je croy que le pain sanctifié est chargé au corps de Dieu le Verbe.

28 Vous n'oseriez dire qu'en prenant ce pain vous le fassiez estre le corps de Iesus Christ. Or Tertullien au l. 4. contre Marcion dit ces paroles, *Nam accipiens panem corpus suum illum fecit, dicendo, Hoc est corpus meum* : Iesus prenant le pain le fit son corps disant, Ceci est mon corps.

29 Du pain de vostre cene vous n'oseriez dire, Ceci semble du pain, mais ce n'est pas du pain. Or le venerable Bede au liure de misterio Missæ dit ces mots, *Forma panis videtur ubi substantia panis non est*, La figure du pain se voit là où la substance d'iceluy n'est pas. Cyrille Hieros. l'auoit dit deuant luy en la catechese quatriesme.

30 Oferiez vous en vostre cene prier pour ceux qui ont esté deuant nous & seront apres nous aussi bien que pour les presens & absens? Or S.Chrysostome le fait en l'hom.26.sur saint Matth. Vous ne la celebrez donques pas à la maniere des saints Peres.

31 Oferiez vous de plus dire qu'en vostre cene la mort du fils de Dieu s'accomplit? Mais voicy comme en parle S.Iean Chrysostome en l'hom. 21.sur saint Matth. Penſes tu qu'on offre pour les Martyrs, pour ce qu'ils sont appelez à telle heure, bien qu'ils soient Martyrs,& neâtmoins ce leur est grand honneur d'estre nommez en la presence du Seigneur,ce pēdant que cette mort se parfait,ce terrible sacrifice & ces Sacremens ineffables?

32 Posons,sans l'accorder, vostre cene estre sacrifice, oferez vous bien dire qu'il faille en icelle nommer les saint Martyrs? Or voicy toutesfois le dire de saint Augustin au liu. 22. de la cité ch.10. Nous bastissons à nos Martyrs des memoires comme à des hommes,& non des temples comme à des Dieux,& ne dressons des Autels en ces memoires pour offrir des sacrifices à noz martyrs,mais nous immolons des sacrifices à Dieu seul & vnique Seigneur des martyrs aussi bien que le nostre: ausquels sacrifices les martyrs sont nommez en leur ordre,comme hommes qui ont vaincu le monde en confessant Iesus Christ.Et au traicté 8.sur saint Iean. Pourtant à la table du Seigneur nous ne faisons pas memoire des martyrs comme des au-

tres qui reposent en paix prians pour eux, mais afin qu'ils prient pour nous.

33 En outre, vous n'appliqueriez iamais vostre cene à prier pour les morts & trespassez. Or on le faict en ces mysteres, dit S. Epiphane, & autres saincts Peres ja citez cy dessus.

34 D'abondant oseriez vous vser de ces termes, Ce que tu vois, ce n'est plus pain, mais la chair du fils de Dieu: pareillement, La liqueur que tu vois, n'est plus vin, mais son sang. Or ce sont les mesmes paroles de S. Bernard au traicté de coena Domini. entendant cela de la substance du pain & du vin, & non des especes.

35 Oseriez vous dire du pain de vostre cene, Le pain que nous mangeons en nos mysteres n'est pas seulement la figure, mais est aussi la chair de Iesus Christ. Or Theophilacte parle ainsi sur le 6. de S. Iean, *Attende quod panis qui à nobis manducatur in mysteriis non est tantum figuratio quedam carnis Domini, sed ipsa caro Domini.*

36 En fin parleriez vous bien de cette sorte, Le pain de la cene n'est pas la figure du corps, ni le vin en icelle n'est point la figure du sang. Arriere cela, mais bien le mesme corps du Seigneur, liuré pour nous, attendu que le mesme Seigneur a dit, *Cecy est non la figure de mon coros, mais mon corps.* Or ce sont syllabe à syllabe les paroles de S. Iean Damascene au liure 4. de la foy orthodoxe ch. 14. *ἐκ ἐστὶ τὸ πᾶν ὃ ἄρτος καὶ οἶνον τῆς σῶμα καὶ αἵματι τῆ χειρὸς, μὴ γένοιτο, ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα καὶ κνὸς τεθειώμενον αὐτῇ καὶ κνέου*

ἐπὶ τῷ ἁγίῳ τῷ σώματι αὐτοῦ
τὸ σῶμα.

37 Vous ne direz jamais à vos communians qu'en prenant vostre pain ils touchent Iesus Christ. Or S.Iean Chrysoft, le dit en l'hom. 51. & 60. ad pop. Antioch, Or si ie le voyois, si ie le touchois, si ie pouuois baiser sa robe, *ô quot modo dicunt, vellem formam & speciem eius, vellem vestimenta ipsa, vellem calceamenta videre: ipsum igitur vides, ipsum tangis, ipsum comedis.*

38 Concluons donc vne bonne fois: l'escriture est pour nous, les Peres sont pour nous, les raisons pour nous, le consentement de l'vniuers, la conformité de mesme iugement, l'antiquité, les miracles, la perpetuelle succession des Pontifes, la Hierarchie Ecclesiastique: bref la verité & l'auteur d'icelle qui est Dieu.

Que reste-il plus sinon que le mensonge, l'erreur, l'heresie, le desespoir, la perdition, la ruine totale soit pour tous ceux qui se debandent de cette seule, Catholique, Apostolique & vni-

*Psa. 148. militante sur terre? Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, pars calicis eorum, estant chose toute asseuree que σιγά καὶ βραδείᾳ ποδὶ γέχουσα
μαρτυρεῖται τὸς κακῶς ὅταν τύχη*

Esies



§ 2. *Estes vous venu à Grenoble pour fonder
une doctrine sur des consequences si cor-
nues: argumente lon ainsi en vo-
stre College de Tournon?*

C'Est ainsi que le Ministre esterneue. On m'a- Pag. 119.
uoit bien dit que iouxte le proverbe, *Fæ-
num habet in cornu*. Voicy la troisieme fois qu'il
me corne, & me taxe de faire des arguments
cornus, & consequences cornues: & luy semble,
à force d'apprehension, de voir tousiours des cor-
nes, tant il a sur ce subiect l'imaginatiue lesee.

Scilicet ad sylvas & sua lustra redit.

Quant au College de Tournon, dont il par-
le, ie le supplie de ne s'y transporter, sous pei-
ne que *πόντος* & *ὄρος* l'y accôpagneront, on luy
a dit ailleurs le râg qu'il y tiédroit, c'est q main-
tenât il est le dernier des Pharmaciens, & alors
il seroit peut estre des premiers entre les gram-
mairiens: & faudroit bié que sa sacree Theolo-
gie print patiêce pour longues annees. l'en tire
coniecture de plusieurs endroits, mais signalé-
ment d'un beau vers qu'il m'envoya escrit de
sa main, en compagnie de quelques autres de
mesme ton, son, & cadêce: lesquels i'estime qu'il
auoit mesuré avec le doigt ou avec l'estendue
de sa plume. En voicy l'harmonie.

Ambobus siquidē verba dicere plurima promptū est.
ὦ χάριτες, ὦ μέσσαι! que le Rossignol desormais
quitte ses fredons melodieux à la Caille: que

Phœbus luy face cession de sa harpe, que le Parnasse & l'Helicon apportent icy leurs verdoyãs Lauriers, pour coronner le chef de ce nouueau Poëte, lequel enflé du sacrosainct Entouffiasme *toto despumat pectore Phœbum*. L'auiez vous ouy crachant ses carmes sans quantité & mesure, si bien peignez, goderonnez, mouchetez ? Le luy conseillerois de se contenir dans la cage de son Euangile reformé, & de ne donner si aisement l'effort à sa plume. Car au lieu de paroistre vn Poëte Ascreé au milieu des dames Pyerides, il pourroit bien sortir de la meslee deschargé de sa peau, comme vn autre Marfyas. Et puis il parle du College de Tournon, il n'y a en iceluy grammairien, lequel ayant versifié de la sorte, fut asfeuré de ses posterieures.

N'auoit il iamais appris d'Aristote qu'il est loisible d'argumenter, discourir, & conclurre sur vne these par presupposition ? & bien que la logique soit fort esloignée de ses quartiers, & fort distante de sa contree, si faut il qu'il accorde ce syllogisme estre en premiere figure.

La Pasque mystique estoit la Messe:

Iesus Christ à celebré la Pasque mystique:

Iesus Christ donc à celebré la Messe.

La maieur à esté prouuee au premier cayer, & le deuoit estre d'abondant au second : la mineur est le passage que ie citois de S. Luc 22. D'ardent desir i'ay desiré de manger avec vous cette pasque : reste donc la conclusion nette & euidente.

Ne vous mettés vne aultre fois en cholere,
c'est

c'est ce qui vous auoit esbloüy la veüe, comme vous estes dur d'oreilles & de cœur, vous pourriez estre maillé de veüe, & ce seroit perdre toute vostre bonne grace, aussi bien apperçois ie d'icy d'autres cataractes qui vous fondent sur la veüe: car en vous citant les Apostres qui ont célébré le mesme mystere, S. Pierre, S. Iaqués, S. Paul, S. André, S. Matthieu, vous me demandés leurs tesmoignages & cherchez ce qui vous nazarde les yeux. Et pource que i'ay cité S. Hierosme, Hysichius & Epiphane, lesquels tesmoignent non seulement que les Apostres dirent la Messe le iour de Pentecoste, mais aussi qu'ils accomplirent ce que nous disions cy deuant du Leuitique & du Deuteronomie, vous les refusez d'un costé ou ruallez leur autorité, pour auoir esté quatre cents ans apres N. Seigneur: de l'autre, vous vous contredisez, car peu au parauât vous disiez que c'estoient mes conceptions, & qu'aucun des Peres & Docteurs anciens n'auoit pensé à ce que i'alleguois du Leuit. du Deuteronomie, du Psalme d'Esaie &c. Vous adioustiez qu'aucun des saint Peres n'auoit iamais pensé à la Messe, n'y à chose qui en approchat, que diligemment vous auez leu les Euangelistes, que ie ne treuerois pas un des anciens Grecs ou Latins qui eut recueilly rien de ce que ie disois: que vous ne pouviez croire que ie parlasse à bon escient. Vous me renuoyez à vostre *Pag. 118.* premiere respõse, quoy qu'en icelle vous n'eussiez rien touché de ce que ie requerois. Et puis en concludant vous souspirez, Mon Dieu iusques *Pag. 116.*
à quand

à quand durera vne telle ignorance? comme si en tous les endrois où il est parlé de pain, de vin, ou de faire banquet ie concludois la Messe. Non, non, ie ne conclus pas ainsi, mais bien voyât comme vous brouillez & renuersez tout, comme vous dissimulez, comme vous glissez, comme vous fuyez, comme vous desguisez la verité, comme hardiment vous l'impugnez, comme insolemment vous la dementés, comme eshontement vous controuuez, comme vous faites le docte sur ce en quoy vous estes extremement ignorant, vous direz mieux estant bien repentí, Mon Dieu, iusques à quand durera telle impudence? iusques à quand serons nous tousiours les mesmes? Irons nous tousiours de mal en pis?



§ 3. *Sur la responce du Ministre à la citation de saint Hierosme, d'Esychius & d'Epyphane en preuue que les Apostres auoient celebré la sainte Messe.*

Pag. 119.

VOUS produisez, dit le Ministre, ceux qui ont esté quatre cés ans apres les Apostres. Si cette responce à lieu, reiettós donc Moyse, & tout le pentateuque, car il a esté escript plus de trois mille ans apres la creation du monde qu'il raconte: bruslons toutes les Histoires, Annales, Chronologies: bref ne croiós qu'à ceux qui sont tesmoins de veue, & s'il eschet encores, ne croions

croions qu'à nous mesmes. Quelle Theologie, quelle Philosophie, quelle raison, mais quel iugement luy à iamais dicté de respondre de la sorte ? Je ne vis oncques homme qui fut de plus bas alloy & qui fit plus le precieux, qui fut en effect moins de chose & qui fit plus de parade, pourueu qu'il s'escrie à tous propos, *Mon Dieu quelle preuve est cecy ! Enseigne lon ainsi à Tournon ? parlez vous à bon esient ? ne sçavez vous mieux faire ?* & autres telles interiections, filles aisnees d'ignorance. Il luy semble d'auoir bien satisfait, fanfant victoire au milieu de ces pauures artisans qu'il enyure de bourdes: si deuoit il craindre du moins que quelq̃ hōme d'autre iugemēt que le sien & que celuy des siens ne jette les yeux dessus ses inepties, s'il les contraignoit cōtre leur naturel & contre le deuoir de paroistre en lumiere.

On luy auoit donc fait preuve par l'escriture saincte prinse de saint Marc, de saint Luc, de saint Matthieu, prinse des Actes, prinse de S. Paul, & confirmee par les saints Peres que Iesus Christ & les Apostres auoient celebré la sainte Messe, comme luy mesme l'a fait imprimer ez pages 84. 85. 86. & maintenant il dit, Ne pouuies vous point produire quelque tesmoignage des escrits des Apostres ? n'ont il iamais rien escrit Pag. 119. d'un poinct que vous estimez si important & ce qui suit. Quel Andabate ? Autant vaut il à ce que ie vois, se taire, que de parler & traiter avec vous, car vous ne respondes non plus à l'un qu'à l'autre.



§ 4. *Du passage de saint Hierosme en particulier.*

Fig 120. **L**E passage de S. Hierosme (dit le Ministre) que vous alleguez tout au long ne depose rien à vostre faueur. Il luy faut donc hacher menu la viande pour la luy faire aualer. Et Dieu veuille qu'apres cela il ait encore estomac pour la digerer & de chaleur naturelle assez pour en tirer substance. La voicy emangonisée en forme de syllogisme.

L'oblation volontaire du Deut. 16. & du Leuitique 23. estoit le Missah dont il est question. Or les Apostres ont celebré le iour de Pentecoste, disent S. Hierome, Hysich. Epiph. l'oblation volontaire du Deut. & du Leuit.

Les Apostres donc ont celebré le iour de Pentecoste, le Missah de la loy Euangelique.

Et faut noter que S. Hierome dit auoir accompli ce qui estoit escrit, &c. comme voulant dire q le premier Missah auoit esté figure du second, & consequemment qu'il y auoit quelque chose de plus en cette oblation nouvelle volontaire, qu'en celle là des premices, comme le corps doit surmonter son ombre, & le prototype son type.

Quel subterfuge prendra icy le Ministre? ce passage ne fait il tousiours rien à propos? sera ce le pain de la Cene qu'il dira estre le Missah qui fut

fut accompli par les Apostres ? osera il appeller sa Cene oblation nouvelle volontaire ? & si elle est nouvelle, qu'est-ce qu'il y a de plus que le pain des premices ? & si oblation, est elle sacrifice ? & si sacrifice, quel en est le sacrificateur & le prestre ? si le Ministre, quel est son ordre, qui luy a imprimé son caractere ? est-ce luy mesme, à foy mesme, ou s'il le tient du peuple ? & comment l'un ou l'autre a peu donner ce qu'il n'a pas.

De rechef si la Cene est cette oblation nouvelle volontaire, pourquoy impugne il le mot de Messe qui signifie cela ? & en fin si elle est oblation & sacrifice, où l'autel, où les appartenances d'iceluy ? Et sur tout puis que le pain de la cene n'est pas réellement le corps de Iesus Christ, n'est ce pas establir deux victimes en la loy Euangelique & deux sacrifices, l'un sur la croix, & l'autre en remembrance, representation & figure d'icelle ? Et finalement si faire la Cene est sacrifier, tous les comunians ne sont ils pas prestres & sacrificateurs, puis que c'est celuy qui mange, & non celuy qui presente le pain qui fait la cene & la synaxe ?

Après quoy encores pourroit on demander, quelle est l'essence de cette oblation, & si c'est en mangeant le pain que le comuniant sacrifie, ou plustost en apprehendant par foy le corps de Iesus Christ : si le premier, le pain donc est la victime : si le second, le sacrifice ne sera autre chose qu'une action interieure de l'ame qui croit en Iesus Christ, & qui se souvient de sa
passion

passion pendant que le corps boit ou mange : & autres telles demandes qui traineroient vne Iliade de difficultez. Mais ie voy le pauvre homme de Ministre en trop grande perplexité, & à chetif ouurier il ne faut tailler tant de matiere, veu mesmes qu'il est court de moyens sur le 13. des Actes, nous remettant à vne instance de son premier caier, qui ne resout l'argument en rien qui soit, suiuant les premiers axiomes de logique, *asserre instantiam non est soluere argumentum*, comme aussi il a esté monstré cy dessus au troisieme discours. Mais quoy, ce n'est que son ordinaire de se treuuer intoluable à l'endroit d'autant de creanciers qu'on luy à fait d'arguments & cité de passages, quelle mine asseuree & contenance qu'il fasse, aussi me veux ie resoudre à ne rien plus attendre de luy (si Dieu n'vse en son endroit, comme ie l'en supplie, d'extraordinaire misericorde) sinon vne generale cession de biens, d'ame & d'honneur, & vn naufrage à la grace du mesme Dieu, suyvie d'une finale banqueroute à la gloire & beatitude eternelle, les lois de laquelle portent, *vt qui non habet in are, luat in corpore*.



§ 5. Du lieu remarquable de S. Epiphane & de celuy d'Hisychius.

Pag. 119. **M**.C. vous faictes Epiphane quatre cens ans ou plus apres N. Seigneur, & dites apres qu'il

qu'il ne pensa iamais à la Messe : Il a esté du trois cens soixante & treize , & voicy vostre condamnation prononcee de sa bouche , & signee de sa main : le premier est sur la fin du liu.3. tom.2. où il parle des Euesques , Prestres, Diacres , Sousdiacres , des Lecteurs, Portiers, Exorcistes, Laborateurs, Diaconesses, de la synaxe, du ieusne, de la Pontecoste, de Noel, de la discretion des viandes, du baptesme : & apres parlant des sacrez & secrets mysteres , il dit qu'ils sont offerts pour les morts , suiuant ce que nous en auons traitté ailleurs.

Le secõd est *in Ancorato*, sur le milieu du liure où voulant preuuer que l'homme est à l'image de Dieu, ores que Dieu soit inuisible, immuable, incorruptible; & l'hõme au contraire, sac à vers, boëtte de pourriture, estuy de tous malheurs : il apporte l'exemple de la saincte Eucharistie, disant, que beaucoup de choses semblent estre vne chose & en sont vne autre, comme quand nostre Seigneur parla à ses Apostres, disant, *Cecy est mon corps*, on eut iugé que cela n'estoit que du pain, & c'estoit toutesfois son corps, & qu'il a damnation pour ceux qui croient autrement. Voyez les propres mots en la page 492. καὶ ὅσα ἐστὶν ἀπὸ τῶν ὁμοίων ὁρῶμεν καὶ ὅτι ἔλαβεν ὁ πατήρ εἰς τὰς χεῖρας αὐτοῦ, ὡς ἔχει ἐν τῷ εὐαγγελίῳ, ὅτι ἀνέστη ἐν τῷ δεῖπνῳ. καὶ ἔλαβε τὰ ῥε, καὶ συχαρισήσας εἶπε τὸ τό μὲν ἔστι τόδε. καὶ ὁρῶμεν ὅτι ἐκ τῶν ἑστιν ὁμοίον ἔ τῇ ὁσάρκῳ εἰκόνι ἔ τῇ ἀοράτῳ θεότητι, οὐ τοῖς χαρακτῆρσι τῶν μελῶν. τὸ μὲν γάρ ἐστι στρογγυλοειδὲς, καὶ ἀνὰ ὁρῶν ἡτορ ὡς πρὸς τὴν δύ-

ναμιμ, καὶ ἡ ἐλθὼσα χάρις εἶπεν, τὸ τοῦ ἐν τῷ
καὶ ὁ δὲ ἀπὸ τοῦ λόγου οὐ γὰρ μὴ πιστῶν εἶναι αὐ-
τὸν ἀληθινὸν ὡς εἶπεν ἐκπύρει τῆς χάριτος, καὶ τῆς
σωτηρίας C'est à dire, Et combien en trouvez
vous de semblables ? car nous voyons que no-
stre pere print entre les mains, comme il est
couché en l'Euangile, qu'il se leua du souper, &
print ces choses, & ayant rendu graces dit, *Cecy*
est mien, cecy, dy-ie. Et nous voyons qu'il n'est pas
esgal ny semblable, ny à la semblance de chair,
ny à la deité inuisible, ny aux delineamens des
membres : car il est rond de figure, & sans sen-
timent, selon la puissance : & il voulut dire de
sa grace, *Cecy est mien, cecy, dy-ie :* & n'y a au-
cun qui me croye à cette parole : car celuy qui
ne croit qu'elle soit vraye, ainsi qu'il a dit, il
deschoit de la grace & de son salut.

Ioignons Hysichius au lieu preallegué. Donc
(dit-il) de ce qui se fait sensiblement, ceux qui
y prennent garde en tirent vne remarque spiri-
tuelle, c'est que quād nous defaillons à la man-
ducatiō de ce sacrifice, & ne le pouuons du tout
comprendre, nostre esprit peut estre defaillant
& dōtant, à sçauoir mon, si ce qu'on voit est
le corps du Seigneur, auquel mesmes les Anges
ne peuuent regarder. Il ne faut pourtant laisser
de le prendre ; ains il faut que le feu spiri-
tuel consume & mange ce qui semble incon-
mestible à nostre infirmité. Mais comme le mā-
gera-il ? lors que nous penserons que la force du
sainct Esprit peut ce que nous semble estre im-
possible.

Et au

Et au liu.6.c.22. Celuy, dit-il, le reçoit ignoramment, qui ne cognoit pas sa vertu & dignité, qui ignore que cecy est le corps & le sang en verité. Et vn peu apres, La sanctification (dit-il) de ce sacrifice mystique, & le transport & changement des choses visibles aux inuisibles, se doit attribuer à celuy qui est vray prestre, à sçauoir Iesus Christ: c'est à dire, que tout le miracle touchant cecy luy doit estre attribué en vertu de la parole qu'il a prononcé: car ce qu'on voit est tellement sanctifié qu'il surpasse tout sentiment corporel.



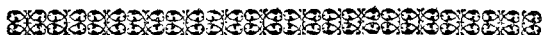
§ 6. *De l'un des plus signalez & illustres passages de S. Augustin, pour la verité Catholique du tressainct Sacrement.*

M. C. le silence vous est bon, car à peine Pag. 118.
 mouurez vous la bouche que soudain vous ne soyez en peine iusque à vn *quodammodo*, que vous preniez pour garant du lieu de S. Augustin que ie vous auois marqué, d'où dittes que l'ay raclé cette parole qui me nuisoit, & ne dites autre chose. Vous estes mal à couuert sous cette feuille fletrie, & d'en appeller à vostre premier cayer, ce seroit appeller du songe au mensonge: auiez vous leu toute l'explication de S. Augustin sur ce Psal. 37? Ie vous diray ce que respondirent S. Basile & S. Greg. de Naz. à Iulien

l'Apostat ennemy de Dieu & des homme, ἀνέγνως μὲν, ἀλλ' ὅχι ἐγνώς ἐγνώς, εἰ καὶ ὁ ὁ κατ'ἐγνώς. Vous auez leu & nō entendu, car si autrement estoit vous n'eussiez vsé de reprehēfion. Voicy dōc ses propres mots sur le Psal. 33. que ie vous ay cité au serm. i. page 94. col. i. litera b. de l'impresfion de Paris de l'an 1586. Et *ferebatur manibus suis, hoc verò fratres, quomodo posset fieri in homine quis intelligat. Quis enim portatur in manibus suis, manibus aliorū potest portari homo, manibus suis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipso David: secundū literam non inuenimus in Christo autē inuenimus, ferebatur enim Christus manibus suis, quādo cōmēdans ipsum corpus suum, ait hoc est corpus meum, ferebat enim illud corpus in manibus suis: Ipsa est humilitas Domini nostri Iesu Christi ipsa multū cōmendatur hominibus.* C'est à dire: Et se portoit en ses mains: ces paroles, mes freres, cōment se pourrōt elles verifier en vn hōme, qui le comprēdra? car qui iamais est porté en ses mains propres? tout homme peut estre porté par les mains d'un autre, mais par les siennes cela n'arriue point. Or nous ne sçaurions dire comme cela ait esté en Dauid selon la lettre (notez selon la lettre) mais ouy bien comment en Iesus Christ: car Iesus Christ estoit porté en ses mains lors que recommandant son corps, il dit, *Cecy est mon corps*: car il porte ce corps en ses mains. Voila l'humilité de nostre Seigneur Iesus Christ, laquelle est grandement recommandee aux hommes. Icy il n'y a point de *quodammodo*. Vous l'auez trouué, dites vous, au second sermō duquel
ie me

ie me seruois aussi : cela est pour la mesme raison qu'en S. Iean 6. il disoit que ses paroles estoient esprit & vie : sçauoir est, que comme lon ne doit point entendre qu'en le mangeant on le mastique en luy rompant os, bras, & iambes, mais bien que reellement on l'auale : ainsi ce seroit lourdisse d'estimer qu'il se porta en suant, penant, trauaillant, & comme s'il se portoit sur ses espaules soy mesme, que seroit entendre le mystere à la Capharnaïque le prenant en cette façon. Comme donc saint Augustin dit ailleurs que la locution est figuree, icy il vse du mot *quodammodo*. Non que par là il entende d'amoindrir en rien la verité réelle de la chose, mais declarer seulement la maniere d'icelle, d'autant qu'il adioust apres, que comme Dauid il tomba sur le seuil de la porte, & que cette porte est nostre foy, laquelle ne voyant pas ce en quoy elle croit meritera vn iour de le voir face à face. Lisez & relisez ces deux sermons 1. & 2. sans passion & ce apres auoir recueilly vos esprits en Dieu vostre createur, car il n'y a huguenot au monde, pour cimenté & conroyé qu'il soit l'accariastrise que ce seul passage ne doie conuaincre & conuertir, & s'il ne vous profite, (estant à craindre que vos pechez & habitudes inueterées ne vous aient eclipsé la grace,) nous dirons avec les anciens Peres parlans de voz semblables, *vincuntur, sed non conuincuntur*, Et marquez que ces mots s'entendent selon la lettre, *ferebatur manibus suis*; en Iesus Christ & non en Dauid, ainsi que ce

grand personnage & lumiere de l'Eglise Latine vous vient de dire.



§ 7. *Du Missel appelle Ordo Romanus compilé par S. Pierre & ensemblement de l'autorité d'Isidore.*

Isidorus Hyspalensis de offic. diuin. lib. i. cap. de Missa & oratione, parle de ce liure en cette maniere, *Ordo autem Missæ, vel orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primum à S. Petro est institutus, cuius celebrationem vno eodém-que vniuersus peragit orbis*, L'ordre de la Messe, ou des oraisons avec lesquelles on consacre le sacrifice, a esté dressé & estably premierement par S. Pierre, en sorte que la celebration d'icelle se fait de mesme façon par tout l'vniuers. Il raconte apres toutes les parties de la Messe qu'il reduit au nôbre de sept, & en concluant dit ces paroles, *Hæ sunt itaque septem sacrificij orationes, commendata Apostolica Euangelicæq; doctrina, cuius numeri ratio instituta videtur vel propter septenariam sanctæ Ecclesiæ vniuersitatem, vel propter septiformem gratiæ spiritum, cuius dono ea quæ offeruntur sanctificantur.*

Or d'autant que ce vous est chose naturelle & habitude acquise, qui fait vne seconde nature de vous priser en mesprisât les saincts Peres, voyez M. C. le iugement du Concile de Toledé contrepoincté au vostre, ie parle du huiëtiesme.

Nostri

Nostri quidem seculi doctor egregius, Ecclesia Catholica nouissimum decus, pracedentibus atate postremus, doctrina comparatione non infimus & quod maius est in seculorum fine doctissimus, atque cum reuerentia nominandus Isidorus. Nous auons aussi de nostre siecle vn grand personnage Docteur de l'Eglise Catholique le dernier en aage comparé à ses deuanciers, mais non le dernier en sçauoir. Et ce qui est plus à admirer au temps où nous sommes, homme tresdocte & qui ne se doit nommer qu'avec reuerence & respect, sçauoir est Isidore.

Lisez les Synodes de Francfort, Strasbourg, Maience, de Paris & autres & vous y treuuez semblables tesmoignages: lisez Gratian & vous verrez que la plupart des canons Ecclesiastiques sont empruntez d'Isidore. Gregoire neuuieme le fait auteur des constitutions decretalles ordinairement. Voyez de desponsatione impub. c. 8. lib. 4.

Il fut frere & successeur d'Eleandre Euesque de Seuille, & Fleurit du temps de Maurice Empereur, & combatit principalement contre l'erreur des Acephalites: il mourut finalement chargé de gloire selon Dieu & de merites souz l'Empereur Heraclie. Voila ceux que l'huguenot mesprise pour canoniser en leur place Calvin. De l'autorité d'Abdias il sera parlé apres lors qu'il s'agira de celle de Iules l'Africain.



§ 8. *De la Liturgie de saint Iaques & de son autorité.*

Pag. 121. **C**ette Liturgie est authétique, quoy que l'Eglise ne la recoiue entre les escritures canoniques, & le Ministre deuoit sçauoir que les Hagiographes tiennent le milieu entre les canoniques & les apocriphes. Qu'elle soit de telle trempe on luy en a fait preuue par quatre irrefragables Autheurs. Saint Epiphane en l'heresie 71. S. Iean Chrysostome contre les Hydroparastes, le Concile de Constantinople & Proclus successeur de S. Iean Chrysost. en la preface de sa Liturgie, on luy a adiousté l'un de ceux qu'il estime d'auantage que tous les sus mentionnez, sçauoir est Flaccus Illyricus, il ne respond toutesfois rien à tout cela, comme si les anciens Peres n'estoient que chaume & paille soit à part, soit en corps de Concile. Or il y a disertement ces mots dans la susdite Liturgie, Iaques frere de nostre Seigneur nous a donné le premier par escrit, le sacrifice mystique, & nous à appris le premier ce que depuis a pratiqué S. Basile, de mesler l'eau avec le vin, *ἐγγράφως τὴν μυστικὴν ἡμῶν λειτουργίαν παρέδωκεν*, où il appert que l'Apostre ne parle de la cene, s'il ne veut dire qu'elle soit vn sacrifice mystique & desmentir ce qu'il a dit si souuent, qu'il n'y à point d'autre sacrifice que celui de la croix, & nommément en la page 33. A quoy le Ministre ne dit

dit autre chose sinon que Chrysostome & Epiphane condamnent ceux qui vsoient de l'eau pure en l'administration de la cene, donnant à entendre qu'il est tout prest d'aduouer que la cene est vn sacrifice mystique. L'inconuenient qu'il apporte apres, que le Concile de Constantinople preallegué fut le second enuiron l'an sept cens, confirme l'obiection que luy fut proposée, & sa preuue, sur l'autorité Apostolique de la susdite liturgie. C'est ainsi qu'il prend garde à parer les coups qu'on luy porte.

Pag. 122.

Il inste, & au lieu de respondre il interroge disât, si telle estoit l'autorité de ceste Liturgie, le Concile de Nissé ne s'en fut il pas seruy. Et S. Athanase de mesme par la deffence de *ἑμὸς οἶνος* & la dessus il fait le *clypei Dominus septemplex Ajax*. Ie m'esbay la ou il auoit laissé le *θεῶτόκος*, car cela luy manquoit pour dire tout le mesme que le Sieur du Plessis. Or qu'il sache les arguments negatifs n'auoir aucune force entre ceux qui scauent bien & deuement mesnager la raison, si la vierge (dira quelqu'un) eut esté annoncée S. Matthieu, n'en eut il pas fait memoire? si Iesus Christ eut ordonné la cene, S. Jean eut il laissé de narrer l'institution de ce principal mystere? & s'il eut esté adoré des Mages, S. Marc l'eut il mis en oubly? six cens demâdes de telle estoffe se pourroient tailler à toute heure. Et quant au mot de *ἑμὸς οἶνος* lors qu'il cuide iceluy n'auoir esté en vsage deuant ledit Concile, il bronche lourdement. Car il le trouuera dans Theodoret qui estoit long temps au parauant

ch. 13.

hist. Eusebe de Cefaree, qui courboit lors du costé des Arriens l'a mesme couché par escrit, *ὅτι μὲν οὖν ἡ καινὴ τις ἢ τῶν ὁμοσίων πρόσρησις ὅδ' ἐκ τῶν τότε συναθροισθῆναι πάντων ἐξευρεθεῖσα ἀλλ' ἄνοτον ἐκ προγόνων ἐς ἐγγόνους καταγομένη σαφῶς μεμαρτύρηκεν ὁ εὐσεβίου*, c'est à dire, que ce mot de *ὁμοσίου*, ne soit de l'inuention des Peres assemblez pour lors à Nicee, mais qu'il soit de longue main venu de nos ancestres iusques à nous qui leur auons succédé, Eusebe en donne suffisant tesmoignage.

Denys Alexandrin en auoit vſé en son Apologie enuiron l'an 267. S. Athanase n'auoit q̄ faire de le citer, s'il ne vouloit cette liturgie. Il en a d'autres encore, & Theognotus les rapporte au 2. de ses hypotyposes, comme aussi Denys le Romain cõtre les Sabelliens, & Origene en diuers endroits, descriuans les paroles mesmes de S. Athanase aux Euesques d'Afrique: mais ils nous accusent fort & se plaignent de ce qu'ils ont esté condamnez par des paroles qui ne sont point vſitees en la sainte escriture, lesquelles neantmoins les Euesques n'ont point fondu & moulé de leur teste, ains les ont receues & approuuees de leurs deuanciers: car les anciens economies & administrateurs de l'Eglise, cent & 50. ans sont escoulez peu s'en faut, ont redargué ceux qui soustenoient que le fils fut vne creature, ou qui osoient nier qu'il ne fut consubstantiel & *ὁμοσίου* à son pere.

Quant aux periodes & clauses des epistres de S. Paul inserees çà & là, escrites toutefois apres

pres la mort de S. Iaqués, les Euesques de Hierusalem les y adiousterent, comme aussi le nom de quelques Pontifes lors seans quand on couchoit les exemplaires qui sont venus iusques à nous.

Pareillement quant au mot de Θεοτόκος, s'il semble à quelqu'un estre recent, qu'il sache S. Athanase en auoir vsé au liu. 4. contre les Ariens l'an 372. Et S. Cyrille Alexandrin qui presida au Concile d'Ephese, representant comme Legat la personne du Pape Celestin, en l'epistre ad Presbyteros Dyaconos & monachos Ægypti Theod. liu. I. c. 14. Eusebe de Cesaree & Origene de mesme, rapporte Socrates, liure. 7. de son hist. Ecclesiast. chapitre 32. reprenant Nestorius comme peu versé en la lecture des saints Peres & refutât l'un & l'autre. Et S. Gregoire de Naz. qui rendit l'ame à Dieu l'an 329. en l'epistrequ'il escrit à Cledouius *ἐπιστολὴ εἰς τὸν Κλεδούσιον τὸν Μαρίαν ὑπολαμβάνει χωρὶς ἐστὶ τὸ θεότοκος*, si quelqu'un ne croit point que Marie soit mere de Dieu Θεοτόκος, il est separé & esloigné de la diuinité. Maintenant ie m'acquitray de la promesse que ie vous ay faicte, de vous exhiber la lettre de Charles le Chauue à l'Eglise de Rauenne sur l'an 890.

I Usques au temps de Pepin nostre Ayeul, les Eglises de France celebroident autrement les mysteres diuins que celles de Rome & de Milan, ainsi que nous auons veu & ouy de ceux qui venoient deuers nous du costé de l'Eglise

se de Toledé, selon la coustume de laquelle ils ont celebré les sacrez misteres en nostre Frâce, on a aussi celebré les sacrez mysteres de la Messe seló la coustume de Hierusalem, ainsi que nous l'a couché S. Iaques l'Apostre & à la façon de Constantinople ainsi que nous le tesmoigne S. Basile. Voila ce qu'en escrit Charles Roy de France, montrant la diuersité de l'office de la Messe, quant aux ceremonies & oraisons qui piecedent ou suiuent le canon & la consecration, selon la diuersité des lieux, telle que l'on voit en l'Eglise Grecque & Latine, & en plusieurs Dioceses, ce qui est prouenu de la deuotion des Euesques. Mais quant à l'essentiel de la Messe, tout y est vniforme.



§ 9. *Que S. Paul ait disposé la Liturgie des Corinthiens.*

Pag. 123. **O**Rdonner la Liturgie c'estoit enseigner la maniere que les Corinthiens deuoient tenir, soit quand ils offroient la sainte Eucharistie à Dieu, soit quand ils la prenoient.

Et que S. Paul ayt premierement celebré la Messe cest à dire sacrifié, ie le prouuois par ses paroles de la 1. aux Cor. II. Le calice de la benediction que nous benissons, n'est ce pas la communion du sang de Iesus Christ? & fait grande force sur la parole Greque, τὸ ποτήριον τῆς εὐλογίας ὃ εὐλογοῦμεν, quod benedicimus, il ne dit ὃ, cui
Car

Car cela denote autre chose que action de graces, sçauoir est benediction, consecration, & action surnaturelle.

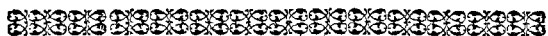
En apres que le mesme Apostre eut ordonné le rituel, Liturgie, ou maniere de celebrer ce sacrifice comprise par le mot de Messe, ie le mōstrois de ses propres paroles, car leur ayant representé ce qui estoit de l'ordonnance de Iesus Christ, il adioust le *διὰ τὰς φύσας, cetera cum venero disponam*, Ainsi S. Augustin l'entend en l'epist. 118. c. 6. *Cetera cum venero ordinabo, vnde intelligi datur quia multum erat vt in Epistola totum illum agendi ordinem insinuaret, quem vniuersa per orbem seruat Ecclesia, ab ipso ordinatum esse, quod nulla morum diuersitate variatur.* I'ordonneray les autres choses quand ie viendray, d'où nous entendons que cestoit beaucoup qu'en son epistre il nous fit sçauoir que la coustume de celebrer qui se garde par toute l'Eglise, auoit esté dressée & ordonnée par luy, chose qui ne varie iamais pour quelconque varieté de coustumes & façons de faire.

C'est dans ce bled qu'il faillloit cancailler & vous faire entendre, & non vous former des arguments que vous appelez d'estouppes, & des responses qui visent ailleurs & ne seruent que pour amuser des enfans ou idiots. S. Paul, dites vous, ne leur bailla que ce qu'il auoit receu du Seigneur, il n'en fit donc pas l'ordonnance, qui vous dit le contraire? Je prouuois qu'il auoit celebré la Messe par ses propres paroles, *calix benedictionis cui benedicimus*, & ce qui suit, non qu'il

qu'il l'eut institué. Mais il vous est aysé d'equivoquer & prendre vne chose pour autre. Je parlois d'ordinatiō & de diataxe, & vous avez entēdu d'ordonnance & d'institution, puis vous cōclués ainsi par mocquerie: S. Paul à disposé la Liturgie entre les Corinthiens, il à donc dit la Messe. Vous ne scauez repliquer autre chose, sinon en vous gauffant eluder la verité. Mais encores le soustiens-ie. Car il enseigne de faire, aux autres, ce qu'il faisoit: il enseignoit aux Corinthiens la maniere qu'il falloit garder en celebrant le grand mystere, donc il la gardoit.

Sur ce subiect S. Basile nous a laissé par escrit vne memorable sentence ad Amphiloichium c. 27. Des points qui sōt gardez & preschez en l'Eglise nous en auōs aucuns tirez de l'escriture, les autres de la tradition des Apostres, qui nous ont esté donnés de main en main en mystere, qui ont mesme force les vns que les autres pour la pieté: & nul pour peu qu'il ait d'experience ez ordonnances de l'Eglise, peut contreuenir à cecy. Car si nous voulions reprouuer les coustumes non escrites comme choses de peu de force sans y prendre garde, nous ferions vne grande playe voire mortelle à l'Euangile, & pour mieux dire nous ne luy lairriens nuēment autre chose que le nom & l'appellation. Et apres il adioust, Qui nous à enseigné de cacheter, & armer nostre front du signe de la croix? qu'elle escriture nous à dit de nous tourner deuers l'Orient en priant? Quel saint nous a laissé par escrit la maniere & formule de prier lors que
l'on

l'on monstre le pain de l'Eucharistie & le breuage de benediction? Car nous ne nous contentons pas de ce qui est couché dans l'Apostre ou dans l'escriture, ains adioustons ou deuant ou apres plusieurs choses de grande energie pour le mystere, les puisant de la doctrine non escrite & des traditions: ainsi nous benissons l'eau du baptesme & l'huile de l'onction &c. Ce passage M.C. est de brocat & de foye: ne le prenés comme de moy, & ne faiçtes plus illusions & allusions sur mon nom, autrement oyés ce qu'on en pourroit tirer du vostre.



§ 10 *Remarques sur le surnom du Ministre
en eschange de ces allusions
& paronomasies.*

Pag. 123.

LA Caille entre les Ægyptiens à serui de Hieroglyphe à l'impieté & à la malice: à celle la, d'autant que à l'apparoistre du Soleil & au leuer de la Lune, cet animal crie & se tourmente à la desesperee: à celle cy, pource que apres auoir beu dans leau claire, elle la trouble de bec & d'ongles grattant & iettant sur icelle la poulciere.

Lucretius

Les Medecins en deffendent l'vsage, à cause qu'elle se nourrit de graine venimeuse comme l'a dict le Poëte.

*Præterea nobis veratrum est acre venenum,
At capreis adipēs, & coturnycibus auget.*

Pline

*Liure 10.
c 23.* Pline dit qu'elles sont subiectes au mal caduque, seules entre toutes les bestes. Les Grecs ont vsurpé en commun proverbe *κυλλίζαν* & coturnissare, c'est à dire Cailleter, pour rire lasciuement & gaudir lubriquement. Et la parole *κυλλισμός* signifie risée impudique, & deshonneste.

*Lib. 2. de
animal.* Alexander Myndius escrit quelles ont le cœur à trois pointes grand & large & consequemment qu'elles sont de petit courage.

*lib. de iis
qua in
Platonis
rep. ma-
themat.* Clearchus Solensis, dit qu'il ny à rien de si chaud à la volupté, rien de si aueugle & de si transporté en s'appariant, rien qui apprehende moins la mort pour exploiter ses plaisirs, seffillant dans les tonnes, se iettant dans les rets & tramailleurs, quoy qu'elle les apperceoie, estant comme hors de soy force de lubricité.

*Solinus de
Ortyg.
insul.* La Caille à les veines petites, & vne souz l'estomac pleine de poison duquel elle s'entretient.

La Caille est chargée de chair & de gresse, & partant foible au combat, paresseuse & pesante au vol.

Solinus. Les Cailles n'entrent iamais en fécade contre les oyseaux d'autre espeece que de la leur, si elles ne sont conduites & assistees de quelque corneille ou d'un corbeau.

*Maison
rust.* Les Cailles sont farouches, & pour cette occasion, on ne leur donne tant d'espace ny tant de iour qu'aux autres oyseaux, aussi faut il couvrir leurs cages de raisseaux ou de cuir de peur que bondissant comme elles font & montant de roideur elles ne se froissent la teste.

On

On leur dresse des auges à part, & leur chair (dit Didymus) cause estourdissement & douleur de teste, pource il les faut farcir de millet.

Qui voudroit allegoriser ou tropologiser sur ces proprieté naturelles de l'animal vostre equiuoque, iugez en quelle perspective il vous mettroit, de quel crayon il vous charboneroit, & en quel champ de sable il vous blasonneroit, s'il est vray que *conueniunt rebus nomina sæpe suis*.

Ie vous espargne d'autant que ie honore ce qui est de Dieu en vous, & n'y mesprise que ce qui est du vostre, ainsi que j'ay tousiours dit.

Or pour vous monstret que l'argument pris de S. Paul escriuant aux Corinth. n'est pas d'estoupes, comme vous dites, ie concluray ce poinct par vne sentence prise de Iustin, οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον, ὅτε κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν, ἀλλ' ὅτι τροφὴ διὰ λόγου Θεοῦ σαρκωθέντες Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, καὶ σάρκα, καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ὑμῶν ἔσχει, ὥτως καὶ τὸν διὰ δόξης λόγον τῆς παρ' αὐτοῦ εὐχαριστήσαντος τροφὴν, ἥ ἡς αἷμα καὶ σάρκες ἡμετέρας μεταβολὴν τροφῆς ἡμῶν, ἐκένου τῆς σαρκωποιήσαντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα, καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι. οἱ γὰρ ἀπόστολοι γενομένοις ὑπ' αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἀναλήτῃ διαγέλια, ὥτως παρέδωκαν ἐντελέλῃ αὐτοῖς τὸν Ἰησοῦ, λαβόντες ἄρτον, εὐχαριστήσαντες αἰπῶν, τὸ ποιεῖν αὐτὸς τὸ ἀναμνησθῆναι. Car nous ne prenons pas ces choses comme pain vulgaire ou breuage accoustumé, mais ne plus ne moins que par la parole de Dieu Iesus Christ nostre Sauueur s'est fait chair, & a prins nostre substance, ainsi par

les prieres verbales & actions de graces nous auons appris que la viande q̃ nous prenõs reçoit vn tel changemēt que par iceluy elle deuient le sang & le corps du fils de Dieu: car les Apoltr̃s en leur Euangile nous enseignent qu'il leur fut ainsi ordonné & cōmandé par nostre Seigneur, lequel prenant le pain & le vin apres auoir rendu graces dit, *Faites cecy en memoire de moy; cecy est mon corps.*



§ II. *De saint André, par le tesmoignage des Diacres d'Achaie.*

Pag. 123

S Aint André allant à la mort dit au Proconsul Egee qui le sollicitoit d'immoler aux idoles, Ma coustume est d'offrir à l'autel chaque iour l'aigneau immaculé qui est mangé du peuple, & qui demeure tousiours en son entier.

Vous ceilladez de trauers cette preuue, & avec vostre sourcil acoustumé critique & hypercritique ne faites estat de toute cette histoire.

Or d'autant que vous portez le nom de ce grand Apostre, & que vous en ignorez les actions: tant s'en faut que vous les imitez & mettiez vos pieds dedans ses pistes pour son amour, ie vous en vay coter les preuues, le suppliant du meilleur de mon ame de vous impetret de l'aigneau sans macule qu'il offroit tous les iours, & pour lequel il alloit en iubilant à la mort,

la mort, les graces qu'il obtint pour Nicolas le vieillard.

Tous les Martyrologes des Latins, & tous les Menologes des Grecs font memoire de cette sienne passion en Achaie le 29. jour de Novembre.

Memoire particuliere en est faite *in capitular.* *Regum Fr. inc.* l. 1. c. 164. & l. 2. c. 35 & l. 6. c. 185.

Il en est parlé au Concile de Maience souz Charles le grand ch. 36.

Les actions particulieres de sa mort avec la sentence mentionnee sont dans Simeon Metaphraste recites par Lipomanus tom. 1. & par Surius tom. 6.

Desdits actes escrits par les diacres d'Achaie prennent sentences, exemples, & preuues Remigius Antifiodor. sur le Ps. 21. & 40. S. Bern. au serm. de S. André, Lanfranc contra Bereng. Iuo Carnotésis, & autres, & furēt de telle autorité de tous temps, que les Grecs Pneumatomaques les falsifioient en vn passage disant que le S. Esprit procedoit du Pere & se reposoit sur le fils, comme il appert ez repurgez & rapportez par Mombritus tom. 1. vit. sanct.

Qu'il ait presché en Scythie, Origene l'escrit sur la Genese l. 3.

Sophronius chez S. Hierosme de script. Eccles. y adioust les Sogdiās & les Saxons voire les Ethiopiēs, & Dorothee le confirme in Synopsi.

Qu'il ait esté presché en Achaïe, Nicephore le dit l. 2. c. 39. & au l. 8. c. 6. il assure qu'il auoit d'abondant couru toute la Capadoce, Galatie,

Bithynie,iufques à la mer Euxine.

S.Gregoire de Nazianze en l'oraifon ad Arria.n'y adioufte l'Albanie.

Qu'il ait auffi annoncé l'Euangile aux Grecs S.Iean Chryfoft.l'efcrit en l'oraifon des 12.Apoftres,& dit qu'il fut martirifé apres S.Pierre.

De fa predication en Achaye parle auffi S.Hierofme en l'epift.148.ad Marcellam fur la fin, & de fa paffion tout de mefme que les diacres la defcriuent , parlent fainct Paulin Euefque de Nole in natali fancti Felicis , Sainct Damafe Pape en vers Saphiques tres-elegants, & fainct Pierre Chryfologue au ferman 133 Que le Miniftre iuge maintenant fi la preuue a esté legere prife de ce costé,ou pluftoft de nul poids fa refponfe.



§ 12. De fainct Matthieu.

Pag. 123. **I**'En feray autant pour l'honneur de ce grand Apoftre & Euangelifte,aux fins qu'il vous obtiène vraye reformation de meurs, efclairciflement d'entendement, embrasement de volonté, & grace efficace qui vous rende vrayment Apoftolique, Euangelique, & Ecclefiafte, puis que vous prefumez de porter ces titres d'honneur, quoy que contrefaits & vſurpés fans droit.

Les Martyrologes en parlent le 21. de Septembre & les Menologes le 16. des calendes de Decembre. De fon Apoftolat en Ethyopie
(Vtropic

(Vtobie que vous dites, est icy *ἄρον*) parle Origene sur la Genese & Eusebe liu.3. de l'histoire eccles.c.1. Socrate l. 1. c. 15. Dorotheus in Synopsi, & entre autres l'auteur du liure de vita & obitu sanctorum dans Isidore c.78.

Metaphrastes recite au long dans Lipoman liu.5.& commence, *iam quidem*. Surius tom. 5. Perionius n'agueres en a imprimé quelque chose. De plus freche datte encore le Cardinal Columna Archeuesque Salernitain. Hippolyt. lib.de duob. Apost. Venantius Fortunatus en a fait quelques vers il y a plus de mill' ans.

Inde triumphantem fert India Bartholomeum.

Mattheum eximium Naddauer alta virum.

De son Euangile parle S. Hierosme de script. Eccl.& sur saint Matthieu ch.2.où il dit que les Nazareans en auoient à leur opinion l'autographe. Et Epipha ne in Panario hæres.29. Et de son inuëtion avec le corps de saint Barnabé escrit Theodore lecteur l.1.collect. Et Niceph. l. 16.c. 37. qu'il ne viuoit que d'herbages & legumes. saint Clement Alexand.le dit en son Pedagog. liu.2.chap.1.



§ 13. *Abdias & Iulius Africanus.*

IL fut disciple des Apostres, estably Euesque de Babylone par iceux, lequel escriuit en Hebrien la vie des Apostres qui fut depuis translatée de l'Hebrien en Grec par Eutropius disciple du mesme Abdias & du Grec en Latin par Iules

l'Africain, comme luy mesme à tesmoigné en vne epistre liminaire qu'il a faiët en faueur de sa version, & de recente memoire a esté corrigee & mise en lumiere l'an 1560. par Ioannes Faber, voicy donc ses propres termes, ou il appert comme il fut occis à l'autel mesme venant de celebrer la Messe. *Cumque respondissent, Amen, & mysteria Domini celebrata & Missam suscepisset, omnis Ecclesia retinuit se iuxta altare vbi corpus ab eo fuerat Christi consecutum, illic martyrium apostolicum exultaret.* Et quand ils eurent respôdu Amen, & les mysteres du Seigneur furent acheuez, & toute l'Eglise eut ouy Messe, il s'arresta contre l'autel sur lequel le corps de nostre Seigneur auoit esté par luy consacré pour la triompher du martyre.

Or quand ie n'aurois autre argument pour preuuer que vous estes en opinion d'erreur, que celuy cy, il me semble irrefragable: c'est que vous ne pouuez soustenir ce que vous dites qu'en censurant tout le monde, desmentant l'vniuers, mesprisant l'antiquité, desrogeant à l'autorité de presque tous les liures & ne croiant qu'à ce, & à ceux que bon vous semble.

Sachez encore que quand ie n'aurois d'Abdias que son antiquité confirmee d'un si graue iugement que celuy de Iulius l'Africain ie dirois avec les Spartiates,

Magna fuit semper capitis reuerentia cani

Inq, suo pretio ruga similis erat.

Quand à Iules l'Africain, S. Hierome le met entre les hommes illustres, & vesent, dit-il, sous
Marc

Marc Aurele Antonin successeur de Macrim. Et en l'epist. 84. ad Magnum oratorem Rom. ordissant vn catalogue des escriuains ecclesiastiques, il a couché ces mots, *Extant & Iulij Africani libri, qui temporum scripsit hystorias.* Ce sera merueille si M.C. ne reiette entre les hommes de neant celuy que S.Hierome met entre les hommes illustres : il feroit mieux toutesfois ou de se taire ou de confesser librement son ignorace, ou du moins qu'il soustient vne mauuaise cause, laquelle il ne peut deffendre qu'en donnant sur la iouë aux saincts Peres, & crachât sur le nez aux plus gtands personages que recognoisse l'Eglise. Mais ce n'est de merueille si vous suiuez la piste de vos ayeuls & bisayeuls qui n'ont eü iamais plus fort rampart que de nier ou falsifier la verité, & faire litiere de l'autorité des saincts Peres & de toute l'antiquité. Pource à bonne raison ils sont appelez nouauteurs.



§ 14. *Sur la citation du Canon 23. des constitutions Apostoliques, & du Celibat. des Prestres.*

N'ayant rien respondü à Telesphore en l'epist. Pag. 123.
 ad Damasum c. 2. vous dissimulez & 124.
 maintenant la force de cette preuue, car au lieu de satisfaire vous dites: Si ces canons sont des Apostres, pourquoy ne les obseruez vous? il est

dit au 6. desdits canons que si vn prestre repudie sa femme sous pretexte de religion, il doit estre excommunié, s'il perseuere il doit estre chassé : & là mesme il veut que tous les assistans communient ou qu'ils soyent priuez de la communion. En ce peu de mots ie m'en vay remarquer sept ou huit fautes toutes releuees en bossé.

La premiere, que vous interrogez au lieu de respondre. La 2. que vous alleguez mal, car il n'y a rien de ce que vous dites au canon 6. mesprenant en la citation & parlant par cœur, car vous produisez canon pour chapitre. La 3. que vous faites vne liaison de paroles ridicules, que tous les assistans communient, ou qu'ils soyent priuez de la communion, & semble que vous n'entédiez guieres en la lāgue Grecque & bien peu en la Latine; car en l'une il y a *separatur*, & en l'autre, *τῇ ἐκκλησίᾳ ἀφούσεσθαι χρῆν*, il doit estre retranché & séparé de l'Eglise.

La 4. que vous coupez & tronçonnez le canon, car il ne parle pas seulement de ceux qui ne prennent la synaxe, mais de ceux aussi qui entroyent pour ouyr la saincte escriture, & puis ils faisoient de la rumeur & du bruit, mesprisant l'oraison & la communion, en voicy l'ordonnance : *Πάντας τοὺς εἰσίσοντας πιστοὺς καὶ τῶν γραφῶν ἀκούοντας μὴ παραμένοντας καὶ τῇ προσοχῇ καὶ τῇ ἀγίᾳ μεταλήψει ὡς ἀτάξιαν ἐμπονδτας τῆς ἐκκλησίας ἀφούσεσθαι χρῆν*. Tous les fideles qui entrent & oyent les escritures & ne persistent en la priere & sacree communion, cōme apportans
confu

confusion à l'Eglise, doiuent estre segregez.

La 5. que vous ne considerez la difference de l'Eglise naissante avec la presente. On sçait bien que de necessité lors que la Chrestienté estoit comme dans son berceau il falloit bien se seruir pour l'establissement des Euesques & prestres, de ceux que l'on rencôtroit plus propres à l'administration des Sacremens & à la conduite de la bergerie du fils de Dieu, tels estoient communement mariez, attendu que l'excellence de la virginité n'estoit encore cogneue, moins celle du Celibat. Mais depuis que le sang du fils de Dieu fecôdant le terroir de l'Eglise, l'a fait germer & estendre par tout, & que lon à peu faire choix & triage des plus aptes aux diuins ministeres, on à ietté l'œil sur les continents: veu mesmes qu'en l'ancienne loy nostre Seigneur les vouloit tels pendant le temps de leur fonction, lors qu'ils deuoient s'approcher de l'autel, ou manger les pains de proposition.

Que si vous estes desireux (ce qu'à peine personne croira de vous) de voir la beauté de pudicité & d'entendre quel conte Dieu de tout temps en à fait, prenez garde qu'en la loy de nature lors que le monde auoit besoin de multiplication Abel le premier iuste fut aussi le premier *ἀγαθός*, Melchisedech de mesmes comme saint Ignace le remarque.

En la loy escrete Iosué, Helie, Thesbite, Elisee, Hieremie, Daniel, Sidrac, Misac, & Abdenago, comme l'ont notté saint Ignace, saint Hierosme, saint Epiphane. Et quant aux fem-

mes, voyez sur quoy sont fondees les benedictions, qui furent donnees à Iudith par le grand Pontife Ioachim & les prestres qui l'accompagnoit, Iudith 15. *Tu gloria Hierusalem tu laetitia Israel, tu honorificentia populi nostri, quia fecisti viriliter & confortatum est cor tuum, eo quod castitatem amaueris, & post virum tuum alterum nescieris: ideo & Manus Domini confortauit te, & ideo eris benedicta in aeternum.*

En la loy Euangelique saint Iean Baptiste, saint Iean l'Euangeliste, saint Iaques & tous les Apostres n'estoient point mariés, excepté le Prince d'iceux lequel encore dit de soy parlant à nostre Seigneur, *Ecce nos reliquimus omnia & secuti sumus te*, suyuant quoy saint Hierosme en l'Apologie contre Iouinien escrit; *Apostoli vel virgines vel post nuptias continent.* S. Paul desiroit qu'un chacun fut comme luy, & tels auoit il choisi Tite, & Timothee ses disciples, d'où il est aisé à comprendre que quand il escrit à Tité; *Si quis sine crimine est* (parlant de l'Euesque) *vinus vxoris vir filios habens fideles non in accusatione luxurie aut non subditos &c.* Il n'entend pas qu'il doine estre marié necessairement, car autrement il eut parlé contre soy mesmes & contre celuy auquel il escrinoit, ayât dit en la 1. aux Corinth. chap. 7. Je voudrois tous hommes estre comme moy, mais chacun à son propre don de Dieu, l'un en vne maniere, & l'autre en vne autre mais il vouloit que si on estoit contrainct d'en choisir quelqu'un du nombre des mariez, que ce fut l'un de ceux qui s'approchoient le plus du ce

Matt. 19.
v. 27.

vers. 6.

vers. 7.

du celibat & qui ne seroient bigames , car comme le docte Cesar Baronius enseigne au tom.1. de ses Annales (layant emprunté de Strabon ou il traite des constitutions & coustumes de la republique de Crete) en la contree & province à laquelle l'Apostre adressoit ses lettres & pour l'institution de laquelle il parloit à Tite, on auoit pour coustume , & comme pour constitution inuiolable de colloquer les enfans en mariage dez leur tendre ieunesse : c'est pourquoy il estoit tres-aisé entre eux d'estre Polygames, si ce n'estoit que quelqn'un fut amateur de pureté, & de tel parloit l'Apostre , car si en la susdite 1. aux Corinthiens il dit à ceux qui ne sont point mariez , & aux veufes, qu'il leur est bon s'ils demeurent comme luy, qu'eut il dit de l'Euesque , lequel il vouloit estre comme le miroir des autres en toutes sortes de vertus?

L'Apostre auoit aussi l'œil escriuant les paroles que dessus à ceux qui auoient plusieurs femmes en mesme temps: tant entre les Gentils qu'entre les Hebreux lesquels vsoient encore pour lors de Polygamie comme le tesmoigne *ch.7.v.8.* Ioseph liu.17. des antiquitez c.1. (ou selon l'ancienne edition ch.2). Et Iustin Martyr au dialogue cōtre Tryphon, reproche aux Rabins qu'ils en auoient plusieurs, & qu'ils choisissent encore les plus specieuses, se targants pour leur iustification de l'exemple de Iacob & des autres Patriarches, quoy qu'Euripide eut dit pieça, *ὅυδὲ γὰρ καλὸν δυοῖν γυναικῶν ἀνδρὶ ἐν ἑνίᾳς ἔχει,*
in Andromache.

Au surplus remarquez en ce lieu en quel credit estoit la continence, puis que le pretexte de cette vertu seruoit d'occasion à plusieurs de ne rendre le deuoir à leurs consortes, ainsi que les paroles du canon le signifient *πρόφασις ὑλαβείας, pratextus pietatis*. Car il ne dit pas, *qui eūcit propter βδελυγίαν*, par abomination, comme le canon si. ny aussi, *qui abstinet propter διάσκησιν*, pour exercitation de vertu, ce que leur estoit permis par mutuel consentement, pour vaquer

vers. 5.

à l'oraison comme dit l'Apostre au mesme lieu que dessus. Les Apostres donc veulent que ceux qui s'estoient mariez deuant la prestre n'abandonnent point leurs femmes souz voile & couuerture de pieté, non pas que tous les prestres se marient comme veulent les Centuriateurs de Magdebourg apres les Nicolaites.

Du depuis le Concile de Carthage ordonna que si du consentement de sa partie il arriuoit que quelqu'un fut promu aux ordres, en tel cas il seroit tenu de garder continence, *Si interdum ad sacros ordines coniugati adsciscantur, vt à coniugij vsu penitus abstinerent*, Et les raisons sont celles mesmes de l'Apostre en la 1. à Timoth. 2. *Nemo Deo militans implicat se negotijs secularibus*, Et que les mariez aient des tribulations, *tribulationem carnis habebunt huiusmodi*, 1. Corinth. 7. Et que l'homme marié a le cœur diuisé, *qui autem cum vxore est, sollicitus est quæ sunt mundi quomodo placeat vxori & diuisus est*: Et au contraire, *qui sine vxore est, sollicitus est quæ Domini sunt quomodo placeat Deo*, Et autres que Syricius deuide en l'epist. 4. c. 9.

vers. 28.

1. Cor. 7.

v. 33.

34.

Les mêmes raisons induirent le Concile de Nice premier can. 3. de faire vne ordonnance nouvelle touchant les Euesques, prestres & diacres, *Decorum est propter repetita mysteria ac necessitates vt presbyter & diaconus & Episcopus Deo dedicatus sit: si enim populo prapcipit vt ad tempus vacet orationi, quanto magis sacerdoti idem prapcipit?* aux fins que desormais personne ne fut honoré de tels caracteres qu'il ne s'engageat de promesses & vœu solennel à Dieu & à son Eglise de garder desormais continence.

Les mêmes raisons firent escrire à saint Hierosme contre Iouinien, *Sacerdoti cui semper pro populo offerenda sunt sacrificia, semper orandum est, & si semper orandum, semper carendum matrimonio*, Et à Origene en l'hom. 23. sus les Nombres. *Illius solius est offerre sacrificium indeficiens qui perpetue se deuouet castitati.*

Que diront maintenant les fedifrages & sacrileges infracteurs de leurs vœux? que diront ceux qui les y poussent ou attirent? qu'ils oyent ce que Dieu dit au nomb. 30. *Si quis virorum votum Deo vouerit, & omne quod promiserit implebit.* Et en l'Eccl. 5. *Quodcunque voueris redde, multo melius est non vouere quàm post votum promissa non reddere.*

Vous ne pouuez nier que ne soyez sur ce faict attaints & conuaincus de leze Maïesté diuine, *Pag. 124.* comme vous l'estes aussi de l'humaine, en reietans auec tant de temerité les canons des Apostres.



§ 15 Des canons Apostoliques receus & recogneus par toute l'antiquité.

L Es Centuriateurs, & Heretiques de nostre temps, se sont fort trauaillez à raualler l'estime, que l'Eglise Catholique à tousiours eu des canons des Apostres. Ce que n'est de merueille, puisque leur principal estude n'a esté qu'à falsifier la verité, & corrompre la creance de toute l'antiquité. Mais il leur a prins comme aux idolatres de Samarie qui auoyent dressé leur autel contre l'autel de Dieu, desquels & de leur doctrine parle le Prophete Osee: *In arancarum telas erit vitulus Samaria, ventum seminabant, & turbine metent: Cuius stans non est in eo, germen non faciet farinam, quod etsi fecerit alieni comedent eā.* Le Ministre tout bouffy de tel vent en desgorge vne partie contre les susdits canons & constitutions Apostoliques, à son acoustumé.

L'impudence accompagne souuent l'ignorance, & la malice fait l'homme hardy méteur. S'il auoit bien leu & fueilleté tant les Conciles que les saincts Peres & Docteurs anciens, il auroit appris à ne parler si temerairement; ou bien il parleroit contre sa conscience, si toutesfois il en a quelque peu de reste.

Je le vouloy conuaincre en luy opposant les Conciles de Nicee, d'Éphese, de Constantinople, de Gangres, & plusieurs autres tant Synodes que Docteurs de l'Eglise, qui ont parlé fort hono

honorablement des Canons des Apostres, les ont cité & expliqué. Mais le docte Franciscus Turrianus me releuera de cette peine, l'œuvre duquel *pro canonibus Apostolorum & epistolis Pontificum*, est imprimé en diners lieux depuis 30. ans en ça.

Le Ministre apprendra ce qu'il ne sçait pas de ceux de Magdebourg & autres heresiarches qu'il a suiuy pour guides, & choisy pour ses maistres, verifiant le dire de Iesus Christ, *Si cæcus cæco ducatum præstet, ambo in foueam cadunt.* Matt. 15.



§ 16. *Des constitutions Apostoliques redigees en huit liures par S. Clement.*

LEs premiers Legislateurs qu'ait eu l'Eglise apres Iesus Christ sont les Apostres, desquels ne faut douter qu'ils n'ayent esté fort soigneux & exactes, à establir vn bon reglement & discipline en l'Eglise, pour tous offices & toute sorte de personnes de quelque sexe, estat & cōdition qu'elles soyēt. Car il estoit necessaire d'ainsi faire, *vt omnia honestè & secundum ordinem fierent in nobis*, suiuant l'aduertissement de l'Apostre, pour maintenir la paix & vnion entre tous les Chrestiens par tout le monde.

A cela seruent premierement les Canons qui sont comme regles & loix ecclesiastiques, pour tenir principalement le Clergé en deuoir : & pourrant elles ordonnent des peines aux transgresseurs d'icelles : puis apres les Constitutions qui

qui sont comme instructions & aduertissemens donnez à tous quels qu'ils soyent, pour sçauoir en quelle maniere ils se doiuent gouverner selon la charge & condition d'un chacun. Autrement les republiques humaines auroient esté mieux policees que la Chrestienne, laquelle a Iesus Christ pour auteur & fondateur, & son saint Esprit pour legistateur & gouverneur.

Or c'est en telles constitutions & semblables, que consistent les traditions de l'Eglise, par lesquelles les Apostres ont enseigné à noz ancestres leur doctrine, estant venue de pere en fils iusques à nous, ce que S. Paul escrit auoir luy mesme enseigné aux Thessaloniens, *Tenete traditiones quas audistis, siue per sermonem, siue per Epistolam nostram*, Et aux Philippiens ch. 4. *De cetero fratres quacunque sunt vera, quacunque pudica, quacunque iusta, quacunque sancta, quacunque amabilia, quacunque bona fame, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate. Quæ & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hæc agite, & Deus pacis erit vobiscum.*

1. Theff.
2.

Voilà le subiect des constitutions Apostoliques, auctorisees par le 1. & 2. Concile de Nice, par S. Denys, S. Ignace, S. Athanase, S. Iean Damascene, & par vn grand nombre d'autres Conciles & Docteurs, lesquels vous n'estes pas digne de dechausser, si grand Aristarque que vous puissiez estre.

Mais ie ne me veux icy arrester pour conuaincre vostre temerité par leur autorité, puis que Franciscus Turrianus l'a fait pieça en son
proëme

proëme *in libros Clementis Romani*, Et en l'explanatio des cōstitutions d'iceluy. Seulement vous diray-ie, pour entendre en quel rang l'Eglise Orientale a tenu ces liures, que les Empereurs de Constantinople le iour de leur sacre, auant que receuoir la coronne de la main du Patriarche, luy donnoient la profession de la foy Catholique escrite, & signee de leur main propre, en laquelle ils protestoient receuoir entre autres les traditions & constitutions Apostoliques.



§ 17. *De l'auctorité des œuvres de saint Clement en general.*

VOUS vſez de meſme reſpect à l'endroit de Pag. 124.
S. Clement que de ſes œuvres, & pour r'aualler du tout leur authorité, vous me renuoyez à Euſebe liure 3. chap. 16. Voicy tout ce que i'y treuue, *Per idem tempus Clemens Romanam adhuc gubernabat Eccleſiam qui poſt Paulum & Petrum tertius Episcopalis illius dignitatis gradum obtinuit.* En ce temps là Clemēt gouernoit encore l'Eglise de Rome, & fut le troiſieme apres S. Pierre & S. Paul, à qui le grade de cette dignité a touché. Y a il rien en tout cecy qui face pour vous? Rien de ce que vous eſciuez, diſant que de tout ce qu'on luy attribue, il n'y a rien qui face à receuoir, ſinon vne ſeule epiſtre aux Corinthiens, laquelle ne ſe trouue point auiourd'huy. Voila

donc double escorne pour vous, l'une d'imposer fausement ce qui n'est pas aux auteurs & lecteurs : l'autre que par là vous preuuez que S. Pierre a esté Euesque de Rome contre la commune doctrine de vos escholes. Si le premier Synode Martial que vous tiédrez en est aduertty vous y aurez la Mercuriale. Je veux toutesfois vous rendre bien pour mal, & vous marquer où c'est qu'Eusebe reprend, non ce que vous dites, ny comme vous le dites, mais vne chose en laquelle nous sommes tous d'accord. C'est donc au liure 3. chap. 32. où vous desmentez son dire & son escrit, ou il desment le vostre : car il approuue là l'epist. 1. aux Corinthiës, & ne dit point comme vous, quelle soit esgarree : en apres'il reprend entre les œuures qui couroyent en son nom, seulement la 2. aux mesmes Corinthiens, & les longues disputes de S. Pierre & d'Apion, sans rien dire s'il en auoit fait d'auantage ou non, contre ce que vous dites, qu'on faisoit courir force liures sous son nom, qui estoient fort esloignez de la doctrine des Apostres.

S. Hierome in catalog. script. Eccles. ne dit rien d'auantage que ce qu'a dit Eusebe. Pourquoy donc adioustez vous aux auteurs? Mais à quoy m'arreste-ie? vous dōnez plus auant dans la fondriere d'absurdité : car vous taxez les œuures comme parsemees d'erreurs & heresies, & cités S. Hierome in Apol. cōtra Rufinum. Voyez que c'est de croire legerement à vos lieux communs, & de parler par cœur apres les autres en Iuge

Peda

Pedanee. Tant s'en faut qu'il die ce que vous dites, qu'il reprend expressement Rufin de ce qu'il se seruoit de cette fausse porte pour eua-der de l'autorité des Peres. Vous avez donc premierement parlé contre S. Hierome : en apres vous avez imité la ruse de Rufin, lequel pour dōner poids à son opinion alleguoit Pamphile le martyr au lieu d'Eusebe Arrien : car vous avez fait transport du nom & credit de S. Hierome à Rufin Origeniste.

Au reste tenez vous l'Apocalypse de S. Iean pour authentique ou non ? Si vous la refusez, c'est avec Luther, si vous la receuez, receuez aussi outre l'epistre aux Corinthiens que vous avez excepté, les Constitutions de S. Clemēt : car Eusebe que vous alleguez au liure 3. ch. 19. met en mesme rang l'Apocalypse de S. Iean, l'epistre de Barnabas, & les Constitutions, communement appellees la doctrine des Apostres, τῶν Αποστόλων αἱ λεγόμεναι διδασκαί.



§ 18. *De saint Denys, de sa Liturgie, & qu'il est l'Areopagite.*

IE vous ay cité la Liturgie de S. Denys, vous faites comme de coustume : vous enflez vos ioües en boree, & baffoüez cet Apostre des Gaules, lequel quitta les Tribunaux de l'Areopage, pour s'asseurer sur le blanc de l'humilité Chrestienne : & dites que ce seroit merueille

s'il nous est enseigné autre formulaire que ce-
 luy qu'il auoit appris de l'Apostre S. Paul, & S.
 Paul de nostre Seigneur : ce qui est vray, d'où
 vous devez inferer que pourueu qu'il nous con-
 fte que c'est l'Areopagite conuerty és Actes 17.
 v.34. il n'y a plus à douter que telle n'ait esté la
 Messe de S. Paul, telle celle de nostre Redem-
 pteur.

Mais au nō de Dieu parlons, escriuons, & li-
 sons en cōscience, car de traitter avec vn hom-
 me qui a iuré sa ruyne, sa confusion, sa damna-
 tion, avec le detrimēt de la gloire de Dieu, &
 la perte des ames, & à qui c'est assez qu'il con-
 trarie pour auoir ses franchises coudees à mal
 faire, est chose intolerable.

Or donc que les escrits que nous auons de S.
 Denys sont de l'Areopagite conuerty par saint
 Paul, Origene les recognoit de luy homil. 1. in
 Ioan. *In diuersos noui Testamenti locos*, Sophronius
 Archeuesque de Hierusalem en l'epistre qu'il
 escrit à Sergius Patriarche de Constantinople.
 S. Iean Damascene lib. de fide Orth. cap. 12. &
 lib. 2. cap. 18. S. Maximus Philosophe & martyr
 au serm. 57. Euthymius en diuers lieux de sa Pa-
 nopolie, saint Gregoire le grand homil. 34. sur
 les Euangiles. Mais laissant à part vn grand
 nombre d'autres saints Peres & Docteurs, si
 par auanture, ces particulieres autoritez ne re-
 leuent assez deuant des yeux chassieux, &
 vne prunelle chargée de maille, le premier
 Concile de Nicee est tesmoing irrefragable re-
 ceu de Calvin & de tous vos Archipedago-
 gues

gues. Car en ses Canons chap.31. ordonnant avec quelle ceremonie se receuroient les Ariens qui retourneroyent à l'Eglise Catholique, dit entre autres choses, que l'Euesque ou le Prestre, apres qu'il auroit fait abiurer l'heresie à quelqu'un, *Vngat eum vnctione chris matis, & signet ter vngendo, & orando super eum orationem Dionysij Areopagite.* Pour tel aussi le recognoit & le cite le Concile second de Nicee, qui est le 7. general au canon deuxiesme, & le lieu de saint Denys qu'il apporte audit lieu se retreuue au liure de eccles.Hierar.cap.1.

Mais si nous montrons que luy mesme se dit l'Areopagite, quelle replique là dessus ? Au ch. 2. de diu.nom parlant de soy il s'appelle Denys Areopagite disciple de Paul, & S.Timothee son condisciple & collegue en la prestrise, au quel il dedie & adresse toutes ses trois belles œuvres que nous auons de luy : & au mesme chap. il se dit auoir assisté avec luy aux funerailles de la tresglorieuse Mere de Dieu. Il escrit ses epistres à ceux qui estoient disciples & contemporains des Apostres, comme à Caius, Policarpe, Titus & autres iusques à la derniere qui est à S. Iean lors qu'il estoit en Patmos. Le stile de ses œuvres ressent son homme docte, esleué & nourry en Athenes, ses speculations & apotheoses, l'eschole de S. Paul rauy iusques au troisieme ciel.

Le vous aduertiray de surplus que ce grand & docte personnage Anastasius Bibliothecarius sedis Apostolicæ, escriuant au Roy Charles

le Chauue il y à plus de 800.ans, asseure au rapport des Grecs que les heretiques auoient pour vn long temps supprimé les œuures de S. Denys, iusques à ce que par la prouidēce de Dieu elles furent premierement treuuees à Rome, & à cela s'accorde Nicephore liu.2.ch.20.

Je viens à voz obiections, Eusebe & S. Hierome n'en font aucune memoire traictans des hommes illustres. Vn argument negatif est de negative autorité. S'ils n'en ont rien dit, ils n'ont esté si precipitez & temeraires que vous, qui dites l'opposite & parlez mal à propos.

Si vostre argument negatif est valable, donc S. Martial Euesque de Bourdeaux ne fut onques, Athenagoras, Gregoire de Neocesaree surnommé Thaumaturge, Iean Climacus, Chromatius Aquileiensis Episcopus, Prudentius, saint Augustin, & tant d'autres qu'il ne nomme, s'excusant de ce que estant lors confiné en vn recoin du monde, il n'a peu auoir la cognoissance de plusieurs liures qui estoient ça & la escartez.

Plutarque a faict les paralleles des Grecs & des Latins, Pline second, le traicté des hommes illustres, Æmilius Probus de vita excellentium imperatorum, & autres. Et qui ne sçait le grand nombre de ceux qu'ils auoient passé souz silence? mais ce qu'est obmis par l'vn, il est traicté par l'autre.



§ 19. *Combien de faussetez à commis le Ministre en impugnāt l'authorité des œuvres de saint Denys, & particulièrement de la pretendue citation de saint Clement Alexandrin.*

C'Est vous faire souüre de raison, que de vous marquer l'autheur mesme, outre les autres dignes de foy, avec sentences positives contre vne ou deux negatives. Je dis vne seule: car de sept choses que vous mentionnez, vous avez dementy la verité en cinq, & luy avez eshontément, en modestie reformee, couvert la ioüe les cinq doigts estendus.

La premiere, disant qu'Origene n'en fit onques mention; il en parle en l'homelie 1. sur S. Iean, où il l'appelle le grand, & n'y a point plus de raison d'attribuer cet œuvre là à Rufin qu'à Origene.

La secóde, en disant le mesme de saint Iean Chrysostome; & il en parle en deux endroits treshonorablement, au 4. de Sacerdotio, & au dernier de ses sermons, l'appellant *πεταύδον οὐρανῶν*, oyseau du ciel.

La troisieme, que les precedens Grecs & Latins n'en firent onques mention. J'ay móstré le contraire par Origene, S. Iean Damascene, & autres, sans ceux que ie pourrois encore citer, & par les Conciles Ecumeniques de Nicee 1. &

2. Voire mesme S. Gregoire de Nazianz. orat. 38. qui est de la natiuité de N. Seigneur, parlant de l'hymne des Seraphins, entend S. Denys par ces paroles, *Quemadmodum alius quispiam maiorū, & pulcherrimè Philosophatus est & sublimissimè, κάλλιστά τε καὶ ὑψηλότατα*, selon l'opinion de Budee, quoy que Nicetas l'entéde de saint Athanase, pour n'auoir leu S. Denys, qui dit clairement ce que touche saint Gregoire sur la fin du chap. 7. De cælesti hierarchia. Pareillement non sans bonnes coniectures, aucuns estiment que saint Ignace in epistola ad Tralianos, parle de saint Denys quand il traicte des ordres des Anges & du Royaume de N. Seigneur.

Et puis il ne sera pas vray que le Ministre est hardy menteur, & que l'heresie à trois testes, de chien, de truye, & de cheual, comme par hieroglyphe les anciens l'ont figuree? Abbayer ne luy est que ieu: faire seuil & boutis en l'ordure, c'est magnificence: iouer des dents, & ietter des ruades contre ceux qui s'y opposent, c'est gloire, c'est triomphe.

La quatriesme est encores plus insolente, car non seulement vous faiçtes taire S. Gregoire, mais vous le faiçtes parler contre l'autorité de ce liure, disant qu' en l'hom. des dix drachmes, il ne le recognoit point pour l'Areopagite. C'est tout le contraire: voicy ces paroles, *Fertur & Dionysius Arcopagita, antiquus videlicet & venerabilis Pater, dicere quod ex minorum Angelorum agminibus &c.* On tient aussi que Denys l'Areopagite pere ancien & venerable dit que des plus
bas

bas cœurs des Anges, & ce qui suit. Où il confirme le dire de saint Denys par deux raisons.

La cinquiesme ne luy cede en rien, car vous luy imposez, ou ignoramment du tout, ou malicieusement en exorbitance, qu'il ait cité saint Clement Alexandrin qui fut plus de deux cens ans apres luy. C'est bien icy où l'on void que vous viuez de fumee, & vous païssez de mensonge: de l'un vous humez les puantes & sales exhalaisons que vous iettez contre la sainte Messe, & de l'autre, les erreurs que vous nous vomissiez à tout bout de carriere. Voicy le texte mesme que vous dites au liure de diuinis nominibus, ch. 5. vers la fin, *αὐτὸς δὲ φιλόσοφος ὁ ἀξιοῦ κλήμης, καὶ πρὸς τι παραδείγματα λέγει, τὰ ἐν τοῖς οὐσιμῶν ἀρχηγικώτερον, πρὸς ἐσὶ μέν, οὐ διὰ κυρίων, καὶ παῦτελῶν, καὶ ἀπλῶν ὀνομάτων ὁ λόγος αὐτῶ. Que si le Philosophe Clement estime qu'il faut dire que les choses hautes sont exemplaires des autres, pour en estre tiree quelque forme, il discourt bien, non toutesfois par des mots propres, simples & vniuersels.*

Trouuez vous icy le nom d'Alexandrin? grâd cas que de vouloir & ne pouuoir! ainsi les trās- *Pluth. in*
portez, *sibi somnia fingunt*, ainsi l'esperance & le *sym.*
desir sont les songes des veillants, vous le voudriez, or il n'est pas. Il cite Clement sans addition quelconque, pourquoy y adioustez vous Alexandrin? Le paraphraste Pachimeres vous desment, *ὁ μὲν τοι φιλόσοφος κλήμης ὁ ῥώμης ἐπίσκοπος*. Et qu'il parle de saint Clement Pape, yne raison insuperable le conclud, car S. Denys

escriuant ad Demophilum, il luy cite, parlant de Clement, le can. 52. des Apostres. Duquel lieu vous receuez deux soufflets, l'un que les canons sont vrayment de S. Clement, ce que n'agueres vous reuoquiez en doute, & l'autre, que saint Denys parlant de Clement, entend du Pontife Romain successeur de S. Pierre, qui serecognoit encore pour philosophe en l'epistre ad Iacobum fratrem Domini.

Les doctes que vous alleguez sont Theodorus Gaza, Erasme, Laurétius Valla, & Caietain, tous modernes, au dessus desquels ceux que l'on vous à cité paroissent autant.

Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

Voyez s'il y a du corps diuersement coloré, qui embrouille & qui diuersifie vostre aspect. τυφλὸν τὸ πᾶν & καὶ τυφλὸς ποιεῖ βλέποντας εἰς αὐτὸ. La vraye doctrine M. Caille, est de scauoir ce qui est, & la vraye sagesse de ne iamais soutenir ce qui n'est pas.



§ 20. *Preuves touchant la chose mesme & le nom de la sainte Messe prinſes & confirmées du ſecond ſiecle.*

ON vous a cité pour le ſecond ſiecle Thelephore & Higinius, auſquels vous ne reſpôdez qu'à la façon de combattre des Scythes, & pour tout, dites ou faites trois choſes, la premiere vous gauchiffés vn reuers ſur le mot de

de Pape, l'antiquité & auctorité duquel vous desplait fort & voulez qu'Higinus ait esté le premier baptisé de ce nom specieux. En la 2. vous reuoquez en doute les epistres decretales à cause du langage que vous appelez barbaref-
que: En 3. lieu vous changez en autant d'assem- Pag. 126.
blees ce qui est dit des trois Messes par Thelesphore.

Rendons encore ce deuoir à la verité, & ce seruice aux ames, desquelles vous dressez à l'enfer force hecatombes, & vous esclairs en plein iour.



§ 21. *Du nom de Pape & de sa signification
& quand il à commencé d'estre appro-
prié aux Euesques de Rome.*

Escriuant que Higinus fut le premier qui s'intitula Pape & que mal à propos i'ay appellé de ce nom Thelesphore, vous me donnez suiet d'expliquer plus au long ce qui a esté touché cy deuant à autre occasion.

On vous à dit que ce nom signifie en note primitive autant que pere, soit entre les Grecs, soit entre les Latins, en voicy les preuues. Homere οδύσ. 3. πάππα φίλ' οὐκ ἂν δὴ μοι ἐφοπλίσαι-
ας ἀπὴνεν &c.

Iuuen. Saty. 6. *timidus praeget pocula*
Pappas. Qui signifioit vn vray, non seulement nourrisier, mais pere, quoy que veuille dire
vostre

vostre bibliothecaire Grec τὸν δὲ ῥοφία πάππαν
 δουδῆς ἑλλην καλῆ. Eustathius ex Rethor. lexico.
 Et la portee de ce mot à mesmes dimensioꝛs que
 l'estendue de l'vniuers, car il est deriué de πᾶς
 & par reduplication πάππας, comme le mesme
 Eustat. l'enseigne sur l'odyss. qui signifie pere
 vniuersel, singulierement approprié au Pontife
 ecumenique, sçauoir est l'Euesque de Rome,
 quoy que par communication il ait esté quel-
 quefois conferé aux simples Euesques.

Or que deuant Higinus ils ayent esté appel-
 lez de ce nom, voicy le tesmoignage irrefraga-
 ble de S. Ignace disciple des Apostres, en l'epi-
 stre I. ἐπιϋσης σς ὡ τῇ Ρώμῃ παρὰ τῷ μακαρίῳ πά-
 πα Ανακλητῷ, quand vous estiez à Rome chez
 le bien-heureux Pape Anaclete.

Voicy les deuanciers d'Iginus, S. Clement
 en l'epistre 2. ad Iacobum. *Quoniam sicut à beato
 Petro Apostolo accepimus omnium Apostolorum Patre
 qui clauis regni cælorum accepit*, là où il appelle
 S. Pierre, Pere de tous les Apostres.

Et S. Denys escriuant à Hierothee du trespas
 & des obseques de la vierge συνηλλύθαμεν ὁ Ιά-
 κωβος καὶ Πέτρος ἡ κορυφαία ἀκροτάτη πρεσβυτέ-
 τη τῶν θεολόγων, nous nous trouuâmes ense-
 ble Iaques & Pierre supreme feste & le plus an-
 cien des Apostres.

Anaclete dit de soy en l'epistre 3. *Anacletus ser-
 uus Iesu Christi in Apostolica sede à domino cōstitutus*,
 & plus bas, apres auoir parlé des autres Eglises
*hac verò sacrosancta Romana & Apostolica Ecclesia
 non ab Apostolis, sed ab ipso Domino Salvatore no-
 stro*

stro primatum obtinuit & eminentiam potestatis super vniuersas Ecclesias, ac totum Christiani populi gregem affecuta est. Or cette sainte Eglise Apostolique Romaine a receu sa primauté non des Apostres, mais de nostre Seigneur, & la prééminence de pouuoir sur toutes les Eglises & sur tout le bercail de Iesus Christ. Ce que S. Irenee remarque liu. 3. ch. 2. 3. & 4. adu. hæres. Et puis apres, *Apex, dit-il, cardo & caput omnium Ecclesiarum à Domino & non alio est constituta.* Or se dire chef de toutes les Eglises, n'est-ce pas dire Pape?

Sixte I. en l'epist. 2. commence en ces termes, *Sixtus vniuersalis Apostolica Ecclesie Episcopus omnibus Episcopis in Domino salutem.*

Vous parliez donc, ou du nō ou de la chose; si du nom, S. Ignace est cōtre vous; si de la chose, tous les autres ont vſé de termes de mesme conception.

Je n'en amene que deux de ce siecle, & vous ne satisfaites à pas vn. Qu'eussiez vous dit à S. Alexandre en l'epistre decretale 1. ad omnes Orthodoxos chap. 1. *In sacramentorum quoque oblationibus que inter Missarum solennia Domino offeruntur passio Domini miscenda est, vt eius cuius corpus & sanguis conficitur, passio celebretur, &c.* En l'oblation des Sacremens qui se fait au milieu de la Messe, il faut auoir souuenance de la passion du fils de Dieu, à fin que l'on aye memoire de la passion de celuy duquel on consacre le corps & le sang. Or ce Pere fut martyrisé l'an de nostre Seigneur 117.



§ 22. *De l'autorité des Epistres
de S. Ignace.*

QV'aurez vous à repartir, si ce n'est en rompant la barriere de tout respect, & franchissant à faultz perilleux avec vos Centauriateurs l'autorité de ces escrits? Or ayez ou souuenance ou science de ce que dit ce grand personnage Cæsar Baronius, tom. 1. Annalium, le prenant d'Eusebe, *De Ignatio nulla est tergiuersario, cuius epistolæ, vt legitimas, semper est antiquitas venerata.*

S. Denys Areopagite de diuin. nominib. cap. 4. de l'autorité duquel vous ne pouuez plus douter, les allegue.

S. Hierome de viris illustrib. & script. Eccles, le range entre les escriuains Ecclesiastiques.

Le mesme le cite contra Heluidium.

S. Athanase de Synodis.

Theodoret in tribus Dialogis.

Eusebe liu. 3. de l'hist. ch. 30.

Nicephore liu. 2. de l'hist. ch. 37. & liu. 3. ch. 19.

Maximus Martyr serm. 43.

Gelasius aduersus Eutychem.

J'ay reserué les autoritez de S. Polycarpe & S. Irenee comme fleurs d'eslite & cresseme de la plus pure antiquité : celuy cy au liure 5. contre les heresies chap. 28. r'apporte les propres conceptions & paroles de ce saint personnage prinſes de l'epistre aux Romains, *frumentum Dei*
sum

sum, dentibus bestiarum molar. Et celuy la disciple de S. Iean l'Euangeliste dans Eusebe liure 3. de l'histoire Ecclesiast. chap. 30. recommande aux Philippiens la lecture des epistres d'Ignace qu'il leur enuoyoit, & qu'il auoit receu de l'auteur mesme.

Ignatij Epistolas ad nos ab eo missas, & alias quas apud nos habebamus ad vos sicut praecepistis misimus, ex quibus multū poteritis percipere utilitatis. C'est ce glorieux Martyr grād amateur de Iesus Christ, duquel vn sage & docte religieux a escrit,

De Iesus saint Ignace

Estant enamouré,

Les fieres il agace

Pour estre deuoré:

Et ioyeux se console

Comm' inuaincu vainqueur

Par la belle parole

Emprainte dans son cœur.



§ 23. Des trois Messes le iour de Noel.

Vous ne pouuiez respondre à l'autorité prinse de Thelesphore, sinon en faisant comme les Empiriques Diabolaires & Paracelsistes, qui vsent de mesme drogue & du seul Antimoine au rencontre de toutes maladies. Tout ce que vous dites de la Messe se doit entendre de la Cene, c'est le refrain de vos ordinaires balades. Homme chetif, *qua communica-*
tio lu

rio lucis ad tenebras, Christi ad Belial? si vous parliez de celle de nostre Redempteur, ie dis non de la prophane, non de la typique, mais de la mystique, nous sommes d'accord: mais si de celle que vous faictes, *ὅχι αἰσχύνῃ ἀλαζονισμόν* & *ἡμετέρῃ ψαδισμόν*? ouy bien lors qu'il s'agit de banquet, de festin, de boire & de manger, vous pouuez entendre vostre Cene: mais icy voyez les ceps qui vous enclauent.

Thelesphore Pape en l'epistre premiere ad omnes Episcopos, alleguee par Gratian de consecr. dist. 5. ca. nocte sancta, & en la cause 6. q. 1. ca. sacerdotes, dit ainsi; *Nocte sancta Natiuitatis Domini Saluatoris Missas celebrent sacerdotes, & hymnum Angelicum in eis solenniter decantent: quoniam & eadem nocte ab Angelo pastoribus nuntiatus est.* Et apres, *Reliquis verò temporibus Missarum celebrationes ante horam diei tertiam minimè sunt celebranda, qua spiritus sanctus descendisse legitur & Dominus crucifixus est.* Ce qui se pratique encore pour le regard des grandes Messes parochiales: pour les autres le saint Siege a dispensé, le nombre des Chrestiens & des Prestres s'estant de tant augmenté.

Damasus en la vie de Thelesphore vous en dira dauantage, comme aussi saint Gregoire en l'hom. 1. sur la Natiuité de nostre Seigneur, *quia ter hodie Missarum solennia celebraturi sumus*, d'autant qu'il nous faut trois fois auiourd'huy celebrer la Messe solennellement, & iugez s'il parle de vos assemblees, ou côme vous l'interpretez de vostre Cene.

Il dit

Il dit qu'ils s'assembleront de nuit, y allez vous à telle heure? Qu'ils ne la celebrent lors qu'elle se dit le matin qu'à neuf heures. Estes vous limitez à ce periode quand vous faites vos Synodes? Qu'ils y chantent l'hymne des Anges: qui l'a iamais ouy entonner à vos Choristes & Symphoniques pucelles? Il appelle la susdite nuit de Noel, nuit sainte, la tenez vous pour telle?

S. Higinus Pape dit, *Omnes basilicae cum Missa debet semper consecrari*, Consacrez vous vos Temples de la sorte? Nomez vous de ce nó vostre Cene? Il faut donc bien qu'une ame soit donnée en sens reprouvé de forger des gloses à contrepoil du sens, & des paroles come celles que vous avez moulees sur vos panchartes,

Au liure 8. des Constitutions Apostoliques ch. 5. que j'ay cité, il est parlé du pouuoir que les prestres ont de remettre les pechez, Cela est il dit de vous? Au ch. 36. il est dit que Dieu nous a ordonné de faire & d'offrir le mesme sacrifice que Iesus Christ presenta à son pere: parlez vous ainsi, & faites vous le mesme?

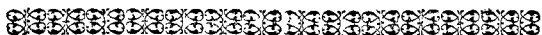
S. Iustin au dial. cum Tryph. Dieu, dit-il, n'accepte le sacrifice de personne que de ses prestres, lequel il a comandé de luy estre présenté en l'Eucharistie; le faites vous, le dites vous?

S. Irenee l. 4. ch. 32. dict que la nouvelle hostie a esté ordonnée de luy au nouveau testament, laquelle tous les iours est à Dieu présentée en l'Eglise, est-ce cela qu'on fait en vos assemblees Ministeriales ou Consistoriales?

S. Martial en celle qu'il escrit à ceux de Bordeaux , dict que le sacrifice qui est présenté à l'autel, n'est pas présenté à vn homme, ou à vn Ange , suyuant l'intention de celuy duquel nous offrons le corps & le sang. Auez vous des autels ? Offrez vous le corps & le sang de nostre Seigneur ? Parle il donc de vous ?

Lecteur ie te supplie de voir icy l'impudence de ce predicant , qui merite d'estre sifflé avec ce vers d'homere Iliad 1. Ωμοι ἀναδελῶν ἐπιειμένε κερδαλέοιρον.

Le predicant dict qu'au lieu de communion i'ay mis le mot de Messe incognu en ce temps là, falsifiant les antheurs & leurs paroles , puis il rehome sa conclusion comme vomissement, qu'il n'y a autre sacrifice reel que celuy de Iesus Christ, comme si mille fois on ne luy auoit dict & preuue que c'est du tout le mesme sacrificateur & la mesme victime, & comme si on ne luy auoit verifié qu'il est eucharistique & quant & quant expiatoire. Bref il brouille ciel & terre & ressemble le lieure qui se iecte de saulsaye en geneste, & d'estrouble en gueret , n'ayant autre arme pour sa deffence que le iaret.



§ 24. *De la pretendue Barbarie des Decretales.*

RAre Ciceronien, & qui a consumé le meilleur de sa substance , pour alambiquer la
quint

quinte essence de la langue latiale, & qui eust besoing ce nonobstant de main tierce pour attaquer Costerus au plus petit de ses artois. Barbare, dictes vous & Gothique, est le langage des epistres Decretales. Or telle n'estoit la langue des premiers Romains. Grand antiquaire & bien versé sur le giron de la mere d'Euandre. Cuidez vous dôques que les Archetypes aient esté Latins ? les Decretales (bonhomme) ont esté premierement escrites en Grec par les Papes, j'entens des premiers & plus anciens, puis traduites en langage vulgaire comme nous les auons. Qu'il soit ainsi.

Ruffin qui auoit traduit du Grec les recognitions de saint Clement enuiron l'an 370. apres nostre Seigneur, fait expresse mention de l'epistre de S. Clement & de celle de S. Iaques, & dict qu'il l'auoit ciuibilisee à la Romaine la faisant parler Latin.

Gennadius tesmoigne que cette version est de Ruffin.

Isidore enuiron l'an 615. escrit de soy, que par le conseil des Euesques il recueillit le canon des epistres de Clement, Anaclete, Euariste, & des autres Papes de Rome.

Le Concile de Bazas, ou de vaizon, qui se tint enuiron l'an de salut 430. c. 6. allegue les epistres de saint Clement telles que nous les auons. Il y a donc du moins plus de douze cens ans qu'on les recognoit legitimes & comme vrayement emanées des anciens Papes seans au siege Apostolique.

Or les interpretes & traducteurs comme Stilez & accoustumez à la phrase & locution simple de l'escriture Saincte, ont esté plus soucieux de bien faire que de bien dire, & n'ont eu cure du langage poly, nommément en cette grâde decadence tant de l'Empire que de la langue des Romains. Quoy que ce soit, quel lieu de doute depuis Syricius lequel viuoit du temps de S. August. Je voy que cest, S. Hierosme in Isa. 65. nous l'a dit. *Omnis hareticus consēnens Ecclesiasticam simplicitatē, sacrificat in montibus, & exprobrat Deo dum eius præcepta contemnit.* Tout heretique qui mesprise la simplicité de l'Eglise, sacrifie aux marmosets & vſe de reproche enuers Dieu, d'autant qu'il mesprise ses ordonnances.



§ 25. De l'autorité de S. Hippolyte.

ON vous a cité en preuue de la sainte Messe Iules l'Aphricain & S. Hippolyte? n'ayant que dire que pouuiez vous faire, sinon morguer ces autheurs, vous rire d'iceux, tenir bonne mine & auoir mauuais ieu? S. Hippolyte, Isidore, Abdias, S. Denys ne sont que paille, ne sont que chaume, ce sont aucteurs qui ont besoin d'aucteurs aupres de vous, qui n'estes auctorisé que de vous mesme, comme ceux desquels Dieu se plaint par son Prophete Ieremie chap. 14. *Falso Prophetæ vaticinantur in nomine meo, non misi eos: & non præcepi eis, neque locu-*

ius sum ad eos. Visionem mendacē, & diuinationē fraudulentam, & seductionem cordis sui prophetant vobis.

Or puis que vous bafouez l'auctōrité de ceux qui ont esté la merueille de leur siecle ; & les flambeaux tant en vertu qu'en doctrine de la posterité ; vous prendrez patience si quelque fois on vilipende la vostre. Aprenez que les SS. Peres parlent de S. Hippolyte bien d'autre accent que vous.

S. Hierosme de script. Ecclesiast. Hippolyte Euesque d'une cité, le nom de laquelle ie n'ay peu sçauoir, a escrit de la Pasque & du cercle des ans iusques au temps d'Alexandre, que les Grecs appellent *ἐκκαίδεκατηρίδα*, & donna occasion à Eusebe de composer le *ἐννεακαίδεκατηρίδα*. Il a aussi escrit des Commentaires sur l'écriture, & i'en ay treuvé sur l'Hexameron, & sur l'Exode, sur les Cantiques, sur la Genese, sur Zacharie, les Pseaumes, Esaïe, Daniel, l'Apocalypse, les Prouerbes, l'Ecclesiaste, de Saül, & de la Pytonesse, de l'Antechrist & de la Resurrection, contre Marcion de la Pasque, contre toutes les heresies des homelies sur les loüanges de nostre Seigneur, esquelles il signifie qu'Origene assistoit à l'Eglise lors qu'il parloit & instruisoit le peuple.

S. Ambroise exhorta Origene d'escire ses commentaires sur la sainte Écriture, à l'exemple d'Hippolyte, luy fournissant & desfrayant sept notaires, desquels il demandoit la iournée chaque soir, & pourtant Origene l'appelloit *ἐργολύωντιν*.

Le mesme S. Hierosme le cite en l'ep. 84. ad Magnum & in proëm. sup. Matth. où il l'appelle Martyr. Il fleurissoit en l'Eglise du temps d'Alexandre Empereur, comme l'escriit Eusebe l. 6. ch. 16. & Niceph. en l'hist. l. 5. ch. 15. l'appellant Episcopum Portuensm.

Gelasius le cite aussi contre Eutiches escriuant de duabus naturis, & l'appelle Euesque metropolitain d'Arabie, ce qui fut vray auant son aduenement en Italie.

Petrus Damianus en parle de mesme en l'epistre ad Nicolaum 2. Rom. Pontificem. On mōstre encore in Portu Romano le lieu plain d'eau où il consumma son Martyre.

Voyez vous esprit profane, le iugement que vous faisiez de ceux de qui vous receurez la sentence condemnatoire de vos erreurs, insolences, & temeritez?



§ 26. Du quatriesme siecle.

ON vous a cité & marqué Syluestre au Cōcile de Rome : Le Concile de Carthage 2. & le 4. auquel assista S. Augustin le Milleuitain, où il fut aussi. On vous a aussi marqué S. Ambroise, S. Hierosme, S. Augustin, S. Hilaire, lesquels tous nomment, entendent, & expliquent la Messe, comme nous la declaron. Et vous d'habile homme auez dissimulé toutes ces autoritez; Ainsi vous defaites vous ordinairement des saincts Peres. Quoy donques Belarmin a esté

esté, dis-ils vous, contrainct de recognoistre cinq diuerfes significations du mot de Messe, *Egre-
giam verò laudem & spolia ampla reportas*. C'est biẽ
respondre à ce que l'on obiecte. Respondes sen-
tence à sentence, preuue à preuue, autorité à
autorité.

Tous ces Peres ont nommé & mentionné la
Messe, & l'ont prise non seulement pour celle
des Catechumenes, de laquelle parle S. August.
au ferm. 237. de tempore, ou pour les prieres qui
se faisoient pour eux, dequoy s'entendent les
paroles du Concile de Valence (c'estoit vne
appellation abusive & populaire, comme au-
iourd'huy on estend le mot de Messe à celles
que nous disons seches & Messes d'accouchees,
où lon ne fait aucune consecration, & ce seule-
ment pour quelque analogie & rapport) mais
ils parlent aussi disertement de la Messe, entant
qu'elle comprend la consecration, consumma-
tion, & distribution de l'hostie, en quoy consiste
l'essence du sacrifice.

C'est ce qu'entend S. Ambroise en son epist.
33. *Ego mansi in munere, Missas facere capi*. Et pour
toute l'action entiere de celebration comme
Belarmin le tesmoigne au lieu que vous man-
quez c'est in §. 3. & 4.

Je passerois le reste de vostre silence sous
silence, mais ie ferois tort à l'encre qui iaunit,
& au papier qui rougit sur vostre ignorante im-
pudence, & impudente malice, presque autant
de fois qu'il y a de paroles en vostre page 128.
129. 130. & 131. car tout le reste est vn esgout &

comme la saburre de vos escrits, où coule la fannie d'autant de fraudes & deceptions.

Iusques icy, dites vous en la page 128. le nom de Messé a esté incogneu aux Apostres, à leurs disciples, & aux fideles Docteurs qui enseignét en l'Eglise, leurs escrits en font foy : si sommes nous paruenuz à plus de trois cens ans apres Iesus Christ manifesté en chair.

C'est bien signe que n'avez rien de solide à respondre, puis que tant & tant vous vous attachez au nom de la Messé, conueincu de la verité & realité de la chose que nous signifiion par ce nó de Messé: & par tel artifice vouspélez euader,

Or bien que i'aye traicté cy dessus de l'origine & vsage du nom de Messé suffisamment pour contenter les cerueaux mieux tymbrez que le vostre : qu'importe il pour ce que nous debats, comment il soit nommé. Appelez le A, appelez le B, & venons à la chose ; car vaincu en icelle, en vain ferez vous bouclier du nom.

Ie vous vay donc remarquer trois grandes faussetés. La premiere est en la mesme page 128. par cy apres les docteurs Latins ont par fois vsé du nom de Messé, & encore fort rarement: mais certes ça esté en toute autre signification que vous ne le prenez aujourdhuy. A l'opposite dequoy on vous a cité en la page 89. S. Sylvestre, le Concile de Carthage, le Millevitain, S. Ambroise, S. Hierosme, saint Augustin en diuers endroicts, saint Cyprien, le Concile de Nicee, celuy d'Arles, le Concile de Carthage 2. & 3. S. Ambroise: & en la page 91. S. Cyrille, S. Epiphane, saint Athanase, saint Chryso-

stome. Bref tout ce qui est contenuës pages 92. 93. 94. 95. 96. iusques à la 102.

De telles & si puissantes preuues vous voyâr comme accablé, vous recourez à vostre tergiversation accoustumee, & dites qu'ils parlent du nom, & non de la chose, En quoy d'une part, vous faictes les saincts Peres logomaches & schiomaches, & de l'autre vous ferrez les yeux pour ne voir ce qui estoit deuant vous. Les lecteurs qui auront nos discours deuant eux verront dans vostre imprimé mesmes les preuues de la chose separémēt d'auec celles du nom, de siecle en siecle, & d'aage en aage. Et ne puis assez comprendre auec quel front vous osez escrire ce que vous imprimez, ou imprimer ce que vous escriuez, ou bien vous estimiez que tous les lecteurs seroient sans iugement, ou que personne de cette estoffe ne voudroit perdre le temps à feuilleter vos caiers.

Je n'estime pas qu'un homme d'honneur puisse receuoir plus grand affront, que vous l'avez inculpé à vostre reputation auec le cautere d'eternelle ignominie. Vous estes, croyez moy, trop pesant pour donner leffort à vostre plume, & trop mal meublé pour faire parade en public de vos menuës vtenfiles.

La seconde fausseté est lors qu'en la mesme page vous dites, que les Peres n'ont iamais parlé d'un sacrifice reel & visible, offert pour l'expiation de noz pechez, autre que celui de la croix. Surquoy que ne vous à dit S. Ambroise, S. Augustin, S. Hierome, S. Chrysostome & rant

d'autres Conciles & Docteurs, qui n'ont iamais traicté d'aucune autre chose, avec termes plus propres & plus significatifs, que de celle que nous traictons. Bref que deuiendra vne Iliade d'autoritez qu'on vous a indiqué dez le commencement, & tant d'autres qu'on vous à depuis adiousté?

Je viendrois à la troisieme, mais il faut releuer vostre insolence en passant puis qu'en passant vous couurez la ioue à ceux que Dieu à comblé de gloire.



*§ 27. Sur ce que le Ministre a dit de
sainct François.*

*Zach. 2.
7.9.*

HAgiomache, vous touchez la prunelle des yeux de Dieu en blasonnant de ses saincts. Ainsi Neró se gaussoit de la pudicité Heliogabale de l'honesteté, & Sardanapale de la frugalité. Le S. duquel vous escriuez sera vostre antipartie, vostre tesmoing, & vostre iuge, au dire mesme de celuy qui coróne en nous ses œuures en sainct Matth. 19. Et trouuez vous estrange que l'on assigne quelque conformité entre Dieu & ses saincts, puis que la bouche de sapience nous a dit, soyez parfaits comme l'est vostre pere celeste, en sainct Matth. 5. & en sainct Iean 12. *le veux mon pere que là où ie suis, là soit aussi mon seruiteur.* Et derechef en S. Iean 17. *le prie pour eux, mon pere, & non point pour le monde, mais pour ceux lesquels tu m'as donné. Car ils sont tiens, &*

tout

tout ce qui est mien est tien, & ce qui est tien est mien, & suis glorifié en eux. Et peu apres, ils ne sont point du monde comme aussi ie ne suis point du monde, sanctifie les en verité, ta parole est verité, comme tu m'as enuoyé au monde, ie les ay aussi enuoyé au monde, & pour eux ie me sanctifie, affin qu'eux soient aussi sanctifiez en verité. Et de peur que vous n'entendiez ces paroles seulement des Apostres, il adiousté pour le bien-heureux saint François & ses semblables, Or ne prie-je point seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moy par leur parole, à fin que tous soyent vn ainsi que toy, Pere, es en moy, & moy en toy, à fin qu'eux aussi soyent vn en nous: ie leur ay aussi donné la gloire laquelle tu m'as donnée, à fin qu'ils soient vn comme nous sommes vn, ie en eux & toy en moy, à fin qu'ils soient consommés en vn, & que tu les as aymés ainsi que tu m'as aimé. Pere ie veux que ceux que tu m'as donné, là où ie suis ils soient aussi avec moy, & que l'amour duquel tu m'as aimé soit en eux, & moy en eux. Sçachez donc Iconomache, que quoy que vous abbayez, Sic ho-

*Hester
6. v 9.*



*§ 28. Du dire de Belarmin obiecté par
le Ministre.*

LA troisieme fausseté est en la mesme page 128. escriuant que Bellarmin a esté cōtrainct de recognoistre que le mot de Messe signifie toute autre chose que ce que j'ay dict.

Or

Or c'est trop fait à ce coup, que de ranger ce graue personnage au catalogue des voltres : il en dit trop pour la Messe, & a trop escrit cōtre vous, pour persuader & faire à croire à ame viuant qu'en rien il vous fauorise. C'est ainsi que vous mesprenez quād vous lisez & quand vous citez les saincts Peres, ils sont à pages ouuertes contre vous, & vous les alleguez pour vous. Et s'il arriue qu'apres cent coups de massüé, vne seule parole ou quelque petite sentēce biaise tāt soit peu de vostre costé, vous la saisissez au poil incontīnēt, ville gaignee, Io Pean, triōphe imaginaire, fanatique victoire, est entōnee par vous.

Belarmin donques au liure 5. de l'Euchar. qui est le 1. de Missa, chap. 1. monstre que le mot de Messe a esté vsurpé par les Peres en cinq significations, lesquelles toutes aboutissent à la nostre, comme il l'enseigne, soit qu'on la prenne pour les oraisons qui deuācoient toute la Messe, ou pour la partie de nostre Messe à laquelle les Catechumenes se pouuoient treuuer, ou pour la consecration & principaux mysteres qui s'hiuent, ou pour toute l'action entiere, qui est l'acception commune, ou pour les collectes & particulieres oraisons qui sont en la Messe.

Car tout cela sont les appartenāces: Et comme le mot de soupper se préd quelquefois pour toute l'action, autrefois pour vne partie seulement, souuent aussi pour la viande mesme auāt qu'elle soit cuite & du tout preste, voire pource que lon apporte du marché : ainsi le mot de Messe a son estendue selon ses peristases. Et entre les

tre les Grammairiens le mot de *Concio* se prend pour l'auditoire, pour le lieu destiné, & pour l'action mesme.

N'est-ce pas donc bien ergotiser au Ministre de choisir ces puissantes fleches au carquois de sa rare industrie, & les darder *ad hominem tanquam telum amentatum*, & pincer en passant Bellarmin, comme s'il ne confessoit la verité que par contraincte & par force.

Voicy donc ses paroles au §. *Sed quarta.*

Or la quatriesme signification du mot de Messe, est celle là en laquelle nous la considerons traittans d'icelle & cherchâs, sçauoir mon si la Messe est sacrifice. C'est à dire; Si cette actiō sainte, en laquelle on consacre l'Eucharistie, & en laquelle plusieurs prieres & ceremonies precedent & vont apres, si telle action, dy-je, est sacrifice. Et n'entendons point de chercher si chasque ceremonie & espece de culte qui est en la Messe, est sacrifice : ains seulement sçauoir, quelle de ces parties proprement doit estre appelée sacrifice, à laquelle tout le reste se rapporte.

Or en ce mesme sens iusques icy on luy a parlé de la Messe, & toutes les auctoritez apposees se prennent pour la Messe en cette quatriesme signification: c'est à dire pour l'essentiel & principal d'icelle, qui est la consecration & l'ame du sacrifice.

Et n'y a qu'un seul passage de S. Augustin rapporté du sermon 237. de tempore, qui parle en autre sens, sçauoir en la premiere signification

tion qui est de la Messe des Catechumenes.

Mais celle là mesme est illatiue aussi de la nostre, à raison dequoy ie l'auois produite: car c'estoit pour l'ordinaire celle partie, comme dit a esté, qui comprend la doctrine des mœurs, & a ses cofins depuis l'Introite iusques à l'Offertoire: auquel interualle l'office des portiers estoit de segreger les indignes & les non baptisez, comme il appert communément és Conciles & saincts Peres.

Caille donc a voulu ietter de la poussiere aux yeux du lecteur, monstrant qu'il est vraiment *φλαρὸς δῶδ' ἀλλ' ὅ*. Venōs à la quatriesme fausseté.



§ 30 *De la quatriesme fausseté touchant la
Messe des Catechumenes, en la
page 129.*

LE Ministre aueuglé contredit à soy mesme, disant premierement que le nom de Messe a esté donné à nos mysteres à cause que les Catechumenes estoient renuoyez: & peu apres il est contraint de confesser, que le reste de ladite action sacree, à laquelle assistoyent les fideles, estoit aussi nommée Messe, l'une *Initiatorum siue fidelium*, & l'autre *Catechumenorum*: & ne scachant comme expliquer ce qu'il appelle mysteres sacrez, il dit que la Messe n'estoit pas sacrifice expiatoire, mais quelque autre chose; contre toute verité, toute preuue, & tout ce qui a esté

esté rapporté cy deuant de l'escriture, des Conciles, & des saincts Peres. Ainsi va serpentant le coleuure, ainsi se glissent l'asne-vieil & la carapleue. Mais quoy que ce soit, la dent & le poison les accompagne par tout.

Il disoit au cōmencement que pas vn des Anciens n'auoit nommé la Messe, ni voire mesme S. Bernard, & en telle gageure il engagea sa teste, & la perdit depuis avec tout le cōtenu d'icelle.

Du depuis se voyant conuaincu il aduoua le nom, mais il nia la chose signifiée par ce nom. Finalement esclairey & comme contraint d'ouurir les yeux, par la brillante clarté tant des escritures que de l'antiquité, tacitement il confessa qu'elle estoit sacrifice, mais que tout ce qui estoit dict de la Messe s'entendoit de la Cene.

Maintenant il va furetant nouveau clavier & fraiche renardiere, pour se mussier & tapir, accordant qu'elle est sacrifice, mais Eucharistique seulement & de louange, & non expiatoire. La premiere fois, il y a perdu la ceruelle, comme dict a esté, si elle n'estoit hors de sa caboche, en la seconde, son honneur, si rien luy en restoit: Il perdra maintenant, s'il n'y remédie, pour la troisieme fois & Dieu vueille que ce ne soit à iamais, son ame.

On le luy a faict voir par mille voyes & raisons, on luy a cité les mesmes paroles, on luy en a dressé des chapitres entiers, aux fins qu'une bonne fois, *Oppilaret iniquitas os suum*. Mais à ce que ie vois de luy & de ses semblables se verifie le dire du Patriarche Abraham, *neque si quis* Luc 16.

ex mor

ex mortuis resurrexerit credent. C'est bien vn don de Dieu que la Foy, mais cest aussi vne malice extreme & insupportable ingratitude, que de la reiecter & luy barrer l'entree. On pourroit esuenter toutes les bibliotheques, estaller toute les libraires, produire toute l'antiquité, alleguer tous les Concilles, citer tous les Peres, rapporter le consentement vniforme de tous les siecles, verser toute la Philosophie, fondre toute la Theologie, entasser tous les miracles, auoir pour soy le ciel & la terre, & pour temoins les Anges & les hommes, vne ame fastueuse, sourcilleuse, esgaree, abandonnee de Dieu, caillée en ignorance, cimētee en malice, ne croira pour cela, n'en fera autre chose, mesprisera, reiectera, bassouera, renuertera tout le passé, le present, le futur, choses hautes, basses, & moiennes, l'apparent, le probable, & le demonstratif, le temps, & l'eternité, le vray, & la verité mesme. S. Hierosme qui auoit consideré l'heresie à nud, le dict ainsi au tome 4. l. 9. de ses comment. sur le 30. d'Esaië. Tous ceux (dit-il) qui retournent à leur vomissement, aiant perdu le nom des enfans de Dieu & mesprise la vraye Religion, tous ceux là sont comme chiens tres-impudens, ils prennent conseil & deliberent, mais non pas selon Dieu, ils font des paches & conuentions, mais non pas avec le S. Esprit, ils accumulent peché sur peché, en sorte que surmontez par les allechemens d'iceux, ils soustiennent & deffendent le mal en dogmatifant, ce qui est autant que descendre en Egypte pour
seruir

seruir à Pharaon, la protection duquel apporte opprobre & perpetuelle ignominie: car ils sont en tanis, c'est à dire occupez en choses viles & basses, & ceux qui leur president peruers & malheureux ne leur peuvent seruir de rien. Car tout ainsi que les bons maistres ne visent qu'au salut de leurs disciples, ainsi les scelerats ont l'œil à leur ruine, & souuent endommagent mesme les Patriarches, c'est à dire ceux qui auoyent esté enuoyez pour leur aide & secours.



§ 31. *De la detestation & protestation faite par le Ministre.*

Que s'il ne s'agissoit que de leur perte, on la regretteroit pendant l'exil de ce pelerinage, & apres iceluy on practiqueroit le dire du Psalmiste, *Latabitur iustus cum viderit vindictam* Ff. 57.
& lauabit manus suas in sanguine peccatoris. v. 11. Mais
 outre les gens d'honneur ils trainent avec eux la perte de tant d'esprits foibles, curieux, amateurs de nouueauté, contentieux, ambitieux, lubriques, libertins, & du tout esloignez du culte & seruice de Dieu, lesquels ils attirent & entretiennent avec la peau de freres en Christ, d'illuminez, de reformez, de choisis, de triés de l'Eternel, de petit troupeau, troupe fidele, saints de Dieu, heritage de Christ, bercail du Mediateur, en fin de poussins de la geline blanche: & ce qui est autant ridicule que de
 Mm plora

plorable, le predicant en ce lieu contrefaisant le marmiteux renuerse les prunelles & va roulant ses yeux, tirât vn lōg soupir du plus profond de ses arriere-poulmōs, & du plus creux de sō ame voutee, bastant à donner l'ame & le mouuement à vn moulin à vent, & puis laissant aller ses bras comme celuy qui branle d'yn bicacolier plustost que de les croiser, va disant : Nous detestons de tout nostre cœur la Messe, & prions Dieu continuellement qu'il luy plaise, &c. Grād zelateur de l'honneur de Dieu, *Curvus Israel & auriga eius* ; & que nous desirez vous ? quel est vostre esprit double ? Qu'il luy plaise de faire la grace à tous ceux qui portēt le nom de Chretien, & ce qui suit, filé de la quenouille, ce semble, de sa femme.



§ 32. *A quoy ressemble la deuotion
du Ministre.*

Ainsi en la Genese parloit deuotement le Diable à nos premiers progeniteurs: Vous ne mourrez nullement, ains vous ferez comme dieux sçachant le bien & le mal.

Ainsi Cain premier homicide & fraticide, disoit amiablement au bon Abel: Allons mon frere, sortons dehors, Gen. 4.

Ainsi les Israëlitites s'excitoient reciproquement à l'idolatrie, en l'Exode 32. Ce sont icy res dieux, ô Israël, qui t'ont retiré du pays d'Egypte.

Ainsi

Ainsi au 2. des Roys ch. 20. Ioab dit à Amasa, bien te soit mon frere, tenât de la main droicte son menton pour le baïser, & de la gauche luy perçant le costé, & respendant ses entrailles.

Ainsi au 3. des Roys le Prophete de Bethel trompa le saint Prophete, luy disant: Et moy aussi suis comme toy Prophete, & vn Ange m'a parlé de la part de Dieu, disant, rameine le avec toy en ta maison, & qu'il mange du pain & boiue de l'eau.

Ainsi les Gabaonites gaberent Iosué, sous fallacieuses paroles à tout leurs souliers rabobelinez, & leurs vieux ouaires de vin rompus & repetaflez.

Ainsi Balaâ loué par Balac Roy des Moabites, disoit au 24. des Nomb. Celuy qui a les yeux ouuerts dit, Que tes tabernacles sont beaux, & tes pauillons specieux, ô Israël.

Ainsi au 16. des Iuges, Comme dis tu, ie t'aime: ton cœur n'est point avec moy, disoit Dalida pour surprendre Sanson.

Ainsi les enfans de Iacob respondirent à Siché & a Hemor son pere: En ce nous voudrions vous cōplaire si vous estiez cōme vous. Gen. 34.

Ainsi Ptolomee le fils d'Abobi receut Simeō & deux de ses enfans, & apres les auoir festoyé les sacmenta & fit mourir. 1. Machab. 16.

Ainsi en saint Matth. 2. Herodes faict semblant parlant aux Mages, d'auoir enuie de visiter le nouveau né, *vt & ego veniens adorem eum*, dict-il, proiectant en son ame l'infanticide & teicide execrable.

Ainsi en S. Matth. 22. les Herodiens disoient en intention de surprendre nostre Seigneur, Maistre nous sçauons que vous estes veritable, & que vous enseignés la voye de Dieu en verité, & qu'il ne vous chaut de personne, car vous ne regardez point à l'apparence des hommes.

Ainsi en S. Matth. 4. v. 6. Iette toy de haut en bas, fais vn saut en eslay de sainct homme, disoit le pere de men'songe à l'oracle de verité.

Ainsi en sainct Matthieu 49. le traistre Iudas saluoit le Redempteur son maistre, *Aue Rabbi.*

De ce zele animez Mahomet & Sergius le moine renegat; allumerent le flambeau de leurs heresies en Asie, porté de ce vent fut Luther en Allemaigne, les Anabaptistes en Valachie, les Tritheites en Poloigne, les Puritains en Angleterre, les Zuingliens eu Suisse, & les Huguenots çà & la par la France la mettant par voye de ce zele en souffrance.

Telle auourd'huy est la deuotion des Talismaularen en Turquie, des Mophti & Cadilesguer en leurs Mosques.

Des Caliphe entre les Arabes, Syriens, Ægyptiens.

Des Cadis qui ne boient iamais vin pour semblable deuotion:

Les Choza & Talisman font des simagrees nonpareilles en leurs presches.

Le Cadilescher & Mophti vont en pas rompu, lent & tardif, veue basse, desmarche d'espousee, pour semblable raison.

Ainsi paroissent au dehors les Deruischer
Czofilar

Czoflar & Horize, & à ces fins les Deruis se tronçonnent la chair & se coupent la poulpe.

Les Chazi pelerins retournans de la Meche poussez de tel esprit se creuent & arrachent les yeux, pour ne voir chose aucune plus en ce monde, apres auoir eu le bien de voir chose si sainte, que l'arche de cet imposteur & faux prophete.

Ainsi les Hemir portent le Tulban verd, & font les Sanctons & Caphards.

Partant de tels & leurs semblables disoit le Redempteur du monde aux Scribes & Phari siens, Malheur sur vous hypocrites, car vous estes semblables aux sepulchres blanchis, lesquels apparoissent specieux par le dehors, mais au dedans ils sont pleins d'os de morts, de vou airie & d'ordure.



§ 33. *Combien il est aisé d'estre decen sous apparence de pieté.*

DV precedent discours nous apprenõs que quand l'heretique parle, il doit estre escouté comme le chant des Syrenes, & entendu communement par antiphrase. Ce qui est d'autant plus vray, que la ressemblance est mere d'erreur, & celle qui trompe & esblouit nos sens, dissipe nostre substance, & nous met en acrisie, arruant bien souuent pour cela que le loup est prins pour le dogue, le coloeure pour l'an-

guile, la cicue pour le percil, le cuiure pour l'or, l'estaing pour l'argent, le verre pour l'esmeraude, le christal pour le diamant.

De cette sorte trompoit la grappe de zeuxis les oyseaux; l'agenise de Nicon attiroit à soy les taureaux, Aenee aceola vn phantosome pour Creüse, & Ixion vne nue, en place de Iunon.

De cette sorte les Perdrix & les Cailles sont pippees par leurs appeaux, les oyfillons espouuantez ez melonnières, & chassés des cheneuieres, & les songes ne paroissent point menfonge.

De la prend source l'industrie de ceux que les Latins appellent *prestigiatores*, *funambulos*, *acetabularios*, *miraculos*, & de ceux qui sont nommez par les Grecs, *χαρδόσοφοι*, *ψαρονται*.

Ainsi dedans Virgile la ressemblance des Bessons deçoit iusques au plus proches parents.

Ainsi plusieurs par analogie de visage & rapport de lineamens, articulation de voix, corsage & autres relations de similitude, se sont intrus aux plus illustres familles, & glissez iusques dedans les couches de plus entieres Lucrelles & pudiques matrones.

Tel fut l'essorcillé Smerdis dans Herodote liure 3. qui enuahit par ce me moyen la monarchie des Perles, se contrefaisant Smerdis fils de Cyrus, auquel il ressembloit de nom & de visage.

Tel Prompatas chez le mesme, soy disant fils d'Antiochus : & par ce moyen empiétant le royaume de Syrie.

Tel le Iuif Sidonié dans Iosephe qui fut receu Roy par les Iuifs, à cause de la grandelhomonymie de sonvisage avec celuy d'Alexandre fils de Herodes, & fut depuis confiné en exil par Auguste, qui recogneut à son port, & nommémēt à l'aspreté & rudesse de ses mains, qu'il estoit vn noble roturier.

Val. l. 9. c. 15. & Fulg. l. 2. c. 18.

Telle dans nos annales l'histoire de Bodouin foy disant Comte de Flandres du temps de Loys VII. Roy de France, suiuy premierement de toute la noblesse, & puis executé à mort.

Tel est le certes, de Caluin, le Bone Deus, de Kemnitius, le petit troupeau de Beze, l'euan-gile des Puritains, l'escriture des Lutheriens, tel le mon Dieu iusques à quant, de Caille, tel en vn mot l'anneau de Gyges des prothees de nostre siecle, & des Cameleons de nostre aage lesquels rendent leurs tromperies inuisibles d'une part, & de l'autre les reuestent du manteau de Pieté.

Tel estes vous M. C. sur la fin de vostre drama signalé, où me taxant de vain babil, vous inuites tous ceux qui portēt le nom de Chrestien d'embrasser vostre foy, & ce qui est contenu dans le pourpris d'icelle, & iusques à quand pauvre ame esgaree serez vous attaché du cheuestre d'ignorāce au rastelier de malice? iusques à quand scriurez vous d'organe à Satan & d'instrument à la pseudologie? serez vous tousiours victime des enfers? hecatombe d'Acharon? & holocauste destiné aux flammes eterneles? Ayez

chétifue creature pitié de vostre ame, ayez compassion de celles que vous decenez.

Que si du moins vous auiez la poictine à guise de pourpoint, parsemee de boutons, & capable d'ouuerture. Si le Iay de cristall désiré par Momus, estoit sur la place de vostre cœur, & que l'on peut appercevoir le grand Archiue de voz conceptions, pour vous mespriser il suffiroit bien de vous cognoistre en ce qui est de vostre doctrine & creance, & n'y faudroit apres la grace de Dieu, autre main pour retirer de ce perilleux Dedale les ames que vous y tenez empestrees, si ce que S. Augustin enseigne au quatriesme de la Trinité est veritable que iamais homme sobre ne contesta contre la raisõ, ny l'homme vraiment Chrestien contre la saincte Escriture, ny aucun homme paisible contre l'Eglise, mais vous dissimulez, vous pallies, vous deguisez, battât l'Eglise de ses armes, & Iesus Christ de sa propre parole.

C'à donc esté à moy puis que la diuine providence l'a ainsi ordonné, de descourrir & le fiel de vostre ame, & le glaive mortel que vous teniez caché en mesme & plus dangereuse fin que Ioab quãd il salua Amaza, souz peine d'encourir la menace que Dieu viuât, prononça par la bouche d'Ezechiel ch. 33. Si la guette voit l'espée venir & qu'il ne sonne de la trompette, & que le peuple ne soit gardé & que l'espée soit venue & qu'elle emporte aucun de leur gens, icelle vrayemét est prise en son iniquité mais ie redemanderay son sang de la main de la guette.

Vray

Vray est que graces à Dieu le monde commence de se lasser de vos inepties, vostre nouveauté esideia moisie, voz inuectiues & declamations contre la pantoufle du Pape, deuiennent ridicules & pueriles, on s'apperçoit du peu de fondement qui est en vostre doctrine, l'on vous voit, l'on vous manie de pres, l'on sonde vostre suffisance, l'on découure de plus en plus voz faussetez & impostures. Que diriez vous, que de pauvres idiots, & qui à peine sçauēt lire, ont recogneu vos artifices & finesses, par la lecture de vos propres escrits des autres Ministres?

Si que le premier motif de leur conuersion a esté, que vous ne respondiez aux raisons & objections des Catholiques, que par ruse & finesse, & de plus n'auiez rien. Si vos finesses & malices sont recogneues des autres, vous qui les faictes & forgés, ne les pouuez ignorer, dont vous estes selon l'Apostre, *proprio iudicio condemnatus*. Si est-ce que celuy lequel tant vous outragez par vos blasphemes, tient encore les bras ouuerts de sa misericorde, si vous auez tant peu que soit soing de vostre salut. N'attendez pas que la nuit soit arriuee, *in qua nemo potest operari*, & que trop tard repentis vous vous retreuuiiez au rang de ceux lesquels, *pœnitentiam agentes & præ angustia spiritus gementes*, n'en tirent rien pourtant qu'un gemir & souffrir eternal. Dieu vous en preserue par sa misericorde, & vous donne sa cognoissance, son amour, & sa grace.





RESPONSE

A L'ARGVMENT QVE
LE MINISTRE APPELLE
premiere hypothese, &
qu'il veut estre vn
Achilles.

*Cette res-
ponse doit
suivre le
discours
3. n'ayant
esté mise
en son lieu
par inad-
vertence.*

*Pour Epifode vous avez inseré deux argumens Page 62.
que vous appelez Hypotheses. Le premier
dit ainsi:*

Si Iesus Christ est tous les iours sacrifié en la
Messe pour la remission de nos pechez, com-
me vous l'enseigniez, il meurt donc tous les
iours.

Le consequent est tresfaux, Rom. 6. 9.
L'antecedent l'est donc aussi.

En voicy la response.



N vous nie la majeure, sçavoir est, Si
la Messe est sacrifice propitiatoire ex-
hibé tous les iours, que Iesus Christ
meure pourtant chaque iour. Et cela
suffiroit pour renuerfer vostre argument: mais
ie veux d'abondant pour l'honneur, respect,
amour, & deuotion que nous deuons singulie-
re &

re à l'incomparable mystere vous dire ce qui vous a deceu, & vous esclaircir du contraire.

Vous estimez que l'effusion de sang, la maceration & la mort soyent essentiellement necessaires, & comme appartenantes à l'essence & nature de tout sacrifice. Cét erreur est grossier, M. C. ie vous vay donc preuuer qu'une action peut estre vray sacrifice, sans interuention de mort.

Qu'une
actiō peut
estre vray
sacrifice,
sans inter
uentiō de
mort.

Au Leuit. chap. 5. n'est il pàs dit de ceux qui ne pourroyent, faute de moyens, offrir pour l'expiation de leur peché, deux tourterelles ou deux colombes que ce leur seroit assez de faire vn sacrifice non sanglant? *Si non quiuerit manus eius,* dit le texte, *duos offerret turtures aut duos pullos columbarū, offerret pro peccato suo simile partem Ephraim, non mittet in eam oleum, nec thuris aliquid imponet, quia pro peccato est.* Que s'il n'a en main deux touterelles en deux pigeons de colombe, celuy qui a peché apportera, pour son peché, son oblation de la fine farine, la dixieme partie d'Ephi, sans mettre sur icelle ne huile n'encens: car c'est oblation pour le peché: & ce qui suit.

Et le Minha, communément n'estoit il pas meslé de choses aromatiques? Et le Toda, presens & oblations faites de paste,

Il conste aussi, que Melchisedech sacrifia pain & vin: comme il a esté prouué en la Genese 14. & ce non seulement en action de graces, mais aussi en remission des pechez, si ce que dit l'Apostre est vray, comme de Beze, & Caluin mesmes l'interpretent des sacrificateurs de l'ancien

l'ancienne loy. *Omnis Pontifex aux Hebreux 5. ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum , vt offerat dona & sacrificia pro peccatis.* Or qu'il ait sacrifié, toute l'antiquité l'a dit ainsi.

S. Cyprien liure 2. epist. 3. ad Cecilium:

S. Ambroise liu. 5. de sacramentis, ch. 1.

Eusebe Emiffene au 5. sermon de Pasques.

Eucherius sur la Genese liu. 2. chap. 18.

Theophilacte sur le chap. 5. des Hebreux.

Eusebe de cesaree liu. 5. de demonst. Euangelica, chap. 3. lequel dit expressement qu'il n'vsa iamais d'autre sacrifice , à ce que vous n'estendiez le dire de l'Apostre (Que tout sacrificateur offre pour les pechez) à autre genre de sacrifice, voicy ses mots, *Ille qui sacerdos gentium erat nusquam videtur sacrificijs corporalibus vsus , sed vino solo & pane.*

Theodoret sur le Ps. 109. *Iuuenimus Melchisedech, Sacerdotem & Regem esse , & offerentem Deo non sacrificia ratione carentia, sed panem & vinum.* Et primasius sur le ch. 5. de l'epist. aux Hebreux, *Melchisedech secundum legalia mandata non fuit sacerdos , sed cuiusdam Sacerdotij dignitatem panem offerens Deo non brutorum animalium sanguinem.* S. Hierome sur tout , in epistola ad Euaarium dict, (selon l'opinion des Peres anciens , sçauoir est d'Irenee, d'Hipolite, & d'Eusebe Emiffene, Apollinaire & autres) que l'ordre de la prestrise de Melchisedech, consistoit en ce qu'il n'immoiloit point des viâtes sanglantes, mais du pain & du vin purement & simplement. Et vous aurez memoire de ce qui en a esté dict.

Que si ces raisons & autoritez ne vous bastent, respôdez donc à vostre de Beze au lieu de ses questions & responses qui vous est cité, où il soustient, que la cene est sacrifice, si ne direz vous pas contre vostre mineur prise de S. Paul qu'il y ait plus de mort ou de mactation.

Et si vous ne despédez que de vous mesmes & de vostre ceruelle, sans auoir iuré au paroles de personne, du moins cōfessez avec les SS. Peres q̄ ce que nostre Seigneur fit en l'institutiō de l'Eucharistie fut sacrifice : ou dementez à vostre mode accoustumee. S. Clemēt au c. 36. des constitutions Apostoliques. S. Cyprien liu. 2. epist. 3. S. Iustin le Martyr, au dialogue contre Triphō. Irenee liure 4. cōtre les heresies, chap. 32. Sainct Martial ad Burdigal. Tertulien de Veland. virg. Le premier Concile de Nicee & celuy de Trente session 22. chap. 1.

Que si vous doutez, si ce sacrifice a esté propitiatoire ou non, outre les preuues qui vous en ont esté faites ailleurs, oyés S. Gregoire de Nisse, lequel a esté il y a plus de douze cens ans,

Que le sacrifice de la Mes se est propitiatoire

Pro ineffabili, dit-il en l'oraison 1. de sancto festo Pasche & de Resurrectione Domini, arcanoq̄ sacrificij modo sua dispositione & administratione præoccupat impetum violentum, ac sese oblationem & victimam offert pro nobis Sacerdos simul & agnus Dei qui tollit peccata mundi: quando hoc accidit? cum suum corpus ad comedendum & sanguinem suum familiaribus exhibuit ad bibendum. Et de fait vous n'avez iamais respondu au κλῶμενον, & au ὑπὲρ ἡμῶν δι' ἡμῶν.

Le canon 23. des constitutions Apostoliques appelle ce sacrifice ἀνάμνησις, c'est à dire, non sanglant. S. Cyrille en l'epist. 10. ad Nestorium. Martial en l'epist. ad Burdegale. Epiphanius au 7. Concile general en l'action 6. S. Jean Damascene liu. 4. chap. 14. Sainct Iaques en sa Liturgie, *Nous offrons ce sacrifice non sanglant pour nos pechez & pour les ignorances du peuple.* S. Athanase au sermon pro defunctis; Et apres luy S. Jean Damascene traictant le mesme suiet disent, *l'oblation & l'hostie non sanglante est propitiatoire.* S. Cyrille en sa 5. catechese mistagogique, *apres que nous auons parfait ce sacrifice spirituel & culte non sanglant, nous prions Dieu sur cette hostie propitiatoire.* S. Hierosme sur le chap. 1. de l'epist. ad Titum. *Si l'Apostre commande aux gens mariez de s'abstenir de temps en temps du mariage pour plus aysement & deuotement vacquer à l'oraison, que doit faire l'Euesque auquel il appartient iournellement de sacrifier à Dieu pour ses pechez & pour ceux de tout le peuple? Nos Euesques n'ensanglantent point leurs mains en sacrifiant tous les iours, & n'y sent point sinon du sacrifice pur & munde.*

Au demeurant vous deuez entendre, voire *La difference qui* apprendre, que quand on presentoit vne chose animee, l'on vsoit du mot de victime ou d'hostie, telles estoient les bestes mondes, sçauoir *est entre* est, la brebis, la cheure, le bœuf, la colombe, *victime,* le moyneau, la tourterelle: n'estant permis de *immolation, libation, holocauste.* sacrifier autre espece d'animal: car ce qui est escrit en la Genese 22. touchant le sacrifice d'Isaac, fut chose extraordinaire, & ce qui est écrit

crit aux Nomb. 8. d'Aaron qui offrit les Leuites, ne fut pas proprement sacrifice. Que si l'on offroit chose inanimée, qui fut solide, comme estoit pain, sel, encens, & gâteaux, l'action s'appelloit immolation, & telles oblations estoient esleuees en haut, & puis consommées par contusion & manducation, ou consumées par le feu, de là le nom, *Mola*, & le verbe *immolare*. Et si l'oblatoⁿ se faisoit de choses liquides comme est le sang, le vin, & l'eau, elle s'appelloit, libamen, ou libamentum.

D'abondant l'holocauste se presentoit au Leuit. 1. & 22. en adoration & reuerence de la diuine Maiesté, & en marque ou signe que ce que nous auons, procede totalement de Dieu, on laissoit euaporer & resoudre toute la victime en fumée montant en haut, si que rien ne restoit

D.Th. 1.
2. q. 102.
ar. 3. ad 8.

que la cendre. La victime se presentoit pour les pechez tant du peuple que du prestre. Et selon la portee du peché, ou l'importance de la personne; ou la choissoit, ou plus basse, ou plus noble. L'hostie pacifique estoit offerte en action de graces, pour la remission des pechez, ou pour autre benefice receu, avec cette difference, qu'une partie, tant de l'hostie que de la victime susdite, demeueroit pour les prestres, l'autre estoit consumée de flammes: comme il appert au Leuit. 6. & 7. ce qui n'arriuoit à l'holocauste,

1. 2. q.
102. ar. 3.
& Bella
l. 1. de
missa. c. 4.

comme dit a esté. A raison dequoy S. Thomas à doctement remarqué, que le sacrifice pour le peché denotoit l'estat & condition des initiez & de la vie purgatiue, l'hostie pacifique le progrez

grez des profez, & l'illuminatiue, comme l'holocauste l'vnitiue & l'estat des parfaicts.

De ce que dessus, ces trois conclusions apparoissent, Premièrement qu'une action peut estre sacrifice sans que la mort aucunement interuenne, voire sacrifice d'expiation, & propitiatoire. Secondement que la Messe est vn sacrifice non sanglant, le mesme toutesfois en substance que celuy de la croix: attendu que c'est la mesme victime, & le mesme sacrificeur principal. Troisiemement que la Messe est sacrifice propitiatoire, clairement, disertement, & peremptoirement ainsi appellé par les Peres. Raisons pour lesquelles on a nié vostre maieur avec son illation.

Vous pourriez faire instance, avec le dire de l'Apostre, aux Hebr. 9. où il dit, que *sans effusion de sang ne se fait point remission*. Mais la vuidange de cette difficulté est faite, car vous m'accordez, avec vostre Calvin, qu'il parle de l'ancienne loy, & il y a *καὶ τὸν νόμον*, selon la loy. En apres il ne le dit pas absolument, car il y a vn *presque*, vn *ὅτι οὐκ ὅλως* *omnia pene in sanguine mundantur*, pour excepter les oblations farinees, de laquelle il a esté dit cy deuant Leuit. 5. Et en fin qui le voudroit prédre en rigueur pour tous les sacrifices tant de l'ancien que du nouveau Testament, tousiours y a il dequoy le verifier: car lors les sacrifices de quelle matiere qu'ils fussent, prenoient leur force expiatoire, & l'acceptation deuant Dieu, du sang du fils de Dieu, duquel il est escrit que *Agnus occisus est à constitu-*

tion mundi, en la presence du Pere.

Pourquoy en esleue & on röp la samete hostie. Et si vous estes desirieux d'apprendre pourquoy nous rompons l'hostie, l'esleuons, la baïssons : on vous respondra qu'outre l'adoration, c'est pour representer par actiōs exterieures receuës en l'espece sacramentale, le sacrifice exhibé sur la croix, & celuy mesme que N. Seigneur faiët de soy en ce reel exhibitif, & avec celuy là identique sacrifice : & que rien de toutes ces passions ou alterations ne le touche en sa personne, comme les cloux, les espines, la lance, & les douleurs ne toucherent & ne peurent onques atteindre iusques à sa diuinité : entre laquelle toutesfois & l'humanité il y auoit bien autre liaison, sans comparaison, (à cause de l'union hypostatique) qu'elle n'est entre les especes sacramentales & le corps soubiacent.

Le viens à vostre seconde hypothese.



que cette coseque- ce est nul- le Iesus Christ est *Responſe au ſecond argument, qu'il appelle ſeconde Hypothese.*

tous les iours dō- ques il n'a pas entie- Si Iesus Christ est tous les iours sacrifié en la Messe par la main du prestre, pour la remission des pechez, il s'ensuyura qu'il n'a point pleinement satisfaiët lors qu'il s'est offert luy mesmes sur la croix.

remēt satisfaiët. Le consequent est blasphematoire. L'antecedent l'est donc aussi.

R E S P O N S E.

V Ne negative efflanquoit le premier argument; la mesme negative enerue le second. On nie donc la maieur hypotetique & toutes les consequences, car si elle estoit de mise, celles cy le seroyent aussi.

Si le Baptisme nous est necessaire pour la remission du peché originel, comme le *nisi quis renatus fuerit, &c.* en S. Ian. 3. v. 5. le porte; Iesus Christ donc n'a pas pleinement satisfait.

Si la Foy nous est necessaire à salut, comme il est escrit, *sine fide impossibile est placere Deo*, Iesus Christ n'a pas pleinement satisfait.

S'il est necessaire, de faire sinaxe & de participer à l'Eucharistie quelques foisen sa vie, sous les peines portees au *nisi manducaueritis*, en S. Ian 6. Iesus Christ donc n'a pas pleinement satisfait. ad heb. xi
v. 7.

S'il est necessaire, de se desplaire & repentir du peché, pour en auoir la remission, comme l'auteur de verité l'asseure en S. Luc 13. v. 3. à ce compte Iesus Christ n'a pas pleinement satisfait.

S'il faut pardonner les iniures, aux fins que les nostres deuant Dieu soyent effacees suyuant le, *nisi remiseritis vnusquisque fratri suo de cordibus vestris*, en S. Matth. 18. v. 35. donc Iesus Christ n'a pas pleinement satisfait.

S'il est vray, que, *qui ne croira il est desia condamné*, en S. Marc. 16. il sera vray aussi, au dire du vers. 16.

Ministre, que Iesus Christ n'a pas pleinement satisfait. Car à sa passion il faut adiouter pour le salut de l'homme, la foy actuelle ou habituelle & tout ce que dessus.

Qu'il apprenne donc de l'eschole de la verité, que le fils de Dieu a payé tresabondamment quant à la suffisance, comme ils disent, voire en rigueur de toute iustice, & que sans doute *copiosa apud eum redemptio*, mais non quant à l'efficace c'est à dire, quant à l'application de ses merites, attendu qu'il ne sont alloüez à chacun, soit par faute de foy, ou par manquement de charité & bonnes œuvres.

Et pourtant il faut dire, que tout ainsi comme la passion du fils de Dieu tres-bastante & tres-suffisante de foy, nous est appliquee par le moyen de la foy, de la charité, du baptesme, & des autres Sacremens; de mesmes en est il de l'Eucharistie & du saint sacrifice de la Messe. Et si l'Apostre aux Coloss. ch. I. disoit en ce sens qu'il accomplissoit en sa personne ce qui defail-
 7ers. 24. loit à la passion du fils de Dieu, pourquoy du Sacrement des Sacremens, auquel est contenu tant la grace que l'autheur d'icelle, ne pourra on dire le mesme?



*Sur l'Apologie du Ministre adreſſee par luy à
ceux de la Religion Romaine de la
ville à Grenoble.*

Replique.

Vous parlez ainſi en la page 63. de voſtre petit imprimé, ne voulant donner autre marque aux vrayſ Catholiques, pour les diſtinguer des faux & pretendus, que le nom de Romains. Je veux donc ſeulement vous aduertir briefuement de deux choſes, remettant la troiſieſme, en quoy conſiſtent les ſouſpireux ſoufflets de voſtre organique doleance, aux preuues que j'ay faites en Geneue plag. des paſſages par vous, où les voſtres corrompus avec autāt de ſacrilege que vous monſtrez de temerité à les deffendre.

La premiere eſt que iamais vous ne faſſiez difficulté d'appeller Catholique l'Egliſe, la foy de laquelle eſt vniuerſelle & par tout eſtendue, quelle eſt celle que vous dites Romaine. Oyez S. Auguſtin, ſi vous refuſez de prendre de ma plume ce document, c'eſt au ſermon 2. ſur le Pſeume 90. où il dit, que le corps de Ieſus Chriſt eſt l'Egliſe, non celle qui eſt en ce lieu où en celuy là, mais qui eſt par tout le monde: non celle qui eſt maintenant, mais celle qui a eſté depuis Abel & comprendra tous ceux qui croiront en Ieſus Chriſt iuſques à la fin du monde.

Escoutez aussi Vincentius Lirinensis lumiere de son siecle, & qui vescu il y a plus de mil ans, in commonitorio, Ceux qui tiennent ce qui a tousiours & en tous lieux esté creu de toutes personnes, conformément à la promesse que Dieu le fils a eu de Dieu son Pere, Demande moy, & ie te donneray les gens pour ton heritage, & pour ta possession les bouts de la terre, ceux la sont Catholiques.

Le mal est que de tout temps, tout ainsi comme les abandonnees derobben & s'usurpënt le nom & le renom des pudiques matrones, de mesme l'heresie fa'sât de Faustine Lucrece s'est oïee attribuer le nom de Catholique, & marquer les timbres aux armes & seaux de la vraye

Irenee li. 3. cha. 4. Tertul. de præscript. Aug. liii. cont. epi. sund. c. 5. Eglise. Dequoy se pleignoient S. Irenée, Tertulien, & S. Augustin à l'encontre des Arriens, Manicheans, Montanistes, Donatistes, & autres.

L'autre chose dont vous deuez estre aduertý est, que de toute memoire les orthodoxes & Catholiques ont esté appelez Romains par les Heretiques. Ainsi parloient les Arriens, comme il appert dans Victor li. i. de persecut. VVandal. disant que les Arriens appelloient en Afrique, Romains, les Catholiques: d'autant qu'ils communiquoient estroictement avec l'Eglise Romaine.

L'un d'iceux, sçauoit est Iocundus, escriuant à Theodoric le fils du Roy, parle en cette sorte, *poteris eum diuersis afflictionibus interficere, nam si gladio peremeris incipient Romani martyrem prædicare.*

S. Gregoire de Tours de gloria Martyrum ch.

DE LA MESSE.

79. parlant des Arriens, qui estoient en France dit: *Quid putatis (dicebat unus ex illis) quod nunc isti Romani dicunt?*

Et au ch. 30. *Si (inquit) consenseris dictis meis, exercemus hodie cacinnum de hoc Romanorum presbytero &c.*

La raison procede de ce que

Sedes Roma Petri quæ pastoralis honoris

Prosp.

Facta caput mando, quicquid non possidet armis

*Aquit-
nic. li. de
ingrat.*

Religione tenet.

Et n'y a eu nation barbare, pour esloignee qu'elle fut, qui n'ayt recongneu le Pontife Romain pour Euesque Ecumenique, c'est à dire, vniuersel & Catholique, comme l'observe & nous en admoneste serieusement S. Irenee liu. 3. ch. 3. Et apres luy S. Augustin en l'ep. 165. l'un & l'autre faisant recit & denombrement des Papes qui les auoient precedé iusques au siege de celuy qui lors viuoit.

Iugez ô esprit abusé, avec qui vous parlez, vous opinez, vous escriuez, & en quelle categorie vous faites vostre entree, vous ioignant aux anciens heretiques, & vous desbandant de la vraye Eglise, qui est la seule Catholique, Apostolique & Romaine.

F I N.





REPERTOIRE

DES CHOSES PRINCIPALES CONTENUES ES

Discours precedents, par ordre

Alphabetique,

A

-  *Efection de nostre Seigneur enuers nous, 23.*
24.25.
-  *l'Antecrist croistra en puissance quand le*
sacrifice continuel manquera 49.
- modestie de l'Autheur enuers le Ministre. 53.54.55.*
56.57.
- Auant propos du troiesme discours. §2.53.*
- Aue Maria, ou Salutation Angelique, approuuee*
d'un Ministre de nostre temps. 423.
- S. Ambroise dit la Messe. 212.*
- S. Augustin deuot au saint sacrifice de la Messe. 215.*
- Aulmosnes pour les trespassez. 212.*
- Agnus Dei dit en la Messe par l'ordonnance du Pape*
Sergius. 323.
- Ans prins en l'Escripture pour iours. 91.*
- Aaron figure de Iesus. 81.*
- l'agneau Pascal plus proprement figure du saint*
sacrifice de l'Autel que de celui de la croix. 104.
105.
- Anatheme contre ceux qui nient que les Apostres fu-*

T A B L E

<i>rent institutez prestres à l'institution du saint sacrement.</i>	114.
<i>Anatheme contre ceux qui nient que les Apostres & les prestres ayent receu la puissance de Iesus Christ pour consacrer son cors & son sang.</i>	ibid.
<i>L'Apostre clairon & trompette de la sainte Eucharistie.</i>	113.
<i>sur les Autels seulement se celebre la Messe.</i>	237.
<i>reliques aux Autels.</i>	239.
<i>vases de l'Autel.</i>	247.
<i>Aulbe par qui & quand elle se doit porter.</i>	261.
<i>Acolyte.</i>	262.
<i>Adiurements faicts aux prestres par leurs coronnes.</i>	266.
<i>Ablution ou lauement de mains.</i>	297.
<i>L'Antechrist & ses precurseurs combattront la Messe.</i>	195.
<i>les Apostres ont dit Messe.</i>	207.
<i>Antechrist ce qu'il sera.</i>	357.
<i>L'Adoratiõ de la croix, les ieusnes, le quaresme, l'honneur qu'on doit aux Saints.</i>	
<i>L'An 1594. pag. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412.</i>	
<i>Autels.</i>	273.
<i>Alleluya,</i>	284.
<i>Amen,</i>	282.

B

<i>B Anquets somptueux.</i>	27.
<i>B saint Basile a enseigné le Purgatoire.</i>	399.
<i>Baptisme se peut donner hors le presche, au dire mesme d'un Ministre.</i>	424.
<i>Bible françoise condamnée Caille.</i>	91.
<i>audace & bestise de Beze voulant reprendre S. Luc de solecisme,</i>	103.
<i>fons Baptismaux,</i>	255.
<i>l'eau</i>	

DES MATIERES.

<i>l'eau pour le Baptisme doit estre benitte.</i>	ibid.
<i>miracle aduenü aux fons Baptismaux.</i>	256.
<i>Barbe deffendue aux prestres.</i>	266.
<i>Benediction des offrandes.</i>	291
<i>Bestes aduertissent l'homme de son deuoir.</i>	174, 175, 176.
<i>Blasphemes du Ministre appellant la Messe Chimere.</i>	
178. Harpie	179.

C

C ause du scandale des Capharnaïtes.	12.13.
C hef-d'œuvre de plusieurs artizans.	3. 4.
diuers motifs à la frequente Communion.	27.28.
excuses diaboliques pour retirer les hommes de la frequente Communion.	29,30.
infrequency de la Communion cause de tous malheurs.	30.
Comment le corps de nostre Seigneur est en l'hostie consacree.	11.15.16.
Vn corps peut estre en diuers lieux par vertu diuine.	
14. 15.	
sainct Cyrille tient Nestorius pour excömunié & deposé de sa charge, s'il n'obeit au Pape de Rome.	385
S. Chrysostome appelle la Messe sacrifice propitiatoire cinq fois en vn passage.	389.
S. Cyrille appelle la Messe sacrifice propitiatoire.	394
Curbo, nom de la Messe Syriaque.	403.
Cōtraditions des heretiques aux choses de la foy.	420
Calice pour dire la Messe doit estre d'or, d'argent ou d'estain.	220.
Ceremonies de la Messe.	209 & 213.
Confession.	211.
Consécration d'Eglise.	209.
Corps de Iesus Christ en plusieurs lieux.	214.

T A B L E.

<i>la Cene caluinienne ne peut estre le sacrement d'Eucharistie.</i>	479.
<i>Communion du saint sacrement.</i>	324.
<i>Caietain plus receuable en scolastique & metaphisique qu'en positive.</i>	73.
<i>Caluin & Kemnitius ont diuersifié le Grec, & falsifié l'Hebreu au texte du sacrifice de Melchisedech.</i>	76.
<i>que la conionction Copulative se prend ordinairement en l'escriture pour la causative.</i>	73.74.
<i>Collectes à la messe.</i>	330.
<i>Caille calomniateur.</i>	83.
<i>Caille cōtredit aux Cēturiateurs de Magdebourg.</i>	93.
<i>Caille maître des nouices des Carmes à Aix.</i>	90.
<i>Caluin parle autrement de la messe que son disciple.</i>	83.
<i>Conclusion propre de M. Caille.</i>	90.
<i>Contradiction de Caille.</i>	89.
<i>Coustume du M. Caille.</i>	86.
<i>la Cene ne se peut preuuer par les SS. Peres.</i>	98.99.
<i>Ceremonies des funerailles.</i>	317.
<i>Commemoration des Saints.</i>	307.
<i>Consécration & transubstantiation du pain & du vin au corps de Iesus Christ.</i>	309.
<i>Costumes non escrites ne sont à reietter.</i>	314.
<i>il y auoit anciennement Cierges & lampes allumées sur les autels.</i>	251.
<i>miracle des lampes de l'Eglise.</i>	252.
<i>les nouueaux baptisez portoyent des Cierges allumés.</i>	252.
<i>la Croix ou l'image du Crucifix releuée aux Eglises.</i>	244.
<i>le signe de la Croix au labaron de Constantin.</i>	245.
<i>la Croix aux processions.</i>	ibid.
<i>Croix</i>	.

DES MATIERES.

<i>Croix au milieu des places, & dans les maisons.</i>	246.
<i>tout genre de tentation se surmonte par la consideration de la Croix.</i>	<i>ibid.</i>
<i>la Croix sera portee au iugement dernier par les Anges plus lumineuse que le soleil.</i>	<i>ibid.</i>
<i>la Croix estoit plantee premieremēt au lieu où deuoit estre sacree l'Eglise.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Croix ez cachets, lettres, obligations .</i>	247.
<i>Croix ez estendarts, boucliers, halecrets.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Chant du coq.</i>	259.
<i>Chantres.</i>	262.
<i>Chasse des reliques.</i>	268.
<i>Cheuelure deffendue aux prestres.</i>	266.
<i>Cheuelure des Nazareens.</i>	266.
<i>Cierges.</i>	268.
<i>Confesseurs.</i>	262.
<i>Communion prinse des premiers Chrestiens tous les Dimanches.</i>	272.
<i>eile se doit prendre à ieun quoy que Iesus Christ l'aye donne apres soupper.</i>	272.
<i>Punition d'un qui fait le contraire.</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Complies.</i>	259.
<i>Croix.</i>	269.
<i>Couronnes des Ecclesiastiques.</i>	265. & sequent.
<i>Chaire du predicateur</i>	293.
<i>Canon de la Messe & son antiquite.</i>	362.
<i>Cene des huguenots.</i>	130. 138.
<i>Conciles receus par Caluin.</i>	
<i>les quatre premiers Conciles tenus par saint Gregoire comme les quatre Euangelistes.</i>	136.
<i>Cene des Ministres fort absurde.</i>	161.
<i>œuvres de S. Clement deffendues.</i>	529.
<i>Carne du Ministre ridicule.</i>	489.

T A B L E

<i>Cene des reformez differente en plusieurs manieres de la vraye institution de l'Eucharistie.</i>	459.
<i>College de Tournon dessendu.</i>	490.
<i>Conformité entre Dieu & ses saints.</i>	554.
<i>Concio & sa signification.</i>	557.
<i>Catalogue des principales & plus frequentes diuinations & sorceries. p. 187. 188. 189. 190. & 191.</i>	
<i>la reciproque Contrariété & contradiction des heresiarques en choses fondamentales de la foy. p. 420.</i>	
<i>Cōformité du S. sacrifice de la Messe avec le sacrifice de chair entouré de pain des anciens.</i>	201. 202.
<i>Cerbere.</i>	128.
<i>Collectes.</i>	289.
<i>Credo in vnum Deum.</i>	289.

D

D <i>luer ses significations de la particule De.</i>	10.
<i>Diadochus aucteur Grec asserme le purgatoire.</i>	400.
<i>Diacres ne peuuent consacrer.</i>	213.
<i>les Dimanches faut ouyr Messe 212. & toute entiere.</i>	214.
<i>Dalmatique robbe des Diacres.</i>	261.
<i>Diacres.</i>	262.
<i>les Dimanches les premiers Chrestiens se communioient tousiours.</i>	272.
<i>Diabes contraincts par exorcismes de confesser la verité.</i>	169. 170. 171. 172.
<i>Et par le S. Sacrement de l'Eucharistie.</i>	173.
<i>S. Denys, sa Liturgie, qu'il est l'Areopagite.</i>	531.
<i>Decretales & du langage d'icelles,</i>	
<i>Decretales escrites en Grec puis en vulgaire.</i>	547.
<i>Detestation & protestation faicte par le Ministre.</i>	561.
<i>Deceuoir & combien il est aisé d'estre deceu sous apparence de pieté.</i>	565. 566. 567. 568. 569.
	Dedicace

<i>Dedicace des Eglises.</i>	234.
<i>Dominus vobiscum.</i>	279.

E

L A sainte Eucharistie est chef-d'œuvre de Iesus Christ. 4. singularitez d'icelle. 6. 7. Que le changement qui se fait en icelle au corps de Iesus Christ n'est pas generation 9. 10. ny alteration. 10. 11. ny augmentation. 11. 12. ny mutation locale 13. 14. Douze merueilles d'icelle. 17. 18. 19. Autres de sapience. 19. 20. Autres de bonté. 21. 22.	
le sacrifice de l'Eglise, mesme en substance avec celui qui fut fait sur la Croix.	49.
Escripture sainte n'a esté deuant ce qui est couché en icelle.	56.
diuerfes maneres de parler de la sainte Escripture.	56.
57.	
qu'il ne faut rien adiouster à la sainte Escripture	62.
Erreurs de diuers heretiques.	421.
l'Eglise tient le milieu.	424.
Eau se mesle avec le vin à la Messe.	210. & 219.
Eucharistie offerte tous les iours.	210.
Eucharistie Sacrement de paix.	322.
adoree.	327.
que par le mot de sacrifice simplement est entendue la sainte Eucharistie. 65. & que le mot ἐξέτηκε signifie sacrifier & en saint Cyprien & en saint Chrysostome.	70. 71.
Eucharistie Sacrement & sacrifice.	85.
conuenances de la sainte Eucharistie avec l'agneau Paschal.	104. 105.
le S. Esprit apparoit sous diuerses figures.	107.
Epistre.	283.
l'Euangile sans la tradition n'est que denomination	exte

T A B L E

<i>exterieure.</i>	128.
<i>Eucharistie hostie de propotiation.</i>	116.
<i>En l'Eucharistie ny a pas seulement vne nue & simple representation.</i>	113.
<i>L'Eseriture n'a tout ce qui est du pourpris de la foy.</i>	122.
<i>deuant & apres le deluge ny auoit point d'Eseriture auant Moysse.</i>	123.
<i>Nostre Seigneur n'a pas commandé a ses disciples d'es- crire ce qu'ils ont escrit.</i>	124.
<i>Effets des prieres qui se font pour les morts.</i>	319.
<i>Elevation de l'hostie.</i>	314.
<i>Eau benitte & que Sathan avec ses supposts l'a en hor- reur.</i>	254.
<i>Enchantemens dissous par l'eau beniste.</i>	254.
<i>Elle estoit cōsacree en l'Eglise par le signe de la Croix.</i>	
<i>Ibid.</i>	
<i>Il y auoit des benitiers.</i>	254.
<i>le diable chassé par l'Eau benitte.</i>	Ibid.
<i>les Abyssins Ethiopiens & Indiens orientaux retien- nent l'eau benite par tradition Apostolique.</i>	255.
<i>L'Eau benite seruoit pour baptizer.</i>	Ibid.
<i>miracles des Eaux baptismales.</i>	Ibidem.
<i>des Eglises des Chrestiens & des parties d'icelles.</i>	230.
<i>Elles sont necessaires pour y celebrer le diuin sacrifice.</i>	230. 231.
<i>Eglise portatine fziite par Constantin.</i>	233.
<i>L'autel est vne partie de l'Eglise.</i>	237.
<i>consécration & dedicaces des Eglises.</i>	234.
<i>Eglises dedices aux martyrs.</i>	241.
<i>aux Eglises doiuent estre colloquees les images de Ie- sus Christ de sa mere, de la croix & des saints.</i>	242
<i>les Docteurs de nostre temps qui ont escrit de l'E- ucharistie.</i>	225.
	lon

DES CHAPITRES.

l'on brusloit de l'encens à la S. Messe anciennement.

253.

Encensoirs entre les vases de l'Eglise. 253.

Eucharistie, voy communion & Messe.

Exorcistes. 262.

Eleuation des mains & des yeux. 304.

Eulogie & Eucharistie ne sont le mesme. 291.

l'Eucharistie est sacrifice. 154.

C'est vn seul & mesme sacrifice encor qu'il soit en plusieurs endroits. 155. *Vide. viande.*

Euesques s'appellent les Ministres escriuants en Grec.

138.

Eucharistie terrible aux Demons. 353.

Eglises anciennement consacrees avec la Messe. 545.

l'Escripture sainte parle simplement. 548.

Encens à la Messe. 253.

Eleuation de la sainte hostie. 314.

F

L Emor (facile) signifie en la sainte Escripture syllogisme respondant à celui de Caille. 34.35.

Sacrifier. 42.

Femmes ne sacrifient. 211. & 214.

Fraction des especes. 321.

Figures appropriées à la personne de Iesus. 93.

Facere se prend souuent pour sacrifier. 110.111.

Frangere regarde l'espece du pain en la tres-sainte Eucharistie. 102.103.

le Futeur mis souuent aux saintes lettres pour le passé. 100. & pour le present. 101.

Formulaire de prieres. 320.

Fables poëtiques vsurpees par les SS. Peres. 177.

Faussetez signalees aux escrits des aduersaires. 556.

b

Saint

S ainct Gregoire de Nazianze donne prerogative à l'Eglise Romaine d'avoir esté tousiours saine en ses opinions.	385.
sainct Gregoire de Nazianze nomme la Messe sacrifice.	393.
sainct Gregoire de Nissee recognoit le Purgatoire.	396.
Genuflection.	307.
Grecs ont recogneu le purgatoire.	396.
Grecs ont recogneu le S. sacrifice de la Messe.	387.
Grecs recognoissent le saint siege.	383.
sainct Gregoire expliqué disant que celui sera l'Ante-christ qui s'appellera l'Euesque des Euesques.	362.
Gloria patri.	276.
Gloria in excelsis.	278.
Graduel.	284.

Q ualitez des Heretiques.	32.
les Hommes desireux de s'immortalizer par leurs œuvres.	3.
les heresies ont prins leur source de la desobeissance des hommes au Pape de Rome.	54. 55.
Heresies donnent aux extremitex.	424.
Heretiques se contredisent és choses de la foy.	420.
& sequentib.	
Heretiques inconstans.	211.
Heretique est ennemy de Dieu , & mourant tel est damné.	337.
Heretiques condamnez par la sentence diuine.	336.
les Heretiques falsifient les liures mesmes des leurs.	69.
que Hotsi signifie sacrifice.	68. 69.
que	

DES CHAPITRES.

que facere en Syriaque signifie sacrifier.	109.
silence des Heretiques interrogez de la cene, indice de leurs faulsetez.	98.99.
les Heretiques faullement disent qu'il n'y a rien de necessaire à salut qui ne se treuve en l'escriture.	
123. 124. 125.	
leur furie, impieté, & cruauté.	228. 229.
Heures Canonales.	257. & sequent.
Habits des Euesques, Prestres & Leuites.	260. & sequent.
Hymnes.	268.
la Theologie des Heretiques en quoy consiste. v. Theologie.	
Herésie comparee à la Chimere. 119. aux Arpies. 118.	
aux Syrenes. 181. à Cerbere chien des Enfers. 182.	
pire que la magie.	191
Heretiques amis des disputes pour tromper les ignorans.	184.
S. Hyppolite & de son autorité.	548.
Hostie consacree tous les iours par ordonnance diuine.	
545.	
S. Hyppolite escriuain ecclesiastique.	549.
S. Hyppolite a esté martyrizé à Rome.	550.
Heretiques quels ils sont.	560.

I

EN quoy principalement est merueilleuse l'Incarnation. 5.6.
 qu'en la prophetie de Malachie sont les mots de sacrifice & d'Immolation. 62.63.64.
 Iustinien appelle le Pape chef de toutes les Eglises. 385.
 Iulien l'Apostat purge ses mains avec le sang des sacrifices de la tache qu'il estimoit auoir encoeurue au
 b 2 sacri

T A B L E

<i>sacrifice de l'autel.</i>	394.
<i>Iesus Christ auteur de la Messe.</i>	211. 215. 221.
<i>Il nous a laissé son corps pour gage salutaire.</i>	222.
<i>Iesus Christ prestre eternellement.</i>	81.
<i>Iesus à sacrifié.</i>	82.
<i>Iesus ne meurt plus.</i>	84.
<i>Imposture de Caille.</i>	89.
<i>Iuge sacrificium.</i>	91.
<i>Iugement de Dieu sur Caille.</i>	92.
<i>Iesus Christ nostre Seigneur parloit Syriaque.</i>	109.
<i>sainct Iaques Apostre clairon de l'extreme onction.</i>	113.
<i>les Images de Iesus Christ, de nostre Dame, & la Croix des saints doiuent estre mises aux Eglises.</i>	241. 242.
<i>Infusion & meslange de l'eau avec le vin.</i>	295.
<i>Imprudence des heretiques.</i>	141.
<i>sainct Ignace & de l'autorité de ses epistres.</i>	542.
<i>sainct Iaques & de l'autorité de sa liturgie</i>	504.
<i>Introite.</i>	274.
<i>Ite missa est.</i>	330.

K

K <i>Imhi Rabbin.</i>	163.
<i>Kana Rabbim.</i>	<i>Ibidem.</i>
<i>Kyrie eleison.</i>	277.

L

L <i>Argesse royalle au dire de Caille.</i>	81.
<i>L'explication du mot λειτργία.</i>	114.
<i>mot de Liturgie expliqué.</i>	115. 116.
<i>etymologie du mot Liturgie. 117. 118. 119. & sa diuerse signification.</i>	
<i>Landes.</i>	259.
<i>Lecteurs.</i>	262. & 263.
<i>Litanies.</i>	268.
	<i>Lucer</i>

DES CHAPITRES.

Lucernaire.	259.
Liures de Magie, d'Amour &c. deffendus.	187.
Liure de du Plessis meritoirement condamné.	185. 186.
	187. 191. & 192.

M

L a Messe estre sacrifice, se preue par le vieil Testament.	38. 39. 40. par le nouveau.	41. 42. 43.
par les Peres.	44. 45. 46. par les Conciles.	47. par raisons.
		48.
trois choses à considerer en vne Mutation.		5.
quatre sortes de Mutation expliquees.		7, 8. 9.
la version de la prephetie de Malachie estre de saint Hierosime.		63.
la sainte Messe estre sacrifice, se preue par inconueniens qui viendront du contraire.	49. Item par les Rabbins.	ibid. & 50. par les Sibylles.
		ibid. & 51.
le mot de Miche semble venir de l'Hebrieu Micha.		64.
le mot de Micha ne signifie seulement oblation de fleurs & choses inanimées.		ibid.
Malice du Ministre qui se fasche d'estre nommé heretique.		53. 54.
ignorance du Ministre aux langues.	58. & aux saintes lettres.	62.
la cause de l'ignorance & lourdisse des Ministres.		59. & 413.
termes par lesquels les Ministres tachent voiler leur ignorance.		62.
Ministres brauants en absence, muets en presence.		414.
Ministres tresnegligens en la lecture des saints Peres.		387.

TABLE

Messe appellee sacrifice propitiatoire par les Peres Grecs.	388.
la Messe, & la mort en croix sont vn mesme sacrifice.	394.
la Messe doit estre dicte pour les trespassez, selon les Peres Grecs.	400.
les Messes pour les trespassez ordonnees par les Apostres & par le S. Esprit.	401.
d'où vient le mot Messe.	427. & sequentib.
la Messe au premier siecle.	209.
au second.	ibid.
au troisieme	210.
au quatrieme	211.
au cinquiesme	214.
au sixiesme	217.
au septiesme	219.
au huitiesme	220.
au neuuesme	221.
au dixiesme	222.
à l'onzieme	223.
au douzieme, trezieme, & quatorzieme.	224.
Iesus Christ l'a instituee.	211. & 215.
Elle est sacrifice.	210.
presentee par tout.	ibid.
Elle represente la mort du fils de Dieu.	213.
Elle se dira iusques au iour du iugement.	216.
Iesus Christ y est sacrifié.	214.
Elle se dit à minuit à Noël.	209.
à la consecration des Eglises.	ibid.
Pour nos neceffitez	212.
doit estre ouye de tous au iour de Dimanche.	214.
avec silence & deuotion.	212.
& particulierement des Ecclesiastiques avec reuerence.	220.
Elle ne se peut dire que par les prestres.	218.
S. Matthieu la disant est occis.	210.
Elle se dit pour les trespassez.	211. & 215.
Mots formez avec transposition, transmutation, & adionction d'une lettre.	466. & sequent.
la sainte Messe est la mesme victime qui fut immolee sur	

DES MATIERES.

<i>sur la croix.</i>	348.
<i>Messe admirable aux Anges.</i>	350.
<i>Messe agreable aux hommes.</i>	352.
<i>Messe mot tiré de l'Hebreu.</i>	331.
<i>Passages de Tertulien detronquez par le ministre.</i>	
65.66.	
<i>Trois fausetez du ministre argueez.</i>	68.
<i>Que l'oblation de melchisedech est sacrifice selon saint</i> <i>Ambroise mal cité par le ministre.</i>	71.72.
<i>Les pains qu'il donna a Abraham auoiet ia esté offertz</i> <i>a Dieu par iceluy.</i>	77.
<i>Martel enteste du ministre.</i>	22.
<i>Melchisedech figure de Iesus.</i>	81.
<i>Messe appellee Sacrement & sacrifice.</i>	84.
<i>saint Matthieu a escrit son Euangile en Hebreu.</i>	108.
<i>ignorance du ministre desinssant que c'est que Sacre-</i> <i>ment.</i>	107.
<i>Et en autres choses. III. nommément en ce qui concerne</i> <i>la Theologie.</i>	112.
<i>du Plessis Mornay en son liure de la messe a commis</i> <i>beaucoup d'erreurs.</i>	186.
<i>Son liure digne du feu preuue par l'un & l'autre</i> <i>droit.</i>	187.
<i>la messe à son nom & signification en l'escriture sain-</i> <i>cte,</i>	199.200.
<i>la messe prophetizee en l'escriture.</i>	203.205.
<i>La messe a esté cogneue & dicté depuis Iesus Christ ins-</i> <i>ques à present.</i>	205.
<i>la messe au premier siecle.</i>	206.
<i>du missal des Hebreux.</i>	381.
<i>messe des Grecs Syriens Egiptiens Maronites.</i>	403.
<i>des trois messes le tour de Noel.</i>	
	<i>messe</i>

T A B L E

messe celebree par les Apostres le iour de Pentecoste,

494.

messe seche.

551.

matines.

257.258.259.

messe.

257.263.269

elle se dict à leun 270. Ordre d'icelle.

270.

Minuict.

257.& 259.

moine vestu diuersement des seculiers avec la rasure.

265.

Messe des catechumenes & energumenes.

294.

la messe est propitiatoire. 130. Et impetratoire.

134.

la messe offerre pour les fructs de la terre: pour chasser les Lurins d'une maison, pour vne possedee & pour les trespassez.

135.

la messe prounee par les Conciles

136.

magie de diuerses sortes. 187. & apres.

le sacrifice de la Messe est legitime.

185.

Ministre cherche nodum in scurpo. 120. en carrabin d'esehole.

ministre ne respond rien aux authoritez de plusieurs

Peres citez es passages.

120. 121.

petite capacite du Ministre.

120.

ministre ne veut l'escriture qu'à sa poste.

122.

explication du mot latin Ministrare.

115.

memento qui se faict à la messe.

306.

les parties de la messe.

221.

la messe prouuee par l'autorite de tous les anciens.

227.

Elle requiert certains lieux où soit celebree.

230.

231.

elle se dit seulement sur les autels.

237.

Confusion d'un Ministre en Flandres.

239.

messe

DES MATIERES.

Messe proprement pourquoy se prent.	551.
le mot messe a cinq significations.	559.
Messe confirmee par S. Jean Chrysostome.	399.
Messe appelée sacrifice par saint Jean Chrysostome.	
le mot de messe est plustost prins de l'Hebrien que du Latin.	427.
le mot de messe est veritablement Hebrien.	430.
la messe pour les trespassez recenüe par toute l'antiquité.	401.402.603.
la Messe chez les Syriens, Perses, Armeniens, Abyssins, Cophites, comme chez nous.	403.404.
l'on a continué & cetebré la sainte Messe depuis Iesus Christ iusques a present.	205.206.207.

N

M aniere par laquelle se fait la mutation naturelle.	25.
Noms des heretiques qui se sont debandez de Caluin.	421.
Noël.	257.258.259.
de Nuit l'on prie.	257.258.
Noms de la Messe par toutes nations.	196.
Noms de la Messe entre les Grecz.	197.
Noms de la Messe entre les Latins.	198.
Noms de la Messe entre les Hebrieux.	199.200.
Nouveau testament Syriaque de S. Marc tesmoin inuincible de la conformité des Eglises Orientales avec la Romaine touchant le saint sacrifice de la Messe.	
Nocturnes.	259.

O

O Rigene recognoit le purgatoire.	398.
Office du Ieudy saint gardé par les Syriens.	
404.	
Offrandes des Chrestiens du temple de la Messe.	223.
Operari pour sacrifier.	109.110.
Oraison dominicale abrégé de toutes les oraisons.	320.
Ordre de la Messe.	269.
Ordres mineurs.	262.
Ornements de l'Eglise.	260.
Onction des Euesques & prestres.	264.
Oblation qui se faict à la Messe.	291.
Offertoire, pourquoy ainsi nommé.	290.
Offrandes.	291.
Oraisons secrettes en la Messe.	298.
Osanna.	302.

P

P Elerinages diuers.	19.20.21.28.
le Pape n'est pas l'Antechrist.	54.93. & 355.
les heresies ont prins leurs sources de la desobeissance au Pape de Rome,	54. 55.
le Pape Iulle premier restablit S. Athanase,	385.
les Papes ont tousiours maintenu leur siege en son en- tier entre les Gots & autres barbares.	385.
le Purgatoire a esté recogneu des Peres de l'Eglise Grecque,	396.
les Philosophes auoyent desrobé de l'ancienne Loy ce qu'ils disoyent du Purgatoire.	399.
	Purga

DES MATIÈRES.

Purgatoire diuerſement appellé des Grecs.	400.
le Patriarche des Cophites recognoit le Pape.	407.
le Pape appellé treziéſme Apoſtre, & cinquieſme Euā- geliste par les Syriens.	408.
Pain à la Meſſe apres les paroles du preſtre n'eſt plus pain, ains le corps de Ieſus Chriſt,	222.223.
Penitence.	211.
Prieres pour les treſſaſſez.	212.
Preſtres remettent les pechez.	209.
à la Meſſe on prie pour tous.	214.
on ſacrifie.	210.211.218.
Propheties de la Meſſe.	215.220.221.
Pureté requiſe en ceux qui diſent la Meſſe.	216.221.
Purgatoire.	212.& 316.
Paix ſe donnoit anciennement en la ſaincte Meſſe.	323.
Regne de l'Antechriſt n'eſt que de trois ans.	93.
quand, pourquoy, & pour qui la Paſſion de noſtre Sei- gneur.	105.
Preſtre Legat pour tout l'vniuers.	115.
le Preſtre fait prieres pour ſes amis.	305.
Prieres pour les viuans.	305.
Prieres pour les treſſaſſez.	316.
Prieres pour les ſuperieurs ſpirituels & temporels.	306.
S.Pierre portoit la couronne comme les moines.	266.
Pointe du iour.	259.
Portiers.	262.
Preſtres ſont oincts.	264.
portent couronnes.	266.& ſeq.
Prier en tout temps comme ſe doit entendre.	259.
Prieres auant le repas.	258.259.

T A B L E

<i>Prime.</i>	259.
<i>Proceſſions.</i>	259.
<i>Pſeaulmes.</i>	258.259.
<i>Predication pourquoy apres l'offertoire.</i>	293.
<i>Prefre prie que l'on prie pour luy diſant Orate.</i>	297.
<i>Preface de la Meſſe.</i>	298.
<i>neuf Prefaces de la Meſſe diuerſes.</i>	300.
<i>Profeſſion de foy.</i>	289.
<i>la Philoſophie & cognoiſſance des choſes profanes ſert de beaucoup pour le Theologie.</i>	151.2.3.
<i>du nom de Pape, de ſa ſignification & quand il a com- mencé d'eſtre approprié aux Eueſques de Rome.</i>	365.
<i>Paſſage ſignalé de S. Auguſtin, pour la verité du S. ſacrement.</i>	499.
<i>Peres qui ont eſté quatre cens ans apres noſtre Sei- gnaur indignement reiettez par le Miniſtre.</i>	492.
<i>le Pape n'eſt l'Antechriſt.</i>	355.
<i>Prefres remettent les pechez.</i>	545.
<i>Portiers quels offices ils ont en l'Egliſe.</i>	558.
<i>le Patriarche & l'Egliſe des Cophtes en Alexandrie reconoiffent le Pape pour lieutenant de Dieu, & luy promettent obeſſance, & font profeſſion de tous les articleſ de la foy.Catholique, Apoſtolique & Romaine.</i>	497.
<i>Preparation à la Meſſe.</i>	273.

R

R <i>Emiſſion des pechez.</i>	209.
R <i>Robert Eſtienne parle autrement que Caille.</i>	91.
<i>Reſponſe hors de reſponſe du Miniſtre.</i>	119.
<i>Ratam</i>	

DES MATIERES.

Ratam rationabilem.	308
Rondeur de l'Hostie.	304.
le Roy est nommé ex prieres de l'Eglise.	305.
il y auoit dans les autels tousiours quelques Reliques.	314.
Razure des Ecclesiastiques.	265.
Refectiõ corporelle quand elle se doit prendre.	258.
	259.
Reliques des Saints.	268.
Robbes sacrees.	260. & seq.
la Religion & le sacrifice vont de suite, & l'un ne peut estre sans l'autre.	149.
Rabbins anciens seruent pour l'interpretation des es-	
critures.	162.

S

S acrifices valables en la loy de Nature encor que non recommandez.	37.38.
l'autorité tiree du premier des Roys chap. 2. ne se peut approprier qu'à nostre sacerdoce.	60.61.
le Sacrifice de l'Eglise mesme en substance avec celuy qui fut fait sur la Croix.	49.
vn Seul sacrifice est ordonné au vieil testament.	57.
Trois sortes de sacrifice.	58.59.
qu'en la prophetie de malachie sont les mots de Sacrifice & d'immolation.	62.63.64.
Sacrifier n'est pas le mesme qu'occire.	58.
Sacrifier en fleur de farine, & en gasteaux, estre bien dict.	58.
tous les Sieges Apostoliques asubiectis aux infidelles horsmis Rome.	386.

T A B L E

<i>les Syriens ont la messe comme nous.</i>	403.
<i>les Syriens recoiuent la doctrine du purgatoire.</i>	412.
<i>Superbe mere des Heretiques.</i>	421.
<i>Sette diuerfes des Heretiques de nostre temps & celle de Caluin.</i>	420. & 421.
<i>Sacrifices, anciennes figures de la Messe.</i>	218.
<i>Sacrifice n'est accepté de Dieu que par les prestres.</i>	210.
<i>Sacrifice de la Messe ne se fait qu'à vn seul Dieu.</i>	216.
<i>le mot de Sacrifice prins improprement en la sainte escriture a tousiours quelque Epithete adioinct.</i>	65.
<i>L'oblation de Melchisedech estoit sacrifice.</i>	71.
<i>Sacerdoce de Melchisedech figure de Iesus Christ.</i>	82.
<i>Sacrifice de la Croix de Caluaire & de la Messe le mesme.</i>	83.
<i>Sacrifices anciens agreables a Dieu.</i>	85.
<i>Sacrifice de Caluaire pourquoy ainsi nommé.</i>	83.
<i>ignorance du ministre en definissant qu'est ce Sacrement.</i>	107.
<i>Trois choses encourent à l'essence du Sacrement.</i>	
<i>Ibidem.</i>	
<i>les Sacrements ne peuuent estre instituez par les hommes.</i>	112.
<i>figure diuerse du S. Sacrement de l'autel.</i>	97.
<i>heretique accorde que l'institution du S. Sacrement de l'autel est bien expresse en la sainte Esriture.</i>	99.
<i>quant on pour qui & à quelle fin fut institué le S. Sacrement.</i>	104.
<i>trois choses au S. Sacrement de l'autel.</i>	107.
<i>que l'institution du saint Sacrifice de l'autel est confirmé</i>	

DES MATIERES.

firmé par le mot <i>effundetur.</i>	99.100.
Sacrifice de la messe appelé iugé <i>sacrificium</i> preuë par les paroles mesmes de la consecration. <i>Ibid.</i> & 101.	
L'agneau Paschal figure du sacrifice de l'autel p. ^u estoit que de celui de la Croix.	104.105.
en tout Sacrement trois choses requises forme, matie- re, & l'intention de l'administrateur.	113.
comparaison du banquet d'Herodes, qu'il faisoit tous les ans avec le Sacrement de l'autel.	113.
le Sacrement de l'autel memorial de la passion de Iesus Christ.	114.
le Sacrifice de l'autel offert pour les pechez.	116.
Syllogisme recherché du ministre sans raison & mou- lé in Barbara.	119.120.
Sacrifice se fait à Dieu seul.	308.
Sacrifice de la messe soulage les viuans & les morts.	306.
Sacristes.	262.
Serenité de temps obtenue par prieres.	268.
Sexte.	258. & 259.
Soubdiacres.	262.
Sanctus.	301.
Symbole quand commence d'estre chanté à la messe.	289.
Sacrifice. v. Eucharistie, Religion.	
le saint Sacrement doit estre adoré, preuë par l'au- thorité des Peres.	177.
Sibylles prophetesses de Iesus Christ.	164.165.167.
	168.
Saint Siege recogneu par les orientaux.	407.
Sage remonstrance de monsieur des Diguieres au mini- stre Caille.	415.
	Saint

T A B L E

<i>Sainct Sacrement preuue par les paroles mesmes de la consecration.</i>	100. 101.
<i>Sirene.</i>	180.

T

D <i>iuers termes qui expriment la transubstantiation.</i>	16.
<i>Trespassez anciennement nommez aux Messes qui se disoyent pour eux.</i>	402.
<i>Theophilacte tient qu'il faut prier & dire la Messe pour les Trespassez.</i>	394.
<i>Trespassez sont aidez par aulmosnes.</i>	212. Messes. 211.
<i>l 215. prieres.</i>	212.
<i>e Testament nouueau n'est en Hebrieu, ains en Syriaque.</i>	109.
<i>les Traditions ne sont à negliger pour plusieurs raisons.</i>	126. 167.
<i>les Traditions propres à refuter les heretiques.</i>	128.
<i>sans la Tradition l'Euangile n'est qu'une denomination exterieure.</i>	ibid.
<i>quelques nations en la primitive Eglise viuoyent par seules Traditions.</i>	123.
<i>Temps du repas.</i>	258. 259.
<i>Temps à dire la Messe.</i>	270.
<i>Tierce.</i>	257. & sequentib.
<i>Tonsure des Ecclesiastiques.</i>	265. & 266.
<i>Trisagion.</i>	301.
<i>la Theologie des heretiques consiste à bien scauoir & entendre l'escriture, & chez eux les artisans l'entendent à pur & à plein.</i>	151.
<i>Tremellius Emanuel Iuif Iacobin, puis sacramentaire à Ge</i>	

DES MATIERES.

à Geneue.	405.
Traictus.	284.
Transubstantiation.	390.

V

V Nion de nostre Seigneur avec nous.	25.26.
anciennement il y auoit des Vases d'or & d'argent seruans à l'Autel & à la Meſſe.	247.
ils peuuent eſtre touchez du populaire ſans offeſſe.	249.
Menaces & peines contre ceux qui les prophant.	249.
Veſues coupent leur cheuelure.	265.
Veilles.	258.
Veſpres.	257. & ſequentib.
Veſtemens de l'Egliſe.	260.
Vierges coupent leurs cheueux.	265.
Voile des vierges & des veſues.	266.
la Viande que nostre Seigneur nous donne à manger ſurmonte la manne des anciens Iſraëlites.	156. 7.
Ventilation parole Geneuoife.	455.

F I N.

NOus frere Loys Deueruins docteur
en Theologie, Inquisiteur general
de la saincte foy en toute la Legation
d'Auignon, ayant veu le present *Discours*
du tres-sainct & tres-anguste sacrifice de la
Messe. Faiet par le R. Pere Pierre Coton
de la Compagnie de I E S V S, auons per-
mis & permetons à Iaques Bramereau
marchant libraire & Imprimeur dudiect
Auignon, iceluy imprimer & mettre en
lumiere pour l'exaltation de l'honneur &
gloire de Dieu, de sa saincte Eglise, &
edification du peuple Catholique. Faiet
audiect Auignon dans la maison de nostre
sainct office ce vj. Aueil 1600.

De Veruins Inquisiteur general susdict.

NO v s Jean Gentil Prouincial de la
Compagnie de l E s v s en la Pro-
uince de Lyon, en vertu du pouuoir à
nous cōcedé par R.P.Claude Aquauina
General de ladicte Compagnie, permet-
tons à Iaques Bramereau Imprimeur de
la ville d'Auignon, d'imprimer le liure
du tres-sainct & tres-auguste sacrifice de la
Messe. Faiçt par le P. Pierre Coton de la
mesme Compagnie, & ce auec le priui-
lege donné par le Roy le 10. de May 1583.
Par lequel il est defendu à tous libraires
& Imprimeurs d'imprimer ou faire im-
primer, sans congé des Superieurs de la-
dicte Compagnie, les liures faiçts par
les Religieux d'icelle. En foy dequoy luy
auons baillé les presentes signees de no-
stre main & sceelles de nostre seau. En
Auignon ce 7. d'Auril 1600.

Jean Gentil.

Erreurs ez citations.

- pag. 11. Abdias pour Lanfrancus, Adus Bereng.
 pag. 12. traitté 17. pour 27. sur S. Ian.
 pag. 20. Genese 13. pour 14. Sap. 9. pour prouer. 9.
 Hierem. 9. v. 18. pour Hierem. 11. v. 19.
 pag. 21. Epist. pour Ephes. verset 81. pour 11. Matth. 9.
 p. 24. Pap pour Isai 10. 17. v. 21. pour Ioan. 14. v. 8.
 p. 28. Eccl. c. 1. pour cap. 11.
 p. 52. If. 5. pour 6. v. 10.
 p. 66. Adde en ses comm. sur Malach.
 p. 77. le mesme, adde l'enseigne Epiphane au l. &c.
 p. 79. Nissene pour Emisene.
 p. 95. Genes. 21. pour 41. Exod. 21. pour 27.
 pag. 97. Isa. 22. v. 20. pour 5. v. 22.
 4. Reg. 2. v. 20. pour Exod. 15. v. 26.
 p. 101. Isa. 72. pour 12.
 p. 102. Isa. 38. pour 58.
 p. 108. Euseb. l. 3. de hist. ch. 39. pour 33.
 p. 114. Actes 3. pour 13.
 p. 117. S. Ambr. sur le psc. 98. au lieu du liure 3. de spiritu
 S. ch. 12. & S. Ian Chryf. en l'hom adora. au lieu. de l'ho.
 61. sur le milieu.
 p. 135. Bede c. 22. adde 14.
 p. 136. Can. pour chap. Greg. l. 2. pour l. 1.
 p. 137. tome 3. pour tome 1.
 p. 146. S. Basile en l'hom. 2. des chesdiu, pour S. Basile ez
 deux homil. du ieune. S. Ian Chryf. en l'hom. 56. & 67.
 pour 56. 57. S. Hieros. epist. 3. ad Paul. pour 13.
 p. 148. C. qui ad corpus, pour quia corpus.
 9. conf. c. 3. pour c. 7.
 p. 156. Ambro. c. 9. ep. ad Heb. pour in c. 10.
 p. 159. Et au chap. 4. v. 14. adde de la premiere
 p. 160. Conc. Nic. c. 12. pour can. 19. alias 12.
 p. 181. S. Hier. l. 6. sur le 14. d'Esaie, dic. l. 5. ch. 13. d'Esaie
 sur la fin.
 p. 184. I. aux Cor. 19. dic. ch. 5. (cum huiusmodi ne ci-
 bum sumere.
 p. 191. l. 10. de clementia in principio, lege Senec. l. 10.
 des contro. in proem.
 p. 207. Ifych. l. 4. in leu. c. 9. dic. l. 2. c. 9.

- p. 209. au Canon 23. ez const. Apost. lege au l. des cōst.
Apost. & au ch 36 pour 45.
- p. 210. Iulius Africanus, adde(interprete d'Abdias)
- p. 211. S. Cypriē l. 1. & c. dic. l. 1. epist. 3. du mesme 2. liure
(dele, mesme) & au general cōc. de Rome (dele, general.
- p. 212. S. Aug. ser. 137. de Temp pour 237.
- p. 213. S. Cyprien sur les paroles preceptis, dic, exposant
ces paroles, sursum corda. Ibid. can. 14. pour 16. & ca.
pour chap. Cæsaree pour Neocesaree.
- p. 214. Cyrille cat. myst. adde Cyrille Hier. en sa 5. ca-
tech myst. S. Ath. adde l'exhort. ad mon c. 7. S. Leon en
l'epist. 8 l. c. 3 pour ch. 2.
- p. 115. S. Aug. in man. c. 12. pour 11. Greg. de Naz. in Tul.
pour Iulianum. les epist. 8. & 79. ad dios. pour epist.
81. ad Dioscor.
- p. 218. fel. 4. 3. ad orthod. pour ad vniuersos Episcopos,
qui est la 6.
- p. 219. c. des hymnes de conf. d. 1. pour de hymnis
Cauallon pour Chalons, ad florentium pour Flōrenti-
nam Tolēt. 12. can. 5. pour ch. 5.
- p. 221. Paschasius Cordubensis pour Corbeiensis.
de corpore & sanguine Domini c. 20. pour 14. p. 226.
ch. 18. pour 19.
- p. 256. l. de gloria mart. (adde primo) c. 24. 25.
- p. 260. fratri Hieronimo, dic fratri Collegio.
- p. 261. Conc. Carth. 4. can. 48 pour 41.
- p. 262. Hebr. 6 pour Heb. 5.
- p. 263. Clem en l'ep. 8. corr. ep. 3.
S. Amb. l. 2. off. c. 42. corrige l. 1. off. c. 41.
- p. 264. S. Cyrill. en la catech. 2. adde mystag.
- p. 265. ad fallos, corrige ad Gallix Episcopos.
- p. 269. Hifychius sur le 27. pour le 24.
- p. 270. Isidorus l. 1 c. 15. corr. c. 5.
- p. 272. S. Gre. de Tours c. 86. corr. l. 1. de mirac. mart. c. 87
- p. 274. prou. 24. pour 23.
- p. 276. Vualfridus l. de obs. Eccl. corrige, de rebus Eccl.
- p. 276. au can. 7. corrige au ch. 5. can. Apost.
- p. 306. psal. 60. pour 68.
- p. 314. Ps. 61. pour 71.

Erreurs touchant le Grec.

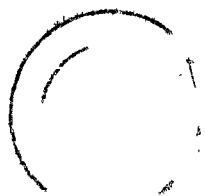
Page 4. δημιουργος, corrige Δημιουργός. p. 7. ἀμελήῃα
 corr. ἀμεῖταμέληῃα. p. 16. μεῖλαποιεῖ, corr. μεῖλαποιεῖν.
 page 24. θεάνθρωπος, corr. θεάνθρωπος. p. 25. περὶ
 χώρησις, corr. περιχώρησις. p. 26. ἐγὼ εἰμι, cor. ἐγὼ
 εἰμι. p. 50. παράδαισων, corr. παράδαισον. p. 54. ποί-
 μνε, corr. ποιμανε. *ibid.* ἀπολέας, ρουτ ἀπολίας.
 page 57. ωκοδόμυσε, corr. ὠκυδόμυσε. *ib.* ἐπορῆθη,
 ρουτ ἐπορεύθη. *ib.* κέον ρουτ κελόν. p. 59. τῶν ρουτ
 τῶν. p. 60. ἰκοδομήσω, corr. οἰκοδομήσω. *ib.* ἐνό-
 πιον, corr. ἐνώπιον, *ib.* ὑμέρας ρουτ ἡμέρας.
 page 74. ἱρουτ ἱ. p. 80. ἀντιλέγειν ρουτ ἀντιλέ-
 γειν. p. 83. ἀγορᾶς ρουτ ἀγορᾶς. p. 117. λήϊτον ρουτ
 λήϊον. *ib.* ἐπλήγησαν ρουτ ἐπλήθησαν. *ibid.* μῦσικα
 ρουτ μυσικά. p. 118. σιωπῶι ρουτ σιωπῶς. pag. 119.
 ἀθεότιτα ρουτ ἀθεότηῃα. p. 151. ἄραντες ἐσμέν, corr.
 ἄπαυῖς ἐσμέν. p. 152. κατὰλλατεῖς ρουτ κατὰλ-
 λάττεῖς. p. 158. κελάνω ρουτ μελάνω. p. 251. λαμ-
 πφώα ρουτ λαμπροφώα. *ib.* φῶαγογία ρουτ φω-
 ταγωγία. *ib.* ἡ ρουτ ἡν. p. 393. ἐνκρεσον ρουτ δῖαρε-
 σον. *ib.* ἀντύπιπον ρουτ ἀντίτυπον. p. 399. φιλοσο-
 φίας ρουτ φιλοσοφίας. *ib.* ὑτέρον ρουτ ὕστερον. p. 429.
 κακού ρουτ κακούς. p. 497. ἀνίστα ρουτ ἀνάστητον.
 p. 498. μεν ἐστὶ ρουτ μού ἐστι. p. 513. σαρκοποιήθης
 ρουτ σαρκοποιήθης. *ib.* ὀντέῖαλτα ρουτ ὀντέῖαχτα.
ib. Ἰησοῦ, corr. Ἰησοῦν. *ib.* συχαρισησενῃα, corr. δὺχα-
 ρισήσαῃα. *ib.* ποιῆτα ρουτ ποιῆται. p. 516. αμα,
 corr. αἶμα. p. 520. ἐκκλησία. corr. ἐκκλησία *bis*.
ib. ἐμπονδῆας, corr. ἐμπονδῆας. *ib.* τῆς ρουτ τῆς.
 p. 537. προεσι μεν, corr. τροῖσι μὲν. p. 594. ἀποκα-
ταιρων

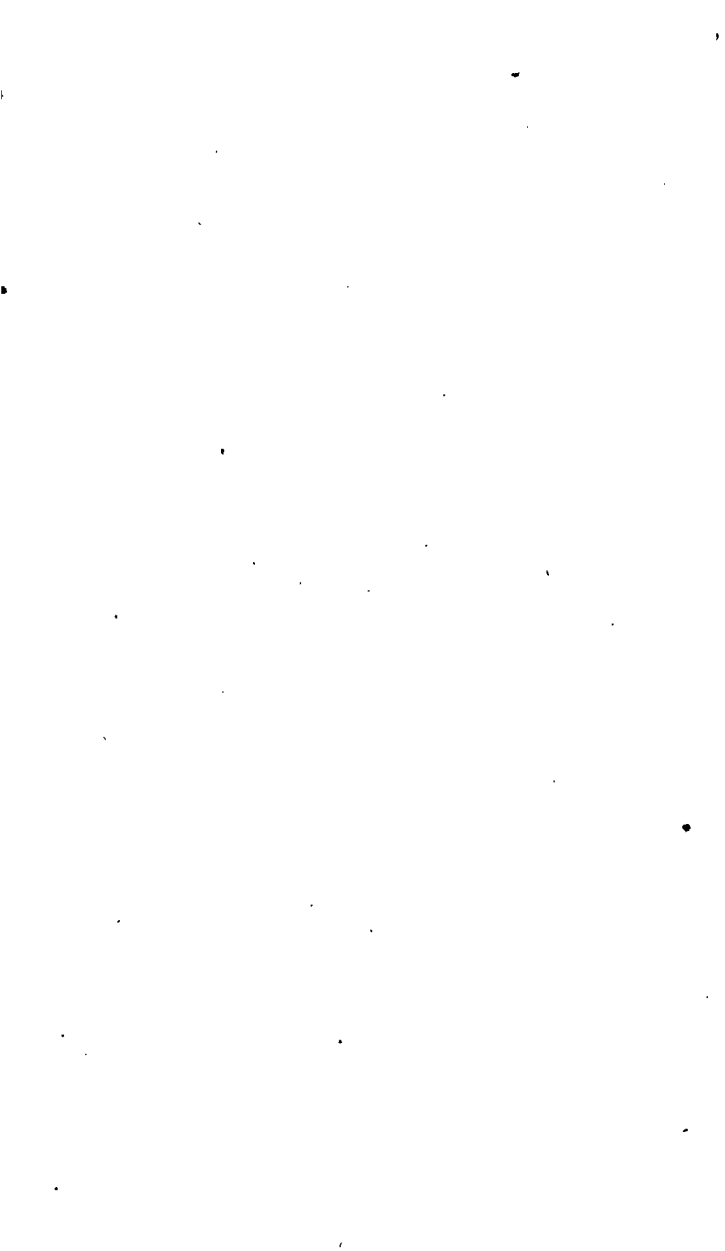
ταίρων, corr. ἀποκαθαίρων: p. 504. ἐγγράφως pour ἐγγράφως. p. 546. ἔπιμεινέ pour ἐπιείμεινε. pag. 466. miseth pour misthe. p. 408. שדי pour שדי. nimrefeth pour shadai.

Pour le reste.

EN l'épître liminaire, idoladres, idolatres. p. 3. voyoit, voyoit. pag 24. philotechnie, philotecnie. p. 26. Nimbrot, Nem-brot. p. 28. n'estant, estant. p. 49. il n'y a, s'il. p. 58. sacrifice, sa, crifice. p. 59. ie demande, il. p. 61. completam, completa. fuerat futura erat. tam facto ctiam ipso, quàm verbo: facti etiam ipsa, non verbi. p. 63. Paulinum, Paulinum. p. 65. reprehendatur, de-prehendatur. p. 71 sur l'homelie, en p. 89 cōuertir, peruertir p. 97. prostitué prostituée. p. 100. dedi, pour dabo, & dabo, pour dedi. p. 103. circa domus, domos, p. 103. conueni, cum venissemus p. 102. la trompette, le. p. 122. le, les. p. 137. pour le, pour tant. p. 226. l'erprex l'expres. p. 184. auoit esté, auoir. p. 156. noster, noter. p. 156. quoy que à les, à leur. p. 165. demitte, demittere. p. 170. filz Dieu, de Dieu. p. 181. sirenū cantus, voces. p. 185. Isral, Israël. p. 197. deuterem. deuterem. p. 199. Sacramēta omniū, Sacramentē omnia. p. 213. agimus, agam°. p. 217. enseigne, mot superflu. p. 222. ce son, de son sang. p. 235. romarque, remarque. p. 243. Soxome, Soxomene. p. 256. tutaturun, tutaturus. p. 265. quem, quam. p. 269. Apastres, Apostres. p. 280. ambascade, ambassade. p. 316. Dacab. Macab. p. 357. eacunda, fecunda. p. 382. taxex, taxex. p. 303. la medecine: adde, conuenable à toutes les autres Eglises vlcerees. p. 389. opinior, opinor. 390. ptieres, prieres. p. 397. la foy, sa foy. p. 399. cauè, laué, ie parle, il. p. 415. nos termes, vos. des la, de la p. 423. l'armonie, l'harmonie. p. 456. anthropothie, antropopathie. p. 501. l'acariatresse, en acariatrise. p. 551. sainte, sainte. 557. libraires, librairies. p. 561. tanis, Tanis. p. 563. comme vous, nous. p. 569. esi, est. p. 566. genise, genisse. p. 566. sinerdis, sinerdis.

L'absence de l'auteur, la haste du copiste,
& la maladie du correcteur ont apor-
té ces incommoditez à l'impression.







ovL $\frac{1}{2}$

